



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

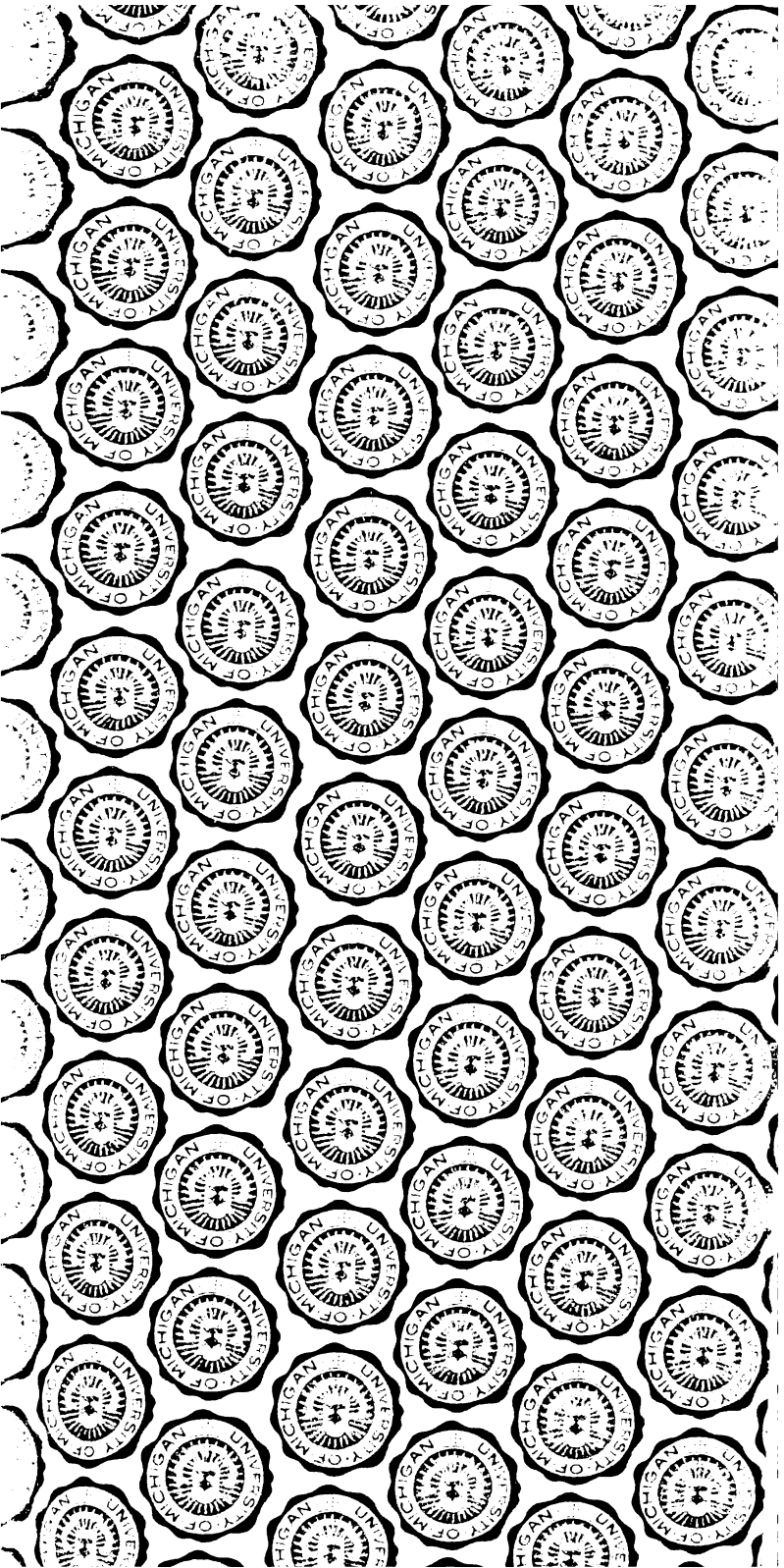
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

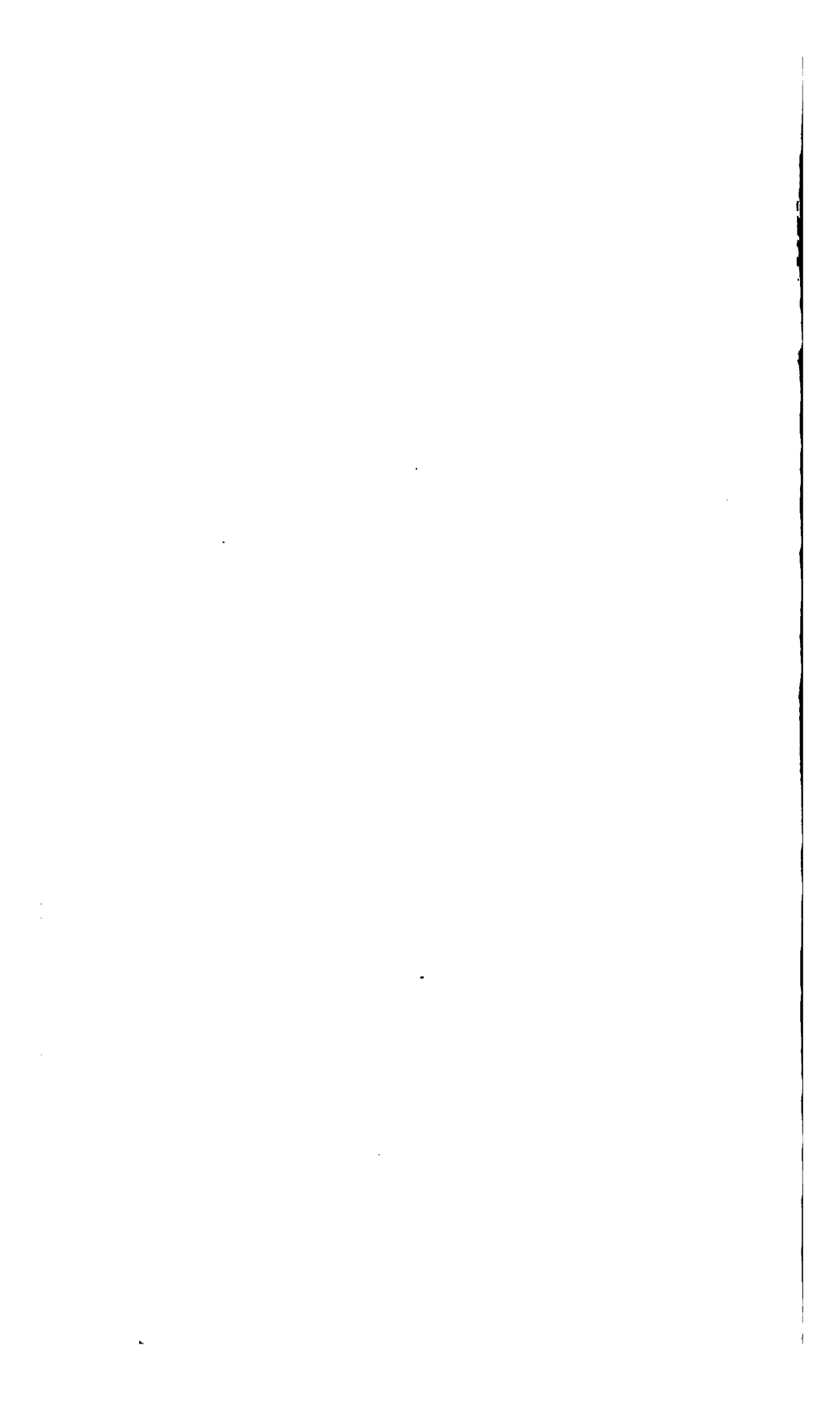
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

B 440749 DUPL





JC
62
.773



ETHNOGÉNIE GAULOISE

OU

DC

MÉMOIRES CRITIQUES

62

sur

L'ORIGINE ET LA PARENTÉ DES CIMMÉRIENS,
DES CIMBRES, DES OMBRES, DES BELGES, DES LIGURES
ET DES ANCIENS CELTES,

par

ROGET BON DE BELLOGUET

HONORÉ DE PLUSIEURS MÉDAILLES D'OR PAR L'INSTITUT

Quid verum... curo et rogo, et omnis in hoc sum.

(Hor.)

TROISIÈME PARTIE — PREUVES INTELLECTUELLES

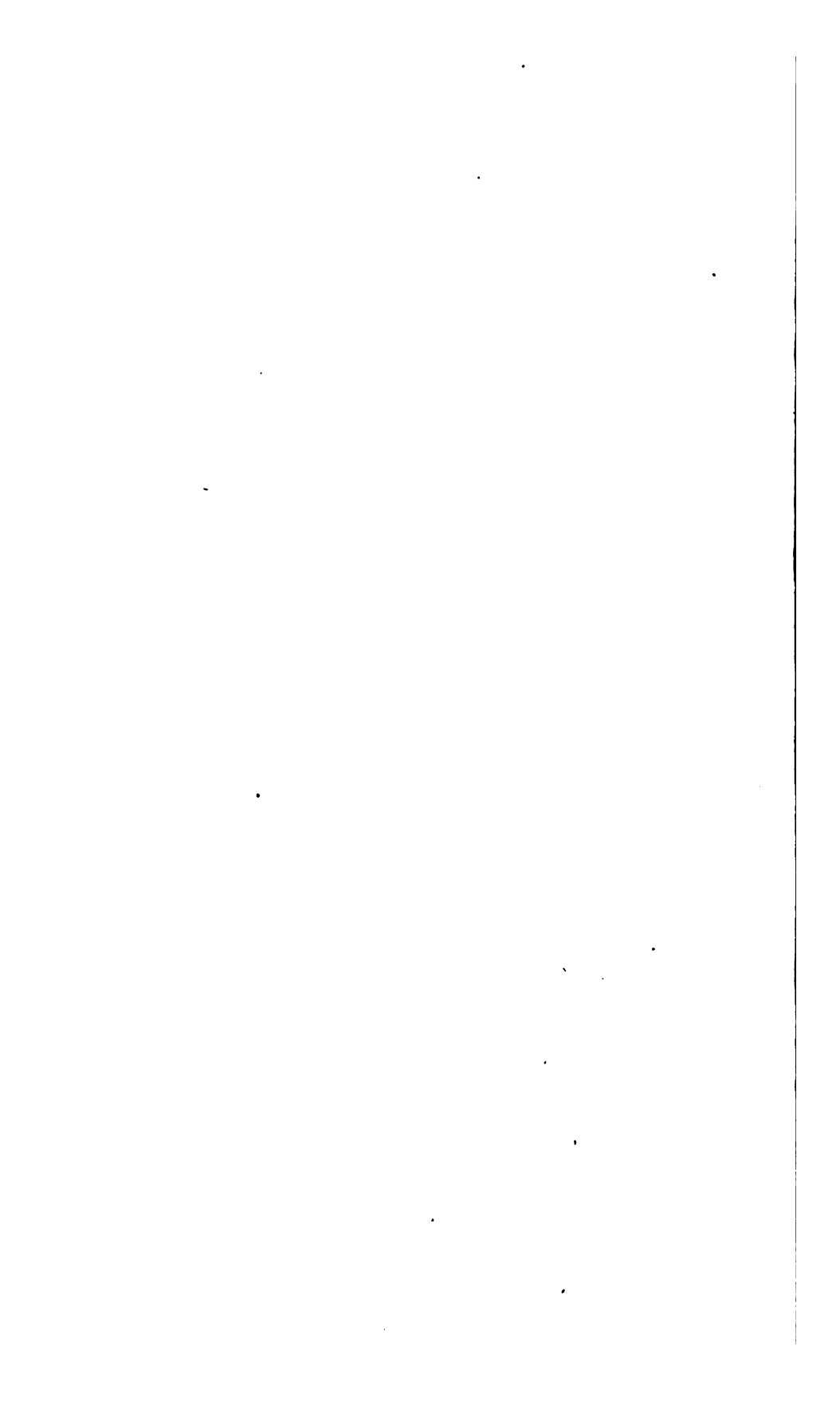
LE GÉNIE GAULOIS

PARIS

MAISONNEUVE ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

15, quasi Voltaire.

—
1868



LE GÉNIE GAULOIS

ETHNOGÉNIE GAULOISE

OU

MÉMOIRES CRITIQUES

SUR

L'ORIGINE ET LA PARENTÉ DES CIMMÉRIENS,
DES CIMBRES, DES OMBRES, DES BELGES, DES LIGURES
ET DES ANCIENS CELTES,

PAR

*Aménage
de l'auteur J. M.*

ROGET BON DE BELLOQUET

HONORÉ DE PLUSIEURS MÉDAILLES D'OR PAR L'INSTITUT

Quid verum... curo et rogo, et omnis in hoc sum.
(HOR.)

TROISIÈME PARTIE — PREUVES INTELLECTUELLES

LE GÉNIE GAULOIS

PARIS

MAISONNEUVE ET C^o, LIBRAIRES-ÉDITEURS

15, quai Voltaire.

1868

ETHNOGÉNIE GAULOISE

PREUVES INTELLECTUELLES

LE GÉNIE GAULOIS

CARACTÈRE NATIONAL, DRUIDISME, INSTITUTIONS,
INDUSTRIE, ETC.

PAR

ROGET Es **DE BELLOGUET**

Quid rerum... curro et rogo, et omnia in hoc sum
(HOR.)



PARIS

MAISONNEUVE ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS
15, quai Voltaire.

1868

Veynard Lit.



A LA FIDÈLE COMPAGNE
DE MA SOLITUDE ET DE MES TRAVAUX
A
L'ÉPOUSE CONSTAMMENT DÉVOUÉE
AMÉLIE B^{NE} DE BELLOGUET
SON MARI
PROFONDÉMENT ET BIEN TENDREMENT RECONNAISSANT

Le 26 juin 1868.

426508

DC
62
.R73

Vignaud
2-26-29

SOMMAIRE



Réflexions préliminaires; résultats des recherches précédentes de l'auteur, but qu'il s'est proposé dans celles-ci.

**SECTION I. — Caractère national et facultés intellectuelles
des Gaulois. 4**

- A. — I. Le caractère des Gaulois ne nous est connu que par leurs ennemis; calomnies et accusations contradictoires lancées contre eux. — II. De la prise de Rome par les Gaulois et de leur prétendue impiété. — III. Étranges invectives de Cicéron contre leur barbarie religieuse et leurs sacrifices de victimes humaines. — IV. Leur prétendue passion pour la pédérastie est une calomnie grecque contredite par des faits généraux et particuliers, et par le silence des auteurs romains. — V. De la perfidie et de la cruauté gauloises, vices communs à tous les barbares, et dont n'étaient guère corrigés ni les Grecs, ni les Romains. — VI. Inconstance et mobilité de l'esprit des Gaulois; leur irréflexion et leur imprévoyance jointes à leur manque d'énergie physique. — VII. Exceptions qu'il faut toutefois constater. — VIII. Naturel farouche et querelleur de cette race, capable néanmoins des plus tendres affections. Sa passion pour les combats et la *furie gauloise*. — IX. L'orgueil, vice caractéristique des Celtes; leur soif insatiable de louanges, l'arrogance de leur courage et leurs extravagantes témérités. — IX bis. Leur folle jactance, leurs forfanteries et leur passion pour la parure. — X. Leur avarice et leur cupidité fort exagérées par les Anciens. — XI. Leur intempérance, vice également commun à tous les barbares du nord. — XII. Vertus gauloises opposées à plusieurs des vices précédents, l'hospitalité, la générosité, l'inaltérable dévouement à leurs chefs, etc. — XIII. Des femmes gauloises; elles ne nous sont généralement connues que par de beaux traits de courage et de fidélité 4-31
- B. — XIV. Facultés intellectuelles de la race gauloise; contradiction des Anciens sur ce sujet. Éloquence naturelle des Gaulois. — XV. Leur passion

pour la musique et la poésie chantée. — XVI. Leur crédulité et leur curiosité excessives. — XVII. Leur défaut absolu de sens politique. — XVIII. Leurs ruses de guerre, leur esprit moqueur et leurs inventions industrielles. — XIX. Absence presque totale de l'élément comique dans nos renseignements sur les Gaulois; comédies dont ils furent le sujet. — XX. Variétés dans les mœurs et le caractère des Celtes; les Bretons, les Irlandais ou Irlandais, etc. 31-41

C. — XXI. Résumé du caractère et de l'esprit gaulois. Les contradictions des Anciens à ce sujet prouvent encore une fusion de deux races dans la nation gauloise. — XXII. Ces fusions s'opèrent au moral comme au physique, et d'après quelles lois? — XXIII. Part qu'il faut faire dans l'ensemble du génie gaulois à chacune des deux races, les Celtes et la race brune. Caractère des Ligures. — XXIV. Quelle part dans le caractère et dans les facultés intellectuelles des Gaulois peut-on rapporter à leur origine celtique, et quelle autre à leurs ancêtres ligures? — XXV. Dégénération rapide des Gaulois assujettis par les Romains; une lente régénération fait d'eux les Français de notre époque. — XXVI. Causes de cette lenteur; les résultats moraux de la fusion celto-ligure longtemps différents dans nos provinces, comme pour les Bretons, les Gallois, les Irlandais et les Écossais. — XXVII. Explication de l'assujettissement des Ligures par les Gaulois et de la fusion des deux races, sauf quelques exceptions. 41-56

SECTION II. — Mœurs et coutumes privées des Gaulois. . . 56

A. — I. Observations préliminaires; étrange assertion de César expliquée par un texte de Strabon sur les travaux des deux sexes chez les Gaulois. — II. Les habitations des Gaulois d'abord dispersées comme chez les Germains, puis réunies en villages. Campements forestiers des Bretons pris à tort pour leurs demeures ordinaires. — III. Les Gaulois possédaient de véritables *oppida*, *urbes* ou *civitates* (dans le sens restreint). Ils avaient en outre des *oppida* de refuge. — IV. Lits et sièges des Gaulois; leur mobilier presque nul. — V. Leur nourriture, viandes, laitages, bouillies, etc.; leur manière de manger; leurs boissons. — VI. Nourriture misérable ou grossière des insulaires du Rhin et des Bretons. — VII. État de maison des riches Gaulois; luxe et étiquette de leurs festins; leurs querelles et leurs suicides pendant ces repas. — VIII. Les habitations des Celtes toujours ouvertes aux étrangers; exemples d'extravagante hospitalité. — IX. Habillement des Gaulois; couleurs éclatantes et bariolées de leurs vêtements. — X. Étoffe et forme des *Sagums*, tuniques, braies, *lainas*, *linna*, *caracalla*. — XI. Observations sur l'habillement des Druides et des femmes. Toiles de lin. — XII. Autres vêtements; peaux d'animaux; *bigerra*, *bardocuculli*. — XIII. Le *cucullus* était-il la seule coiffure domestique des Gaulois? — XIV. Leurs chaussures et leurs gants. — XV. Nudité habituelle des Celtes septentrionaux, beaucoup moins sensibles au froid que ceux du midi. — XVI. Tatouage des Bretons; cette coutume n'existait pas chez les Gaulois. — XVII. Habillement particulier des habitants des îles Cassitérides. —

XVIII. Propreté des Gaulois; soins qu'ils prenaient de leur personne, de leur barbe et de leur chevelure. — XIX. Richesse de leurs parures, colliers, bracelets, ceintures, etc.; plaques d'or des Bretons. . . . 56-91

- B. — XX. Luxe de leurs armes; les produits de l'industrie gauloise prouvent un état de société moins barbare qu'on ne le croit généralement. — XXI. Rudesse et grossièreté reprochées aux Gaulois; la femme chargée des travaux domestiques; la chasse et la pêche (et peut-être la pipe?) seules occupations des hommes, etc. Degrés divers de civilisation dans la Transalpine. — XXII. Coutumes militaires beaucoup trop généralisées: 1° celle de combattre nus; — XXIII. 2° celle de massacrer tous leurs prisonniers; — XXIV et 3° celle de couper et de conserver les têtes des ennemis qu'on avait tués. — Chevelures suspendues aux trophées de l'arc d'Orange. . . 91-101

SECTION III. — Institutions et croyances religieuses des Gaulois, le Druidisme, ses dogmes, ses dieux et ses rites . . . 402

- A. — I. Les contradictions des Anciens sur le Druidisme prouvent encore la fusion des deux races et celle de leurs religions. — II. Trois catégories de divinités dans le polythéisme gaulois. — III. Le Druidisme n'a existé que dans notre Gaule et dans les îles britanniques; il est faux qu'il ait régné en Germanie. — IV. Conséquence importante de ce fait; le Druidisme n'existait pas encore dans la Gaule au départ des colonies qui s'établirent dans la Cisalpine et sur le Danube. — V. Mais il est plus ancien que l'établissement des Galates dans l'Asie-Mineure; double solution de cette difficulté proposée au lecteur. — VI. Antiquité exagérée qu'Aristote et d'autres auteurs ont attribuée aux Druides; opinion encore plus fautive qui les fait au contraire disciples de Pythagore ou de Zamolxis. — VII. Premier moyen de concilier l'autorité d'Aristote avec la vérité des faits: le Druidisme fondé en Bretagne par les prétendus Kymmys; insuffisance de ce moyen. — VIII. Deuxième moyen: les dogmes fondamentaux du Druidisme sont d'origine indo-européenne et bien plus anciens que son institution. , , 102-117
- B. — IX. La religion primitive des Celtes se rattache à celle des Aryas comme leur langue au sanscrit. — X. Du *Rig-Veda*, recueil des hymnes religieux de ces derniers. — XI. — Monothéisme primitif des Aryas, — XII. ainsi que des Perses, des Massagètes, des Slaves orientaux, des Gètes, de quelques peuples germaniques ou scandinaves, et même des Grecs. — XIII. Démonstration du monothéisme primitif des Celtes; passages d'Origène, de Lucain et de S. Augustin; le dieu sans nom des Celtibères; signification du nom sanscrit d'*Asu* ou *Esus*, etc. — XIV. De même que les Aryas, les Perses, les Pélasges et les Germains, les Celtes n'avaient dans le principe ni temples, ni idoles. — XV. L'immortalité de l'âme et une résurrection qui n'était pas une métempsycose, fermes et constantes croyances des Celtes, comme des Aryas, des Perses, des Gètes et des Scandinaves. — XVI. Destruction et rénovation du monde, dogme des Celtes ainsi que des Perses, des Scandi-

naves et même d'anciens philosophes grecs. — XVII. La même intervention toute-puissante d'une plante sacrée dans les rites des Celtes, des Perses et des Aryas. — XVIII. L'urine pareillement employée pour se laver et pour se purifier par les Celtibères, les Perses et les Indous. — XIX. Conclusion et rapports encore plus étroits entre les Mages et les Druides. Les plus anciens Celtes abandonnaient leurs morts aux oiseaux comme les Perses. 117-143

- C. — XX. Causes générales qui amenèrent les diverses transformations de la religion des Aryas, particulièrement chez les Celtes. Manière dont peut s'être formée de leur dieu unique, la Triade d'Ésus, Teutatès et Tarantès, fondement du Druidisme, et disparue de la Gaule aussitôt qu'il fut aboli. — XXI. Les croyances religieuses font distinguer trois courants dans les migrations celtiques. Divinités des deux premiers en Espagne et en Italie, la Minerve des Celtes, déesse particulière des femmes. — XXII. Dieux celtiques de l'Illyrie et du Norique. — XXIII. *Hu-Cadarn*, le conducteur des Kymmrys est-il un mythe solaire ou bien le dieu Ésus? — XXIV. Le Druidisme n'appartient qu'au troisième courant des migrations celtiques. Fut-il apporté ou institué, soit dans la Gaule, soit dans l'île de Bretagne? Traditions mystérieuses sur les îles britanniques. — XXV. Prêtres celtes plus anciens que les Druides; frappante analogie de mœurs entre ceux-ci et les prêtres cimmériens de la Campanie. Les Cimmériens étaient-ils donc Celtes? Oui, mais non les Cimbres. — XXVI. Constitution définitive du Druidisme; il réunit les Gaulois transalpins en un corps de nation, sans différence des anciens et des nouveaux conquérants, quoi qu'en ait dit César, qui s'est réfuté lui-même par les faits qu'il rapporte. . . 143-158
- D. — XXVII. L'autorité de César souvent attaquée pour tout ce qui concerne la religion des Gaulois. — XXVIII. Diversités des interprétations modernes du Druidisme; fins de non-recevoir opposées aux poésies bardiques, et au prétendu *Néo-Druidisme* gallois. — XXIX. Distinction à faire entre les principaux dogmes et les dieux du Druidisme, les premiers beaucoup plus importants que les seconds. — XXX. Trois de ces dogmes déjà constatés n'ont pas besoin d'un plus ample examen; l'unité de Dieu, l'abstention de temples et de statues, la future rénovation du monde. — XXXI. Il n'en est pas de même pour celui de l'immortalité de l'âme, métempsycose ou simple résurrection? Différentes sortes de métempsycoses. — XXXII. Aucune sorte de métempsycose ne peut se concilier avec les coutumes funéraires des Gaulois, ni avec le motif attribué aux Druides dans leur enseignement de l'immortalité de l'âme, ni avec les oracles demandés aux morts par les Celtes. — XXXIII. Silence de Strabon sur la métempsycose gauloise; une seule résurrection démontrée par Méla et par Lucain. — XXXIV. Quelle pouvait être la nature de cette résurrection? — XXXV. Fables et légendes eschatologiques qui enveloppaient les îles britanniques; *Îles de Saturne, des Héros, de la Félicité*, etc. Ombres ossianiques de Pindare, et les âmes des morts dans Chauldon. — XXXVI. Les âmes d'au delà

des Alpes embarquées pour les enfers dans le faux Orphée, et pour l'île de Brittila dans Procope. — XXXVII. Résumé des croyances rapportées des îles britanniques à Plutarque sur la transmigraton et le jugement des âmes dans la lune. — XXXVIII. Origines diverses de ces croyances et nationalités auxquelles on peut les attribuer. Indices d'une religion pré-celtique. — XXXIX. La lune est *l'orbis alius* de Lucain, mais le jugement des âmes est-il un dogme druidique? Raisons pour et contre; conclusion affirmative. — XL. Le *Mystère des Bardes*; le fond de sa doctrine confronté avec des passages de Macrobe, d'Origène et de S. Jérôme. — XLI. Fausseté du système de M. Am. Thierry. — XLII. Les Gaulois sacrifèrent-ils réellement des victimes humaines pour sauver leurs propres vies? — Signe dans tous les cas d'affaiblissement du dogme national et du Druidisme. — XLIII. Autre dogme druidique, la divination des choses futures par les oiseaux et les entrailles des victimes, etc. Il ne caractérise point le génie gaulois, non plus que les prédictions demandées aux morts. — XLIV. Les Gaulois n'eurent point d'oracles proprement dits, y compris même ceux de Bélénus et des vierges de Séna. Les corbeaux d'Artémidore et les enfants exposés sur le Rhin n'étaient que des épreuves judiciaires. — XLV. Des sorts chez les Gaulois; vertu prophétique de la verveine; divination par les nombres, etc. XLVI. C'était aussi un dogme que la toute-puissance médicale du gui, non du chêne ordinaire, mais du rouvre. Était-il un symbole? . . . 158-202

E. — XLVII. Examen des divinités druidiques; Èsus, Teutatès et Taranis non-seulement les seules dans le principe, mais toujours les seules auxquelles on sacrifia des victimes humaines. Aussi disparurent-elles de la Gaule avec le Druidisme. — XLVIII. Le Saturne adoré dans la Gaule n'était point une divinité druidique, mais un dieu phénicien. Établissements carthaginois sur les côtes de l'Océan. — XLIX. Des divinités gallo-romaines épigraphiques ou statuettes anonymes n'étant plus la pure expression du génie gaulois, elles restent en dehors de nos recherches ainsi que toutes les conjectures numismatiques. — L. Dieux gaulois nommés par César avec leurs attributions. Son *Mercur*e et son *Dispater* répondent à Teutatès ainsi que le prétendu Saturne gaulois. — LI. Statues gauloises de Mercure avant la conquête romaine. Des Mercures sans sexe, etc. — LII. Du *Mars* gaulois de César; il est l'Èsus de la triade druidique de Lucain, lequel n'est plus l'ancien Être suprême des Celtes dont il faut le distinguer. — LIII. Cet Èsus vulgaire est celui du monument de N.-D. de Paris, mais il n'y cueille aucunement le gui. — LIV. Mars resté autant que Mercure le dieu favori des Gallo-romains; ses nouveaux noms, *Camulus*, etc. L'ancien Èsus reparait dans le Jupiter celtique de Maxime de Tyr. Culte national du chêne caché dans les bois. — LV. Ces chênes taillés en forme de T, suivant la fantaisie de quelques savants. Énigme du *Tau gallicum*. — LVI. Du *Jupiter* gaulois de César; le *Taranis* de Lucain, simple dieu du tonnerre, confondu par la suite avec le grand Jupiter romain, — LVII. comme le dieu *Peninus* des Alpes; le culte des montagnes nullement druidique. Autre Jupiter? le *Bemiluc* de Montfaucon. — LVIII. De l'*Apollon* gaulois de César ou *Bélé-*

nus, et du dieu *Abellio*. Les prêtres du premier nommés *Patera*, c'est-à-dire gardiens ou conservateurs. — LIX. Du culte d'Apollon chez les *Hyperboréens* pris quelquefois pour des Celtes. Ce culte n'avait rien de druidique, et ce nom nomade désignait en général plutôt des Ibères, alors fixés sur les bords de l'Ister, puis au pied des Alpes. Mythe d'*Abaris*. — LX. Exception à faire pour les Hyperboréens insulaires de Diodore, qu'il faut placer en Bretagne, 1° pour des raisons géographiques; — LXI, 2° à cause de la ressemblance de leur temple avec le monument de Stonehenge. Ces Hyperboréens, aussi peu Celtes que les précédents, devaient être des Ligures d'Albion. — LXII. De la *Minerve* gauloise de César; ses noms *Bélisama*, *Sulivita* et *Sulis*; déesse de la santé et la *Vesta* celtique. Ses attributions si diverses mais subalternes achèvent de prouver qu'elle était dans le principe la déesse particulière des femmes. — LXIII. Les précédentes appréciations de César moins erronées qu'on ne l'a dit. La triade divine des Druides devenue une pentarchie; l'ancien *Vulcan* celtique n'en fit point partie. Incertitude sur le dieu *Volcanus*. 203-244

E (bis). — LXIV. Les *Dioscures* celtiques de Diodore nullement druidiques, mais d'origine phénicienne; les *Cabires*. — LXV. Sacrifices à *Cérès* et à *Proserpine* importés pareillement de Samothrace par les Phéniciens. Du *Coiff* de Bède. — LXVI. Des mystères de *Bacchus* et de son temple dans une des îles des Namnètes; culte aussi peu druidique que les précédents, et d'origine également orientale. — LXVII. Le *Bacchus* punico-ligure nommé *Cernunnos* par les Gaulois; il peut avoir été en même temps leur dieu de la chasse. — LXVIII. Le *Sciri-ri-os* des Nautes parlatens ne peut figurer l'enlèvement de l'œuf druidique. Peut-être est-il l'*Hercule* de Lerne? — LXIX. Le taureau aux trois grues, *Tarvos trigaranos*, du même monument, est la personnification emblématique de Teutatès, le dieu conducteur des migrations celtiques? — LXX. Trois dieux qu'on a dits gaulois, *Silvanus*, *Circius* et *Épona*, n'appartiennent nullement au Druidisme, non plus que la prétendue *Druidesse Arété*. — LXXI. D'*Arduinna*, déesse de la chasse et l'*Artémis* gauloise d'Arrien, mais non celle des Galates. La fête des chéens. — LXXII. D'*Andrasté*, déesse bretonne de la Victoire et de l'*Andarta* gauloise. — LXXIII. De l'*Hercule Ogmios* de Lucien, plutôt personnification emblématique du Druidisme que véritable divinité, — et dérivé de l'*Hercule* tyrien. — LXXIV. Des *Dusii* de S. Augustin, et de la multitude de divinités locales ou champêtres des Gallo-romains, la plupart d'origine non celtique, et quelques-unes ligures, telles que le *Niton* de Genève. — LXXV. De nos déesses *Maires* ou gardiennes confondues à tort avec les déesses *Mères* grecques ou romaines. Des *Sulètes* ou *Sulfes*. — LXXVI. Coup d'œil jeté sur les divinités épigraphiques de la Gaule romaine. La plus remarquable est *Sirona*, la déesse lunaire, patronne des eaux thermales avec Apollon. — LXXVII. Quelques-unes étaient germaniques d'origine, *Hludana*, *Néhalennia*, etc.; celle-ci protectrice du commerce des denrées. — LXXVIII. Résumé de nos recherches et de nos conclusions sur les dogmes et les divinités druidiques. Silence de toute l'Antiquité sur le *Dracontisme*

et l'*Astronomie* attribués aux Druides bretons. Du *Phénicianisme* de Nilsson. 245-276

F. — LXXIX. Des rites et des sacrifices druidiques. Esprit religieux des Gaulois, puissance des Druides et terreur dont ils entouraient les sanctuaires des Dieux. — LXXX. Des sacrifices de victimes humaines, les uns d'intérêt privé, les autres d'intérêt public. Morts de différentes sortes. — LXXXI. Des vœux faits au dieu Mars; sacrifices de prisonniers de guerre. Les vœux d'extermination générale fort rares et peu anciens. — LXXXII. Des *anthropothusies* lustrales du grammairien Lactance; confusions faites par ce commentateur d'une coutume marseillaise avec les lustrations gallo-romaines. LXXXIII. Transformation et abolition de ces horribles sacrifices. Des autels gaulois. — LXXXIV. De l'aruspicine gauloise; comment elle frappait ses victimes humaines. Pronostics tirés en Bretagne de la course d'un lièvre. LXXXV. Du butin voué d'avance au Mars gaulois, et des trésors conservés dans les temples ou jetés dans des lacs. — LXXXVI. Cueillette du gui; solennité dont elle était l'objet, et amplifications diverses du texte de Plin. Du cri d'*Au gui l'an neuf?* — LXXXVII. Brève mention de quelques autres rites et même de Mystères celtiques dans les écrits des Anciens; pratiques superstitieuses renvoyées à la médecine et à la magie 276-295

SECTION IV. — Suite des institutions religieuses des Gaulois :

les Druides, leurs fonctions religieuses et civiles, leur hiérarchie et leur enseignement 296

A. — I. Célébrité des Druides dans l'Antiquité; noms généraux que leur donnaient les Anciens. — II. Attributions générales des Druides; ils étaient divisés en trois classes, les *Bardes*, les *Eubages* et les *Druides* proprement dits. — III. Leur hiérarchie et leurs privilèges communs. Ils ne formaient point une caste héréditaire, mais un clergé toujours ouvert à leurs disciples. — IV. Ils avaient un chef suprême, électif et inamovible. — V. Réunions annuelles des Druides proprement dits en cour de justice; excommunications lancées par eux; sentences écrites sur des ossements? — VI. Omnipotence civile et politique de ces Druides; ils ne jouent cependant aucun rôle dans les Commentaires de César. — VII. Les Druides n'habitaient point exclusivement les bois, ni certaines parties de la Gaule. Richesse de leur ordre. — VIII. Attributions spéciales des Druides proprement dits, pontifes, juges de la nation, et chargés du haut enseignement. — IX. Avaient-ils un costume et des insignes particuliers? Fables débitées à ce sujet. Druides représentés sur des bas-reliefs d'Autun. — X. Les hommes noirs des *Cassitérides*, et les devins de *Silvra* étaient-ils des Druides? Les *Cassitéridiens*, colonie pré-celtique des îles OÉstrymnides. — XI. Les véritables Druides vivaient en communauté, et conséquemment, suivant toute probabilité, dans le célibat. — XII. Attributions spéciales des *Eubages*, astronomes, sacrificateurs, devins, etc. — XIII. Leurs pratiques médicales; cueillette du *Sélag* et du *Samolus*. Des formules *marcelliques*, etc. — XIV.

Leurs pratiques magiques; talismans divers, le fameux œuf *anguinum*, etc. — XV. Attributions spéciales des *Bardes druidiques*. — XVI. Les distinguer des Bardes de cour, des populaires et des *parasitoi* de Posidonius. De leur rôle comme héritiers des Druides, et du *Bardisme* gallois. . . . 296-336

- B. — XVII. Programme des connaissances des Druides, comment rempli? Notre ignorance presque complète à cet égard. — XVIII. Leur astronomie, mois lunaires, années luni-solaires, siècles trentenaires déterminés par la révolution de Saturne. — XIX. Cycle luni-solaire des Hyperboréens de la Bretagne dès le IV^e siècle avant J.-C. — XX. Jour auquel commençaient les siècles, les années et les mois druidiques; les Gaulois comptaient par nuits et non par jours. — XXI. L'année gauloise commençait-elle en hiver, soit au solstice, soit au 1^{er} novembre, ou bien à l'équinoxe du printemps? — XXII. Elle était, paraît-il, composée de deux saisons seulement. Nulle trace de semaines ni d'heures gauloises; aucun nom connu, ni de jours, ni de mois. — XXIII. Place qu'occupent les astres dans la numismatique gauloise. Observations attribuées aux Hyperboréens bretons sur la lune et ses monticules. Les Druides auraient-ils inventé un télescope? Et même la boussole? — XXIV. Ou la poudre? De leurs autres sciences; leur morale, ses trois principes fondamentaux. Sentences, code, proverbes, etc., qu'on leur a faussement attribués. — XXV. Leur principale tradition historique, preuve contemporaine de l'existence d'une race pré-celtique. — XXVI. L'enseignement des Druides exclusivement oral et restreint à leurs seuls disciples. Avaient-ils une doctrine secrète? — XXVII. Cet enseignement, qui était fort long, donné en grande partie en vers et en triades. Preuves de ce fait; triades des Mages, de Pythagore et d'Ausone. — XXVIII. D'un chant populaire breton où un Druide instruit un enfant. — XXIX. Les Druides n'eurent point d'alphabet qui leur fût propre; ils faisaient usage des lettres grecques. Des signes sculptés sur les monuments dits celtiques. — XXX. Des Druidesses; on n'en connaît aucune du temps même des Druides; celles de la Gaule impériale étaient de simples diseuses de bonne aventure. — XXXI. Proscription et lente extinction du Druidisme dans la Gaule et dans la grande Bretagne. Des Druides irlandais. 336-369

SECTION V. — Institutions civiles, politiques et militaires

des Gaulois. 370

- A. — I. Constitution générale de la nation gauloise en trois classes, les Druides, les Chevaliers et le peuple; celui-ci moins asservi que ne l'a dit César. — II. Preuves qu'il en donne lui-même ainsi que Strabon. — III. Côté démocratique de cette constitution; l'anarchie érigée en *institution nationale*. Les clans n'existaient plus dans la Gaule historique. — IV. Plébiéens qui allénaient une partie de leur liberté; clients et *Ambactes* ou serviteurs volontaires; leur dévouement absolu à leur patron. — V. Ne pas confondre ce dévouement avec l'institution ibérique des *Soldurii* aquitains. — VI. Des

obscurs ou débiteurs insolubles, sauvés par les Nobles de l'esclavage légal. — VII. Des esclaves ou plutôt des serfs; leur origine. Arrangement probable entre les conquérants celtes et les populations pré-celtiques. — VIII. Des nobles ou Chevalliers, *equites*; leur puissance et leur caractère factieux; tous astreints au service militaire et soumis à toutes les charges de l'Etat. — IX. Richesse générale de l'ordre équestre; fixité de la propriété territoriale chez les Gaulois; preuves. — X. De la famille gauloise; la polygamie n'y existait plus légalement. Epouses subalternes conservées par les grands. — XI. Des mariages; les filles gauloises étaient-elles libres de choisir leurs maris? — XII. Dot de la femme doublée par un apport du mari, le tout réservé à l'époux survivant; opinions diverses des légistes. Nulle mention du divorce. — XIII. Position élevée de l'épouse légale dans la famille gauloise. Confusion et contradictions implicites des assertions de César. — XIV. Pouvoir absolu des pères de famille; leur tendresse pour leurs enfants et leurs femmes. Des travaux de celles-ci. — XV. Toutes les successions aux héritiers naturels; point de testament. — XVI. Formalités relatives à la naissance ignorées. Funérailles, incinération et inhumation des morts. Distinction nouvelle faite par l'archéologue. — XVII. Aucun renseignement grec ou romain sur les tombeaux gaulois. De la formule *sub ascia D.*, et des haches de pierre dites celtiques. Embauvements, prétendues momies, etc. 370-404

B. — XVIII. Vicissitudes et variété des institutions politiques des Gaulois: royautés militaires, domination absolue des Druides; républiques aristocratiques. — XIX. Sénats des Etats républicains; comment composés et convoqués? Turbulence de ces assemblées causée par les partis qui divisaient chaque cité. — XX. Du premier magistrat des cités, et du principe de la séparation du pouvoir civil et du pouvoir militaire. Dictature annuelle des Vergobrets éduens. — XXI. Des magistrats inférieurs et des divisions territoriales des cités; leurs *Principes*. Prétendue indépendance des *Pagi*. — XXII. Des pouvoirs judiciaires exercés par les cités, et non par les Druides. Formalités et pénalités qui nous sont connues. — XXIII. De l'administration des cités; leurs impositions, péages, douanes, monuments, population, etc. — XXIV. Rapports internationaux des cités gauloises; clientèles, alliances, confédérations, etc.; le *Belgium*. Serment des étendards. — XXV. Deux grands partis dans la Gaule; coup d'œil sur leur origine probable et leurs vicissitudes. — XXVI. Assemblées générales de la nation. — XXVII. Des femmes appelées aux conseils des cités et juges entre les peuples alliés. 404-428

C. — XXVIII. Institutions militaires; tout Gaulois né pour la guerre, excepté les Druides; des *conclia armata*; guerres à peu près annuelles. — XXIX. Composition des armées gauloises; elles élisaient leur général. Grosse infanterie; infanterie légère, cavalerie et archers. Tactique de ces différentes armes. — XXX. Des chars à 2 et à 4 chevaux; ceux-ci armés de faux. Chariots servant de retranchements. — XXXI. Des chiens de guerre. —

XXXII. Ancienne indisciplin et imprévoyance des armées gauloises; leur mauvaise manière de combattre; insuffisance de leur armement. — XXXIII. Progrès des nations transalpines dans l'art de la guerre au temps de César. Serments et vœux militaires. — XXXIV. Armes particulières des Gaulois transalpines. — XXXV. Incertitude des attributions archéologiques. Prétendue petitesse de la main des Celtes. Statue d'un guerrier gaulois au musée d'Avignon. — XXXVI. Luxe des Gaulois pour leurs armes. Enseignes nationales et instruments de musique guerrière. — XXXVII. Fortifications de campagne et fortifications permanentes: *oppida* de refuge et *castella*. Attaque et défense des places. — XXXVIII. *Oppida* de refuge des Bretons; forts vitrifiés, refuges souterrains et chemins couverts ou *rues cavées*. — XXXIX. De quelques autres usages militaires et des *Hiberni* de Solin. — XL. Marine militaire des Gaulois; barques de cuir des Bretons. . . 428-455

SECTION VI. — Industrie et commerce des Gaulois d'après

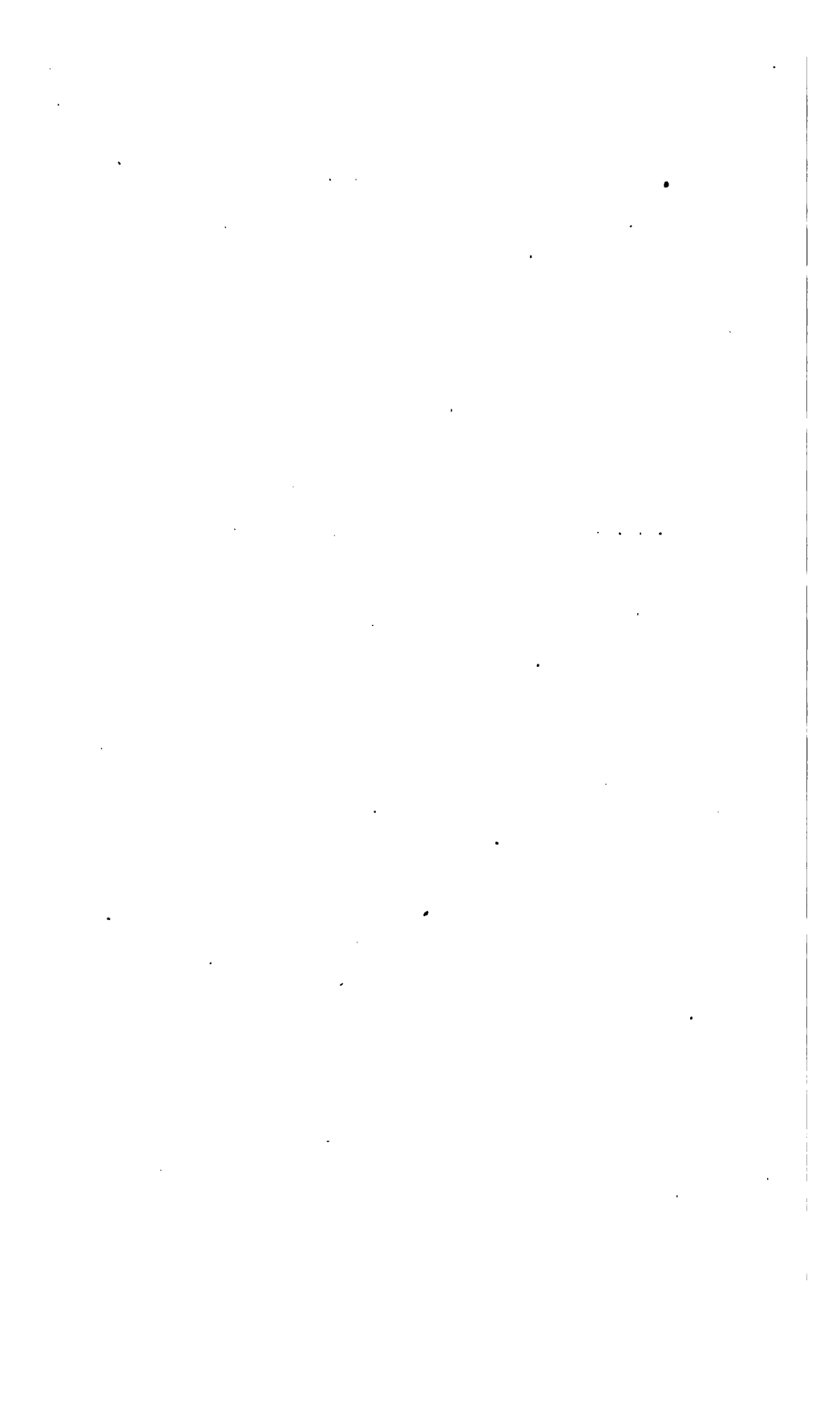
les Anciens. 456

- A. — I. Observations préliminaires. — II. De l'agriculture; inventions gauloises concernant le labour et les engrais. Céréales originaires de la Gaule; boisson qu'on en tirait. — III. Autres inventions pour les récoltes. — IV, et pour la culture de la vigne ainsi que pour les vins. — V. Education des chevaux, des bestiaux, etc. Fromages, laines et salaisons renommées de la Transalpine. — VI. Inventions concernant la chasse; pièges empoisonnés, etc. Renommée des chiens gaulois. Chasse à l'oiseau. — VII. Autres inventions pour la pêche et la navigation; dauphins apprivoisés; voiles de peaux, etc. — VIII. Des habitations gauloises; leurs misérables constructions. Vestiges que l'on croit en avoir reconnus en France, ainsi que des bretonnes en Angleterre. — IX. Des mares, des mardelles, des puits secs, etc. *Ficus* découvert en Auvergne. — X. Des habitations lacustres; elles ne sont point celtiques. — XI. Intérieur des cabanes gauloises; inventions des matelas, de l'étamage, du savon, etc. Absence de tout renseignement sur la poterie gauloise. — XII. Autres inventions concernant l'habillement et les tentures; toiles de la Gaule. — XIII. Inventions et industries de luxe; étamage en argent; contrastes dans la civilisation gauloise. — XIV. Emaux gaulois. Nombre et variété remarquable de toutes ces inventions. 456-485
- B. — XV. Opulence de la Gaule; ses richesses minérales; mines d'or, d'argent, etc. Corail et escarboucles. — XVI. Commerce de la Gaule, intérieur et extérieur; aptitude spéciale des Cisalpins. — XVII. Voies et moyens de communications; batellerie, routes, ponts, voitures, etc. Monnaie. Convention internationale pour la protection du commerce. — XVIII. Beaux-Arts; point d'autre que la musique. Aucun monument d'architecture. 485-494

SECTION VII. — Les monuments dits celtiques appartiennent-ils au génie gaulois? 495

- A. — I. Double face de la question. La nouvelle dénomination de *mégalthi-*

- que est vague et incomplète. — II. Historique de la question. — III. Examen du Mémoire de M. de La Villemarqué sur les *Pierres et les textes celtiques*. Les cairns n'appartiennent point exclusivement aux Celtes. — IV. De même les tumulus sans dolmen, répandus dans toutes les parties du monde, ne sont la propriété d'aucun peuple particulier. — V. Les menhirs, les peulvans et les blocs de pierre non moins répandus en Europe et jusqu'en Algérie. — VI. Monuments *dilithiques* et pierres branlantes. — VII. Trilithes ou lich'avens et demi-dolmens. — VIII. Dolmens, Allées couvertes, etc. Les dolmens et leurs tumulus sont généralement des tombeaux. On les rencontre dans les pays non celtiques aussi bien que dans le nôtre. — IX. Les Cromlechs et les Témènes tout aussi peu nationaux. — X. Les grands monuments mégalithiques, Carnac, Classernes, Abury. — XI. Stonehenge, monument religieux, peut-être construit à deux époques différentes. Il n'était pas unique dans son genre; opinions diverses sur son origine 495-520
- B. — XII. Du Mémoire de M. H. Martin; ses concessions. Il veut reprendre les dolmens de l'âge de pierre. Réponse à ses arguments sur l'absence du bronze et la ressemblance des ornementations. — XIII. Pays celtiques entièrement dépourvus de dolmens. Les Celtes moins que tout autre peuple de l'Occident peuvent avoir érigé les monuments auxquels on a donné leur nom. — XIV. De la distribution des dolmens sur le sol français d'après M. Alex. Bertrand. — XV. Silence absolu de toute l'Antiquité sur les monuments prétendus celtiques de la Gaule. Explication probable d'un fait aussi singulier. — XVI. A quelle population pré-celtique peut-on donc attribuer ces monuments? Aux Finnois? Non. A quelque autre peuple du Nord? Peu vraisemblable pour notre Occident. — XVII. Des dolmens de l'Algérie; ils ne sont point celtiques. Colonies libyennes dans les îles et au nord de la Méditerranée. — XVIII. Ces colonies ont été la souche de nos Pré-celtiques immédiats ou Ligures de l'Occident. Preuves historiques, géographiques, physiologiques, etc. — XIX. Ils n'étaient donc point des Ibères. Ressemblance constatée des Kabyles et de nos bas-Bretons. C'est enfin à cette race pré-celtique qu'appartiennent, avec le plus de probabilité, nos monuments mégalithiques. 520-541
- CONCLUSIONS GÉNÉRALES DE L'ETHNOGÉNIE GAULOISE 542
-



ERRATA ET ADDITIONS OU CORRECTIONS

- P. 4, note 1, ligne 2 et 3 : *Fontola* — lis. Fontelo.
Id., n. 2, l. 1 : *urbeam* — lis. urbem.
P. 14, n. 1, l. 1 : *le territoire* — lis. leur.
P. 21, l. 4 : lis. IX bis, en tête de l'alinéa.
P. 27, l. 9 : *sont... Acronius* — lis. son... Acron.
P. 32, l. 5 : n° X — lis. IX bis.
P. 34, l. 4 du texte en rem. : chants nationaux — ajoutez : ou guerriers, ceux-ci accompagnés de clameurs sauvages et de hurlements. — Voy. T.-Liv., V-37, 39 et X-26.
P. 38, l. 3 des notes : XV — lis. XIV.
P. 47, n. 5, ajoutez : d'Hermias. La mythologie changeait en cygne un roi de Ligurie, Paus., 1-30, Conf. Virg. *Æn.* X-v. 191 et a. Servius, etc.
P. 56, n. 1 : *romain* — lis. gaulois.
P. 79, l. dern. : V-1 — lis. XI-1.
P. 85, l. 6 du texte, en rem. : Denys, etc. — ajoutez : ainsi qu'Avienus, Ora mar. v. 109-113 et 154.
P. 90, l. pénult. du texte : *métail* — lis. métal ornées de dessins divers, — et mettez en note : Hoare, t. I^{er}, p. 99, 201, 203.
P. 97, n. 2 : *Josué* — lis. Saül.
P. 105, l. 3 : la Thrace — ajoutez en note : Paix à l'ombre de l'ancien traducteur de Nonnus (Boitet), et à Cambry qui ont pris les Dryades de ce pays pour des Druides! *Dionys.* III-v. 73,
P. 112, n. 2 : *Conf.* — lis. contre.
P. 137, l. 3 : *peut* — lis. on peut.
P. 150, l. dern. du texte : *Bléna* — lis. Béléna.
P. 163, l. 16 : *parlant* — lis. partant.
P. 167, l. pénult. du texte : *ce fait, singulier objet* — lis. ce fait singulier, objet.
P. 176, l. dern. : 19 — lis. 17.
P. 177, au 1^{er} vers cité : *pendit* — lis. pandit.
Id., n. 1, l. 1 : *en ce que* — effacez en.
P. 196, l. 7 du texte en rem. : *Δύοx...* — lis. Δύοx...
P. 201, n. 1, l. 1 : V — lis. VI.
P. 232, l. 4 du texte en rem. : *Les* — lis. Ces.
P. 236, l. 12 : *ses* — lis. ces.
P. 297, l. 4 du texte en rem. : *au ministre* — lis. aux ministres.
P. 298, n. 1, l. 1 : après l'irl. *De* — lis. Dieu.
P. 327, n. 2 : xxviii... et xxvii... — lis. xxvii... et xxviii.
P. 331, n. 1 : 316 — lis. 216. — Puis, n. 2 : X-31 — lis. V-31.
P. 333, n. 2 : IV — lis. XIV. — Puis, n. 3 : II — lis. XII.
P. 395, l. 2 : *ou revenu*, etc. — lis. dons éventuels ou revenu particulier de quelque bien que, etc. — Puis l. 4 : *en se mariant* — lis. en toute propriété.
P. 397, l. 9 : *yeux* — lis. aïeux. — Puis l. 20 : *Le* — lis. Ce.

- P. 403, n. 1, ajoutez : *Sulvant M. H. Martin, la formule sub ascia se rapporterait aux petits Celts qu'il regarde comme des emblèmes d'immortalité; Antiq. irland., p. 26.*
- P. 433, l. pénult. du texte : *peuple* — lis. *peuples*.
- P. 436, l. 12 : Pour les chants de guerre ou de combat — ajoutez en note les citations : Polybe, III-43; T.-Liv., V-38, 43 et VII-23. — Puis cette autre note : Les Ambrons, aussi fidèles à l'harmonie que les Ligures (voy. le *Comment. d'Hermias sur le Phœdre de Platon*) frappaient leurs armes en cadence et bondissaient en mesure, en répétant souvent leur nom. *Plutarq. Mar. 19.*
- P. 441, l. 2 : VI — lis. IV.
- P. 445, l. 8 du texte en rem. : *romaines* — lis. *non romaines*.
- P. 457, l. 6 du texte en rem. : *qu'elle* — lis. *quoi qu'ait encore dit à cet égard notre grand détracteur Cicéron, que l'agriculture gauloise, etc.* — et mettez en note : *Galli turpe esse ducunt frumentum manu quærere; itaque armati alienos agros demctunt. (De Rep., III-9.)*
- P. 462, l. 6 : *des naturalistes* — lis. *du Naturaliste*.
- Id.*, l. 25 : *loués* — qualification prématurée : c'est Grégoire de T. qui les vante, *Hist. de Franc.*, III-19. Eumène n'a fait qu'en parler.
- P. 477, l. 23 : *aux chataillons* — lis. *au Chataillon*.
- P. 491, l. 19 : *M Pelgué Delacour* — mettre en note : T. XIV et XIX des *Mém. de la Soc. d'Antiq. de Picardie*, 1856 et 1864. Voir toutefois le t. I^{er} de *M. de Caumont, 1^{re} part.*, p. 201.
- P. 495, l. dern. : *arrachent* — lis. *arrachaient*.

ETHNOGÉNIE GAULOISE

PREUVES INTELLECTUELLES

LE GÉNIE GAULOIS

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES

Les études que nous avons successivement faites dans les deux premières parties de cet ouvrage ¹, sur la langue et sur le type physique des Gaulois, nous les ont montrés dans toute l'Europe, et malgré la diversité des noms qu'on leur donnait, depuis les îles britanniques jusqu'aux bouches du Danube, comme une seule et même nation appartenant à une race du nord que caractérisaient surtout, avec la blancheur lactée de la peau, sa haute stature, une figure longue et des cheveux très-blonds. Nous avons ainsi repoussé, d'une part, leur assimilation avec la race germanique, et de l'autre la distinction systématique qu'on a faite des Celtes et des Belges sous les noms, l'un employé d'une manière abusive et l'autre supposé, de Galls et de Kymmrys. Mais en rejetant au triple point de vue de la linguistique, de la physiologie et de la sculpture classique, cette fameuse dualité, nous avons reconnu dans les Gaules la coexistence d'une race brune à tête ronde, établie dans cette vaste contrée avant

¹ Le *Glossaire gaulois et les Types gaulois et celto-bretons.*

l'arrivée de la race blonde qui la subjuga ; — et constaté en même temps que le type de cette dernière, entrée en trop grande minorité dans le mélange des deux populations, fut à peu près généralement absorbé ou fortement modifié par celui des vaincus. Il nous reste à contrôler ces premiers résultats, déjà si importants, par l'étude du génie gaulois, c'est-à-dire à chercher dans le caractère national, et dans les mœurs de ce peuple, dans ses institutions civiles et religieuses, et dans les conquêtes ou les découvertes de son industrie, quels étaient sous ce troisième point de vue, ses traits particuliers et distinctifs ; et s'ils doivent confirmer en définitive, ou modifier jusqu'à un certain point nos précédentes conclusions. Nous disons *modifier seulement jusqu'à un certain point*, par ce que ce genre de recherches, comme nous l'avons remarqué dans notre Avant-Propos (*Glossaire gaulois*, p. 6), est inférieur aux deux précédents pour la certitude des déductions que l'on en peut tirer. Nous en avons donné la raison, en ajoutant qu'il ne fallait pas attacher la même importance à tous les faits de cet ordre, ni se hâter de prendre pour des preuves d'une communauté d'origine, des ressemblances imposées par la nature même et les bornes de l'esprit humain.

Du reste il n'entre aucunement dans le plan de cet ouvrage, de discuter les opinions ou les systèmes de tous mes devanciers. Ce serait à n'en jamais finir. Une foule d'érudits ou de compilateurs, à commencer par le vieux Coelius Rhodiginus¹, ont traité dans un nombre infini d'ouvrages tout ce que nous croyons savoir sur la religion, les mœurs ou les institutions des Gaulois. Il y a d'ailleurs des séries entières de faits et de questions spéciales que je dois naturellement laisser aux historiens, aux antiquaires, ou aux divers genres

¹ Dès 1515, *Antiquarum lectionum*, etc., publication complétée seulement en 1550. Huit ou neuf ans après, Ramus écrivait un traité : *de moribus veterum Gallorum*.

de monographies. Mon point de vue est très-différent des leurs. Ce qui doit nous occuper principalement et en dehors des systèmes ou des amplifications plus ou moins romanesques des auteurs modernes, ce sont, dans les faits simplement rapportés par les Anciens, les traits caractéristiques de notre race ; ceux qui démontrent ou combattent l'unité nationale de toutes les tribus gauloises, et qui les distinguent en même temps de tous les autres peuples de l'antiquité. Ces réserves faites, nous abordons immédiatement notre première question.

SECTION PREMIÈRE

CARACTÈRE NATIONAL ET FACULTÉS INTELLECTUELLES
DES GAULOIS

I. Il ne faut pas oublier, en cherchant à nous rendre compte de l'ensemble des qualités ou des vices particuliers du caractère national de nos ancêtres, que la plupart des traits que nous allons réunir ont été tracés par des mains ennemies, ou pour le moins peu bienveillantes à l'égard de ces Barbares si redoutés. Nous ne les connaissons que par les écrits des Grecs et des Romains; les uns, sauf quelques exceptions, ne prenant guère, dans leur dédain général pour le reste des hommes, la peine d'étudier et de comprendre leur esprit et leurs mœurs; les autres cachant sous l'immense orgueil¹ des maîtres du monde, les longues rancunes d'une lutte de trois siècles, dans laquelle avaient failli sombrer les grandes destinées de la ville éternelle. La prise de Rome avait fait à cet orgueil une blessure qui saignait encore du temps de Florus². Aussi ne devons-nous accueillir qu'avec défiance certaines accusations, dont les unes se contredisent entre elles, et dont les autres sont en opposition avec la nature et le caractère des peuples sep-

¹ An, ... non modo cum summis civitatis nostræ viris, sed cum infimo cive romano, quisquam amplissimus Galliæ comparandus est? (Cicer., *pro Fontela*, II.)

² I-13. *Ne quis extaret in ea gente que incensam a se Romam urbem gloriaretur.* Cette blessure avait été si cruelle qu'au temps de saint Jérôme, s'il faut en croire un écrivain aussi religieux, les Romains se vengeaient encore en châtrant des Gaulois pour en faire des Galles de Cybèle! *Comment. sur Osée*, I^{er}, 4.

tentrionaux. Il en est parmi ces dernières, que je ne crains point d'appeler de véritables calomnies, ou qui du moins ne peuvent avoir été méritées que par les peuples hétérogènes, mêlés par la conquête avec les véritables Gaulois.

II. Ainsi pour entrer en matière, comme nous l'avons fait dans la partie physiologique, par cette grande porte de l'expédition de Rome qui s'ouvre encore la première devant nous, les différentes versions des historiens nous fournissent immédiatement plusieurs exemples de ces accusations contradictoires, auxquelles se joint même, dans leurs récits, une étonnante discordance sur le dénoûment de cette fameuse entreprise. Un savant académicien s'est un jour scandalisé de ce que j'appelais Tite Live l'éloquent *romancier* de l'histoire romaine. Le terme était peut-être trop fort, et je lui ai substitué celui de coloriste ; le premier cependant me revient encore à l'esprit, quand je compare la dramatique narration du Padouan, soit avec celle de Diodore qui ne dit pas un seul mot de l'intervention de Camille¹ ; soit avec le texte si court mais si positif de Polybe², et la dénégation même de Suétone fondée sur une tradition qui semble officielle³. Toute la pensée du récit de T.-Live ne se trahit-elle pas dans ce peu de mots : *sed Diique et homines prohibuere*

¹ Ce silence est d'autant plus remarquable que le récit de Diodore, XIV-113 à 116, est, jusqu'à cette intervention, à peu près semblable à celui de Tite-Live, et que dans le paragraphe suivant, il rattache à un autre siège que celui de Rome la victoire de Camille sur les Gaulois. Ceux-ci se vantèrent toujours d'avoir réduit les Romains à se racheter à prix d'or ; *haud rana jactantes*, dit Tite-Live lui-même, X-16.

² Polybe dit simplement, I^{er}-6 et II-18, que les Gaulois, rappelés chez eux par une invasion des Vénètes, firent avec les Romains une paix, dont ils dictèrent les conditions, et retournèrent dans leur pays sans perte et sans dommage, ajoute-t-il expressément, II-22.

³ Suivant cette tradition, ce fut un ancêtre de Tibère qui, durant sa préture, après la conquête du pays des Sénons, rapporta l'or qu'ils avaient reçu, et qui ne leur fut pas, comme on le prétend, repris par Camille : *nec ut fama est, extortum a Camillo* (Tib., 3.)

redemptos vivere Romanos? Elle devait naturellement prévaloir chez les historiens romains qui sont venus après lui, mais il est curieux de voir avec quelles variantes les plus consciencieux se conforment à la version que le maître avait adoptée¹.

Ce qu'il y a de plus certain, c'est que dans cette version même, tous les torts de l'agression furent du côté des Romains, et qu'en regardant au fond des choses, les Barbares se montrèrent, dans quelques-unes de leurs actions, plus civilisés que les nourrissons de la Louve. Quand par une violation flagrante du droit des gens, *contra jus gentium*, dit T.-Live lui-même, V-36, les députés romains prirent part au combat contre les Gaulois qui assiégeaient Clusium, et tuèrent un de leurs chefs, ceux-ci eurent la modération d'envoyer à Rome demander simplement la réparation d'une pareille offense, et lorsque sur le refus du peuple romain, ils entrèrent dans la ville éternelle, ce fut avec calme et sans abuser de la victoire². T.-Live nous les montre arrêtés sur le seuil des maisons patriciennes, et saisis d'un respect religieux à l'aspect de ces augustes vieillards, silencieusement assis dans leurs chaises curules avec les insignes et toute la gravité de leurs anciennes dignités. Si cette première impression se changea subitement en furie, n'oublions pas que le signal de cette terrible péripétie fut donné par le bâton de Papirius. Le même sentiment de piété instinctive ouvrit à Fabius les lignes gauloises, quand il sortit seul du Capitole, portant les images des Dieux, pour aller au Quirinal accomplir le sacrifice annuel institué par ses ancêtres. Ce respect

¹ Voy. Strab., V, p. 183; *Did.*, Frontin, *Stratag.*, II-6, 1; S. Rufus, de *Victoriis*, 6; Servius, *Æn.*, VI-826. Plutarque, qui, dans la vie de Camille, avait suivi Tite-Live, hésite entre lui et Polybe dans *la fortune des Rom.*, 12. Polyen semble les concilier en accusant les Romains d'une lâche perfidie. *Conf.*, VII-2 et VIII-25, 1, et, de plus, Tite-Live lui-même, IX-11.

² *Sine ira, sine ardore animorum*, T.-Live, V-41; *Conf.*, Plut., *Camil.*, 22, etc.; Flor., I-13; App., *Civ.*, IV, 95.

des choses religieuses, observe l'historien romain, est un trait du caractère de ce peuple ¹ contre l'impiété duquel tonnèrent cependant les invectives de Cicéron, *pro Font.*, 12 et 13. Cette accusation que nous verrons combattue par tant d'autres témoignages péremptoires ², le grand orateur et Justin après lui, XXIV-6, l'ont fondée sur l'assaut du Capitole consacré à Jupiter, et sur l'attaque du temple de Delphes sanctifié par l'oracle d'Apollon. Véritable déclamation d'avocat qui faisait un crime aux Gaulois de n'avoir point respecté des divinités qu'ils ne connaissaient pas, et des édifices dont leur culte n'admettait pas le caractère sacré. Leur sympathie naturelle pour les actes religieux n'allait point encore jusqu'à comprendre ce polythéisme cosmopolite que Rome leur enseigna plus tard, et cette vénération pour les dieux étrangers, envers lesquels ses propres généraux se montrèrent quelquefois aussi impies que les deux Brennus ³.

III. Nous verrons de même Appien et le silence de T.-Live démentir Diodore relativement aux têtes des Romains, qu'il dit avoir été coupées par les vainqueurs de l'Allia et les premiers conquérants de la ville éternelle. Mais où Cicéron, oubliant toute prudence et toute bonne foi, se laisse emporter aveuglément par la passion, c'est quand il refuse aux Gaulois tout sentiment de piété et de justice, toute connaissance de ce qui est saint ou sacré, parce qu'ils souillaient même par des forfaits, en leur immolant des victimes humaines, le culte qu'ils rendaient à leurs dieux. Ce disciple de la Grèce ⁴ pouvait-il ignorer que ces détestables sacrifices

¹ *Religione motis cujus haud quaquam negligens est gens.* T.-Live, V.-46 ; Conf., 34.

² A commencer par César, *Natio omnium Gallorum admodum dedita religionibus.* VI-16.

³ Entre autres Cæplon, à Toulouse, et Crassus, à Jérusalem, où un prince grec avait déjà montré, ainsi qu'en Perse, l'exemple des pillages sacrilèges. Conf., Polyb., IX-34.

⁴ Et Diodore, qui s'exprime à peu près comme lui, V-32.

avaient existé chez ses maîtres et chez tous les peuples de l'antiquité? Et quelles devaient être en écoutant des accusations aussi téméraires, la surprise et la confusion de ses auditeurs, dont les ancêtres enterraient vifs des Grecs et des Gaulois, (T.-Live, XXII-57), et qui, malgré quelques lois impuissantes, sacrifiaient encore, — ainsi que leurs descendants plus de trois siècles après les déclamations de Cicéron, — des hommes au dieu Mars ou à leur Jupiter Latialis¹? Le fanatisme hellénique ou romain fut même encore plus hideux que le nôtre, car il prit fréquemment pour victimes des femmes, ce que ne firent point les Gaulois. Au surplus, le grand orateur nous a montré lui-même le cas que nous devions faire de ces invectives lancées pour le besoin de sa cause, quand devenu l'ami du druide Divitiacus et du roi galate Déjotarus, il célébra dans ses belles périodes la piété, la douceur de caractère, la probité de ce prince², accusé de crimes atroces par Plutarque et par Strabon. Il voulut bien alors reconnaître quelques vertus parmi ces Gaulois qu'il avait tant diffamés. Ces parjures devinrent les plus fidèles auxiliaires de la république expirante³, et ils n'étaient plus aussi impies à ses yeux, quand il écrivait que la crainte des *vierges blanches* n'avait pas moins que la vaillance des Grecs contribué à leur défaite sous les murs du temple d'Apollon. (*De Divin.*, I-37.)

IV. Je crois pouvoir citer encore, comme exemple de ces calomnies répandues contre les Gaulois, — et pour me débarrasser au plus vite d'une pareille question, — ce qu'Aris-

¹ Sous les yeux mêmes de Cicéron, pour ainsi dire, deux hommes furent sacrifiés dans le champ de Mars par les prêtres de ce dieu, en 46 av. J.-Ch.; *Dion*, XLIII-24. Octave n'ordonnait-il pas d'en immoler devant l'autel de César? *Suétone*, *Aug.*, 15; *Sénèque*, *de Clém.*, I-11, etc., *Voy.* pour les temps postérieurs, *Pline*, XXVIII-3; *Porphyre*, *de Abst.*, II-56; *Lactance*, *Div. institut.*, I-21; *Eusèbe*, *Prépar. évang.*, IV-16 et 17, etc.

² *Resp. Arusp.*, 13; *pro Dejot.*, *passim.*; *Conf.*, *de Divinat.*, II-37.

³ *Conf.*, *pro Font.*, 12, et la 10^e épître à Brutus.

tote et Diodore ont dit de leur passion effrénée pour leur propre sexe. On les accusait, suivant le premier, d'être ouvertement adonnés à ce vice honteux, et c'est pourquoi, ajoute ce philosophe, les Celtes, par exception entre les nations guerrières, ne se laissent point dominer par leurs femmes¹. Diodore et Athénée qui répète cette assertion, rapportent que malgré la beauté dont elles étaient généralement douées, les Gaulois les recherchaient fort peu, et s'abandonnaient si étrangement à leur fureur pour la pédérasie, qu'ils couchaient entre deux jeunes garçons². Ils se prostituent ainsi, continue l'historien, dès leur adolescence, et avec un tel mépris de toute pudeur qu'ils regardent comme un affront et comme une honte personnelle, qu'on ait refusé leurs caresses. On sait, dit plus simplement Strabon (IV, p. 165, Did.), que cet abus de leur jeunesse n'a rien de déshonorant parmi eux. Mais Eusèbe va encore plus loin que Diodore, quand il affirme que les jeunes Gaulois se marient publiquement les uns avec les autres, sans craindre aucun blâme, puisqu'ils y sont autorisés par une loi du pays³.

Malgré des témoignages aussi positifs et sur lesquels on a dit qu'il fallait passer condamnation, je n'hésite pas à regarder ces assertions comme mensongères, si ce n'est pour tous les peuples de la Gaule, du moins pour les véritables Gaulois. Nous ne savons pas de quels Celtes parle Aristote, ceux du Danube ou de l'Italie, ou bien ceux du littoral de la Méditerranée, les seuls parmi les Transalpins que connussent les Grecs de son temps; mais il est certain qu'il a tiré de ces détestables mœurs une fausse conséquence, en disant

¹ Politiq., II-6, éd., Barthél. S. Hll.

² Diod., V-32; Athén., XIII-8.

³ Prépar. évang., VI-10, p. 277, éd. Vigier. Un savant moderne, brochant sur le tout, avance même, sans citer aucune autorité, qu'une loi défendait de se marier à tout Gaulois qui *prius uzoriam non implexset functionem*. (Cœl. Rhodigin.,] *Lection. antiq.*, XV-10.)

qu'elles expliquaient pourquoi cette nation si belliqueuse ne laissait aux femmes aucune autorité. Nous verrons positivement le contraire. Mais remarquons dès à présent : 1° que tout ce que nous savons en général des femmes gauloises, de leur conduite envers leurs maris avec lesquels elles partageaient les fatigues et les dangers de la guerre; de l'admirable dévouement d'Eponine, de la généreuse abnégation de Stratonice, de l'héroïque fidélité de Camma, de la manière courageuse dont Chiomara vengea sa chasteté conjugale outragée¹, tous les renseignements enfin que nous possédons, si incomplets qu'ils soient, sur leurs caractères et leurs vertus, démentent ces imputations, et montrent sous un jour très-différent les rapports des Celtes avec les compagnes de leur existence. — 2° Qu'en écartant même, comme trop suspectes d'exagération, les monstrueuses violences dont les accuse Pausanias, X-22, dans leur expédition de Delphes, — l'excès de population dont ils furent plusieurs fois embarrassés² dans les Gaules et en Orient, prouve qu'ils étaient loin d'avoir pour leurs femmes cette froideur que leur imputent Diodore et Athénée, mais en place de laquelle César nous montre au moins un reste de polygamie, VI-19. — 3° Que les mariages et la loi dont parle Eusèbe, fort peu vraisemblables dans les temps antérieurs, paraissent tout à fait incroyables au IV^e siècle de notre ère, et après 300 ans de soumission à la domination romaine. Quand les écrivains de l'Histoire auguste flétrissent énergiquement chez un de leurs empereurs ces abominables mariages, auraient-ils gardé le silence sur nos Héliogabales des Gaules? Enfin l'empereur Julien, à peu près contemporain de l'évêque de Césarée, loue précisément les Celtes de leur chasteté, et

¹ Voy. Plutarq., *de Mulier. virtut.*, 20-22; *Amator.*, 25; Polybe, Tacite, Dion, etc.

² T.-L., V-34, XXXIX-34; Strab., IV, p. 155, 160; Justin, XXIV-4, etc.; Conf. Apollon. Rhod., IV-646; Pausan., I-9. César avait constaté la très-grande population de la Bretagne, V-12; Voy. Diod., V-21.

Spartien nous apprend que les Gaulois rendaient même à cette vertu des honneurs religieux du temps des Antonins¹.

Si des faits nous passons aux objections générales, nous observerons que tous ces accusateurs des Gaulois sont des Grecs, c'est-à-dire des écrivains pour la plupart fort insoucians de la vérité, surtout quand il était question de peuples éloignés auxquels ils attribuaient effrontément, — pour paraître mieux informés que leurs devanciers, — des usages qui n'avaient jamais existé. C'est ce que leur reproche l'historien Josèphe en parlant précisément de nos Gaulois². Ces écrivains appartenaient en outre à une nation tellement éprise de la beauté de la forme, que cet amour l'avait livrée à tous les excès de ce genre, et que les mœurs d'Aristote lui-même ne furent pas sous ce rapport à l'abri de toute attaque. Plutarque n'a-t-il pas été obligé de défendre contre cette honteuse imputation les héroïques fraternités du fameux bataillon sacré des Thébains ? (*Pélop.*, 18 et 19.) Il était dès lors naturel que les Grecs adoptassent fort légèrement, ou même avec quelque secrète satisfaction, des exagérations ou des mensoges, qui pouvaient excuser à leurs yeux leurs propres turpitudes. Sextus Empiricus n'en a-t-il pas même accusé les Germains dont la contenance était connue³ ? Mais les Romains qui connaissaient beaucoup mieux les Gaulois, ne disent, autant que je me souviens, rien de semblable de leurs mœurs. Il n'est question de ces infamies celtiques, ni dans César, ni dans T.-Live, les deux auteurs qui nous parlent le plus souvent de nos ancêtres. Le premier semble avoir protesté d'avance contre cette calomnie, en disant que les habitants de notre Transalpine, sauf dans leurs

¹ Julien, *Misop.*, p. 359, fol. 1696 ; Spart., *Niger*, 6. *Sacra quædam in Galliâ castissimis decernuntur, etc.*

² Contre App., 1^{er}, 12 ; *Did.*, Conf. Polyb., III-38.

³ *Pyrrhon. Hypotyp.*, III-24. Il est toutefois probable qu'il ne parlait pas des Germains, mais des *Garmanes* de l'Orient, et ce changement de noms a été proposé dans son texte.

rappports extérieurs avec leurs enfants, ont généralement les mêmes coutumes que les autres peuples, VI-18; et celle qui faisait si singulièrement honte à un père de se montrer en public avec ses fils, avant qu'ils fussent en âge de porter aussi les armes, ne révèle-t-elle pas une secrète pudeur qui rougissait d'exposer aux yeux de tous les preuves encore trop récentes de leurs relations conjugales? Les Celtes appartenaient en effet à ces races du nord dont le tempérament était si peu porté vers les excès dont nous parlons, que les Anciens eux mêmes vantaient leur chasteté naturelle. Leur religion, sans doute cruelle mais austère, n'avait point de Vénus, point de Cupidon, ni de fête ou d'emblème consacrés aux voluptés lubriques, et quand les Bataves, peuple à demi gaulois, se soulevèrent à la voix de Civilis, ne fut-ce pas en grande partie pour venger les outrages que leur pudeur avait reçus des Romains¹?

V. Je ne m'arrêterai pas longtemps à la double réputation de perfidie et de cruauté, que les Grecs et les Romains ont faite simultanément à nos ancêtres. Ces deux vices ne peuvent malheureusement dans ce monde barbare, et à l'époque où vivaient les Gaulois, servir à les caractériser. Parmi les nations contemporaines, leurs voisins ne se montraient pas moins féroces, et les plus fières de leur civilisation n'étaient pas dans leurs jours de colère, ou dans leurs anciennes coutumes religieuses, plus avares du sang humain. *Gallisque magis quam Romanis similes*, a dit un de leurs historiens. (T.-Liv. V-36), antithèse qu'il faudrait presque retourner si l'on en croyait Polybe quand il nous dit que les Romains s'étaient fait une règle de n'épargner, dans toute ville prise d'assaut, aucun homme vivant, ni même les animaux, X-15.

¹ Tac., *Germ.*, 18-20; *Hist.*, IV-14, etc.; *Cés.*, VI-21; Julien, déjà cité. L'incontinence des Bretons primitifs, et notamment celle des Irlandais, n'est donc qu'une preuve de plus de leur origine, en très-grande partie méridionale.

Il faut aussi faire, dans les récits des Grecs, la part des exagérations de la terreur et des souvenirs qu'avaient laissés les invasions de la Macédoine et de la Phocide, exagérations dont Pausanias nous a transmis l'écho en accusant d'anthropophagie, entre autres monstruosités, les compagnons du second Brennus¹. Les Romains n'ont-ils pas dit la même chose des soldats d'Annibal, T.-Liv. XXIII-5? Diodore du moins n'attribuait cette abominable réputation, Φασι, qu'aux Celtes les plus septentrionaux, voisins des Scythes, et aux Bretons de l'Irlande (V-32). Il paraît toutefois, d'après Polybe et Plutarque, que l'expression d'*erga galatica* était devenue proverbiale pour désigner les faits les plus atroces, et un poète de l'anthologie s'écrie que la terre des Celtes ne produit au lieu de fleurs que des furies homicides². Mais il ne faut pas oublier, — ce qui explique en partie la barbarie de ces actes et atténue l'horreur qu'ils inspirent, — que la mort n'était pour nos ancêtres qu'un point de séparation entre deux existences; *longæ vitæ mors mediâ est*, s'écriait au sujet de leur croyance à cet égard le poète Lucain, I-v. 452. Quant à la perfidie, Polybe et Tite-Live observent d'abord³ avec raison, que ce vice était commun à tous les Barbares (on peut le dire des temps modernes non moins que des temps anciens), et l'un et l'autre en rapportent d'assez nombreux exemples étrangers aux Gaulois. En second lieu, Hirtius et Strabon leur attribuent, au contraire, une simplicité exempte de toute malice, une franchise étrangère à toute espèce de ruses⁴. Enfin, ces deux peuples civilisés, qui accu-

¹ Voy. son livre, X-22, et, pour d'autres atrocités, Diod., XXXI-13; Polybe, Appien, *Gall.* Dion quant aux Bretons, LXII, etc.

² Plut., *de Stoicor. repugn.*, 32; *Did.* t. IV; *Anth.*, II, ch. 43, 14; éd. in-4° de 1604; Polybe, IX-34.

³ Polybe, III-98; T.-Liv., XXII-22.

⁴ Απλοῦν καὶ οὐ κακότητες, Strab., IV, p. 162. *Homines apertos minimeque insidiosos qui per virtutem, non per dolum dimicare, consueverunt* (*Bell. Afric.*, 73.)

saient les autres de perfidie, ne se piquaient point entre eux et avec ces mêmes Barbares, d'une foi beaucoup meilleure. Les Romains particulièrement commirent envers les Gaulois mêmes des crimes qui effaçaient toutes leurs trahisons, comme l'horrible assassinat d'un suppliant boïen, raconté par T.,-Live, XXXIX-42, et l'enlèvement du roi Bituitus. On sait de quelle manière le plus clément de leurs grands hommes traita nos malheureux Vépètes, et comme la nation entière des Sénons fut exterminée par Dolabella¹. Aussi, pensé-je que si les Celtes ont jamais écrit leur histoire, la cruauté romaine devait y être entourée d'une notoriété non moins proverbiale, tout comme celle que la foi latine aurait sans doute obtenue, a-t-on dit, en place de la *foi punique*, si les livres des Carthaginois étaient seuls parvenus jusqu'à nous. En deux mots, il n'est guère d'exemples d'atrocités ou de perfidies gauloises dont l'histoire grecque ou romaine n'offre des équivalents; — et les vertus opposées, la protection des vaincus, le respect du droit des gens, la fidélité n'étaient pas si étrangères à ce peuple, puisqu'on en trouve d'honorables traits dans les livres mêmes qu'ont écrit leurs ennemis. Les Allobroges ne refusèrent-ils pas de livrer aux Romains les princes fugitifs des Salyens? (App., *Gall.*, XII, *Did.*) Clondicus ne renvoya-t-il pas sain et sauf l'envoyé du roi macédonien Persée, complice des tromperies de son maître? (Tit.-Liv., XLIV-27.) César lui-même constate la réputation de justice que s'étaient faite les Tectosages, VI-24, et rapporte, I-31, que Divitiacus se croyait le seul de tous les Eduens qui fût libre de parler et d'agir contre Arioviste, parce qu'il ne lui avait prêté aucun serment². Et ce Déjotarus, que nous avons déjà nommé, le fidèle compagnon de la

¹ Il fit égorger sur tout le territoire, et sans exception, tous les enfants des Sénons tombés en son pouvoir. (App., *Gall.*, XI; Den. Hal., XVIII-5; *Tauchn.*, *Conf. Flor.*, I-13.

² Ni donné d'otages, ajoutait, il est vrai, cet illustre Gaulois, mais en faisant valoir la première de ces considérations autant que la seconde.

fuite de Pompée, ne fut-il pas honoré par lui dans les vers de Lucain ¹, du beau titre de *fidissime regum*, superlatif déjà employé par Cicéron lui-même, avons-nous vu, pour les auxiliaires gaulois?

VI. Un défaut plus véritablement national que les deux précédents et qui dût principalement attirer aux Gaulois cette réputation de perfidie, c'était leur inconstance, cette extrême mobilité d'esprit que César appelait *l'infirmilas Gallorum* ². Tite-Live nous les montre de même, tantôt dévoués à Annibal, tantôt songeant à s'en défaire, puis s'accusant mutuellement de leurs complots avec autant de légèreté qu'ils les avaient formés, XXII-1. Ils aimaient d'abord le changement pour lui-même, toujours avides de nouveautés, et ce goût inné des révolutions, *novis imperiis*, leur est souvent reproché, non-seulement par leur conquérant, II-1; mais du temps même des empereurs, par les écrivains de l'Histoire auguste ³. Cette inconstance était en outre la conséquence naturelle d'un autre défaut, dont nous avons pareillement hérité en partie, l'irréflexion et la fougue de leurs résolutions ⁴. Ce n'est point le raisonnement, observe Polybe, II-35, mais l'emportement qui règle la conduite de leurs affaires. Leurs colères surtout, qu'ils ne pouvaient jamais contenir ⁵, étaient complètement aveugles; elles les jetaient d'un jour à l'autre dans les entreprises les plus inconsidérées, et dont ils ne tardaient pas à se repentir. (Cés., IV-5.) Cette précipitation, excluant toute prévoyance, ils se lançaient dans des expéditions ou des sièges sans avoir rien

¹ VIII-212; Conf. Cléér., *Har. resp.*, 13.

² Cés., IV-5, et al. Polyb. II-32, III-70, 78, etc. Les traits que je vais réunir se trouvent souvent répétés par divers auteurs, qu'il serait fastidieux de citer continuellement pour chaque détail de cet ensemble; je n'indiquerai donc pour chaque fait que les plus anciens et les plus importants.

³ Treb. Poll., *de trig. Tyr.*, 2; Vopiscus, *de quat. Tyr.*, 7.

⁴ Cés., III-8; Conf., VI-20; Den. Hal., XIV-17; *Tauchen.*

⁵ T.-Liv., V-37; Polyb., II-35.

préparé pour leur réussite, ni même, arrivait-il quelquefois, pour assurer leur propre subsistance. Cette incurie qui leur fut souvent fatale, se retrouve chez les conquérants de Rome comme chez les Galates d'Asie¹. Leur inconstance enfin provenait aussi d'une cause toute physique, dont nous avons beaucoup parlé dans notre 2^e partie, je veux dire la mollesse de leurs grands corps où dominait un tempérament lymphatique. Toujours impatients d'agir, nous avons vu que, par une singulière contradiction de leur nature, ils supportaient difficilement la fatigue, et surtout les chaleurs de l'été. Tout effort prolongé, même dans les combats où ils se ruaient avec une impétuosité si redoutable, leur devenait, s'il faut en croire T.-Live et Denys d'Halicarnasse², extrêmement pénible. De là premièrement, cette paresse corporelle qui leur faisait négliger les plus impérieuses prescriptions de la science, de la guerre, à laquelle ils vouaient toute leur existence. Les longues marches, les travaux de campement, les veilles militaires leur étaient odieux³. De ce défaut d'énergie physique résultait en second lieu cette paresse morale, qui leur enlevait la fermeté nécessaire pour lutter contre les obstacles ou la mauvaise fortune ; aussi prompts qu'ils étaient à se décourager dans les revers qu'à se précipiter dans les périls⁴. Tacite dit la même chose des Bretons, *Agr.*, 11. Dion Cassius explique parfaitement ce contraste de leur nature, qui les jetait dans les extrêmes du courage et de l'abattement. Plus l'impétuosité a de fougue, moins elle conserve d'énergie durable, et des esprits dépourvus de toute réflexion qui puisse leur servir de lest, sont incapables de se fixer ni dans un sens, ni dans l'autre. (*Exc. Vatic.*, Sturz., 65.)

VII. Tout ceci est conforme à l'idée qu'on s'est générale-

¹ T.-Liv., V-43, 44 ; Memnon, *Héracl.*, 28 ; Did., *Fragm. hist. gr.*, t. III.

² T.-Liv., VII-12, X-28, XXVII-48, etc. ; Den. Hal., XIV-19, *Taucha*.

³ T.-Liv., V-44, IX-4, XXI-25, XXII-2, XXVII-48 ; Polyb., III-79, etc.

⁴ Cés., III-19, VIII-13 ; Strab., IV, p. 164 ; Did. Dion, XXXIX-45.

ment faite des Gaulois, mais nous avons déjà constaté, dans nos recherches précédentes, que plusieurs de ces assertions, quoiqu'elles eussent toutes un fond commun de vérité, n'étaient pas exemptes d'exagération. Aussi rencontrons-nous parfois dans les auteurs grecs ou romains des faits qui contrastent remarquablement avec le portrait qui précède. L'infanterie des Gaulois du Danube, dit le même T.-Live, manœuvrait avec la vitesse de la cavalerie, XLIV-26. Ceux d'Italie ne se montrèrent ni imprudents après leur subite victoire de l'Allia, ni paresseux, ni brutes, quand ils écrasèrent l'armée de Posthumius sous les arbres de la forêt Litana, qu'ils avaient presque entièrement coupés à l'avance. (*Id.*, XXIII-24.) Le plan de campagne des Boïens, qui laissèrent le consul Corn. Mérula dévaster tout leur pays, et l'embuscade finale qu'ils lui tendirent, exigea de leur part autant de fermeté de caractère que de patience pour attendre l'occasion de vaincre l'ennemi. (*Id.* XXX-4.) Tacite a vanté la sagesse des Eduens et nous sommes frappés de la circonspection que montrent les Allobroges et les Galates dans Salluste et dans Justin¹. Enfin nous verrons plus tard les ruses de guerre des Celtes démentir aussi quelquefois leur renom d'imprévoyance et de simplicité.

VIII. Revenons à ces colères furieuses qui leur enlevaient toute raison, et qui avaient pour principe un naturel aussi farouche qu'orgueilleux². Je n'ai rien à dire de leur passion pour la guerre; elle est connue du monde entier : *gens ferrox et ingenti avidi ad pugnam*; — *inter ferrum et arma natos*, lit-on dans T.-Live, avec qui l'on peut citer Aristote, Salluste, Nicolas de Damas, Justin, Strabon, Elien, etc. Ce dernier rapporte qu'ils se couronnaient de fleurs avant de marcher

¹ Tac., *Hist.*, II-61; Sall., *Cat.*, 41; Just., XXV-2.

² *Gens effera'a*, — *gallica rabies*, etc., T.-Liv., X-10 et XXXVIII-17. Flor., I-12; Strab., p. 164, *Did.*; *Gallica feritas*, dit leur descendant Trog; Pompée dans Just., XXIV-1, XLII-3.

à l'ennemi¹, et l'on sait qu'ils combattaient souvent nus² pour faire parade de leur courage, dont les Grecs et les Romains comparaient la furie à celle des bêtes féroces³. Leurs plaies n'étaient-elles pas assez larges, assez visibles, ils les déchiraient de leurs propres mains, pour les grandir à tous les yeux, et leur fureur devenait une véritable rage, quand ils se sentaient mourir d'une blessure peu apparente, quoique profonde. (T.-Live, XXXVIII-21.) Cette nature farouche qui les rendait aussi turbulents au conseil (*id.*, XXI-20) qu'indisciplinés dans les rangs⁴ et querelleurs entre eux⁵, s'exaspérait surtout dans leurs grandes infortunes. On les voyait alors tourner leurs armes ou contre eux-mêmes, pour ne pas survivre à leur liberté⁶, ou contre leurs femmes et leurs enfants, et en faire un épouvantable massacre, soit pour les empêcher de tomber entre les mains de l'ennemi (Tac., *Agr.*, 38); soit, prétend Justin, XXVI-2, dans l'exécration espérance de racheter aux Dieux leurs vies menacées par les augures. Mais cette fougue bestiale, cette turbulence, cette indiscipline leur étaient communes avec les Germains⁷. C'étaient, paraît-il, autant de traits du type primitif de ces deux souches indo-européennes, car nous les retrouvons aussi chez les Normands du moyen âge, et portés jusqu'à la démence par leurs fameux Berserkers.

¹ *Var.*, XII-23; ² Ἀνθρώπων φιλοκινδυνωτάτους τοὺς Κελτοὺς, *dit*-II.

³ Diod., V-29; T.-Liv., XXXVIII-21; Den. Hal., XIV-13; App., *Gall.*, VII.

⁴ Den. Hal., XIV-17; Pausan., X-21; Flor., II-4.

⁵ Polyb., V-78; T.-Liv., VII-24; Den. Hal., XIV-15; Just., XXIV-7; Lampr., *Alex. Sév.*, 58, *retorridæ mentes*, etc.

⁶ Polyb., II-19; Diod., V-28; Strab., IV, p. 165; *Did.*, etc. Nous ne parlons pas ici de leurs factions politiques, dont nous nous occuperons plus loin.

⁷ Voy. dans App., *Gall.*, XI, le suicide général qui anéantit le reste des Sénons d'Italie; et, dans Orose, V-14, celui d'un peuple gaulois des Alpes. Conf. Pausan., 1^{er}, 7; Flor., II-11; Dion., XXXIX-43.

⁸ App., *Gall.*, I-3; Jos. *Antiq. Jud.*, XIX-1, 5; *Guer. Jud.*, VIII-4; Sénèq., *de Ira*, II-15 et 16.

Il ne faut pas croire cependant que ces âmes si farouches fussent fermées à tous les tendres sentiments. Nous verrons au contraire qu'elles étaient capables des affections les plus dévouées. Divitiacus se montre excellent frère dans les Commentaires de César (I-20, conf. IV-12), et quoi de plus touchant, par exemple, que cette lutte de généreux mensonges entre les deux fils du prince galate Adiatorix, se disputant le droit d'aînesse pour mourir avec leur père condamné par Auguste ! C'est Strabon qui rapporte (XII, p. 478, *Did.*) cet admirable trait d'amour fraternel, que ne surpasse aucun de ceux dont peuvent se glorifier les peuples doués des cœurs les plus affectueux.

IX. L'orgueil excessif, *καταρροεῖν ἀπαντων* (Diod., V-32) paraît, avoir plus particulièrement caractérisé la race celtique, *gentes superbæ*, dit Méla, III-2 ; *tumidissimus Cella*, répond Sil. Italicus, XI-25 ; c'était chez eux une coutume nationale, que les riches entretenissent à leur table ou payassent des prôneurs de profession et des chanteurs chargés de faire leur éloge en toute occasion et à tout venant¹. Cet orgueil se montrait encore chez les Cellibériens, tout mêlé que fût leur sang gaulois, quand ils gardaient un si fier silence devant Caton, et qu'ils se tuaient plutôt que de se laisser désarmer par leurs vainqueurs (T.-Live, XXXIV-17). Suidas reprochait ce vice, — peut-être une vertu pour un peuple ! — à toutes les nations *scythiques* (V° Ἀγερῶχ(α), mais aucune ne l'a porté aussi loin que nos aïeux. Il éclatait surtout dans les luttes insensées que les Celtes prétendaient soutenir contre les éléments, si toutefois nous devons croire à tout ce qu'en rapportent les Anciens. On lit déjà dans Aristote qu'ils ne craignaient ni les inondations, ni les tremblements de terre (*de Morib.*, III-10), et qu'ils prenaient les armes pour aller à la rencontre des vagues qui envahissaient leurs rivages².

¹ Posidon, dans Athén., VI, p. 246 ; Appien., *Gall.*, XII.

² *Eudem.*, III-1. Mais il ne dit pas, comme on le prétend, qu'ils répon-

Ephore, qui attribuait cette folie non aux Cimbres, dont le nom n'était pas encore connu de son temps¹, mais aux Cimmériens, affirmait, que pour ne pas céder à l'océan, et pour se rendre plus intrépides par l'habitude du danger, ils rebâtissaient leurs maisons renversées par les flots, et continuaient de les habiter, quoiqu'ils perdissent par cette obstination plus d'hommes que dans les combats. Ælien ajoute que les Celtes bravent de même les incendies qui dévorent leurs demeures, tant il leur paraît honteux de fuir le danger. Ils se croiraient déshonorés, dit encore Nicolas de Damas², s'ils évitaient la chute d'une maison. Il est certainement ridicule, comme le fait observer Strabon (VII, p. 243, *Did.*), de croire que les Celtes entraient ainsi chaque jour en lutte contre un phénomène quotidien, et aussi régulier que le flux de l'océan ; mais ces exagérations avaient sans doute pour fondement les folles bravades de quelques Berserkers des anciens temps, qui avaient défié tantôt des inondations extraordinaires, tantôt l'incendie de leurs maisons, et dont le point d'honneur insensé passait pour appartenir à toute la nation³. On était d'ailleurs disposé à croire à toutes les témérités des Celtes, par la fierté qui respirait dans quelques-unes de leurs réponses aux princes et aux peuples étrangers ; réponses devenues célèbres, telles que celles-ci : Qu'ils ne craignaient rien que la chute du ciel⁴ ; — qu'ils surpassaient en vaillance tous les autres hommes ; — qu'ils portaient leur droit de conquête dans leurs armes, et que tout appartenait aux plus braves ; — et enfin leur trop fameux *Væ victis!* que la for-

daient aux coups de tonnerre en lançant des flèches contre le ciel. Ce sont les Thraces qui agissaient ainsi, suivant Hérod., IV-94.

¹ C'est Strabon qui fait cette confusion en citant Ephore, p. 243, *Did.*

² *Æl., Var.*, XII-23; Nicol. Dam., fr. 104 au t. III *des Hist. grec.*, *Did.*

³ Les Danois, dit Pontanus, nomment encore *Gal* ou *Galt* les hommes *vesani et stolidæ fortes.* (*Itiner. Gall. Narbon.*, Append., p. 23.)

⁴ Ptolém. Lag., fr. 2; *Hist. d'Alex.*, *Did.*; Arrien, *Exp. d'Alex.*, I^{er}, 4; Strab., VII, p. 250, *Did.*

tune des Romains devait par la suite faire retomber si cruellement sur eux-mêmes. (T. - Live, V-36, 48; XXXVIII-16; Plutarq., *Cam.*, 17, 28; etc.)

Cet orgueil national, soutenu par un éclatant courage, dont il est superflu de parler plus longuement, — Rome elle-même leur cédait le premier rang parmi les nations guerrières¹! — cet orgueil, dis-je, avait dans son exaltation quelque chose de noble et d'héroïque, mais il perd tout son prestige quand nous le voyons dégénérer, — et cela trop fréquemment, — en fanfaronnades individuelles et en provocations de saltimbanques, comme celles dont Denys d'Halicarnasse nous a fait le grotesque tableau (XIV-17, *Tauch.*). Diodore, il est vrai, ne l'a pas autant chargé, V-29, et prête même aux insultes méprisantes dont les Gaulois accompagnaient leurs défis, un but sérieux, mais dans lequel se montrait encore la naïveté enfantine du Barbare, celui d'enlever à l'ennemi toute la confiance qu'il pouvait avoir dans sa propre bravoure. Toujours est-il que leur grande taille, leurs figures farouches, leurs regards menaçants, leur voix formidable, l'arrogance de leur démarche, tout leur extérieur enfin leur donnait naturellement un air de matamore (Cicér., *pro Font.*, 14), auquel se joignait un langage tantôt bref et rude, tantôt rempli d'hyperboles et d'obscurité pour se vanter eux-mêmes et rabaisser les autres². Un de leurs rois qu'allait vaincre une armée romaine, disait qu'elle serait à peine un déjeuner pour ses chiens (Oros., V-14). Ils s'énonçaient habituellement, ajoute Diodore, avec une emphase tragique et des paroles pleines de menaces. Quand un de leurs guerriers, comme il arrivait souvent, défait en combat singulier le plus brave de l'armée ennemie, c'était en chantant ses propres louanges,

¹ *Gloria belli Gallos ante Romanos fuisse*, Sall., *Catil.*, 53; Conf., entre autres, *Hist. Bel. Afric.*, 6; Horace, *Od.*, liv. IV-14: *Non paventis funera Gallia.*

² Diod., V-31, *Vaniloquum celtæ genus*; Sil. Ital., VIII-17, etc. Dion Cas., XL-8.

en brandissant ses armes, et en vomissant contre cette armée des injures accompagnées d'éclats de rire, de sauts et de gambades insultantes. (Den. cité.) On en vit même, quand l'adversaire tardait à se présenter, qui tiraient par dérision leur langue à l'ennemi, et le souvenir de cette ignoble bravade, vaillamment punie par Manlius Torquatus¹, était resté si populaire à Rome, qu'il devint un sujet d'enseigne pour les boutiques des marchands². Ces grossières provocations nous paraissent d'autant plus méprisables qu'elles étaient ordinairement suivies en cas de défaite, de fuites honteuses ou d'un stupide abattement³. Race de grands enfants tapageurs, qui s'enivraient de chansons fanfaronnes, de vociférations et de bruit, et que matait trop souvent le moindre revers, ayant fait, suivant l'expression de Shakspeare, *much noise for nothing* (beaucoup de bruit pour rien), ou comme a dit T.-Live, *nata in vanos tumultus*, V-37.

Une autre dégénération de leur orgueil, c'était leur passion pour la parure et les vêtements bariolés de couleurs éclatantes, vanité puérile qui contrastait d'une manière si frappante avec l'uniforme simplicité du costume de leurs voisins les Ibères et les Germains. Trait de caractère auquel nos recherches nous ramèneront dans la section suivante.

X. Aux trois péchés capitaux dont nous venons de parler, la paresse, la colère et l'orgueil, nos ancêtres joignaient encore, suivant les auteurs classiques, l'avarice et l'ivrognerie. Et comme on les accusait aussi, avons-nous dit, d'une infâme luxure, l'on voit que leur portrait n'était pas flatté, et qu'à l'exception d'un seul, ils épuisaient la liste septénaire des vices réputés les plus grands. Mais nous

¹ Claud. Quadrig., *Annal.*, liv. 1^{er} dans A.-Gell., IX-13, T.-Live, VII-10, etc.

² Cicér., *de Orat.*, II-66; Pline, XXXV-8.

³ Cés., VIII-13; Strab., IV, p. 164, *Did.*; App., *Civ.* 1^{er}-50; Lucien, *Zeux.*, 10; Sil. Ital., XVII-719; Tacite et Am. Marcellin nous disent la même chose des Germains, *Ann.*, I-68, II-14; Marc., XVI-12.

avons déjà montré qu'ils valaient souvent mieux que leur réputation; nous observons de nouveau, quant à leur cupidité, qu'ils n'étaient pas plus rapaces que les autres Barbares, ou les Proconsuls et même les plus bas fonctionnaires romains¹.

Nous verrons tout à l'heure que le vol domestique était étranger à leurs mœurs. D'un autre côté la passion de la guerre, l'embarras d'une population souvent trop nombreuse ne les poussaient pas moins que la soif de l'or aux expéditions lointaines, et à vendre leur courage et leur sang aux États qui voulaient les acheter. En tout cas, ce n'était point une raison pour en faire les plus avides des hommes², car les Espagnols, les Ligures, les Grecs eux-mêmes, fournissaient également des troupes mercenaires au plus offrant, et nous même, avons-nous oublié le proverbe moderne : pas d'argent, pas de Suisses! On voyait donc la race aventureuse des Celtes dans les trois parties de l'ancien monde, au service des rois de Macédoine, des princes asiatiques et des républiques grecques, des tyrans d'Italie, des Romains et des Carthaginois³. C'est dire qu'ils se trouvaient quelquefois dans des camps opposés, dans celui de Pyrrhus comme dans celui d'Antigone, sous les drapeaux d'Asdrubal et de Livius, de César et de Pompée. Et s'il faut convenir que leurs exigences, leur orgueil et leur indiscipline en faisaient souvent des auxiliaires peu commodes ou peu sûrs, l'on doit tenir compte aussi de l'injustice ou de la mauvaise foi dont usaient avec eux des princes tels que Persée, et un sénat comme celui de Carthage.

La preuve qu'une insatiable cupidité personnelle n'était

¹ Voy. Sall., *Jug.*, 40; Plutarq., *Brut.*, 6, etc. Jusqu'à un simple préfet des ouvriers de César, qui semblait avoir emporté dans sa maison toutes les richesses de la Gaule chevelue, *quidquid habuisset comata Gallia*; Plin., XXXVII-7; Catull. in *Cæsar*, *carm.*, 29.

² *Avidissima rapiendi gens*, T.-Liv., XXXVIII-27.

³ Voy., entre autres, T.-Live, XXI-53; Justin, XXV-2, XXVII-3, etc.

pas le seul mobile de leurs courses aventureuses, c'est que nous les verrons consacrer dans leurs saints lieux une grande partie de l'or qu'ils en rapportaient, et auquel désormais nul d'entre eux n'aurait osé toucher. Ce fait semble d'autant plus remarquable à Diodore, que les Gaulois étaient, dit-il, V-27, d'une avarice excessive. Il aurait dû nous expliquer du moins comment cette avarice se conciliait avec le luxe de leurs vêtements et de leurs armes. La piété de ces *impies* était dans tous les cas encore plus forte que leur cupidité. Cette passion leur parlait même moins haut que le sentiment de leur dignité nationale, quand ils refusèrent sans hésiter tout l'argent que le sénat romain leur offrait, au lieu de leur livrer les ambassadeurs qui avaient violé le droit des gens à leur égard sous les murs de Clusium. (App., *Gall*, III.) N'est-il pas encore très-remarquable que la seule nation peut-être qui ait, comme les Spartiates, défendu l'entrée de l'or sur son territoire, était un peuple gaulois, les Scordisques? (Athén., VI-5). Enfin si Valère-Maxime accuse leur philosophie nationale de les pousser à l'avarice et à l'usure¹, nous verrons qu'il n'a rien compris, ni au fait dont il parle, ni à leurs croyances sur l'immortalité de l'âme.

XI. N'est-ce pas aussi, quoique à l'autre extrémité de l'échelle morale, quelque chose de peu conciliable avec cette même avarice, que l'excessive intempérance, dont on accusait non moins généralement les Gaulois, car les marchands italiens leur faisaient payer énormément cher le vin qu'ils leur apportaient? (Diod., V-26.) L'ivrognerie d'ailleurs, de même que la voracité sur laquelle revient si souvent Sulpice-Sévère², ne serait pas davantage un vice caractéristique de leur nation, car l'on n'ignore pas qu'il fut toujours commun

¹ II-6, par. 10 et 11. *Avara et feneratoria Gallorum philosophia.*

² Dialog. 1^{er}, ch. 4, 8, etc.

aux hommes du nord¹, que la nature a privés des doux fruits de la vigne. Mais l'intempérance des Celtes acquit la première une célébrité, dont l'écho retentissait encore au XII^e siècle, dans les savants commentaires d'Eustathe². C'étaient même, disait-on, les séductions du vin et de l'huile du midi, séductions que Pline trouve après tout fort excusables³, qui les avait attirés en Italie. L'histoire nous apprend que cette passion y fut souvent aussi fatale pour eux que la supériorité de la tactique romaine⁴. Ils buvaient le vin toujours pur, affirmait-on, au grand scandale de ces peuples civilisés, dont la tempérance, on s'en souvient, était si exemplaire sous les tentes d'Alexandre et dans les orgies de la Rome impériale. Cicéron a cependant célébré la sobriété du roi Déjotarus (*pro Dej.* 9), et César qui passa huit années de sa vie dans les Gaules, ne dit pas, que je sache, un seul mot de l'ivrognerie de leurs habitants. Les observations d'un savant philosophe grec qui visita notre Transalpine, Posidonius, et après lui Diodore nous montrent que ce vice fut, comme chez les Peaux-Rouges de l'Amérique, un résultat fatal de leur contact avec les peuples civilisés. Ces deux auteurs ainsi que Polybe, — nous le verrons dans la section suivante, — décrivent effectivement comme très-simples les repas de nos ancêtres. Les riches seuls buvaient du vin d'Italie ou de Marseille, qu'ils mélaient quelquefois avec de l'eau. Ils n'en étaient donc pas encore arrivés à regarder ce mélange comme du poison, ainsi qu'Am. Marcellin nous le dira par plaisanterie, quatre siècles après Posidonius. De

¹ Platon, *de Legib.*, I^{er}, et Clément d'Alex. en accusent à la fois les Celtes, les Ibères, les Scythes et les Thraces. *Pæd.*, II-2, p. 157, de 1641. Pour les Germains, voy. Tac., *Germ.*, 22 et 23.

² Voy. Polyb., II-19, XI-3; Eustath. *in Dion. Per.* 69, *Did.*; *Pet. géogr. gr.*, t. II.

³ XII-2. *Qua propter hæc vel bello quæstisse venia sit.* Voy. T.-Live, V-33, etc.

⁴ Polyb., XI-3; Plutarq., *Cam.*, 23; Diod., XXIII-21; Polyen, VIII-25.

son temps, l'ivrognerie s'était répandue dans les basses classes d'une manière déplorable, XV-12, mais il ne faut pas oublier que les Gaulois septentrionaux, qu'il a le plus connus, descendaient alors en grande partie de ces Germains de Tacite, qui buvaient sans honte jour et nuit, aussi longtemps qu'il leur restait du vin. (*Germ.*, 23.) Il y a plus : l'empereur Julien loue de leur sobriété les Gaulois parmi lesquels il avait vécu. (*Misop.*, p. 359, fol. 1696.)

XII. Nous n'avons pas, sauf le courage, rencontré jusqu'ici une seule vertu, une seule bonne qualité dont les écrits des anciens aient fait honneur à la généralité de la race celtique. Car la franchise, qu'on a bien voulu lui reconnaître¹, n'était pas autre chose, verrons-nous, qu'une simplicité grossière, de même que son courage n'avait pas d'autre fond, répètent-ils, que l'emportement d'une brute féroce. Mais il est enfin trois ou quatre vertus, que nous pouvons citer, et précisément opposées chacune à l'un des vices dont cette race était si souvent accusée, l'impiété, la perfidie, l'inconstance et l'avarice. Ce sont, avec l'esprit religieux dont nous reparlerons plus tard, l'hospitalité inviolable, le dévouement à leurs chefs, et la générosité sans bornes de ces derniers. La première de ces vertus n'a par elle-même rien de caractéristique ; c'est peut-être celle que les peuples barbares ont, dans tous les temps, le plus généralement pratiquée, mais les Gaulois l'entendaient si largement, qu'ils punissaient de mort l'assassin d'un étranger, tandis qu'ils n'imposaient que l'exil au meurtrier de l'un de ses propres concitoyens². De plus dans le midi de la Gaule, une convention internationale protégeait spécialement les voyageurs³. C'était précisément l'opposé de cette *Xénoctonie* ou coutume de mettre à mort tous les étrangers, que l'Hercule fondateur

¹ *Homines apertos*, voy. le n° V.

² Nicol. Dam., fr. 105 ; *Hist. gr.*, *Did.*, t. III.

³ Ps. Arist., *Narr. merveill.*, 85 ; Arist., *op.*, *Did.*, t. 4.

d'Alise abolit, suivant Diodore, IV-19, dans la Celtique. Nouvelle et frappante contradiction de nos auteurs, qui prouve encore pour notre pays l'existence d'une race antérieure aux Gaulois, car cette abominable coutume se concilie bien moins avec leur caractère et leurs mœurs, qu'avec la farouche sauvagerie des Ligures, *invisitati et insociabiles*, a dit T.-Live, XXVII-39. Nous ne retrouvons quelque chose de semblable dans le monde celtique que chez les Bretons qu'Horace¹ et sont scoliaste Acronius accusent de ces meurtres sauvages, et chez lesquels j'ai montré l'ancienne prédominance du type brun. Encore semble-t-il presque évident, d'après le silence de César et de Tacite à cet égard et l'éloge que Diodore fait des Bretons de la grande Ile britannique (V-22 et 23), que ceux dont parle le poète étaient les Bretons d'Hibernie, anthropophages suivant ce dernier historien et Strabon², et parmi lesquels nous avons lieu de croire que les Celtes ne formaient alors qu'une petite minorité. (Voyez les *Types Gaulois*, sec. V., n° XLIX et suiv.)

Une curieuse anecdote qui nous donnerait à la fois la plus haute idée de l'hospitalité et de la générosité gauloises, si elle n'était accompagnée de circonstances trop peu vraisemblables, nous est racontée par un contemporain de César, Parthénius de Nicée, *Erot.*, 8. C'est l'histoire de cette perfide Miésienne, emmenée captive jusque dans notre pays, et que son mari Xanthus y vint chercher avec un dévouement conjugal qui méritait une toute autre épouse, mais qui fut si noblement récompensé par le barbare auquel il l'avait rachetée. Nicolas de Damas, que nous venons de citer, atteste en outre que nos Gaulois ne fermaient jamais la porte de leur maison, ce qui donne à penser que le vol était une chose fort rare parmi eux. Le voyageur qui entrait parta-

¹ Ode 4 du liv. III, v. 33.

² Diod., V-32; Strab., p. 167; *Did.*, *Conf.*, Solin, 23.

geait aussitôt leur repas ¹. On peut lire dans *Athénée*, IV-13, le récit presque fabuleux que Phylarque, qui vivait environ deux siècles avant J.-C., nous a laissé de l'hospitalité d'Ariamnès, et du festin public qu'il donna chaque jour pendant une année entière, non-seulement à ses concitoyens, mais aux étrangers qu'on forçait, pour ainsi dire, de s'asseoir à ses tables, toujours chargées de viandes et de vin. L'auteur grec ne donne d'autre titre à cet Ariamnès, que celui du plus riche des Galates, sans doute ceux de l'Asie mineure. D'après ce que rapportait Posidonius, nos Transalpins n'étaient pas moins fastueux. Luernius, le père de l'infortuné roi des Arvernes Bituitus, non content de convier tous ses compatriotes à ses repas publics, parcourait encore les campagnes en répandant l'or et l'argent parmi les multitudes accourues à son passage ². Aussi les bardes chantaient-ils que les contrées où Luernius dirigeait son char produisaient sous ses pas l'or et les bienfaits. Voilà certes des magnificences rares, et d'une grandeur véritablement caractéristique. Comme elles balaient cette renommée d'avarice qu'on avait faite aux Gaulois !

Que l'on considère, si l'on veut, comme des exceptions individuelles, ces incroyables générosités, il restera toujours dans les mœurs de ces peuples une coutume qui ne permettait guère à ce vice, le plus égoïste de tous, de s'emparer des principaux de la nation. C'est celle qu'avaient les chefs et les grands de s'entourer d'une clientèle d'autant plus nombreuse, que leur noblesse était plus relevée et leurs richesses plus considérables, clientèle qui leur assurait en retour une influence d'autant plus grande sur les affaires publiques ³. Cette coutume imposait des devoirs réciproques : d'un côté, le dévouement du chef, la protection envers et contre tous

¹ Nicol., *ibid.*; Diod., V-28.

² Athén., *ibid.*; Strab., IV, p. 159, *Did.*

³ Polyb., II-17; Cés., VI-15.

de ses serviteurs et de ses clients; — de l'autre, celui de tous ces hommes, pour la défense et le salut du chef qui les entretenait. L'abandon, même dans la plus mauvaise fortune, était considéré comme un crime¹, et quand il mourait, on brûlait même avec lui ceux qu'il avait le plus aimés². C'est ainsi que les envoyés du roi Déjotarus voulaient périr pour leur maître, en prenant sur eux les crimes dont il était accusé. (Cic., *pro Déjot.*, 15.) Nous reviendrons sur ces *hétairies*, — comme les nomme Polybe, — qui ne constituaient point une coutume purement celtique; mais Strabon y ajoute un trait qui a quelque chose de plus national. C'est la franche et vive spontanéité avec laquelle les Gaulois prenaient réciproquement fait et cause, comme si elles leur étaient personnelles, pour toutes les injustices faites à leurs voisins. (P. 162, *Did.*) Ce n'est donc pas d'aujourd'hui seulement que le génie particulier de notre race a conçu la grande pensée de la fraternité civique, et que la générosité de notre Don-Quichotisme naturel repousse le triste et inintelligent égoïsme du *Chacun pour soi, chacun chez soi*.

XIII. Les femmes gauloises, dont les anciens nous parlent d'ailleurs assez rarement, ne sont point maltraitées par eux comme leurs pères et leurs maris. Strabon leur rend d'abord ce témoignage, qu'elles étaient fécondes et bonnes nourrices, élevant bien leurs enfants (p. 147, *Did.*). Je ne connais ensuite pas un seul endroit où il soit défavorablement question de l'une d'entre elles, et nous en avons déjà cité qui prouvent la fidélité, l'héroïque dévouement ou la pudeur vengeresse des Camma, des Eponine et des Chiomara, L'institution de leur fameux tribunal³ était une ancienne preuve de leur patriotisme, et de la confiance qu'on avait dans leur saga-

¹ Cés., I-18, VII-40, VIII-48. Les villes mêmes restaient fidèles à la mémoire de leurs patrons vaincus. (Plutarq., *parall. Dion. et Brut.*, 5.)

² Cés., VI-19; Méla, III-2. Les amis de Sacrovir se tuèrent encore avec lui. Tac., *Ann.*, III-46.

³ Voy. Plutarq., *Des vert. faits des fem.*, 6; Polyen, VII-50.

cité. Un fait, rapporté par l'empereur Julien ¹, pourrait seul inspirer des doutes sur leur moralité conjugale. C'est cette épreuve à laquelle les Celtes voisins du Rhin soumettaient leurs nouveau-nés, en les exposant sur les eaux du fleuve pour s'assurer de leur légitimité. Mais cette coutume ne nous est révélée que quatre siècles après la chute de la nationalité gauloise, et nous verrons en outre que les Celtes dont il est ici question étaient fort probablement des Germains. Voilà cependant le seul texte cité par M. Contzen pour faire des femmes gauloises un portrait digne de la plume d'un *französin* *fresser* : légères, volages, coquettes, n'ayant aucune idée élevée de la vie de famille et de sa pureté; adultères sans cœur, libertines, etc.² Comment a-t-il oublié, dans cette diatribe, qu'un passage de César donnait encore à penser qu'elles attentaient quelquefois à la vie de leurs époux, VI-19. C'est un crime que commet encore la civilisation de notre siècle, et qui fut sans doute plus fréquent chez des peuples barbares et parmi des natures violentes et à demi sauvages; mais nous aurons à discuter plus tard si c'est bien des femmes de race gauloise que César a voulu parler. En somme, c'est leur courage qui est le plus souvent mis en scène, et c'est aussi la vertu dont elles avaient le plus besoin pour accompagner leurs maris, comme elles le faisaient ordinairement dans leurs expéditions guerrières ³. Celles des Bretons les encourageaient dans les combats, et Plutarque nous montre celles des Ambrons et des Helvètes s'efforçant de les arrêter dans leur fuite, et d'arracher la victoire aux Romains. Eustathe rapporte la même chose des Gauloises d'Asie ⁴. Les Germanes au surplus n'étaient pas

¹ *Orat.*, II, p. 151, éd. 1630, t. I^{er}, et *Epist.*, XVI, t. II.

² *Die Wanderungen der Kelten*, 74 et 90.

³ Polyb., V-78, 111; Justin, XXVI-2; Polyen, IV-6, 17; Conf., Strab., III, p. 137, *Did.*

⁴ Tac., *Agric.*, 15, 32, 38; Conf., Dion, LXII-6; Plutarq., *Marius*, 19, et *Cés.*, 18; Emst., *Iliad.*, VI, v. 81.

moins courageuses ; aussi l'histoire nous rappelle-t-elle bien souvent la juste influence que les femmes exerçaient parmi les nations septentrionales. Rappelons-nous cependant qu'Aristote cite (*Polit.*, II-9, al. 6) les Celtes comme faisant à cet égard, parmi les peuples belliqueux, une exception à laquelle on peut opposer, quatre siècles plus tard, il est vrai, la royauté de Boadicée et celle de Cartismandua chez les Bretons, avec cette remarque expresse de Tacite : *neque enim sexum in imperiis discernunt* (*Agr.*, 16.)

XIV. Voilà quels étaient, suivant les Grecs et les Romains, les traits généraux et les plus marqués du caractère gaulois. Il faut, pour les compléter ou les modifier au besoin, étudier à leur tour l'esprit de nos ancêtres et leurs facultés intellectuelles, choses fort distinctes de l'indoles, mais qui lui sont intimement liées par le continuel emploi qu'en font nos vices et nos vertus, et le degré de puissance ou d'activité qu'elles peuvent leur donner. De cette dépendance réciproque de l'intellect et du caractère qui constituent le génie de chaque peuple, découlaient naturellement, avec leurs coutumes privées, les institutions civiles, militaires et religieuses des Celtes, dont nous aurons ensuite à nous occuper. Achevons donc premièrement leur portrait en réunissant tout ce que les anciens rapportent de leur intelligence et de leurs dispositions naturelles.

Nous tombons de prime abord sur une flagrante contradiction dans laquelle sont tombés les auteurs qui nous parlent de leur esprit ; d'un côté Caton, Diodore et Méla, de l'autre Polybe, Strabon et Servius. Le premier, qui ne connaissait que les Gaulois d'Italie, nous apprend qu'ils s'appliquaient particulièrement et avec la même ardeur, *industriosissime*, à deux choses : *rem militarem et argutè loqui*¹. Il n'est pas très-facile de préciser ce que le Censeur entendait par ce mot

¹ Orig. liv. II, fr. 3, éd. Jordan, 1860, Conf., Tac.; *Hist.*, IV, 73. Quia apud vos verba plurimum valent.

d'*argutè*, qui peut vouloir dire : spirituellement, habilement ou subtilement, sens assez rapprochés l'un de l'autre, mais également éloignés du caractère de l'élocution gauloise, telle que la décrit Diodore, V-31. Il nous a déjà dit en effet (Voy. n° X) que les Transalpins s'exprimaient ordinairement dans leur conversation en peu de mots et d'une manière obscure à force de concision, mais avec une abondance de termes hyperboliques dès qu'il s'agissait de se louer eux-mêmes ou de rabaisser les autres; — qu'ils prenaient volontiers un ton véhément, plein de menaces et visant au tragique; — et qu'ils avaient du reste l'esprit vif et ne manquaient point d'aptitude pour s'instruire. Méla leur accorde pour son compte une certaine éloquence, et ajoute qu'ils ont dans leurs Druides des maîtres qui leur enseignent les sciences les plus élevées, III-2. Polybe, au contraire, et en opposition formelle avec Caton, affirme que les Gaulois n'ont de pensée que pour l'agriculture et la guerre, et qu'ils ne connaissent ni d'autre art ni d'autre science, II-17. Cette contradiction est d'autant plus remarquable que Polybe était contemporain du Censeur, et qu'il parle également des Gaulois d'Italie auxquels ressemblaient de tout point ceux qu'il avait vus de l'autre côté des Alpes, II-15¹. Strabon, renchérissant sur lui, n'emploie pour qualifier l'esprit de nos ancêtres² que les termes peu flatteurs d'*ἀπλοῦν*, simplicité, d'*ἀνοήτων*, qui ne doit signifier ici qu'irréflexion, et d'*ἀνόια*, sottise. Il reconnaît néanmoins que la docilité des Gaulois leur faisait aisément comprendre ce qui pouvait leur être utile, et qu'ils s'étaient déjà pliés, sous la domination romaine, aux habitudes de la paix, et livrés à l'étude des lettres. Une grande partie de la Narbonnaise, observe-t-il, a même cessé d'être barbare, *ibid.*, p. 155. Il avait déjà dit

¹ C'est-à-dire entre ces montagnes et les Pyrénées, d'après le par. 38 de son III^e livre.

² Strab., IV, p. 162, 164. *Ἀνοήτων* ne veut point dire ici dépourvu d'intelligence, comme dans l'épître de S. Paul que nous citerons tout à l'heure.

après Scymnus de Chio, et Trogue Pompée l'affirme également¹, avec quelle promptitude la colonie grecque de Marseille avait pareillement policé ses voisins. Personne n'ignore d'ailleurs que la civilisation de l'Italie conquiert rapidement presque toute l'ancienne Lyonnaise et les parties voisines de la Belgique, et de quel éclat brillèrent bientôt les écoles de Lyon, d'Autun, de Toulouse, de Bordeaux, etc. La Narbonnaise produisit à l'époque même de César et dès le 1^{er} siècle de notre ère un grand nombre d'hommes distingués, poètes, orateurs, historiens, parmi lesquels plusieurs étaient d'origine certainement gauloise, tels que Gniphon et Trogue Pompée². La Gaule enfin, du temps de Juvénal, faisait l'éducation oratoire des Bretons³. Ces faits ne peuvent s'expliquer, n'en déplaise à Strabon, que par une certaine vivacité d'intelligence, et par ce talent naturel d'imitation que César admirait chez les Gaulois, *summæ genus solertiæ atque ad omnia imitanda aptissimum*, VII-22.

On ne croirait pas qu'il s'agit du même peuple, quand nous entendons, quatre siècles plus tard et après d'aussi grands progrès intellectuels, Servius poser carrément en fait et sans la moindre restriction, qu'ils ont l'esprit lourd et paresseux, *pigrrioris ingenii*, ce que Vitruve attribuait en général à tous les habitants des climats septentrionaux⁴. Saint Jérôme, poussé, il est vrai, par son ardeur religieuse, maltraite encore plus les Galates, chez qui pullulaient les hérésies, *stulti et vecordes*, dit-il, *ad intelligentiam tardiores*, et

¹ Strabon, IV, p. 150, *Did.*; Scymnus, v. 183; Justin, XLIII-4.

² Probablement aussi Varron Atacinus; mais Corn. Gallus, Pétrone, Dom. Afer., etc., étaient vraisemblablement romains.

³ *Gallia caussidicos docuit facunda Britannos*. XV, v. 111; Conf., Tac., *Hist.*, I-69; Agr., 21.

⁴ *Æn.*, VI-724; Vitruv., VI-1. Il dit que les peuples septentrionaux ont en général l'intelligence engourdie, l'esprit lent, une fougue irréfléchie et nulle finesse. C'est ainsi qu'Ant. Diogènes rapporte des *Cettes* de son temps, qui ne peuvent être que des Germains, qu'ils sont cruels et stupides, *ῶμοι καὶ ἡλίθιοι*, par. 4.

donnant encore des preuves de leur ancienne stupidité¹. Ce dernier trait fait allusion au manque d'intelligence religieuse que saint Paul avait reproché à leurs pères, ὡς ἀνοήτοι Γαλάται! de même que la civilisation grecque, à leur arrivée en Asie, les avait traités de race insensée². L'illustre commentateur de l'apôtre est du reste fort loin de montrer aux Gaulois occidentaux le même mépris que Servius. S'il répète, d'après saint Hilaire, qu'ils n'étaient pas forts en poésie chrétienne, il reconnaît hautement que les Gaules ont produit un grand nombre d'orateurs et d'hommes *semper fortibus et eloquentissimis*, dont la parole brillait par l'abondance et l'éclat³. Ausone enfin n'eut-il pas la témérité d'égaliser le barreau de Trèves à celui de Rome, *Æmula te Latix decorat facundia linguæ* (Mosel., v., 383.)

XV. Nous pouvons ainsi nous faire quelque idée de l'éloquence naturelle des Gaulois. Il n'en est pas de même pour leur poésie et leur musique. Le prétendu Scymnus, de Chio, nous montre seulement, v. 186, ceux qu'avaient déjà civilisés les Grecs de Marseille, passionnés pour un art qui adoucit les mœurs, ἡμερώσεως χάριν, et se réunissant pour leurs assemblées publiques aux bruits des instruments. Quant à la poésie, les Anciens qui nous parlent quelquefois de leurs chants nationaux et de l'empire qu'elle exerçait sur leurs esprits⁴, n'ont exprimé nulle part un jugement quelconque sur les œuvres de leurs Bardes, dont le caractère, autant qu'on puisse le conjecturer d'après les plus anciens poèmes

¹ Comm. sur l'*Ep. aux Gal.*, II, préf. Mithridates attribue au contraire aux Galates, dans Justin, XXXVIII-4, une intelligence plus développée qu'aux Gaulois occidentaux. Voy., du reste, C. Gottl. Hoffmann, *de stupidis Galatarum ingeniis*, Leips., 1729, cité par Wernsdorff; *de republ. Galat.*, p. 209.

² Voy. l'épître de S. Paul *aux Gal.*, et Callimaque, Hymne à Délos, v. 184 : ἀφρονι φύλω.

³ *Ibid.* et *contra Vigilant.*, I, édit. Paris, fol., t. IV; part. I^{re} épître., 95, à Rustique.

⁴ Entre autres, Ellen, *Var.*, XII-23; Diod., V-31.

gallois, devait peu s'éloigner de celui que Diodore vient d'attribuer à la faconde obscure et emphatique des Celtes transalpins. N'oublions pas cependant que le plus parfait des poètes romains, avant qu'il fût *chassé de l'ombre de son hêtre*, était un simple paysan de la Gaule italique.

XVI. Nous avons encore d'autres poids à placer dans chaque plateau de la balance où nous réunissons ces témoignages contradictoires. C'est d'abord, du côté défavorable à l'esprit gaulois, leur excessive crédulité qu'attestent César et Martial¹, et qu'accompagnait une curiosité si vive qu'elle dénotait cependant une intelligence moins paresseuse que ne l'a dit Servius. L'auteur des Commentaires rapporte en effet, comme une coutume gauloise, que nos ancêtres arrêtaient, même contre leur gré, les voyageurs qui traversaient leur territoire, pour les questionner sur tout ce qu'ils pouvaient avoir appris ou entendu dire sur leur route. Le peuple des villes entourait de même les marchands à leur arrivée, et les obligeait à raconter tout ce qui se passait dans les pays qu'ils venaient de quitter (*Cés.*, IV-5 et VI-20). Il faut naturellement faire, dans cette excessive curiosité, la part des inquiétudes et de la situation extraordinaire où César lui-même avait jeté toutes les nations gauloises, mais nous verrons que leurs magistrats furent obligés de prendre des mesures sévères, pour prévenir les fougueuses résolutions qu'inspiraient à leurs concitoyens des nouvelles accueillies sans aucune réflexion par leur crédulité, et souvent inventées pour leur plaire.

XVII. Une autre infirmité du génie gaulois, c'était le défaut absolu de sens et de prévision politiques. Je n'entends point parler des mercenaires qu'on voyait souvent combattre, avons-nous remarqué, sous des drapeaux opposés ; ce n'étaient là, quel que fût leur nombre, que des spéculations individuelles. Mon observation porte sur la constante impré-

¹ *Cés.*, VII-42 ; *Galla credulitas*, dit Mart., *Epig.*, V-1.

voyance, sur l'esprit de localité¹ orgueilleux ou jaloux avec lesquels les nations gauloises, au lieu de s'unir contre l'ennemi commun, l'aidèrent à les vaincre successivement les unes par les autres, et à les réduire en définitive toutes sous le même joug. Les Cénomans d'Italie presque toujours alliés aux Romains contre les Boïens et les Insubres, consommèrent en même temps leur ruine et la leur². Dans la Transalpine, où la turbulence naturelle de cette race et l'irritabilité de son orgueil entretenaient d'incessantes querelles intestines, c'est le parti des Arvernes et des Séquanes qui appelle Arioviste, puis les Eduens qui implorent le secours des Romains, comme étant leurs parents et leurs frères³, titres dont ils s'étaient laissé leurrer par ces renards à griffes de lion, déjà maîtres de la Narbonnaise. L'égoïsme des Lingons, qui refusèrent de se joindre à l'insurrection générale, dirigée par Vercingétorix, les rendit encore plus coupables envers la cause nationale et leur propre indépendance ; — et l'orgueil insensé des Bellovaques qui voulurent affronter seuls la fortune de César, VII-75, ne fut pas moins funeste pour la Gaule et pour eux-mêmes. Ces Eduens que je viens de nommer et qui du moins se soulevèrent enfin contre l'envahisseur, l'avaient aidé à accabler les Belges, II-5, et parmi ces derniers, il se trouva un peuple assez vil pour dénoncer par deux fois aux Romains les résolutions et les plans de campagne de ses frères⁴. Fatal et caractéristique aveuglement des nations celtiques, dont l'histoire se résume trop souvent dans l'apologue du cheval qui voulut se venger du cerf, ou celui du chien qui lâcha sa proie pour l'ombre !

XVIII. Il nous reste à placer dans l'autre plateau de la ba-

¹ Napol., *Précis des guerres de César*.

² Strab., V, p. 179, *Did.* ; T.-Live, *passim.*, etc.

³ *Fratres consanguineosque sæpenumero ab senatu appellatos, Cés.*, I-33. Ils s'étaient alliés avec les Romains dès l'entrée de ceux-ci dans la Transalpine, T.-Liv., *épt.*, LXI.

⁴ *Id.*, II-3, XIII-6 ; Conf., V-54 ; Tac., *Hist.*, IV-78.

lance, et en opposition formelle, soit avec ce que Strabon et Hirtius nous ont dit de l'esprit simple et sans malice des Gaulois, soit avec la paresse de leur intelligence affirmée par Servius, les ruses de guerre et les inventions industrielles dont l'histoire leur fait honneur. Certes quelques-uns de leurs stratagèmes rapportés par Tite-Live, Polybe, Frontin ou Polyen, ne sont pas aussi étrangers à l'astuce africaine qu'on pourrait le croire, d'après le passage où l'ancien compagnon et le continuateur de César compare, dans leur manière de faire la guerre, les rusés Numides avec les Transalpins qu'il avait combattus, et dont le courage ignorait toute espèce d'artifice. Les arbres coupés sous lesquels les Cisalpins écrasèrent une armée romaine dans la forêt Litana (T.-Live, XXIII-24); les abattis défensifs des Nerviens, approuvés par César lui-même, II-17; les mets purgatifs que les Celtes d'Illyrie laissèrent dans leur camp en simulant une retraite précipitée¹; l'or que les Galates d'Asie prescrivaient à l'avance de répandre sur le champ de bataille, pour retarder la poursuite de l'ennemi s'ils étaient vaincus (Frontin, II-13); les mots et les artifices du Brennus, de Delphes²; la ruse dont usa Commius pour échapper aux Romains, qui le poursuivaient (Front., *ibid*); la prudence et l'habileté d'un Déjotarus ou d'un Ortiagon, et d'autres faits encore révèlent des esprits ingénieux, déjà enclins à la moquerie³ et féconds en expédients. Joignez à cette énumération rapide la singulière aptitude dont les Gaulois étaient doués pour imiter tout ce qu'ils voyaient faire, aptitude plusieurs fois admirée par César, qui loue en même temps leurs facultés d'invention⁴. Les auteurs grecs et latins, Pline par-

¹ Théopomp., fr. 41, *Hist. græc., Did.*, t. I^{er}; Polyen, VII-42.

² Justin, XXIV-5, 6 et 7; Pausan., X-20.

³ *Hex in risum*, dit Val. Max., III-2; Conf., T.-Liv., XXI-20, et le *ridendo frangere fidem*; Justin, XXIV-5; Diod., XXII-9; Tac., *Hist.*, II-68.

⁴ V-52 et VII-22, etc. Nous avons déjà cité en partie ce second pas-

ticulièrement, nous fournissent en effet des preuves assez nombreuses de leur génie industriel, en leur attribuant l'invention de plusieurs objets d'une utilité générale et adoptés par les nations civilisées, le savon, les tamis de crin, les tapis ornés de fleurs, l'art d'émailler et d'argenter le cuivre, les matelas et les lits rembourrés, les cottes de maille, etc. Nous nous étendrons davantage sur ces divers sujets, quand nous nous occuperons de l'industrie gauloise, nous bornant à remarquer pour le moment cette singularité, que les trois dernières inventions que nous venons de citer, nous viennent précisément d'un peuple qui avait conservé, suivant Diodore et Strabon ¹, l'usage de coucher sur la terre, et qui, par ostentation de bravoure, combattait souvent tout nu.

XIX. Tels sont, en rassemblant aussi complètement que j'ai pu le faire, les témoignages nullement impartiaux et quelquefois inconciliables des Anciens, les traits généraux sous lesquels se présentent le caractère et l'esprit du Gaulois. Si nombreux qu'ils soient, ces témoignages qui ne font souvent que se répéter les uns les autres, laissent encore dans l'ombre plusieurs parties de la physionomie morale et intellectuelle des Celtes, notamment tout ce qui touchait au comique. Lacune vraiment malheureuse, car la comédie, soit en action dans les pièces d'Aristophane, soit même dans l'immobilité des figures tracées par de grands artistes, tels que Charlet ou Gavarnie, jette une vive clarté sur le caractère et les habitudes privées d'un peuple; et nous devons singulièrement regretter à ce point de vue la double perte d'une comédie grecque de Sopater et d'une pièce de Labé-rius, qui étaient l'une et l'autre intitulées *les Gaulois* ². Un

sage : *Summæ genus solertiæ, atque ad omnia imitanda et efficienda quæ ab quoque tradantur aptissimum*. Strabon nous a dit quelque chose d'approchant ci-dessus, n° XV.

¹ Diod., V-32; Strab., IV, p. 163, *Did.*

² *Γαλάται καὶ Γαλλίαι*. *Voy. Athén.*, IV, p. 160, et A. Gell., VII-9.

contemporain de Sylla, Pomponius de Bologne, les avait aussi mis en scène dans une farce atellane sous le titre de *Galli transalpini* (Macr., *Sat.*, VI-9). M. H. Martin parle, il est vrai, d'après des statuettes gallo-romaines, de mascarades en peaux de bêtes qui avaient lieu au solstice d'hiver, et auxquelles il donne le nom de *Mastruca*¹. Mais Cicéron et Quintilien nous ont certifié que ce terme était sarde², et aucun auteur grec ou romain, à ma connaissance, n'a soufflé le moindre mot de ces déguisements celtiques. L'empereur Julien nous apprend au contraire dans son *Misopogon* que les Gaulois (il faut entendre ceux du nord parmi lesquels il avait vécu) tournaient avec mépris le dos aux danseurs de profession. Je le répète, sauf quelques indices d'un esprit moqueur et le fameux *écu cimbrique* où était représenté, tirant la langue et les joues pendantes, un Gaulois difforme³, tous les renseignements que l'histoire nous donne sur ces Barbares si redoutés des Grecs et des Romains, nous les montrent sous un jour exclusivement sérieux et par conséquent incomplet. Il en est ainsi jusque dans les intimes détails de leur vie domestique, dont nous tâcherons de lever au moins quelques voiles, quand nous aurons comparé leur portrait avec ceux de leurs descendants, en France et dans les autres pays celtiques.

XX. Observons d'abord que, répandus sur un aussi vaste territoire, ils devaient naturellement présenter dans leur caractère et dans leurs mœurs des nuances assez tranchées et des degrés fort différents de civilisation. Si les peuplades des Alpes étaient encore à demi sauvages du temps de Polybe et les Gaulois d'Italie très-peu avancés, comme nous l'avons vu, à l'époque où il écrivait, nous sommes frappés des progrès que, cent ans plus tard, avaient déjà faits dans la Gaule cen-

¹ Hist. de Fr., t. 1^{er}, p. 72, n., 4^e éd.

² Voy. le Glossaire gaul., p. 166.

³ Cicér., *de Orat.*, 11-66.

trale les contemporains de César, tandis que, au IV^e siècle, les Belges d'Am. Marcellin étaient restés fort en arrière des autres Transalpins¹. Il en était de même, toute proportion gardée, dans l'île de Bretagne, où les habitants du Cantium différaient peu, nous dit César, V-14, de leurs voisins continentaux, pendant que les Bretons de l'intérieur étaient encore plongés dans une véritable barbarie. Diodore fait néanmoins leur éloge en parlant de la simplicité primitive de leurs mœurs, de leur vie frugale et ignorante de toute espèce de luxe, enfin de la franchise et de la loyauté qu'ils avaient conservées dans leur isolement, V-21. Cela ne nous éloigne pas beaucoup des Gaulois de Polybe et de Strabon, mais Diodore termine ce qu'il rapporte de ces insulaires, par une observation où je ne reconnais plus la turbulence et l'esprit querelleur des Celtes, quand il affirme que leurs chefs vivaient généralement en bonne harmonie les uns avec les autres. Ni César, ni Méla, ni l'historien d'Agricola ne leur donnent un caractère aussi pacifique². Horace les accuse même de cruauté envers les étrangers³, — contraste que nous avons déjà signalé avec les mœurs gauloises ; — et le poète Ausone se plaît à répéter qu'un Breton ne peut être bon ; que tout Breton est un être méchant : *Nemo bonus brito est ; Aut brito non est, aut malus est*, etc. (Épigr., 110-114. Panck.)

Suivant Strabon, ces insulaires avaient à peu près les mêmes mœurs que les Gaulois, mais ils étaient moins civilisés et moins intelligents⁴. Tacite observe qu'ils étaient restés en grande partie, plus semblables aux anciens maîtres de la Gaule que leurs propres descendants, *manent quales*

¹ T.-Liv., XXVII-39; Polyb., II-17, 18; A. Marc., XV-11; Voy., sur l'état barbare des Nerviens et des insulaires des bouches du Rhin au temps de César, ses *Comment.*, II-15 et IV-10, et sur celui des Morins, Dion, XXXIX-44.

² Cés., V-11; Méla., III-6; Tac., *Agr.*, 21, *rudcs eoque bello faciles*.

³ *Britannos hospitibus feros*, Od., III-4.

⁴ Strab., IV, p. 166, *Did.*; Conf., Méla, *ibid.*

Galli fuerunt; mais il nous les montre ensuite, comme Juvénal, prompts à accueillir les études civilisatrices de leurs conquérants. Ceux-ci, pour les piquer d'émulation et mieux river leur servitude, vantaient leur esprit naturel et le mettaient au-dessus de l'instruction déjà acquise par les Gaulois¹. Dans le nord de l'île au contraire, les Calédoniens et les Mæates conservèrent leur énergique barbarie qui triomphait de toutes les privations et de toutes les rigueurs de leur climat². Encore plus sauvages étaient les Hiberni ou Irlandais, auxquels Méla et Solin déniaient toute vertu, toute piété, tout sentiment du bien et du mal³, et que Diodore et Strabon accusent en outre d'anthropophagie. Le grand géographe répète, mais sans y ajouter complètement foi, qu'ils mangeaient les corps de leurs parents après leur mort; et qu'ils se livraient publiquement à leurs désirs avec toutes les femmes sans en excepter leurs sœurs et leurs propres mères⁴. On ne dit rien de pareil des Celtes du Danube et de l'Illyrie, mais il est à croire qu'ils étaient aussi arriérés que les nations thraces ou scythiques, parmi lesquelles ils se trouvaient séparés de leurs frères d'Occident. Je n'ai du reste aucune observation particulière à faire sur leur compte, non plus que sur les Gaulois de l'Asie mineure, devenus des *Gallo-Grecs*.

XXI. Maintenant pour résumer tout ce qui concerne le caractère gaulois, et pour le comparer à ceux des peuples modernes, qu'on regarde comme les descendants les plus directs des Celtes, nous écarterons d'abord tout ce qui n'est qu'injures, déclamations d'avocats, exagérations de la peur ou de la haine, comme ces accusations banales d'impiété,

¹ Tac., *Agr.*, 11 et 21; *Ingenia Britannorum studiis Gallorum anteferre*; Juv., XV, v. 111.

² Dion, LXXVI-12; Hérod., III-47.

³ Méla, *ib.*; Solin, *Fas et nefas eodem loco ducunt*, ch. 23.

⁴ Diod., V-32; Strab., IV, p. 167, *Did.* Cette promiscuité, sinon ces incestes, était encore reprochée aux Irlandais du moyen âge.

de perfidie nationale et de monstrueuse cruauté. Nous reconnaitrons qu'ils avaient les vices communs aux Barbares du Nord, un naturel farouche, des emportements féroces, une foi peu sûre, l'intempérance et l'avidité du pillage. Ils en avaient aussi les vertus, le courage, la franchise, l'hospitalité, le dévouement à leurs chefs, etc. Leurs traits les plus caractéristiques étaient la passion des combats, un orgueil de race excessif, une jactance immodérée, une fougue aveugle et une impressionnabilité physique et morale qui les jetait continuellement dans les deux extrêmes de l'audace et de l'abattement. C'est elle qui leur donnait une curiosité à la fois si exigeante et si crédule, et cette mobilité d'esprit proverbial qui en faisait, disait-on aussi de leurs descendants, les plus inconstants des hommes. Viennent ensuite ces témoignages contradictoires, si surprenants chez des écrivains qui étaient contemporains de cette nation : cette même inconstance et ce manque d'énergie alliés aux héroïques dévouements que nous avons rappelés ; la fidélité et la fécondité des femmes opposées à la froideur et au libertinage infâme des hommes ; leur avarice et leur amour du luxe et de la parure ; cette soif de l'or qu'ils consacraient à leurs dieux ; — puis leur esprit lourd et passionné pour l'éloquence, leur simplicité grossière et leurs ruses de guerre, leur intelligence paresseuse et leurs facultés inventives ; enfin l'aptitude si remarquable des Transalpins pour les arts et la civilisation, tandis que leurs frères d'Italie demeurèrent si longtemps étrangers au plus simple confort de leurs voisins les Étrusques et les Romains (*Polyb.*, II-17). L'inconciliabilité, — si l'on veut bien me passer ce mot, — de ces derniers témoignages est frappante, et comment l'expliquer si ce n'est par la coexistence sur le sol des Gaules de deux ou plusieurs races différentes dont la fusion déjà complète ou plus ou moins avancée dans une grande partie de ce vaste territoire, mais à peine commencée sur d'autres points, laissait

sait encore subsister, chez ces populations diverses, des disparates ou des contrastes auxquels des observateurs superficiels attachaient une seule et même étiquette géographique ? Ainsi nos recherches actuelles sur le génie gaulois aboutissent de prime abord à la même conclusion que nos études physiologiques, et nous pouvons distinguer dès à présent, dans l'unité nationale qui résulta de cette fusion, d'anciens types intellectuels non moins différents que les types bruns ou blonds dont nous avons constaté la diversité. Les Anciens les ont confondus, de même que l'on regarde aujourd'hui comme également celtiques des peuples aussi divers d'esprit et de caractère que nos bas-Bretons et les Irlandais.

XXII. Cette conclusion nous impose l'obligation délicate de déterminer, parmi les données contradictoires que nous venons de rassembler, celles qui concernent véritablement nos Gaulois, c'est-à-dire la race dont le nom avait effacé celui des vaincus. Problème que leur fusion déjà fort avancée, dès le temps de César, au sud et jusque dans le centre de la Transalpine, rendrait insoluble, si nous n'avions, pour nous aider à le résoudre, des considérations d'ethnologie générale et divers faits historiques. Nous avons en effet constaté dans le volume précédent (*Types gaul.*, p. 186 et suiv.) que les Celtes, race dépourvue, — nous le remarquons tout à l'heure, — de sens et de prévoyance politiques, n'avaient pas su, comme leurs cousins de l'Indus, se défendre par l'établissement des castes, du mélange que leur petit nombre amenait naturellement avec les peuples conquis. Ils laissèrent donc, malgré quelques moyens factices¹ que l'orgueil de race leur suggéra pour en conserver au moins l'apparence, leur beau type blond à tête longue et à stature élevée se perdre peu à peu dans la masse des populations brunes et

¹ Servius, par exemple, ne rapporte-t-il pas comme gauloise, *ex more Gallorum*, une coutume marseillaise? *En.*, III-57.

² Comme celui de se rougir les cheveux.

à tête ronde, avec lesquelles ils contractaient de continuelles alliances. Cette fusion s'opéra naturellement au moral comme au physique, assertion qui ne sera contestée, je l'espère, par aucun spiritualiste, et qui dans tous les cas ne sera combattue ni par les anthropologistes qui voient, dans le croisement des races, un principe fatal de décadence à la fois physique et intellectuelle, ni par ceux qui prétendent au contraire que ces mélanges relèvent la plus faible, ou les régénérant l'une par l'autre, fortifient en même temps l'esprit et le corps de leur commune postérité. Pour moi la vérité n'est ni dans l'une, ni dans l'autre de ces opinions absolues et diamétralement opposées. Le résultat de ces fusions est ordinairement en raison de la prépondérance numérique de l'une des deux races, que le temps a fini par amalgamer de gré ou de force ; mais il faut aussi faire la part de la supériorité physique ou morale, dont la moins nombreuse a pu être douée, et surtout de l'énergie de tel ou tel de ses vices ou de ses qualités. Il arrive ainsi que le tempérament de la première est quelquefois profondément modifié par celui de la seconde ; et qu'il naît de leur combinaison un caractère nouveau tantôt inférieur, tantôt supérieur à ceux dont il réunit les éléments. Ou bien, il s'établira une sorte de compensation, telle qualité d'une race ayant corrigé tel défaut de l'autre, et tel vice neutralisé quelque bon penchant. Toutefois n'oublions pas que ces fusions, qui exigent toujours beaucoup de temps, ne procèdent pas d'une manière régulière, et qu'elles marchent ici d'un pas plus rapide, là d'une manière plus lente, suivant les circonstances ou les conditions dans lesquelles se sont mêlées les diverses fractions ou les différentes classes des deux populations.

XXIII. Ces observations faites, — et justifiées d'ailleurs par tout ce que nous savons du caractère des Celtibériens, — quelle part du génie gaulois, tel que nous venons de le décrire, attribuerons-nous aux Celtes, et quelle autre à ces

mystérieux *Pré-Celtiques*, dont naguère on ne soupçonnait pas même l'existence, et avec lesquels les nouveaux venus formèrent le peuple mixte que nous ont fait reconnaître, premièrement nos études physiologiques, puis les contradictions des Anciens. Nous avons présumé que ces premiers — ou tout au moins précédents — habitants de notre sol étaient des Ligures¹, race que nous avons trouvée répandue sous ce nom dans les Gaules, en Espagne et en Italie; — et dans les îles britanniques sous ceux de Lloegrwyr, de Gwyddil et de Gaedhail ou Gaëls. — Nous réclamons l'honneur de les avoir le premier présentés au monde savant comme la véritable souche de notre arbre généalogique, en les distinguant des Ibères avec lesquels les Anciens les avaient confondus, et qui se sont comme les Celtes greffés dans l'occident sur leur tronc pré-historique. Mais parmi les raisons que nous avons données à l'appui de notre opinion, nous en avons oublié une très-forte, c'est que les Grecs, qui, du temps d'Eschyle, n'avaient encore vu que des Ligures sur le littoral entre le Rhône et les Alpes, remarquèrent dès le principe leur mélange avec les Celtes, et donnèrent à cette population mixte le nom de *Celto-Ligures*², nom que, mieux informés, ils auraient pu, suivant moi, étendre plus tard à tous les Transalpins. Nous avons constaté (*Typ. gaul.*, p. 266 et *al.*) que ce peuple primitif était une race sobre, accoutumée au travail, très-dure à la fatigue et aux privations, belliqueuse et remarquable par son audace et son agilité. Les Romains l'ont également accusée de perfidie et de cruauté. Leur passion pour le brigandage valut aux Inalpins, entre autres, le surnom de *pirates des montagnes*³.

Mais les deux traits caractéristiques du génie de cette race

¹ Voy. les *Types gaulois et celto-bretons*, p. 263 et suiv., 303 et *al.*

² En grec, Κελτολιγυες. Voy. Strab., p. 169, *Did.*; Conf., Eschyle, *Prom. dél.*, frag., 76, *Did.*; Scylax, 3 et 4; Pet. géogr., gr., t. 1^{re}, *Did.*

³ Servius, *Georg.*, II, v. 168; Conf., T.-Liv., XXXIX-1.

étaient l'astuce et une indomptable opiniâtreté. Nous les retrouvons l'un et l'autre chez les Ligures des Alpes et de la grande île britannique, et chez ceux d'Espagne que les Anciens ne distinguaient plus de leurs conquérants les Ibères. Les Espagnols de Justin et de Strabon ne diffèrent en rien des peuplades liguriennes. Le premier ajoute seulement au portrait que nous avons fait de celles-ci deux détails remarquables, implicitement compris toutefois dans la description qui précède, à savoir : l'extrême parcimonie (déjà observée par Phylarque) et l'esprit remuant des *Hispanes*, agitation continuelle que leur reproche aussi T.-Live, en signalant leur passion pour le changement¹. Nous retrouvons encore cette astuce et cette opiniâtreté chez les Celtibériens, autre nation mixte, mais qui avait gardé de sa double origine beaucoup plus du caractère hispanique que du caractère gaulois. (*Typ. gaul.*, p. 143 et suiv.) Toute l'histoire romaine, T.-Live, Appien, Tacite, Florus, etc.; Strabon également, déposent de l'héroïque ténacité avec laquelle la plupart de ces petits peuples, le long de la Doire et de la Durance, comme sur le bord du Douro et de la Saverne, défendirent leur liberté contre la valeur et la force écrasante des légions. Leur naturel rusé n'est pas moins attesté par les poètes et tous les historiens, à commencer par Caton. Nigidius cité par Servius les appelle menteurs, perfides et voleurs, et au iv^e siècle, Ausone les traitait encore de *fallaces Ligures*². On peut voir dans Justin notamment, liv. XLIII, le stratagème, au moyen duquel, sans la trahison d'une femme, ils eussent pris Marseille; et l'ingénieux apologue de la lice et de ses petits, raconté par un de leurs chefs. Florus donne pareillement aux

¹ Phylarq., dans Athén., II, p. 44; Justin, XLIV-2; Strab., III, p. 131, 135 et suiv., *Did.*; T.-Liv., XXII-21. *Hispanorum inquieta avidaque in novas res ingenia.*

² Voy. Caton, *Orig.*, II, fr. 2, éd. Jordan; Virg., *Æn.*, XI, v. 701 et 715; Serv., *ibid.*; Auson., *Idyl.*, XII, Panck.; T.-Liv., *passim*.

Aquitains, qui appartenait à cette race plutôt qu'aux Ibères (Voy. *Types gaul.*, p. 146 et 217), l'épithète de *callidum genus*, III-11. Enfin l'incontinence paraît avoir été chez elle un vice général, à en juger par ces mêmes Aquitains, par les Baléares¹, etc.

XXIV. D'un autre côté, sans recourir à Vitruve que nous avons déjà cité, personne n'ignore que les peuples méridionaux de notre Europe ont eu, de tout temps, l'esprit plus ouvert, l'intelligence plus prompte que les habitants du nord. Peut-être les contes populaires, qui, depuis tant de siècles, opposent toujours les ruses des Ulysses et des Petits-Poucets à la force stupide des Cyclopes et des Ogres, ont-ils conservé, à notre insu, le souvenir du contraste intellectuel qui devait pareillement exister entre les géants cimmériens ou celtiques² et les petits hommes du Midi. Il nous devient donc plus facile que ne l'a cru J.-J. Ampère³, surtout en ne perdant pas de vue l'étonnante différence de caractère des Irlandais et des Bas-Bretons, de faire le partage qui nous occupe. Au Gaulois *pur sang*, le naturel farouche et emporté, l'irréflexion et la fougue bestiale, l'intempérance, la passion de la parure⁴, l'orgueil excessif de sa race et de ses exploits, la franchise, la crédulité, l'hospitalité magnifique, la simplicité et l'engourdissement de l'esprit. A la race conquise, la vivacité de l'intelligence, l'éloquence naturelle, l'humeur railleuse (ce qu'on nomme aujourd'hui *l'esprit gaulois*), la curiosité inquiète, l'astuce et les facultés de l'invention et l'imitation, d'où sortit cette aptitude si remarquable des cités transalpines pour une rapide civilisation. A elle aussi l'amour des beaux-arts⁵,

¹ Voy. Salvien, VII, p. 153 ; Diod., V-17 et 18.

² J'expliquerai ce triple rapprochement des Cyclopes, des Celtes et des Cimmériens dans mon mémoire sur ces derniers.

³ Hist. littér. de la France, t. 1^{er}, p. 27.

⁴ Ignorée des Ligures, Diod., V, 39, mais nullement des Ibères, suivant Athén., XII, ch. 5,

⁵ Entre autres pour la musique ; voy. le *Phèdre* de Platon, et le *Comment.*

l'Antiquité n'ayant signalé chez les Celtes de passion pour la musique ou les danses religieuses, que dans les lieux où ils se sont historiquement mêlés avec les Ligures comme autour des colonies grecques de notre littoral méditerranéen, — ou avec les Ibères de l'Espagne. Rien de semblable, malgré toute l'importance qu'on a voulu donner aux Bardes comme musiciens, ne se montre chez les Gaulois de César, de T.-Live ou de Strabon. A cette même race encore, la jactance méridionale, l'avarice et l'avidité du pillage, le Celte se battant plutôt pour conquérir ou pour le plaisir même de se battre. Enfin c'est aux populations préceltiques que je rapporterais, partout où elles se sont rencontrées, la passion des amours masculines et l'impiété, ou, pour mieux dire, le manquement du sens religieux, quelques-unes de ces peuplades n'ayant pas même une idée de la divinité ¹, tandis que tous les Gaulois étaient plongés, nous dit César, VI-16, dans de sanglantes superstitions. Aux uns et autres le courage, l'ardeur belliqueuse et l'esprit mobile et changeant, surtout du côté des Ligures, pensé-je, en comparant nos populations françaises du Midi et du Nord, et la versatilité politique des Génois du moyen âge ou la bruyante turbulence des Irlandais avec la taciturne fixité du caractère bas-breton ². Quoi qu'il en soit, ces traits communs aux deux races n'ont pu que grandir par leur union, et donner à leur postérité cette passion pour la guerre et cette extrême inconstance qu'on nous reproche encore aujourd'hui.

XXV. D'autre part, leur fusion ouvrit peu à l'intelligence

d'Hermias; Conf., Sil. Ital., III, v. 347, pour les Gallæci, peuple de race ligure. (*Voy. Typ. gaul.*, p. 299.)

¹ Entre autres, ces mêmes Gallæci, Strab., p. 136, *Did.*; Solin en dit à peu près autant des Hiberni, ch. 23, et Tertullien. des Mauritaïns, *Apol.*, 24.

² M. E. Morin, dans son instructive brochure sur les *Britanni*, a déjà, p. 58, remarqué cette profonde différence entre le caractère bas-breton et celui que l'histoire attribue aux Gaulois.

vive et pénétrante des enfants du Midi, le crâne épais et le lourd cerveau de l'homme du Nord. Elle délia la langue du Gaulois, lui enseigna l'éloquence, les arts, les ruses de guerre du Ligurie, et communiqua en retour à ce dernier ce qu'il y avait de plus énergique dans la nature du Celte, ses emportements sans prévoyance et la furie de son premier choc qui, à travers tant de siècles, revit toujours dans la *furia francese*. Mais une civilisation trop rapide — ce qui n'était point arrivé aux Celtibériens de l'autre côté des Pyrénées — une civilisation que la politique romaine précipita par toutes les séductions du luxe et les amorces de la vanité, comme Tacite nous en a révélé le secret, *Agr.*, 11, vint surprendre les populations transalpines dans le long travail de leur fusion. Il en résulta, surtout pour les Celtes, dont l'élément dominait encore dans les hautes classes de la nation gauloise, une énérvation que nous signale déjà César, VI-24. Nous avons constaté, dans notre 2^e volume, leur dégénération physique. Elle atteignit même le Ligurie, et ce qu'il y avait de mou et de paresseux dans le tempérament lymphatique du septentrional, devenu, pour ainsi dire, contagieux dans le repos et les loisirs de la servitude, détendit pour longtemps les muscles d'acier et l'opiniâtreté native de l'autre race. Nous savons, par Am. Marcellin, XV-11, que les Aquitains de son temps étaient complètement amollis. Cette dégénération gagna bientôt le moral. Tacite et Dion Cassius nous montrent les Gaulois de l'Empire ayant même perdu leur antique et célèbre bravoure, et jusqu'à leur orgueil national. *Amisssa virtute pariter ac libertate*, observe à leur sujet l'historien d'Agricola, 11, qui, dans un autre endroit, leur décoche cet amer sarcasme : que les Gaulois se montraient d'autant plus empressés auprès de leurs maîtres qu'ils en étaient plus méprisés. Le roi Agrippa, qui nie dans Josèphe (*Bell. Jud.*, II-16, 4) la dégénération de ce peuple, dont il vante la longue et courageuse résistance, avoue cependant que la Gaule était gardée par

1200 soldats romains, moins qu'elle n'avait de villes ! Toute la force, *robur*, de ce grand corps s'était retirée dans la Belgique, encore à demi barbare¹. On ne parlait plus de la *villante*, mais de la *riche* Gaule², devenue successivement la proie de chaque vainqueur, *Gallos quid aliud quam prædam victoribus !* (Tac., *Hist.*, IV-76.) Les écrivains de l'Histoire auguste expriment, à plusieurs reprises, leur peu d'estime pour ses habitants, et Dion, faisant le portrait de Caracalla, dit que ce prince, qui était Gaulois de naissance, avait toute la légèreté, la jactance et la lâcheté des hommes de ce pays³. Enfin l'âpre éloquence de Salvien peut à peine trouver des expressions assez fortes pour peindre l'abîme de vices et de corruption dans lequel étaient tombés les Gaulois, et surtout les Aquitains du v^e siècle⁴. Observons cependant que l'empereur Julien parla toujours avec éloges de la bravoure, des mœurs et du dévouement des Gaulois septentrionaux, parmi lesquels il passa plusieurs années (*1^{er} disc. à Const.*, *Misop.*, pass.).

Il a fallu la longue infusion du sang latin, et une réaction de 1500 ans, secondée, en premier lieu, par cette foule de garnisons et de colonies étrangères, qu'établirent les empereurs, et plus tard par les conquêtes des Wascons, et les invasions germaniques, pour retremper nos *Cello-Ligures*, et leur rendre peu à peu cette énergie physique et morale qui nes'est entièrement révélée en nous qu'à la fin du siècle der-

¹ Voy. Tac., *Hist.*, IV-71 et 76. Un de nos poètes a dit qu'au jour même où un homme tombait dans la servitude, elle lui ravissait la moitié de sa vertu première.

² *Dites et imbelles*, Tac., *Ann.*, XI-18; *Conf.*, III-46; Manilius, IV, v. 690 et 786. Josèphe, *B. Jud.*, II-16, 4, etc. Les Galates avaient dégénéré encore plus promptement, s'il faut en croire Lucien, qui les présente comme une bande d'oiseaux s'envolant aux premiers bruits des traits lancés par l'ennemi, *Zeux.*, 10. *Did.*, *Conf.*; T.-Liv., XXXVIII-46.

³ Τῆς μὲν Γαλοτίας τὸ κοῦρον, καὶ τὸ δειλὸν καὶ τὸ ὕρασὺ, liv. LXXVII-6.

⁴ *De Gubernat. Dei*, liv. VI et VII.

nier, sous l'étincelle électrique de la révolution. Certes, il y avait longtemps que le courage nous était revenu, mais c'est alors seulement qu'on vit nos soldats, *pièds nus, sans pain, sourds aux lâches alarmes*, joindre enfin à la fougue gauloise la discipline romaine, avec cette constance et cette vigueur corporelle qui triomphent des fatigues et des privations les plus pénibles, des rayons brûlants du soleil africain comme des pluies du Mexique, des boues d'Anvers ou des hivers de Sébastopol. Réunion merveilleuse de qualités opposées, qui font du paysan français de nos jours ce qu'un général ennemi, en combattant contre nous, appelait avec admiration, un magnifique soldat ¹, nous pouvons dire la perfection de l'homme de guerre.

XXVI. Le lecteur s'étonnera peut-être que j'aie suivi jusqu'à notre époque le travail latent de cette fusion des trois races de qui nous tenons la plupart de nos qualités et de nos défauts. Il s'étonnera aussi qu'un peuple répandu dans tout l'occident de l'Europe, et doué d'autant d'énergie physique et morale que les Ligures, ait été si complètement conquis, dans les Gaules et en Espagne, par les hordes relativement peu nombreuses des Celtes et des Ibères. Voici mes réponses à cette double question : 1° les voies de la nature sont singulièrement lentes et mystérieuses ; nous en avons la preuve dans l'*atavisme* qui se reproduit si souvent dans nos familles où, après plusieurs générations, il rend tout à coup à un enfant le type de son aïeul ou d'un ancêtre encore plus éloigné, soit dans l'une, soit dans l'autre ligne de ses ascendants. Nous répéterons en second lieu que ce travail de fusion est sujet, suivant les circonstances ou les conditions particulières du mélange de tel ou tel groupe, à de grandes fluctuations, qui donnent des résultats partiels, quelquefois très-divers, quelquefois même temporairement rétrogrades, mais qui finis-

¹ Mot du général en chef autrichien à la bataille de Magenta.

sent toujours par se fondre dans l'ensemble de la population. Seulement, par une action encore plus mystérieuse que l'atavisme physique, telle qualité ou tel défaut de l'une des trois races dominera dans une contrée, et tel autre dans la province voisine. Ainsi, dans notre France, la vivacité d'esprit du Ligure en Provence ou dans la Bourgogne, son opiniâtreté en Bretagne, l'ancienne jactance gauloise en Gascogne; le sens romain de l'ordre et de la légalité en Normandie, etc. En outre, les populations qui ont vécu longtemps isolées, et sont restées, par conséquent, en arrière de la civilisation, auront d'autant mieux conservé les traits les plus saillants dont chacune avait principalement hérité de leurs ancêtres communs. Le Bas-Breton, par exemple, représente plus fidèlement le Gaulois primitif, chez qui l'accoutumance au travail et la ténacité du Ligure se sont greffées à la longue sur la fougue et le lourd entendement du Celte. L'Irlandais, au contraire, se rapproche de l'ancien homme du Midi, dont la paresse, l'imprévoyance et l'ivrognerie de ce même Celte, ont accru la turbulence naturelle et surexcité la vive imagination. C'est lui, pensé-je, qui ressemble le plus au Gaulois classique de César et de T.-Live; comme le Gallois, à la fois remuant et obstiné, agile d'esprit et de corps, nous offre le portrait le plus certain du Ligure *pur sang*¹. Enfin le Gaël d'Écosse, pillard et rusé comme l'étaient ses frères des Alpes, avait principalement gardé, avec l'aversion du travail, l'orgueil de race et l'esprit querelleur de ses aïeux celtiques. Ce n'est guère que depuis le commencement de ce siècle que notre civilisation, décuplant sa puissance expansive, a entamé ces quatre caractères jusqu'alors cantonnés dans leurs provinces respectives, et a véritablement commencé leur fusion avec ceux de leurs concitoyens, dans les deux grands États dont elles font partie. Leur force de résistance attractive était même quel-

¹ Voir les *Types gaul et cello-bret.*, p. 265 et suiv.

quefois si grande qu'en Irlande, par exemple, elle avait eu prise sur l'esprit récalcitrant de la race anglo-normande, et que les Anglais, établis au moyen âge dans cette île, y devenaient, disait-on, plus Irlandais que les Irlandais eux-mêmes, *Hibernis Hiberniores*.

Troisièmement, il suffit de lire notre histoire pour se convaincre que la fusion morale des races qui ont concouru à former notre caractère actuel, n'était pas encore très-avancée à la fin du moyen âge. Le Midi resté en grande partie gallo-romain d'esprit et de coutumes, et en partie wascon, conservait son aversion pour les Gallo-Francis du nord qui lui avaient apporté au XIII^e siècle la dévastation et les persécutions religieuses, et dont il avait longtemps méprisé l'ignorance et la grossièreté. D'un autre côté, si l'élément germanique répandu sur presque tout notre sol, nous avait rendu le courage et l'esprit belliqueux de nos ancêtres, il avait aussi ravivé par ses propres défauts¹ leur indiscipline et leur fougue irréfléchie. Si notre brillante chevalerie délivrait le Saint-Sépulcre, emportait d'assaut Constantinople, et conquérait la Grèce, l'Italie et la Castille, son ardeur ingouvernable lui faisait perdre les plus belles batailles, jetait ses rois dans les prisons de l'ennemi, et attirait sur la France d'épouvantables désastres. Dans ses défaites qui se changeaient trop souvent en honteuses déroutes, on reconnaissait toujours l'ancien Gaulois tout à fait démoralisé dès qu'il était vaincu. Que lui servait d'ailleurs de vaincre, quand elle se se laissait enlever étourdiment et quelquefois naïvement, par l'astuce italienne ou les ruses de l'Espagne, le fruit de ses victoires? Quel progrès au surplus pouvait faire la fusion intellectuelle des races, quand chacun était renfermé chez lui par le déchirement féodal de tout le territoire, et par les guerres intestines de province à province, de ville à ville, de

¹ Voy., entre autres, Appien., *Call.*, 1-3; Tac., *Hist.*, IV-76, etc.

village à village, qui en étaient le fatal et continuél résultat? Et maintenant que l'assimilation des divers éléments de notre nationalité est à peu près complète, les étonnants contrastes du caractère français témoignent encore de la diversité de nos origines. Elle seule peut expliquer, d'un côté, notre disposition à l'enthousiasme, et de l'autre, notre penchant pour la moquerie, nos excès de fanatisme et d'irréligion, la mobilité de notre esprit et l'absolutisme de notre logique, notre ombrageuse indépendance individuelle et notre manie de réglementation universelle et de symétrie classique, etc. C'est bien nous qui pouvons dire que l'ennui naquit un jour de l'uniformité!

XXVII. Enfin si l'on s'étonne que dans tout l'occident, la robuste et intelligente race des Ligures, d'un courage et d'une volonté si opiniâtres, ait été conquise et assujettie par l'homme du nord, nous pouvons dire dès à présent, parce que nous en aurons bientôt la preuve, que les Celtes leur étaient non-seulement très-supérieurs en force physique, mais encore par un commencement de civilisation et d'organisation politique et militaire. Ils vinrent, suivant toute apparence, attaquer en corps d'émigrants relativement considérables, de petites tribus encore tout à fait sauvages et disséminées, sans aucun lien entre elles, sur un aussi vaste territoire. Ces tribus qui n'avaient pour se défendre, que des armes faites de pierres dégrossies ou même d'os, succombèrent sous le bronze des Celtes, comme ceux-ci devaient tomber plus tard sous le fer mieux trempé des Romains. De tout temps, au Mexique comme dans les Gaules, en Sibérie comme en Espagne ou dans les îles britanniques, cette différence des armes a mis de fortes et vaillantes populations sous les pieds d'aventuriers tels que les compagnons de Cortez et d'Yermak. Les victoires des Celtes apportaient d'ailleurs aux Ligures quelques progrès dans les arts et quelque confort dans leur existence, qui étaient pour la plupart

de ces misérables sauvages, d'irrésistibles bienfaits. Ils groupèrent autour de leurs propres clans ces populations éparses qui n'avaient aucun sentiment de nationalité, et dont l'idiome encore enfermé dans les plus simples besoins de la vie matérielle, dut bientôt se perdre dans la langue des conquérants qui les civilisaient. Peut-être en est-il resté d'ailleurs quelques débris dans les dialectes romans où l'on rencontre en assez grand nombre, des mots qui n'appartiennent, suivant Fauriel¹, à aucun idiome connu. Les vainqueurs s'organisèrent donc avec la plupart des tribus indigènes en peuples distincts, mais reliés entre eux par une communauté d'origine, de mœurs et de langage, et dont l'ensemble forma enfin, particulièrement dans les Gaules, où le Druidisme les unit plus étroitement, une véritable et grande nation. Les vaincus, dont l'opiniâtreté ne put être domptée par la force, ou séduite par cette civilisation naissante, se retirèrent les uns au fond de leurs vastes forêts ou sur le haut des montagnes, les autres au milieu des lacs ignorés, ou au sein d'immenses marécages, et continuèrent d'y vivre jusqu'au triomphe définitif de la puissance romaine, dans leur isolement farouche et leur intraitable barbarie².

Nous avons exposé dans leur ensemble et d'une manière abstraite, pourrait-on dire, les traits principaux du génie gaulois. Nous allons maintenant étudier particulièrement chacune de ses faces, et le voir d'abord en action dans la vie privée, qui nous le présente encore sous un point de vue général.

¹ Dante, etc., t. II, p. 255 à 263.

² Nous avons vu, *Typ. gaul.*, p. 149 et suiv., que Timagène et Plutarque ont connu ces Aborigènes ou Κελτοὶ ὄρειοι. J'ajouterai que ces derniers fournirent même des auxiliaires à César. (Appien., *Gall.*, XV.)

SECTION DEUXIÈME

MŒURS ET COUTUMES PRIVÉES DES GAULOIS

I. Nous entendons par coutumes *privées* celles qui, dans le foyer domestique ou dans la vie extérieure, sont généralement en usage chez un peuple, sans avoir été l'objet d'aucune prescription civile ou religieuse. Elles procèdent plus directement du caractère que de l'intelligence, et ne doivent pas davantage être confondues avec les inventions industrielles et les usages qui en sont visiblement dérivés. Cette distinction faite, nous allons suivre nos Gaulois aussi bien sur les champs de bataille qu'au sein de leurs familles, en rappelant toutefois au lecteur que, parmi tant de scènes différentes, un grand nombre ne nous présenteront aucun trait vraiment caractéristique. Nous avons déjà cité plusieurs coutumes qui, malgré toute leur étrangeté qu'on aurait pu croire bien nationale, se retrouvaient chez les peuples les plus éloignés, et tout à fait étrangers les uns aux autres¹. C'est que même dans ses plus grandes bizarreries, la fantaisie de l'homme est renfermée dans certaines limites où elle rencontre souvent les mêmes extravagances, et qu'en définitive, il y a bien peu de choses à rabattre de la fameuse conclusion d'Arlequin voyageur : *Tutto il mondo è fatto come la nostra famiglia*². Il est néanmoins fort surprenant que César ait

¹ Voy. le *Glossaire romain.*, p. 6.

² On croirait qu'Arlequin avait lu Juvénal, *Humani generis mores tibi scire volenti sufficit una domus*, XIV, v. 159.

écrit, tout au rebours de Cicéron¹, que sauf deux particularités qu'il rapporte, les Gaulois, dans leurs coutumes privées, ne différaient guère des autres.... *In reliquis vitæ institutis hoc fere ab reliquis differunt*. Il y a quelquefois en vérité, pour ceux qui y regardent de très-près, de singulières choses dans ses commentaires qui, malgré la protestation d'Asinius Pollion, nous inspirent généralement tant de confiance. Nous aurons encore plus d'une fois l'occasion de le remarquer. Il faut croire que dans cette phrase si hâtive, César a voulu dire : ne différaient guère des *autres Barbares*, en parlant de ceux qu'il avait rencontrés jusqu'alors, interprétation qui m'est dictée par sa haute renommée d'historien, mais que nous allons voir bien infirmée par les détails dans lesquels sont entrés Posidonius, Diodore et Strabon. Cette interprétation est d'ailleurs justifiée par le dernier de ces auteurs qui nous apprend, p. 164, *Did.*, que les travaux des deux sexes étaient généralement répartis chez les Gaulois, de même que chez la plupart des Barbares, d'une manière tout à fait opposée à celle des Grecs. C'est-à-dire, observent les traducteurs français de Strabon, — que les femmes s'occupaient, à la guerre près, « de tout ce que les hommes devaient faire, « et que ceux-ci passaient dans l'oisiveté (ou bien à la chasse) « tout le temps que leur donnait la paix. »

Nous ne pouvons rien ajouter malheureusement à cette interprétation sans doute exagérée d'un texte dont nous regrettons vivement le fâcheux laconisme; et nous nous introduirons sans autre préambule, dans l'intérieur de leurs ménages.

Le vivre et le couvert, que faut-il davantage?

a dit, d'une manière un peu trop absolue, le bon La Fontaine.

¹ Cés., VI-18, et Cic., *pro Font.*, 12: *nationes... quæ tantum a ceterarum gentium more ac naturæ dissentiant.*

Commençons donc par ces deux principales conditions de notre existence, en écartant pour le moment ce qu'il y a nécessairement d'industriel ou d'artistique dans la satisfaction de ces besoins naturels, comme la construction des maisons, la chasse, la pêche, la forme et la fabrication des armes, etc., qui nous reviendront dans les sections suivantes.

II. Nous avons très-peu de renseignements sur les habitations gauloises dont il n'existe pas même, pensait-on encore tout récemment, un pan de muraille ou une ruine quelconque. Nous verrons plus tard si nous devons accepter comme telles ces traces d'anciennes fondations circulaires ou ces excavations coniques dites *mardelles* que l'on a reconnues çà et là en France et dans la Grande-Bretagne, et que les Antiquaires regardent généralement comme celtiques ; quant aux étranges et si curieuses découvertes qu'on a faites depuis quelques années dans les lacs de la Suisse, ces habitations aquatiques inconnues des Anciens dans tout notre occident, me paraissent jusqu'à présent tout à fait étrangères à notre race. Nous laisserons pareillement derrière nous les antres et les cavernes, ces premiers abris que la nature offrit à l'homme. Quoique nos auteurs ne fassent aucune mention de Troglodytes gaulois, il en existait certainement, puisque la France en possède encore, moins sauvages, il est vrai, jusque dans ses plus belles provinces¹. Ce ne sont pas ces anciennes retraites de bêtes fauves qui nous intéressent ici, mais le couvert que l'homme a su se créer par sa nature sociable et son industrie. Or, les recherches qui nous occupent présentement, nous apprennent que les Gaulois n'avaient encore pour demeures, au temps de Strabon, que de grandes cabanes faites de planches et de claies

¹ En Touraine et au bord de la Gironde, près de Royan. Des cavernes servaient au moins de refuges aux Aquitains. Florus, III-11.

d'osier, et le plus souvent couvertes de chaume ou de roseaux¹. Celles des Bretons étaient à peu près pareilles, suivant César, V-12, et quelques mots de Diodore, V-21, confirment pleinement cette assertion. Ces habitations auxquelles les Commentaires donnent presque toujours le nom d'*œdificia*, et rarement celui de *domus*, paraissent avoir été dans le principe, comme celles des Germains (Tac., *Germ.*, 16), écartées les unes des autres, et dispersées dans les campagnes et dans les bois, ou sur le bord des ruisseaux, pour échapper dit César, VI-30, aux chaleurs de l'été. Il parle, il est vrai, des Eburons qui étaient une peuplade germanique, mais il nous apprend ailleurs, III-29, que les Morins possédaient à peine de simples villages², quand il envahit la Belgique; et tel était même, du temps de Polybe, l'état des choses dans la Gaule italique, où il n'existait pas, observe-t-il, un seul bourg qui eût une enceinte murée. Milan, cette célèbre capitale des Insubres, ne fut pendant très-longtemps qu'une bourgade ouverte comme les autres³. Les Bretons, s'il faut s'en rapporter à Strabon, p. 166, vivaient encore plus sauvagement dans les bois, où ils s'ouvraient de vastes enceintes circulaires protégées par les arbres qu'ils avaient abattus. C'est là qu'ils élevaient, dit-il, pour eux et pour leurs troupeaux, des cabanes et des étables temporaires qui leur tenaient lieu de villes. Le géographe qui a visiblement écrit ce passage d'après les Commentaires de César, V-21, a exagéré et faussé la pensée de son auteur. Celui-ci nous assure positivement que les habitations des Bretons étaient fort nombreuses, *creberrima œdificia*, V-12, et il n'a présenté ces

¹ Strab., IV, p. 164, *Did.*; Cés., V-43 et VIII-5; Vitruve, II-1; Conf., Pline, XVI-64.

² *Vastatis omnibus agris, vicis œdificiisque incensis*, etc., Dion ne parle pas même de ces villages, XXXIX-44; Conf., Strab., IV, p. 161, *Did.*

³ Polyb., II-17; Strab., V, p. 177. Les Celtes d'Espagne, quoique civilisés par les Turdétains, continuèrent à n'avoir que de simples villages. *Id.*, p. 125.

enceintes, qu'il nomme des *oppida*, ou places entourées d'un rempart et d'un fossé, que comme des lieux de refuge, où ces insulaires avaient l'habitude de se retirer en cas d'invasion. Ainsi faisaient encore, quand il conquiert les Gaules, les uns au bord de leur mer orageuse, les autres dans leurs grandes plaines couvertes de forêts, les Vénètes, les Belges, les Germains de la Meuse et du Bas-Rhin¹; — et firent pareillement en 1814 nos braves paysans de la Champagne dans leurs fourrés du Derf, d'où ils sortaient pour harceler l'ennemi. Une preuve d'ailleurs de l'exagération de Strabon, c'est qu'il décrit lui-même, p. 161, les refuges de guerre des Ménapiens, des Morins et d'autres peuples belges, absolument de la même manière que les campements forestiers des Bretons. Il est vrai que Dion ne leur donne encore, sous le règne de Néron, d'autres abris que des tentes (*σκηνας*, LXII-5) mais il me paraît évident, d'après les *creberrima ædificia* de César, qu'il a confondu leurs anciennes habitations dans le sud de l'île avec celles des Calédoniens de son temps, qui, dit-il plus loin (LXXVI-12), vivaient encore de cette manière; autre indice, à mon avis, de leur récent établissement dans la Bretagne septentrionale. et par conséquent de leur origine germanique présumée par Tacite. Ils étaient enfin arrivés au VI^e siècle, à se tresser des cabanes d'osier, *virgeas casas*, comme les Gaulois de Strabon. (Jorn. de Get., 2.)

III. Ce que le Géographe avait fait pour la Bretagne, des savants modernes ont voulu le faire, avec bien plus d'exagération, pour notre pays. Ils ont conclu des derniers passages de César que j'ai cités, que les *oppida* de la Transalpine dont il est souvent question dans ses Commentaires, n'étaient aussi et sans exception que des places de refuge, et que nos ancêtres ne possédaient pas encore, en dehors de la province

¹ Cés., II-16 et 28, III-12 et 28, IV-18 et 19.

romaine, de véritables villes quand il les subjuga. J'ai été surpris de voir J. Reynaud renouveler une pareille erreur¹, qu'il faut donc réfuter de nouveau. César lui-même nous fait entendre au par. 29, liv. II, qu'il existait deux sortes d'*oppida*, quand il rapporte, que les Aduatiques, *cunctis oppidis castellisque desertis*, se retirèrent avec tout ce qu'ils pouvaient emporter, dans un *oppidum* parfaitement fortifié par la nature. Qu'était-ce que ces *oppidis*, tous abandonnés, et qu'il distingue : 1° des *castellis* ou simples forts; 2° de l'*oppidum*, refuge général de la nation, sinon des villes comme celles où sa *clémence* avait (par. préc.) permis de rentrer aux femmes et aux enfants des Nerviens, qui s'étaient cachés dans leurs marais, II-16? Mais on peut opposer à cette singulière fantaisie² de supprimer toutes les villes des Gaules avant l'arrivée des Romains, des arguments encore plus positifs. Elle a contre elle la progression souvent indiquée dans les Commentaires mêmes, des *œdificia* ou habitations isolées, des *vici* ou simples agglomérations de maisons pareilles à nos hameaux ou à nos villages, et des *oppida* ou places fermées, auxquelles César donne quelquefois le nom d'*urbes*, et même celui de *civitas* pris dans son sens le plus restreint³. Il lui arrive en outre d'employer indifféremment, à quelques lignes de distance, l'un de ces termes après l'autre en parlant, soit d'Avaricum, VII-15; soit d'Alésia, VII-68 et 69; soit de la Gergovia des Arvernes; celle-ci est même qualifiée successivement de ces trois manières, VII-4, 36 et 47. Ces *oppida* renfermaient certainement des habitations et une population permanentes, qui leur donnaient plus ou moins d'importance ou de beauté relative,

¹ *L'esprit de la Gaule*, p. 262.

² De Dulaure, déjà réfuté par Golbéry et M. de Caumont.

³ Voy. VII-14, 15, 21, 23, pour *urbes*, et VII-4, VIII-39, pour *civitas*. Une même phrase réunit les trois expressions en parlant des *œdificia privata*, des *oppida* et des *vicos* des Helvètes, I-5.

comme ce même Avaricum qui était la *plus belle ville* de presque toute la Gaule, la force et l'illustration du peuple des Bituriges¹. Elle avait son forum et des rues plus spacieuses que les autres, où les habitants pouvaient se réunir pour combattre encore, quand leurs remparts étaient déjà forcés par l'ennemi, VII-28. Hirtius ne fait-il pas mention expressément des *oppidani* d'Uxellodunum, VIII-27? Deux autres *oppida*, Genabum et Châlon-sur-Saône, nous sont signalés comme des villes commerçantes, VII-35 et 42. On voit, quand la première fut brûlée par César, VII-11, que les malheureux Carnutes y revinrent l'année suivante relever leurs habitations, VIII-5, Enfin l'on n'incendie point des remparts de terre et des fossés, et les Gaulois eux-mêmes brûlèrent vingt *oppida* ou *urbes* des Bituriges pour enlever aux Romains les ressources qu'ils auraient pu y trouver, VII-14 et 15. Les Helvètes mirent pareillement le feu aux leurs en quittant leur pays (*Id.*, I-5.) Même chez les Germains, malgré la dénégation trop absolue de Tacite, les Suèves avaient des *oppida* qu'ils habitaient, puisqu'ils en firent sortir, pour les cacher dans les bois, leurs femmes et leurs enfants, à la nouvelle que César se préparait à passer le Rhin, IV-19. Quant aux remparts et aux diverses sortes de défense qui distinguaient des simples *vici* ou villages les *oppida* villes et les *oppida* de refuge, nous en parlerons plus tard.

IV. Les Gaulois d'Italie et ceux que Polybe connut de l'autre côté des Alpes, ignoraient l'usage des meubles les plus ordinaires, *κατασκευη*, II-17. Les Boïens possédaient cependant, nous assure T.-Live, XXXVI-40, une grande quantité de vases de bronze et d'argent, dits *gallica*, et dont le travail annonçait le progrès de leur industrie. Tous les Celtes dont parle Polybe, couchaient par terre sur des amas d'herbes ou de paille, auxquels, suivant Diodore, V-32, les

¹ Pulcherrimam propè totius Galliae urbem, quæ et præsidio et ornamento sit civitati, VII-15. C'est de Bourges qu'il était question.

Transalpins de son temps avaient substitué des peaux d'animaux. Mais Strabon affirme que la plupart n'avaient encore d'autre lit que le sol nu, s'il faut toutefois prendre à la lettre la phrase toute laconique¹ de cet auteur qui ajoute, comme par contraste, qu'ils prenaient leurs repas sur des bottes de feuillage². Nous savons cependant qu'ils avaient inventé les matelas et les lits rembourrés, confort qui n'était peut-être, à l'époque du Géographe, qu'à l'usage des plus riches, ou que dédaignait encore un reste des anciennes mœurs militaires de la nation.

Il est à remarquer que Diodore, qui écrivait une cinquantaine d'années avant Strabon, assoit également nos ancêtres dans leurs repas d'une manière plus confortable que ce dernier. Il leur donne pour sièges des peaux de chiens ou de loups, qui leur tenaient lieu de coussins, V-28. Il ne faudrait pas en conclure que la civilisation gauloise ait reculé dans l'intervalle qui sépare ces deux écrivains. Le Géographe nous a prévenus, p. 163, *Did.*, qu'il allait décrire les mœurs des Celtes non d'après celles de son temps, mais d'après leur histoire; et une grande partie de ses observations remontent effectivement à Posidonius, qui vivait une centaine d'années avant Diodore. C'est ce philosophe, voyageur et historien, qui résumant, nous dit Athénée, IV-151, les coutumes et les lois des peuples qu'il avait visités, rapportait que les Celtes s'asseyaient pour prendre leurs repas sur des bottes de foin ou de paille, *χόρτον*, autour des tables de bois fort basses, sur lesquelles on posait leurs aliments. Au surplus, le continuateur de César parle aussi de ces bottes

¹ Χαμεινοῦσαι ὅτι πολλοί, IV, p. 163; *Id.*, III, p. 136, *Did.* Ce que fait encore le peuple dans les montagnes d'Ecosse et en Irlande. (Logan., *The scottish Gael.*, t. 1^{er}, p. 105, 1831.)

² Στιβάσι. La version latine rend ce mot par *toris*, et la traduction française par bottes de paille. C'était du reste un ancien usage romain, *torus à stramento*, dit Pline, VIII-73; *Gramineo sedili*, de Virgile, *Æn.*, VIII v. 176.

de paille ou de fagots¹, qui servaient de sièges aux Gaulois, mais en campagne, pour s'asseoir dans les longues attentes auxquelles il faut se résigner, quand on veut garder une position où l'ennemi peut venir nous attaquer.

V. Les Celtes, remarque encore Polybe, *ibid.*, vivent de la manière la plus simple. Ils se nourrissent de viandes, et les Cisalpins particulièrement de celle de porc. Strabon, *ibid.*, l'affirme généralement des Gaulois de la Transalpine, en ajoutant qu'ils la mangeaient fraîche ou salée. C'était aussi, en dehors du règne végétal, la principale nourriture de nos paysans français au moyen âge. Les Celtes élevaient en conséquence un grand nombre de ces animaux, et nous verrons qu'ils prenaient même dans la Cisalpine un soin touchant de leur éducation. On est tout surpris, après cela, de lire dans Pausanias, VII-17, que les Galates de Pessinunte, gagnés au culte du dieu phrygien Atys tué par un sanglier, s'abstenaient entièrement de la chair de porc. Aussi Wernsdorff a-t-il prétendu que l'auteur grec n'a voulu parler que des Galles ou prêtres de ce dieu². Strabon observe d'ailleurs que nos ancêtres mangeaient toutes sortes de viandes, non compris, je l'espère, la chair humaine, dont on attribuait l'usage aux Bretons de l'Irlande, ainsi qu'à des Celtes reculés jusqu'au fond du nord et voisins de la Scythie³. Le Géographe dit encore que le laitage était l'un de nos principaux aliments. Pline vante effectivement les fromages de la Gaule méridionale. Il nous apprend aussi que la farine d'une espèce de millet, *panicum*, constituait également, surtout dans l'Aquitaine, une partie de la nourriture nationale. On en faisait sans doute une sorte de bouillie comme celle des femmes

¹ *Fosces stramentorum ac virgultorum*, VIII-15.

² *De republ. Galat.*, p. 323; 1743.

³ Diod., V-32; Strab., p. 167, *Did.* S. Jérôme accuse aussi d'anthropophagie les *Attacotti* des îles britanniques. *Adv. Jov.*, II-7. *Voy.* ci-dessous, sect. IV, n° XIV.

galates, dont parle Plutarque, et le *puls* ou la pâtée de farine d'avoine dont, suivant le même Pline, vivaient principalement les populations germaniques. Il ajoute que les habitants de la Circumpadane mélaient des fèves non-seulement avec le panic, mais à tous leurs aliments. Ils mangeaient aussi de la farine de lin, et beaucoup de raves, particulièrement au nord du Pô¹. Enfin l'orge en grains ou en bouillie comptait encore, d'après César, *G. Civ.*, II-22, parmi les aliments de nos pères.

Posidonius était entré dans des détails encore plus intimes. (Athén., *ibid.*) Les Gaulois consommaient peu de pain, mais beaucoup de viandes, soit bouillies, coutume qui leur était particulière², soit grillées sur des charbons ou rôties à la broche. On voit, dans Diodore, que nos Transalpins prenaient leurs repas près des fourneaux mêmes, sur les feux desquels on plaçait les broches ou les chaudières chargées d'énormes pièces qui³ étaient, continue Posidonius, servies proprement sur des tables de bois peu élevées au-dessus du sol. Mais ces gloutons saisissaient ces viandes à deux mains, fût-ce des membres entiers d'animaux, et les débiraient à belles dents comme des lions, s'aidant pour les parties trop difficiles à arracher, de couteaux qu'ils gardaient dans des étuis. On se rappelle que Sulpice-Sévère leur reprochait encore, cinq siècles plus tard, leur grande voracité. Ceux qui habitaient aux bords des rivières ou sur le littoral de la Méditerranée et de l'Océan, se nourrissaient de poissons rôtis ou grillés, *ἄπυρα*, et accommodés avec du vinaigre, du sel et du cumin, graine qu'ils jetaient aussi dans leur boisson. Le saumon notamment, observe Pline, IX-32, plaisait déjà beaucoup aux Aquitains. Ils n'avaient pas l'usage de l'huile, qui

¹ Voy. XI-97, XVIII-25, 34 et 44, XIX-3; Plut., *Symp.*, VIII-9.

² Du moins par rapport aux Germains qui ne mangeaient que des viandes rôties ou grillées, *ἄπυρα*. Posid., cité par Athén., IV, p. 153.

³ *Τροφὰς* est bien la véritable leçon, et non pas *χοῶς*.

était trop rare, et que d'ailleurs, faute d'y être habitués, ils n'aimaient pas. Denys d'Halicarnasse dit qu'ils la remplaçaient par de la vieille graisse de porc, aussi déplaisante au goût qu'à l'odorat¹. Les riches buvaient, presque toujours pur, du vin qu'ils faisaient venir d'Italie ou des environs de Marseille, la seule partie de notre Gaule où la vigne fût alors cultivée. Il leur arrivait quelquefois, reprend notre voyageur, d'y mêler une faible quantité d'eau, mais Diodore ne paraît pas admettre cette exception quand il parle de l'avidité avec laquelle ils se livraient au plaisir de boire jusqu'à l'ivresse la plus complète. Ceux à qui leur fortune ne permettait point d'atteindre les prix incroyables qu'exigeaient les marchands italiens², devaient se contenter de leurs bières domestiques, que le même Denys appelle encore un jus fétide, tiré de l'orge qu'on faisait pourrir dans l'eau (*ibid.*). Mais on en fabriquait, suivant Pline, avec plusieurs sortes de blés ou de céréales. Il cite comme particulièrement gauloise la *cervisia*, et fait aussi mention des vins qu'on préparait avec le nard des Gaules ou avec le lentisque³. Posidonius paraît n'avoir connu, pour son compte, que la bière faite avec du blé et du miel, *Zuthos*, dans les maisons encore aisées ; ou sans miel, *Korma*⁴, pour le reste de la population. Tous buvaient au vase même où un serviteur la leur présentait, peu à la fois, mais fort souvent. Diodore distingue du *Zuthos*, fait seulement avec de l'orge suivant lui, la boisson que les Gaulois tiraient du miel en le délayant avec de l'eau. C'était l'hydromel, célèbre dans la poésie des peuples septentrionaux ; mais les Grecs et les Romains dédaignaient l'ivresse de ces boissons barbares, et Julien lui-même, l'austère

¹ Liv. XIII-16. *Tauchnitz*.

² Voy. Diod., V-26. Ces prix allaient quelquefois jusqu'à échanger un jeune esclave contre un *Kéramion* ou une cruche de vin.

³ Voy. XIV-29 ; XVIII-12 ; XXII-82, et XIV-19.

⁴ On en a distingué à tort le *Derkoma* ; leçon vicieuse des anciennes édit. d'Athén.

empereur, tourna en dérision le Bacchus celtique et sa triste cervoise¹. Aussi les Transalpins apprirent-ils bientôt de leurs vainqueurs à cultiver la vigne jusque dans la Gaule centrale, et nous aurons l'occasion de consulter plus tard Dioscorides, Pline ou Plutarque sur les vins poissés de Vienne, etc. Nous parlerons en même temps des préparations spéciales et des diverses salaisons en usage parmi eux.

VI. Il ne faut pas perdre de vue qu'une partie de ces renseignements ne concernent que les Gaulois proprement dits. Les Belges de César, I^{er}-1, étaient généralement bien moins avancés en gastronomie comme en civilisation, surtout les Nerviens qui avaient interdit chez eux l'usage du vin, et tout ce qui pouvait les porter au luxe et à la mollesse, — et les insulaires des bouches du Rhin qui vivaient encore de poissons et d'œufs d'oiseaux. (Cés., II-15 et IV-10.) Longtemps après s'être emparés de leur riche territoire, les Tectosages de Toulouse, qui paraissent avoir été d'origine belge, conservaient encore des mœurs simples et économes. (Strab., IV, p. 156, *Did.*) A plus forte raison les Bretons dans leur île arriérées. Quelques-unes de leurs tribus, suivant Strabon (p. 166, *Cid.*), ne savaient pas même faire de fromages. On lit dans Diodore, V-21, qu'ils prenaient chaque jour dans leurs granges (ou leurs silos) la quantité de grains nécessaires à leur frugale nourriture, dans laquelle il faut, bien entendu, comprendre la viande de leurs bestiaux et le gibier. Ils étaient surtout friands de la chair d'un oiseau plus petit que l'oie, et que Pline nomme *Cheneros*, X-29. M. Littré l'assimile au souchet. L'oie elle-même leur était défendue aussi bien que les poules et le lièvre. (Cés., V-12.) D'après Dion, non-seulement les Calédoniens, mais aussi les Icènes vivaient encore plus misérablement dans leurs vastes forêts ;

ils ne cultivaient aucune plante et, chose étrange! ne tiraient aucun parti du poisson qui pullulait sur leurs côtes et dans les fleuves de leur pays. La répugnance qu'ils avaient pour cette nourriture s'est même conservée dans certaines contrées de la Haute-Écosse et de l'Irlande¹.

VII. Tout ce qui précède est relatif aux Celtes considérés individuellement ou dans leur ménage, qui devait être fort dispendieux dans les maisons des riches et des grands, car ils avaient à nourrir, indépendamment de leurs esclaves domestiques, des serviteurs de condition libre, des parasites chargés de répéter à tout venant les louanges de leurs patrons, et de plus, avons-nous lieu de croire, une partie de leur clientèle militaire. Trois sujets de discussions spéciales que nous renvoyons aux articles où il sera question des Bardes, des esclaves et de la constitution des cités gauloises. Pour le moment nous devons accompagner les Celtes aux festins qu'ils se donnaient entre eux, et que décrivent aussi Posidonius, *ibid.*, et Diodore, V-28, ainsi que la manière dont ils s'y comportaient. Phylarque nous dit également (Athén., IV-13) quelques mots de ceux des Galates qui paraissent avoir pris goût au pain, puisqu'on en plaçait d'avance sur leurs tables une assez grande quantité brisée en morceaux. Mais revenons à nos Gaulois. Ils s'asseyaient, suivant Posidonius, en demi-cercle²; celui qui jouissait de l'influence la plus grande, soit comme homme de guerre, soit à cause de sa naissance ou de ses richesses, prenant la place du milieu. Le maître de la maison s'asseyait à côté de lui, et les autres successivement à droite et à gauche, suivant leur importance personnelle, chacun d'eux ayant derrière lui un homme de sa suite, armé et chargé de porter son bouclier. Le reste de leurs guerriers s'asseyait pareillement en for-

¹ Dion, LXXVI-12 et LXII-5; *Cran. Britann.*, Déc., II, p. 67, n.

² Le texte d'Athén. porte ἐν κύκλῳ, en cercle, mais cela ne me paraît pas conciliable avec l'ensemble du récit.

mant vis-à-vis d'eux un autre demi-cercle où ils étaient servis de la même manière que leurs chefs¹. C'étaient toujours, suivant Diodore, des enfants de l'un ou de l'autre sexe indifféremment qui remplissaient cet office. Posidonius nous apprend de son côté que les serviteurs chargés d'offrir à boire aux convives, le faisaient en commençant toujours par la droite, et en leur présentant successivement leur boisson dans des coupes de terre ou d'argent. Les plats mêmes étaient quelquefois de ce métal, mais pour l'ordinaire ils étaient de bronze, χαλκοῦς, ou consistaient simplement en corbeilles de bois² ou d'osier. Chez les Galates, personne n'osait goûter d'un mets avant que le roi y eût touché (Phylarq., *ibid.*); mais dans notre Gaule, du temps de Diodore, les plus beaux morceaux étaient, de même que dans l'Iliade, offerts comme marque d'honneur aux personnes les plus considérées. Les anciennes mœurs étaient moins courtoises, car, observe Posidonius (Athén., p. 154), dès qu'on avait apporté les jambons, chacun de ceux qui se prétendaient les plus braves, s'emparait de l'os de la cuisse, et si quelque autre invité le réclamait pour lui-même, il en résultait immédiatement un duel poussé jusqu'à la mort de l'un des deux rivaux. C'était du reste une chose encore assez ordinaire que d'engager des lutes corps à corps, ou de simuler des combats pendant la durée de ces festins, et comme les Celtes s'y rendaient toujours armés, les coups amenaient quelquefois des blessures qui provoquaient la colère des combattants, et il fallait que les spectateurs les séparassent pour les empêcher de s'entretuer.

Diodore ne parle point de ces dangereuses escrimes qui

¹ Le grec nomme ces guerriers δορυφόροι, littéralement porte-lances, et les chefs Δεσπότες, qui signifierait plutôt leurs maîtres, mais nous verrons qu'il est ici question d'hommes libres et non d'esclaves.

² Strab., III, p. 128, paraît dire la même chose, mais on n'est pas d'accord sur la véritable leçon ou le sens de χαλκίνοις, qui peuvent donner des oses de bois, de cire ou de terre.

préludaient aux abominables intermèdes de gladiateurs, dont les Romains ensanglantèrent plus ard leurs dîners d'apparat, mais il rapporte que nos ancêtres, pour peu qu'une querelle de mots vint à s'élever entre les convives, se défilèrent aussitôt et se battaient sur-le-champ. Cette barbarie de mœurs ne leur était point particulière. Les Thraces, entre autres, n'étaient pas moins querelleurs et prompts à mêler des flots de sang aux flots de vin dont ils s'enivraient (*Horat.*, *Od.*, I, 27). Mais ce que Posidonius raconte encore des coutumes festinantes des Celtes, est d'une étrangeté vraiment caractéristique. Il arrivait quelquefois qu'après avoir quêté pour prix de leur mort, soit de l'or ou de l'argent, soit une certaine quantité de vin, ou bien reçu des gages pour les paiements auxquels on s'engageait envers eux, ils partageaient entre leurs parents ou leurs amis les plus chers le produit de cette collecte funèbre, puis se couchaient à la vue de tous, la face tournée vers le ciel, sur des boucliers qu'on avait réunis, et se faisaient couper la gorge par l'un des assistants.

VIII. Hâtons-nous d'opposer à ces hideuses générosités, que nous expliquerons leur profonde conviction d'une seconde existence, les images plus douces de leur splendeur ou de leur confiante hospitalité. Nous avons cité l'incroyable magnificence de cet Ariamnès qui, pendant un an, fit asseoir chaque jour à ses tables toujours chargées de viandes et de vins, quiconque passait auprès de ses tentes dressées dans toute la Galatie. Luernius, roi des Avernes, ne resta pas, dans notre Transalpine, en arrière d'une pareille profusion. Nous avons parlé des distributions d'or et d'argent qu'il faisait, du haut de son char, aux multitudes accourues sur son passage. Il avait fait en outre, toujours pour gagner la faveur du peuple, entourer de palissades un carré de 12 stades dans l'enceinte duquel on avait, par ses ordres, rempli ses cuves des bois-

sons les plus chères, et préparé proportionnellement une aussi grande quantité de mets qu'on servit sans interruption, pendant plusieurs jours, à quiconque voulait y prendre part. Mais comme preuves de l'hospitalité des Celtes, je préfère de beaucoup à ces extravagantes ostentations les deux simples faits qu'attestent Nicolas de Damas et Diodore, l'un nous disant, ce que nous savons déjà, que leurs maisons restaient toujours ouvertes pour recevoir les étrangers; et l'autre, que le voyageur était dès son arrivée convié à leurs repas, où personne ne s'informait de son nom, ni du but de son voyage, avant qu'il eût cessé de manger, V-28.

IX. Passons au vêtement que La Fontaine a oublié dans le vers que j'ai cité de lui, et qui, après le vivre et le couvert, peut bien compter comme une troisième nécessité de notre nature. Logan, qui s'est beaucoup occupé de l'habillement des Celtes dans son *Scottish Gaël*¹, témoigne un vif regret qu'il n'existe pas un seul monument authentique, assez ancien pour nous en donner des idées tout à fait nettes. Il y a quelque exagération dans cette plainte, car un assez grand nombre de médailles et plusieurs des figures gallo-romaines de Montfaucon, de Caylus, etc., nous représentent assez bien, ce me semble, la forme générale de la tunique gauloise ou du *Sagum*. Elles indiquent même des variétés ou des costumes dont il n'est pas question dans nos auteurs, mais nous nous y arrêterons fort peu, toutes ces indications sans texte étant pour les antiquaires de profession autant de sujets de discussions ou d'incertitudes, dans lesquelles le caractère tout positif et le but spécial de ces recherches, — ethnologiques et non pas archéologiques, — ne nous permettent pas de nous jeter. C'est aux écrivains grecs et romains que nous devons surtout nous adresser, en les *illustrant* à

¹ 1831. T. 1^{er}, ch. 6; voy. p. 240. Logan lui-même cite deux bas-reliefs, p. 243.

l'occasion par le souvenir des médailles ou des sculptures que nous connaissons.

Polybe, le premier, nous montre les Insubres et les Boïens d'Italie, allant au combat avec leurs *anaxyrides* ou pantalons, et serrant autour de leur corps les pans flottants de leur *sagoi*¹. Il ajoute un peu plus loin qu'ils étaient magnifiques à voir, dans cette fatale journée de Télamon, avec leurs colliers et leurs bracelets d'or, et ces vêtements dont l'éclat singulier, dit un autre historien, étonnait toujours les peuples du midi. Posidonius et César ne nous apprennent rien sur ce sujet, mais le même historien, Diodore, nous a laissé du costume des Celtes, V-30, une description particulière, que voici : Ils portent d'abord des tuniques, χιτῶσι, teintes de toutes sortes de couleurs comme les fleurs, avec des pantalons qu'ils nomment *brakai* (les auteurs latins écrivaient *braccæ*, dont nous avons fait *braies*). Ils agrafent sur ces tuniques leur *sagoi* (lat. *sagus* et *sagum*, d'où le français *saie*, *sayon*), dont l'étoffe est rayée de manière à former de nombreux carreaux à nuances également variées comme les fleurs. Tel est du moins le sens de la traduction latine (*Didot*), et suivant Logan, t. I^{er}, p. 225, la signification des deux mots grecs qui se rapportent aux fleurs, πολυανθέσι et διγνηθισμένοις, lesquels ne doivent pas, dit-il, être pris au pied de la lettre et n'impliquent qu'une sorte de ressemblance ; l'industrie gauloise ne pouvant être, à cette époque, arrivée à l'art de représenter véritablement des fleurs dans les étoffes qu'elle fabriquait. Il me paraît avoir raison ; cependant il ne faut pas oublier qu'à propos des tapis de laine, Pline parle de la *broderie* gauloise ; c'est du moins ainsi que son dernier et très-savant traducteur rend le mot *pingunt*², qui, au fond, n'est pas très-favorable à l'interprétation de Logan. Mais elle

¹ C'est ainsi que j'entends les τοὺς ἐνπετεῖς τῶν σάγων, II-28. Conf., 23 et 30.

² VIII-73. Édité. et trad. de M. Littré.

n'est pas dénuée d'appuis. T.-Live, Tacite et Dion Cassius (pour les Bretons) ne parlent que de la variété des couleurs, *versicolori*, soit de la tunique, soit du *sagum*; Properce et Virgile, des raies qui bariolaient, *virgatis*, les braccæ et le *sagulum* ou petit *sagum* ¹. Même, s'il fallait en croire Servius, *virgatis* ne signifierait pas autre chose, dans ce vers de l'Enéide, que *purpuratis*, couleur de pourpre, sens que l'on a pareillement prêté quelquefois au *versicolor* de T.-Live. Cette double interprétation donnerait beaucoup trop raison aux doutes de Logan, car elle substituerait à la variété des carreaux de Diodore l'uniformité d'une seule couleur. Il est certain que Strabon, p.165, *Did.*, réserve exclusivement aux chefs et aux magistrats les étoffes teintes, c'est-à-dire bariolées, et les agréments en or; et que Martial parle de la couleur rousse, *rufis*, comme étant celle que préféreraient pour leurs vêtements les Gaulois de son temps, XIV-129. Je n'affirme point que ce changement dans leur costume peut avoir été l'une des suites de la conquête romaine, qui les aurait amenés peu à peu à quitter, pour revêtir, semblerait-il, l'ancienne livrée de leurs esclaves ², les étoffes si brillamment chamarrées sous lesquelles se pavanaient l'orgueil et la fière indépendance de leurs pères. Mais il ressort évidemment de l'ensemble des témoignages antérieurs à Strabon, et des costumes figurés sur quelques monuments, que ceux des Gaulois étaient généralement bariolés comme l'atteste Diodore, et que Virgile, s'il a réellement fait allusion à la signification celtique du mot *virga* ³, a voulu désigner des *sagums* à raies rouges. N'avons-nous pas d'ailleurs, pour garantir notre conclusion, l'opinion des anciens eux-mêmes, qui attribuaient positivement aux Gaulois l'invention des

¹ T.-Liv., VII-10; Tac., *Hist.*, II-20; Dion, LXII-2, Prop., *Élég.* 10, liv. IV; Virg., *Æn.*, VIII-660.

² Voy. ci-dessous, n° XI.

³ Glossaire gaul., n° 70.

étoffes à carreaux, Plin., VIII-74, et l'usage qui s'en est perpétué jusqu'à nos jours dans le fameux tartan des Gaëls écossais, quoique le *celtophage* Pinkerton ait imaginé de nier l'antiquité de leur costume.

X. Cette variété de couleurs signalée par les poètes et par les historiens comme une distinction caractéristique de l'habillement gaulois, n'était cependant pas une mode exclusivement celtique. Elle existait aussi chez les Perses, les Thraces d'Asie, les Lusitaniennes, et probablement chez les Pannoniens ¹. Le sagum, ce vêtement des Barbares, dit Tacite, *Hist.*, II-20, n'avait par lui-même rien de plus particulièrement national. C'était tout simplement un manteau plus ou moins court, que d'autres peuples, sans parler des soldats romains, portaient également, les Ligures, les Germains, les Lusitains, etc. ². Le sagum des Gaulois originairement carré, suivant Isidore de Séville, XIX-24, était, continue Diodore, fait d'étoffe rase pendant la belle saison, et à longs poils pendant l'hiver ³; ce que Strabon, p. 163, *Did.*, explique en disant que la laine des Gaules est rude, et utilisée pour les sagoi épais qu'on nommait *lainai*. Ce terme appartenait aussi au grec et au latin ⁴, mais avec quelques différences dans les vêtements qu'il désignait. Les auteurs des *Cronica britannica* (Déc. 3^e, p. 77) pensent que la *latna* n'était point bariolée comme les sagums d'été, mais d'une seule couleur, qui, dans ce cas, devait être la rousse, d'après l'épigramme de Martial que nous avons citée. Isidore de Séville parle, *id.*, 23, d'un autre genre de sagum carré, appelé *Linna*, qu'il considère, mais un peu tard, comme notre vé-

¹ Hérod., VII-61, 75; IX-80; Strab., 128, *Did.*; Conf., Val. Flac., VI-227; Dion, XLIX-36. Il donne aux Pannoniens un véritable habit d'arlequin.

² Tac., *Germ.*, 17; Strab., III, p. 128 et 168; Conf., App., *Hisp.*, 42.

³ Sens donnés aux deux termes grecs ψιλός et βασις par les trad. fr. de Strab. (t. II, p. 64, n.), qui rejettent ceux de la version lat. *tenuiora* et *densa*, adoptés néanmoins par Miot dans sa trad. fr. de Diodore.

⁴ Voy. Glossaire gaul., no 97.

tement national, *sua propria*, et dont il était question dans Plaute; la souplesse du tissu, *molliâ saga*, ne nous permet pas de la confondre avec l'épaisse et rude *laina* de Strabon. Du reste, les bas-reliefs gallo-romains nous font connaître d'autres différences dans la coupe et la grandeur de ces vêtements, depuis *le sagulum* de Virgile, flottant sur les épaules¹ et retenu par une simple agrafe, jusqu'aux amples manteaux croisés sur la poitrine, et tombant par derrière plus bas que le mollet. On peut consulter, entre autres, le grand ouvrage de Montfaucon, t. III, mais en n'admettant pas comme autant de sagums tout ce qu'il lui a plu de nommer ainsi, p. 83 et 84.

La tunique faisait aussi partie de l'habillement des Grecs et des Romains, mais celles des Gaulois, dit toujours Strabon², avaient des manches, étaient fendues (probablement sur les côtés), et ne descendaient par devant comme par derrière, que jusqu'au haut des cuisses, telles qu'on les voit sur les monnaies gauloises, quelquefois dentelées par le bas ou bien ornées de larges bandes verticales qui descendent de la ceinture³. Il y a tout lieu de croire que c'était cette tunique que Martial nommait *palla gallica*, celle-ci ne cachant de même que la moitié des fesses, I-93; — et de plus, à en juger par les mêmes bas-reliefs, qu'elle n'était pas autre chose que la blouse conservée jusqu'à nos jours par nos paysans et les ouvriers. Mais ces sculptures nous apprennent qu'on en portait aussi sans manches, comme dans la Germanie (Tac., *Germ.*, 17), et qu'on les enroulait même quelquefois autour des reins comme un simple pagne⁴. Je ne me figure donc

¹ Comme, entre autres, semblent en porter sur leurs médailles Véroval et Dubnoretz, *Rev. num.*, 1860, pl. VI, et 1853, pl. I.

² *Ibid.*, et Plutarq., *Othon*, G. Conf., Cés., VII-50.

³ Voy. les pl. de *l'Art gaulois*, où M. Hucher a fort habilement reproduit tous ces détails à l'aide d'une loupe.

⁴ Voy. D. Martin, *Rel. des Gaul.*, t. I, pl. I, p. 103, et plusieurs méd. de *l'Art gaulois*.

pas la tunique gauloise tout à fait comme les savants auteurs des *Crania britannica*, p. 76, *Déc.* 2^e, ni comme Rich, qui, dans son *Illustrated Dictionary*, l'identifie avec l'ancienne *Caracalla*, avant qu'elle n'eût été allongée jusqu'aux talons par l'empereur Antonin III, plus connu dans l'histoire par le surnom qui lui en est resté ¹. Celle-ci, que Dion compare, pour les morceaux dont elle était faite (à la façon des Pannoniens, *Conf.*, XLIX-36), au manteau appelé *Lacerna*, devait être un vêtement de dessus, auquel s'adaptait même, quand il en était besoin, un *cucullus* ou capuchon ². Quant aux braies, elles n'étaient pas plus que la tunique ou le *sagum* un vêtement exclusivement national. On en voit aux Germains et aux Daces de la colonne trajane, et les Sarmates les portaient flottantes, *laxis*, mode imitée sur le Rhin par les Vangions et les Bataves (Lucain, I^{er}, v. 430). Celles des Gaulois au contraire enveloppaient assez étroitement ³ les jambes, comme chez leurs voisins de l'autre côté du Rhin, *Germ.*, *ibid.* Sur une médaille belge ou carnute, celle de KARIΘA (*Art Gaulois*), les braies ne couvrent que les cuisses; leurs bords n'atteignent pas même les genoux. Au surplus, cette partie de l'habillement déplaisait aux artistes qui l'ont souvent mise de côté. Les figures des monuments gallo-romains ont les jambes tantôt couvertes, tantôt nues; dans ce dernier cas, la tunique est ordinairement plus longue, et descend au-dessous des genoux. Personne n'ignore que les Highlanders de l'Ecosse, qui sont restés, par leurs plaids et leurs tuniques bariolées, les plus fidèles à l'ancien costume celtique, ne portaient, naguères encore, généralement ni culottes, ni pantalons.

¹ *Hist. Aug.*, *Carac.*, 9; *Aur. Vict.*, *Épit. Carac.*; *de Cæs.*, *id.* L'édit. du *Maximum* de Dioclétien distingue la grande et la petite caracalla, p. 15, de Haubold.

² *Dion*, LXXVIII-3; S. Jérôme, *Épit.*, 128.

³ Περικταμέναις, *circumestensis* dans le lat., est tout le contraire, ce me semble, des larges hauts-de-chausses de Bréquigny.

XI. Nous verrons que ce tapage de couleurs ne parut point convenable à la gravité des Druides, et qu'ils étaient simplement vêtus de blanc. Ceci me fait remarquer que les Anciens n'indiquent pas, que je sache, une autre matière que la laine, ou la peau même des animaux, quand ils parlent de la nature des vêtements gaulois. Cependant nous avons lieu de croire qu'on en faisait aussi de toile, car toute la Gaule et même les Germains, nous dit Pline, XIX-2, tissaient le lin, et Polybe donne aux Ibères des tuniques faites du même tissu (III-114. T.-Live, XXII-46). Tacite nous apprend en outre que les femmes germanes portaient des robes pareilles, *Germ.*, *ibid.* Nous n'avons pas même sur l'habillement des Gauloises un renseignement de ce genre. Nos auteurs n'établissent à ce sujet aucune différence entre elles et les hommes de leur nation; et ce n'est que par les monuments qu'on peut savoir que leur tunique s'allongeait comme une robe, et que leurs manteaux avaient généralement plus d'ampleur. Cependant la jeune fille d'un tombeau de Langres qui tient à la main un seau ou un panier, porte une tunique assez courte, à bord dentelé par le bas, et de plus un petit tablier¹. Un mot de Pline nous apprendra du moins que les habits des esclaves étaient d'une couleur pourpre, qu'on tirait des baies du *vaccinium* ou airëlle, XVI-31.

XII. J'ai compris tout à l'heure les peaux d'animaux parmi les vêtements gaulois. C'est par elles en effet que tous les hommes commencèrent à se couvrir; ainsi faisaient encore les Ligures des Alpes au temps de Diodore, V-39, et les Bretons dans l'intérieur de leur île, quand César vint la visiter, V-14. Il est donc fort probable, sans parler ici des fourrures problématiques de leurs juges², que les pauvres gens des

¹ Montfauc., *Antiq.*, t. III, part. 2^e, pl. L et p. 85.

² Voy. la n. de D. Bouquet., *Hist. de France*, t. I^{er}, p. 67, sur le *paternagente pellitum* de Pline, XXXIII-50.

Gaules usaient toujours de cette ressource, et les peaux de chèvres que nos ancêtres appelaient *Barakakai* (Hésych.) étaient sans doute préparées pour la confection de ces rudes vêtements¹. Nous connaissons entre autres le *Reno*, dont les Germains avaient particulièrement conservé l'usage². Cette cape ne couvrait que les épaules, le dos et la poitrine, mais elle les protégeait complètement contre la pluie, par la manière dont on savait emmêler et hérissier les longs poils de l'animal. Néanmoins les Gaulois lui préféraient généralement trois ou quatre sortes de manteaux : l'*Endromis*, épaisse couverture tissée chez les Séquanes (Mart., IV-19), et qui enveloppait tout le corps ; — la *Bigerra* des Pyrénées, faite d'une étoffe rousse et velue, et dont il est question dans un dialogue de Sulpice-Sévère et dans Fortunat³. Nous croyons l'avoir reconnue, avons-nous dit, dans une véritable guérite de laine rousse extrêmement épaisse, que portent dans les plus mauvais temps les pâtres du Bigorre, et sous laquelle ils bravent, pendant des journées entières, la pluie et la neige. — En troisième lieu, la *Lacerna*, qu'on tissait aussi dans les Gaules (Juvén., IX-30), mais dont la patrie originelle me paraît fort incertaine. — Enfin le *Bardocucullus*, qu'on nommait encore *Bardiacus* ou *Bardaicus*. C'est du moins ce qu'on présume d'après un vers de Martial, IV-4, et un autre de Juvénal, XVI-13, où se trouve, ainsi que dans l'Histoire auguste, *Pertin.*, 8, ce dernier terme qui ne me paraît qu'une abréviation du premier. Ils étaient dérivés l'un comme l'autre, ai-je expliqué dans mon Glossaire gaulois, n° 105, de la couleur noirâtre ou fort sombre de cette espèce de manteau ou plutôt de casaque, que la jeunesse romaine adopta

¹ Qui ne connaît le *sayon de poils de chèvre* du paysan du Danube ?

² Varr. L. L., V-167 ; *Nis.*, Cés., V-14 et VI-21 ; Salluste, dans Serv., *Georg.*, III, v. 383 ; Conf., *Isid. Sév.*, *Orig.*, XIX-23.

³ Sulp., de *S. Mart.*, II-1 ; Fort., *id.*, III, v. 49 ; Conf., *Isid. Sév.*, *Gloss.*, h. v.

pour cacher son libertinage ou ses adultères. *Bardaicus*, nom illyrien si l'on veut, n'a pu avoir, dans tous les cas, aucun rapport avec celui des Bardes, comme l'a révé l'ancien scholiaste de Juvénal, *ibid.*, car le Bardocucullus de Martial, qu'on fabriquait surtout à Langres et à Saintes, était un vêtement grossier et si méprisé que les Romains en avaient d'abord habillé des singes¹. Il saute aux yeux, du reste, que ce terme est un mot composé comme le *Sagus-cucullus* de Columelle², qui signifiait un sagum à capuchon, car tel est le sens propre de *Cucullus* d'après le même scholiaste, VIII-145. Ce sens sur lequel nous allons revenir dans un instant, ressort d'ailleurs avec évidence du vers même du poète. Grivaud de La Vincelle croyait reconnaître un *Bardocucullus* sur une statuette dessinée, pl. XI, fig. 5, de son *Recueil de monuments antiques*. Elle est coiffée d'un capuchon faisant partie d'une casaque, qui ne dépasse pas les hanches, contrairement à l'opinion de Rich (*Illustr. Diction.*). Il veut en effet que ce vêtement ait couvert tout le corps, d'après le bas-relief d'un tombeau de Langres, représentant une charrette à trois chevaux avec leur conducteur, dont le manteau à manches et à capuchon descend plus bas que les mollets. Il me semble que les singes de Martial donnent plutôt raison à La Vincelle.

XIII. Le *Cucullus* ou la *Cuculla* était donc un capuchon; c'est ce que démontrent encore l'épigramme 98 du livre XI de Martial et la 139^e du livre XIV, qui nous apprend qu'on l'adaptait, entre autres, aux manteaux appelés *Lacernæ*. Il y en avait aussi qui s'allongeaient sur les épaules en guise de cape, et qui se rapprochaient alors beaucoup du Bardocucullus de la statuette dont nous venons de parler. On voit deux de ces capes très-distinctement représentées sur une médaille de Dubnorex, et sur un cocher gaulois, dans un

¹ Voy. Mart., I^{er}, 54, IV-4 et XIV-128; Juvén., VIII-145.

² I^{er}, 8; *Sagotis cucullis*, au V-1.

bas-relief publié par Caylus¹. Comme je n'ai rien trouvé dans tous nos auteurs qui m'indiquât l'existence d'un chapeau ou d'un bonnet particulier aux nations celtiques ; — rien non plus qui ne fût au moins douteux sur nos médailles et sur nos plus anciens monuments, j'adopterais volontiers l'opinion des savants auteurs des *Crania britannica* (Déc. 3^e, p. 77) qui pensent que le Cucullus tenait absolument lieu de bonnet et de chapeau à nos anciens Gaulois. On a cru reconnaître, il est vrai, des bonnets sur les têtes de plusieurs personnages des fameuses pierres de N.-D. de Paris ; mais premièrement, Montfaucon jugeait ces bonnets assez semblables à ceux des Parthes, des Daces et de quelques peuples germains² ; et en second lieu, il est difficile de s'en faire une idée nette d'après les gravures successives ou l'état actuel de ces bas-reliefs. On en voit d'à peu près pareils sur celui de Narbonne que le grand antiquaire a publié dans son supplément, t. III, pl. XXV. Quant aux têtes *bonnetées*, dont Leluwel a fait une catégorie de ses *Types* (numismatiques) *gaulois*, on peut tout aussi bien les croire casquées. Lui-même reconnaît des *casques-chapeaux* (*Atlas, Éléments*, etc.). Il n'est pas plus facile de décider si tel ou tel cavalier de nos médailles porte une sorte de casque à large rebord, ou tout simplement le pétase classique. Du reste ces cuculli, quoiqu'on en fabriquât notamment à Saintes, d'après Juvénal, n'étaient point un vêtement d'origine exclusivement celtique, puisque ce même poète et Martial leur donnent encore les épithètes, soit de *vénetes*, soit de *liburniques*³.

XIV. Si nous passons de la tête aux pieds, nous n'obtiendrons de tous nos auteurs que bien peu de renseignements sur les chaussures de nos pères. Ils ne nous font connaître

¹ Voy. *l'Art gaulois*, de M. Hucher, et le rec. d'Antiq., t. IV, pl. 122, fig. 3, et p. 399.

Antiq. expliq., t. III, p. 83.

² Juvén., VIII-145 et III-170 ; Mart. XIV-139, au titre de l'épigr.

que les *Gallicæ* dont Cicéron et A.-Gelle attestent l'origine¹. Celui-ci nous apprend en outre qu'elles rentraient dans la catégorie que les Romains appelaient *Soleæ*, c'est-à-dire ne garnissant que la plante du pied et laissant à nu tout le reste. Elles étaient attachées par des cordons ou lanières arrondies, *teretibus habentis*. L'édit de *maximum* rendu par Dioclétien distingue, parmi celles d'hommes, les *monosoles* à une semelle, les *bisoles rusticanae* à deux semelles pour les paysans, et les *cursoria*, spécialement faites pour courir². Il résulte de ces renseignements positifs que les *Gallicæ* n'étaient ni des sabots ordinaires, servant aux Romains en temps de pluie, ni pareilles, dans leur diminutif *Galliculæ*, aux *sandalia* ou pantoufles des femmes, avec lesquelles les a confondues l'auteur d'un vieux glossaire cité par un des scoliastes modernes de Juvénal³. Une troisième opinion, qui leur attribuait dans ce cas une forme pentagone, en chaussait particulièrement les Druides, et les faisait ainsi marcher, sans aucun souci d'une semblable incommodité, avec des souliers à cinq angles comme la figure du *Pentalpha*⁴. Nous reparlerons de cette ridicule imagination qui ne me paraît fondée que sur le nom du Lycopode, sorte de mousse pentagonale, appelée en allemand *Drudenfuss*, pied de Druides ou plutôt de sorcière. Je ne pense pas que nos plus anciennes figures sculptées aient jamais offert la moindre trace d'une pareille chaussure, quoiqu'elles en portent d'assez variées. Enfin Rich (*Illustrat. Dictionn.*) a rapproché les *Gallicæ* de nos galoches modernes, qui représentent au moins leur nom; et se fondant sur l'édit de Dioclétien, il les décrit comme des souliers bas, avec une ou plusieurs se-

¹ Cicér., *Philipp.*, II-30; A.-Gelle, XIII-21.

² Voy. l'Append., p. 19, des *Antiquit. rom. Monum. legalia*, par Haubold, Berlin, 1830. L'empereur fixe le prix des *monosoles* à 50 deniers, des *bisoles* à 80 et des *cursoria* à 60.

³ Édit. Schrèvel., 1648, p. 70.

⁴ Sched., *De diis Germ.*, p. 411.

melles épaisses, et dont l'empeigne couvrait, soit seulement la partie inférieure du cou-de-pied, soit tout le dessus du pied sur lequel il fallait alors lacer l'ouverture qui en facilitait l'entrée. Rich a établi cette distinction d'après la manière dont sont différemment chaussés un chef et un prisonnier gaulois sur le sarcophage de la vigne Ammendola¹. Terminons en observant que nos bas-reliefs nous montrent souvent des pieds entièrement nus, et souvent aussi des chaussures qui se confondent tout à fait avec les braies, comme Montfaucon l'a remarqué, t. III, p. 84 (voy. ses planch. 34, 47 et 48). On dirait des pantalons à pied. Il y a encore les bottines du prétendu archer gaulois dont l'inscription est tout à fait apocryphe ; le plus sûr est de les laisser où elles sont.

Il n'importe pas beaucoup à l'objet de nos recherches, que les Gaulois, ou seulement les druides, comme le prétend D. Martin, aient eu l'usage des gants. Quelques figures, entre autres un bas-relief trouvé à Framont², dans les Vosges, paraissent en porter ou en tenir à la main, comme le dit Montfaucon, mais Schæpflin nie l'exactitude du dessin³, et aucun ancien n'a parlé des gants de nos pères. La chose est néanmoins fort vraisemblable, les Romains eux-mêmes ayant connu cette défense contre le froid⁴.

XV. Après avoir ainsi habillé nos ancêtres de pied en cap, il nous reste à faire une observation fort singulière, et en contradiction avec l'ordre naturel des faits, savoir : que les Celtes portaient d'autant moins de vêtements qu'ils habitaient des pays plus septentrionaux. Entraînés sans doute par leur passion pour la parure, les Gaulois s'en couvraient tout le corps et ne les quittaient, suivant T.-Live, que pour combattre ; ce

¹ Voy. les *Typ. gaul.*, p. 122.

² Mart., *Rel. des Gaul.*, t. 1^{er}, p. 218 ; Montfaucon., *Antiq.*, t. , II part. 2^e, p. 417 et 488.

³ *Alsat. ill.*, t. 1^{er}, p. 85.

⁴ Plin. jun., *Epist.*, III-5 ; Conf., Pallad., I-43 ; Varron. R. R., etc.

qu'il dit aussi des Galates. La blancheur des peaux cisalpines faisait alors, observe-t-il, un véritable contraste avec celles des Romains qui avaient conservé l'habitude de travailler aux champs presque nus. Le même historien rapporte en outre que ces enfants du Nord ne purent supporter le froid du mont Albain, où ils s'étaient cantonnés pendant un hiver¹. Nous voilà loin des Celtes d'Aristote² dont la coutume était d'habiller fort peu leurs enfants et de les plonger dans les eaux glaciales de leurs fleuves, pour les aguerrir contre les rigueurs de leur climat. Nos bas-reliefs gallo-romains nous montrent fréquemment leurs personnages fort peu vêtus, et si nous passons dans le nord de la Bretagne, nous trouvons les Barbares qui l'habitaient au III^e siècle, complètement nus et sans chaussure, au dire de Dion et d'Hérodien. Ils restaient des journées entières plongés dans l'eau de leurs marais³, tellement insensibles au froid qu'un anthropologiste a cité cette différence, encore remarquable aujourd'hui chez les *Highlanders*, comme un trait caractéristique de la race des Celtes. Mais les Germains bravaient leurs glaces et leurs neiges aussi bien qu'eux, puisque Tacite nous les représente, *Germ.*, 17 et 20, excepté les riches, dans un état habituel de nudité presque complète, ainsi que leurs enfants. Il faudrait plutôt voir, dans la manière de vivre des Calédoniens, un rapport ethnologique de plus à joindre à ceux que nous connaissons déjà entre eux et la race germanique, telle que Tacite nous l'a dépeinte, — soit dans cette courageuse nudité, soit dans ses bains quotidiens et sa nourriture ordinaire, — aux deux paragraphes que je viens de citer, et au 22^e et au 23^e, qui les suivent. Toutefois ses Germains avaient déjà quelque peu dégénéré; ils prenaient des bains chauds.

XVI. Hérodien explique cette absence des vêtements chez

¹ Livres ..., XXXVIII-21; VII-25.

² Du Danube ou du Rhône? *Polit.*, VII-15, *Did.*

³ Dion, LXXVI-12; Hérod., III-47.

les Calédoniens par le désir qu'ils avaient de montrer continuellement les figures d'animaux dessinées sur leur corps. Le 23^e chap. de Solin nous donne le commentaire de cette explication un peu trop laconique. « Dès leur enfance, dit-il, ces Barbares figurent sur leur corps par des incisions volontaires diverses sortes d'animaux, dont les dessins imbibés de couleurs différentes croissent ensuite avec eux. Plus leurs membres sont chargés de ces peintures cicatrisées, plus ils en tirent vanité comme souvenir de la constance avec laquelle ils en ont supporté les souffrances. Nous voici en plein tatouage, coutume si étrange et cependant commune à tant de peuples absolument étrangers les uns aux autres ! Elle paraît, toutefois, avoir été dans l'ancienne Europe particulière aux races septentrionales, car c'est en faussant un texte de Tacite, *Agr.*, 11, et en abusant, ce me semble, d'un passage de Justin, XLIV-4, qu'on a dit que les Ibères ou les Hispanes se tatouaient. Les Bretons apportèrent, sans aucun doute, de l'Orient cette coutume des Mossynœkes de l'Asie Mineure, des Sarmates, des Thraces, des Agathyrses, des Ariens de la Germanie, etc. Il est à remarquer que César, Méla et Pline ¹, en parlant du tatouage des Bretons, ne le font consister que dans une sorte de badigeon noir ou bleu étendu sur la peau, tandis que Hérodien et Solin y ont vu des figures d'animaux. Ne croirait-on pas, encore une fois, que cette mode nouvelle et douloureuse fut importée dans le nord de la Bretagne par quelque colonie étrangère ? Quoi qu'il en soit, le tatouage paraît n'avoir jamais été en usage chez nos Celtes des Gaules et de l'Italie. Je ne me rappelle pas un seul auteur grec ou romain qui en fasse mention, pour aucune de leurs nombreuses tribus. Le nom seul des *Pictavi* ou *Pictones* ne peut être admis comme une preuve à leur égard ; et les figures que Logan indique sur le torse d'une statue brisée ² de Framont, dans les

¹ Cés., V-14 ; Méla., III-6 ; Pline, XXII-2.

² Celle d'un Mercure sans sexe, voy. Montfaucon, *Antiq.*, t. II, part. 2^e.

Vosges, constituent un témoignage trop incertain pour suppléer au silence de nos auteurs. Ce silence, je l'opposerai pareillement à ceux de nos numismatistes qui voient un tatouage dans des signes monétaires, tels que des étoiles, etc., qui se montrent sur la joue de quelques têtes des avers gaulois, au lieu d'être, comme à l'ordinaire, placés dans le champ de la médaille. Remarquez en outre que ces têtes représentent, suivant l'opinion générale, non des chefs nationaux, mais des divinités empruntées à la numismatique grecque ou romaine.

XVII. Si la nudité persistante des Calédoniens s'accorde avec le sentiment de Tacite sur leur origine germanique, la couleur noire des manteaux et la longueur des tuniques, descendant jusqu'aux talons, que portaient les habitants des îles Cassitérides¹, appuient d'un autre côté l'opinion qu'il avait pareillement émise sur leurs voisins les Silures, comme colonie hispanique. Car cette couleur était précisément celle qu'avaient uniformément adoptée pour leurs vêtements les Lusitains et les Celtibères². Il est vrai que ces manteaux pourraient être des *bardocuculli* ou *cuculli* noirs, vêtement d'origine celtique³ dont nous avons parlé plus haut. Mais la longueur des tuniques, et jusqu'aux termes dont s'est servi Strabon, rappellent trop vivement, pour laisser quelque doute, la description qu'Athénée a faite de l'habillement des Ibères, XII-5. Denys le Périégète affirme d'ailleurs nettement, v. 564, l'origine ibérique (c'est-à-dire ligure) de ces insulaires. On a voulu néanmoins reconnaître des druides dans le portrait que Strabon a rapidement esquissé de ces Cassitéridiens. C'est ce que nous examinerons dans une des sections suivantes. Revenons à nos Gaulois.

pl. 187. Il ne dit rien de ces figures signalées par Logan, *The Scott. Gael*, t. I^{er}, p. 218.

¹ Strab., III, p. 145, *Did.*

² Id., p. 128; Diod., V-33.

³ Voy. le *Gloss. gaul.*, n° 196.

XVIII. Nous avons vu quelle était leur passion pour la parure, mais nous ne la connaissons pas encore tout entière. Il nous reste à en suivre les effets dans les soins qu'ils prenaient de leur personne, dans la profusion avec laquelle ils se chargeaient d'ornements comme des femmes et dans le luxe de leurs armes.

Ils étaient très-propres. Nous ne voyons nulle part qu'ils eussent conservé la coutume générale des Barbares du Nord de s'oindre le corps avec du beurre (Voy. Plîne, XI-96). A la différence des Germains, qui laissaient leurs enfants grandir dans une sale nudité (Tac., *Germ.*, 20), les Gauloises gardaient les leurs si longtemps au bain qu'elles y mangeaient avec eux¹. Elles se lavaient en outre la figure avec de l'écume de bière pour entretenir la fraîcheur de leur teint (Plîne, XXXI-82). C'est, en fait de toilette ou de parure, tout ce que nous avons appris sur leur compte, car il me paraît très-douteux qu'elles portassent leurs cheveux toujours flottants, ainsi que César semble l'affirmer en parlant de leur attitude hostile pendant l'assaut de Gergovia, VII-48. Quant aux Gaulois en général, si pauvres qu'ils pussent être, dit Am. Marcellin, on ne les voyait jamais, et surtout dans l'Aquitaine, porter, comme en d'autres pays, de sales haillons. Nous savons déjà que leurs repas étaient proprement servis. C'étaient encore les Aquitains qui montraient en cela le plus de recherche. Les riches faisaient étendre sur leurs tables et sur les lits des convives des couvertures de lin, avec de larges bordures de pourpre². Plutarque, que nous avons cité plus haut, et Ammien parlent à la vérité des Gallo-Romains, mais cette propreté devait, antérieurement à l'époque de Diodore et de Strabon, accompagner déjà les brillantes parures et quelques-unes des coutumes que nous avons décrites. Nous pourrions même remonter à Théopompe, suivant qui tous.

¹ Plutarq., *Sympos.*, VIII-9.

² Am. Marc., XV-12 et XVI-8.

les peuples barbares de l'Occident se rasaient et s'épilaient le corps avec de la poix (Athén., XII, p. 518). Je n'ai vu nulle autre part que ce dernier procédé fût en usage chez les Gaulois, mais Pline nous apprend qu'ils avaient inventé le savon, XXVIII-51, et quoique ce fût pour donner à leur chevelure une couleur rouge plus éclatante, *rutilandis capillis*, cette substance avait bientôt trouvé son emploi le plus naturel, celui de nettoyer le linge ¹. Nous savons d'ailleurs, par Diodore, que les Gaulois se rasaient complètement la barbe, ou qu'ils la portaient assez courte; mais les nobles, dit cet historien ², conservaient toujours des moustaches qui devenaient tellement longues, qu'elles les gênaient pour boire et pour manger. Les sculptures que nous avons citées dans nos *Types gaulois*, p. 12h, nous ont en outre montré quelques royales, et même des favoris.

Les Transalpins portaient les cheveux longs, très-longs même, suivant Dion ³, et les lavaient fréquemment, — à défaut du savon dont nous venons de parler, — avec de l'eau de chaux pour les rendre encore plus blonds. Ils les relevaient sur le haut de la tête, continue Diodore, et les faisaient retomber par derrière, comme de véritables crinières, telles que les représentent la plupart des monuments, qui les concernent. Cependant la tête de l'Æs de Rimini, le Gladiateur mourant, et d'autres statues gauloises ont les cheveux courts; les artistes avaient sans doute sous les yeux des modèles cisalpins, qui devaient différer, sous ce rapport, des habitants de la Gaule, dite expressément *comata* ou chevelue. Cette différence tenait tout simplement pour les Celtes à la diversité des climats qu'ils habitaient, car une partie des peuplades alpines de la province Narbonnaise portaient

¹ Arétée, *περὶ θεωριῶν*, etc., II-13.

² *Ἐγγενεῖς*, V-28.

³ Diod., V-28; Strab., IV, p. 163, *Did.*; Pline, XI-47; Dion, XLVI-55.

aussi le surnom de chevelues, *capillati*¹. On ne peut expliquer de la même manière la contradiction qui règne également entre nos auteurs, et les médailles mêmes de la *Gallia comata*, dont un grand nombre de têtes, parmi celles qui sont évidemment barbares, ont encore les cheveux courts, et présentent des coiffures très-variées. Mais ici nous avons affaire à l'imitation ordinaire des types grecs ou romains par les monétaires gaulois; et l'appréciation de toutes ces coiffures appartient d'abord à la numismatique. Nous ne remarquerons que les cheveux relevés en chignon derrière le cou², parce que Silius Italius rattache aussi derrière le haut de la tête,—mais avec un nœud rouge ou un galon d'or³, — les cheveux de l'un de ses guerriers gaulois, retroussés par conséquent comme ceux des Suèves de Tacite, *Germ.*, 38.

XIX. Il est possible que *galon d'or* exagère le sens des mots latins, mais cette traduction me paraît justifiée par les termes dont le même auteur s'est servi quelques vers plus haut, en parlant de la tunique de Cryxus dont les manches *rigebant ex auro*, étaient raidies par l'or qui entrait dans leur tissu, IV-155. Ses vêtements étaient en outre ornés de bandes ou de filets du même métal, et ce luxe est conforme à ce que Virgile et Strabon rapportent de la richesse du costume gaulois. Nous avons vu toutefois qu'il fallait interpréter l'*aurea vestis* du poète par le *virgatæ auro* de son imitateur, et le χρυσόπαιδου, pailletés ou lamés du Géographe⁴. Il était naturel de penser que, malgré la généralisation que comporte la phrase de Virgile, ces ornements ne pouvaient être qu'à l'usage des riches; mais Strabon va plus loin et les attribue exclusivement, ainsi que les étoffes bariolées, aux

¹ Plin., III-7 et 24; Conf., T.-Liv., XXI-32. Dion les appelle Ligures, LIV-24; question à traiter plus tard.

² Deschamps, *Médail. gaul.*, n° 402, 452, 599 et al.

³ *Rutilum sub vertice nodum*, IV-202.

⁴ Virg., *Æn.*, VIII-659; Strab., IV, p. 164, *Did.*; Sil. Ital., IV-155.

personnes qui étaient élevées en dignité. Il paraît néanmoins que l'abondance de l'or dans les Gaules, où existaient alors des mines de ce métal, permettait aux guerriers celtes de se charger de colliers, de bracelets et d'anneaux qui en étaient entièrement faits. Ils portaient ces bracelets qu'ils nommaient *Maniakai*¹, de même que les colliers, non-seulement aux poignets, mais aux bras et peut-être aux jambes², et les anneaux au doigt du milieu comme les Bretons³. Tous ces objets étaient, suivant Diodore, entièrement en or et d'un grand poids, et si communs qu'à la fameuse bataille de Télamon, dit Polybe, il n'y avait pas dans les premiers rangs des Gaulois un seul guerrier qui n'en fût décoré.

L'affirmation de Diodore est d'une exacte vérité, car la plupart des torques ou colliers et des bracelets qu'on a retrouvés, sont en or massif. Les médailles nous en montrent aussi à forme *perlée*⁴, mais nous reviendrons sur ces détails à propos de l'industrie celtique. Quant au poids, on peut se rendre compte de celui qu'atteignaient ces bijoux, par deux passages de T.-Live, où le Sénat gratifie des princes gaulois, d'abord de deux torques d'or pesant cinq livres romaines, ou près de 1606 grammes de France; puis d'un autre qui ne pesait que deux livres, ou environ 642 grammes et demi⁵. Flaminius érigea un trophée d'or à Jupiter avec les colliers des Cisalpins (Flor., II-17). La Gaule fit présent à Auguste, comme offrande nationale, d'un énorme torque de cent livres, plus de 32 kilogrammes⁶. Cet ornement, auquel

¹ Voy. le *Glossaire gaul.*, n° 216.

² Voy. la méd. d'Épad..., dans l'*Art gaulois*, de M. Hucher.

³ Polyb., II-29 et 31; Diodore, V-27; Virg., *Æn.*, VIII-661; Prop., IV-10; Strab., p. 164; Plin., XXXIII-5 et 6.; Conf., T.-L., VII-15, XXIV-42, XXXIII-36, etc.

⁴ Duchal., *Méd. gaul.*, n° 11, 14, 441, 553, etc.

⁵ Livres XLIII-5, *Nis.*, et XLIV-14, *Nis.*

⁶ Quintil., *Instit.*, VI-3. J'ai suivi dans ces évaluations les traducteurs français de Strabon, qui n'accordent à la livre romaine de son temps que 321 grammes 195. René de l'Isle, Le Bas., etc., lui attribuent des poids supérieurs.

on a surtout reconnu les statues gauloises, n'était cependant pas exclusivement celtique. Sans parler des Romains qui l'adoptèrent, ainsi que les bracelets, comme récompense militaire portée soit au cou, soit sur la poitrine, nous savons que d'autres peuples, notamment les Perses, se paraient aussi de colliers d'or. (Hérod., IX-80.) Mais pour en revenir aux torques d'Auguste, on s'expliquera mieux son poids colossal en pensant qu'il avait sans doute la grandeur d'une ceinture. Je ne me rappelle pas qu'aucun auteur latin ait donné une pareille signification au mot *torques*, mais elle est constatée par les découvertes des antiquaires, et par divers monuments. Nous possédons à la Bibliothèque impériale, au Musée de Cluny, etc., de ces grands torques, qui atteignent un mètre de longueur et davantage; et dont la figure, sur des œuvres telles que le *Gladiateur mourant*, avait beaucoup embarrassé les archéologues, avant qu'on ne reconnût ces cercles et ces ovales pour de véritables ceintures¹, comme celle qui serre les flancs d'un Gaulois captif et agenouillé, dans le recueil de Grivaud de la Vincelle². On aurait pu se rappeler que les Calédoniens en portaient généralement, mais en fer, de même que leurs colliers. Peu leur importait cette différence, observe Hérodien, III-47, puisque ce métal représentait chez eux la richesse, comme l'or chez tous les autres peuples.

D'autres genres de décorations, dont les anciens n'ont point parlé, et qui, — jusqu'à présent, — paraissent tout à fait celtiques, ont été trouvés, entre autres, dans les tumuli du Wiltshire par l'infatigable et heureux pionnier de la science archéologique, Sir Richard Hoare. Ce sont des feuilles d'or roulées en cône, des plaques du même métal, etc., avec leurs trous pour les suspendre ou les attacher sur la poitrine sans

¹ Voy. l'art. de M. de Longpérier dans le *Bullet. archéol. de l'Athénæum fr.*, juiln 1856.

² *Monum. antiq.*, statuette, pl. V, n° 2.

doute, de même que les phalères des soldats romains. Peut-être sont-ce en effet des *decora*, comme Tacite nomme les signes d'honneur que portait, dans l'armée de Galgacus, chacun des plus vaillants Calédoniens. (*Agric.*, 29.)

XX. Si nous joignons dans notre pensée, à tout ce luxe des guerriers celtes, l'éclat et la richesse de leurs armes telles que les décrivent les anciens ; et ce char d'argent sur lequel le roi Bituitus, somptueusement vêtu, de même que ses gardes, conduisait ses Arvernes au combat¹, nous nous croirons soudainement transportés au Mexique et au Pérou avec les Espagnols qui en firent la conquête. On peut voir dans Polybe, II-29, que le magnifique aspect d'une armée gauloise, déjà si remarquable par la haute stature et la beauté des hommes qui la composaient, jetait pareillement les soldats romains dans une sorte de stupéfaction, dont ils sortaient d'autant plus enflammés de courage et d'ardeur pour conquérir un si riche butin. En effet, nos ancêtres se plaisaient à décorer leurs armes non-seulement de brillantes peintures, comme Lucain le dit des Lingons, I^{er}, v. 398, mais en outre d'ornements ciselés en or et en argent. Plutarque l'affirme expressément de leurs boucliers, et c'est avec cette magnificence que T.-Live, A.-Gelle et lui nous présentent chacun des trois champions dont Torquatus, Valérius et Marcellus relevèrent et punirent les arrogants défis². De son côté, Sil. Italicus attache au casque de son Cryxus une ondoyante aigrette d'or, IV-156. Diodore arme en général les Gaulois de cuirasses de fer, avec des celaturons dorés ou argentés, mais il parle aussi de leurs cuirasses d'or³. Ils employaient même le corail, et Pline rapporte qu'ils en paraient leurs casques, leurs glaives et leurs bou-

¹ Florus, III-3 ; Appien., *Gall.*, XII.

² T.-Liv., VII-10 ; A.-Gelle, IX-11 ; Plutarq., *Marcell.*, 7, et *Cés.*, 27.

³ Diod., V-30 et 27. Les Galates n'avaient encore que des cuirasses de bronze, suivant Lucien. *Zeux.*, 8.

cliers, XXXII-11. Le luxe enfin s'étendait à leurs étendards; les Insubres d'Italie en conservaient dans le temple de leur Minerve, qui étaient entièrement en or, et qu'on ne sortait que dans les circonstances graves. Nous verrons malheureusement pour les Gaulois, que toute cette magnificence ne rendait pas leurs armes meilleures, et qu'ils durent en grande partie à cette infériorité leurs défaites, et leur ruine.

Diodore entre aussi, *ibid.*, dans quelques détails qui trouveront plus loin leur place, sur les formes qu'ils donnaient à leurs cuirasses et à leurs casques, en imitant celles de divers animaux ou d'oiseaux, soit pour leur propre défense, soit comme ornementation. Eustathe nous apprend que cette imitation s'étendait même à leurs trompettes¹. Chacun variait en outre, à son gré, les insignes de son bouclier.

Nous terminerons cette série de nos recherches par cette conclusion peut-être prématurée, mais dont la suite démontrera, je l'espère, toute la justesse, savoir : qu'il y a une bonne part de préjugé dans l'opinion que nous nous sommes faite de la barbarie gauloise avant la conquête romaine. Un peuple dont l'industrie, indépendamment d'un grand nombre d'inventions qui lui sont attribuées, savait travailler ainsi les métaux et avait généralisé dans ses vêtements et dans ses armes, un luxe aussi varié qu'éclatant, devait certainement avoir atteint un degré de civilisation supérieur à celui qu'on s'est figuré jusqu'à présent.

XXI. Il est vrai pourtant que la délicatesse grecque et romaine s'offensait de la grossièreté du ton et des manières de nos Gaulois. Sans prendre au pied de la lettre les exclamations et les invectives de Cicéron², nous pouvons croire

¹ *Iliad.*, XVIII, v. 219.

² *Voy. De prov. consul.*, 12; *Pro Fontcio*, 14 et al.; *Flor.*, I-13; *Conf.*, *Polyb.*, II-17; ? Julien, *Misop.* passim.

qu'ils avaient conservé une bonne part de la rudesse du paysan du Danube. Strabon nous apprend, en termes fort vagues et d'un laconisme tout à fait regrettable, que les occupations des deux sexes étaient réparties parmi eux à l'inverse des coutumes grecques, mais conformément à celles de plusieurs autres peuples barbares¹. C'est-à-dire, sauf examen ultérieur, que les femmes étaient chargées des travaux les plus pénibles de la vie domestique, renversement de l'ordre naturel des choses qui annonce toujours des mœurs fort peu policées. Cette race de batailleurs n'avait ainsi pour occupations dans ses temps de paix, toujours de courte durée, que la chasse ou la pêche. Je n'ose ajouter la pipe, quoiqu'on ait trouvé dans des tombeaux fort anciens de la Grande-Bretagne, de la Gaule et de la Germanie, des tubes d'argile avec une sorte d'entonnoir recourbé propre à fumer², comme l'ont pensé d'habiles antiquaires; peut-être de la graine de chanvre que les Scythes, au dire d'Hérodote (IV-75, I-202), brûlaient, ainsi qu'une espèce de fruit, pour s'enivrer de leurs exhalations. Un usage qui semblait surtout étrange et caractéristique aux yeux des Grecs et des Romains, c'était celui d'être toujours armés quand ils sortaient de leurs demeures, même avec les intentions les plus pacifiques³. Le guerrier paraît avoir chez le Celte presque entièrement effacé le père de famille, puisqu'il ne permettait pas à ses fils de se présenter en public devant lui, avant qu'ils pussent combattre à ses côtés. (Cés., VI-18.) Le mari n'avait

¹ P., 184, *Did.* Mais Strabon ne dit point, comme on l'a prétendu. — non plus que Diodore, — que les Gaulois se mettaient au lit quand leurs femmes étaient accouchées. Ces auteurs parlent des Ibères d'Espagne et des Corses.

² Voy. Wilson, *Archæol. of Scoll.*, p. 619 et suiv.; Cuninghame, *The roman wall*; Bonstetten, *Rec. d'antiquit. suisses*; Wæchter, *Monum. celtiq. du Hainovre*. Le cheval androcéphale d'une médaille de l'Art gaulois, par M. Hucher, semble avoir une pipe à la bouche.

³ Nicol. Damasc., fr. 105, *Did.*; *Histor. græcor. Fragm.*, t. III, Conf.; T.-Liv., XXI-20.

probablement pas, en dehors de son habitation, des rapports plus affectueux avec sa femme; et cette double réserve, ne laissant aux hommes que la société de leur sexe ou celle de leur intérieur dans lequel ils étaient des maîtres absolus, dut entretenir longtemps dans toutes leurs relations privées un fond de rudesse et de grossièreté. Ils n'étaient cependant, nous en aurons la preuve, pas plus étrangers que les autres hommes aux tendres sentiments de la famille.

Cette vie encore grossière n'empêchait pas les progrès du luxe, ni ceux des arts qui en dépendent, comme l'ont également prouvé depuis les mœurs âpres et cruelles de ce ^{xvi} siècle, auquel nous devons tant de chefs-d'œuvre. Il y avait du reste dans un aussi grand pays que la Gaule, dont une extrémité reflétait la civilisation de Marseille et des colonies grecques, tandis que l'autre touchait à l'état presque sauvage des peuples septentrionaux, bien des nuances intermédiaires. S'il faut croire Scymnus de Chio, dont Justin confirme le témoignage ¹, les Celtes de la Méditerranée s'étaient, plus de cinquante ans avant l'arrivée de César, tout à fait polis au contact des mœurs helléniques. Strabon observe que les Cavares du Rhône ne méritaient plus l'épithète de Barbares, tant ils s'étaient promptement romanisés, p. 155, *Did.* Les Aquitains les suivirent rapidement dans cette voie, tandis que les Belges au contraire, d'après le témoignage d'Amm. Marcellin, XV-11, étaient restés bien en arrière des autres Transalpins.

XXII. Nous ne pouvons, faute de renseignements, entrer dans de plus grands détails sur les mœurs privées des Gaulois et sur les habitudes de leur vie intérieure. Force est de nous borner sur ce dernier sujet au peu de mots qui précèdent, mais nous devons encore encadrer dans ce tableau quelques coutumes militaires plus ou moins restreintes,

¹ Scym., v. 183 et suiv.; Just., XLIII-4.

dont les rapports, exagérés à mon avis, n'ont pas peu contribué à grossir l'idée qu'on s'est faite de l'état de barbarie où la conquête romaine avait trouvé nos pères ; par exemple, l'usage de combattre nus. Nous pouvons ici prendre Denys d'Halicarnasse en flagrant délit d'exagération. Il fait dire par le dictateur Camille que les Gaulois vont au combat la tête nue, la poitrine et les flancs nus, les cuisses et les jambes nues jusqu'aux pieds ¹. A quoi servaient donc leurs casques effrayants, leurs cuirasses de fer, les cottes de mailles qu'ils avaient inventées ? (Voy. la section V.) Le fait est que cette nudité si extraordinaire était une affaire de circonstance ou de forfanterie plus ou moins fréquente, mais nullement générale, ni passée dans les institutions militaires des Celtes. Je ne crois pas même que ce fût une chose ancienne parmi eux. Si Denys d'Halicarnasse remonte au temps de Camille ; si Cl. Quadrigarius (A.-Gelle, IX-13) nous présente tout nu, *sauf son collier et ses bracelets*, le Gaulois que tua Manlius ; T.-Live au contraire le fait briller à nos yeux dans tout l'éclat de ses vêtements et de ses armes. Il ne dit pas un mot de la nudité de ses compatriotes, quand ils combattirent, soit au bord de l'Allia ou dans Rome, soit au pied du mont Albain. Aulu-Gelle, qui nous a conservé le texte de Quadrigarius, a fait lui-même dans un autre chapitre du même livre, le onzième, et d'après d'anciennes annales, le récit du combat de Valérius Corvinus, dont l'adversaire était couvert d'armes magnifiques. Pausanias, en racontant l'invasion des Gaulois dans la Phocide, parle bien de l'insuffisance de leurs armes, X-21, mais nulle part de leur nudité, dans les différentes batailles qu'ils livrèrent aux Grecs.

C'est dans la fameuse journée de Télamon, en 225 av. J.-C., qu'eut lieu, pensé-je, le premier exemple de cette outrecuidante témérité. Polybe, qui naquit une vingtaine

¹ Den., XIV-13, *Tauchnitz* ; Appien., *Coll.*, VIII.

d'années plus tard, en parle véritablement comme d'une nouveauté, dont il explique même la cause. « Les Insubres, « dit-il, et les Boiens entrèrent en ligne, couverts de leurs « braies et de légers sagums fixés autour du corps. Les « Gæsates (mercenaires venus des bords du Rhône) rejè- « tèrent leurs vêtements avec audace pour se faire admirer « en se plaçant aux premiers rangs avec leurs boucliers « seulement et leurs épées. Ils pensaient ainsi rester plus « libres de leurs mouvements sur un terrain où les buissons « pouvaient accrocher leurs habits et les gêner dans l'usage « de leurs armes, II-28. » — Cette explication ne prouve-t-elle pas la nouveauté d'un pareil fait? Mais ce fait était si conforme à l'esprit de cette race¹, — la même qui au siècle dernier fit encore aux Anglais l'extravagante politesse de les inviter à tirer les premiers, — cette crânerie enfin nous allait si bien, que l'exemple en fut contagieux, et nous le voyons imité à Cannes par les Gaulois d'Annibal, et dans l'Asie mineure par les Galates, qui dans leurs premières batailles avaient conservé leurs cuirasses de bronze². A Cannes du moins, les Gaulois ne combattirent nus que jusqu'à la ceinture, *super umbilicum*. (T.-Liv.) Le fait devint même par la suite assez rare. Diodore observe expressément que ce mépris de la mort, tel qu'il leur faisait affronter, avec une simple ceinture autour du corps³, tous les périls d'un combat, n'était plus que la folie de quelques-uns, *ἔνιοι*. Il n'en est plus du tout question dans César, quoique Plutarque en fasse encore mention pour un corps d'élite, que l'auteur des Commentaires avait envoyé à Crassus, et qui

¹ Les Germains combattent aussi presque nus, mais parce qu'ils n'étaient habituellement pas plus vêtus. Comp., Tac., *Hist.*, II-22 et *Germ.*, 17; Cés., VI-21.

² Polyb., I, I-114; T.-Liv., XXII-46 et XXXVIII-21; Luclen, *Zeux.*, 8, *Teubn.*

³ *Ἡερτεζωσμένους*, V-29. La trad. lat. entend : avec leurs seuls pantalons, ce qui reviendrait au *super umbilicum* de T.-Live.

périt avec lui, *Crass.*, 25. Une dernière fanfaronnade de ce genre ne valut à Sacrovir que d'être soupçonné de trahison par ses adhérents. (*Tac., Ann.*, III-41.)

XXIII. Il y a, pensé-je encore, presque autant d'exagération, du moins quant à la manière dont on les a généralisées, dans ce qu'ont dit la plupart des historiens modernes de deux coutumes gauloises tout à fait barbares, celles de massacrer tous les prisonniers après le combat, ou de couper, pour les conserver, les têtes des ennemis qu'on avait tués. Observons d'abord que César ne parle ni de l'une, ni de l'autre. Je ferai remarquer ensuite, relativement à la première, attestée par Diodore (seulement pour quelques peuples gaulois, τινές) et par un poëte que cite Athénée¹, combien il est facile de changer en usage général chez les nations étrangères des faits particuliers, mais qui frappent l'imagination, puisque Polybe, l'hôte et l'ami des Romains, leur attribue comme une règle de conduite, d'égorger tous les êtres vivants dans les villes qu'ils prenaient d'assaut, X-15. Que la furie du carnage les ait jetés quelquefois, de même que le peuple d'Israël², dans des excès aussi monstrueux, c'est possible; César et Tacite nous en fournissent sur notre propre terrain deux terribles exemples³. Mais telle fut si peu leur conduite ordinaire, qu'ils ne montrèrent point cette abominable férocité dans des occasions où elle aurait été le plus à craindre, à Veïes, à Syracuse, à Carthage, à Corinthe, même à Carthagène au sujet de laquelle Polybe a fait cette observation⁴. Ainsi des Gaulois, que Diodore accuse pareillement de massacrer quelquefois jusqu'aux animaux pris dans la mêlée, V-32. César, nous osons l'affirmer, n'est point allé au delà de cette dernière imputation, en

¹ Diod., V-32; Athén., IV-16; cf. Eustat., *ib.*, XXIII, v. 166.

² Voy. l'extermination d'Amalec, par Josué.

³ Cés., VII-28; Tac., *Ann.*, XIV-37.

⁴ Voir T.-Liv., V-21, XXV-25 et XXVI-46; Justin, XXXIX-2; Appien, *Hisp.*, 23.

parlant des vœux qu'ils faisaient ordinairement à leur dieu de la guerre avant de livrer bataille, VI-17, mais sans discuter immédiatement le véritable sens du mot *animalia*, que nous examinerons dans la section suivante, plusieurs passages de ses propres mémoires prouveraient que ces exterminations générales étaient des faits au moins exceptionnels; et nous voyons dans T.-Live, que les féroces Boïens ne massacrèrent pas plus les fugitifs de la forêt Litana, que les Helvétiens le reste de l'armée du consul L. Cassius¹. Si d'ailleurs les Gaulois sacrifiaient, comme il est trop certain, des prisonniers de guerre dans leurs fêtes religieuses, ils ne les massacraient donc pas tous sans rémission après chaque bataille, quoique ceux d'Asie se soient un jour rendus coupables de ces deux forfaits à la fois, Diod., XXXI-13. On aurait pu dire aussi bien qu'ils achevaient toujours leurs propres blessés, quand ils devaient battre en retraite, parce qu'ils l'ont fait en abandonnant le siège de Delphes (*id.*, XXII-9). La guerre a parfois d'affreuses exigences, et nos historiens, plus justes que les Grecs, n'ont jamais prétendu que ce fut la coutume des Anglais d'assassiner leurs prisonniers, quoique Henri V ait fait égorger tous les siens après sa fatale victoire d'Azincourt.

XXIV. L'usage de couper les têtes surtout celles des chefs ennemis que l'on avait tués, paraît avoir été plus général; Posidonius l'affirme (Strab., p. 164, *Did.*), et nous savons qu'il a existé chez d'autres peuples, entre autres les Scythes². Il me semble, néanmoins, qu'il n'était pas d'ancienne date chez nos Celtes occidentaux. Non-seulement T.-Live n'en fait aucune mention, ni à la bataille de l'Allia, ni à la prise de Rome, quoiqu'il raconte cette double catastrophe avec les détails qu'elle méritait, — mais Appien nie expressément

¹ T.-Liv., XXIII-24; Epit., LXV; Cés., II-7 et 12; Conf., IV-37 et V-36; Oros., V-15.

² Hérodote., IV-64, 65 et 103.

qu'aucune tête y ait été coupée par les Gaulois. Ce silence et cette négation l'emportent assurément sur l'affirmation de Diodore, qui a sans doute pensé que cet usage des temps postérieurs existait dès cette époque¹. Le grand historien latin n'en parle pour la première fois que quatre-vingt-douze ans après l'invasion gauloise, X-26, et il ne sait pas encore au juste si, dans cette circonstance, ce sont les Ombres, ou nos Sénonais d'Italie qui suspendirent des têtes romaines au poitrail de leurs chevaux. Il est plus affirmatif au siècle suivant (vers 220 av. J.-C.) quand il s'agit des Boïens qui, ayant tué le consul désigné Posthumius, portèrent en triomphe sa tête dans leur temple le plus vénéré, où son crâne vidé selon la coutume, observe T.-Live, et doré avec art, servit par la suite de coupe à leurs prêtres pour leur usage personnel, et pour les libations religieuses. Sil. Italicus étend cette coutume à tous les Celtes qui se réjouissaient, dit-il, de boire dans des crânes entourés de cercles d'or². Florus en accuse implicitement les Scordisques avec tous les Thraces, III-5.

Mais nous avons dit qu'on ne voyait plus rien de pareil dans César, et nous pouvons en conclure que Diodore est encore tombé dans une faute analogue à celle que nous venons de lui reprocher, en présentant comme toujours existantes des mœurs déjà corrigées par le progrès de la civilisation, et que la conquête romaine acheva bientôt d'extirper. Voyez Strabon, p. 164 et *al.*, *Did.* Le passage que Diodore cite de Posidonius, nous prouve d'ailleurs qu'il avait emprunté à ce philosophe voyageur tout ce qu'il rapporte de cette coutume gauloise, V-29, savoir : — que les Celtes transalpins coupent sur-le-champ les têtes des ennemis qu'ils ont abattus, et les emportent en célébrant leur triomphe, pour les suspendre aux murailles de leurs habi-

¹ Voy. App., *Civ.*, IV-95; Diod., XIV-115.

² Voy. T.-Live, XXIII-24; Sil. Italicus, XIII, v. 482.

tations. Parmi ces têtes, celles des chefs et des plus braves sont embaumées avec la résine du cèdre¹. et conservées avec soin dans des caisses, où nos pères les montraient pendant plusieurs générations, en se vantant que ni eux, ni aucun de leurs ancêtres n'avaient consenti à les vendre, quelque prix qu'on leur en eût offert. Posidonius avait lui-même vu ces horribles trophées dans les vestibules des maisons gauloises, et avoue qu'il s'était assez promptement familiarisé avec ces hideuses rencontres. Plusieurs de nos médailles confirment d'ailleurs ces diverses assertions. L'une, de provenance inconnue, suspend sous le menton de la tête du droit, celle d'un vaincu sans doute illustre et dont le vainqueur a fait hommage à la divinité qui l'avait protégé. Une autre nous présente, sous le nom de *Dubnoreix* qu'on a identifié avec celui de l'Éduen Dumnorix des Commentaires de César, un guerrier portant de chaque main une tête d'homme nouvellement coupée², comme on en voit sur les débris du monument d'Entremont en Provence³. Ce monument appartenait aux Salyes, peuple ligure, et je ne sache pas qu'aucun autre témoignage écrit ou sculpté accuse cette race d'avoir participé à cette coutume barbare. Je penserais volontiers qu'elle était chez nos ancêtres d'origine volke, c'est-à-dire belge, et importée dans les Gaules par ces derniers venus en deçà du Rhin. Je n'entends point toutefois charger dès à présent leur mémoire des atrocités que révèlent les têtes entassées ou rangées autour de deux ou trois squelettes dans les tombelles de Noyelles et de l'Etoile près d'Abbeville et d'Amiens⁴, etc. C'est un problème à ré-

¹ Procédé égyptien; mais nos cèdres étaient probablement des genévriers. Voy. *Crania britann.*, Déc., II, p. 69.

² M. Hucher, *l'Art gaulois; passim*. Lagoy, *Rech. numism.*, 1847, p. 17 et pl. 2. M. de la Saussaye, *Méd. des Eduens*, etc.

³ Voy. *Typ. gaul. et cello-bret.*, p. 106.

⁴ Boucher de Perthes, *Antiq. celtiq.*, etc., p. 136 et 502.

soudre plus tard que de savoir à quelle nationalité il faut attribuer ces horribles funérailles.

Des têtes coupées figurent du reste, comme ornementation caractéristique, sur deux monuments romains où la plupart des personnages sont gaulois, l'arc d'Orange et le sarcophage de la vigne Ammendola. Nous avons remarqué dans notre précédent volume, p. 119, que, parmi ces têtes, presque toutes celles que présentent les bas-reliefs de l'arc, étaient chauves, et qu'en revanche des chevelures étaient suspendues aux trophées d'armes, comme si l'artiste romain, insultant aux vaincus de son monument, eût voulu nous montrer que les Gaulois enlevaient au moins, comme les Peaux-Rouges, à défaut de leurs têtes, les chevelures de leurs ennemis¹.

Nous avons assez vu le génie gaulois aux prises avec les besoins physiques de notre nature et ses instincts frivoles ou sauvages. Voyons-le maintenant s'élever jusqu'aux idées spéculatives, et y planer, au moins dans une de ses croyances religieuses, à une hauteur où ne purent jamais se maintenir ces Grecs et ces Romains qui méprisaient nos pères comme des Barbares.

¹ Am. Marcellin nous montre cet usage existant en Asie. XXXI-2.

SECTION TROISIÈME

INSTITUTIONS ET CROYANCES RELIGIEUSES DES GAULOIS;
LE DRUIDISME, SES DOGMES, SES DIEUX ET SES RITES.

L. Je vais aborder un sujet qu'on pourrait croire usé jusqu'à la corde; des questions qui doivent paraître définitivement épuisées, tant sont nombreux les ouvrages où l'on s'en est occupé, et les savantes discussions dont elles ont été l'objet⁴. Mais tous ces travaux, toute cette science les

⁴ Sans parler, soit des histoires particulières des Celtes ou des Gaulois et de toutes nos histoires de France, de Belgique ou d'Angleterre, entre lesquelles il faut remarquer, pour l'interprétation des dogmes druidiques, celle de M. H. Martin; — soit des traités généraux de mythologie de Schedius, de Banier, de Mone (*Gesch. des Heidenthums im nordl. Europa*, t. II^e, 1823), d'Eckermann, *Lehrbuch der relig. Geschichte und Mythologie*, t. III, 1846, etc., ou des savants travaux de Clavier, de Keyser, d'Eckhardt; — il existe sur les Druides et leur religion un grand nombre d'ouvrages spéciaux, parmi lesquels j'indiquerai à des titres fort divers :

En France, *Religion des Gaulois*, par D. Martin, 1727; les *Mémoires* de Duclos, de Fénel, de Melot, de Fréret dans ceux de l'Acad. des inscriptions, etc.; J. Reynaud, *l'Esprit de la Gaule*, 1864; sec. éd. de son art. *Druidisme*, dans l'Encyclop. nouv., t. IV, 1843; *Hist. de la philosophie en Fr.*, période gauloise, par Gat. Arnoult, 1858.

En Angleterre, les *Lettres critiques* de Toland sur les Druides, 1726; *Celtic Researches*, 1804, et *Mythology and rites of the Brit. Druids*, 1809, par Ed. Davies; *The Celts Druids*, par Higgins, 1829, *History of the Druids*, par Borlase; une autre par Smith; *une Dissertation* par Ledwich (*Archæol. Brit.*, VII), etc.; voy. F. Walter, *Das alte Wales*, p. 260.

En Allemagne, *Commentatio de Druidis*, par Fricklus, 1744 (avec la *Theologia veter. Gallor.*, de Lescalopier, et l'*Hist. veter. Academ. Druidicar*, de Buleus); Is. Pufendorf, *Dissert. de Druidib.*, 1650; *Über die Druiden*, etc., par K. Barth, 1826; l'article *Druiden*, signé Richter, dans l'Encyclop. univ. d'Ersch et Gruber, etc. Auxquels il faut joindre les ouvrages qui traitent du *Dracontisme* des Druides (Stukeley, *Abury*, 1743; J. Deane, dans l'*Archæol.*

ont laissées aussi obscures que les Anciens nous les ont léguées. Déflorées depuis trois siècles, vieilles, étouffées pour ainsi dire, par tant de commentaires, il n'y a peut-être qu'un seul moyen de les rajeunir, c'est en écartant tous les systèmes, en repoussant toute opinion préconçue, d'opposer simplement les uns aux autres, avec toute l'exactitude et l'impartialité de la critique moderne, les témoignages souvent contradictoires des Anciens. On arriverait ainsi, non pas, je l'espère, à des résultats trop souvent négatifs, qui ne seraient que la triste constatation de notre ignorance; — mais à se demander si ces contradictions (comme celles qui nous ont déjà poursuivis dans la plupart de nos recherches), ne seraient pas encore une fois l'indice d'une fusion, celle de deux religions et des cultes de deux races différentes; — fusion dont les Grecs et les Romains n'ont pu se rendre compte à eux-mêmes, par la double raison qu'ils étaient presque toujours remplis de l'idée que les Divinités des Barbares n'étaient autres que leurs propres dieux; et qu'en fait le culte de ces derniers, introduit d'abord chez les peuples voisins de Marseille, puis dans toute la province Narbonnaise, se mêla de plus en plus comme un troisième élément à celui de nos pères, et finit par s'assimiler une grande partie du polythéisme gaulois.

II. Ce polythéisme nous présente ainsi, de prime abord, trois catégories : 1° les Divinités pour lesquelles nous ne connaissons point d'assimilation grecque ou romaine textuelle, et qui semblent être demeurées exclusivement celtiques comme leurs noms, *Esus*, *Teutatès*¹, etc.; — 2° les Dieux mi-partis dont le double nom gaulois et latin, nous

britann., t. XXV, 1834, etc.), ou de leur astronomisme (Duke, *The druidical temples*, 1846), et ceux d'Herbert sur le *Néo-Druidisme* ou *Arthurisme gaulois*, 1838, d'Ad. Pictet, le *Mystère des Bardes*, 1856, *ses Cabires irlandais*, 1824, etc., etc.

¹ Nous nous inscrivons en faux contre le Mercure-Teutatès de Carthage.

apprend au moins la nature, et le département qui leur était attribué dans le gouvernement de ce monde, *Mars-Camulus*, *Bélénus-Apollon*, etc. ;— 3° enfin ceux qui ne nous sont connus que par les noms classiques que César et d'autres auteurs leur ont donnés avec plus ou moins de justesse, remplaçant ainsi par leur Mercure ou leur Bacchus, les divinités d'une religion si différente de la leur, et qu'ils ne prenaient pas la peine d'étudier pour la comprendre. Il est vrai que le cours des choses finit par leur donner raison : les dieux de César et d'Auguste, nous venons de le dire, achevèrent effectivement la conquête des Gaules ; et plusieurs y reçurent même, pour ainsi dire, des lettres de naturalisation avec des surnoms celtiques, tels que *Toutiorix*, roi du peuple (Apollon) ; *Caturix*, roi des batailles, ou *Dunates*, protecteur des citadelles¹ (Mars), etc. Ces surnoms, tous locaux, ne doivent pas être confondus avec les assimilations dont nous avons parlé tout à l'heure.

Nous n'avons point à nous occuper de cet Olympe gallo-romain. Les divinités seules de la Gaule indépendante sont l'objet de cette étude. Nous devons, autant que possible, nous efforcer de reconnaître celles qui appartenaient véritablement au culte national, c'est-à-dire, au Druidisme, en nous attachant à distinguer les éléments qui constituèrent son essence primitive, de ceux qu'il put s'agréger par suite de la fusion que nous avons indiquée.

III. La première chose que nous ayons à faire pour atteindre ce but, c'est de bien déterminer l'époque où parut le Druidisme, et quelle fut l'étendue de sa domination. Or, il est extrêmement remarquable que, parmi tant de contrées conquises par les Celtes en Europe et en Asie, la Gaule et la Grande-Bretagne soient les seules où se montrent les Druides et leurs institutions religieuses. On n'en découvre

¹ Voy. le *Glossaire gaul.*, n° 307 et la suite du n° 309.

aucune trace en Espagne¹, aucune en Italie; il n'en est question, ni chez les Galates de l'Asie mineure, ni chez ceux de la Thrace, non plus que chez les Scordisques, les Bastarnes et les Celtes du bas Danube ou de l'Illyrie. Je ne crois pas qu'il existe aujourd'hui parmi les savants le moindre dissentiment à cet égard. J'irai cependant au-devant d'une objection qu'on n'a pas encore faite, ce me semble, mais qu'on pourrait soulever. Diogène Laërte citant Aristote et Sotion au sujet des origines de la philosophie (liv. 1^{er}, préf. 1), compte parmi ses inventeurs les personnages que chez les Celtes et les Galates, παρά τῶν Κελτοῦν καὶ Γαλάταις, on nommait Druides et Semnothées. Saint Clément et saint Cyrille d'Alexandrie font la même distinction, en partant des philosophes barbares² d'après un troisième auteur, Alexandre Polyhistor, qui écrivait vers l'on 80 av. J.-C. Il est facile de répondre pour ce dernier, qu'il avait fait la même distinction que Diodore et Strabon, qui l'un et l'autre ont donné particulièrement le nom de Celtes aux Gaulois voisins de la Méditerranée, et celui de Galates aux Transalpins septentrionaux³. Mais Sotion qui vivait 160 ans avant notre ère, et Aristote n'avaient aucune connaissance de l'intérieur des Gaules⁴. Il semblerait donc que ces philosophes galates n'ont pu appartenir qu'aux Gaulois orientaux, si cette supposition n'avait contre elle le silence absolu et péremptoire de tous les autres écrivains de l'Antiquité, y compris le curieux et très-savant géographe d'Amasie, qui était si proche voisin de leurs colonies asiatiques. Le peu

¹ Il n'est plus question de celles qu'on avait prétendu retrouver dans ce pays. Le *Mercurus Teutatus* de Carthagène, dont nous parlerons en son lieu, ne prouverait même pas qu'il y eût existé des Druides.

² Γαλάτων οἱ Δρούιδαι, καὶ Σαρμαναῖοι Βάκτρων καὶ Κελτῶν οἱ φιλοσοφῆσαντες. Clém. Al., *Strom.* 1^{er}, p. 305 de 1641. A la place de ces derniers mots, Cyrille dit simplement : καὶ Κελτῶν ὅσοι ὄντι. Adv., Julian. IV, p. 133 de 1696.

³ Strab., IV, p. 157, *Did.*, Diod., V-32.

⁴ Voy. ce qu'en dit Polybe, III-38.

qu'il nous apprend de leur constitution politique (XII, p. 485, *Did.*) suffit d'ailleurs pour nous révéler une organisation sociale très-différente de l'espèce de théocratie que César attribue aux Druides. Ces objections sont décisives; elles nous donnent presque la certitude que la distinction des Celtes et des Galates appartient ici à Diogène lui-même, qui l'aura prise, soit dans le Polyhistor, soit dans Diodore ou dans Strabon. Je ne crois même pas que ce nom de *Galates* ait été connu d'Aristote, qui dit toujours *Κελτοί*.

Reste la Germanie pour laquelle K. Barth, sans faire de distinction entre les deux religions qu'elle a professées¹, réclame les Druides celtiques de Diogène Laërte, et les Celtes *philosophants*, *Κελτῶν οἱ φιλοσοφῆσαντες*, de Clément d'Alexandrie. Nous pourrions lui céder ces derniers, l'auteur des *Stromates* ayant effectivement, en parlant de son chef dans un autre de ses ouvrages², appliqué, comme Dio Cassius, ce nom de Celtes aux Germains. Mais dans ce cas, la distinction même qu'il a faite entre ces philosophes et les Druides, démontrerait précisément que ceux-ci étaient exclusivement gaulois; et ce serait un argument de plus contre les savants de l'Allemagne, qui, à peu près seuls parmi les Modernes, ont réclamé pour leurs ancêtres, soit la communauté de religion, soit même tout le Druidisme à l'exclusion de la race celtique. Le paradoxe était violent, c'était pousser loin cette insatiable vanité nationale, qui voudrait enlever aux Celtes pour l'attribuer aux Germains, non-seulement la gloire de leurs conquêtes, mais encore tout ce qui peut attester chez les premiers un plus haut degré de civilisation. Ce druidisme, exclusivement tudesque

¹ Non plus qu'aucun autre savant, si je ne me trompe, excepté l'abbé Fénélon, dont l'explication inadmissible a été réfutée par Fréret. Ces deux religions ressortent cependant avec évidence de la confrontation du par. 21, liv. VI de César, avec le par. 9 de la *Germanie* de Tacite, écrit environ 150 ans plus tard. La première n'était encore que le simple naturalisme védique.

² *Pædag.*, III-3. Voy. *Typ. gaul.*, p. 81.

était oublié, comme le méritait un pareil abus de l'érudition, quand, pour empêcher sans doute la critique historique du XIX^e siècle de trop s'enorgueillir de ses admirables travaux, il s'est trouvé sur l'Escaut et de l'autre côté du Rhin deux ou trois celtophobes, d'un mérite réel cependant, qui ont relevé cette bannière fantastique. O chauvinisme, quand tu t'empares d'un savant, *quo non pectora cogis!* L'autre opinion, du moins plus modérée, celle de la communauté de religion entre les deux peuples, s'expliquait naturellement par la confusion qu'on faisait des deux races; mais quatre lignes de César¹ péremptoirement confirmées, quoi qu'on ait dit contre leur autorité², par le silence absolu de Tacite et de toute l'Antiquité sur les Druides de la Germanie et d'un autre côté par la manière dont Suidas a évidemment compris le texte de Diogène Laërte³, — ces quatre lignes, dis-je, élèvent entre ces deux nationalités, au point de vue religieux, une barrière aussi forte que celle qui existe sur le terrain de la Philologie. De même que leurs idiomes se sont séparés en grandissant hors de leur commun berceau, de

¹ VI-21. *Germani multum ab hac consuetudine differunt; nam neque Druides habent qui rebus divinis præsint*, etc.; nous reprendrons cette citation plus loin.

² Voy. entre autres la *Germania antiq.* de Clavier; Frick, *Comment. de Druid.*, p. 43 et suiv., et K. Barth., *Über die Druid.*, p. 160 et suiv. Ce dernier, tout en reconnaissant qu'il n'a existé dans la Germanie, ni corps de doctrine, ni institutions druidiques, s'évertue à prouver, principalement à l'aide d'étymologies souvent forcées ou faussées, que les prêtres germains portaient néanmoins, dans leur profession toute individuelle, le nom de Druides. Je crois cette opinion tout à fait erronée; mais, dans tous les cas, ce terme commun aux deux langues, soit dès leur berceau, soit que les Celtes l'aient laissé derrière eux, ou reporté plus tard en Germanie, comme l'ont cru Schurffleisch et Aventin, ne change rien au véritable état des choses reconnu par cet auteur. Frickius soutient, au contraire, que les Germains possédaient la chose sans le nom, un druidisme anonyme. Quant aux Druides de la Frise, laissez-les, comme ont fait Mone et J. Grimm, dormir avec leurs prétendus historiens, Poppo, e^{c.}, dans la *Frisia* d'Hamconius.

³ Δρυΐδαι, παρὰ Γαλάταις δι' φιλόσοφοι, καὶ Σεμνόθεοι. Conf. Et. de Byz., v^o Δρυΐδαι.

même leurs religions se sont développées, ou plutôt corrompues dans des directions différentes, en s'écartant du védisme primitif de leurs pères.

IV. C'est donc uniquement chez les Gaulois de la Transalpine et de la Grande-Bretagne, qu'a régné le Druidisme. La première conséquence à tirer de cet fait est d'une grande importance, car il en résulte qu'en tant qu'institution nationale et officiellement constituée, le Druidisme n'existait pas encore, au moins dans les Gaules, quand les Celtes, déjà maîtres de cette vaste contrée, s'emparèrent d'une grande partie de l'Espagne et de presque toute l'Italie septentrionale. La première de ces conquêtes est cachée dans la nuit des temps anté-historiques, mais la seconde, du moins à son début, se rattache par un double synchronisme, la fondation de Marseille et le règne de Tarquin l'Ancien¹, à une époque bien connue, le commencement du VI^e siècle antérieur à notre ère. En admettant cette première conséquence, les chefs de notre école dualiste en concluent que le Druidisme, étranger aux anciens Galls (la race brune), fut apporté ou institué dans les Gaules vers la même époque, par leur Kymmrys, c'est-à-dire par la race blonde ou les véritables Gaulois, dont l'arrivée détermina, suivant eux, l'émigration des Cisalpins. Telle est l'opinion formelle de MM. Am. Thierry et Michelet, ainsi que de M. Henri Martin dans la troisième édition de son Histoire de France. Il est moins absolu dans la quatrième, tome I^{er}, p. 65, où il incline à penser que le culte druidique ne fut qu'une réforme de l'ancienne religion commune aux deux branches de la famille gauloise, les Galls et les Kymmrys, et que cette réforme sur laquelle je m'expliquerai plus tard, fut probablement l'œuvre de ces derniers. Je serais d'autant plus disposé à penser comme lui à cet égard, — en mettant de côté

¹ T.-Liv., V-34; Justin., XLIII-3.

les prétendus Galls, — que si ces Kymmrys sont réellement les descendants des Cimmériens d'Hérodote et d'Homère, il y a effectivement, comme je le prouverai dans l'histoire de ces derniers, une assez grande analogie entre les mœurs des Druides et celles que l'on a attribuées à ce peuple mystérieux. Seulement il faut observer, par rapport à la date que nous venons de fixer, que le système de M. Am. Thierry enlève encore, par le fait, près d'un siècle d'antiquité au Druidisme, puisqu'il range parmi les peuples de la branche Kymmryque, les Lingons et les Boïens d'Italie, et même les Sénons, qui ne s'établirent à l'extrémité méridionale de la Cisalpine que vers l'an 521 av. J.-C.

V. Pouvons-nous pousser encore plus loin ces conséquences, et prétendre également que cette fameuse institution est postérieure au départ des colonies gauloises, qui fondèrent les états galates de l'Asie, après avoir conquis la Macédoine et envahi la Grèce, dans les années 281 à 278 av. J.-C. ? Non, la chose n'est pas possible, puisque sans parler dès à présent de Pythagore, nous sommes assurés que les Druides existaient longtemps avant Aristote. Comment expliquer alors qu'on n'entende aucunement parler d'eux, comme nous l'avons constaté, chez les Galates, peuple d'origine certainement belge, c'est-à-dire Kymmryque suivant M. Am. Thierry ? Comment les Tectosages, qui formaient la plus illustre partie de la nation, n'avaient-ils pas, en quittant Toulouse, — leur antique patrie, disent Justin et Strabon, — emporté avec eux le culte de leurs pères, et n'en trouve-t-on aucune trace, si ce n'est parmi leurs confédérés sortis peut-être de la Pannonie, au moins chez leurs propres descendants ? Il faut de deux choses l'une :

Ou qu'ils aient *immédiatement*¹ et *radicalement*, sans

¹ Contrairement à l'opinion de leurs historiens particuliers, Wernsdorff, Contzen, Mr. Robiou, qui, toutefois, a passé à côté de cette grave question sans la traiter.

qu'on ait aucune raison de le présumer, aboli leur culte national en prenant possession de la Phrygie ; supposition tout à fait invraisemblable, quelques modifications qu'aient réellement subies leurs anciennes croyances au milieu des populations asiatiques ;

Ou bien que, malgré l'autorité de Justin et de Strabon, abusés peut-être par le dernier état de choses qui leur était connu, ou par les prétentions de ces deux peuples, les Tectosages de la Galatie ne soient point sortis de Toulouse, dont leurs homonymes occidentaux paraissent n'avoir fait la conquête que vers l'an 350 av. J.-C. ¹ Ils auraient alors, comme César le donne presque à entendre, VI-24, quitté la Gaule avec les anciennes expéditions qui envahirent, les unes l'Italie, et les autres la Germanie. Des deux auteurs que nous proposons éventuellement d'abandonner sur ces faits, le premier est tombé dans de flagrantes contradictions, notamment sur le sort des fugitifs de Delphes (Conf. ses livres XXIV et XXXII) ; et le second nous montre, ainsi qu'Athénée, VI-5, que la tradition du retour des Tectosages de Toulouse pourrait bien n'être qu'une fable. Le Géographe ne sait même où placer la demeure primitive de leurs confédérés les Trocmes, les Tolistoboies, et les Prauses. (Voy. p. 155, 166, *Did.*)

Quoi qu'il en soit, je tiendrai la deuxième solution de cette grave difficulté pour bien préférable à la première, surtout quand nous verrons ces prétendus Toulousains abandonner leurs morts aux bêtes carnassières et aux oiseaux du ciel. Et pour dire toute ma pensée, je suis très-porté à croire que

¹ En admettant, pour le Périples de Scylax, la date que lui assigne Letronne; mais plusieurs des parties dont il est composé peuvent être plus anciennes. Dans tous les cas, l'établissement des Volques Tectosages à Toulouse ne peut avoir précédé de beaucoup celui des Volques Arécomiques à Nîmes et sur le littoral de la Méditerranée à la droite du Rhône, lequel est postérieur à l'époque de Gélon (480 av. J.-C.), où ce littoral était encore occupé par des peuples Ibères ou Ligures. Voy. Hérod., VII-165.

les Tectosages orientaux sont, comme ceux de notre Gaule, directement sortis de la Germanie, où une partie de leur nation, probablement la souche des deux autres, existait encore du temps de César, VI-24.

VI. J'ai dit que les Druides existaient longtemps avant Aristote. L'ouvrage de Diogène Laërte sur les *Vies des philosophes* commence en effet par ces lignes fort remarquables, dont nous nous sommes déjà occupés : « Il y a « des auteurs qui prétendent que la philosophie a pris « naissance chez les Barbares. Aristote, dans son *Traité de « la Magie*¹ (aujourd'hui perdu), et Sotion, au vingt-troisième livre de la *Succession des philosophes*, rapportent « que les inventeurs de cette science ont été les Mages chez « les Perses, les Chaldéens à Babylone, les Gymnosophistes « chez les Indiens, et parmi les Celtes et les Galates ceux « qu'on nomme Druides et Semnothées. » Alexandre Polyhistor² s'exprimait à peu près de la même manière, et les Pères de l'Eglise Clément d'Alexandrie et saint Cyrille citaient avec empressement ses paroles, pour humilier la vanité des sophistes grecs contre lesquels ils argumentaient : « La « philosophie avant d'éclairer la Grèce, dit Clément, fleurit « d'abord chez les Barbares, où elle eut pour apôtres, avec « les Prophètes égyptiens et les Chaldéens d'Assyrie, les « Druides des Galates, les Samanéens de la Bactriane, et « les Celtes qui cultivèrent³ cette science. » Nous avons dit que cette singulière distinction entre les Druides et les Celtes *philosophants*, qui se trouve aussi dans saint Cyrille (voy. n° III), appartenait certainement au Polyhistor, et nous l'avons expliquée par celle que Diodore et Strabon ont pareillement faite entre les Gaulois de la Méditerranée, qui

¹ Attribué par Suidas à Antisthène, encore plus ancien qu'Aristote.

² Nous avons indiqué au n° III l'époque où il vécut et celle de Sotion.

³ Nous avons cité au même n° la partie du texte qui nous concerne. Conf., Jambliq., *Vie de Pythag.*, p. 55, *Did.*

étaient pour eux les Celtes proprement dits, et ceux du centre et du nord de la Transalpine, qu'ils nommaient Galates ¹. Ces derniers à l'époque du Polyhistor étaient encore indépendants, tandis que chez les premiers déjà soumis à la domination romaine, les Druides avaient perdu leur haute position magistrale et politique, ainsi que leur nom effacé sans doute par les progrès d'une autre civilisation. Mais pour revenir à l'antiquité de leur doctrine, on voit encore dans Origène ² qu'elle était placée, comme leur sagesse, sur la même ligne que celle des Gètes et des Galactophages d'Homère. Enfin Denys d'Halicarnasse dit expressément que les Gaulois conservent depuis des siècles la même religion, comme les Indiens, les Egyptiens, les Scythes, etc., VII-70. Il est évident que l'ensemble de ces assertions et l'autorité scientifique d'Aristote entourent le Druidisme d'une antiquité beaucoup plus grande que ne l'ont pensé nos trois célèbres historiens contemporains, car la philosophie grecque qui date du VII^e siècle avant notre ère, est déjà plus ancienne que l'établissement de leurs Kymmrys dans les Gaules. Les auteurs qui ont fait de Pythagore un disciple des Druides, seraient également contraires à l'opinion de MM. Am. Thierry et Michelet, s'il était vrai que ce philosophe eût été le maître de Numa, plus de 700 ans av. J.-C. Mais on ne peut faire valoir cet argument, Pythagore ayant positivement vécu deux siècles plus tard, et d'autres écrivains, Diodore, Val. Maxime, Ammien Marcellin, soutenant que ce fut lui, au contraire, qui instruisit nos prêtres gaulois. Cette étrange opinion ne s'accorderait pas beaucoup mieux avec la chronologie de M. Am. Thierry, surtout si l'on retarde, comme Cicéron, l'arrivée de Pythagore en Italie jusqu'à la 62^e olympiade, c'est-à-dire vers l'an 532 av. J.-C. ³.

¹ Voy. le même n^o et les *Typ. gaul.*, p. 75.

² *Conf.*, Cels., liv. I^{er}, p. 335, éd. de 1733.

³ *De Rep.*, II-15 ; sous le règne de Tarquin le Superbe, ajoute-t-il ; comme il le dit aussi, *Tuscul.*, I^{er}-16. *Conf.*, *de Orat.*, 59, et *Diog. Laert.*, *Pythag.*, 45.

Une assertion encore plus étrange de l'auteur des *Philosophouména* attribués à Origène enlèverait même au Druidisme une cinquantaine d'années de plus, mais elle écarterait de notre chemin, si elle était acceptable, la grande difficulté que nous allons avoir à résoudre. Suivant cet écrivain, qui ne croyait pas sans doute que la vie entière de Pythagore pût suffire à tous les voyages qu'on lui prêtait, ce n'est pas lui, mais un de ses disciples, le Thrace Zamolxis, qui aurait, après la mort de son maître, enseigné aux Druides des Celtes toute leur philosophie (liv. I^{er}, ch. 2 et 22). Mais comme il n'est pas plus facile de croire que l'apôtre déifié des Gètes soit allé prêcher aussi le Pythagorisme jusque dans notre Gaule occidentale, il faudrait donc que vers l'an 490 av. J.-C. les Druides et les tribus celtiques qui leur obéissaient fussent encore campés dans le voisinage des Thraces et sur le Danube inférieur. Comment alors Hérodote, si bien informé de la géographie et des révolutions de la Scythie, n'aurait-il rien su de la présence des Celtes au bord du Danube, ou de leur départ dont il eût été contemporain ? Comment Aristote aurait-il ignoré l'origine si récente de leur religion et de leur philosophie ? Comment enfin les Gaulois orientaux n'auraient-ils conservé aucun indice de ces croyances qui auraient été, à une époque aussi rapprochée de leur apparition dans l'histoire de la Grèce, répandues chez leurs aïeux ? Nous démontrerons en outre combien l'immortalité druidique de l'âme différait de la métempsycose pythagoricienne, sur laquelle se fondait surtout l'opinion superficielle qui faisait étourdimement du philosophe de Samos l'instituteur de nos prêtres gaulois.

VII. Nous verrons aussi combien cette opinion était fautive en général, indépendamment même des témoignages des auteurs que nous avons cités avec Diogène Laërte et deux savants Pères de l'Église. Mais nous devons d'abord chercher à concilier la puissante autorité d'Aristote et du Poly-

histor, avec l'évidence des faits qui démontrent que les institutions druidiques de la Gaule Transalpine sont postérieures au départ des colonies qui s'emparèrent du nord de l'Italie, au commencement du VI^e siècle avant J.-C. N'oublions pas que l'illustre philosophe n'a pu parler, en citant nos Druides, que des Celtes méridionaux de notre pays, sur lesquels, étant fort au courant des affaires de Marseille, il avait pu obtenir par cette voie des renseignements positifs. Cette conciliation peut se faire de deux manières différentes :

La première, insuffisante à mon avis, nous est suggérée par César qui affirme que la Bretagne passait pour avoir été le berceau du Druidisme transporté ensuite dans la Gaule; et que la plupart de ceux qui voulaient en approfondir les doctrines se rendaient encore dans cette île, pour mieux s'en instruire¹. Cette assertion est d'autant plus importante, qu'étant appuyée par les notions mystérieuses que nous ont transmises (sans parler ici des Hyperboréens d'Hécatee) Strabon, Plutarque et Solin d'une part, sur des îles britanniques habitées, soit par des personnages vêtus de noir et d'aspect étrangement dramatique, soit par des hommes inviolables ou qui prétendaient tous connaître les secrets de l'avenir; — et d'un autre côté, Procope sur cette Brittia où l'on passait les âmes des morts², cette assertion, dis-je, sert précisément à éclaircir ces traditions obscures en leur donnant une origine plausible. Fort du témoignage de César, M. Am. Thierry recourt en outre aux traditions galloises, et n'hésite pas à rapporter l'honneur de cette institution religieuse à *Hu Gadarn*, ou *Hu* le puissant qui amena en Bretagne la première colonie celtique. Ce personnage aurait donc été

¹ *Disciplina in Britannia reperta, atque inde in Galliam translata esse existimatur, et nunc qui diligentius eam rem cognoscere volunt, plerumque illo discendi causa profectiscuntur*, VI-13. Je pense qu'il n'est plus question de la fantaisie allemande qui substituait *Germania* à *Britannia*. Voy. le *Gloss. gaul.*, p. 26.

² Voy. Strab., p. 143, *ibid.*; Plutarq., *De def. orac.*, 18; Sol., 23; Proc., *Goth.*, IV, 20.

pour elle un autre Moïse ; mais les triades historiques dont nous avons, dans les *Types gaulois*, démontré l'importance comme dépôt des plus anciennes traditions de la Cambrie, ne prêtent point au conducteur des Kymmrys un rôle aussi glorieux. La quatrième que nous avons citée en entier, p. 243, ne lui attribue pas d'autre mérite que celui d'avoir été le chef de cette migration. C'est Prydain, fils d'Aedd le Grand, qui organisa le premier l'état social et le pouvoir souverain, *car il n'y avait avant lui ni justice ni d'autre loi que celle du plus fort*¹. Sauvagerie primitive encore bien éloignée des institutions druidiques. C'est donc à celui que cette même triade appelle la 3^e colonne de la nation Kymmryque, *Dyfnwal Moelmud*, qu'il faudrait en laisser l'honneur, *car c'est à lui qu'elle dut son premier code de lois, ses préceptes de morale et sa constitution politique*. D'autres triades, la 11^e et la 57^e, reconnaissent également ce prince comme le législateur de l'île, et si la 36^e et la 59^e semblent partager ce rôle entre Prydain et lui, cette dernière dit expressément qu'il *mit la justice sous la protection de la Divinité*. Il existe même sous son nom deux séries de *triades législatives*, mais les meilleurs critiques les regardent comme une œuvre du moyen âge², et dans tous les cas, elles ne fourniraient aucun renseignement. Il n'y est question ni de croyances, ni d'institutions religieuses ; à peine le nom de Druide y figure-t-il une seule fois (série 2^e, triade 71) pour désigner un des trois degrés du *Bardisme* Kymmryque, celui qui était spécialement chargé de l'enseignement. Les historiens gallois datent le règne de Dyfnwal de l'an 400 avant J.-C., mais cette chronologie fantastique ne nous oblige à rien. Nous rappellerons seulement, d'après Aviénius³, que l'occupation

¹ Voy. l'*Archæology of Wales*, t. II, et la trad. angl. de Probert, *Anc. Laws of Cambria*, etc.

² Voy. Ferd. Walter, *Das alt. Wales*, 1859, p. 39.

³ Voy. *Typ. gaul. et celto-bret.*, p. 257.

d'Albion par une colonie bretonne doit être postérieure au voyage du carthaginois Himilcon, que l'on place généralement vers l'an 500. Donc, en remontant même avec M. Am. Thierry jusqu'à Hu Gadarn, cette première solution de la difficulté qui nous occupe, reste insuffisante, comme je l'ai dit, puisque l'époque de ce chef, non plus que celle de Dyfnwal, ne dépasserait pas le v^e siècle avant J.-C. et que la philosophie grecque brillait déjà dans le vii^e. Et quand nous ne tiendrions aucun compte des renseignements que fournit Aviénus, le passage des prétendus Kymmrys en Bretagne ne peut toujours avoir eu lieu qu'assez longtemps après l'émigration cimmérienne, que l'on place vers l'an 630 avant J.-C., et dont je crois aussi qu'il a été l'une des suites. C'est beaucoup que de le faire contemporain du départ des colonies cisalpines, après lequel il faut encore donner à la religion de Hu Gadarn ou de Dyfnwal le temps de grandir assez dans son Ile pour se propager dans la Gaule et y devenir nationale; révolution dès lors trop peu ancienne pour être ignorée d'Aristote, du moment qu'il entendait parler des Druides. L'origine britannique de leur institution est d'ailleurs un fait que nous aurons à discuter¹.

VIII. Ainsi le fameux texte de César ne résoudreait pas à lui seul la question, et c'est par une autre voie qu'il faut remonter à la haute antiquité qu'Aristote attribuait au Druidisme. Il faut avec M. H. Martin reconnaître que l'établissement de ce culte ne fut qu'une réforme (j'aimerais mieux dire une forme nouvelle), et distinguer entre ces institutions et un fond de croyances beaucoup plus anciennes qu'elles ont sans doute régularisées, et qui constituaient ce que les écrivains grecs nommèrent après coup la *philosophie* des Druides. Que cette réforme ne se soit généralisée qu'après les émigrations des Gaulois en Italie et dans l'Europe orientale c'est un fait indubitable. Mais ces grands principes sur les-

¹ Voy. ci-dessous les n^{os} XXIII et XXIV.

quels reposait l'antique philosophie dont parlent les auteurs grecs, l'immortalité de l'âme, l'immatérialité des Dieux que les Celtes ne voulaient ni enfermer dans des temples, ni représenter par des idoles, l'unité primitive de l'Être suprême, la bienfaisante toute-puissance d'une plante sacrée, sont certainement antérieurs à Hu Gadarn et à l'établissement de nos pères dans les Gaules. Ils venaient de l'Orient, et il suffit pour s'en convaincre de comparer les croyances fondamentales du Druidisme avec celles de quelques autres cultes indo-européens, entre autres chez les Perses, les Thraces et les Germains. De même enfin, répéterai-je, que la langue gauloise remonte au sanscrit, la religion primitive des Celtes se rattachait par ses principaux dogmes à celle des Aryas.

On l'a déjà dit, mais on ne l'a point démontré. C'est une tâche que mon sujet m'impose, quelque peu versé que je sois moi-même dans les antiquités indiennes, mais j'espère ne pas m'égarer en suivant les guides que j'ai pris. Le lecteur peut être certain qu'il n'entre aucunement dans ma pensée d'ajouter un nouveau chapitre à l'*Atlantide* de Bailly, ni de reconstituer le vaste empire théocratique rêvé par Higgins, du pied de l'Himalaya aux mers opposées de la Chine et de la Grande-Bretagne, et dont notre Druidisme n'était, suivant lui, qu'un démembrement. Il est seulement fâcheux que ce manuscrit de Bénarès qui contenait, — annonçait-on bruyamment en 1833, — une description sanscrite de cette même Bretagne antérieure à l'ère chrétienne, et qui nous aurait donné les preuves de l'origine brahmanique du Druidisme¹, n'ait pas encore été publié. Comme il aurait, *veluti deus ex machina*, péremptoirement résolu le double problème que nous ont posé Aristote et César !

IX. Nous avons établi, dans la première partie de cette Introduction, que la langue des Celtes prouvait leur origine

¹ Stonchenge, entre autres, y était représenté comme un temple Hindou. Voy. l'Encycl. univ. allem., t. XXVII, art. *Druiden*, p. 498.

orientale, et leur parenté avec le peuple qui parlait le sanscrit¹, et qui, sous le nom d'Aryas, a fait la conquête de l'Inde septentrionale ; tandis que les autres nations indo-européennes, — les Grecs, les Thraces, les Celtes, les Germains, les Slaves, les Lithuaniens et les Iraniens de la Perse, — successivement détachées de la souche commune, prenaient le chemin de l'Asie occidentale et des contrées où elles se fixèrent définitivement. La science contemporaine a constaté, sans espérer qu'elle pût jamais connaître les causes de ces grandes migrations, cet immense mouvement de la race blanche, qui n'en reste pas moins un fait incontestablement démontré par la philologie et une foule d'homonymies géographiques. On ignore encore quelle a été et ce qu'est devenue la souche commune de tant de peuples, et dans quel pays fut véritablement leur berceau, que l'on avait d'abord placé vers les sources de l'Oxus et les hauts plateaux de Pamir². M. Ad. Pictet l'a retiré avec raison, ce me semble, de ces régions glacées, pour l'asseoir plus au large et peut-être définitivement, dans la Sogdiane et la Bactriane orientale, sur les bords de l'Oxus ; opinion à laquelle le savant géographe, M. Vivien de Saint-Martin, a donné une adhésion implicite dans son mémoire sur les origines et les antiquités de l'Inde³. Il serait naturel d'en conclure que les Iraniens de la Perse, plutôt que les Aryas, étaient alors les aînés de notre race, et que leur idiome, le *Zend*, doit être en ce cas plus rapproché de sa langue primitive que le Sanscrit. Mais la comparaison des livres religieux qu'ont laissés les deux peuples, démentirait au moins la première de ces conclu-

¹ *Gloss. gaul.*, p. 8 et suiv. *Conf. Typ. gaul.*, p. 26 et 304.

² Voy. Al. de Humboldt, *Asie centr.*, t. II, p. 389 et suiv. M. Renan, *Orig. du lang.*, p. 228 et suiv., éd. de 1858 ; M. Obyr, *Berceau de l'espèce hum.*, 1858, p. 71, 198.

³ M. Pictet, *Orig. indo-europ.*, t. 1^{er}, 1859, p. 39 et 51. M. Viv. dans la *Rev. germ.*, juin 1861, p. 488. ; *Conf. Muir, Orig. sanskr. texts*, t. II, p. 322, en 1860. -

sions ¹ en démontrant que le culte et les croyances des anciens Perses sont au contraire dérivés des hymnes védiques.

X. Ce titre ou celui de *Rig-Véda* désigne un recueil volumineux, divisé en huit parties, de chants ou de prières composés en sanscrit, pendant une période de plusieurs siècles ², par les *Richis* ou poètes religieux des Aryas, après leur établissement dans le nord-ouest de l'Inde. Il en existe plusieurs traductions, complètes ou partielles, en latin, en français, en anglais ou en allemand, et un résumé très-substantiel et très-intéressant par M. Alf. Maury ³, auquel on peut joindre le chapitre de M. Ad. Pictet sur la religion des Aryas, dans le 2^e volume de ses *Origines indo-européennes*, publié en 1863. L'antiquité de ce recueil remonte au XIV^e siècle avant notre ère suivant Colebrooke et Lassen ⁴, au XII^e seulement d'après le traducteur anglais Wilson, t. I^{er}, p. XLVIII. Cette date est à peu près celle qu'indique M. Max Muller, mais comme un minimum, observe M. Pictet ⁵. Quoi qu'il en soit, il est certain que longtemps avant cette dernière époque les Grecs, les Thraces et sans doute aussi les Celtes, s'étaient déjà séparés des Aryas; et que si l'on retrouve dans leurs religions diverses des dogmes qui leur sont communs avec les pieux poètes du Rig-Véda, ces dogmes appartiennent aux croyances primitives de la famille indo-européenne, et sont par conséquent bien plus anciens que le Druidisme breton ou gaulois. Et de fait, on rencontre dans chacune des plus vieilles religions de notre race, quelques-uns des traits les plus nobles ou les plus caractéristiques de son culte pa-

¹ Et Max Muller nie la seconde dans sa *Mythol. comparée*.

² Wilson, trad. angl. du Rig-Véda, t. I^{er}, p. XLVI. M. Viv. de S.-Martin, id. juill. 1861, p. 77; *Géogr. du N.-O. de l'Inde*, p. 9, etc.

³ Croyances et lég. de l'Antiq., 1863, *Rel. des Aryas*.

⁴ Voy. M. Alf. Maury, *Rel. des Aryas*, p. 13. M. Viv. de S.-M., *id.*, p. 6, et suiv.

⁵ *Orig. indo-europ.*, t. II, p. 726.

triarcal, tel qu'il se montre encore dans les hymnes védiques.

XI. *Encore*, dis-je, parce que les plus antiques de ces poésies nous révèlent une simplicité d'idées religieuses antérieure à la composition de ce recueil, et une transition déjà commencée entre cette simplicité et un culte qui se complique et se développe, d'un côté par l'abus des métaphores, et de l'autre par la personnification des épithètes que prodiguent les imaginations orientales¹. Non que j'admette sans réserve, dans le récent et ingénieux système qui explique à son tour les mythologies par la linguistique, toutes les exégèses que produit aujourd'hui l'école d'Adalbert Kuhn et de Max Muller². Plusieurs me paraissent abuser déjà de cette excellente clef, comme on l'a fait à outrance de l'Evhémérisme, des explications allégoriques, astronomiques, géographiques, etc. Mais il faudrait fermer volontairement les yeux pour ne pas voir dans le Rig-Véda, le polythéisme grandir par degrés, et cette multiplication des Dieux voiler de plus en plus, sans toutefois parvenir à l'étouffer entièrement, la pensée instinctive d'un Etre suprême, unique créateur du monde. Car il n'est pas aussi vrai qu'on l'a dit et répété tant de fois, que le monothéisme ait été le patrimoine exclusif d'une race privilégiée, et chez les autres une découverte tardive due seulement aux progrès de l'esprit humain. Si c'est en effet du polythéisme, ou du fétichisme qu'il est le plus souvent revenu à la grande idée de l'unité de Dieu, il s'y était quelquefois aussi élevé de lui-même dès l'aurore de ses conceptions, mais

¹ Voy. Max Muller, *Mythol. comp.* M. Alf. Maury, *Rel. des Aryas*, p. 85, des *Croyances et lég. de l'Antiq.*, 1863; et entre autres, pour les dieux gaulois, M. Baudry, *Mythol. du feu*, etc. Rev. germ., avr. 1861, p. 354.

² Voy. Kuhn, dans la *Zeitschrift für vergleich. sprachforsch.* et *Die Herabk. d. Feuers*, etc., trad. et comm. par M. Baudry, dans la Rev. germ., 1861. — Muller, *Essai de Mythol. comp.*, trad. franc. 1859. L'abus des interprétations métaphoriques a déjà été reproché au traducteur franç. du Rig-Véda, M. Langlois.

pour se laisser malheureusement entraîner plus tard par son imagination, dans une foule de croyances misérables et de sanguinaires superstitions. C'est ce qui est arrivé particulièrement aux pères de notre race, comme l'affirment des indianistes tels que MM. Max Muller et Ad. Pictet¹, auxquels on peut avec assurance, si je ne me trompe, adjoindre deux traducteurs du Rig-Véda, Wilson et Langlois, ainsi que le baron d'Esckstein². Que le lecteur ne se méprenne point sur le monothéisme dont nous parlons. Il ne s'agit pas d'une individualité divine aussi distincte, aussi personnelle qu'un Jéhovah, mais du sentiment plus ou moins instinctif qui porta les premiers Aryas à reconnaître au-dessus de leurs têtes un suprême auteur de toutes choses, un principe général et tout-puissant de l'existence, soit le grand *Etre*, *Asu*³, simplement conçu par les sages (comme le *Qui est* de l'Exode, III-14), soit identifié par la foule avec le soleil ou le firmament⁴. La philologie, qui a pris de nos jours tant d'autorité, démontre la vérité de cette opinion dont se rapproche singulièrement un cinquième orientaliste, M. Haug⁵. Elle est cependant encore combattue, — non sans quelques contradictions, ce me semble, entre leurs citations ou leurs dires antérieurs et leur jugement final, — par deux savants français, dont la double dénégation doit être d'un grand poids pour tous ceux qui connaissent leurs travaux et leur profonde érudition. D'autres

¹ *Hist. of ancient sanskr. litterat.*, 1859, p. 525, 559, 568. — *Orig. indo-europ.*, t. II, 1863, p. 652, 708, 751.

² Trad. anglaise, t. I^{er}, p. XL, et franç., t. I^{er}, p. IV et VI; D'Eck., Du naturalisme védique (*Athén. franç.*, janv., 1855, p. 62).

³ Ou *Asura*, du verbe *As*, être; l'*Ahura mazda*, ou l'Esprit sage des Perses, l'*Esus* des Celtes, et l'*Esun* (*u*) divin des Ombres. Conf. *As*, dieu en scandin. Voy. M. Pictet, id., p. 654 et suiv.

⁴ *Deva*, le céleste ou le brillant; grec θεός; lat. *Deus*; kymmr. *Dew*; iri. *Dia* (M. Pict., id., p. 653).

⁵ *Dte Gatha's* (de Zoroastre), d'après M. Mich. Nicolas, le *Parsisme*, dans la *Rev. germ.*, octob. 1859, p. 82.

indianistes se sont d'ailleurs prononcés dans le même sens¹.

Ce n'est pas que ces savants contestent que plusieurs hymnes du Rig-Véda proclament hautement l'unité d'un Dieu créateur de l'univers, entre autres le deuxième et le dixième de la septième lecture, section VIII (Langlois, t. IV), ou que le monothéisme brille d'un vif éclat dans cette strophe de Dirghatamas : « Cet être divin, on l'appelle Indra, Mitra, Varouna, Agni ; il est aussi le céleste Garoutmat aux ailes rapides, car les sages donnent à l'Être unique plusieurs noms quand ils parlent d'Agni, d'Yama, de Matariswan². » Les plus grandes divinités védiques sont ainsi ramenées, dit M. Vivien de Saint-Martin³, à leur unité originare, et il avait déjà cité, p. 63, un autre hymne où le dieu du feu, Agni, est successivement identifié avec ceux du ciel, du soleil, de la foudre, de l'air et de la terre⁴. La pensée de l'unité divine était si naturelle aux Aryas, que leurs principales divinités sont tour à tour célébrées dans leurs hymnes, — et Max Muller insiste particulièrement sur cette observation, p. 546, — comme le dieu suprême, le créateur de tout ce qui existe, le principe générateur de toutes choses. On objecte que ce sont là des inspirations individuelles, les élans de quelques esprits supérieurs qui s'élevaient momentanément au-dessus des croyances vulgaires de leurs concitoyens ; et que leurs chants doivent dans tous les cas, appartenir aux derniers temps de l'époque védique, quand les progrès de la civilisation aryane touchaient déjà au Brahmanisme et aux spéculations philosophiques du génie hindou. Mais cette pensée plus ou moins explicite circule dans tout le recueil, elle se montre à découvert ou perce comme un faible rayon qui traverse les nuages du polythéisme,

¹ Voy. la *Rel. des Ar.*, de M. AN. Maury ; l'*Inde*, etc., par M. Vivien de S.-M., *Rev. germ.*, 1861 ; *Essai sur le Véda*, par M. Em. Burnouf ; M. Fr. Baudry, etc.

² *Conf. Langl.*, t. I^{er}, p. 389 ; *Wilson*, t. II, p. 143 ; *Muller*, p. 567.

³ *Rev. germ.*, juillet 1861, p. 72.

⁴ Voy. *Wilson*, t. II, p. 208 ; *Langl.*, t. I^{er}, p. 440.

dans les hymnes qui semblent les plus anciens, comme dans ceux qui appartiennent aux temps les moins reculés. Une preuve péremptoire d'ailleurs qu'elle remontait au Védisme primitif, c'est que Zoroastre qui ne prétendit jamais qu'au rôle de restaurateur de l'ancienne religion ⁴, s'appuya principalement sur cette pensée pour combattre le polythéisme qui avait généralement prévalu chez les Aryas, et pour proscrire comme des génies du mal, les Dieux, *Daévas* ou *Dews*, qu'ils s'étaient donnés. Comment d'ailleurs expliquer d'une autre manière les traces toujours subsistantes de cette ancienne croyance dans presque toutes les mythologies indo-européennes ?

On insiste néanmoins, et l'on soutient encore au point de vue psychologique, et en mettant de côté les prétentions des Sémites que l'homme des premiers temps n'a pu avoir que de simples pressentiments, qu'une conception vague et fugitive de l'unité de Dieu ; et que ces faibles lueurs, quand elles s'élevaient dans sa naissante intelligence, étaient promptement étouffées par l'activité de son imagination et par les terreurs qui, suivant un Ancien, ont créé tous les Dieux. Max Muller n'a répondu à ces objections que par des considérations générales (p. 557 et suiv, 564 et suiv.). Je serai de plus près la question en ajoutant que les Aryas font dans tous les cas une exception très-réelle, et que leur belle intelligence, au sortir de ses langes et telle qu'elle se montre dans leurs poésies religieuses, paraît avoir été frappée d'abord de l'admiration et de la reconnaissance que méritait le Créateur de son ciel splendide, *Deva*, de ses magnifiques aurores, de son éclatant soleil, et du feu qui réchauffait son foyer ; le grand Être en fin, *Asu*, auquel ils devaient la clarté des jours, les pluies fécondantes et une protection contre la

⁴ Voy. M. Mich. Nicolas, *id.*, octob. 1859, p. 69, 71, 76. ; Haug., *id.*, p. 92. Il est maintenant certain que Zoroastre, au lieu d'être contemporain de Darius, fils d'Hyst., vécut fort longtemps avant son règne ; *id.* p. 64.

rigueurs des hivers. L'épouvante que peuvent causer les orages, la foudre, les ouragans, ne joue qu'un rôle secondaire dans les hymnes védiques. Ces luttes de la nature où triomphait toujours la puissance inconnue qui les comblait de ses bienfaits, n'avaient pas encore inspiré aux Aryas la pensée du mauvais principe et des mauvais génies acharnés contre l'espèce humaine. Seulement l'antagonisme du jour et de la nuit, du soleil et des nuages, des mortelles sécheresses et des eaux vivifiantes, les avait conduits à des distinctions d'attributs et par suite à des personnifications de plus en plus nombreuses, dont naquit leur polythéisme. Enfin nos Aryas ne nous reportent pas encore aux commencements du monde, et comment nos savants contradicteurs ne se disent-ils pas que le peuple qui s'était déjà fait une langue telle que le sanscrit védique, et qui célébrait dans de si beaux hymnes la puissance et l'éclat de ses Dieux, devait être, après tout sorti de cette première enfance intellectuelle où ils pensent que notre espèce a d'abord et longtemps végété?

XII. Cette discussion en apparence étrangère à nos Gaulois, les touche néanmoins de très-près, car elle se rattache aux origines et au fondement de leur religion. En effet, nous retrouvons de proche en proche le même monothéisme au fond des croyances religieuses de plusieurs peuples détachés du même tronc. Nous avons déjà nommé les anciens Perses, ou pour parler plus exactement, les Iraniens de Zoroastre qui n'étaient autres que des Aryas occidentaux. La pensée de l'unité de Dieu domine en réalité le dualisme prêché par ce réformateur ¹. C'est ce qu'attestent implicitement Eusèbe et Théopompe cité par Plutarque ², et d'une manière plus expresse, le Zend-Avesta où Ormuzd, *Ahura-Mazda*, est souvent invoqué comme l'être suprême et le créateur de

¹ Voy. M. Haug, *Die Gatha's*, p. 92; M. M. Nicolas, *Rev. germ.*, oct. 1859, p. 71, 82, et Déc., p. 661; M. A. Maury, *Mithra*, dans *Croy. et Lég. ant.*, 1863, p. 162.

² *Eus.*, *Præp. ev.*, I-10. *Plut.*, *Isis et Os.*, 47.

l'univers ¹, de même que dans les inscriptions officielles des rois de Perse à Elwend, à Nakhsh-i-Rustam et à Persépolis ². Je ne fais point valoir, parce qu'on lui assigne maintenant une origine chaldéenne, le *Zérouan-Akerene* du *Boundehesch*, ou le temps sans bornes, l'être absorbé dans l'excellence, qui a produit ce même Ormuzd et le mauvais principe Abri-mané. J'observerai seulement qu'on se trompe, en ne datant que du Boundehesch la connaissance de ce mythe, dont il est non-seulement question chez les auteurs du v^e et vi^e siècle, Théodore de Mopsueste et Damascius ³, mais déjà dans Eudème que cite ce dernier et dans Théopompe ⁴, qui parle expressément (350 ans av. J.-C.) du repos où s'est endormi le grand créateur, c'est-à-dire Zérouan.

Si nous passons des Perses chez les peuples septentrionaux, nous verrons d'abord les Massagètes qu'Am. Marcellin identifie plus tard, XXIII-5, avec les Alains, nation d'origine indo-européenne, n'avoir aux temps d'Hérodote et de Strabon ⁵, d'autre divinité que le soleil. Puis chez les Antes ou Slaves orientaux, un seul dieu, fabricant de la foudre, et maître de l'univers, le même qu'Helmoldus nommait plus tard le dieu des dieux ⁶. Les Gètes ne pensaient même pas qu'il y eût un autre dieu que leur Zamolxis (Hérod., IV-94.) Enfin parmi les nations germaniques, — qui conservèrent, au moins jusqu'au temps de César, le naturalisme des Aryas ⁷, — nous retrouvons encore, sans parler même des

¹ Вагна, I^m, *Com. de Burnouf*, p. 146 et XXXI-8. Haug, *id.*, p. XIV et XV, d'après M. Nicolas, *id.*, oct., p. 82, *Zend-Avesta* d'Anquetil, *passim*.

² Voy. Vaux, *Ninir. and Persép.*, 1851, p. 413, 415; M. Eichhoff, *id.*, 1852, p. 63, 66. Lassen cité par M. Pictet, *Orig. ind.-eur.*, t. II, p. 716.

³ Théod., dans la *Biblioth. de Photius*, n^o 81; Dam., dans les *Anecd. græc.* de Wolf, t. III, p. 259, et Hyde, *Hist. relig. vet. Pers.*, 1760, p. 292. Ce fragment d'Eudème est omis dans les *Hist. græc.* de Didot.

⁴ Plutarq., *id.*, à la fin du par. 47.

⁵ Hérod., I-216; Str., XI, p. 439, *Did.*

⁶ Procop., *Goth.*, III-4. Helmold, I-83, éd. 1659.

⁷ J'ai seulement indiqué ci-dessus le passage de César qui le prouve. Voici son texte; VI-21 : après avoir dit que les Germains n'ont ni Druides (c'est-à-dire

deux cultes probablement exclusifs d'Hertha et de la Cybèle des Æstyens ¹, le dieu des Semnon, souverain maître de toutes choses ², ou bien cette toute-puissance mystérieuse qui avait créé le monde, et qui devait le régénérer après la mort des dieux Scandinaves ³. Ces sentiments monothéistes dont nous allons voir quelques leurs percer la nuit profonde qui couvre les Pélasges, ne furent pas même étouffés par un polythéisme aussi puissant que celui de la Grèce. *Asu*, l'être divin des Aryas, y régna longtemps sous le nom d'*Aisa* (le destin)⁴, dont les dérivés nous frappent par l'ensemble des idées qu'ils expriment, celles de justice, de prospérité, d'être sans égal, de royauté, et d'un autre côté, sans attacher aux étymologies des Grecs plus d'importance qu'elles n'en méritent, il est fort remarquable qu'Aristote, ou l'un de ses disciples, ait précisément interprété ce nom *ἀει ὄσα, qui existe toujours*, en même temps qu'il confondait, comme les Perses d'Eudème et de Théodore de Mopsueste, son dieu unique avec le temps sans bornes, *ἀτέμωτος*. (*De Mundo*, 7.) Et cette pensée de l'unité divine n'était point un jet lumineux de son génie, car elle brillait aux yeux des premiers philosophes de la Grèce, de Thalès, de Xénophane, de Phérécyde, de Pythagore ⁵; et même l'un de ces sages désignait encore, ainsi

point de prêtres comme les premiers Aryas), ni sacrifices, il continue : *Deorum numero eos solos ducunt quos cernunt et quorum aperte opibus juvantur, Solem, Vulcanum (le feu) et Lunam. Reliquos ne fama quidem acceperunt*. Ce n'est certes pas la même religion que décrit Tacite, *Germ.*, 7, 9 et 10.

¹ L'un et l'autre culte adressés à la Terre, mère de tous les êtres. Voy. Tac., *Germ.*, 40, 45.

² Tac., *id.*, 39 ; *ibi regnator omnium deus, cætera subjecta atque parentia*.

³ Voy. la *Voluspa*, à la fin ; l'*Hyndla-quida*, 40 et 41 et la *Voyage de Gylfi*. Allôdr et Odin y sont confondus, mais de la même manière que dans la théologie perse Ormuzd et le Créateur suprême. Voy. Grimm, *Deut. Mythol.*, p. 20, 530., etc. 2^e éd.

⁴ *Aisa* et le plur. *Aisoi* d'Hésych supposent un *Aisos* primitif, qu'on a effectivement mis en avant, mais qui ne se retrouve pas ; Voy. J. Reynaud, *l'Esprit de la Gaule*, p. 23.

⁵ Voy. Plutarq., *De plac. philos.* 1-7 et II-4 ; Dlog, L., I^{er}, 35, VIII-27 ;

qu'Aristote, l'être suprême par un qualificatif réellement synonyme d'Asu, ζῶντα ἀεί, vivant toujours ¹. Et lorsque j'entends l'auteur du *Traité du Monde*, *ibid.*, et Hermésianax ², s'exprimer longtemps après eux, presque dans les mêmes termes que l'antique Richi dont j'ai cité la profession de foi, au n° XI, je me persuade avec M. Alf. Maury ³ que ce dogme de l'unité de Dieu, transmis de cette manière à travers tant de siècles, faisait dans la plupart des mystères le fond de la doctrine qu'on révélait aux initiés.

XIII. Pouvons-nous dire la même chose du Druidisme, et ce dogme existait-il primitivement chez les Celtes? Nous n'avons pour le croire aucune preuve aussi directe que les précédentes, ce qui n'a pas empêché un assez grand nombre d'auteurs modernes de soutenir que les Druides n'adoraient véritablement qu'un seul Dieu. Nous voyons même reparaitre dans Bucherius et dans Pelloutier, — et mot pour mot, sauf les noms propres, — cette explication védique du polythéisme, que nous venons de retrouver chez les Grecs, savoir : que les Celtes donnaient à l'être divin autant de noms qu'il possédait d'attributs ou de fonctions différentes, Teutatès, Taranis, Esus, Bélénus, et même Minerve, selon qu'ils voulaient considérer en lui, la suprême puissance, le tonnerre vengeur, l'arbitre des combats, la lumière qui

Clém. Alex., *Strom.*, V; Xactan, t. 1-5; M. Cousin, art. *Xénophane*, *Biogr. univ.* Conf. M. A. Maury, *Relig. de la Grèce*, t. I^{er}, p. 265, et III, p. 60, 249 et 345.

¹ Phéréc. dans Damascius; Voy. M. Maury, *Rel. de la Grèce*; t. III, p. 249.

² Schedius, *De diis germ.*, p. 366, cite de lui, sans dire d'après quel auteur, ces quatre vers que je n'ai pu retrouver ailleurs :

Πλούτων, Περσεφόνη, Δημήτηρ, Κύπρις, Ἐρωτες,
 Τρίτωνες, Νηρέυς, Τηθύς, καὶ Κυανο φαίτης,
 Ἐρμῆς θ', Ἡφαιστός τε κλυτὸς, Πάν, Ζεὺς τε καὶ Ἥρη.
 Ἄρτεμις ἡδ' ἑκάεργος Ἀπόλλων, εἷς Θεὸς ἐστί.

Conf. Plutarq., εἰ, 9, l'Isis d'Apulée, *Métam.*, XI, et ses dix mille noms.

³ Voy. *Relig. de la Gr.*, t. II, p. 347.

donne la vie, et enfin la sagesse ¹. Le principal de ces noms, suivant Pelloutier ², était Teutatès; mais D. Martin et son célèbre homonyme M. Henri n'admettent que celui d'Esus ³ sur lequel nous reviendrons.

D'autres savants qui se sont également ralliés au monothéisme secret des Druides, Frickius, Duclos ⁴, etc, ont parlé de leur dieu sans le nommer. Ils font dériver son unité de l'idée de son immatérialité et de son immensité, qui ne leur permettaient ni de le représenter sous une forme humaine, ni d'enfermer son culte dans un édifice quelconque; mais ce n'est point des Gaulois que Tacite a dit cela, c'est des Germains. J. Reynaud qui remplaçait Esus à la tête du Druidisme comme sa première et d'abord unique divinité, tire son principal argument de ce que ses prêtres, les *hommes du chêne et du gui*, — qui étaient, pensait-il, ses emblèmes particuliers, — devinrent les prêtres de tous les autres dieux celtiques, moins anciens que lui ⁵. Je pourrais ajouter à ces citations, mais ce ne seraient toujours que des déductions philosophiques ou des suppositions. Un petit nombre de ces auteurs a invoqué le témoignage d'Origène qui dominerait toute la question, s'il avait réellement dit que la conversion des Bretons au christianisme fut facilitée par leur antique croyance à l'unité de Dieu ⁶. Mais K. Barth, *Über die Druiden*, et J. Reynaud lui-même nient que telle soit la signification

¹ Buch., *Belg. rom.*, p. 158. Voy. à ce sujet la *Symbolique* de Creuzer et M. Guignaut, t. II, p. 131, et Mone, t. II, p. 497.

² *Hist. de Celt.*, t. II, p. 77, 343 et al. Teutatès, dit-il, répondait lui seul aux divers dieux attribués aux Gaulois : Mercure, Mars, Dis, Saturne, Ogmius, etc. Inutile de dire que Bucher, ni Pelloutier n'avaient aucune connaissance du Rig-Véda.

³ *Rel. de Gaul.*, t. I^{er}, p. 23, 62 et al. — *Hist. de Fr.*, 4^e éd., t. I^{er}, p. 57 et suiv.

⁴ Frick, *Comment. de Druid.*, p. 59, Duclos, *Mém. de l'Ac. des Inscr.*, t. XXXII, in-12.

⁵ *Encyclop. nouv.*, t. IV, art. *Druidisme*, p. 404.

⁶ *Comment. sur Exech.*, Hom. IV.

de ce passage ¹, à la place duquel le philosophe français en fait valoir un autre ², où l'on voit que Celse, dont Origène réfutait les attaques contre le christianisme, avait avancé qu'il existait beaucoup d'analogie entre certaines doctrines des druides et celles des juifs; ce qui doit s'entendre avant tout du monothéisme de ces derniers. Reynaud est même allé jusqu'à dire que leur foi unitaire était, si l'on peut s'exprimer ainsi, un *druidisme oriental*. Il n'a pas fait attention qu'Origène ne paraît pas du tout convaincu que l'assertion de Celse soit une vérité. Peut-être aurait-il pu s'appuyer plus solidement sur saint Augustin, qui cite les doctrines des sages de la Gaule, de l'Espagne, de l'Inde, etc., comme très-rapprochées du monothéisme chrétien ³.

Reste un fait plus concluant, parce qu'il est en dehors des controverses que soutenaient les Pères de l'Église, et à cause de l'antiquité à laquelle il se rattache incontestablement. Aussi D. Martin et Reynaud ont-ils beaucoup insisté sur sa véritable signification ⁴. C'est celui que rapporte Strabon, III, p. 186, *Did.* : « On dit qu'aux époques des pleines lunes, les Celtibères et les peuples qui leur sont limitrophes du côté du nord, célèbrent avec toute leur famille, en dansant la nuit entière devant les portes de leurs maisons, la fête d'un dieu sans nom, ἀνονόμῳ. » Or, nous savons premièrement que les Celtibères étaient d'origine en partie celtique, et qu'ils avaient pour voisins septentrionaux, du moins au nord-ouest, des peuples de cette race ⁵. D'un autre côté, ces fêtes nocturnes, ramenées par chaque lune, ont certainement sous ce rapport une grande analogie avec celles que les Druides célébraient aussi la nuit, tandis qu'on ne rencontre chez aucune

¹ Origène dit lui-même que les Bretons n'étaient pas encore chrétiens, *Comm. sur S. Matthieu*, 28 (al. 39).

² Contre Celse, liv. 1^{er}, p. 335, t. 1^{er} de 1733.

³ Eosque nobis propinquiores fatemur. (*De Civ. Dei*, VIII-9.)

⁴ *Rel. des Gaul.*, t. 1^{er}, p. 263. — *Druidisme*, p. 408.

⁵ *Typ. Gaul.*, p. 223 et suiv.

nation, soit purement ibérienne, soit ligure, ni rien de pareil, ni ce dieu *sans nom*. Il y a donc tout lieu de croire que ce culte était un ancien culte celtique, antérieur au passage des Celtes en Espagne, et qu'il se rattachait même à nos origines indo-européennes, puisque les Pélasges de la Grèce adoraient pareillement leurs dieux sans les nommer, ne leur connaissant aucun nom (Hérod., II-52). Ils étaient encore dans la première phase du polythéisme védique, plus ancienne même que ses premiers hymnes, quand la superstition, si naturelle à l'homme, commença à séparer les unes des autres les différentes manifestations de la toute-puissance divine, jusqu'alors le seul objet de l'adoration des Aryas, et qui, suivant l'interprétation postérieure de la philosophie grecque (attribuée à Thoth), n'avait pas besoin de nom puisque'elle était unique¹. Pensée qui est encore toute védique, car plusieurs des plus beaux chants du Rig-Véda, dans ses dernières lectures, ne désignent pas autrement le Créateur suprême de toutes choses que par le troisième pronom personnel LUI². De même les Samaritains, suivant Joseph (Antiq. Jud., XII-5, *Did.*), n'avaient donné aucun nom à leur temple du mont Garizim, et c'est évidemment au vieux culte pélasgique, dont je viens de parler, que remontait le dieu inconnu des Athéniens³.

Ce dieu sans nom des Celtibères ne peut donc avoir été, pensé-je, qu'un Dieu unique et l'Asu ou l'Être divin des premiers Aryas, dont le simple qualificatif sanscrit est certainement devenu l'Esus des Celtes-Gaulois⁴. Ce nom qu'on écrivait

¹ Lactance, *de falsa Relig.*, I-6. Nous venons de voir que Phérécyde appelait simplement Dieu l'Être toujours vivant. Conf. Plutarq. *Æt.*, 20.

² Sect. VIII, lect. 7, h. 10 et *al. trad.* de Langl., t. IV, ou dans l'extrait donné par M. G. Flourens, *Hist. de l'homme*, 7^e leçon, d'après M. Barthélemy Saint-Hilaire. M. Muller, *Hist. of. anc. sansk. litt.* p. 559.

³ Celui de S. Paul, différent peut-être de ceux dont parle Pausanias, I^{er}-1 et V-14.

⁴ Voy. M. Pictet, *id.*, p. 653, et ci-dessus au n^o XI, n.

indifféremment *Esus*, *Hésus* ou *Æsus*¹, et qui se retrouve en Ombrie et chez les Etrusques sous les formes d'*Esun* (*u*), d'*Æsar* et d'*Aisoi*², — car le changement de l'*E* celtique en *Æ* ne peut faire une difficulté en présence de l'éolien *Αισώδος* pour *Ἡσίωδος*, etc.³, — ce nom, dis-je, est le meilleur argument qu'on puisse faire valoir pour le monothéisme primitif des Celtes. Il en résulte d'une manière à peu près certaine qu'*Æsus* fut d'abord leur unique divinité. Ce n'est pas tout. Parmi les raisons qu'on a fait valoir pour soutenir que cette doctrine faisait partie de l'enseignement secret des druides, il en est une qui pourrait bien être plus probante que les autres. Je veux parler d'un passage énigmatique de la *Pharsale*, I^{er}, v. 452, où Lucain ne peut avoir, ce me semble, fait allusion qu'à l'unité de Dieu opposée aux croyances polythéistes du vulgaire. C'est dans les vers qu'il adresse aux Druides : *Solis nosse Deos... vobis, aut solis nescire datum !* A vous seuls il est donné de savoir ou de nier l'existence des dieux ! Quelque allusion qu'ait voulu faire Lucain, il ne plaisantait guère, et prendre, ainsi qu'on l'a fait, pour une moquerie cette apostrophe placée dans un passage aussi sérieux, me paraît une interprétation peu judicieuse de sa pensée.

XIV. En se corrompant, la religion unitaire des Aryas tomba d'abord dans un simple *naturalisme*, c'est-à-dire la divinisation des phénomènes célestes et des grandes forces de la nature. L'idée de Dieu paraît s'être confondue primitivement avec l'immensité du ciel, *Indra*, puis avec le soleil, le feu, les vents, etc., mais la pensée de sa grandeur infinie et son immatériabilité domina longtemps cette aube du polythéisme, et préserva de l'idolâtrie les premiers siècles du

¹ Quelques Mss. de Lactance portent *Heusus*, mais les inscriptions et les composés *Esunertus*, etc., donnent sans doute la véritable orthographe, *Esus*.

² Fabretti, *Gloss. ital.*, p. 406 ; Suétone, *Aug.*, 97. Hézych.

³ Voy. l'*Etymol. magn.*, v^o θηήσω.

védisme. Il n'est, en effet, question dans le Rig-Véda ni de statues, ni d'images quelconques des dieux, ni d'édifices particuliers consacrés à leur culte¹. Tel fut aussi l'un des traits les plus caractéristiques de la religion des Perses, auxquels Cicéron aurait pu reprocher plus justement leur impiété pour les temples des nations étrangères, car il leur semblait impie à eux-mêmes d'enfermer dans des murailles la divinité présente dans tout l'univers. Ils méprisaient même les peuples qui s'y rassemblaient, au lieu d'aller prier sur les montagnes et les lieux rapprochés du ciel. Ils avaient également en aversion les simulacres et les statues des dieux². Mars, la seule de leurs divinités à laquelle les Scythes érigeassent des temples et des statues, n'avait, chez les Alains et chez les Thraces, d'autres temples que leurs forêts, *delubra mavortia sylvas*³. Enfin, les Germains pensaient comme les Perses, et nous avons vu qu'on avait appliqué aux Gaulois ce que Tacite a dit⁴ des premiers relativement aux temples et aux idoles. Cette fausse citation avait, en outre, pour ce qui concerne nos pères, le tort de ne tenir aucun compte de plusieurs témoignages qui pouvaient rendre douteuses, ainsi qu'on le verra par la suite, les deux négations qu'elle renferme.

L'application qu'on en avait faite est néanmoins justifiée par d'autres autorités, et il faut encore ici faire une distinction de temps. Si César nous parle des statues gauloises de Mercure, et Diodore, ainsi que Pline, des temples de la Transalpine, ce même Diodore, Lucain et Maxime de Tyr nous font connaître un état de choses fort différent, et qui sans nul doute était le plus ancien. L'auteur de la *Pharsale*,

¹ M. Alf. Maury, *Rel. des Aryas*, p. 156. Wilson, trad. angl. de Rig-Véda, t. 1^{er}, p. XXIV et II, p. V, etc. M. Pictet, *id.*, p. 690 et 707.

² Hérod., I^{er}, 131, 132. Strab., XV, p. 623, *Did.*, Diog. Laërt., préf., 6 et 9.

³ Hérod., IV 59 ; Stace, *Théb.*, VII-40. Am. Marc., XXXI-2.

⁴ *Nec cohibere parietibus Deos, neque in ullam humanioris speciem assimilare ex magnitudine coelestium arbitrantur.* *Germ.*, 9.

celui de tous les écrivains grecs et romains qui paraît avoir pénétré le plus avant dans les mystères du Druidisme, nous a laissé de la forêt sacrée de Marseille une description célèbre, qui peut n'être pas historiquement à sa place, quant à l'époque et au lieu indiqués par sa narration, mais qui présente, comme peinture du culte druidique, tous les caractères d'une grande fidélité. Cette forêt, pleine de terreurs, d'une obscurité profonde et glaciale, aux arbres rougis du sang humain, était un temple de divinités gauloises, et leurs images de simples troncs d'arbres taillés d'une manière informe et sinistre, sans figure déterminée ¹. Si grossières qu'elles fussent, ces premières tentatives de sculpture étaient déjà une déviation de l'austère symbolisme qui dominait encore dans une grande partie des Gaules, au temps de Maxime de Tyr : « Chez les Celtes, dit cet orateur (*Harang.* 33), Jupiter n'a pour simulacre qu'un grand chêne. » Quatre siècles auparavant, le Brennus de Diodore, XXII-9, se moquait des Grecs, qui se fabriquaient, en leur donnant la figure humaine, des dieux de pierre et de bois. D'un autre côté, cet historien et Strabon, tout en se servant du mot *ἱερον* ² qui désigne le plus souvent un temple, parlent aussi, et dans les mêmes endroits, de *σπηλαι* et de *Τεμένια*, c'est-à-dire de simples enceintes consacrées, *locis consecratis*, pour nous exprimer comme César, car il ne désigne pas autrement, VI-17, les sanctuaires où les Gaulois amoncelaient les parts de butin réservées pour les dieux, c'est-à-dire les richesses que les deux écrivains grecs placent dans leurs *ἱερα*. Ce terme, d'ailleurs, s'appliquait fort bien, quand il le fallait, à des lieux découverts ; on peut s'en assurer dans Hérodote, IV-62, et dans Hésychius, v° *Υπερθορατοι*. Enfin il n'est pas une seule fois question dans les Commentaires de temples gaulois, et l'île de Mona ne possédait égale-

¹ Luc., III-v. 399 et suiv. Stace a gratifié Latone d'un pareil bois sacré près de Thèbes. *Théb.*, IV-v, 419 et suiv.

² Diod., V-27; Strab., IV., p. 156. *Did.*

ment que des *luci* consacrés aux cruelles superstitions des druides bretons (Tac., *Ann.*, XIV-30). Il ne faut donc pas donner un autre sens au *πρὸς ἱερεῖν* de Plutarque, où les Arvernes suspendirent l'épée de César (*Cés.*, 26), non plus qu'aux mots *fana* et *templa* ¹, dont s'est servi Suétone en parlant des spoliations sacrilèges du conquérant (*Cés.*, 54), ni regarder comme ayant appartenu au culte national quelques exceptions d'origine étrangère dont nous parlerons dans la suite. Ainsi nous pensons que les Celtes, de même que les Pélasges de l'Épire, n'avaient, dans le principe, pas d'autres sanctuaires que des forêts ou des lieux sanctifiés par un motif quelconque de vénération, et n'avaient en même temps, comme les Romains de Numa ², aucun simulacre de leurs dieux, si ce n'est peut-être le chêne, l'arbre sacré des anciens peuples de l'Italie et des Germains, *robora numinis instar* ³. Peut-être, dis-je, car le culte emblématique du chêne doit avoir été, par l'immobilité matérielle d'un pareil symbole, postérieur au temps des grandes migrations; et le dieu *sans nom* des Cellibères n'était assurément représenté par aucun simulacre. Stace a fait une allusion évidente à cet ancien culte sans images, en plaçant l'autel de la Clémence à Athènes au milieu d'un bocage d'oliviers et de lauriers, simplement chargés de bandelettes sacrées, sans aucune figure de cette déesse, qui se réjouissait d'habiter uniquement dans le cœur de l'homme et d'être présente à sa pensée ⁴. Epiménide fut, disait-on, le premier Grec qui éleva des temples aux dieux (Diog. Laert., I^{er}-112).

XV. Si les deux points qui précèdent ont eu besoin d'une

¹ Celui-ci particulièrement signifiait aussi dans le principe un espace découvert, voy. Varr. L. L. VII-6 et 7.

² Varron cité dans la *Cité de Dieu*, IV-31; Plutarq., *Numa*, 8; Clém. Alex., *Strom.*, I^{er}; etc.

³ Tite-Live, I-10; Serv., *Georg.*, III, v. 332; Claud., *Stilic.*, I-v, 281.

⁴ Nulla autem effigies, nullo commissa metallo

Forma dei mentes habitare et pectora gaudet (*Theb.*, XII-v. 493).

démonstration, le troisième lien qui rattache à la religion des Aryas, non-seulement celle des anciens Celtes, mais le Druidisme tout entier, est en dehors de toute contestation. C'est leur ferme et constante croyance à l'immortalité de l'âme, dogme véritablement national, et certainement le trait le plus distinctif du génie et des mœurs de nos pères. Si l'on a fait trop exclusivement honneur aux Hébreux d'avoir, seuls parmi les peuples de l'antiquité, conservé la lumière du monothéisme, ce sera toujours l'incontestable gloire des nations indo-européennes du nord de n'avoir jamais laissés s'obscurcir ou vaciller dans leur esprit cet autre flambeau de la conscience humaine, dont ces mêmes Hébreux n'aperçurent jamais que des lueurs confuses, et qu'offusquèrent continuellement tant de nuages et d'incertitudes chez les Grecs et les Romains. Ceux-ci, dans l'orgueilleuse infatuation de leurs systèmes philosophiques, ne pouvaient même comprendre que des Barbares eussent conservé de l'immortalité de l'âme une idée qui leur appartient en propre, et qui fût plus noble et plus élevée que leur Pythagorisme. J'espère établir en son lieu, non comme une découverte récente ou un paradoxe de nos jours, mais avec des critiques tels que Fréret, que les Gaulois ne croyaient point à la métempsycose, mais à une véritable résurrection, comme leurs frères de race les Aryas, les Perses, les Gètes et probablement les Germains, si nous nous en rapportons à Appien¹. La chose est du moins certaine pour ceux du culte odinique. Je prends ici le mot de métempsycose dans le sens qu'on lui donne généralement², et celui de résurrection, non pas seulement pour indiquer, suivant sa signification ordinaire, la reconstitution de l'être matériel auquel notre âme est unie, mais aussi son passage éventuel

¹ Ἀναβιώσις, dit-il, *Call.*, 1^{er}-3.

² Et qui n'est pas exact; le mot véritable serait *métensomatose*, passage d'une âme dans d'autres corps; tandis que métempsycose devrait indiquer un changement d'âmes dans le même corps.

dans un autre corps d'une nature plus ou moins subtile, où elle conserve la mémoire du passé.

Ce mode de résurrection, qui me paraît se rapprocher le plus des croyances scandinaves et du dogme druidique, est celui dont il est parlé le plus explicitement dans le Rig-Véda¹. S'il est vrai que ce soit dans des hymnes moins anciens que ceux des premières sections, il ne l'est pas moins que la pensée de l'immortalité de l'âme, de la félicité future des bons, d'une sorte d'apothéose même des hommes illustres par leur piété, vivifie toutes les parties de ce recueil². Les Grecs savaient déjà que les Gymnosophistes avaient pour la mort le même mépris que nos ancêtres, et Diogène Laërte cite comme appartenant à la fois à leur enseignement et à celui des druides, une triade qui résumait toute la philosophie des deux peuples (préf., 6). Le lecteur jugera sans doute inutile que je m'arrête sur les Perses et les Gètes, ceux-ci célèbres dès le temps d'Hérodote³ par le surnom d'*immortalisants*, ἀθανατιζοντες, c'est-à-dire croyant leur âme immortelle; — et ceux-là convaincus de leur future résurrection, comme l'attestent, avec deux historiens grecs, Théopompe et Eudème de Rhodes, leurs plus anciens livres religieux⁴.

XVI. En quatrième lieu, se présente un dogme cosmogonique des druides que nous ne connaissons que par quelques mots assez obscurs de Strabon, p. 164, *Did.* Ils enseignaient que le monde aussi était impérissable, mais qu'il vien-

¹ Sect. VII, lect. 6, h. 11, trad. franç.; t. IV, p. 156 et *al.* Voy. M. Alf. Maury, *Rel. des Aryas*, p. 132, 135, et M. Pictet, *Orig.*, 531. Sa traduction du v. 5, fait reprendre au mort son ancien corps, mais ce sens me paraît en contradiction avec le v. 3^e, tel qu'il l'a entendu lui-même.

² Voy. Sect. II, lect. 2, h. 18, 4, 7; sect. I^{re}, lect. 2, h. 5; M. Maury, *Rel. des Ar.*, p. 129, 131, 137, etc.

³ Hérod., IV-93. Conf. Méla, II-2; Julien, *les Cés. Trajan.* et Solin, X, pour les Thraces.

⁴ Diog. Laërt., préf., 9. Zend-Av., *le Vendidad*, farg. 13 et 19, etc. Conf. Plutarq., *Is. et Os.* 47; M. Mic. Nicolas, *Rev. germ.*, oct. 1859, p. 96.

draît des époques où le feu et l'eau prévaudraient à leur tour. Dans cette phrase dont le mot *ποτα* mis en regard d'*ἀφθάρτους* est la clef, peut entendre soit : à la fois, soit : successivement¹, ou bien que le monde, ainsi que le croyaient Platon et les stoïciens, avait à subir des destructions et des rénovations périodiques. Quelque sens que l'on adopte (et je préfère le second), il me semble que la fameuse réponse des Celtes d'Illyrie au conquérant macédonien, — qu'ils ne craignaient rien si ce n'est la chute du ciel, — a quelque rapport avec cette croyance, en même temps qu'elle indique fort peu de souci des dieux qui étaient à la même époque si redoutés dans notre Gaule Transalpine. On pourrait en conclure que ce dogme est d'origine orientale, et non pas simplement druidique. Je n'ai, à la vérité, rien vu de semblable dans le Rig-Véda, mais le fond de cette croyance se retrouve incontestablement dans la religion des Perses et dans celle des Scandinaves, suivant lesquelles le monde devait périr par le feu pour être renouvelé par la toute-puissance divine². Il est possible que le fondateur de l'odinisme ait emprunté aux mages cette doctrine dont on rencontre aussi dans Hésiode et dans Héraclite d'Éphèse des traces intermédiaires³ entre Zoroastre et les philosophes du Portique. Dirons-nous la même chose des druides ? Quelques-uns des rapprochements qui nous restent à faire, répondront à cette question.

XVII. Certes, l'un des plus frappants consiste dans l'importance religieuse et la toute-puissance médicale que les Aryas, les Perses et les Celtes attribuaient, les uns comme

¹ Voy. Frick., *Comment. de Druid.*, p. 76; la traduc. franç. de Strabon, in-4°, t. II, p. 69, etc.

² Théopompe cité par Plutarq., *Is. et Osir.*, 47; *Patet* de l'Iran, d'Anquetil; *id.*, t. II, p. 42; *Boundehesch*, *id.*, t. II, p. 416; voy. *le Mithra* de Windischmann, 1857, et M. A. Maury, *id.*, p. 183; — *la Voluspa*, et la *Fascination de Gylfe*. — Conf. Lucain, I-72, VII-813, etc.

³ Plutarq., *de Def. Orac.*, 11 et 12; Conf. la *Théogonie*, Diog. Laërt., IX-8 et 9; *Censor., de Die nat.*, 18, etc.

les autres, à une plante sacrée. Elle variait naturellement suivant le pays qu'habitait chacun de ces peuples, mais tous les trois avaient en elle la même foi, et lui avaient assigné le premier rôle dans les rites de leurs cultes respectifs. C'était dans l'Inde le *soma* (*sarcostemma viminalis* ou *asclepias acida*); en Perse, le *heomo* ou *hom*, arbrisseau qui ressemble à la bruyère et qui croît dans l'Iran septentrional; et en Gaule le gui du chêne. L'Arya recueillait pieusement la plante sacrée, la broyait dans un mortier pour en extraire le jus dont les libations devenaient pour lui l'offrande la plus sainte, et une divinité qui lui dispensait tous les biens, la santé, la vie et même l'immortalité¹. Les mages broyaient aussi leur *Hom* dans un mortier², et la liqueur qu'ils en obtenaient, pareillement divinisée comme source de pureté, d'intelligence et de vie, donnait la santé, éloignait la mort ainsi que tous les maux, et assurait au monde l'abondance et la fécondité³. N'étaient-ce point là toutes les vertus du gui des druides, *Omnia sanans*, le remède à toutes les maladies, qui triomphait des plus mortels poisons, et qui fécondait les animaux stériles? (Pline, XVI-95.) Le jus des trois plantes était également pris en boisson, mais J. Reynaud observe avec raison que la rareté du gui du chêne empêchait qu'on le pilât; on le faisait simplement infuser, *Druid.*, p. 407. Il a d'un autre côté, dans son dernier ouvrage⁴, ajouté un quatrième terme à cette triple croyance dans une plante merveilleuse, et fait valoir l'arbre de science et de vie du paradis terrestre de la Genèse, comme une indication positive, — et ce n'est pas la seule, — de l'origine aryane de la famille d'Abraham qui, émigrée dans le pays de Chanaan, y aurait adopté l'idicme des enfants de Cham.

¹ Rig.-Véda, *passim*. M. Maury, *ib.*, p. 92.

² Plutarque en a parlé sous le nom d'*Omômi*, *Is. et Osr.*, 46.

³ Anq., *Vendid. Sadé*, *Ixesch*, 9°-10°, et 41° *ha*, p. 107, 113 et 124. *Vispered*, 10° *cardé*, p. 144.

⁴ *L'Esprit de la Gaule*, 1864, p. 199, 232 et *al.*

XVIII. J'écarterais comme trop incertain le rapprochement qu'on pourrait aussi tenter entre les taureaux des Cimbres et du monument de N.-D. de Paris, et celui des Perses, aïeul du genre humain, — ou bien avec la vénération des Aryas pour leurs vaches, emblème des nuées fécondes. Nous verrons que ces animaux représentaient dans notre Europe septentrionale des idées probablement fort différentes. Mais j'indiquerai en passant, chez les plus anciens Celtes de l'occident, ceux de l'Espagne, une coutume aussi dégoûtante que singulière, et dont je ne parlerais pas à propos des Druides à qui elle fut étrangère, si elle ne me semblait dériver pareillement des anciens rites aryans. Les Cellibères, peuple du reste fort propre suivant Diodore, se lavaient, pour entretenir leur santé, le corps et même les dents avec de l'urine ¹. Je me plais à croire qu'une idée aussi saugrenue n'a pu naître spontanément par deux fois différentes, dans les cervelles humaines ², et elle devait assurément remonter aux *purifications* par l'urine de vache, dont Zoroastre et Manou consacrèrent, chacun dans son code religieux ³, l'usage qui par conséquent devait être plus ancien qu'eux.

XIX. Il est facile de comprendre par ces rapprochements (sauf le dernier) — rapprochements les plus importants, mais non les seuls qu'on puisse faire ⁴, — que les Grecs aient attribué au druidisme une antiquité beaucoup plus grande que ne le comporte la vérité des faits. Fondé sur les mêmes dogmes antérieurs que le Védisme des aryas, le Mazdéisme de Zoroastre et l'Odinisme scandinave, c'est-à-dire l'unité primitive de la puissance divine, l'immatérialité des dieux qui lui furent d'abord associés, et l'immortalité de l'âme, il se fut,

¹ Diod., V-33. Catul. *Epigr.*, 37; Strab., III, p. 136. *Did.*

² Un voyageur a rapporté qu'il se passait quelque chose de semblable dans les mariages hottentots; mais la pensée première et la pratique du rite africain sont, dans tous les cas, très-différentes.

³ *Zend. Av. le Vendidad. farg.* VIII et *etl. Manou*, XI-108 et 109.

⁴ Notamment au sujet de la verveine; voy. le n° XLII.

comme ces deux dernières religions, qu'une transformation locale de l'ancien culte originellement commun à toute la race indo-européenne. On voit aussi par quelle raison Aristote, le Polyhistor et les écrivains postérieurs rapprochaient si fréquemment dans leurs observations les Druides et les Gymnosophistes de l'Inde, les Druides et les Mages de la Perse; et comment Pline, par exemple, est arrivé à les confondre tellement avec ces Mages, dont il leur applique le nom ¹, qu'on ne distingue pas toujours s'il parle des prêtres de l'Iran ou des prêtres gaulois. Ne dit-il pas que les rites magiques de la Bretagne ressemblent tellement à ceux des Perses, qu'on pourrait croire que c'est elle qui leur a communiqué les siens, XXX-4 ?

En effet, les Mages formaient comme les Druides un ordre sacerdotal qui était, — et qui est encore, — pareillement divisé en trois classes. De même que nos prêtres, ils étaient vêtus de blanc, instruisaient la jeunesse, formulaient leurs préceptes en triades extrêmement concises ², et avaient seuls le droit de sacrifier aux dieux, qui n'exauçaient pas d'autres prières que les leurs. Ils s'appliquaient de même à l'astronomie, étudiaient l'art de deviner les choses futures et les prédisaient. Ils avaient aussi leurs bardes qui chantaient dans les cérémonies religieuses ³. J. Reynaud, qui a quelquefois poussé trop loin ces rapprochements, en a fait (*Druid.*, p. 406*) un entièrement faux entre le taureau à trois grues des Celtes et celui de Mithra, tout à fait étranger à l'antique et véritable religion de Zoroastre. Il en a indiqué, mais incomplètement, p. 412, un plus heureux entre les funérailles des Perses et un usage des anciens Celtes qu'on a trop peu remarqué, quoiqu'il fût en contradiction flagrante avec les

¹ Druides (*ita suos apellant magos*), XVI-95. Conf. XXIX-12. Nous avons vu les anciens hagiographes d'Hibernie suivre cet exemple; *Gloss. gaul.*, p. 300.

² Voy. la section suivante.

³ Diog. Laërt., préf. 6, 7, 9. Hérod., I^{er}-132 et suiv., VII-191. Strab., XV-624, *Did.* — Cléér. *de Divinat.*, I^{er}-41.

coutumes funéraires des Gaulois, soit celles que rapportent César, Diodore et Méla, soit celles qu'on leur attribue généralement en présence de tous nos dolmens et de tous nos tumuli. Pausanias affirme de la manière la plus positive, X-21, que les Celtes qui envahirent la Grèce avec le second Brennus, ne demandaient point de trêve pour enterrer leurs morts, parce qu'il leur était indifférent de devenir la pâture des bêtes sauvages et des oiseaux carnassiers. Ils n'avaient d'ailleurs, ajoute l'auteur grec, ni pitié ni compassion pour ceux qui avaient succombé, et pensaient en outre qu'une telle indifférence devait causer plus d'épouvante à leurs ennemis. Cette seconde observation n'est qu'une conjecture, du reste fort plausible, de cet écrivain ; quant à la première qu'a faite aussi Plutarque — (en contradiction également avec les lamentations des Ambrons vaincus par Marius ¹) — c'était une conséquence toute naturelle de leur croyance à une résurrection immédiate, telle qu'elle est si nettement indiquée par Lucain, *longæ vitæ mors media est*². Sil. Italicus nous apprend, en effet, que cet usage d'abandonner les morts, qui existait chez les plus anciens Celtes que nous connaissions, avait pour principe leur foi religieuse. C'est un honneur, dit-il, pour les Celtibères, *Cellæ sociati nomen Iberis*, de mourir dans les combats, mais il est défendu de brûler leurs corps. Ils croient que ceux dont les vautours ont dévoré les chairs, remontent au ciel auprès des dieux,

Cælo credunt superisque referri,
Impastus carpat si membra jacentia vultur. (III, v. 342.)

N'est-ce point là du pur Mazdéisme ? Les Anciens, non moins que les livres de Zoroastre, nous disent que la loi des Perses, encore observée par leurs derniers descendants, livrait leurs

¹ Voy. *Consol. ad Apollon.*, 22, et *Vie de Marius*, 20. Plutarque et Pausanias sont aussi en contradiction avec Diodore qui enterre Brennus, XXII-9.

² I^{er}, v. 452. Nous examinerons plus loin tout ce passage.

cadavres aux chiens et aux oiseaux ¹. Ils voulaient de cette manière ne souiller ni la terre, ni l'eau, ni le feu, le feu surtout qui était une de leurs plus grandes divinités, de même qu'*Agni* pour les Aryas, et celle que César et Florus ont appelée Vulcain, l'un chez les Germains, l'autre chez les Gaulois d'Italie².

Cette coutume des Celtibères, à laquelle on ne peut supposer une origine ibérienne ou ligure, puisqu'elle leur était commune avec les Celtes de Pausanias, remontait donc à une très-haute antiquité. Si elle est avant tout une preuve frappante des changements qui eurent lieu dans les mœurs celtiques en deçà du Rhin, elle jette en outre, de même que les rapports particuliers de l'allemand et du persan et le dogme de la rénovation du monde, un rayon lumineux sur la séparation des races indo-européennes. Il n'y a rien dans le Rig-Véda qui ressemble à cet abandon des morts dont le souvenir lointain faisait encore frémir les Grecs d'Homère, et nous sommes ainsi amenés à conclure que, dans ces temps primitifs, les Celtes et les Germains demeurèrent, plus longtemps que les Aryas, unis avec les Perses de l'Iran, dont les premiers se séparèrent toutefois avant l'époque où triompha le dualisme des Mages. Leur religion n'en offre pas la moindre trace³, et bien que le Druidisme soit assurément moins ancien que la réforme de Zoroastre, ce que ses doctrines et ses coutumes ont de commun avec celles des Perses remonte incontestablement à un état de choses et de croyances antérieur au Magisme, quand les deux peuples habitaient encore des contrées voisines de leur berceau. Tout me porte à croire que l'Arya s'en était détaché le premier avec ses dieux naissants, dans lesquels les fidèles adorateurs de

¹ Voy. Hérod., I 140; Cicér., *Tuscul.*, I-45; Justin., XLI-3; Strab., XV, p. 625. *Did.*, Agathias, II-56, etc.

² Cés., VI-21; Flor., II-4. Nous y reviendrons tout à l'heure.

³ Nous laisserons de côté les rêveries de l'abbé Fénel sur le bon et le mauvais principe qu'il prétendait reconnaître dans la religion druidique.

l'Ahura Mazda ne voyaient plus que des *Daévas* ou mauvais génies.

XX. Nous n'avons pas à développer ici les causes qui ont amené les diverses transformations qu'a subies l'ancienne religion des peuples aryans, et qui ont imprimé à leurs croyances nouvelles tel ou tel caractère. De même que leurs idiomes, la foi et les coutumes patriarcales de ces jeunes nations se sont modifiées suivant les lieux et les circonstances où les jetèrent leurs pérégrinations vagabondes, comme aussi suivant le génie de leurs réformateurs. Tandis que le naturalisme des Aryas descendait avec les brahmes tous les degrés du plus monstrueux polythéisme, Zoroastré lui faisait remonter chez les Perses cette pente fatale, et le résumait dans la lutte du bon et du mauvais principe. Entre ces deux extrêmes, il y a encore bien loin des chastes adorations du Soma au libertinage effrené des dieux de la Grèce, et des mystiques consécérations du Hom aux affreuses cruautés des Druides. *Esus* et *Tentatès* sont loin de ressembler à *Indra* ou au bienfaisant *Ormuzd*, et le *Walhalla* aux paisibles paradis du Mazdéisme. Mais l'on conçoit que des peuples qui, dans leurs déplacements, n'avaient encore franchi que de courtes distances et en s'avancant vers des climats plus doux, sans avoir de bien grandes luttes à soutenir ou de grands obstacles à vaincre, aient conservé la mansuétude de leurs anciens rites et des dieux faciles à contenter; — plus longtemps que les hordes dont les migrations lointaines se sont accomplies jusqu'au fond de l'Occident, sous le ciel rigoureux des deux Scythies et de la Germanie couvertes de marécages et de forêts, à travers des contrées désertes ou des populations farouches qu'il fallait toujours combattre pour s'ouvrir un passage, à mesure qu'on était poussé par de nouveaux émigrants.

Ainsi je me représente, — je prie le lecteur de me permettre comme exemple cette explication toute conjecturale,

— je me représente, dis-je, les Celtes partis sous la protection de leur Être suprême, *Asu* ou *Esus*, dont la langue kymmryque semble rappeler encore le premier rôle par ses verbes *Esu*, repousser, pousser toujours, et *Heusaw*, protéger (rac. *Heus*, qui est capable d'entourer¹). Cette protection fut surtout invoquée dans les nombreux combats que nos pères durent livrer pendant leurs longs voyages. *Esus* devint de cette manière un dieu guerrier, le dieu même de la guerre, dont le courroux ne pouvait plus être apaisé que par le sang de ses ennemis. Son culte s'entoura de terreur, et l'impression en fut si profonde qu'elle a peut-être donné à la langue armoricaine le mot *Euz*, épouvante, et son dérivé *Euzuz*, terrible. Aussi les savants modernes, quoique aucun Ancien ne l'ait dit, ont-ils regardé généralement *Esus* comme le Mars gaulois, dont parlent César et Florus.

Cependant il restait toujours pour les Celtes, ce qu'il avait été pour la race aryane, le dieu créateur, le père du peuple, *Teutatès*² en un mot, qui devait diriger la marche de ses enfants, les conduire dans une nouvelle patrie, et les recevoir après leur mort dans cet autre monde, *orbe alio*³, où revivaient leurs ancêtres. C'était lui qui leur inspirait les moyens d'utiliser, dans leur vie de fatigues et de privations continuelles, tout ce qui pouvait servir à leur rude existence, leur procurer de meilleurs outils ou de meilleures armes, et leur assurer la victoire sur leurs ennemis. C'était encore lui naturellement qui présidait à toutes leurs relations d'alliances ou de commerce avec leurs nouveaux voisins. Par ces fonctions si diverses, il se rapprochait beaucoup du Mercure des Grecs et des Romains, le dieu des voyageurs, des

¹ Je ne donne point ici des étymologies, mais des rapprochements d'idées. Voy. le *Gloss. gaul.*, n° 284.

² Kymmr. *Tât*; arm. *Tud*; irl. *Tuath*, peuple; — Kymmr. *Tat*; arm. *Tat.*, père; irl. *Tath*, maître. *Gloss. gaul.*, n° 285.

³ Lucain, 1^{er}, v. 452. Conf. ici le nom d'*Esus* avec l'*Αἴς* d'Homère, *Il.*, 1^{er}, v. 3, suiv. le *Thesaur.* d'Henri Estienne.

arts, du négoce, et le conducteur souterrain des âmes des morts. De là vint, — et peut-être aussi par le rapport fortuit de son nom avec ceux du *Taaut* phénicien et du *Thôth* des Égyptiens, — que les Romains le confondirent tantôt avec leur *Mercur*e, tantôt avec leur *Dispiter* ou Pluton¹. Ce qui me donne quelque confiance dans mon explication, c'est de voir que les Anciens prirent aussi pour des Mercures le plus grand dieu des Germains du temps de Tacite, et celui des rois de la Thrace², sans doute parce que ces deux peuples les avaient pareillement invoqués dans leurs migrations, comme leurs guides tutélaires et les auteurs suprêmes du peu d'industrie et de commerce qu'ils possédaient. Je ne vois guère d'autres moyens d'expliquer par quelle singularité les anciens ont trois fois identifié avec une même divinité, du second ordre après tout dans leur polythéisme, le principal dieu de trois nations répandues d'un bout à l'autre de l'Europe septentrionale. Ajoutons que le Mercure des Thraces était en outre le père de leur race royale (Hérod., *ibid.*), c'est-à-dire de leurs conquérants, tout comme Teutatès était celui des Gaulois.

Une autre présomption de l'identité originelle de ce dernier avec Esus, c'est qu'on lui sacrifiait aussi des victimes humaines. Or, il est à peu près certain, si ce n'est tout à fait, qu'à l'exception de Taranis, ils étaient les seuls dieux gaulois auxquels on fit cet exécrable honneur. Saturne, qu'on pourrait m'opposer³, n'était point une divinité celtique, nous verrons que le culte auquel on donnait son nom fut une importation orientale. Cette objection écartée pour l'instant, — ainsi que les *anthropothusies* lustrales que nous discuterons à leur tour ; — qu'était-ce que *Taranis*, sinon Esus

¹ *Cés.*, VI-17, 18. Cette confusion ressortira des développements qui viendront plus tard.

² Hérod., V-7. Ces rois, qui avaient un dieu différent de ceux de leur peuple, appartenaient évidemment à des conquérants étrangers.

³ Mais non Camul, Andarte, et Bélen que nomme encore M. Gat. Arnoult sans citer aucune autorité (*Hist. de la Philos. en Fr., pér. gaul.*, p. 12 et 92.)

lui-même, l'ancien *Asu* armé de la foudre ¹, comme la plupart des dieux souverains d'un système mythologique, Indra, Jupiter, Pérun ou Perkounos, etc. ? Le Mercure des Germains, dont j'ai parlé tout à l'heure, était pareillement le seul de leurs dieux auquel on immolât des hommes (Tac., *Germ.*, 9), mais sa divinité avait conservé son unité première. Elle ne s'était point, ainsi que chez les Celtes, triplée pour former, je ne dirai pas une Trinité comme ce bon Cluvier, mais l'horrible triade qu'a décrite Lucain :

Et quibus immitis placatur sanguine dno
 Teutatès, horrensque feris altaribus Æsus,
 Et Taranis scythicæ non mitior ara Dianæ (1^{er} v. 444-6.).

Cette triade fut le fondement de toute la religion extérieure des Druides. Ce qui le prouve, et jette en même temps un trait de lumière sur l'unité originelle de ces trois dieux, c'est qu'ils disparaissent tous les trois avec le culte public du Druidisme. Les monuments gallo-romains où se multiplient les noms des divinités gauloises, n'offrent pas une seule fois, si je ne me trompe, celui de Teutatès. Esus, dont l'unique apparition appartient au règne de Tibère, fait ensuite place à Camulus, et si Taranis se montre un peu moins rarement, ce n'est qu'aux frontières et aux extrémités de l'empire, en altérant même son nom.

XXI. Voilà de quelle manière je me figure que le polythéisme a dû commencer chez les Celtes, peu à peu, sans aucune préméditation, par le cours naturel des choses, et pour la plus grande part, ce me semble, en dehors du naturalisme védique dont leur émigration précéda l'entier développement. Mais avant d'aboutir à cette forme nette et précise du Druidisme qui ne s'est fixée que plusieurs siècles après leur départ de l'Asie centrale, leurs croyances ont dû

¹ Kymm. *Taran*, le tonnerre; *Taranidd*, qui lance, foudre; irl. *Torin*, *Torunn*, tonnerre. *Gloss. gaul.*, n° 286.

subir bien des fluctuations et des changements partiels, amenés par le temps et par les communications qu'ils eurent nécessairement avec d'autres peuples. Aussi devons-nous, à ce point de vue, distinguer entre les Celtes ceux qui arrivèrent les premiers dans l'Occident, de ceux qui les suivirent d'abord, puis des derniers qui s'établirent définitivement dans les Gaules et dans l'île de Bretagne. Les ancêtres des Celtibères, partis avant le développement du polythéisme des Aryas, et n'ayant probablement pas rencontré de trop grandes résistances, poussèrent jusqu'en Espagne, sans avoir, ainsi qu'on l'a vu, beaucoup altéré le fond des croyances de leurs pères. Ils y portèrent leur dieu *sans nom*, et la coutume iranienne d'abandonner aux oiseaux de proie leurs guerriers tombés sur le champ de bataille. Il y avait sans doute dans cette coutume persistante de ne point brûler leurs morts, un souvenir de l'antique vénération pour les bienfaits du feu, vénération qui devint en Orient un culte que nous allons retrouver chez les Cisalpins. On ne peut donc attribuer à ces premiers Celtes d'avoir implanté dans l'Espagne punique le nom de Teutatès, en supposant que ce nom fasse véritablement partie, ce qui est fort douteux¹, du texte où T.-Live parle d'une colline de Mercure qui dominait Carthagène. Dans tous les cas, il est vraisemblable qu'elle était bien plutôt dédiée au Taatès phénicien qu'au Mercure gaulois².

Il est encore moins question de Teutatès, ainsi que de Taranis, chez les Celtes d'Italie ; mais nous connaissons trois de leurs divinités, antérieures par conséquent au Druidisme, et appartenant ainsi à une migration intermédiaire, car elles

¹ Scipio in tumulum quem Mercurium Theutatem appellant, XXVI-44. Plusieurs éditions qui ont rejeté *Theutatem*, portent simplement : *quem Mercurii vocant*. Et Ph. Le Bas voulait même substituer *Saturni* à *Mercurii*, d'après ce que dit Polybe, X-10.

² Voy. Fréret, *Observat. sur la relig. des Druid.* (Mém. de l'Acad. des Ins-cript. 41, in-12.)

ne sont point étrusques et ne peuvent être d'origine romaine. Ce sont celle que Polybe appelle Minerve, II-3, et les deux que Florus nomme Vulcain et Mars, II-4. Celui-ci doit être Esus, *Marti suo*, et celui-là simplement comme chez les Germains, le feu ou l'*Agni* primitif des Aryas, Florus ayant très-probablement, pensons-nous, donné à ce nom de *Vulcain* le même sens que César, dans la phrase où il nous apprend quels sont les dieux des premiers : ils ne reconnaissent pour tels, dit-il, VI-21, que ceux qu'ils voient, et dont ils reçoivent des biens manifestes, *Solem, Vulcanum, Lunam*, le soleil, le feu et la lune. Ils ne savent pas même qu'il existe d'autres divinités. Simple naturalisme védique, répétons-nous avec d'autant plus de confiance qu'il est très-douteux que notre Transalpine ait compté parmi ses dieux un Vulcain gaulois. Je remarque même que le culte du feu dont nous allons rencontrer peut-être un dernier reste en Bretagne, ne se retrouve nulle part dans la Gaule druidique.

Il n'en est pas de même pour la Minerve des Insubres, que nous reverrons de ce côté-ci des Alpes sous le nom de Bélisana ou Bélisama. Polybe rapporte (*loc. cit.*) que les étendards dorés, dits les *immobiles*, étaient déposés dans son temple. Ce simple fait nous donne à penser qu'elle était une déesse guerrière plutôt que celle de la sagesse, et ce serait tout à fait conforme à l'idée qui domine dans son nom¹. Cependant César n'attribue à la Minerve gauloise que l'enseignement de l'industrie et des arts. Il me semble facile de concilier ces renseignements, qui impliquent la même contradiction que les attributions si opposées de Pallas-Athéné. Les femmes partageant, dans les grandes migrations, la fortune et les périls des hommes, il devint très-naturel qu'elles eussent une protectrice particulière de leur sexe, une déesse

¹ Kymm. *Bel, Beli*, dévastation, guerre, arm. *Bel*, combat; Irl. *Beal*, brigand. *Gloss. gaul.* n. 287 et 288. Je n'accepte donc ni l'origine phénicienne, ni la signification de *Reine du ciel* donnée à ce nom.

qui veillât sur elles dans les combats auxquels nous savons qu'elles prenaient part, quand il fallait arracher la victoire à l'ennemi¹. Rappelons-nous l'invocation de la reine Boadicée à la déesse Andrasté : « Femme, c'est comme femme que je t'implore ! » dit-elle à cette Minerve bretonne au moment de combattre les Romains (Dion, LXII-6.). Les hommes avaient donc leur dieu Mars et les femmes leur *Bellone*, dualité qu'Ammien nous montre précisément sous ces deux noms, et à l'exclusion de toute autre divinité, chez les Scordisques, peuple d'origine celtique, XXVII-4. Mais sous la tente, dans le repos des stations ou des séjours plus ou moins prolongés, elles reprenaient les travaux de leur sexe, avisaient aux besoins du ménage, filaient ou confectionnaient les vêtements, les filets pour la pêche, etc. L'apprentissage de ces travaux, l'inspiration qui les améliorait, concernèrent encore plus naturellement la protectrice des femmes. Elle réunit ainsi pour son sexe les attributions guerrières d'Esus et celles de Teutatès comme dieu des arts. Peut-être lui remit-on la protection du foyer domestique, où brûlait le feu bienfaisant, qui fut lui-même divinisé par la suite. Du moins Solin (*ch.* 23) nous la représente-t-il comme une sorte de Vesta britannique, sur les autels de qui l'on entretenait des feux perpétuels. C'était à la vérité dans le vaste établissement thermal de Bath, dont les eaux chaudes pourraient avoir donné elles-mêmes naissance à ce culte. Quoi qu'il en soit, le constant dévouement des femmes, les sages conseils qu'elles donnaient quelquefois aux hommes dans des circonstances difficiles², grandirent encore le rôle de leur déesse, qui prit place à côté des grands dieux gaulois, comme Pallas-Athéné auprès de Mars et de Jupiter.

XXII. Nous savons si peu de choses des Celtes de la Germanie et de l'Illyrie, que j'hésite à ranger parmi les divinités

¹ Voy. sect. 1^{re}, n° XIV.

² Plutarq., *Vertus des femmes*, 6 ; Polyen. VII-50.

plus anciennes que le Druidisme, le Bélénus du Norique et le Bélis ou Apollon de la ville d'Aquilée, malgré toute la ressemblance qui existe entre le nom de ce dernier et celui de Bélisama. Ces dieux ne nous apparaissent qu'au III^e siècle de notre ère¹, et semblent tout à fait identifiés avec le Bélénus druidique. Il se pourrait néanmoins que Bélis n'eût pas la même origine, son nom se rapportant plus naturellement, ainsi qu'on vient de le voir, à des idées de guerre et de destruction, et celui de Bélénus à la couleur dorée du soleil. Voy. le *Glossaire gaul.*, n° 287. C'est au premier que se rattache aussi plus directement le nom allemand d'une plante vénéneuse dédiée à Apollon, et qu'on appelait, dans le latin, germanique du moyen âge, *Belisa* ou *Pilisa*, aujourd'hui *Bilsenkraut*, la plante de Bilis. C'est notre jusquiame, l'*Apollinaris* de Pline et la *Belinountia* gauloise². Comme il n'est pas douteux que le soleil fût chez tous les peuples l'une des premières divinités qu'adora leur polythéisme, il n'est pas supposable que les Celtes des migrations intermédiaires aient fait exception, et nous pouvons penser que Bélis aura été dès le principe le dieu solaire considéré par des hordes errantes et batailleuses, non dans son éclat, mais comme dévastant, dès qu'il darde ses rayons, tout le ciel étoilé, et ramenant avec le jour les heures propres aux combats. Mais il dut être promptement confondu avec Bélénus dont le culte, devenu plus général, n'était pas moins ancien peut-être, à en juger par son nom. *Bhala* est un de ceux que le soleil porte en sanscrit³. La lune se disait en grec *séléné*, et la jusquiame dont nous venons de parler, en anglo-saxon *Bélène*. Elle se nomme encore aujourd'hui dans les langues slaves *Bléna*, *Bilyna* et *Bjéléna*, et dans le hongrois *Bilin*, varian-

¹ Hérodien, VIII-7. *Hist. aug. Maximin*, 22. Tertull., *Apologét.*, 24.

² Voy. le *Gloss. gaul.*, n° 117 et 287.

³ M. Pictet, *Orig. indo-europ.*, t. II, p. 670; *Beal*, en Irland.

tes qui embrassent toute la partie de l'Europe septentrionale parcourue par les Celtes.

XXIII. Enfin il n'est pas jusqu'au nom de *Hu*, le conducteur des Kymmrys dans l'île de Bretagne, qui ne serve à prouver que le culte du soleil fut chez les Celtes antérieur au Druidisme, s'il est vrai que ce personnage déifié dans les poésies galloises qu'on attribue à des bardes païens du VI^e siècle¹, ne soit qu'un très-ancien mythe solaire. Dans ce cas, c'est l'astre lui même dont le cours aurait guidé le peuple breton jusqu'aux extrémités du couchant. Il est au moins très-remarquable que le soleil se soit nommé réellement *Hu* dans la langue zende, et que les Gallois l'appellent encore *Huan* (en sanscrit *Suvan*). Il ne l'est peut-être pas moins que ce même nom de *Hu* ait signifié chez les Aryas, sacrifier², autre interprétation qui caractérisait assez bien celui qu'on dit avoir été le fondateur d'un culte aussi sanglant que le Druidisme. D'un autre côté, Mone, trop souvent fasciné par des fantasmagories bardiques d'Ed. Davies, a conclu de la multitude des attributions si diverses de ce créateur et maître de toutes choses, qu'il était réellement le dieu unique des Druides (t. 2, p. 497 et *al.*). Eckermann lui associe cependant la déesse Cérédwen et crée ainsi dans leur culte un dualisme non moins imaginaire que la plupart de ses déductions. On a encore, M. Am. Thierry entre autres, identifié le grand chef Kymmryque avec Esus, et son surnom de *Cadarn*, le fort ou le puissant, le rapproche en effet du Mars gaulois que les monuments postérieurs à l'abolition du Druidisme nomment *Camulus*³. M. H. Martin au contraire, et J. Reynaud⁴ repoussent cette assimilation, et l'auteur de

¹ Voy. Ed. Davies, *Mythol. and rite of the Druids*; les plus importantes de ses traductions sont accusées de fausseté par Nash, *Taliésin*, 1858, et quelquefois aussi par Stephens, *Literat. of the Kymry*, 1849.

² M. Pictet, *id.*, p. 668 et 660.

³ Irl. *Kam*, fort, puissant, *Kama*, brave, *Gloss. gaul.*, n° 304.

⁴ *Hist. de Fr.*, 4^e édit., t. 1^{er}, p. 469, et *Druidisme*, p. 415^e. Reynaud aurait

l'Esprit de la Gaule réproouve même en termes sévères les libertés étymologiques et les données systématiques de M. Thierry. Ces exégèses présentent du moins quelque chose de spécieux, mais que dire de ceux qui voulaient nous faire reconnaître dans Hu le patriarche Noé, et qui ont rêvé en conséquence, pour ses Kymmrys, une religion *arkite*, c'est-à-dire tirée de l'arche qui sauva le genre humain ! Lecteur, suivons l'exemple du Dante, *Non ti curar di lor, ma guarda e passa.*

XXIV. Revenons au Druidisme historique. Nous pouvons affirmer de nouveau qu'étranger aux deux courants des migrations celtiques dont les têtes de colonnes s'avancèrent jus- qu'en Espagne et en Italie, il ne s'établit dans les Gaules qu'avec le troisième qui vint s'y fixer auprès de ses devan- ciers ou acheva de s'écouler dans les îles britanniques. Y fut-il apporté ou postérieurement institué par ces derniers conqué- rants ? Question qu'il est peut-être inutile de poser, tant elle paraît difficile à trancher ! Cependant, si ce n'était l'absence que nous avons constatée de toute trace de Druidisme chez les Gaulois orientaux, et notamment chez les Tectosages d'Asie, j'admettrais volontiers qu'il existait déjà comme religion constituée avec un clergé plus ou moins puissant, quand ces troisièmes envahisseurs franchirent le Rhin et la Manche. J'ai pour cela une assez bonne raison, un fait dont nous avons déjà parlé (au n° VII), et sur lequel César n'a pu être induit en erreur, savoir : que ceux des Gaulois qui voulaient connaître parfaitement leur religion, se rendaient en Breta- gne pour l'y étudier plus à fond. C'était, disait-on, parce que cette île avait été le berceau du Druidisme. Mais nous avons observé qu'il a dû exister chez les Celtes des Gaules avant l'établissement des Britanni dans l'Albion des Carthaginois,

dû repousser également celle qui fait de Hu le Bacchus *Hués*, ou pluvieux, des Grecs. Voy Davies, *id.*, p. 127. Autant valait en faire Huon de Bor- deaux ! Eckermann en est presque arrivé là, t. III, p. 267.

et il est bien peu vraisemblable que cette petite fraction détachée du corps de la nation gauloise, et qui lui fut toujours inférieure en civilisation, ait pu lui faire adopter une religion nouvelle, et la soumettre avec tous ses chefs militaires à la tyrannie d'une pareille institution. On a cru répondre à cette double objection en prêtant au Druidisme une origine phénicienne réfutée par tout ce qui précède. Nous aurons certainement à faire aux cultes puniques une part dans nos antiquités religieuses, mais si l'arbre a porté quelques greffes sémitiques, la sève indo-européenne a seule produit son premier germe, sa vigoureuse croissance et presque tous ses fruits. Il ne faut pas oublier non plus que, dans l'opinion de Tacite, c'étaient les Gaulois qui avaient peuplé le sud de la Bretagne et y avaient porté leur religion, *Agr.*, 11. En définitive, ce qui me paraît le plus probable, c'est que les Britanni ayant subi moins de mélange avec les habitants plus sauvages de leur île, leur culte s'y conserva plus pur que celui des Gaulois mêlés, d'une part avec les Celtes qui les avaient précédés, et de l'autre avec les populations qu'ils avaient subjugués. Si l'on excepte quelques imitations phéniciennes dont les rites druidiques me paraissent offrir la trace, et dont l'adoption sur le continent fut probablement due à l'influence des prêtres bretons, il est à peu près certain que leurs doctrines devaient offrir, au point de vue de leur origine, un enseignement plus sûr et une théologie plus orthodoxe que les écoles des Gaules, bien plus exposées aux atteintes des autres polythéismes et au contact journalier des superstitions étrangères.

On comprend dès lors que les Druides qui allaient s'instruire dans les séminaires de la Bretagne, s'habituaient promptement à la regarder comme la mère-église et le berceau de leur culte. Aussi la célébrité religieuse de cette île était-elle déjà ancienne à l'époque de César, si nous en jugeons par le fragment d'Hécatee d'Abdère, que nous a con-

servé Diodore, II-47, sur l'île et le fameux temple des Hyperboréens. Les Grecs ont souvent désigné par cette dénomination nomade les Celtes à l'ouest des Alpes¹, et l'île dont parlait Hécatee était située en face et tout près de la Celtique. Je pense donc (quoique cette opinion ait appartenu à une mauvaise école historique) et j'espère démontrer, quand nous nous occuperons du culte de Bélénus, que cet écrivain postérieur à Pythéas et contemporain d'Aristote, a véritablement voulu parler des Bretons. Nous rappellerons seulement ici que les îles britanniques continuèrent, longtemps après l'époque druidique, à être entourées de traditions confuses et mystérieuses. L'une de ces îles, entre autres, était habitée par des hommes que les autres insulaires considéraient comme sacrés et inviolables². C'était, suivant quelque apparence, une retraite des Druides proscrits par les premiers empereurs, et la même île que la Brittia de Procope, confondue par lui avec la grande Bretagne, et où les Belges du littoral croyaient que les âmes des morts étaient emportées pendant la nuit sur des barques infernales³. Toutes ces traditions, qu'il n'est pas encore temps d'étudier, attestent sans doute l'importance séculaire qu'avait acquise dans le monde celtique le Druidisme breton, mais ne prouvent pas que la religion gauloise ait pris naissance dans la grande Bretagne.

XXV. Nous sommes d'ailleurs certains que les conquérants qui la firent dominer, soit en Bretagne, soit dans notre pays, ne la créèrent pas tout d'une pièce en y arrivant. Nous avons montré l'antiquité de leurs principaux dogmes, et comment a dû se former, pendant leur émigration, la triade divine d'Esus, de Teutatès et de Taranis. Quant aux prêtres qu'ils

¹ Entre autres le savant voyageur Posidonius (Schol. d'Apoll., Rhod. II-677, IV-284 et 614) et Héraclide du Pont. Voy. Plutarque, *Cam.*, 22. Conf. l'Hymne homér. à Bacchus, v. 29; Etienne de Byz., *Ἰπεροπετοί*.

² Plutarq., *Cess. des Oracl.*, 18. *Face de la Lune*, 26.

³ *Proc.*, *Goth.*, IV-20.

amenèrent avec eux, je ne pense pas qu'on me conteste un fait aussi vraisemblable. Il est vrai que pendant très longtemps les Aryas ne connurent point d'intermédiaires entre eux et les divinités qu'ils invoquaient. Chaque chef de famille ravivait le feu sacré en répandant le Sôma sur son foyer domestique pour lui et pour les siens. Mais les fatigues et les dangers des longues migrations firent sentir de plus en plus aux Celtes, à mesure que leurs dieux se multipliaient, le besoin d'avoir auprès d'eux des interprètes qui n'eussent plus d'autre affaire que celle de prier pour les membres de la tribu, et qui fussent, par leurs adorations régulières, plus agréables aux célestes puissances dont on implorait la protection. Les sacrifices sanglants et les superstitions divinatoires grandirent rapidement le rôle et l'importance de ces intercesseurs. Nous avons la certitude qu'ils étaient hiérarchiquement constitués chez les Celtes de la seconde migration, les Boïens d'Italie¹; mais ils devaient, ainsi que leurs dieux, remonter au temps des exodes successives de la nation. A plus forte raison existaient-ils chez les Celtes de la troisième invasion. Nous avons d'ailleurs un autre motif pour le croire, et même pour faire remonter leur existence à une époque beaucoup plus ancienne, c'est la singulière analogie de domination politique et de vie cachée dans une profonde retraite, qui n'a pas encore été remarquée entre les Druides et les prêtres cimmériens de la Campanie². Il y a certainement un rapport digne d'attention entre le dogme national qu'enseignaient les premiers, — l'immortalité de l'âme, — et cette persistance des Anciens à placer chez les mêmes Barbares, aux confins de l'Asie, en Epire et en Italie, tantôt l'entrée de la demeure souterraine des Mânes que

¹ T.-Live, XXIII-24. Le crâne du consul Posthumius servit de coupe : *Sacerdoti ac templi antistibus*.

² Voy. Ephore, dans Strabon, liv. V, p. 203, *Did.*

Claudien transporta plus tard à l'extrémité des Gaules¹, tantôt des oracles des morts comme il en existait chez les Celtes suivant Tertullien, *De animâ*, 57. Je ne puis qu'indiquer ici ces rapprochements que je développerai dans le premier Mémoire qui doit suivre cette introduction, et où je réunirai toutes les preuves d'une émigration fort ancienne des Cimmériens de la Thesprotie dans l'Italie méridionale.

Le lecteur s'arrêtera peut-être en cet endroit pour se demander si je prends donc les Cimmériens pour des Celtes, et si je réponds que telle sera probablement la conclusion de mes recherches sur ce peuple à la fois si célèbre et si peu connu : Ah ! s'écrieront ironiquement les Kymmristes, vous nous revenez donc enfin ? — Pas du tout, Messieurs, je n'ai jamais dit que les Cimmériens n'appartenaient pas à la race celtique, mais j'ai soutenu et je répète qu'ils sont tout à fait distincts des Cimbres, et que l'on n'aurait jamais dû confondre leur nom avec celui des Kymmys bretons. Je pense qu'ils formèrent avec les Britanni à leur droite, et les Belges pour arrière-garde, le troisième courant de nos migrations celtiques. Ce courant s'était arrêté pendant plusieurs siècles sur les bords septentrionaux de la mer Noire, d'où quelques tribus cimmériennes se répandirent, dès le commencement des temps héroïques dans l'Asie mineure, en Grèce et jusqu'en Italie. Mais vers l'an 630 avant notre ère, d'après les données chronologiques d'Hérodote, il fut forcé par le déplacement des Scythes, de reprendre le chemin de l'Occident. Ses têtes de colonne peuvent être arrivées dans les Gaules environ 600 ans avant J.-C. Elles y déterminèrent, suivant toute probabilité, ce grand mouvement qui rejeta dans la Cisalpine une partie du courant qui les avait précédées.

XXVI. Plus compacte et plus discipliné que ses devanciers,

¹ In *Rufin*, I-v, 121 et suiv. ; Conf. Tacite, *Germ.*, 3, et l'*Argonaut.* du faux Orphée, v. 1145 et suiv.

le troisième courant imposa promptement aux populations transalpines, en s'amalgamant avec elles après les avoir assujetties, son organisation religieuse fortifiée encore par les nécessités ou par les exigences de la conquête. Elle mettait en effet le culte de nos pères en présence, non-seulement du polythéisme des Celtes anciennement établis dans les Gaules, mais aussi du fétichisme ou des divinités quelconques adorées par les premiers indigènes. Or, tout prêtre est jaloux pour le compte de ses dieux, et les nôtres, en faisant prévaloir, autant qu'ils le purent, leur religion sur celle des vaincus, finirent par s'emparer de tout le pouvoir civil aussi bien que religieux, de la même manière que les Brahmes fondèrent leur domination presque théocratique sur l'Inde septentrionale, quand les Aryas achevèrent de la subjuguier. Seulement les Druides (nous pouvons maintenant les appeler de ce nom) ayant affaire à une race blanche comme la leur, ou à des Celtes maîtres du pays avant eux, ne songèrent point à créer des castes exclusives, et laissèrent la porte de leur ordre ouverte à qui voulait y entrer.

Nous arrivons ainsi à la constitution définitive du Druidisme qui, embrassant dans son étreinte victorieuse tous les peuples répandus entre le Rhin, l'Océan, la Garonne et les Alpes, parvint à en faire une nation véritable, ayant du nord au midi, à l'inverse de la fameuse phrase de César¹, le même langage, les mêmes lois et les mêmes institutions. Nous avons démontré, dans les deux premières parties de cette Introduction, que Gaulois septentrionaux et méridionaux parlaient en réalité la même langue; — que les uns et les autres, affublés des noms abusifs de Galls et de Kymmys, étaient néanmoins les enfants d'une seule et même race blonde à tête longue; — et qu'enfin les têtes rondes à chevelure brune ou noire appartenaient à une race toute diffé-

¹ *Hi omnes lingua, institutis, legibus, inter se differunt, l-1.*

rente qui habitait la Gaule entière avant l'arrivée des Celtes, et qui se confondit avec ses vainqueurs. Reste la différence des lois et des institutions qui aurait, suivant César, séparé les Belges des Gaulois proprement dits. Mais Strabon, qui s'est attaché, dit-il (p. 162, *Did.*), à décrire leurs anciennes mœurs, et qui avait évidemment sous les yeux ce passage des Commentaires, réduit cette différence presque à rien : *μικρὸν ἐξηλλαγμένοι αἰσίν*, p. 146. Sa grande autorité ne pourrait cependant balancer celle de César, si celui-ci ne s'était véritablement réfuté lui-même par toute la suite de ses Mémoires. En discutant ce passage à la fin de notre Glossaire, nous avons fait observer qu'il n'était plus question dans le récit de ses campagnes, de différences d'aucune sorte entre les Gaulois et les Belges. Il y a plus. La peinture générale de la religion et de l'état moral et politique de la Gaule qu'il a placée dans son 6^e livre, après avoir presque achevé la conquête de cette vaste contrée, ne laisse plus rien subsister d'une assertion superficielle, probablement écrite après sa première expédition dans ce pays. Car divers endroits de ses Commentaires, ai-je aussi remarqué¹, prouvent qu'il les a rédigés, pour ainsi dire, en même temps qu'il les composait avec ses légions; ou chaque livre au plus tard après la campagne qu'il venait de terminer, pressé qu'il était assurément d'envoyer à ses amis de Rome le récit de ses nouvelles victoires. J'appelle donc, répéterai-je, du général mal informé d'abord au conquérant instruit plus tard par ses continuels progrès, et son 6^e livre me répond en cassant incontestablement le jugement du premier.

XXVII. Ce n'est pas que César, dans ce tableau des institutions civiles et religieuses de nos pères, ait contenté tous les savants qui ont voulu approfondir ces questions si

¹ *Gloss. gaul.*, p. 27 et 282. Voy., entre autres, ceux où il parle de la Bretagne en termes si contradictoires, II-4, III-8, IV-20 et 21; V-12 et VI-13.

ardues. Il s'en faut de beaucoup. On ne lui a épargné, au sujet du Druidisme, ni le reproche d'ignorance, ni celui d'avoir établi à la légère, entre les divinités gauloises et les divinités romaines, des assimilations fausses ou très-superficielles. Plusieurs de ces attaques, et les plus violentes, sont parties de ces faiseurs de systèmes toujours prompts à démolir les autorités dont le témoignage contrarie leurs idées préconçues. Nous avons montré, entre autres faits à sa décharge, que ses assimilations n'étaient pas si fausses, puisque nous les avons facilement expliquées pour les cinq ou six divinités qu'il a nommées. Il n'a guère eu le temps, sans doute, d'étudier à fond la théologie des Druides, et l'eût-il voulu, il n'eût probablement pas réussi à s'en instruire davantage, puisque ces prêtres tenaient leurs doctrines secrètes, et les auraient, moins qu'à tout autre, comme on l'a observé, révélées à l'ennemi qui faisait une guerre aussi acharnée à leur pays. Nous en avons la preuve dans l'ignorance que prétendirent, pour ne lui donner aucune réponse satisfaisante, tous les Gaulois qu'il interrogea sur la Bretagne, IV-20, et parmi lesquels devait être assurément son grand ami le Druide Divitiacus. Mais en admettant ces circonstances atténuantes, on ne peut nier, en dépit du respect qu'une grande majorité professe ou impose même quelquefois pour toutes les assertions du *Summus auctorum*, que sa narration ne pèche souvent dans toute cette partie de ses Mémoires, par une concision excessive qui nuit, en plus d'un endroit, à la clarté ordinaire de son style. Il a crayonné les institutions et les croyances religieuses de ces Barbares, avec la dédaigneuse rapidité d'un conquérant très-supérieur en civilisation, et d'un grand pontife qui, ne croyant qu'à sa fortune, faisait encore moins de cas des dieux des vaincus que des siens. J'ai pour mon compte parlé des choses *singulières* (pour ne pas me servir d'un terme plus irrespectueux) qu'on rencontre parfois dans ses Commentaires, et ce n'est pas une des

moindres qu'il ait attribué aux Druides un pouvoir si grand et si universellement reconnu dans la Gaule entière, quand on n'aperçoit en aucun endroit, sauf un seul mot dit en passant, leur intervention dans tout le récit qu'il nous a fait des guerres, des révoltes, des bouleversements dont ce pays fut le théâtre pendant huit années. Aucun de ces prêtres, car il n'attribue nulle part ce rôle ou ce titre à Divitiacus, ne figure soit dans les assemblées publiques, soit dans les nombreuses conspirations que les Gaulois tramèrent contre lui.

XXVIII. Après tout, il est le seul Ancien qui nous donne une idée générale de leur religion, et force nous est bien de le prendre pour guide, quand nous trouvons à peine chez les autres quelques lignes très-succinctes sur ce sujet, ou des renseignements isolés qui ont pris place occasionnellement dans leurs ouvrages. Tous ensemble ne nous apprennent en définitive que bien peu de choses sur une matière aussi intéressante, pour nous d'abord, et pour l'histoire de l'esprit humain. Aussi les modernes se sont-ils efforcés, par leurs recherches ou par des conjectures de toute espèce, souvent fort peu raisonnables, de soulever les voiles qui nous cachent cette Isis. Les uns ont eu recours aux livres bibliques ou au Bouddhisme¹, d'autres aux dieux phéniciens ou à une religion *dracontienne*, qu'ils imaginaient à peu près de toutes pièces, d'après la configuration tortueuse que leur offraient, par exemple, les ruines du gigantesque monument d'Abury. Un critique du jour, en désespoir de cause, a presque révoqué en doute l'existence même des Druides, et les aurait tous, ou peu s'en faut, changés en Druidesses². D'autres enfin se sont jetés, à corps perdu, sur les poésies religieuses plus ou moins obscures, plus ou moins authentiques qui portent les noms des bardes gallois du VI^e siècle et de quelques-uns de leurs successeurs. Le système de ces

¹ Voy. le *Quarterly review*, juill. 1860, et l'*Edinburgh rev.*, juill. 1863.

² Voy. l'*Edinburgh rev.*, juill. 1863.

derniers a enfanté ce que plusieurs d'entre eux ont nommé le *Néo-Druidisme*, c'est-à-dire un réveil de l'ancienne religion nationale des Bretons, qui aurait eu lieu après le départ des Romains, et prolongé son existence fort avant dans le moyen âge. Nila profonde science d'Ed. Davies et la trop confiante adhésion des mythologues allemands Mone et Eckermann, ni toute l'habileté de l'Anglais Herbert, n'ont pu faire croire à une chose aussi peu vraisemblable, et assurer aux manuscrits bardiques vrais ou supposés d'Ed. Williams, ou à leurs interprètes, une autorité contre laquelle se sont élevés, dans le pays même de Galles, le *Cambro-Breton*, John Jones et Stephens ; en Angleterre, Beale-Poste et Nash ; en Allemagne, San-Marthe et Ferd. Walter¹. C'est aussi une puissante protestation contre l'existence jusqu'au XIV^e siècle, de ce Druidisme galvanisé, que le silence absolu qu'ont gardé (sans parler de Gildas) sur un fait aussi extraordinaire, le roi législateur Hoël le Bon², et deux écrivains gallois antérieurs à cette époque, Geoffroy de Monmouth et Girald le Cambrien. Comment expliquer cette contradiction frappante entre les poésies bardiques qui ont défié Hu Gadarn, et les Triades historiques certainement postérieures à Merddyn et à Taliésin, et dans lesquelles le chef Kymmryque n'est jamais cité que comme un personnage purement humain, même quand son grand bœuf tire d'un lac le monstre qui causait ses inondations ? Et quant à nos auteurs, historiens ou philosophes, qui persistent à voir dans ces poésies au moins un dépôt des doctrines druidiques, avec lequel ils commentent et

¹ Voy., dans le *Taliésin* de Nash, 1858, et dans l'*Alte Wales* de Ferd. Walter, 1859, l'historique de la question. En définitive, ni Ed. Williams, malgré ses promesses, ni son fils n'ont jamais, si je suis bien renseigné, communiqué au public le texte original de leur fameux ms. du *Mystère des Bardes*, que M. Pictet a traduit sur la foi du *chef des Bardes du Glamorgan*.

² C'est une remarque de Mone, t. II, p. 458, que dans aucune des lois de ce prince, mort en 948, il n'est question de coutumes encore païennes, tandis que les lois anglo-saxonnes contiennent diverses prescriptions contre elles.

prétendent éclaircir ou développer les textes obscurs ou insuffisants que nous ont laissés les anciens, je leur demanderai avant tout deux choses :

1° De prouver définitivement et sans réplique l'authenticité et la parfaite intégrité des documents sur lesquels ils s'appuient ;

2° De démontrer que ces poésies bardiques sont un écho direct et exclusif des anciennes doctrines druidiques, et nous les transmettent sans aucun mélange d'inspirations étrangères, sans qu'elles aient été altérées dans un sens ou dans un autre par les systèmes de philosophie des Anciens, les prédications chrétiennes ou quelque une des spéculations religieuses qui se multiplièrent pendant les premiers siècles de notre ère. Prenons un exemple. J. Reynaud pensait que la préexistence des âmes, enseignée par ces poésies, était, comme dogme tout à fait étranger au christianisme, une des preuves décisives que le Druidisme les avait inspirées¹. Eh bien ! nous verrons que cette préexistence, déjà combattue par Tertullien (*Apol.*, 48), avait été positivement professée par un docteur chrétien aussi célèbre qu'Origène, et soutenue par ses disciples. Je me demande donc sur-le-champ : si ces Bardes théologiens de la Bretagne, qu'on nous présente comme les héritiers de la science des Druides, et qui n'auraient pu conséquemment ignorer les querelles religieuses dont leur île venait d'être agitée, n'ont pas emprunté aux écrits de l'illustre hérésiarque (ne fût-ce que dans leurs versions latines)² ce dogme qui touchait de si près à la doctrine du péché originel, opiniâtrément contestée par un moine breton³ ?

Jusqu'à ce que vous ayez résolu cette question, Messieurs, et d'autres qui peuvent se présenter de la même manière, je

¹ *Druidisme*, p. 413; *Esprit de la Gaule*, 76.

Comme celles de Rufin, dès la fin du iv^e siècle.

Pélagé, le chef du Pélagianisme.

craindrai toujours que votre Bardisme, — devint-il aussi authentique qu'il est encore douteux, — ne soit qu'un mirage par lequel vous vous laissez abuser; et si incomplet que soit le Druidisme dans les écrits des Anciens, je m'y tiendrai en vous attendant. *Son verre n'est pas grand*, dirai-je comme un de nos contemporains, et ce qu'il contient n'est pas toujours clair, mais nous y boirons avec plus de confiance, certain du moins que ce contenu n'est point frelaté. Nous n'avons d'ailleurs aucun parti pris d'avance contre les rapprochements qui s'offriront naturellement à nous. Il peut y avoir, il y a sans doute, dans ces poésies kymmryques, de même que dans les vieux chants armoricains, dans les coutumes populaires ou dans les étranges superstitions de quelques-uns de nos départements, des idées ou des faits qui se rattachent aux croyances celtiques. Mais il est très-facile de s'y tromper, surtout quand on veut, en parlant du moyen âge ou des temps modernes, monter à l'assaut du Druidisme, au lieu de descendre tout simplement, quand l'occasion s'en présente, de lui jusqu'à nous.

XXIX. Nous avons vu que la religion des Celtes, qui s'établirent dans notre Gaule, avait dégénéré en polythéisme. Cette transformation dut s'achever d'autant plus rapidement dans leur nouvelle patrie, qu'ils y trouvèrent sans aucun doute, pouvons-nous répéter, d'autres divinités en possession du culte et des adorations des anciens habitants. La conquête ayant en définitive, par les raisons que j'ai dites, amené la fusion des deux races, les Druides furent bien obligés d'admettre, d'une manière ou d'une autre, une partie au moins de ce polythéisme et de ces rites étrangers. Nous avons par conséquent distingué, comme on doit le faire pour toutes ces anciennes religions, les dogmes fondamentaux qui se conservaient dans l'enseignement supérieur des prêtres, et les dieux qui changent ou se multiplient avec les formes du culte extérieur, suivant les conditions nouvelles de l'existence

des peuples et les progrès de la superstition. Ces dogmes sont donc, au point de vue philosophique ¹, la partie la plus importante de leurs croyances, et nous reprendrons premièrement l'étude de ceux qui appartenaient au Druidisme. Il en est dont nous n'avons, pour ne pas compliquer la recherche de leur origine, parlé que d'une façon sommaire et d'après leur simple notoriété. Il s'agit maintenant de les approfondir l'un après l'autre, et les textes à la main.

XXX. Nous n'aurons, quant aux deux premiers, rien de plus à dire sur le monothéisme primitif des Celtes, et peu de chose seulement sur l'immatérialité des dieux qui furent par la suite associés à leur Être suprême. Nous avons vu, n° XIV, que cette immatérialité n'admettait point qu'on les représentât sous une forme corporelle, ou qu'on enfermât dans des édifices particuliers leur divinité qui remplissait l'univers. Quelques-uns cependant eurent plus tard des statues et des temples que nous désignerons quand il sera question d'eux. Ce fut une décadence de l'idéalisme druidique, une corruption de l'ancien culte national due sans doute à des influences étrangères. Un grand nombre de savants sont aujourd'hui d'accord sur la véritable nature des *hiéra* gaulois, et si le lecteur conservait quelque doute à cet égard, il peut lire dans Strabon ce que cet auteur rapporte non-seulement des victimes humaines, qu'on y tuait à coups de flèches ou qu'on y mettaient en croix, mais aussi, p. 165, *Did.*, des colosses de bois et de foin qu'on y brûlait après les avoir remplis d'hommes et d'animaux. Il n'est pas croyable, affirme D. Martin ², que de véritables temples aient jamais eu pour autels des croix et des potences; supposer qu'on y allumât de pareils incendies serait une absurdité.

Quant aux rénovations futures du monde (voy. le n° XVI),

¹ De même qu'en politique, les grands principes constitutionnels sont au-dessus des dynasties.

² *Rel. des Gaul.*, t. 1^{er}, p. 122

nous ferons remarquer que les Davies, les Mone, les Eckermann, n'ont pas manqué d'y rattacher les poésies cosmogoniques attribuées aux Bardes gallois du VI^e siècle. Le savant mais fort peu exact professeur de Göttingen a même été plus loin. Ramassant des contes populaires ou des fictions satiriques du moyen âge sur la création de l'homme, il y voit de véritables doctrines druidiques, introduites jusque dans le Manuscrit du *Rituale ecclesiæ Dunelmensis, etc.* Toute la sagacité de J. Grimm qui lui a fourni ces textes ne s'était pas avisée de cette belle découverte¹. Il ignorait à la vérité que les chants guerriers des Francs et des Germains rassemblés par ordre de Charlemagne fussent des poésies druidiques!!²

XXXI. Passons donc au plus célèbre de ces dogmes, à celui de l'immortalité de l'âme, que les contradictions des Anciens ont malheureusement enveloppé d'un nuage qui n'est pas encore dissipé. Remarquons d'abord que cette croyance si vivante chez la plupart de nos peuples septentrionaux de souche indo-européenne, s'était bien affaiblie, à ce qu'il paraît, chez les Gaulois cisalpins ou orientaux; car c'est toujours à propos de nos ancêtres que les Grecs et les Romains parlent de ce fait, comme de l'un des plus caractéristiques de notre race. On voit au moins par leurs observations, que le Druidisme avait donné à cette doctrine une énergie toute particulière³, sur laquelle s'appuyaient ce courage et cet éclatant mépris de la mort que les peuples du midi, si orgueilleux de leur civilisation, ne pouvaient s'empêcher d'admirer chez ces Barbares. Mais quel genre d'immortalité les Druides attribuaient-ils à notre âme? Était-ce une métempsycose quelconque, ou un simple passage de cette vie à une

¹ Eckerm., *Lehrbuch, etc.*, t. III, p. 21 et suiv.; Grimm, *Deut. Mythol.*, 2^e éd., p. 531 et 1218.

² Eck. *id.* p. 1, où il cite, en garantie de son affirmation, Eginhard, *Vit. Car.*, 29.

³ In primis hoc volunt persuadere, *Cés.*, VI-14. Unum ex his quæ præcipiunt, in vulgus effluxit, *Méla*, III-2.

seconde existence, c'est-à-dire à une résurrection? Je me suis déjà prononcé dans ce dernier sens, au n° XV, en expliquant ce que j'entendais par ce terme, et en annonçant des preuves convaincantes à l'appui de mon opinion. Nous y voici.

Je viens d'employer l'expression de métempsycose quelconque. C'est qu'en effet, sans nous arrêter de rechef à la signification inexacte de ce mot, on peut en distinguer plusieurs sortes. D'abord celle dont parle évidemment César, et qui renfermait pareillement chez les Thraces les transmigrations des âmes dans le cercle de l'humanité, sans les faire passer dans le corps d'un animal ou d'une plante ¹. Puis celle des Pythagoriciens ², qui admettaient au contraire ces dégradations et faisaient descendre ou remonter à ces âmes immortelles toute l'échelle des êtres. En outre, ces deux systèmes portaient, tantôt de l'instant même de notre mort, sans se préoccuper de la pensée d'une vie antérieure à notre naissance ³, — tantôt de la création même de l'Univers, en soutenant la préexistence des âmes, soit d'après les idées de Pythagore, soit suivant celles de Platon, ou plus tard d'Origène que nous citerons plus loin. Enfin nous rencontrons encore une autre divergence d'opinions, entre ceux qui croyaient qu'elles passaient immédiatement d'un corps dans un autre ⁴, et ceux qui voulaient qu'elles fussent d'abord, pendant une période de temps plus ou moins longue, punies ou récompensées dans le Tartare ou dans les Champs-Élysées, du dernier usage qu'elles avaient fait de leur existence corporelle ⁵. N'oublions pas que dans tous ces systèmes, soit qu'elle eût ou non bu de l'eau du Léthé, l'âme perdait, en

¹ Cés., VI-14; *Méla*, III-2. Jamblique aussi niait que les âmes humaines passassent dans le corps des bêtes.

² Diog. Laërte, VIII-14, 36, etc.

³ Comme chez les Egyptiens, parait-il, Hérod., II-128.

⁴ Ἐς ἄλλοζῶνον ἀτει γινόμενον ἐσθύεται, Hérod., II-123; Conf. Cés., VI-14.

⁵ Platon, *Républ.*, X; Pindare dans le *Ménon* de Plat., Diod., V-28; Virg., *Énéide*, VI, v. 748; Sil. Ital., XIII, v. 558.

animant un nouveau corps, tout souvenir de ses existences antérieures, et n'avait par conséquent plus aucune conscience de ce qu'elle avait été. Un seul mortel, ou deux peut-être, Pythagore et Empédocles ¹, se vantaient d'avoir, par la faveur des dieux, échappé à cette loi universelle, exception dont le *Mystère des Bardes* fait le privilège exclusif de ceux qui sont parvenus au cercle de félicité. (Triad., 16, 32 et 36.)

XXXII. A laquelle de ces métempsycoses ont donc cru nos ancêtres? A aucune. Diodore et Valère-Maxime prétendent qu'ils avaient adopté celle de Pythagore, dont les Druides, suivant eux et Am. Marcellin ², auraient été les disciples. Double erreur: le Druidisme, remontant d'abord comme institution religieuse à une époque certainement antérieure à celle de ce philosophe (Voy. ci-dessus n° VI), et comme doctrine à des sources beaucoup plus anciennes que son enseignement. L'autre erreur qui impliquait une grossière contradiction, c'était de confondre avec la métempsycose pythagoricienne, la simple immortalité de l'âme ³ et le dogme gaulois de la résurrection, que séparait si profondément de cette croyance grecque le souvenir des choses et des affections de la vie passée. Diodore et Val.-Maxime nous en donnent la preuve à l'instant même où leurs préoccupations helléniques les font tomber, comme il était arrivé à César, dans cette étrange confusion. Le premier rapporte que les Celtes jetaient dans les flammes du bûcher, des lettres que le mort devait porter à leurs amis ou à leurs parents décédés, V-28; et le second, qu'ils se prêtaient les uns aux autres des sommes d'argent payables dans l'autre vie, *apud inferos*, ibid. Ce fait, singulier objet des sarcasmes inintelligents de Val.-Maxime, nous est confirmé par Méla: *Olim negotiorum*

¹ Dlog. Laërte, VIII-5 et 77.

² Diod., V-28; Val.-Maxime, II-6, 11.; Marcel, XV-9.

³ *Persuasum habuerunt animas hominum immortales esse*, dit Val.-Max.; ibid., *Pronuntiarunt (Druidæ) animas immortales*, Am. Marc., XV-9.

ratio et exactio crediti deferebatur ad inferos, III-2. Et c'est y mettre trop de finesse, à mon avis, que de récuser, ainsi que l'a fait un savant allemand, ce triple témoignage comme de simples plaisanteries grecques ou romaines sur la crédulité de nos pères.

J'avoue que je n'ai jamais compris comment des auteurs modernes ont pu admettre que les Gaulois auraient agi de cette façon, s'ils avaient cru que leurs lettres ou leur argent pouvaient tomber dans les pattes d'un chien ou d'un loup, à commencer par leur messenger lui-même. Il est vrai qu'une des variantes palingénésiques que nous venons de rassembler, admettait entre la mort et la renaissance, un intervalle de temps, pendant lequel les âmes conservaient la mémoire de leur vie précédente. Mais c'était une pensée bien moins pythagoricienne que platonique, et sur laquelle planait, dans tous les cas, l'éventualité d'une séparation prononcée entre les bons et les méchants, dès leur arrivée dans les demeures souterraines⁴. Or cette éventualité entraînait si peu dans les prévisions des Gaulois, qu'ils immolaient et brûlaient avec les morts leurs esclaves et leurs clients les plus chers, *Cés.*, VI-19, et que leurs amis se jetaient quelquefois dans les flammes pour continuer à vivre avec eux, *velut unâ victuri*, *Méla*, III-2. D'un autre côté, cet auteur, César, Diodore, Lucain, etc., s'accordent pour attribuer à la conviction profonde d'une nouvelle existence, soit comme conséquence naturelle, soit comme effet prémédité de l'enseignement des Druides, le courage des Gaulois, tel qu'il est expliqué dans ces vers de *la Pharsale* :

Felices errore suo quos ille timorum
 Maximus haud urget leti metus ! Inde ruendi
 In ferrum mens prona viris, animæque capaces
 Mortis et ignavum rediturae parcere vitæ. — I, v. 454-457.

⁴ Voy. *Plat., Républ.*, X, le récit d'Her l'Arménien.

« Heureux de leur illusion qui les affranchit de la plus grande des craintes, celle du trépas ! De là cette pente de leur esprit qui les précipite sur le fer meurtrier et ces âmes capables d'embrasser la mort, et cette honte d'épargner une vie qui doit revenir. » — Je demande à tous ceux qui ont soutenu, ou qui soutiennent que les Druides croyaient à la métempsycose de Pythagore ou à celle des bardes, si l'éventualité de renaître volaille ou quadrupède, serpent, poisson ou plante, était bien faite pour donner du courage au plus vil des Gaulois ? Car telle est la perspective, empruntée peut-être à Macrobe, que le fameux *Mystère* traduit par M. Pictet, avec les commentaires qu'on en a faits et les poésies qui portent le nom de Taliésin, offrait pareillement à ceux qui dans leur existence d'hommes, avaient mérité par quelque vice de redescendre l'échelle des êtres¹. Passe encore pour les palingénésies exclusivement humaines de César, pythagorisme du moins plus relevé, et dans lequel se sont cantonnés, sous la protection d'une autorité si généralement respectée, un grand nombre de métempsycosistes, car l'auteur des Commentaires dit expressément, VI-14, que, suivant la croyance des Druides, les âmes ne mouraient point, mais que la mort les faisait passer d'un homme à un autre, *ab aliis post mortem transire ad alios* (évidemment sous-entendu *homines* et non point *corpora*).

Mais l'assertion de César vient à son tour se heurter contre les mêmes objections. Fréret, sans y mettre aucune cérémonie, la jugeait obscure dans ses termes, et absurde par rapport aux funérailles gauloises dont les usages exclu-

¹ Voy. Triad., 25 et 26. L'idée de faire passer l'âme des méchants dans le corps d'un animal qui a les mêmes penchants, se trouve dans le *Comment. du songe de Scip.*, I-9. *Novi corporis ambit (anima) habitaculum. non humani tantum modo, sed ferini quoque, electo genere moribus congruo quos in homine libenter exerceuit.* Encore une question à poser : Macrobe fut-il un disciple des Bardes, ou le *Mystère* a-t-il dévalisé Macrobe ? Conf. en outre Piaton, *id.*



superstition est assurément peu
 de Lucaïn. Mais si elle n'était
 attachait probablement aux cro-
 cés-celtiques¹, il n'en résulte pas
 l'opinion d'un docteur tel que
 que les âmes de leurs meilleurs
 tombeaux, pour animer peut-être
 Votre oreille enfin restera-t-elle
 d'une mère gallo-romaine que nous
 ant de siècles, cette touchante épi-
 ntestable écho de l'unà victuri de

LAGGE FILI
 NE QUIESCAS
 TER TYA ROGAT
 VT ME AD TE
 CIPIAS VALE
 P. Q. XV *

préférence qu'aucun indice ne rattache
 est-elle pas à la fois les doctrines de
 vagues croyances de l'Elysée clas-

avoir démontré que toute doctrine
 cyclose quelconque, était inconci-
 des coutumes funéraires des Gau-
 les plus fermes qu'ils fondaient sur
 ont donc reconnaître enfin et rejeter,
 absurdités qu'ont étourdiment pré-

abnoctare, ut Nicander affirmat (*de Ani-*
 et d'autres encore avec les Nasammons, peuple
 nous-nous. Voy. nos *Typ. gaul.*
 t. II, p. 263.

tées à nos ancêtres plusieurs écrivains de l'antiquité. Nous y sommes obligés d'ailleurs par les témoignages successifs de trois Anciens qui ont approfondi de plus en plus cette question traitée si légèrement par leurs devanciers. Je veux parler de Strabon, de Méla et de Lucain.

Le premier, en citant les deux dogmes celtiques de l'immortalité de l'âme et du renouvellement périodique de l'univers, ne dit rien de la métempsycose, dont la mention cependant venait se placer si naturellement sous sa main. Cette observation n'a qu'une valeur négative, il est vrai, mais il faut considérer que ce savant et très-zélé géographe, qui s'est étendu longuement sur la Gaule et sur ses habitants, avait sous les yeux, ainsi qu'on l'a remarqué, les Commentaires de César, et qu'il rectifie quelquefois ses assertions, tantôt en atténuant ce qui lui paraît exagéré; tantôt d'une manière implicite, en s'abstenant de répéter ce qu'il croit inexact. C'est ce qu'il a fait, je ne crains point de l'affirmer, dans cette circonstance, en disant que les Gaulois croient les âmes impérissables, ἀφάρτους; et je ne saurais admettre, avec un de ses traducteurs français, qu'il résulte de l'emploi laconique de ce qualificatif appliqué en même temps au monde et à elles, qu'il indique à la fois les simples régénérations de l'un opérées en lui-même, et les transmissions des autres passant continuellement dans de nouveaux corps¹.

Méla, qui nous a transmis sur les Druides quelques notions plus complètes que celles de César, s'exprime pour son compte de la manière la plus positive : « Un de leurs préceptes, dit-il, III-2, c'est que les âmes sont immortelles (éternelles, suivant J. Reynaud, *Druid.*, p. 443) et qu'il y a une autre vie au delà du tombeau, *æternas esse animas, vitamque alteram ad Manes*, III-2. » Ces mots excluent certai-

¹ Voy., p. 164, *Did.*, et t. II, p. 69, n° 3 de la trad. franç. in-4°. Il y a même dans le texte une particule positivement disjonctive, ἐπικρατήσειν δέ.

nement toute idée de transmigrations successives ; il n'y est question que d'une seconde vie, d'une résurrection, ἀναβιώσεως, répéterai-je avec Appien quand il parle de la croyance des Germains à cet égard, *Gall.*, I-3. En conséquence, ajoute Méla, les Gaulois brûlent et enterrent avec les morts les choses qui peuvent être utiles aux vivants¹. La pensée d'une résurrection leur était si familière, qu'ils l'étendaient même aux objets inanimés, tels, entre autres, que les lettres qu'on jetait dans le bûcher pour que le défunt les emportât avec lui, et les remit aux morts à qui elles étaient adressées. Méla cite encore de cette conviction gauloise d'une seconde vie, deux conséquences dont il a déjà été question, le renvoi *ad inferos* des règlements d'affaires et des dettes qu'on avait contractées ; puis le dévouement de ceux qui se précipitaient dans les flammes pour recommencer à vivre avec les morts qui leur étaient chers, *unà victuri* ! Ces deux mots suffisaient pour trancher la question.

Ce qu'il y a encore de trop classique dans l'exposé de cet auteur, est enfin rectifié par Lucain, à qui l'on ne peut contester d'avoir, mieux que tous les autres écrivains de l'antiquité, connu et compris la religion des Druides. Chose véritablement singulière ! Voici trois siècles qu'on se dispute à ce sujet, sans que l'obscurité qu'ont jetée sur son principal dogme les non-sens de Diodore, de Valère-Maxime, etc., soit dissipée par un passage aussi clair et aussi positif que celui de *la Pharsale*, et malgré tous les efforts de Frickius, de Duclos, de nos bénédictins Rivet² et D. Bouquet, de D. Martin, de Fréret et de tous ceux qui ont combattu le prétendu pythagorisme des Druides ! Ouvrons donc enfin notre intelligence aux beaux vers du poète :

¹ *Apla viventibus* ; Fradin et Huet ont traduit : « ceux qui avaient été chers aux vivants, » sens qui me paraît moins logique.

² *Hist. littér. de Fr.*, t. I^{er}, 1^{re} part., p. 37.

Vobis auctoribus, umbræ
 Non tacitas Erebi sedes, Ditisque profundi
 Pallida regna petunt; regit Idem spiritus artus
 Orbe alio; longæ, canitis si cognita, vitæ
 Mors media est. (v. 449-453.)

« D'après vos enseignements, les âmes ne descendent ni dans les demeures silencieuses de l'Èrèbe, ni dans les royaumes aux pâles habitants que Pluton régit dans les profondeurs de la terre. Le même souffle anime nos membres dans un autre monde; et la mort, si nous savons bien ce que disent vos chants, n'est que le milieu d'une longue existence. » — Tout le dogme est là; il n'y avait dans le Druidisme ni mânes, ni enfer, ni monarque de l'Èrèbe, mais bien une résurrection dans un autre monde, et la mort ne faisait que séparer en deux parties la même existence. Certes, nous aurions à faire encore une foule de questions, si quelque Divitiacus était là pour nous répondre, mais le grand point sur lequel ont roulé tant de contestations, me paraît définitivement gagné; non, les Gaulois ne croyaient point à une métempsycose.

XXXIV. Quelle était alors la nature de leur résurrection, ainsi que cet autre *orbis* où se rendaient les âmes? C'est, quant au premier point, ce que toutes les déductions de la plus habile critique tenteraient vainement de nous apprendre. L'âme, suivant les uns, revêtait un nouveau corps; suivant d'autres, elle reprenait l'ancien; seulement, ajoute une variante de cette opinion, ce corps épuré par le feu n'était plus sujet à toutes nos infirmités; il était d'une nature plus subtile et beaucoup plus durable. Ces dernières données ont cela de vraisemblable, qu'elles se rapprochent grandement des croyances eschatologiques des Aryas, de Zoroastre et d'Odin. On est, à ce sujet, tout surpris de rencontrer dans celles des anciens Gaëls de l'Écosse, une pensée aussi musulmane que l'accroissement de beauté promis à toutes les femmes dignes d'être reçues dans l'île de Féli-

cité¹. D'un autre côté, si nous comprenons bien J. Reynaud, car sa phrase n'est pas très-claire (*Druid.*, p. 409), la longévité de ces corps était limitée par la durée de la *série périodique* à laquelle ils appartenaient, c'est-à-dire par le temps qui s'écoulait entre deux rénovations du monde. Ceci serait positivement odinique, peut-être mazdéen, mais nullement védique. Quand donc nous résignerons-nous à ne pas tout savoir dans les domaines infinis de l'érudition ?

XXXV. Peut-être perdrons-nous un peu moins notre peine avec l'*orbis alius*. C'est, au gré des uns, tel ou tel astre, et pour les autres, tout simplement l'île de Bretagne ou la *Brittia* de Procope. Nous avons déjà, au n° VII, entretenu le lecteur des traditions religieuses qui entouraient les îles britanniques. L'une était le berceau du Druidisme; dans une autre, on célébrait des sacrifices pareils à ceux de Samothrace²; une troisième était habitée par des prophètes; une quatrième, l'*île sacrée*; une cinquième, la prison de Saturne enchaîné par le sommeil, etc. L'imagination des Grecs, s'appropriant les révélations mystérieuses des Phéniciens, ne se contenta pas d'une donnée aussi merveilleuse; elle peupla de colonies helléniques les îles voisines d'Ogygie ainsi que les bords du grand continent qui enfermaient extérieurement l'Océan, et leur donna pour religion le culte particulier d'Hercule et de Saturne, etc. Quelques-unes de ces îles, tout à fait désertes, passaient pour être la résidence des Génies et des Héros, et de violentes tempêtes ou des odeurs empestées apprenaient aux insulaires les plus voisins quand une *grande âme* venait de quitter sa dépouille mortelle, et se rendait dans la demeure qui lui était destinée³.

¹ Logan, *The scottish Gaels*, t. II, p. 341.

² Strab., IV, p. 165, *Did.*

³ Voy., pour toutes ces traditions, Avien., *Ora mar.*, v. 108; Plutarq., *de fac. Lun.*, 26, et *de defectu Orac.*, 18; Hésiod., *Op. et d.*, v. 168 et suiv. Pindar, *Ol.*, II, v. 123 et suiv.; Solin, 23.

On trouve déjà dans Hésiode quelques mots de ces fables, que je compléterai tout à l'heure. Les îles des Héros rappellent assurément celles qu'habitaient Achille aux pieds légers et le vaillant fils de Tydée¹; mais ce n'est probablement pas ce souvenir qui s'est conservé si vivace jusqu'à nos jours chez les Highlanders de l'Ecosse et des Hébrides. On y parle toujours de l'île si rarement visible du lointain ouest, où revivent Fingal et ses guerriers, comme Arthur dans celle d'Avalon. Les Gaëls nomment communément la première *Flath* ou *Flaith-innis*, l'île des Héros ou l'île de Félicité; elle s'appelle aussi l'île verte ou de la Jeunesse, et tout homme assez heureux pour y aborder, reprenait aussitôt la vigueur et la santé qu'il avait à vingt ans². On pourrait donc, à toute force, prétendre que cette tradition se rapporte à l'*Orbis alius* des Druides, mais le nom grec des îles des Bienheureux, *Μακάριον νήσοι*, qui leur fut commun avec plusieurs îles de la mer Egée et même avec l'Oasis d'Ammon³; rappelle si vivement celui de l'Hercule navigateur et phœnicolibyen Makar⁴, qu'il est évident pour moi que ce mythe a une origine phénicienne. Les marchands de Tyr et de Carthage promettaient sans doute l'existence la plus heureuse, *μακαρία*, aux colons qu'ils voulaient enrôler dans les îles lointaines découvertes par leurs dieux, et peut-être aurons-nous lieu de penser qu'ils se firent même payer par des populations ignorantes et crédules, telles que nos Pré-celtiques, pour les transporter après leur mort dans ces séjours de félicité.

Ce qui est certain dans tous les cas, c'est que la prison de Saturne, et ces âmes qui soulèvent les tempêtes sur leur pas-

¹ Hymne d'Harmod. et d'Aristog. dans Athén., XV.

² Campbell, *Popul. tales of W. Highland*, t. IV, p. 163; Logan, *V. Scottish Gaels*, t. II, p. 342.

³ Diod., V-82, et autres auteurs; Hérod., III-26.

⁴ Voy. Movers, *Die Phönizier*, t. I^{er}, p. 417 et 420 et al., 1841; Pausan., X-19.

sage, et que nous allons voir errer dans l'espace compris entre la lune et la terre, n'ont plus rien de commun avec le Druidisme tel que nous le connaissons. Celles-ci nous offrent en revanche, par un rapprochement fort curieux, une première vision ¹ des ombres *ossianiques*, c'est-à-dire de la création eschatologique, la plus intéressante de toutes à mon gré, et la plus favorable aux illusions consolantes et aux poétiques mélancolies. Personne, que je sache, n'a remarqué ce rapport entre les chants du fils de Fingal, et les récits de deux voyageurs que Plutarque a mis en scène dans ses traités de la *cessation des Oracles* et de la *face de la Lune*. Il est vrai que Démétrius ne présente pas ces âmes sous leur jour le plus rêveur ; mais Claudien, soit qu'il ait définitivement précédé de treize siècles le barde fantastique de Morven, soit qu'il nous renvoie au contraire un écho réel de ses tristes accents, a véritablement fait vibrer les cordes de cette harpe vaporeuse dans ces vers qui se rapportent à une des traditions les plus saisissantes de l'Armorique, et qui attestent du moins son antiquité locale, si elle ne remonte point jusqu'aux Cimmériens de l'Odyssée :

Est locus extremum qua pendit Gallia lītus
 Oceani prætentus aquis, urbi fertur Ulyxes
 Sanguine libato populum movisse silentium.
 Illic umbrarum tenui stridore volatnūm
 Flebilla auditur questus; simulacra coloni
 Pallida defunctas que vident migrare figuras ².

« Au lieu où la Gaule cesse de prolonger au sein de l'Océan l'extrémité de ses rivages, on rapporte qu'Ulysse évoqua, par

¹ Sauf peut-être en ce que Diog. Laërte cite d'une doctrine assez obscure de Pythagore sur les âmes qui remplissent l'air, etc. (*Pythag.* 31 et 32), Conf. Virg., *Æn.* VI-740.

² In *Ruf.* I^{er}, v. 124, Conf. Tac., *Germ.* 3 et Lucain, IX-5 et suiv. :

Qua niger astriferis connectitur axibus aer,
 Quodque patet terras inter lunæque meatus,
 Semidei manes habitant...

de sanglantes libations, la foule silencieuse des mânes. Là s'entendent toujours les plaintes et les gémissements des ombres qui volent avec un léger bruissement, et le laboureur voit passer près de lui les pâles fantômes qui lui montrent les traits des morts. » Effacez de ce tableau, dont Procope va nous donner la suite, le personnage d'Ulysse qu'y ont introduit les préoccupations homériques du poète, et vous vous trouvez à l'extrémité de notre Bretagne, sur le promontoire du Raz, près de l'enfer de Plogof et de la baie des Trépassés, où les nuits sont encore peuplées de pareils fantômes par les pieuses terreurs des paysans bretons ¹. Malheureusement il n'y a rien, dans tout ce que nous savons du Druidisme, qui ressemble à ces mânes errants de Claudien, ou aux ombres d'Ossian ; et nous devons ajouter qu'en fût-il autrement, il resterait encore à prouver enfin sans réplique, comme pour les bardes gallois, l'authenticité des poésies traduites par Macpherson. Un savant et zélé Highlander nie même implicitement, pour ses compatriotes, la réalité de cette croyance aux fantômes portés sur les nuages, en observant, comme un digne élève de la civilisation britannique, que les Ecossais donnaient à leurs âmes, dans l'île de Félicité, une demeure beaucoup plus confortable que les brouillards et les nuées ². Peut-être Logan nous montre-t-il le point de jonction des deux systèmes en citant, d'une part, d'autres poésies erses où les âmes descendent du haut des airs et parcourent en tourbillonnant avec le vent les bois et les vallées ; — et, d'un autre côté, la croyance superstitieuse d'après laquelle les morts de certains clans privilégiés se plaisent à visiter, en quittant parfois leur île bienheureuse, les collines et les bruyères où ils chassaient, avec leurs amis, les chevreuils et les cerfs ³.

XXXVI. Revenons à cette superstition armoricaine qu'hel-

¹ M. de la Villem. *Barz Breiz*, 4^e édit., t. I^{er}, p. 260.

² Campbell, *Popul., tales of the W. Highlands*, t. IV, 1862, p. 163.

³ Scott. *Gaëls*, t. II, 1831, p. 342.

lénisait Claudien. Elle touche de près à un mythe fort singulier, que Procope nous a transmis d'une manière beaucoup plus complète, et dans sa simplicité originelle sans doute, quoiqu'il remonte à une époque bien antérieure à celle de l'historien byzantin. Car, sans parler du commentateur Tzetzes qui l'a rattaché aux vers d'Hésiode comme à ceux de Lycophon¹, le faux Orphée y fait une allusion qui me semble évidente dans un passage de ses Argonautiques, v. 1130 et suivant. Il s'agit d'un peuple, juste entre tous, comme on disait des Hyperboréens, et qui habitait par delà les Alpes du côté d'Iernis (l'Irlande) la terre d'*Hermionie*. Quand ces hommes de l'occident terminaient leurs jours, un navire recevait aussitôt leurs âmes. Elles traversaient ainsi un fleuve Achéron qui roulait de l'or, et abordaient près de la porte des enfers. La tradition et la contrée d'où elle était parvenue jusqu'au poëte, se perdent avec lui dans le vague, mais Procope nous les fait connaître dans toute leur réalité. Cet écrivain du VI^e siècle, contemporain par conséquent de Taliésin, raconte, *Goth.* IV-20, que les âmes des morts sont transportées du rivage des Gaules dans l'île de *Brittia* dont il vient de faire une description à moitié fabuleuse, mais qui, d'après certains faits historiques qu'il rappelle, se confond évidemment dans son esprit avec la Grande-Bretagne. Le littoral en face duquel cette île est située appartient aux Francs, qui n'exigent cependant aucune imposition de ses habitants à cause du service fort étrange, dont ils sont chargés depuis un temps très-reculé, celui de passer, chacun à son tour, les âmes des morts dans cette île de *Brittia*. Ceux à qui cette corvée revenait pour la nuit prochaine, rentraient dans leur maison dès la chute du jour, et attendaient que le Génie qui présidait à ce transport des âmes vint, au milieu de la nuit, frapper à leur porte et les appeler à voix basse. Ils se levaient aussitôt; une impulsion mystérieuse mais irrésistible les

¹ Comm. sur Hés., *Op. et D.* v. 169; sur Lycop., v. 1204.

poussait au rivage, où ils trouvaient des barques étrangères qui paraissaient vides. Ils s'y plaçaient sur-le-champ, et aussitôt qu'ils commençaient à ramer, ils s'apercevaient que ces barques étaient si chargées qu'elles s'enfonçaient dans l'eau jusqu'aux bords, sans qu'ils y vissent personne. Au bout d'une heure ils arrivaient à cette île, qu'ils n'atteignaient ordinairement qu'après avoir navigué pendant un jour et une nuit. Les âmes débarquaient toujours invisibles; une voix les appelant successivement par le nom que le mort avait porté, celui de son père et son titre, s'il avait été revêtu de quelque dignité. L'appel des femmes joignait à leur nom personnel celui de leur mari. Les bateliers repartaient ensuite, sentant bien à la légèreté de leurs barques qu'elles étaient complètement vides.

Il est impossible d'attaquer l'authenticité de ce mythe qui se lie étroitement avec l'ensemble des traditions précédentes et avec des superstitions encore vivantes dans notre Cornouaille et dans le Morbihan¹. Mais il ne l'est pas moins de le rattacher au Druidisme, surtout dans la confusion que Procope a faite de sa Brittia avec la Grande-Bretagne, qui était beaucoup trop habitée et trop fréquentée par les Gaulois pour qu'ils en fissent le séjour des âmes. Ce mythe est d'ailleurs en contradiction directe avec une autre croyance rapportée aussi par Plutarque, et qui me semble le commentaire naturel des vers de Lucain. Je crois bien reconnaître cette fois la lente et tardive divulgation d'une doctrine druidique, recueillie confusément avec d'autres traditions populaires par l'insatiable curiosité du philosophe de Chéronée. Il ne s'agit de rien moins que d'envoyer des âmes dans la lune, et

¹ Dans la presqu'île de S. Gildas, suivant Em. Souvestre, un pouvoir invisible force les pécheurs trop chargés de péchés à, se jeter la nuit dans des barques où sont les âmes maudites, condamnées à errer jusqu'au jugement dernier sur les océans (*Derniers Bret.*, 1843, p. 110). C'est le pendant de la *Chasse infernale*.

de voir, toute plaisanterie mise de côté¹, si le récit de Plutarque ne renferme pas au fond quelque doctrine religieuse qu'il faut prendre au sérieux.

XXXVII. En étudiant à notre point de vue les chapitres XXVI et suivants du *Traité sur la face de la Lune*, nous pouvons en présenter au lecteur le résumé que voici : A quelques journées de navigation de la Grande-Bretagne, du côté de l'ouest et non loin de l'île d'Ogygie, sont situées trois autres îles dont l'une est le séjour de Saturne. Ce dieu était, après Hercule qui fonda ces colonies lointaines, leur principale divinité. Son culte y était célébré par un collège de prêtres renouvelé tous les trente ans, au retour de sa planète dans le signe du Taureau ; ils se livraient assidûment à l'étude des sciences et surtout de l'astronomie. Nous avons déjà rencontré, dans le *Traité de la cessation des Oracles*, des insulaires regardés par les autres Bretons comme des hommes sacrés et inviolables, et dans lesquels nous avons cru reconnaître des Druides, mais ils n'habitaient point la même île que Saturne, dont le nom et les prêtres spéciaux et temporaires indiquent, ce me semble, un autre système d'idées religieuses. Un de ces derniers visitant l'Europe et l'Afrique séjourna longtemps à Carthage, où il fit la connaissance de l'un des interlocuteurs de Plutarque, et lui enseigna beaucoup de choses nouvelles sur la véritable nature de notre être, et les trois parties dont l'homme est composé, le corps, l'âme, ψυχῆ, et l'entendement, νοῦς. La séparation de ces dernières et du corps amène la mort d'ici-bas. L'âme et l'entendement vont ensemble errer pendant un certain temps, pour expier leurs fautes ou leurs crimes, dans l'espace qui s'étend entre la lune et la terre. Cette première punition des méchants dure beaucoup plus que celle des bons qui se purifient dans

¹ J. Reynaud ne s'en est pas préoccupé plus que moi, en arrivant de son côté à la même conclusion, dans son dernier ouvrage, *l'Esprit de la Gaule*, p. 96 et suiv.

un lieu qu'on appelle les *prés d'Hadès*⁴. Les uns et les autres sont ensuite reçus dans la lune; mais, tandis que les justes résident sur sa face supérieure ou tournée vers le ciel qu'on nomme l'*Élysée*, ceux qui ont été méchants ne peuvent dépasser la face inférieure ou tournée vers la terre. Il est dit un peu plus loin que leurs âmes sont enfermées dans une immense caverne où se continue leur châtement. On ne comprend pas pourquoi ces deux différentes expiations, l'une dans la région de l'air et l'autre dans la lune; il y a probablement ici juxtaposition et confusion des croyances de deux cultes insulaires. Au bout d'un très-long espace de temps, la seconde mort sépare l'âme de l'entendement, qui va se perdre dans le soleil dont il était une émanation. Ce qui suit roule d'une manière assez obscure sur une dernière sorte de métémpsycose, d'abord partielle, réservée aux seules âmes des méchants (troisième expiation), et complétée plus tard par une nouvelle émanation de l'entendement, etc.

XXXVIII. Cet ensemble de fables et de données eschatologiques qui, pendant plusieurs siècles, depuis le faux Orphée jusqu'au temps de Procope, se sont mystérieusement accumulées sur l'extrémité des Gaules et les îles Britanniques, mérite assurément une attention particulière. Nous avons écarté leur encadrement et leurs broderies helléniques, pour aller au fond des choses qui reposait sans doute sur des croyances nationales, puisque les souvenirs n'en sont pas encore tout à fait morts aujourd'hui. Les dernières données de Plutarque se rapprochent certainement des doctrines bardiques plus que du Druidisme classique; d'autres sont incompatibles avec celui-ci comme avec celles-là. Nous nous trouvons donc en face d'idées religieuses d'origines différentes, fait qui deviendra encore plus évident si on les compare avec celles des Hyperboréens de Diodore, II-47, dont la tradition,

⁴ Ricard a traduit les *tergers* (Ἐπιμῶνα;) de Pluton, mais sans penser probablement à la fameuse *Pommeraië* de Merlin.

verrons-nous, doit se joindre à tout ce qui précède. Ils habitaient vis-à-vis de la Celtique une île aussi grande que la Sicile (double condition que remplit seule la Grande-Bretagne) et se regardaient tous comme des prêtres d'Apollon. Ce dieu les visitait tous les dix-neuf ans, quand les astres revenaient à la même place après avoir accompli leur révolution. Nous trouvons ainsi en usage dans les îles Britanniques deux cycles différents, le lunaire de dix-neuf ans et celui de Saturne, car il est clair que le renouvellement trentenaire de ses prêtres (pareil à celui des siècles druidiques, Plin., XVI-95) était lié à la durée de la révolution de sa planète. Il nous suffit pour l'instant de constater cette dualité, qui est une preuve des diversités religieuses dont nous parlons, mais nous y reviendrons plus tard. Il ne s'agit présentement que de reconnaître, parmi les données que nous avons réunies, quelle est l'origine probable de celle-ci ou de celle-là.

On peut distinguer sur-le-champ celles qui doivent appartenir aux Phéniciens ou aux Carthaginois, comme l'*Île sacrée* qu'habitaient les Hiberni¹ (l'Irlande), le culte d'Hercule conducteur de ces colonies occidentales, celui de Saturne et le renouvellement périodique de ses prêtres. Je pense, d'après l'antique dénomination de l'Île sacrée, *sic dixere prisci* (Avien), et le nom déjà cité de l'Hercule phœnicco-lybique Baal-Makar, que le transport maritime des âmes et leur séjour dans les îles bienheureuses² étaient des traditions de même source, fondées sur quelques coutumes religieuses établies par ces habiles exploiters de l'Occident. Puis viennent les croyances tout à fait étrangères aux Phéniciens et aux Grecs, en contradiction formelle avec l'eschatologie druidique, — soit qu'on la confonde avec la métempsycose, soit qu'on la fasse consister dans une simple résurrection, —

¹ Avien., *Ora mar.*, v. 111.

² Νήσοι Μακάρων; voy. ci-dessus, n° XXXV.

... ..

... .. à une reli-
... .. Ces
... .. les âmes
... .. dans
... .. traces que
... .. démon-
... .. nationale
... .. Et si l'on
... .. de l'âme.
... .. le même que
... .. tendent in-
... .. leurs tombeaux.

... .. obscure, et
... .. mon opinion.
... .. à Béreus. En
... .. pour celtique,
... .. les uns
... .. par Pla-
... .. une partie
... .. M. Henri
... .. de
... .. avec les
... .. après
... .. conquerrait
... .. sur

... ..
... ..
... ..

laquelle nous ne pouvons, faute de tout renseignement, émettre d'opinion et nier ou affirmer qu'elle ait fait partie de ce dogme. Nous observerons seulement que cette transmigration postérieure dans le soleil ne répond plus à l'*orbis alius* de Lucain auquel nous devons revenir. Il ne parle, en effet, que d'un seul autre monde, et l'ascension des âmes dans le globe lunaire, cette croyance associée dans les relations confuses des Grecs avec celles de quelque autre religion lointaine de l'Occident, mais dont les Gaëls paraissent n'avoir jamais eu aucune idée, répond précisément aux termes du poëte. La corrélation des deux textes est saisissante, et l'un et l'autre expriment une pensée toute védique, celle qui fait briller dans les astres les âmes des premiers Richis et des hommes généreux. Nous savons, d'un autre côté, que les Hyperboréens bretons observaient avec une attention singulière le disque de la lune qui, vue de leur île, paraissait, assurait-on, beaucoup plus rapprochée de la terre. Enfin, considération philosophique bien plus importante, la transmigration des âmes, qui nous est révélée par Plutarque, vient justement donner au Druidisme le couronnement qui lui manque dans tous les écrits des anciens. En effet, la conséquence naturelle de l'immortalité de l'âme, et sans laquelle cette conviction si puissante perdrait toute sanction morale, et ne serait plus qu'une creuse rêverie, c'est le châtement ou la récompense qui nous attendent sur le seuil de l'autre vie. Le partage des bons et des méchants entre les deux faces de l'astre lunaire, la caverne où étaient renfermés les plus criminels, sans doute, de ces derniers, répondent à cette exigence logique du dogme consolateur. De même chez les Perses et les Scandinaves, le Gorotman et le Douzakb, le Valhalla et le Nifheim, ou définitivement le Gimli et le Nastrond ; ce qui constitue une forte présomption que ce dogme existait aussi chez les Celtes.

M. Gat. Arnoult a pris sur lui¹ d'affirmer le fait, en rattachant la tradition de Procope sur le passage des âmes dans l'île de Brittia, à la grande fête irlandaise du 1^{er} novembre, le *Samhain*. Rapprochement ingénieux, mais rien de plus, s'il n'est même pas entièrement fantastique. Je m'appuierais plus volontiers sur une autre présomption, qu'on peut tirer de la fameuse triade dans laquelle les Druides prescrivaient d'honorer les dieux, de ne point faire le mal et d'agir toujours en homme de cœur². Ces beaux préceptes ont partout besoin, pour imposer aux forts et aux puissants de ce monde, d'être accompagnés d'un mythe qui leur fasse peur des supplices de l'autre. Malheureusement ces présomptions sont combattues :

1° Par le même argument qui nous a servi contre les métempsykosistes, c'est-à-dire la conviction qu'avaient les Gaulois de retrouver, en recevant une nouvelle existence, les amis, les clients, l'épouse qu'on brûlait avec eux. Ils ne pensaient donc point qu'un jugement d'outre-tombe pouvait les séparer les uns des autres, à moins qu'on n'admette, ce qui serait d'un sublime incroyable, que le dévouement de ces derniers bravait toutes les conséquences possibles de leur mort, dans la simple espérance d'être réunis pour toujours à ceux qui leur étaient chers.

2° Par ce mépris même de la mort que les Druides cherchaient, dit-on, à inspirer aux Gaulois en leur promettant une seconde vie, des hommes dont la conscience peut redouter le jugement inflexible de la divinité devant être fort peu pressés de paraître devant elle.

3° Par le silence absolu des anciens sur un point aussi capital en philosophie comme dans toute religion. Nulle part, dans tout ce que les Grecs et les Romains nous ont

¹ *Hist. de la philos. en France*, Pér. gaul. p. 162.

² *Diog., Préf. vi.*

laissé de renseignements sur les Druides et leurs doctrines philosophiques ou religieuses, il n'est question de jugement des âmes ou de peines et de récompenses au delà du tombeau. Il n'y a d'exception présumable que pour le passage de Plutarque qui nous occupe en ce moment. Les autres se rapportent, comme on vient de le voir, à des croyances très-différentes, quoique également britanniques, et c'est trop s'avancer que d'affirmer *a priori*, avec l'un de nos plus célèbres historiens¹, que l'une d'elles fit partie de l'enseignement des Druides, auxquels l'auteur grec paraît n'avoir pas seulement pensé. Ce n'est qu'en comparant la plus importante de ces traditions avec les vers de Lucain, qu'on peut en déduire sans trop de témérité qu'elle appartenait au Druidisme, et que l'*orbis alius* du poëte doit être l'astre lunaire.

Cette transmigration des âmes, indiquée par Plutarque, et la séparation qui en résultait entre les bons et les méchants, nous paraissent donc avoir été des dogmes de notre religion nationale, parvenus jusqu'au philosophe de Chéronée pélemèle, répéterai-je, avec d'autres croyances ramassées dans les Iles Britanniques, et chargées comme elles de broderies grecques, telles que cette métempsychose partielle, le nom de l'Élysée, etc. Et si l'on me demande par quel motif je me prononce ainsi entre les raisons pour et contre que j'ai exposées tout à l'heure, je répondrai que, ne pouvant tout concilier, les considérations les plus hautes doivent l'emporter sur celles d'un ordre inférieur, et qu'il m'est difficile de comprendre comment les Druides auraient pu enseigner l'immortalité de l'âme sans y joindre la responsabilité finale de ses actes devant la divinité.

XL. Nous ne ferons pas d'autre observation que celles qui précèdent sur l'eschatologie gauloise de M. H. Martin, tirée

¹ M. H. Martin, t. I^{er}, p. 78, 4^e édit. Il s'agit des grands personnages dont la mort soulève des tempêtes.

M.
char
l'île
le
s'

182
 Pressions correspondant du *Mystère des bardes*, puisque nous
 à un... demandé qu'on en prouvât préalablement la complète
 nous nous contenterons de résumer dans quel-
 ques-unes, en les faisant suivre d'un texte à peu près décisif
 que saint Jérôme, la partie de ce *Mystère* qui touche de près
 à notre sujet. — L'existence est partagée en trois cercles :
 celui du vide ou de l'infini, dans lequel n'existe que Dieu ;
 celui des transmigrations, *Abred*, et celui du bonheur. Il
 paraît que le second cercle se divise en deux parties :
 l'*Annwfn*, ou l'abîme dans lequel reposent les germes de
 toute vie, et l'*Abred* proprement dit, où se meuvent tous les
 êtres, montant ou redescendant suivant leur conduite l'é-
 chelle de l'existence, jusqu'à ce que, devenus tout à fait ver-
 tueux, ils entrent en reprenant toute la mémoire du passé,
 dans le cercle du bonheur¹. — Mais il s'en faut que M. Pictet,
 dont j'ai adopté les interprétations, soit toujours d'accord
 avec M. de la Villemarqué², Owen Pughe ou même Ed. Wil-
 liams, le premier traducteur, s'il n'est le véritable auteur de
 cette œuvre suspecte.

Elle l'est, non-seulement par la manière dont son parrain
 l'a produite dans le monde littéraire et par l'étrangeté des
 faits historiques qu'elle suppose, mais elle le devient encore
 plus quand on y découvre des emprunts trop évidemment
 faits à des écrivains de l'antiquité que n'ont pu connaître,
 suivant toute vraisemblance, des bardes païens et à demi
 sauvages des siècles où elle aurait été composée. La 26^e triade
 suivant laquelle la *cruauté* (d'après la correction de J. Rey-
 naud³) eût été l'un des péchés capitaux de la religion gau-
 loise, et punie d'un châtement dont l'idée première se trouve

¹ Triad., 13, 14, 32, etc. Texte et trad. de M. Pictet.

² Voy. *id.*, p. 35, et le *Barias Breiz*, t. 1^{er}, p. 17, 259 et al., 4^e édit. — Rap-
 port d'ailleurs entre ces cercles et le *Purgatoire* de Saint-Patrice en Ir-
 lande, et même avec l'*Enfer* du Dante.

³ La traduction de M. Pictet porte : « Le manque de charité ! »

dans Macrobe¹, suffirait à elle seule pour m'enlever toute confiance dans l'authenticité de ce Deutéronome celtique. A plus forte raison quand tout cet échafaudage des transmigrations de l'Abred et de la préexistence des âmes se retrouve dans une épître de saint Jérôme² à Pammachius, au sujet des erreurs d'Origène et de Jean de Jérusalem. — *Querimus utrum animæ antequam homo in paradiso fieret, et plasmaretur Adam de terra, inler rationabiles fuerint creaturas; utrum proprium statum habuerint, vixerint, moratæ sint atque substiterint; — et an Origenis doctrina sit vera, qui dicit cunctas rationabiles creaturas, incorporales et invisibiles, si negligentiores fuerint, paulatim ad inferiora labi, at juxta qualitates locorum ad quæ defluunt, assumere sibi corpora. Verbi gratia, primum ætherea, deinde aerea; cumque ad vicina terræ pervenerint, crassioribus corporibus circumdari, novissime humanis carnibus alligari.* — Les démons eux-mêmes peuvent se relever et revenir comme les hommes auprès de Dieu : *Si paululum resipiscere cœperint, humana carne vestiri, ut acta deinceps pœnitentia, post resurrectionem eodem circulo quo in carnem venerant, revertantur ad visionem Dei, liberati etiam aereis æthereisque corporibus.* — Si l'antiquité a fait aux Druides l'honneur insigne de leur donner Pythagore pour disciple ou pour maître, faudra-t-il aussi que nous débattions si Origène fut à son tour un de leurs adeptes, ou si quelque héritier lointain de ses brillantes hérésies est venu les enseigner aux bardes qui auraient édifié sur elles leur prétendu néo-druidisme ? J'attendrai la solution de ce problème.

XLI. Je n'ai point à garder la même neutralité envers M. Am. Thierry qui est resté sur le terrain de l'antiquité classique, mais pour la traiter encore dans cette occasion, avec ce sans-gêne que je lui ai déjà reproché. Il affirme

¹ Voy. ci-dessus au n° XXXII, dans les notes, le texte de cet auteur.

² *Opera*, éd. de 1546, fol. 57.

successivement que l'idée morale de peines et de récompenses n'était point étrangère au système de métempsycose des Druides ; — qu'ils considéraient les degrés de transmigration inférieure à la condition humaine comme des états d'épreuve et de châtement, — et que les âmes, admises dans le séjour d'élection, trouvaient une constante félicité dans la satisfaction virgilienne de leurs goûts et de leurs passions antérieures ¹. Ce sont là de pures suppositions que n'autorisent ni les citations qu'il a accumulées comme pour les soutenir, ni aucun autre texte grec ou romain, à moins qu'on ne regarde l'Anchise de l'Enéide comme un archidruide, qui a indiscretement mêlé aux idées de Platon quelques-unes de ses propres doctrines eschatologiques. Il se peut toutefois que cette distinction entre le bonheur des élus et la métempsycose infligée aux réprouvés, ait été suggérée à M. Am. Thierry par le passage de Plutarque résumé plus haut, quoiqu'il n'ait pas compris cet auteur dans ses nombreuses citations. En tout cas, celui-ci n'a fait aucune allusion aux Druides dont je ne crois même pas que le nom se rencontre dans un seul de ses écrits, et ce n'est qu'avec l'aide de Lucain que j'ai pu en tirer parti.

XLII. Il nous reste à examiner un dernier point. César affirme, VI-16, que les Gaulois, attaqués de maladies graves ou exposés à de grands périls, immolaient ou vouaient aux dieux, pour leur salut personnel, des victimes humaines ; la vie d'un homme pouvant seule racheter celle d'un autre et apaiser le courroux de la divinité. Abominable superstition dont l'idée première, apportée de la Grèce et devenue ensuite toute romaine ², devait, d'après tout ce qui précède, être bien peu gauloise. Je n'y reconnais pas le glorieux enseignement des Druides, et ce mépris de la mort si célèbre

¹ *Hist. des Gaul.*, t. II, p. 76, 3^e éd. ou t. I^{er}, p. 486 de la 6^e.

² Voy. particulièrement le dévouement d'Alceste et celui de quelques Romains pour Caligula, Suét., 14.

dans toute l'antiquité, *ignavum reddituræ parcere vitæ*. Ce fait paraît cependant confirmé par Justin qui rapporte, XXVI-2, que les Gaulois, près de livrer bataille au roi de Macédoine, Antigone, et menacés par les augures d'une si grande défaite, qu'ils devaient tous y périr, conçurent l'espérance, *sperantes*, de détourner de leurs têtes la colère des dieux en sacrifiant à ceux-ci leurs femmes et leurs enfants, qu'ils massacrèrent jusqu'au dernier pour racheter à la fois la victoire et leurs propres vies. Quoique le récit de Justin soit tiré d'un auteur qui était lui-même Gaulois d'origine, j'ai peine à croire que tel fut le mobile de cette épouvantable action. La coutume des Celtes n'était-elle pas d'immoler autour du bûcher d'un mort sa femme, les clients, les esclaves et les animaux qu'il préférait, pour qu'il retrouvât dans l'autre monde presque toute sa maison ? Ceux qui, allant combattre Antigone, se croyaient condamnés par les dieux, peuvent fort bien n'avoir pas eu d'autre pensée que celle d'être rejoints par leurs familles et de les arracher en même temps à l'esclavage et aux outrages des vainqueurs. C'est ainsi qu'agirent les Bretons vaincus par Agricola, *Tac.* 38. Justin raconte d'ailleurs ce massacre comme un exécrationnel forfait inspiré, non par leur conviction religieuse, mais par une simple espérance, et dont le remords saisit aussitôt les coupables. Nous devons nous souvenir aussi que ces Gaulois orientaux n'étaient pas les élèves des Druides, et si nous ne pouvons rejeter absolument l'assertion de César, elle vient se joindre à d'autres faits pour prouver que leur religion avait déjà perdu de sa puissance, et que la foi profonde des Transalpins dans leur dogme le plus national commençait à chanceler, minée sourdement par l'infiltration des croyances étrangères. Je n'admets donc pas l'explication du général romain comme un article de l'ancienne foi druidique, et je repousse également l'interprétation que J. Reynaud donnait¹

¹ *Druidisme*, id. — *Esprit de la Gaule*, p. 66.

des suicides payés, dont Posidonius avait eu le spectacle dans les festins des Celtes¹. Rien dans son texte n'autorise à croire que ceux qui se faisaient ainsi égorger, se suicidaient pour sauver d'autres vies. Il n'y est question que d'un marché conclu avec les autres convives, simple spéculation d'un homme résolu de mourir pour une raison quelconque, mais au bénéfice de ses amis et de ses proches.

XLIII. Je ne m'arrêterais pas à un cinquième, ou, si l'on veut, sixième dogme druidique, commun à presque toutes les religions de l'antiquité, s'il ne nous offrait encore deux exemples frappants des idées contradictoires que les Anciens s'étaient formées des Celtes. Je veux parler de la croyance que les choses futures pouvaient être révélées aux hommes par les oiseaux ou par les victimes qu'on sacrifiait aux dieux, c'est-à-dire, par deux sortes de divination. Quoique César n'ait parlé ni de l'une ni de l'autre, il n'y a point à contester sur la seconde dont l'atrocité, nous attestent Diodore, Strabon et Tacite², immolait des hommes pour demander aux convulsions de leur agonie les secrets de l'avenir. C'est aussi dans les entrailles des victimes, nous apprend Justin, XXXII-3, que les Gaulois cherchaient la cause des fléaux dont ils étaient frappés. Mais on pourrait de prime abord avoir quelques doutes sur l'autre genre de divination. Si ce même Justin nous dit, XXIV-4, en parlant des Gaulois qui envahirent la Macédoine et la Grèce, qu'aucun peuple n'était aussi habile dans la science des augures, Pausanias rapporte, X-21, qu'ils ne consultèrent d'aucune façon les dieux avant la bataille des Thermopyles, si toutefois, observe le scrupuleux écrivain, il existe un genre quelconque de divination celtique. Le Brennus qui conduisait cette expédition

¹ Voy. ci-dessus, sect. 2, n° VII.

² Diod. V-31 ; Strab. p. 164 ; *Did.*, Tac., *Ann.*, XIV-30.

peut avoir été un *esprit fort*, ainsi que Justin lui-même et d'autres auteurs paraissent nous le présenter; mais il est certain que Pausanias s'est trompé dans son observation, non-seulement sur les Gaulois en général, mais sur les Galates mêmes dont il parle; car, peu d'années après, une autre de leurs armées, avec une foi par trop profonde, consulta les entrailles des victimes avant de combattre Antigone (Justin, XXVI-2). Nous savons en outre que leurs descendants, le roi Déjotarus entre autres, se passionnèrent pour l'art augural¹. Mais pour revenir à nos Gaulois, Diodore signale précisément leur confiance dans les prédictions que leurs devins tiraient du vol des oiseaux, et Tite-Live affirme comme Justin qu'ils s'en rapportaient à ces guides aériens pour la direction de leurs expéditions lointaines². Nous verrons en effet que les grues dont le vol dirigea peut-être leurs premières migrations vers le midi, participèrent chez nos ancêtres aux honneurs divins, et qu'elles étaient dévotement, ainsi que le croissant de la lune, représentées sur leurs boucliers. Enfin Cicéron nous assure³ que le druide Divitiacus, qu'il avait reçu à Rome, passait pour prévoir les choses futures en partie par sa science augurale, en partie par sa seule pénétration. Connaître la volonté des dieux était d'ailleurs une prétention générale des Druides, et Tacite parle non-seulement de leurs prophéties, mais encore des prédictions des femmes bretonnes⁴. Les pieux habitants de l'île britannique de Silura se vantaient même de posséder tous, dans l'un et l'autre sexe, ce don de divination. (Solin, 23, Panck.)

Cette croyance des Celtes, ce dogme des Druides sont donc

¹ Cicér. *de Divinat.*, I-15 et II-36. Val. Max. I-4. Les Galates allèrent jusqu'à implorer la protection des oiseaux contre les sauterelles (Ellen, *Anim.* XVII, 19.)

² Diod. V-31; T.-Live, V-34; Just. XXIV-4.

³ Cic. *de Divinat.* I-41.

⁴ Méla, III-2; Tac., *Hist.* IV-54, et *Ann.* XIV-32; Dion. Chrys. *Or.* 49.

parfaitement constatés, mais nous ignorons ce que leur manière d'interpréter les augures pouvait avoir de national ou de caractéristique. Elle différait singulièrement de la divination romaine, nous dit Cicéron, *id.*, II-36. C'est tout ce que nous en savons. En revanche, nous ne connaissons que trop les abominables meurtres qui caractérisaient l'*aruspicine* gauloise, et avec lesquels il est curieux de comparer l'*innocence* que lui prête Elien. Le contraste est saisissant. Suivant Diodore, dont le témoignage est confirmé par Strabon, la victime était frappée dans le dos, d'un coup d'épée au-dessus du diaphragme, et le prêtre interprétait l'avenir d'après les circonstances de sa chute, les convulsions de ses membres et la manière dont s'écoulait son sang. Ces interprétations étaient fondées sur une longue suite d'observations qui remontaient à un temps fort ancien. Que nous dit au contraire Elien ? Il rapporte que les Celtes, de même que les Indiens et les Égyptiens, croyaient que les dieux veillaient sur les hommes, et les avertissaient de ce qui devait arriver par des signes divers, qu'ils pouvaient apprendre à connaître chez les oiseaux ou dans les entrailles des victimes. « Ils pensent que les songes, que les astres mêmes nous révèlent souvent l'avenir. Dans la ferme croyance de toutes ces choses, ils offrent aux dieux d'innocents sacrifices, *θύουσί καθαρῶς*, pour lesquels ils se purifient dévotement; ils célèbrent les mystères, ils observent les règlements des cérémonies sacrées, et n'omettent aucune pratique religieuse¹. » On croirait qu'Elien nous parle encore des heureux et pacifiques Hyperboréens !

On voit que ce dogme de la divination n'était point un trait particulier du génie gaulois, ni même du génie des races indo-européennes, car les Ligures et les Ibères n'en furent pas moins entêtés que les Celtes, les Germains et les Perses, sans reparler des Grecs et des Romains. Les Gallæques, et les Vascons notamment, passaient pour habiles dans les deux

¹ Var. II-31, édit. et trad. de Dacler, 1827.

principales sciences divinatoires, auxquelles les premiers avaient joint celle des feux célestes ¹. Une autre superstition celtique dont Tertullien seul nous donne connaissance sur la foi de Nicandre, celle de passer la nuit près du bûcher ou du monument, *busta*, des guerriers les plus braves pour les consulter sur l'avenir, était commune à nos aïeux et aux Nasammons d'Afrique, avec cette différence que ceux-ci, après avoir prié sur la tombe de leurs parents, y attendaient en dormant la réponse que leur apportait un songe ². De quels Celtes Nicandre avait-il parlé? Nous ne savons, mais cette manière d'interroger les morts nous rappelle sur-le-champ l'évocation des ombres par Ulysse, au pays des Cimmériens.

XLIV. Les Gaulois, non plus que les Celtes en général, ne paraissent pas avoir eu d'oracles proprement dits. Ce qu'Hérodien, VIII-7, rapporte des oracles du Bélénus d'Aquilée qui annonçaient la défaite de Maximin, se réduit dans l'Histoire auguste aux réponses des aruspices de ce dieu. (*Maxim.* 22.) Méla place, il est vrai, dans l'île de *Séna*, sur les côtes de notre Bretagne, un autre oracle dont il ne désigne la divinité spéciale que par le terme vague de *Numen gallicum*. Il était desservi par neuf prêtresses vouées à une chasteté perpétuelle, et que cet auteur nous présente, non comme des pythonisses inspirées, mais comme de véritables sorcières soulevant à leur gré les vents et les flots, prenant à volonté la forme de tel ou tel animal, prédisant l'avenir et guérissant les maladies réputées incurables. Il fallait, pour obtenir d'elles l'une ou l'autre de ces deux faveurs, ne s'être embarqué que dans cette unique intention. (III-6.) L'imagination de M. Contzen ajoute à ce texte, qu'il a lu d'ailleurs avec fort peu d'attention, que ces vierges faisaient entendre, dans le silence des nuits, des chants qui remplissaient d'une crainte

¹ Sil. Ital. III-v. 234 et seq. Hist. aug. Alex. Sév. 26.

² Tert. de Anima, 67. Conf. Hérod. IV-172.

religieuse l'âme des navigateurs¹. Il est vraiment singulier que Méla seul ait eu connaissance de cet oracle, et les détails qu'il nous donne me paraissent peu d'accord avec l'esprit général du Druidisme. J'y remarque surtout cette prétention de guérir toutes les maladies, en rivalité directe avec la vertu souveraine de la plante *omnia sanans* des Druides, leur fameux gui. Ce collège de vierges sorcières qui, à part le merveilleux dont on l'a entouré, intéressait particulièrement les navigateurs, doit avoir été une institution d'origine étrangère aux Celtes, et probablement punique de même que les autres cultes locaux, que nous rencontrerons dans les îles de notre littoral atlantique. La Gaule impériale vit du reste, longtemps après la chute du Druidisme, se répandre dans ses provinces septentrionales un assez grand nombre de ces femmes qui se mêlaient de prédire l'avenir, même sans être interrogées; pauvres diseuses de bonne aventure, que le peuple appelait encore naïvement des Druidesses au temps de Dioclétien².

Encore moins peut-on classer parmi les oracles, des pratiques divinatoires qui n'étaient en réalité que des épreuves judiciaires. Par exemple, les corbeaux d'Artémidore regardés comme fabuleux, ou peu s'en faut, par Strabon, p. 165, *Did.* Ce voyageur racontait que deux de ces oiseaux dont l'aile droite était presque blanche, se montraient de temps à autre dans un de nos ports situés sur l'Océan et qui en avait pris son nom de Δύοκόρακες (les deux corbeaux³). Les plaideurs qui s'y rendaient pour les consulter, plaçaient sur un lieu élevé une planche où chaque partie contendante déposait de petits gâteaux. Les corbeaux mangeaient ceux de l'une, dispersaient ceux de l'autre, et c'était, contrairement à l'interprétation naturelle du fait, cette dernière, dont l'épreuve attestait le bon droit. Conte puéril fondé sans doute, suivant

¹ Die wanderung. d. Kelten, p. 89.

² Voy. l'Hist. aug. *Alex. Sév.* 59; *Aurél.* 43; *Numér.* 14.

³ Peut-être celui de *Corbilon*, à l'embouchure de la Loire.

la mauvaise habitude des Grecs et leur amour du merveilleux, sur la signification équivoque de quelque nom propre. En tout cas, une pareille superstition qui empiétait sur les attributions judiciaires des Druides, n'était point druidique.

Une autre épreuve plus authentique et beaucoup plus connue, est celle de la légitimité des enfants nouveau-nés, que les Celtes voisins du Rhin exposaient sur un bouclier à la merci de ses flots. S'ils étaient les fruits de l'adultère, le fleuve vengeur de l'outrage fait au lit conjugal, dit l'empereur Julien, les engloutissait aussitôt. Dans le cas contraire, il soutenait sur ses ondes et rendait aux baisers de sa mère tremblante l'enfant d'un chaste hymen¹. Sur quoi il faut observer que le premier auteur qui ait parlé de ce fait, est postérieur de trois siècles à la proscription du Druidisme, et que les Celtes dont il est question dans son récit, étaient fort probablement des Germains. Julien applique en effet ce nom à ces derniers aussi souvent qu'aux Gaulois qu'il appelle plus volontiers *Galatai* ou *Galatikoi*, tandis qu'il nomme expressément la Germanie *Keltis* par opposition à la *Galatia* ou Gaule transalpine (*Orat.* III, p. 230, t. I^{er}). D'un autre côté, nous ne voyons rien d'analogue dans la religion gauloise à ce genre de divination fluviale; chez les Germains au contraire, des femmes sacrées pronostiquaient l'avenir d'après les tourbillons, les bruits et les mouvements divers qu'elles observaient dans le courant des fleuves². Quelques siècles après Julien, le romancier grec Eumathius raconte encore que l'on faisait descendre, couronnées de lauriers, dans la source du Rhin dite fontaine de Diane, les jeunes filles dont la vertu était soupçonnée. Celles qui étaient restées pures conservaient seules leurs couronnes en se plongeant dans cette onde redoutable³.

¹ Jul. *Epist.* XVI et *Orat.* II, p. 151, t. I^{er}, éd. 1630; *Anthol.* I, ch. 43, n° 1.

² Plutarq., *Cés.* 19; Clém. Alex. *Strom.* 1^{er}, p. 305, éd. 1641.

³ *Hysmen. et Hysm.* XIII-7.

XLV. Les Gaulois consultaient-ils ce qu'on nomme les *sorts*? Pline, seul que je sache parmi les Anciens, répondra, **XXV-59**, et d'une manière affirmative, à cette question en indiquant particulièrement la verveine à fleurs glauques (ou herbe sainte des Grecs, *Hiera-botanè*), comme servant parmi eux à ce genre de divination. Les modernes qui leur en ont attribué d'autres sortes en usage chez les Germains, ne l'ont fait qu'en confondant avec la religion druidique celle de nos voisins orientaux qui étaient réellement très-adonnés à cette superstition¹. Ils coupaient notamment en morceaux qu'ils marquaient de signes différents, des branches d'arbres fruitiers, et les mêlaient ensemble, pour en prendre ensuite quelques-uns au hasard, et interpréter la réunion fortuite de ces signes dans leur main. Pline ne nous apprend pas de quelle façon nos pères interrogeaient cette verveine prophétique, qu'il décrit avec des rameaux nombreux, longs d'une coudée, menus, anguleux (comme le gui) et dont les feuilles présentent des découpures analogues à celles des feuilles du chêne². Cette double ressemblance est à noter, parce qu'elle a sans doute contribué à faire prendre pour des Druides³ les Mages dont le Naturaliste relève, dans une phrase suivante, les folles croyances au sujet de la verveine. Cette pensée de D. Martin m'était aussi venue à l'esprit, et j'ai déjà fait remarquer au lecteur la confusion dans laquelle Pline est tombé quelquefois, soit des rites, soit des noms de ces deux clergés, sortis l'un et l'autre du même berceau. J'hésitais cependant en présence de la conjonction adversative, *Sed*, qui semble d'une phrase à l'autre opposer les superstitions des Mages à celles des Gaulois. Mais en conférant le passage de l'auteur latin avec celui de Strabon, p. 624, *Did.* sur les

¹ Tac. *Germ.* 10; Cés. I^{er}, 50, 53, etc.

² Les Gallois nomment la verveine le chêne tout près de terre. Voy. *Gloss. gaul.* App. lettr. Z.

³ D. Martin, *Relig. des Gaul.* t. I^{er}, p. 203.

rites du Magisme, je n'ai plus douté que le premier a réellement parlé des prêtres perses, et que les baguettes d'une espèce de bruyère dont, suivant le Géographe, ceux-ci se servaient dans les sacrifices, ne fussent des rameaux de la *Verbenaca* de Pline, cette plante dont le frottement sur le corps des croyants leur faisait obtenir tout ce qu'ils désiraient, leur gagnait de nombreuses amitiés, et guérissait de la fièvre ou de toute autre maladie. Observons en outre que les Mages de nos deux auteurs faisaient également à la terre des libations de miel, rite sans analogie avec toutes les pratiques connues du Druidisme. Enfin bruyère ou verveine, cette plante se rapproche toujours beaucoup du Hom des Mazdéens, tandis qu'elle ferait chez les Druides une concurrence tout à fait invraisemblable à leur fameux gui *omnia sanans*. Du reste, la verveine dont l'emploi religieux offre un rapprochement de plus entre les Mages et nos prêtres, n'en était pas moins une plante pure et sainte pour les Celtes¹, aussi bien qu'aux yeux des Grecs et des Romains. On l'appelle encore dans le nord de la France, remarque M. H. Martin, l'*herbe de la double vue*.

Quant aux pronostics ou aux mauvais augures sur lesquels Dumnorix, le frère de Divitiacus, fondait son refus d'accompagner César en Bretagne, le laconisme des Commentaires, V-6, ne nous apprend rien à cet égard. Nous ne sommes pas mieux renseignés sur une divination par les jetons et les nombres, *θηραων και ἀριθμῶν*, que les Druides, suivant l'auteur des *Philosophoumena*², auraient apprise de Zamolxis, le disciple de Pythagore, et à laquelle ils devaient uniquement, nous fait entendre cet écrivain, leur renommée de prévoir et d'annoncer les choses futures. Le lecteur du moins sait déjà ce qu'il doit penser de l'origine pythagoricienne attribuée à n'importe quelle pratique ou quelle croyance druidique.

¹ Ils la nomment encore la *pure*; voy. le *Gloss. gaul. ibid.*

² Liv. I^{er}, 22, éd. Cruice.

Notons ici, pour ne rien omettre sciemment de ce qui peut concerner, même de loin, le Génie gaulois, une superstition curieuse des Vindéliens, peuple que Guill. de Humboldt, entre autres ¹, rattachait à notre souche celtique. Leurs devins prétendaient reconnaître, à la vue d'une femme enceinte, le sexe de l'enfant qu'elle portait dans son sein. (Strab. VI, p. 172, *Did.*)

XLVI. Je crois pouvoir ranger parmi les dogmes druidiques, à cause de la foi générale que les Gaulois avaient dans les vertus divines du gui, et de l'importance de la cérémonie religieuse dont sa cueillette était l'objet, tout ce qui concerne la puissance qu'ils attribuaient à cette plante envoyée du ciel ². Nous avons, au n° XVII, comparé leur dévotion pour ce parasite végétal à celle des Aryas et des Perses pour le Soma et le Hom, dont ces peuples tiraient une boisson fermentée qu'ils répandaient en libations mystiques associées à leurs plus ferventes prières. Ce culte botanique, commun aux diverses branches de la famille indo-européenne, dut naturellement changer d'objets quand plusieurs d'entre elles émigrèrent en Europe. Elles substituèrent, suivant les circonstances ou quelque similitude dont elles étaient frappées, d'autres plantes ou d'autres arbres aux végétaux de l'Asie. Ces changements et le cours ordinaire des choses firent peu à peu dégénérer les rites primitifs en pratiques superstitieuses ou magiques, qui s'attachent encore dans quelques parties de l'Europe, au sorbier des oiseaux, à la fougère, etc. ³. Mais les Celtes paraissent avoir moins que les autres peuples occidentaux de leur race, laissé tomber dans l'oubli et en désuétude la signification et la dignité extérieure des anciens sacrifices. Leurs prêtres avaient choisi, pour

¹ Loescher, *Litterator celta*, 1726, p. 36; Humb. *Urbevohn. Hispan.* p. 106.

² *E caelo missum*, Pline, XVI-95. Apportée même par la foudre. Voy. M. Baudry, *le Mythe du feu*, Rev. german. 15 mai 1861, p. 32.

³ Voy. M. Baudry, *id.*

tenir lieu du Soma et du Hom, le gui, plante étrange qu'ils voyaient sans pouvoir s'expliquer son origine, *quod non sua seminat arbos*¹, naître et grandir sur certains arbres comme un signe de la faveur divine². Ses feuilles verdoyantes et ses bouquets de fleurs jaunes qui contrastent à la fin de l'hiver avec leurs branches dépouillées, sa forme souvent bizarre, en rameaux articulés à angles presque droits, leur couleur dorée, enfin ses baies blanches dont la glu enchaînait des êtres vivants, frappèrent vivement l'attention de nos ancêtres. Il croît sur différentes espèces d'arbres, mais beaucoup plus rarement, affirme Pline³, sur une sorte de chêne, appelé rouvre, *robur*, circonstance qui, jointe à la vénération qu'inspirait naturellement le roi de nos forêts, entoura son parasite d'un prestige particulier. Aux yeux des Druides, dit le naturaliste romain, rien n'est plus sacré que le gui et le chêne qui le porte, si toutefois c'est un rouvre, espèce dont se composent ordinairement leurs bois sacrés. Tout gui découvert sur cet arbre est regardé comme un envoi du ciel, et un signe que la divinité a choisi ce dernier pour en faire un objet de vénération. La plante merveilleuse est en conséquence cueillie avec un grand appareil religieux. Pline décrit ensuite cette pieuse solennité que nous raconterons en son lieu. Il nous suffit d'observer, dès à présent, que l'auteur latin n'a, en fait, attaché la célébration de cette fête à aucune époque de l'année, si ce n'est au 6^e jour d'une lune nouvelle, simple indication qu'on a démesurément amplifiée.

Aucun ancien n'attribue au gui des Druides une signification symbolique qui peut avoir existé néanmoins, mais dont la recherche manque de tout appui. J. Reynaud pensait que la vitalité hivernale de ce parasite, dont le feuillage vert et

¹ Virg. *Énéid.* V, v. 206. Voir toute sa description du gui, *species auri frondentis*, etc.

² *Signumque esse electæ ab ipso deo arboris.* Plin. *ibid.*

³ *Ibid.* Tandis qu'il est fort abondant sur le *quercus* ou chêne commun des Romains.

la brillante floraison contrastent avec le tronc dépouillé et comme mort de l'arbre qui le porte, était un emblème de l'immortalité de l'âme¹. Je le veux bien, quoique cette déduction me paraisse assez forcée. Ce qui est certain, c'est que Pline n'a connu de ce rite que son côté matériel et positif. Les Gaulois voyaient dans cette plante un remède universel, et lui avaient donné, — à elle-même et non à la lune, — un nom qui signifiait en latin *omnia sanans*, guérissant tout². Prise en infusion, avons-nous dit, elle rendait la fécondité à tout animal stérile et neutralisait l'effet de tous les poisons. La médecine française a cessé peu à peu de l'utiliser, malgré la faculté astringente qu'elle possède; mais on la considère toujours dans le midi comme un antispasmodique et bonne contre l'épilepsie. On s'en servait aussi contre l'apoplexie et les vertiges, et quelques Tourangeaux font encore porter à leurs petits enfants des sachets remplis de gui pour les préserver des convulsions. Le souvenir de son ancien prestige s'est beaucoup mieux conservé en Angleterre, où l'on suspend, entre autres coutumes, assez souvent ses rameaux au chevet du lit des malades; — en Allemagne³, et surtout en Suède, autre indice d'un antique séjour des Celtes dans la Scandinavie. C'est là qu'on pourrait à toute force lui prêter un sens symbolique, et le considérer dans l'Edda, quand une de ses faibles tiges frappe mortellement le jeune et brillant Balder, comme un emblème de la victoire momentanée de quelque ancien culte

¹ Voy. l'*Hist. de France*, de M. H. Martin, t. 1^{er}, p. 69 et suiv., 4^e éd.

² Pline, XVI-95. Quelques savants, préoccupés d'une petite difficulté grammaticale (*sanantem* au lieu du neutre *sanans*), ont rapporté ce nom à la lune, ce qui me paraît tout à fait contraire à l'ensemble du texte. On a aussi voulu l'attribuer au jour même indiqué par Pline, interprétation encore moins acceptable. Voy. le *Glossaire gaul.* Append. lett. R.

³ Du temps de Keyser, de *visco Druidarum*, on croyait encore qu'il guérissait toutes les blessures, et que l'homme qui en portait sur lui faisait toujours bonne chasse, ne perdait jamais au jeu et réussissait à tout.

de notre race sur la religion nouvelle et conquérante d'Odin.

XLVII. Nous pensons avoir retrouvé, du moins en partie, les fondements du Druidisme, et relevé quelque peu les murs de l'édifice. Arrêté dans cette reconstruction par le manque de matériaux, nous passerons aux débris qui nous restent de son ancienne décoration, c'est-à-dire au petit nombre de renseignements que nous possédons sur les dieux qu'on y adorait. Nous revenons ainsi à la triade sortie de l'unité divine, aux trois premières divinités druidiques, Esus, Teutatès et Taranis, dont le culte, — observation qu'il importe de répéter, — disparut de la Gaule avec les sacrifices de victimes humaines et la suprématie de leurs prêtres. Aussi nous sont-elles fort peu connues, et n'avons-nous que peu de choses à ajouter à ce que nous en avons dit. Lucain est le seul auteur à peu près contemporain, qui dans les vers que nous avons cités au n° XX, ait parlé de ces dieux proscrits, et leurs noms ne se rencontrent plus dans l'antiquité classique, si ce n'est une seule fois, pour les deux premiers, dans Lactance qui les a répétés deux siècles et demi plus tard¹. J'ai dit plus haut ce que je pensais du prétendu Teutatès de Carthagène qui, dans tous les cas, serait bien antérieur à la chute du Druidisme. Une objection plus sérieuse serait celle qu'aurait pu me faire K. Barth, en m'indiquant dans quel ouvrage un Sulpitius qu'il cite, p. 65, sans explication ni renvoi quelconques, a donné à Teutatès les noms de *Dites* et de dieu de la mort. Je n'ai trouvé ni dans Sulpice-Sévère, ni ailleurs, ce texte inconnu à tous les auteurs que j'ai consultés, depuis Clavier jusqu'à nos contemporains. Si nous interrogeons les inscriptions numismatiques ou épigraphiques de la Gaule, nous ne serons guère plus heureux. Je n'insisterai pas sur ce fait qu'aucune médaille gauloise ne porte, autant que je

¹ *De falsa Relig.* XXI.



puisse le savoir, l'un ou l'autre de ces trois noms ; mais je rappellerai : 1° que pas un des monuments gallo-romains, qui nous font connaître un si grand nombre de divinités, ne s'est trouvé jusqu'à présent dédié à Teutatès ; 2° qu'un seul nous offre le nom d'Esus, et quatre ou cinq peut-être, dispersés sur les frontières de l'empire, celui de Taranis, toujours plus ou moins modifié. J'étais donc bien en droit de conclure que toute la religion extérieure des Druides était fondée sur cette triade, et d'affirmer qu'ils n'eurent pas dans le principe d'autres dieux que ces trois représentants de l'ancien Être suprême des peuples indo-européens. Peut-être les divinités tricéphales à figures masculines, qu'on rencontre sur des monuments ou des médailles de Reims et d'Autun, étaient-elles un constant souvenir de ce culte primitif. Cette trinité qui se présente au commencement de presque tous les polythéismes, devait se retrouver encore plus naturellement chez nos ancêtres qui paraissent avoir basé tout leur enseignement sur le nombre ternaire. Je me suis en outre appuyé sur cette puissante considération, que ces dieux étaient les seuls auxquels les Druides sacrifiaient des victimes humaines. Je dois le prouver.

Ce fait ressort du passage même de Lucain qui les nomme avec horreur¹ et d'une manière réellement exclusive, comme les objets de ces affreux sacrifices. Lactance ne parle même que d'Esus et de Teutatès, et Minutius Félix, ainsi que Tertullien², de Mercure seulement, que nous verrons être ce même Teutatès. J'écarte Bélénus qu'un auteur moderne a joint à ces trois dieux, sans en donner aucune raison, et sans que j'en aie pu trouver. (Voy. ci-dessous, n° LVIII.) Mais il en est un quatrième que nomment deux anciens, et qui mérite par conséquent une discussion en règle ; c'est Saturne. Je n'en connais pas d'autre après lui.

¹ *Immitis placatur sanguine dno Teutates... horrensque Esus, etc.*

² *Minut., p. 295 et 297, éd. de Leyde, 1672. Tert. Apolog. 9.*

XLVIII. Denys d'Halicarnasse et Varron affirment que les Gaulois lui sacrifiaient des hommes. Je ne suis pas bien sûr que la phrase de l'historien grec soit à cet égard aussi nettement affirmative qu'on pourrait l'exiger¹, mais le texte de Varron n'est pas contestable, et il garantit en quelque sorte le sens qu'on attribue au précédent. Le savant romain, cité par S. Augustin, a donc écrit que les Carthaginois immolaient des enfants à Saturne, et les Gaulois ainsi que d'autres peuples, des hommes faits parce que l'espèce humaine était la meilleure de toutes les semences². Cette explication qui, avec l'ensemble du passage entier de Varron et le chap. 7 du 1^{er} livre des *Saturnales*, change un dieu fils du ciel en une divinité tellurique ou productrice des biens de la terre, indique assez que nous ne sommes plus sur le terrain des dieux d'origine indo-européenne. En effet, MM. Gerhard et A. Maury ont observé que les peuples de souche aryane avaient généralement emprunté aux phénomènes lumineux, et non aux productions de la terre, le symbolisme de leurs dieux³. L'origine au moins mi-partie phénicienne du Saturne italien ressort d'ailleurs clairement de toute l'exégèse de Macrobe (*ibid.*). Et ce qui confirme mon opinion sur l'importation tout à fait étrangère de ce culte dans notre pays, c'est que, d'un côté, Denys ajoute que ces sacrifices en l'honneur de Saturne avaient lieu chez d'autres nations voisines du couchant; — et que, d'autre part, Carnéades avait posé en fait, 150 ans auparavant, que ce même dieu était particulièrement révéré dans tout l'occident⁴. Quelles nations, après les Gaulois, Denys pouvait-il avoir en vue, si ce n'est celle de l'Espagne où jamais ne pénétra le Druidisme, mais où dominèrent si longtemps les Phéniciens et

¹ *Antiq. rom.* I-38.

² Quia omnium seminum optimum est genus humanum (*de civit. Dei*, VII-19).

³ M. Maury, *Relig. de la Grèce*, t. 1^{er}, p. 80.

⁴ *Cic. de nat. Deor.* III-17.

les Carthagoins; puis celles des îles britanniques où ces mêmes navigateurs précédèrent les colonies celtiques ? Or il est positif que ni César, ni Lucain, ni aucun autre écrivain romain après Varron, n'ont connu de Saturne gaulois ou breton. Il en résulte que ce savant, déjà avancé en âge lors de la conquête des Gaules, ne connaissait encore *suivant* toute probabilité, quand il écrivit le passage qui nous occupe, le nord et l'ouest de cette vaste contrée que par les relations maritimes où les Grecs, tels que Carnéades, Denys et dans la suite Plutarque, puisèrent la plupart de leurs renseignements sur les parties les plus occidentales de l'Europe. Or, nous savons qu'elles furent exclusivement livrées pendant plusieurs siècles au commerce et aux influences puniques. Un ancien prétend même que l'Irlande dut son nom d'*île sacrée* à la défense que firent les Carthagoins de l'habiter, quand ils l'eurent découverte¹. Le Saturne dont il était question dans ces renseignements, ne pouvait donc être que le *Kronos* ou le *Baal* phénicien, conformément à une assimilation admise par tous les anciens mythologistes. Son culte se propagea naturellement dans la Gaule préceltique, par la supériorité intellectuelle, commerciale et politique des marchands de Tyr et de Carthage, qui avaient certainement, comme en Afrique et en Espagne², des établissements à demeure sur notre littoral et dans les îles britanniques. Ainsi l'importante place de commerce qui existait à l'embouchure de la Loire au temps de Pythéas, ou du moins avant Polybe³, Corbilon, ne peut avoir été dans le principe qu'un comptoir carthaginois.

L'affreux Baal, Baal Moloch⁴, prit donc possession de nos

¹ Voy. Avien. *Ora*, v. 108 et suiv. et al. Arist. *de Mirab.* 84; Appien, *Hisp.* 1, etc.

² Voy. le *Périp.* d'Hannon; Appien, *Hisp.* 2, etc.

³ Strab. IV, p. 158, *Did.* Conf. Diod. V-20.

⁴ Ou, si l'on veut, *Melcarth* (Hercule), pour qui l'on brûlait aussi des vic-

ports atlantiques et y reçut, — une tradition de l'île de Bas en fait foi, ainsi qu'un de ses rochers qui porte encore ce nom sinistre ¹, — il y reçut, dis-je, ces horribles sacrifices d'enfants, que la métropole brûlait en son honneur dans des statues d'airain. Movers les regarde comme une fable, mais les mannequins de foin et d'osier dans lesquels les Druides entassaient les hommes et les animaux qu'on y livrait aux flammes, n'en étaient-ils pas, comme l'a pensé Ampère ², une évidente imitation ? Des monstruosité semblables ne se retrouvent-elles pas dans d'autres lieux où prédominèrent aussi les deux peuples puniques, en Crète, en Sicile ³, et notamment dans la Sardaigne qui eut pareillement son *Talus* d'airain consumant des victimes humaines ⁴. En substituant leur domination à l'influence des Carthaginois, la cruelle politique des Druides adopta dans quelques parties des Gaules ⁵, pour continuer à terrifier les populations, cet abominable rite sémitique si étranger à toutes les coutumes religieuses des peuples septentrionaux. Ils l'adoucirent toutefois en ne sacrifiant plus d'enfants, mais des hommes faits, qu'ils vouaient à leurs propres dieux, et non pas à un Saturne dont il n'est pas resté le moindre souvenir dans la Gaule ni dans la Bretagne romaines. Tout au plus admettrais-je, pour les raisons qu'on va lire, qu'ils purent confondre son culte avec celui de leur Teutatès. Reconnaissons cependant que l'erreur des Grecs était d'autant plus naturelle, qu'ils avaient appris que les riverains de cette mer sombre

times humaines. Voy. Pline, XXXVI-4, 26, et Movers, *Die Phönizier*, t. 1^{er}, p. 408, etc.

¹ Voy. un art. de M. H. Martin, *Siècle* du 12 nov. 63.

² *Hist. litt. de la Fr.* t. 1^{er}, p. 87, 89.

³ Voy. pour le *Talus* de Crète, M. Maury, *Relig. de la Grèce*, t. III, p. 233. La Sicile eut le taureau de Phalaris.

⁴ Suidas, Σαρδώνιος μέλις.

⁵ Restriction exigée par le texte de César, VI-16 : *Alii immani magnitudine*, etc. ; Conf. Strab. p. 164, *Did.*

et mystérieuse, qui bornait au nord leur immense Celtique, lui donnaient un nom fort rapproché de celui de *Kronos*, mais qui signifiait seulement figé, condensé¹, c'est-à-dire glacé. Ce terme dont la racine était le kymmryque *Krawn* ou *Kreunn*², fut aussitôt métamorphosé par leurs préoccupations exclusives, en mer *Kronienne* ou *Saturnium mare*. Terminons par cette observation importante pour l'histoire du Druidisme, que les Celtes de l'Espagne, malgré l'exemple des Ibères³, et les Ombres, malgré celui des Aborigènes du Latium qui sacrifiaient véritablement chaque année des hommes à leur Saturne, n'ont jamais été, non plus que les Gaulois cisalpins, accusés de cet exécrationnel fanatisme.

On a voulu nier l'influence qu'ont dû exercer sur les idées religieuses des Barbares de l'Occident, ce commerce séculaire, ces nombreux établissements et cette affluence de marchands orientaux dans les ports de l'Atlantique. Etrangers aux plus simples inspirations de la politique, ces hardis navigateurs insouciants de toute propagande de culte ou de civilisation n'auraient pas eu d'autre pensée, disait-on, que celle d'acheter ou de vendre au hasard leurs marchandises aux sauvages qu'ils exploitèrent si longtemps. C'est été de leur part une complète inintelligence de leurs propres intérêts. Cette thèse est en outre contraire au penchant naturel de l'esprit humain, et non moins démentie par l'histoire générale du commerce que par les origines phéniciennes d'une partie de la religion hellénique, origines reconnues par les Grecs eux-mêmes, à Thèbes, en Crète, dans les îles de l'Ar-

¹ Περηγύρα. Den. Périég. v. 32. *Concretum mare*. Plin. IV-30.

² Kymmr. *Krawn*, amassé, condensé; *Krawen*, croûte; en arm. *Kreunn*, d'où *Krenna*, s'encroûter. — Ir. *Kruinnich*, amasser. Je n'ai pas trouvé dans le Gaél. le *Cronn*, gelé, *Muir c'hroin*, mer glacée, qu'on a mis plusieurs fois en avant depuis Adelung.

³ Ce fut du moins une coutume qui se maintint opiniâtrément chez les Vascons. Voy. Prudence, *Hymn. à Hémit*. v. 193.

chipel, etc.¹. Tyr n'avait-elle pas porté en Espagne le culte de son Hercule, et celle-ci même n'avait-elle pas admis parmi ses idoles la Salambo carthaginoise², devenue tout à coup, il y a deux ou trois ans, si célèbre parmi nous ? Peut-on méconnaître l'empreinte punique et le nom de Baal encore attachés à quelques superstitions irlandaises, et ne nous expliquent-elles pas comment le Kronos des Grecs, exilé primitivement dans l'antique Hespérie, se trouva, quand achevèrent de se dissiper les ténèbres qui couvraient à leurs yeux l'Europe occidentale, relégué dans le *far-west* des îles britanniques ? Il n'est d'ailleurs pas la seule divinité phénicienne que nous rencontrerons dans les Gaules, en continuant notre chemin avec Diodore et Strabon.

XLIX. Revenons à notre triade druidique. Le lecteur a pu remarquer que nous inclinons beaucoup à nous ranger parmi ceux qui pensent que les Druides avaient une double doctrine, une pour le vulgaire et une pour les adeptes. Ce n'est qu'une probabilité, mais elle est fortement appuyée par les termes dans lesquels nous verrons que les Anciens se sont exprimés au sujet de leur enseignement. Nous ignorons, à la vérité, quelle pouvait être dans son ensemble leur doctrine ésotérique, et nous sommes obligés de nous renfermer dès ce moment dans ce que les Grecs et les Romains nous ont appris du culte public de nos pères, avant la perte totale de leur indépendance et la proscription de leurs prêtres. A partir de cette époque, le génie gaulois ne jouit plus de son entière liberté, et reçoit de plus en plus fortement l'empreinte de la civilisation et des croyances romaines. Il devient en général quelque chose d'hybride, comme l'indique le nom même de gallo-romain ; et n'offrant plus à nos recherches la sécurité qui nous est nécessaire pour nos in-

¹ Voy. Hérod. II-44, III-37 et *al.* Pausan. IX-12, etc. ; M. Maury, *Rel. de la Grèce*, t. III, p. 214, 248 et *al.*

² Isid. de Sév. *Vit. SS. Justi et Ruf.* Conf. Ducange.

vestigations, nous n'avons guère à nous occuper, sauf quelques exceptions, des nombreuses divinités qui n'apparaissent qu'à l'ombre des enseignes impériales, et ne sont pour la plupart que des doublures ou des contrefaçons du polythéisme classique. Encore moins m'occuperai-je des statuettes anonymes qui, toutes, doivent être postérieures au Druidisme, et sur lesquelles on ne peut former que des conjectures plus ou moins plausibles. L'étude des unes comme des autres est l'affaire des archéologues et des mythologues, à côté desquels nous marchons sans quitter notre propre terrain, de même que nous avons cotoyé l'anthropologie et la philologie, sans perdre de vue notre but uniquement historique. Je garderai pareillement, et pour la même raison, le silence sur ces divinités, ces rites ou ces croyances que les numismatistes s'efforcent avec un talent souvent remarquable, d'extraire des signes et des figures que portent les médailles celtiques.

L. Le premier de nos auteurs, César, nous met immédiatement, VI-17 et 18, en présence de cinq ou de six dieux gaulois, qu'il ne nous fait connaître que sous les noms des divinités romaines auxquelles il les a assimilés. Mercure d'abord, puis Apollon, Mars, Jupiter, Minerve et Dispaten qu'on prend pour Pluton, mais dont la personnalité druidique est au moins fort douteuse. Les Gaulois, dit leur conquérant, ont de ces dieux à peu près la même opinion que les autres peuples. Mercure est celui qu'ils honorent principalement, ils le regardent comme l'inventeur de tous les arts, le guide des voyageurs sur les chemins et les voies publiques¹, et l'arbitre suprême du commerce et des affaires d'intérêt. C'était là, il faut en convenir, pour la plus grande divinité d'une nation toute guerrière, un département bien subalterne dans le gouvernement de ses destinées, et je m'étonne qu'on

¹ Dont une inscription de l'Yorkshire lui attribuerait même l'invention. Voy. le *Glossaire gaul.* n° 297, *Marunus*.

n'ait jamais fait cette réflexion. Mais nous avons expliqué comment, à l'époque des grandes migrations et du démembrement de l'unité primitive de Dieu chez les nations indo-européennes, la conduite et la protection de ces tribus errantes des bords de l'Oxus aux rives du Rhin et du Danube, constituèrent naturellement la principale des fonctions réparties entre les divinités nouvelles, et donnèrent le premier rang à celle qui en était chargée chez les Germains comme chez les Celtes. C'est à elle en conséquence que se rattache chez ces derniers l'idée de paternité attribuée à l'ancien Etre suprême des peuples Aryens, et par suite le nom de Teutatès ou de père de la nation¹. Cette identité du Mercure de César avec ce dieu gaulois est généralement reconnue, quoiqu'aucun texte ne l'ait constatée², si ce n'est celui de Tite-Live dont nous avons parlé précédemment, n° XXI, comme dénué d'authenticité. Mais la substitution, dans quelques manuscrits, du nom de Teutatès à celui du *Tautes* carthaginois qui existait, suivant toute apparence, dans le texte primitif de l'historien romain, atteste du moins l'ancienneté de cette opinion devenue générale parmi les savants. Je pense même qu'elle est implicitement confirmée par les passages où Minutius Félix et Tertullien disent que les Gaulois sacrifiaient à *Mercur* des victimes humaines³, les deux autres dieux dont ils croyaient acheter la protection à un pareil prix étant l'un, Taranis, reconnu pour Jupiter, et l'autre, Esus, n'ayant jamais été, ni par les anciens, ni par les modernes, assimilé de près ou de loin, au fils de Maïa, mais généralement à Mars.

L'idée de paternité que renfermaient l'un comme l'autre

¹ Voy. ci-dessus, n° XX.

² Ce n'est que par distraction que J. Reynaud a pu dire qu'elle était affirmée par Tacite, et il en est de même, pensé-je, pour le Sulpitius cité par K. Barth.

³ Min., p. 295 de l'édition de Leyde, 1672; Tertul. Apol., 9.

ces deux noms de Teutatès et du Dispater, dont les Gaulois, au dire de César, VI-18, se prétendaient issus d'après les traditions druidiques, nous donne une quasi-certitude, que le second n'est qu'un équivalent du premier. Si l'auteur des Commentaires a voulu parler du Pluton classique, nommé assez souvent Dispater par les Romains, il s'est assurément mépris sur la signification du nom de Teutatès, car Lucain nous a expressément affirmé au n° XXXIII, que les Gaulois ne connaissaient ni l'Erèbe, ni le royaume infernal du Dis latin. Il n'en pouvait être autrement, puisque leurs âmes immortelles allaient dans un autre monde, *orbe alio*, animer d'autres corps humains. Teutatès, leur père suprême, y régnait naturellement sur ses enfants comme il le faisait pendant leur existence terrestre, et devenait ainsi le Dieu des morts non moins que des vivants. En m'exprimant de la sorte, je ne veux point dire qu'il fût pour nos ancêtres un Mercure *psychopompe*, ou le Gwyddon des Bardes gallois. C'est possible, mais nous n'en savons rien. Et puisque ces derniers sont revenus sous ma plume, je ferai apprécier au lecteur, d'un seul coup d'œil, toute la différence qui existe entre leur prétendu Druidisme et la véritable religion gauloise, en demandant pourquoi, dans toutes leurs poésies mythologiques, il n'est pas une seule fois question de Teutatès ou d'Esus, ni même de Taranis, dont le souvenir s'était cependant conservé dans leur île, longtemps après la chute des Druides. J'ajouterai que le double empire de Teutatès sur les hommes d'ici-bas, et sur les ressuscités dans un autre monde expliquerait, si elle a vraiment eu lieu, l'erreur de César au sujet de Dispater; mais je doute fort qu'elle ait existé, car il n'avait pas de prime abord, non plus qu'aucun autre écrivain de l'antiquité, compris ce Dieu parmi les divinités druidiques, et c'est après coup et d'une manière incidente, qu'il a prononcé son nom sans s'y arrêter.

Teutatès joignait à son principal emploi de guide titulaire

des grandes pérégrinations celtiques¹, les attributions pacifiques qui en étaient, ainsi que nous l'avons vu au n° XX, les conséquences naturelles. Il intervint donc comme Dieu du commerce dans les relations qui s'établirent entre les Gaulois, à leur arrivée sur le littoral de l'Océan, et les comptoirs carthaginois où régnait le culte de Baal, et c'est en son honneur, sans aucun doute, que les Druides adoptant cet abominable rite punique, brûlaient vivantes les victimes humaines, que Varron et Denys d'Halicarnasse croyaient être sacrifiées à Saturne, divinité tout à fait étrangère au Druidisme.

LI. Quand le non de Teutatès disparut avec son ancien culte, le Mercure romain affublé, suivant les localités, d'un grand nombre de surnoms celtiques², prit réellement sa place dans la religion populaire des Gaules. Nous le savons par Minutius Félix³, et on lit dans Pline, XXXIV-18, que la cité des Arvernes lui érigea, du temps de Néron, une statue colossale, qu'elle avait commandée à Zénodore, l'artiste le plus habile de cette époque, et qui ne l'acheva qu'après dix années de travail. La Gaule romaine consacra en outre à Mercure deux de ses plus beaux temples, celui qui porta chez ces mêmes Arvernes le nom de *Vasso*⁴, et l'Isarnodorum des Séquanes⁵. Ces témoignages d'idolâtrie n'avaient, du reste, pas attendu la chute du Druidisme pour éclater en l'honneur de ce Dieu, puisque César rapporte, VI-17, qu'il avait déjà dans les Gaules un grand nombre de statues parmi lesquelles nous verrons que figuraient peut-être des

¹ C'est lui, bien plutôt qu'Esus, mis en avant par M. Am. Thierry, qui doit être le prototype du *Hu Gadarn* gallois.

² Voy. le *Glossaire gaul.* p. 245, et le n° 297.

³ P. 49, édit. de 1672.

⁴ Conf. Grég. de Tours, *Hist. de Franc.* I-30, et Stelner, *Cod. inser. Dan. et Rh.* n° 1836.

⁵ Voy. Bolland., *Vit. S. Augend*, 1^{er} Janv. et Guichenon, *Hist. de Bresse*, t. 1^{er}, p. 7.

Tarvostriganos. Quelques savants toutefois n'entendent par le mot *simulacra* que de simples troncs d'arbre comme dans la forêt sacrée de Marseille (Lucain, III, v. 412), ou des pierres dressées, c'est-à-dire nos *Menhirs*. De toute manière, cette violation d'un dogme fondamental, si elle n'avait lieu que pour Teutatès lui seul, prouve néanmoins que la religion nationale était déjà fortement entamée par le voisinage du culte grec et de la province romaine, avant la conquête de César. Ou, peut-être, ces statues remontaient-elles aux idoles punico-ligures de Baal, dont nous venons d'établir les rapports avec ce même Teutatès ?

Devons-nous ranger parmi elles ces figures sculptées de Mercure sans sexe, trouvées dans les ruines de plusieurs temples et tombeaux réunis sur le sommet du Donon dans les Vosges, et qui ont beaucoup occupé les savants du siècle dernier, D. Martin, Schoepflin¹, etc. ? L'enfance de l'art qui se trahit dans ces sculptures, a fait penser qu'elles étaient d'une époque antérieure à l'occupation romaine. Quelques pierres portent néanmoins des inscriptions latines en l'honneur, non-seulement de Mercure, mais aussi de Jupiter². Ce qu'elles présentent de très-particulier, l'absence de sexe, a été regardé comme une transition entre l'ancien dogme qui réprouvait toute image de ses dieux immatériels et l'anthropomorphisme victorieux du polythéisme classique; le premier voulant au moins, dans sa défaite, exprimer par cette absence combien la divinité lui semblait toujours élevée au-dessus de l'humanité.

Nous n'avons rien à dire des statues de *Teut* aux joues peintes, l'une en blanc, l'autre en noir, et de la hache sous la figure de laquelle on représentait notre Mercure, si ce n'est que de pareils non-sens historiques montrent jusqu'à quel point la fantaisie, sous le masque d'une fausse érudition,

¹ *Rel. des Gaul.* t. 1^{er}, p. 341; *Alsat. ill.* t. 1^{er}, p. 454.

² Voy. Steiner, *Cod. inscr. Rhen.* n° 138.

règne malheureusement encore dans tout le domaine de nos antiquités celtiques.

LII. César ne nomme qu'en troisième lieu Mars qui était cependant, on peut en être sûr, pour les Gaulois des temps antérieurs, un dieu plus considérable qu'Apollon. Il était, dit-il, le dieu de la guerre, et c'est à lui qu'ils vouaient ordinairement, avant de combattre, tout le butin dont ils pourraient s'emparer. Les animaux encore vivants, ils les sacrifiaient; le reste était déposé dans des lieux consacrés, etc. Nous compléterons ce passage si important à plusieurs égards, quand nous devrons nous arrêter, à propos des sacrifices et des rites du culte, à ces pieux amoncellements de richesses et au véritable sens du mot *animalia*. Occupons-nous d'abord du dieu lui-même. Nous avons répété, avec la plupart des savants ¹, que le Mars gaulois de César n'était autre qu'Esus; — non plus le dieu suprême et unique des premiers Celtes, mais simplement le dieu des combats. Nous avons aussi tenté d'expliquer comment s'était faite pour le vulgaire cette transformation de l'antique Asu, créateur et maître de toutes choses, en une divinité spéciale, qui n'était plus que la tierce partie de l'unité primitive. (Voyez ci-dessus n° XX.) L'opinion générale à laquelle nous nous sommes ralliés, est à la vérité dénuée de tout appui direct, mais je pense qu'on peut appliquer également à l'Esus de cette époque, le raisonnement que nous avons fait pour Teutatès. Des cinq dieux principaux, signalés par César, nous sommes certains que Jupiter se nommait en gaulois *Taranis*, Apollon *Bélénus*, Minerve *Bélisama*. Restent Mercure et Mars. Si le premier, comme le fait me paraît démontré, répond à Teutatès, le second ne peut être qu'Esus, car celui-ci faisant partie de la triade druidique de Lucain, ne saurait être assimilé qu'à

¹ Entre autres, MM. Am. Thierry, Michelet, et après quelque hésitation, J. Grimm., *Deut. mythol.*, 2^e édit., p. 185, ou *Tyr*; le Mars scandinave s'appelle aussi *Héru*, ou *Eru*.

l'une de ces grandes divinités, dont le culte avait attiré l'attention de César. Cela posé, il y a peut-être, sans tomber dans de creuses subtilités, à distinguer, dans le Druidisme, deux Esus, celui du culte public, et celui dont les Druides semblent, d'après certains indices, avoir conservé dans leur doctrine secrète la pure et sublime notion. D. Martin l'a pressenti, mais il s'est arrêté dans cette voie, en se bornant à faire de l'Esus de Lucain, au lieu du Mars romain, un Jupiter classique¹. Notre historien contemporain, son homonyme, et J. Reynaud ont été hardiment jusqu'au bout et n'admettent pas que le dieu gaulois ait eu dans le Druidisme d'autre rôle que celui d'un *Jéhovah*, dont les autres divinités semblent n'avoir été que des espèces d'anges ou de génies spéciaux². M. H. Martin me paraît, pour son compte, être allé trop loin. Je crois volontiers que les Druides enseignaient dans leurs écoles particulières un reste de monothéisme, mais leur culte public reconnaissait certainement un Esus vulgaire³, placé d'abord sur le même rang que Teutatès et Taranis, puis confondu parmi les dieux qu'a nommés César, ou qui sont représentés sur les fameuses pierres de N.-D. de Paris.

LIII. Ces débris qui nous restent du monument que les Nautés parisiens érigèrent dans leur ville à Jupiter très-bon et très-grand, sous le règne de Tibère, soixante et quelques années après la conquête romaine, attestent la prompte décadence de la religion et de la fierté nationale. Nous avons donné dans notre Glossaire gaulois, p. 191, pour expliquer les inscriptions qu'elles portaient, une description sommaire de ces pierres maintenant déposées au musée celtique de Saint-Germain. Elles présentent sur leurs quatre faces, exé-

¹ *Rel. des Gaul.* t. 1^{er}, p. 252 et suiv.

² *Hist. de Fr.* t. 1^{er}, p. 57-58, 4^e édit. ; *Esprit de la Gaule*, p. 103, 107, 111.

³ Pour lequel Félibten a trouvé, je ne sais où, le nom sans doute fautif d'*Hervis* (*Hist. de Paris*, t. 1^{er}).

cutées en grossiers bas-reliefs, les figures des divinités gauloises et romaines, qu'on avait associées pour l'érection de ce monument. Fortement maltraitées par le temps et par la main des hommes, on peut cependant reconnaître encore sur deux de ces pierres, les figures et les sept noms d'*Esus*, de *Jovis*, de *Volcanus*, et de *Tarvos trigaranos* sur l'une, et de *Cernunnos*, *Sevi-ri-os* et *Castor* sur l'autre. On ne peut douter que la 8^e figure dont l'inscription est effacée, ne soit celle de *Pollux*. Une troisième pierre complétait sans doute cette réunion de divinités, à laquelle n'ont pu manquer *Tentatès*, *Bélénus*, etc. Attachons-nous d'abord à *Esus*.

L'ensemble du monument et la manière même dont ce dieu s'y trouve représenté, me paraissent prouver justement le contraire de ce que D. Martin et M. H. Martin ont cru démontrer par les deux explications qu'ils en ont données; je veux dire : 1^o qu'*Esus* ne peut être confondu avec le Jupiter romain, puisque ce Dieu, sous son nom de *Jovis* et avec une tête et une pose à peu près classiques, occupe une autre face de la même pierre; 2^o que ce même *Esus* n'est pas davantage un Être suprême, mais une divinité spéciale, comme les autres dieux dont il est accompagné; 3^o enfin, que cet *Esus*, quel qu'il soit, n'a aucun rapport avec la cérémonie du gui décrite par Pline, XVI-95. Il est représenté à peu près nu, les cheveux courts et la barbe longue (contrairement à la coutume générale des nobles Gaulois¹), et dans l'attitude d'un bûcheron qui frappe avec sa hache un arbre, dont une branche est déjà tombée entre ses pieds. Cette attitude, cette hache, cette nudité, ce prétendu gui jeté sans honneur sur le sol par celui qui l'aurait coupé, ne ressemble pas du tout, quoiqu'on l'ait assez souvent répété, au Druide revêtu d'une robe blanche, opérant avec une faucille d'or et faisant tomber avec respect sur un blanc

¹ Voy. ci-dessus, sect. 2^e, n^o XVIII.

sagum la plante sacrée qui guérissait tous les maux. D. Martin pensait que c'est Esus lui-même qui cueille pour son peuple le divin rameau dont sa bonté lui fait présent. Mais il ne faut ni une hache¹, ni un si grand effort pour s'emparer d'une aussi faible plante, et le dieu ressemble plutôt à un pionnier, tel que ceux de Cooper, s'ouvrant avec sa hache un passage dans les forêts qui lui barrent le chemin de l'occident; emblème qui se rapporterait mieux, il est vrai, au guide providentiel des peuples voyageurs, à Teutatès, à moins que ces arbres ne figurassent en même temps les populations ennemies à travers lesquelles nous fit passer Esus victorieux. Peut-être n'avons nous sous les yeux qu'un bois que le dieu veut abattre pour en défricher le sol? Le Mars romain s'occupait un peu d'agriculture², mais le Mars gaulois? C'est peu probable, et cette interprétation serait aussi peu favorable à mon opinion qu'à celle de D. Martin, à moins que nous ne tirions par la suite quelque lumière des anthropousies lustrales dont nous parlera le grammairien Lactance. Quoi qu'il en soit, aucun texte ne rattache directement l'un à l'autre, Esus et le gui; cette plante, au point de vue médical, rentrait plutôt dans les attributions de l'Apollon gaulois, telles que les définit l'auteur des Commentaires. Aussi l'annotateur du *César* de Lemaire identifiait-il ces deux divinités, t. I^{er}, p. 256, système d'autant moins soutenable qu'il amenait son auteur à scinder l'Apollon Béléus, pour faire en outre de celui-ci le Vulcain qui figure sur une autre pierre du même monument. Résignons-nous donc à battre en retraite devant ce bas-relief, sans abandonner pourtant notre croyance, relativement à l'assimilation de l'Esus populaire avec le Mars romain, assimilation fondée principalement sur le raisonnement que nous avons fait au n° précédent. Dans tous les cas, nous avons acquis

¹ Plin ne parle que d'une serpe d'or, *falce aurea*.

² Voy. les *Dieux de l'anc. Rome* par Preller, trad. fr., p. 219.

la preuve que les Gaulois ne représentaient point ce dieu avec une tête de chien, comme l'a ridiculement supposé Hauteserre, d'après l'*Anubi nostro latrante deo* du *Querolus*¹.

LIV. Si pacifiques que devinrent les Gallo-Romains, ils conservèrent pour le dieu des combats une telle dévotion, qu'ils le mirent, dans certains cas, au-dessus même de Mercure. C'est une conséquence que nous devons tirer de la loi romaine, qui ne permettait d'instituer pour héritiers que les dieux désignés par les sénatus-consultes et les décrets impériaux. Mars y figure seul pour la Gaule du III^e siècle, mais sous son nom latin et non pas sous celui d'*Hésus*, qu'on a introduit quelquefois dans le texte d'Ulpien² en le citant. Ce dieu avait à cette époque, non-seulement perdu son ancien nom gaulois, comme le Mercure gallo-romain, mais quelques peuples transalpins lui en avaient même donné d'autres, tels que *Camulus*, le Fort ou le Puisant; *Ségomon*, le héros des batailles, *Leherennus*, etc., choisis parmi les nombreux surnoms dont les Celtes l'avaient glorifié. Les Bretons le nommèrent, d'après leurs souvenirs phéniciens, *Belatucadrus*, ou Bel toujours brave³. Ces appellations diverses n'indiquent-elles pas que les populations vaincues, toujours affectionnées à ce dieu tant de fois vainqueur des Romains, avaient substitué d'autres noms nationaux à celui que proscrivait la politique de leurs maîtres. Refoulé au fond des forêts par une domination ombrageuse, il y retrouva, dans les sombres asiles et les écoles secrètes des Druides, son antique suprématie. Nous avons tout lieu de croire qu'*Ésus* et son culte se maintinrent encore assez longtemps dans l'ouest et le nord de la Gaule, l'un comme grande divinité des Celtes, l'autre, sans temple et sans statues, dans son

¹ Voy. *Rerum Aquitanicarum*, libri V, 1648.

² *Excerpt. et fragm.* tit. XXII; Bonnæ, 1856.

³ Voy., pour ces différents noms, le *Gloss. gaul.* n^{os} 304 à 306 et la p. 244. Celui de *Camulus* se montre dès le règne de Claude I^{er}; Voy. Orelli, *Inscript.* n^o 1977, etc.

austère et philosophique simplicité. C'est alors que ce dieu, dont entendaient parler de loin les savants de l'époque impériale, leur apparut véritablement comme un Jupiter celtique, dont l'unique simulacre était un grand chêne. Nous devons à Maxime de Tyr¹ la connaissance de ce symbolisme qui, dans la pensée de cet orateur, ne se rapportait certainement qu'au dieu suprême des Celtes, et non à un simple Jupiter tonnant, placé en quatrième ligne par César, et auquel cet écrivain trop rapide n'accorde qu'un mot en passant, après Mars et Apollon. L'auteur du *Querolus*, qui vivait à la fin du IV^e siècle, appuie encore notre interprétation par la manière dont il décrit l'état social des *outlaws* de la Loire, chez qui les oracles du chêne tenaient lieu de toute décision judiciaire, et disposaient tyranniquement de leurs vies. *Ibi*, dit le dieu lare. (Act. 1^{er}, sc. 2.), *sententiæ capitales de robore proferuntur et scribuntur in ossibus... O sylvæ! ô solitudines! quis vos dixit liberæ!* — *Neque robore uti cupio*, répond le Querolus, *nolo jura hæc sylvestria*. Je ne veux pas dire toutefois qu'Esus recouvra toute son unité originelle et absolue, ni que ce genre de simulacres lui fut exclusivement affecté. Sans rappeler les Germains, les Aborigènes d'Italie, etc., qui entourèrent pareillement d'honneurs divins le roi de nos forêts, nous savons, par la terrible description de Lucain, que celle de Marseille abritait sous ses ombrages ensanglantés plusieurs divinités grossièrement figurées par des troncs d'arbres informes et sinistres. Le grand chêne les dominait sans doute comme l'emblème du souverain maître, dont les Druides eux-mêmes redoutaient de rencontrer la présence dans l'ombre et le silence de son sanctuaire :

Pavet ipse sacerdos

Accessus, Dominumque timet deprendere luci².

¹ *Sermo XXXVIII*, p. 384 de l'édition de Leyde, 1614.

² *Phars.* III, v. 424; *Conf. Tacite*, *Ann.* XVI-30; *Germ.* 39; *Claud. Stilic.* I, v. 229 et suiv.

LV. On a imaginé, sans que j'aie pu découvrir sur quel fondement, que ce chêne d'Esus était dépouillé de toutes ses branches, sauf deux horizontalement opposées l'une à l'autre, de manière à figurer le *Tau*, ou *T* grec, ou bien une croix. D'autres prétendent qu'on donnait à l'arbre la forme d'un *T* runique aux branches pendantes¹. Je n'ai pas sous les yeux l'ouvrage de Borlase, auquel renvoie, pour les preuves de cette mutilation si peu vraisemblable, l'auteur des *Celtic researches*, p. 143, mais je suis toujours étonné de n'en avoir rencontré aucune pour mon compte. Car je ne puis supposer que des savants tels que Borlase et Adelung se soient contentés, pour appuyer leurs assertions à cet égard, du *Tau gallicum* des Catalectes de Virgile et de la citation qu'en a faite Quintilien². Ce *Tau* en dépit des prétendues explications de Radlof³, et de tous les commentaires qu'on a faits sur cette énigmatique épigramme, n'avait assurément rien à démêler avec des chênes, non plus qu'avec des idoles druidiques.

LVI. Revenons du Jupiter gaulois de Maxime de Tyr à celui de César. Ce dernier, placé, comme nous l'avons remarqué, au quatrième rang, n'était ni le père, ni l'arbitre souverain des dieux et des hommes, mais simplement le dieu du ciel, *imperium caelestium tenens*, c'est-à-dire de la foudre et des phénomènes célestes. C'est tout ce qu'en dit César. Diverses inscriptions recueillies en Dalmatie, sur les deux rives du Rhin, et dans l'île de Bretagne, nous montrent cependant qu'il faisait, sous le nom de Taranis, partie de la triade druidique de Lucain. C'est donc à tort que les Commentaires l'ont placé, ainsi que Mars, après Apollon. Ces inscriptions appartiennent toutes à l'époque impériale et le nom de Taranis s'y trouve modifié en *Taranucus*, DEOTARANVCNO, et même en *Tanarus*, I. O. M. TANARO, variante d'origine évi-

¹ Catal. 2, Nis. Quintil. VIII-3. Voy. le *Glossaire gaul.*, n° 223.

² *Neue Untersuch. des Keltenthums*, p. 412.

demment germanique. C'est par une faute à peu près certaine que l'ouvrier dalmate de Sebenico a écrit : IOVI. O. M. TARANVCO ¹. La synonymie des deux noms de Jupiter et de Taranis se trouve donc établie d'autant mieux que *Taranucno* signifie justement, en celtique insulaire, l'excellent *Taranis*, et répondait ainsi à une partie de la formule latine, *Jovi optimo*. On peut entendre aussi fils de Taranis ², mais l'autre interprétation me paraît bien préférable ; les Celtes ne pouvant guère avaient fait de ce dieu un père du Jupiter romain. Quant à son nom même, nous en connaissons la signification certaine, celle de tonnerre, qui nous présente réellement Taranis comme un dieu tonnante, pareil à l'Indra védique renfermé dans ses attributions spéciales. Je m'étonne en vérité qu'avec une étymologie aussi évidente et des rapprochements si positifs, l'on soit allé chercher dans le vers de Lucaïn où il est nommé, s'il n'était pas une divinité féminine, comme la Diane scythique, et peut-être une déesse de la terre ³. Nous avons exposé, au n° XX, l'origine de cette troisième personne de la grande triade druidique, et si quelques inscriptions de Taranucus l'identifient par la formule *optimo maximo* avec le Jupiter romain très-bon et très-grand, il est aisé de comprendre la confusion qui s'établit à la longue dans les idées populaires, entre le simple dieu tonnant des Celtes, *bono deo Brotonti* ⁴, ou celui des Germains (*Thor, Thunar, Tanarus* ⁵), et le *Jovis omnipotens* de leurs mattres, qu'ils voyaient pareillement armé de la foudre. Mais

¹ Orelli, *Inscript. collect.* n° 2054-2057. Steiner, *Codex inscr. Rheni*, n° 50 et 192, etc.

² Irl. *Kno*, illustre, excellent. Voy. le *Glossaire gaul.* n° 298-2° ; et *Knos*, fils, *ibid.* forme lat. *genus*.

³ Voy. K. Barth, p. 75 et son copiste habituel, Richter, dans l'*Encycl. univ. allem.* art. *Druiden*, p. 494.

⁴ Inscr. greco-lat. d'Aquilée, dans le recueil d'Orelli, n° 1967.

⁵ Voy. pour *Taranis* et *Tanarus*, le *Gloss. gaul.* n° 286, Th. Wright, *The Celt.* etc., p. 260. *Taramis* n'est qu'une faute de copiste.

cette assimilation gallo-romaine fut toujours étrangère au Druidisme.

LVII. La confusion dont je parle s'étendit même à d'autres dieux que Taranis, car nous rencontrons sur les monuments épigraphiques de la Gaule impériale le nom de Jupiter attribué à une divinité topique, telle que le *Peninus* ou *Pénus* des sommités alpines, auquel s'adressent plusieurs inscriptions votives, IOVI PENINO¹, etc., et qu'il faut probablement ne pas confondre avec le Jupiter Apenninus de l'Italie. *Apenninus* me paraît une simple épithète locale, tandis que *Peninus* est le nom propre d'un dieu, qualifié personnellement de très-bon et très-grand, et dont la femme ou la sœur se nommait pareillement *Penina*². La signification celtique de ce nom, *tête* ou *sommet*, est bien connue; il nous indique que le culte oriental des hauts lieux fut aussi répandu dans les Gaules, comme l'attestent d'ailleurs diverses inscriptions, adressées les unes aux *DIS MONTIBVS* en général; les autres au (deo) *VOSEGO*, à *ABNOBA*³, etc. Mais je ne crois point que ces invocations aient une origine véritablement celtique. Autre chose est de révéler, ainsi que le faisaient les Mages de la Perse et de la Cappadoce, une montagne consacrée à un dieu, ou de l'adorer elle-même comme une divinité. Cette superstition, pensé-je, n'a point le caractère druidique; elle appartenait sans doute à la religion des populations primitives, chez qui elle fut peut-être importée par les Phéniciens; voy. Tacite, *Hist.* II, 78, etc.

Ce nom suprême de Jupiter aurait été même abaissé par les Gallo-romains, au niveau d'une divinité tout à fait secondaire, si *Montfaucon*⁴ a bien compris une inscription trouvée

¹ Voy. Orelli, *Inscrip. helvét.-Mém. des Antiq. de Fr.* t. III, etc.

² Serv., *Æn.* v. 13, *Poenina*.

³ Orel., *Inscript. collect.* n° 2107, 2072, 4974; Henzen, n° 5944; Steiner, *Rhen.* n° 24, etc. Voy. ci-dessous le n° LXVIII, pour *Abnoba*.

⁴ *Antiq. expliq.* t. II. part. 2; pl. 192, 2° édit.

en Bourgogne, DEO BEMILVIO IOVI. Elle se rapporte à une figure de jeune homme, qui porte dans une de ses mains une grappe de raisin, et dans l'autre un oiseau, qui serait un aigle d'après une curieuse médaille de Pixtilus¹. M. Anatole de Barthélémy voit dans ce jeune homme le dieu gaulois des vendanges; mais cette explication a été fort contestée, de même que la manière dont Montfaucon avait lu cette inscription, où plusieurs savants n'admettent plus qu'il soit question d'un *Bemilucius Jupiter*, mais d'un dieu Bemiluciovius ou Bemiluciovix², du reste tout à fait inconnu. Nous nous en occuperons d'autant moins que s'il était véritablement le dieu des vendanges, il fut complètement étranger à l'ancien polythéisme celtique de notre Gaule, cette contrée ne produisant encore, à l'époque de la conquête romaine, ni vin, ni huile en dehors du territoire des colonies grecques³. Nous ajouterons seulement que le Jupiter gallo-romain reçut d'ailleurs comme les autres dieux de ce polythéisme bâtard divers surnoms locaux, que l'on trouvera dans notre *Glossaire gaulois*, p. 245.

LVIII. César nomme encore, en dehors de notre grande triade, deux divinités dont nous avons vu le culte déjà établi chez les tribus qui firent partie du deuxième courant des migrations celtiques. Je veux dire Apollon et Minerve. L'auteur des *Commentaires* n'indique qu'une seule attribution du premier, la guérison des maladies, et son laconisme pris au pied de la lettre, réduirait l'Apollon gaulois au rôle fort secondaire de l'Esculape classique. Mais il nous a prévenus, dans une phrase précédente, que les divinités qu'il allait citer, avaient à peu près les mêmes pouvoirs que les dieux romains dont il leur a donné les noms. L'Apollon dont parle

¹ Voy. Lelewel. *Typ. gaul.* p. 369 et pl. VII; n° 59.

² Voy. *Rev. numism.* 1843, p. 301, 1851, p. 8, Duchalais, *Médaill. gaul.* p. 175, etc.

³ Diod. V-26. Conf. Tit.-Liv., V-34; Plutarq. *Camil.*

César était donc un dieu solaire comme le blond Phœbus, avec qui Ausone paraît le confondre en le nommant *Bélénus*, terme celtique, qui a précisément le sens du *flavus* latin ¹. Ce nom, du reste, nous était déjà connu par J. Capitolin et par Tertullien, comme celui de l'Apollon d'Aquilée, et de la principale divinité du Norique. Hérodien nous a donné la variante *Belis*, et nous avons discuté, au n° XXII, l'origine et la synonymie de ces deux appellations. La dernière, suivant Sau-maise, ne serait qu'une faute de copiste, Βέλιν pour Βέλινον, c'est-à-dire Bélinus, forme qu'on rencontre, de même que Bellinus et Bellenus, dans quelques inscriptions gallo-romaines. Mais les deux noms que la *Belinuntia* des Celtes, — la jusquiame, plante vénéneuse consacrée à ce dieu ², — portait ou porte encore chez les nations germaniques, *Belisa* ou *Pilisa* et *Bilsenkraut* ³, l'herbe de Bélis, prouvent l'existence mythologique de ce dernier, tout comme l'identité philologique des autres noms que la même plante a généralement gardés chez plusieurs peuples septentrionaux, de races et de langues fort diverses ⁴, atteste combien le culte de l'Apollon celtique fut répandu dans tout le nord de l'Europe.

Faut-il aussi regarder comme une variante du nom de Bélénus, celui d'*Abelio* ou *Abellio*, que nous donnent quelques inscriptions recueillies dans l'ancienne Aquitaine ⁵? La chose est douteuse, mais ce qui ne l'est point, c'est le rapport direct de ce nom avec ceux du soleil en Laconie et chez les Crétois, *Béla* et *Abélios* (Hésych.). Tous les trois nous rappellent simultanément le *Bhala* sanscrit, et le *Bélus* assyrien

¹ Voy. Ausone, *Profess.* IV, et le *Glossaire gaul.*, n° 287.

² L'Apollinaris de Pline. Nos bons Bretons l'appellent encore naïvement l'herbe de *Sainte-Apolline*.

³ Voy. le *Glossaire gaul.*, n° 117 et 287.

⁴ Voy. *ibid.* J'ajouterai aux noms qui y sont déjà cités le magyar *Bilin*, aliàs *Belind*, le tchèque *Bilyna*, le russe *Bjéléna*.

⁵ Gruter, pl. 37. Du Mège, *Monum. relig. d. Tectos.* p. 198 et pl. 1^{re}. Orelli, *Inscr.* n° 1953. *Rev. numism.*, 1850, p. 369 et suiv., etc.

qui avait le même sens, suivant Servius, *Æn.* I^{er}, v. 729. Nous ne pouvons en conséquence décider si cet Abelio fut un dieu tectosage et d'origine celtique, ou bien aquitanique, et dans ce cas probablement importé par les Phéniciens. Nous savons seulement que les Gaulois de Toulouse avaient une vénération particulière pour une divinité qu'Orose nomme Apollon, V-15, car c'est à elle qu'était dédié le temple ou lieu consacré qui renfermait le fameux lac dans lequel les Tectosages avaient amoncelé des trésors séculaires.

La Gaule impériale demeura fort attachée au culte de Bélénus, et les nombreuses inscriptions votives qui nous sont parvenues, démontrent qu'il n'avait point partagé la proscription d'Ésus et de Teutatès. C'est encore une demi-preuve qu'on ne lui sacrifiait point de victimes humaines, ainsi que l'ont prétendu M. Gatien Arnoult, et, après lui, le docteur Scherrer¹. Passe pour les offrandes de pain et de vin (qui avaient du moins lieu en cueillant le sélage, Pline, XXIV-62) ou de miel et de cire, quoique je n'aie pu découvrir, dans l'auteur cité par le savant allemand, ni ailleurs, un texte qui autorisât son assertion. Ausone nous apprend que ce dieu avait même gardé, chez les Bajocasses (Bayeux), des prêtres héréditaires, auxquels on attribuait une origine druidique, et que ses adorateurs nommaient d'un titre spécial, *pateræ*, ou conservateurs². Les Gallo-Romains, qui l'invoquaient sous le nom étranger d'Apollon, lui imposaient, la plupart du temps, un surnom celtique; il en est qui devinrent des appellations particulières comme celui de *Grannus*³, que l'épigraphie latine nous montre répandu depuis l'Écosse jusqu'en Dacie. Plusieurs de nos anciennes cités avaient élevé à ce dieu des

¹ *Philos. gaul.*, p. 92, n. 1. *Die Gallier und ihre verfassung*, p. 50. Voy. ci-dess. n° XLVII.

² En latin, *Æditui*. Voy. *Profess. carm.* IV et X, et le *Gloss. gaulois*, n° 51.

³ L'ardent ou à la longue chevelure. Voy. sur ces surnoms le *Glossaire gaul.* n° 308 et la p. 245.

temples remarquables, parmi lesquels l'orateur Eumènes a célébré celui d'Autun, où des sources thermales, dont il était naturellement le patron; punissaient les parjures qui en affrontaient l'épreuve¹.

LIX. Nous savons en outre qu'il exista dans le nord un peuple que le culte spécial d'Apollon avait principalement rendu célèbre chez les Grecs, je veux dire les Hyperboréens. Malheureusement les nombreux témoignages de cette célébrité sont tellement confus, et même contradictoires, que les savants modernes n'ont pas encore pu se mettre d'accord sur le fond de vérité, que renferment sans doute les traditions qui concernent ce peuple mystérieux. Si quelques-uns les ont regardées en tout ou en partie comme purement fabuleuses, d'autres en plus grand nombre ont déployé les ressources de leur critique et de leur érudition, pour fixer la position géographique des Hyperboréens d'Hérodote ou de Pindare, et résoudre les énigmes que présentent à la fois leur nom et leurs relations religieuses avec la Grèce primitive. Ces dernières restent en dehors de mon sujet, ou n'y touchent qu'indirectement, si l'on admet que les Hyperboréens placés par les poètes vers les sources de l'Ister ou de l'Éridan², n'étaient autres que des Celtes. L'ignorance où les Grecs étaient encore au temps de Polybe de la géographie des contrées alpines du haut Rhône et du haut Danube, rend cette opinion fort soutenable. Car premièrement, nous avons vu qu'Apollon ou Bélénus était la grande divinité du Norique et de la ville d'Aquilée. Il est, en second lieu, très-remarquable que ce nom tout à fait nomade d'Hyperboréens, qui n'avait au fond d'autre signification que celle d'habitants des plus lointaines régions du nord³, ait, pour ainsi dire, suivi pas à

¹ *Pro restaur. scol.* 9. *Conf. Paneg. ad Const. aug.* 21.

² Pindar., *Ol.* III-v. 24 et 45; Eschyle, dans le Scho!. d'Apoll. de Rhod. IV, v. 284; Apollon de Rh. IV-614.

³ Voy. Strab., t. 1^{er}, p. 51. *Did.*

pas, dans la géographie des Anciens, les pérégrinations des Celtes, depuis le nord-ouest de la mer Caspienne jusqu'aux Alpes, où étaient en même temps transportées des montagnes toujours voisines de ces mêmes Hyperboréens, les monts Riphées.

En effet, sans courir après ce peuple jusque dans l'Inde à moitié fabuleuse de Mégasthènes, il se présente à nous, tantôt dans la Scythie asiatique, au-dessus de la mer Caspienne ou près du Caucase (Hérodote, Hellanicus dans Clém. d'Alex. le faux Orphée, Callimaque, Apollodore, Méla et Pline, VI-14), tantôt en Europe, sur l'océan septentrional (Hécatee, Damaste de Sigée dans Étien. de Byz. et Solin) ou parmi les Thraces (Serv. *Æn.* XI, v. 858); — ou bien remontant l'Ister jusqu'au-dessus de la mer Adriatique et en deçà des Alpes (Strabon, Protarchus dans Et. de Byz. et les poètes cités plus haut); — et enfin dans l'occident, soit aux bords de l'Éridan (Apollon. de Rhod. IV, v. 614) ou sur les rives de la Méditerranée (1^{er} hymne homér. à Bacchus), soit dans une île de l'autre côté des Gaules, d'après l'entente la plus rationnelle des diverses données que Diodore a tirées d'Hécatee. Un historien d'une grande autorité, Posidonius, affirmait leur ancienne existence au pied des Alpes italiques, et quoique Mnaséas se soit avisé d'attribuer leur nom aux Delphiens, ils se confondraient, historiquement parlant, avec les Celtes d'après un passage d'Héraclide de Pont cité par Plutarque, *Camil.* 22, et dans lequel ce disciple d'Aristote donne ce même nom aux Gaulois qui prirent Rome. Apollonius de Rhodes et son scholiaste¹ paraissent confondre également ces deux peuples, en parlant du séjour qu'Apollon fit parmi eux après la mort de Phaëthon, et de l'ambre que produisaient ses pleurs sur les bords de l'Éridan (IV, v. 610 et suiv.); ou, s'ils les distinguent, c'est en nous faisant tout au moins

¹ Voy. le Schol. d'Apollon. de Rhod. II, v. 677.

comprendre que les Celtes y avaient pris la place des Hyperboréens, trait de lumière qui nous permettra d'entrevoir peut-être la solution d'un grand problème ethnologique.

En effet, ces raisons et d'autres qu'on pourrait alléguer encore pour appliquer aux premiers le nom des seconds, auraient véritablement quelque chose de démonstratif, si une seule objection, dont nous sommes frappé, ne nous semblait plus forte qu'elles toutes ensemble. Les portraits que les Anciens nous ont laissés des peuples hyperboréens d'Europe ou d'Asie, n'ont assurément rien du caractère celtique tel que nous le connaissons; et, sauf leurs temples à ciel ouvert dont il est question dans Hésychius¹, ce que nous savons de leur culte et de leurs mœurs religieuses ressemble fort peu au Druidisme. Ces surprenantes peintures d'un âge d'or encore existant parmi les Barbares les plus reculés vers le nord, et dont on trouve déjà quelque notion dans Homère (*Il. XIII, v. 6*); ces vertus pacifiques des peuples d'Apollon, de cette race sacrée, ainsi que la nomme Apollonius de Rhodes, *IV-614*; cet amour de la concorde et de la justice, cette existence passée tout entière dans les fêtes religieuses, les chants et les danses, telle que nous la décrivent ou en parlent Pindare, Eschyle, Hellanicus, Méla, Pline, Élien, Solin, Celse (dans Origène), et les Pères mêmes de l'Église, saint Cyrille et Clément d'Alexandrie, s'éloignent autant que possible du caractère turbulent et querelleur des Celtes, de leur passion pour les combats et du culte inhumain d'Ésus et de Teutatès. A quelle race appartenaient donc ces peuples hyperboréens qui, en faisant une large part aux fables et aux exagérations des Grecs, nous apparaissent dans leurs longues pérégrinations, depuis la mer Caspienne jusqu'au pied des Alpes, toujours avec les mêmes mœurs et la même divinité nationale? Leur passion pour la musique les

¹ D'après Cratinus, v° Ἀθήρια.

rattacherait aux Ligures ¹, mais le naturel fourbe et sauvage que toute l'Antiquité attribue à ces derniers, et leurs incorrigibles brigandages, ne se rapprochent pas davantage du caractère des Hyperboréens. J'inclinerais plutôt à voir dans ceux-ci des Ibères, dont les grandes migrations, encore plus enfoncées que celles de nos pères dans la nuit des temps anté-historiques, auraient porté successivement tout le long du Danube, dans le Norique et au pied des montagnes d'Aquilon, le culte de leur Apollon, détrôné plus tard par le Bélénus des Celtes, quand ceux-ci refoulèrent de proche en proche leurs devanciers dans le midi de la Gaule et au delà des Pyrénées. C'est là seulement, chez les Ibères, que nous retrouvons quelques traits d'une civilisation douce et pacifique, que les Turdules et les Turdétains (Strab. III, p. 115 et 125) ne devaient certainement pas aux avides et sanguinaires marchands de Tyr et de Sidon. Leur littérature remontait, prétendaient-ils, à une haute antiquité, et Jamblique cite les Ibères parmi les peuples asiatiques qui s'étaient livrés à l'étude de la philosophie ². C'est à eux dès lors, en tant qu'Hyperboréens, et pendant leur séjour, premièrement sur les bords de l'Ister, puis dans la Haute-Italie, — séjours dont quelques noms thraces et cisalpins conservent le souvenir, — qu'appartiendraient les célèbres théories qui se rendaient à Délos, et l'ambre que les pleurs d'Apollon et des Héliades versaient dans l'Éridan, et ces innocentes divinations des Celtes dont Élien nous a entretenus au n° XLIII. Un passage de Jamblique favorise singulièrement notre opinion; c'est celui où il parle des mystères qui étaient (comme le culte de ce même Apollon) communs aux Celtes et aux Ibères, *Pythag.* 28, *Did.* Nous restituerions encore à ceux-ci le mythe ou le personnage d'Abaris, dont Creuzer et d'ha-

¹ Voy. ci-dessus, sect. 1^{re}, n° XXV.

² *Vie de Pythag.*, p. 53. *Did.* Vol°. Philostrate.

biles numismatistes ont fait un *Druide* ou la personification de l'écriture runique. Il est certainement plus facile d'en faire un *libère*.

Laissons là d'abord les runes, qui n'ont rien de commun avec les *Druides*, ce dont nous nous assurerons plus tard. Voyons seulement la médaille regardée aujourd'hui comme gauloise, et sur laquelle on a fort ingénieusement reconnu¹ le devin favori d'Apollon. C'est bien lui, en effet, chevauchant sur la flèche que lui a donnée le dieu, et avec laquelle il traversait les airs ; mais sa figure a reçu un caractère encore plus mythique par les ailes qui remplacent les bras. A ce point de vue, génie solaire ou conducteur des âmes, rien ne la rattache au *Druidisme*, tel que nous le connaissons d'après les Anciens. Ce mythe nous devient encore plus étranger, si l'on considère comme un personnage semi-historique cet *Abaris*, que tous les auteurs, sauf un seul, nous donnent pour un *Scythe* ou pour un *Hyperboréen* de l'Orient. *Hécatee*, ou plutôt *Diodore* qui fait exception, ne peut l'avoir rangé que par confusion parmi ceux de la grande île celtique, puisque son voyage en Grèce se rattachait aux pieux envois des *Hyperboréens* orientaux de *Délos*². D'un autre côté, entre les cinq époques si diverses³ où le placent les Anciens, la première toute mythologique, et la dernière absolument erronée, on ne peut douter, d'après la manière dont *Hérodote* et le scholiaste d'*Aristophane* s'expriment à son égard, qu'il ne faille adopter la 3^e ou la 23^e olympiade, ce qui le fait de beaucoup antérieur à la fondation du *Druidisme*. Reste donc, pour soutenir l'opinion qu'*Abaris* fut un de nos *Druides*, l'apparence gauloise d'une médaille unique, sans aucun signe de nationalité et sans légende, dont je n'ose suspecter l'authenticité,

¹ M. de la Saussale, *Rev. numism.* 1842.

² Schol. d'*Aristoph.* *Les Chevaliers*, *Hérod.* IV, 36, etc.

³ Voy. *Suidas*, la *Chroniq.* d'*Eusèbe*, avec les *Animadv.* de *Scaliger*, etc.

mais dont la provenance ¹ et l'époque sont également incertaines ; — et fût-elle bien décidément une monnaie transalpine, l'idée qu'elle représente peut d'autant mieux avoir été apportée dans notre Gaule par les Ibères, que le nom d'Abaris pourrait être basque (*Abar*, branche d'arbre bonne à brûler ; *Haritz*, chêne) aussi bien que celtique. Dans tous les cas, faire de ce personnage un *Druide scythe de nation* est un véritable contre-sens historique qu'il faut laisser à M. Fillieux ².

Tous les Ibères ne furent assurément point aussi pacifiques que les Hyperboréens de Pindare et les Turdétains de Strabon. D'autres tribus mêlées soit aux Celtes, soit aux Ligures avec lesquels on les a trop longtemps confondues ³, contractèrent certainement leurs mœurs farouches, mais il faut prendre le caractère de cette race, où il se montre le plus dégagé d'éléments étrangers et le plus conforme aux vertus naturelles de leurs descendants les plus directs, les Basques des provinces vascongades. N'était-il pas encore reconnaissable dans l'amour des plaisirs et cette vie molle et somptueuse que les Anciens ont reproché à nos Aquitains ? Et si les Basques, comme le présument de savants philologues, se rattachent réellement par leur idiome à la race tschoude, le goût passionné des Finnois pour la musique servira encore à rapprocher les Ibères, en tant qu'Hyperboréens, de cette souche septentrionale.

LX. Les inductions ethnologiques, que je hasarde au courant de ma plume, ne pourraient, dans tous les cas, s'étendre à ces Hyperboréens de Diodore, dont nous avons parlé au n° XXXVIII comme habitant la Grande-Bretagne. Les

¹ On l'a d'abord crue pannonienne. Lelewel l'attribue au centre et S.-O. de la France (*Typ. gaul.* Atlas), et M. Hucher la donne au N.-O. (Correspondance particulière).

² *Nouvel essai d'interpr. de monn. gaul.* p. 139.

³ Voy. les *Types gaul.*, p. 217 et suiv. et 146.

migrations des Ibères dirigées vers le sud-ouest de l'Europe, n'approchèrent jamais de cette île, et l'on n'a même, ni dans la Germanie, ni dans le centre ou le nord de la Gaule, trouvé de leur séjour ou de leur passage aucun indice, come il en existe de plus en plus nombreux, à partir du Norique, le long de la Méditerranée et du versant français des Pyrénées, entre elles et le Tarn et la Garonne. Toutefois ce n'est pas encore une chose parfaitement démontrée que l'île de ces Hyperboréens soit la Bretagne. La principale raison qui l'a fait croire c'est que, située dans la mer septentrionale en face de la Celtique, elle était, disent Diodore et Etienne de Byzance, aussi grande que la Sicile, — et qu'il n'existe dans les mers du nord de l'Europe aucune autre île qui remplisse ces deux conditions. Mais nous nous heurtons ici à une double objection. Diodore classe évidemment les Hyperboréens parmi les peuples de l'Asie¹, et le géographe byzantin place leur île, qu'il nomme *Elizovia*, à l'embouchure d'un fleuve *Cerambyx* (al. *Carambyx*), de qui ces insulaires avaient même reçu le nom de *Cerambyces*. Or Pline, VI-14, recule ce fleuve jusqu'aux confins de l'Europe et de l'Asie, du côté de la mer Caspienne, et non loin d'un cap Litarmis qui était encore compris dans la grande Celtique des Anciens. Il ajoute² que c'était dans ces parages à peu près inconnus que se trouvait, suivant les auteurs qu'il avait sous les yeux, le pays des Hyperboréens. Ce fleuve *Carambucis* (*sic*), — dont nous retrouverons le nom dans l'Asie Mineure (au cap *Carambis*), quand nous nous occuperons spécialement des Gimmériens, — se jetait dans l'océan scythique, c'est-à-dire la partie orientale de la Baltique au delà de la Vistule, qui seule, de tous les affluents de cette mer, présente à son embouchure une île de quelque grandeur, celle de la Nogat, célèbre par

¹ Voy. son II^e livre, du par. 43 au 48^e inclus.

² Conf. dans Pline, le par. 14, liv. VI, avec le 26^e du liv. IV.

sa fertilité. Mais la Vistule ne peut être confondue avec le Carambucis, car Pline les distingue positivement, et les sépare même par un fleuve intermédiaire, le Guttalus ¹. Ce qu'on peut supposer, pour accorder ces données contradictoires, c'est qu'Œsel et les Iles qui l'entourent, situées en face de l'embouchure de la Duina, auront été prises pour une seule Ile. Nous verrons que des tribus celtiques occupèrent effectivement l'Esthonie, de même qu'un rameau de la race ibérique paraît s'être fixé en Finlande. Celle-ci pourrait également avoir été considérée comme une Ile aussi bien que la Scandinavie de Pline et de Méla.

Le passage d'Etienne de Byzance, qui devrait décider la question, ne fait donc que l'embrouiller davantage. De plus, les Iles ou les terres auxquelles on tenterait de le rapporter, n'offrent rien qui réponde au récit de Diodore, tandis que la Bretagne, qu'il compare également à la Sicile dans un autre endroit, V-21, et qui fut colonisée par les Celtes ou Hyperboréens occidentaux d'Héraclide, de Protarque et de Posidonius, a conservé jusqu'à nos jours quelques traits de cette description, notamment dans le plus caractérisé de ses anciens monuments nationaux. Reprenons donc ce récit, tiré principalement de l'histoire même des Hyperboréens par Hécatée d'Abdère qui l'écrivit vers l'an 330 ou 320 av. J.-C. Diodore et lui nous ont dit, au n° XXXVIII, que ces insulaires se regardaient tous comme prêtres d'Apollon, et que ce dieu les visitait tous les dix-neuf ans, quand les astres revenaient à la même place après avoir accompli leur révolution. Latone était née dans leur Ile, et telle était la raison pour laquelle ils honoraient son fils plus qu'aucune autre divinité. Il est à remarquer que cet Apollon hyperboréen est cité par Cicéron comme le troisième qui ait porté ce nom ². Ses compatriotes lui rendaient un culte continu, et chantaient

¹ Conf. le même 14° avec le 28° du liv. IV.

² *De nat. deor.* III-23.

chaque jour en son honneur des hymnes ou des cantiques. Ils lui avaient dédié une enceinte sacrée, *τέμενος*, ainsi qu'un temple, *ναός*, très-vaste, de forme ronde et orné d'un grand nombre de riches offrandes. La ville dont ce temple faisait partie, était tout entière consacrée à ce dieu, et ses habitants étaient pour la plupart des joueurs d'instruments qui la faisaient sans cesse retentir des chants où ils célébraient, en s'accompagnant, les actes et les louanges d'Apollon. Lui-même, aux époques où revenaient ses apparitions périodiques, on l'entendait toutes les nuits depuis l'équinoxe du printemps jusqu'au lever des Pléiades, chanter aussi ses louanges sur sa lyre, en présidant à des danses qui duraient tout ce temps sans interruption. La garde de son temple et le gouvernement de la ville appartenaient à des rois héréditaires, nommés *Boréades*, comme descendants de Borée. Le peuple parlait un idiome particulier. Il était, du reste, plein de bienveillance pour les Grecs, dont quelques-uns avaient voyagé dans cette île, et y avaient laissé de magnifiques offrandes avec des inscriptions dans leur propre langue. Enfin, le sol y était excellent, produisait toutes sortes de fruits, et le climat si bien réglé qu'on y faisait deux récoltes par an.

LXI. Tel est le résumé malheureusement trop succinct que Diodore nous a laissé, II-47, du livre d'Hécatée, et des relations plus ou moins chargées de merveilles que les navigateurs grecs rapportaient de ces mers du nord, qu'ils ne visitaient sans doute que pendant les plus belles saisons. Des savants, les Celtistes surtout, charmés de rattacher à la Grande-Bretagne des traditions aussi poétiques, n'ont pas hésité à reconnaître dans la ville sacrée d'Apollon et dans les chants qu'on y entendait sans cesse, une cité druidique où résonnaient continuellement les harpes des Bardes. Ils ont pareillement reconnu dans la magnificence architecturale et la forme ronde de son temple, le superbe monument

de Stonehenge, l'œuvre sans contredit la plus artistique de toutes celles que l'on a classées, — probablement à tort, — sous la dénomination, dans tous les cas beaucoup trop absolue, de celtiques. Plusieurs ont été jusqu'à vouloir, comme rectification du texte, substituer au nom de *Boréades* celui des Bardes, en s'autorisant du terme général de poètes dont s'est simplement servi Elieen (Hist. d. anim., XI-1). Fort mauvaise correction, car cet auteur qui nomme ces poètes en général $\phi\delta\omicron\iota$, chanteurs et non $\beta\acute{\alpha}\rho\delta\omicron\iota$, attribue expressément la présidence du culte d'Apollon à trois fils de Borée et de Chioné. Mais nous pouvons nous rattraper sur la taille de six coudées qu'il prête à ses géants, allusion très-probable à la haute stature des Celtes bretons encore plus élevée, remarquait Strabon, que celle des autres peuples de leur race.

Nous ne ferons aucune violence de ce genre au texte de Diodore : mais nous observerons : premièrement, qu'outre les raisons géographiques que nous avons indiquées, une grande analogie rattache cette narration merveilleuse aux traditions mythologiques que nous avons vues se grouper autour des îles britanniques. Une autre analogie non moins remarquable existe entre ces fêtes nocturnes d'Apollon et celles du dieu sans nom que célébraient les Celtibères (Voy. ci-dessus, n° XIII). Puis vient ce double et frappant rapport de forme et de grandeur entre la gigantesque rotonde de Stonehenge et le temple dont parlait Hécatee, et qu'Elieen, *ibid.*, entoure d'une enceinte admirable par son étendue et sa beauté. Les navigateurs auxquels les Grecs devaient la connaissance de ces mers septentrionales, ont dû quelquefois emmêler leurs récits, et leur île hyperboréenne fût-elle dans le principe différente de la Bretagne, c'est à coup sûr, pensons-nous, d'après le monument de Stonehenge qu'ils ont décrit le temple d'Apollon. Mais si ce monument, composé de trilithes colossaux, sans murailles et sans toiture qui enfermassent la divinité, tout à fait pareil, sous ce rapport, aux temples à

ciel ouvert prescrits, suivant Hésychius, par les rites nationaux des Hyperboréens ¹, — si ce monument, dis-je, peut avoir été l'œuvre des Druides, le culte d'Apollon comme dieu suprême ne peut se concilier avec le Druidisme. D'un autre côté, la danse ainsi que la gatté qui régnait dans la cité des Boréades, s'accordent aussi peu dans la Grande-Bretagne que sur les bords de l'Ister, avec les idées que les Anciens nous ont laissées de cette religion sanguinaire, et du caractère des Cimmériens et des Belges qui colonisèrent successivement le midi de l'Angleterre. J'observe toutefois qu'il n'est plus question, dans le résumé de Diodore, des vertus pacifiques et de cet amour de la justice dont on avait gratifié les autres Hyperboréens; quoiqu'il en reste peut-être quelque trace dans cette concorde générale que cet historien, contrairement à tous les autres, attribue aux Bretons, V-21. Enfin, un dernier fait à considérer, c'est que malgré toute l'importance qu'on a voulu, je le répète, donner aux bardes comme musiciens, l'Antiquité n'a connu chez les Celtes des mœurs ou des fêtes musicales et des danses religieuses, que dans les lieux où ils se sont historiquement mêlés avec les Ligures ou les Ibères. La musique des bardes était, si je puis m'exprimer ainsi, purement individuelle. Tous les peuples ont eu dès leur enfance des chanteurs et des poètes, qui célébraient leurs hauts faits de chasse et de guerre, ou les actions merveilleuses de leurs divinités. Mais il y a loin de ces chants isolés et de ces compositions d'une facture et d'un intérêt tout personnels, à cet empire général de la musique, aux chœurs de danses populaires et aux continuel festivals dont nous parlent Pindare, Hécateé et Scymnus de Chio ². Nous devons y reconnaître ce génie musical dont nous savons qu'étaient doués les Ligures et les Ibères, et que leur fusion avec les Celtes de l'Espagne,

¹ Κατὰ τίνα πατριον ἀγιστεῖαν, οὐχ' ὑπο στέγην, ἀλλ' ὑπ' αἰθέριον, explication d'un texte de Cratinus sur les Hyperboréens.

² Voy. sect. 1^{re}, n° XVI, et conf. Plutarq. de Music. 14.

des Gaules et de la Bretagne communiqua en partie aux descendants de leurs vainqueurs. Peut-être, malgré la dénégation trop absolue de G. de Humboldt¹, une colonie des Tartassiens d'Aviénus, — un de ces peuples de la Bétique vantés pour la douceur de leurs mœurs², — s'était-elle établie dans l'île d'Albion?

Je crois donc pouvoir conclure de tout ce qui précède, et de la différence des deux cycles de trente et de dix-neuf années dont il a été question au n° XXXVIII, que l'île des Hyperboréens d'Hécatee était fort vraisemblablement la Grande-Bretagne; mais que ce peuple n'appartenait ni à la religion des Druides, ni à la race celtique; — et qu'on doit plutôt le rattacher aux Ligures d'Albion dont nous avons établi l'existence dans nos *Types gaulois et celto-bretons*. Les Phéniciens leur avaient, suivant toute apparence, apporté comme en Irlande, leur culte de Baal le jeune ou Baal-soleil³, et bâti peut-être, en mariant leur architecture colossale avec l'art brute des cromlechs et des dolmens, le prodigieux monument de Stonehenge, témoin irrécusable d'un certain degré de civilisation. La position de ce temple sur la frontière des tribus belges, et à peu de distance d'un autre monument, non moins gigantesque et certainement beaucoup plus ancien, celui d'Abury, a fait penser qu'ils avaient appartenu à des religions différentes, et que le premier avait été érigé par les Celtes, pour rivaliser avec le second qui était l'œuvre des indigènes et des Phéniciens. Dans ce cas, les relations des navigateurs auront confondu en un seul les deux monuments et les deux cultes; — ou bien la politique des Druides avait attiré autour de leur temple les fêtes populaires des populations conquises. Peut-être faut-il admettre

¹ *Urbewohn. Hispan.* p. 163; lui-même s'est contredit le premier à la p. 107.

² Avien. *Ora mar.* v. 113 et suiv.; Strab. p. 115, 123 et 125, *Did.*

³ Voy. Movers, *Die Phönix*, t. 1^{er}, p. 322, 385 et al.

à la fois les deux suppositions. La disposition architecturale de Stonehenge, l'importance d'un tel monument tout à fait en rapport avec celle que César attribue au Druidisme breton, et les surprenantes découvertes des prétendus prêtres d'Apollon sur la face de la lune, donnent un certain degré de vraisemblance à cette dernière solution. Ce qui l'appuierait encore, c'est le rapport non moins frappant du grand cercle d'Abury, dont les deux avenues s'allongeaient de droite et de gauche en se repliant comme des ailes ¹, avec ce temple *ailé* où Eratosthènes ² rapporte qu'Apollon exilé cacha l'une de ses flèches. Mais je me hâte de remettre le pied sur un terrain plus solide, en faisant seulement remarquer au lecteur que le temple dont parlait Hécátée, existait dans tous les cas avant la seconde moitié du IV^e siècle antérieur à Jésus-Christ, et que les *Britanni*, les premiers Celtes sans doute qui envahirent Albion, ne s'y établirent qu'à la fin du V^e; court intervalle d'une cinquantaine d'années (Voy. les *Types gaulois*, p. 257).

LXII. La dernière divinité gauloise mentionnée par César est Minerve. Il ne lui assigne qu'une seule attribution, celle de présider à l'enseignement de l'industrie et des arts, dont l'invention toutefois appartenait à Mercure. Mais un passage de Polybe nous a appris, au n^o XXI, que les étendards en or des Insubres cisalpins étaient déposés dans le temple de cette déesse, et qu'ils n'en sortaient que dans les grands périls de l'Etat, d'où venait qu'on les avait nommés les immobiles, *ἀκίνητοι*. Nous avons conclu de ce fait, et de la signification même du nom de *Bélisama* ou *Bélisana* que les Gaulois donnaient à cette divinité, qu'elle devait intervenir également

¹ Voy. l'*Ancient Wiltshire*, de Hoare, t. II, p. 70, et pl. XI et XIII; *Crania britann.* déc. 3^e, p. 79, etc.

² J'emprunte cette citation à M. Michelet, *Hist. de Fr.*, t. I^{er}, mais je n'ai pu la retrouver dans les fragments d'Eratosthènes, éd. Bernhardt, 1822. Il y est question d'une montagne des Hyperboréens, mais non d'un temple *ailé*. Voy. Hygin. *Poët. astron.* II-15.

dans les combats, y régnant avec Mars comme la Bellone des Scordisques, et nous avons expliqué de quelle manière elle pouvait, ainsi que Pallas-Athéné, avoir réuni des attributions aussi opposées. Ce qui suit nous révélera peut-être la spécialité de ses fonctions guerrières, en nous faisant connaître les autres rôles qu'elle avait à jouer. *Constatons d'abord* ses noms nationaux, car celui de Bélisama n'est pas le seul qu'elle ait porté. Il nous est garanti par trois inscriptions du midi de la France. Si dans les deux premières, MINERVÆ BELISAMÆ à Saint-Bertrand de Comminges, et MINERVÆ BELISANÆ à Saint-Lizier en Couserans ¹, il peut être pris pour une simple épithète, il figure seul comme un véritable nom gaulois de cette déesse dans la troisième, celle de Segomaros, aujourd'hui au musée d'Avignon. Cette inscription, qui présente un caractère officiel ², décide quelle est la leçon qu'il faut adopter; c'est Bélisama.

Un quatrième monument nous a révélé à Nîmes un autre nom national de Minerve, celui de *Sulivia*, car il me paraît certain, d'après les inscriptions de Bath, où elle est nommée *Sulis*, que les trois noms que contient cette dédicace : SVLIVÆ IDENNICÆ MINERVÆ VOTVM ³, appartiennent à la même divinité. Muratori, reculant devant cette singularité, voulait que les deux premiers fussent ceux d'une femme qui s'acquittait envers Minerve de cet acte de piété. Orelli a repoussé cette interprétation, incertain toutefois si *Sulivia Idennica* désignaient une seule ou deux déesses associées dans cette inscription à la fille de Jupiter. J'ai peine à croire que, sur une pierre votive qui leur aurait été consacrée en commun, un Gallo-Romain eût placé avant la célèbre et puissante

¹ Orelli, *Inscript.* nos 1431 et 1969. Ces deux inscriptions paraissent dues au même personnage.

² Voy. le *Glossaire gaul.* p. 199. Le nom de la déesse y est au datif, BHARCAMI.

³ Orelli, *Inscript.* n° 2051; Muratori, *Thes. Inscript.*

Minerve des divinités aussi obscures et aussi subalternes que les rustiques Sulivies de l'époque impériale. Quoique assez embarrassé d'*Idennica*, qui me paraît être le plus vraisemblablement une épithète topique, je ne puis douter que Sulivia ne soit dans cette dédicace une forme gauloise du nom breton de Sulis, si souvent répété parmi les ruines du temple même de Bath dont a parlé Solin : *DEÆ SVLI MINERVÆ, DEÆ SVLISM...*, *DEÆ SVLI* ¹, etc. Une de ces inscriptions est en outre motivée : *pro salute et incolumitate*. Ce temple, rapporte cet auteur, faisait partie d'un magnifique établissement de bains, construit pour le service des eaux thermales placées sous la protection de cette déesse ². Solin ajoute qu'on y entretenait en son honneur des feux perpétuels, qui nous ont rappelé le culte oriental de Vesta ou du foyer domestique. Or, la signification celtique de ce nom de Sulivia ou de Sulis se rattache aux idées de surveillance et de protection ³, comme le nom de Bélisama à celles de guerre ou de combats. C'est à ce dernier point de vue qu'elle me paraît encore avoir été, sinon dans l'origine, du moins du temps des Druides, la même divinité que l'Andrasté des Bretons. Son nom de Sulis la rapproche en outre de la *Solimara* gallo-romaine des Bituriges et des Leuques ⁴.

Si maintenant l'on veut bien se rappeler que Minerve était, suivant nos déductions précédentes, n° XXI, la déesse particulière des femmes celtes qui partageaient dans leurs migrations aventureuses tous les périls de nos ancêtres, et dont les travaux constituaient sous la tente une si grande part de leur industrie primitive, il paraîtra tout naturel : 1° que leur

¹ Lyons. *Reliquiæ britann. rom.*, t. I^{er}, pl. 8, 10, 13, etc.; Orelli, *Inscript.* n° 2052; Henzen, *id.* n° 5914.

² *Quibus fontibus præsul est Minervæ numen*, ch. 23, Panck.

³ Kymmr. *Sulwt*, observer; *sulwoy*, inspection; *soyrlaw*, sauver; Irl. *suil*, œil. Voy. le *Gloss. gaul.*, n° 299, 300.

⁴ Voy. les *Inscript.* d'Orelli et les *Coins of Gallia* d'Akerman.

Sulis ou Bélisama ait présidé à tous les soins du foyer domestique, dont elle était devenue la Vesta protectrice, toujours prête à courir aux armes pour sa défense. On comprend dès lors comment des tribus belges de la Bretagne avaient conservé dans son culte le rite oriental du feu, qu'on entretenait perpétuellement en son honneur; et comment elle était restée chez les Gaulois cisalpins la gardienne des drapeaux sacrés, qui ne sortaient de son temple que dans les grands dangers de la patrie pour rallier tous ses défenseurs. — 2° Qu'enseignant les procédés des arts et de l'industrie dont le feu est le principal auxiliaire, ce fut une seconde raison pour honorer cette déesse de la manière que nous apprend Solin. Ce rite naissait si naturellement du fond des choses, qu'un fort ancien mythe grec avait donné Héphaïstos ou Vulcain pour époux à Athéné¹. — 3° Qu'elle soit également devenue comme Bélé-nus, la providence des malades et des blessés, à la guérison desquels se dévouaient leurs femmes et leurs sœurs. C'est en cette qualité que ces mêmes Belges insulaires lui avaient consacré les sources thermales qui leur rendaient la force et la santé, de même que les Gaulois les plaçaient sous l'invocation d'Apollon. M. Alf. Maury a même pensé que la déesse Sirona qui partage avec ce Dieu la dédicace de plusieurs pierres votives, notamment aux anciens thermes de Luxeu et de Nierstein sur le Rhin, pouvait être la même que notre Minerve celtique². J'y reviendrai plus tard. — 4° Qu'enfin chaque famille ayant placé primitivement sous la garde et la protection de cette déesse, son foyer domestique, il en sortit, quand le Druidisme fut tombé, une foule de Sulivies ou de Sulèves³, la petite monnaie de l'ancienne Sulivia, divinités

¹ Cicér. *de Nat. deor.* III-22. Voy. M. Maury, *Rel. de la Grèce*, t. I^{er}, p. 104, 427, 433.

² *Rev. archéol.* janvier, 1860, p. 61.

³ SVLVIS, SVLEVIABVS, SVLFIS (ou Suleis), etc. Orelli, *Inscript.* n^{os} 2099-2101, 327; Mommsen, *Inscript. helvét.*

tout à fait topiques et de plus en plus subalternes, auxquelles s'adressent, sous des noms divers, un grand nombre d'inscriptions votives qui nous viennent de l'époque romaine.

On voit, par ces attributions si différentes de la Minerve celtique, qu'elle empiétait à la fois sur celles du Mercure, du Mars et de l'Apollon gaulois, dont elle n'était en réalité qu'une doublure féminine commune à tous les trois; singularité dont nous venons de donner une seconde fois l'explication avec plus de développement. Cette spécialité n'a rien que de plausible chez des peuples qui en firent autant pour les voyageurs et même pour les chevaux¹. J'observe en outre que le culte de notre Minerve paraît, d'après le petit nombre d'inscriptions qui portent son nom, être resté beaucoup moins populaire dans la Gaule romaine que celui des autres dieux signalés par César. Quant à cette vierge divine des Carnutes (Chartres), qui devait enfanter un sauveur, comment Richter a-t-il pu répéter à l'Allemagne cette vieille fable déjà dédaignée, il y a plus d'un siècle, par D. Martin ?

LXIII. Voilà toujours quelles étaient, d'après l'auteur des *Commentaires*, sinon les seules, du moins les cinq grandes divinités du polythéisme gaulois. Nous nous sommes efforcé de découvrir sous les noms et les masques romains qu'il leur avait imposés, leurs véritables physionomies, et nous pensons être arrivé à un résultat qui justifie à peu près les appréciations du grand capitaine, qu'on avait trop accusé d'ignorance et de légèreté dans cette partie de ses mémoires. Nous avons vu que trois des divinités qu'il nous a fait connaître, appartenaient réellement à la grande triade druidique, qui était dans l'origine, avons-nous dit, l'unique objet des croyances et du culte public de cette religion, née du démembrement de l'unité primitive de Dieu chez les tribus dont se forma le troisième courant des migrations celtiques. Nous savons d'autre part que celles qui les avaient précédées dans l'Occident, et

¹ Le dieu Maranus, la déesse Epona, etc.

qui passèrent en Italie, s'étaient donné d'autres dieux, dont les Anciens ne nous ont nommé que Mars, Minerve et Vulcain. On pourrait penser de prime abord qu'ils formèrent pareillement une triade, mais nous avons tout lieu de croire qu'il faut leur adjoindre au moins le Bélénu*s* *du Norique* et d'Aquilée, cet Apollon dont le culte se retrouve si anciennement établi dans le midi de la France, notamment à Toulouse. Cela n'amènerait aucune difficulté si l'on pouvait réellement, avec l'annotateur du *César* de Lemaire et au mépris de nos monuments épigraphiques, identifier Bélénu*s* et Vulcain. (Voyez ci-dessus, n° LIII.) Quoi qu'il en soit, une grande partie du deuxième courant celtique resta dans notre Gaule, et quand les Druides s'y installèrent en maîtres, ils furent bien obligés, pour assurer leur domination, de faire aux populations vaincues et surtout à celles de leur race, des concessions de culte et de croyance qui donnèrent à Apollon et à Minerve une place à côté de Teutatès, d'Esus et de Taranis. Je ne parle point de leur Mars qui se confondit naturellement avec Esus. La triade fondamentale du Druidisme devint de cette manière une pentarchie divine. Pourquoi Vulcain n'en fit-il point partie? Fut-il exclu par les Druides? C'est fort peu probable. Ou son culte fut-il absorbé par celui de Minerve, tel que je viens de l'expliquer, le Vulcain cisalpin n'étant bien réellement, ainsi que nous l'avons conjecturé au n° XXI, que le feu lui-même adoré chez les Aryas? En fait, le nom de ce dieu se présente fort rarement sur les monuments de l'épigraphie gallo-romaine. On le rencontre, il est vrai, avec son image sculptée en bas-relief, sur l'une des pierres de Notre-Dame de Paris, mais cette sculpture est une représentation du Vulcain classique, et c'est assurément comme divinité romaine, et non comme dieu gaulois, qu'il figure dans ce petit panthéon ¹.

¹ On peut s'en assurer au musée de Saint-Germain, ou par les planches des collections de Montfaucon (t. II, part. 2^e et 2^e éd.), de Lenoir, etc.

Quant au VOLIANVS de Nantes qui a fait écrire de si grosses sottises, c'est aux maîtres de la science épigraphique à se mettre enfin d'accord sur la manière dont il faut lire cette inscription et une autre, découverte depuis avec le même nom¹. Nous n'avons pas à nous en occuper. Si Volcanus l'emporte, nous n'avons rien de plus à dire sur le très-petit rôle qu'il a pu jouer dans notre polythéisme; si c'est *Volianus*, nous n'en saurons pas davantage sur ce dieu tout à fait inconnu.

LXIV. Sauf une seule exception, nous ne trouvons plus, après César, qu'à glaner çà et là dans nos auteurs grecs ou latins quelques noms isolés et quelques renseignements superficiels dont il n'est pas toujours facile de tirer une conclusion nette et précise. Essayons cependant. Nous apprendrons d'abord, — pour suivre l'ordre des temps, — par Diodore, ou plutôt par Timée (Diod. IV-56), que les Celtes riverains de l'océan rendaient principalement aux Dioscures, entre tous les dieux, un culte fondé sur une tradition toujours existante parmi ces peuples, et suivant laquelle ces deux divinités, sorties de la mer à une époque fort ancienne, leur avaient apparu sur son rivage. Diodore ajoute que cette tradition était une des preuves sur lesquelles on appuyait la réalité historique du retour des Argonautes par l'Océan septentrional, car les Dioscures (Castor et Pollux) faisaient partie de cette expédition. Protégés par les dieux de Samothrace, ils eurent la gloire de sauver leurs compagnons, et furent dès lors invoqués eux-mêmes par les navigateurs comme des divinités tutélaires². Leur culte se confondit plus tard avec celui de ces mêmes dieux protecteurs, adorés à la fois par les Pélasges et par les Phéniciens qui parcouraient

Voy. D. Martin, *Rel. des Gaul.* t. II, p. 8 et suiv. ; Orelli, *Inscript.* n° 2071; Hefner. *Römische Bayern*, p. 93.

² Voy. Diod. IV-43, 48 et 49; Strab. I^{er}, p. 40, *Did.*

la mer Égée. Ceux-ci les nommaient les *Cabires*, et de la confusion des deux cultes naquit bientôt, au moins pour le vulgaire, l'identité complète de ces divinités marines¹, *Θεῶν μαρτυρῶν Διοσκυρέων Καβίρων*². Considérons maintenant que les grandes migrations des Celtes s'étant toutes accomplies par terre jusqu'à leur arrivée sur les bords de l'océan, ils n'étaient aucunement un peuple navigateur; et que leurs tribus maritimes furent les seules qui le devinrent, à une époque assez tardive par rapport à celle dont a parlé Diodore. Il en résulte évidemment que le culte des Dioscures était tout à fait étranger, non-seulement au Druidisme, mais aux diverses races gauloises, et que leur apparition sur nos rivages signifie tout simplement celle d'un Christophe Colomb phénicien qui, franchissant les colonnes d'Hercule, visita le premier les populations préceltiques de notre pays. Elles apprirent, par les relations commerciales qui en résultèrent, à invoquer particulièrement les dieux protecteurs des vaisseaux qui leur apportaient les produits et les jouissances de la civilisation; et si les Celtes maritimes adoptèrent plus tard ces divinités, elles n'en furent pas moins dans l'origine, sous le nom grec que leur donne Diodore, les Cabires de Samothrace et de la Phénicie. Je ne les suivrai point en Irlande avec M. Ad. Pictet, dont l'ouvrage, sévèrement jugé dans cette lie même, fait encore autorité pour quelques-uns de nos écrivains, malgré l'honorable désaveu que le célèbre philologue a fait des exagérations dans lesquelles l'avait entraîné Vallancey³. Ce qu'il y a de vrai dans notre Cabirisme occidental, Strabon achève de nous le démontrer tout à

¹ Ovid. *Trist.* X-45; Plutarq. *Paul Em.* 23; Eusèb. *Præpar. ev.* I^{er}, ch. 10 *Vigier*.

² Gruter, p. 319. Voy. Movers, *Die Phönix*, t. I^{er}, p. 652; M. Maury, *Rel de la Grèce*, t. II, p. 308, et III, p. 247.

³ *Du Culte des Cabires en Ir.*, etc., par M. Ad. Pictet. Voy. entre autres, d'une part, l'*Hist. de la philos. en F., période gaul.* par M. Gat. Arnoult; et de l'autre, la *Gramm. ir.* d'O' Donovan, p. 323 et suiv.

l'heure, et nous n'avons en conséquence nullement à nous occuper des *Alci* de la Germanie, ces frères divins que l'on prenait aussi pour les Dioscures (Tacit. *Germ.* 43).

Prévenons cependant une objection possible. Castor et Pollux figurent sur les pierres de Notre-Dame de Paris, non pas avec les attributs de la navigation, mais comme divinités équestres, accompagnés chacun de son cheval. Ce ne sont donc point les Dioscures exclusivement marins de la vieille Armorique, mais le Castor et le Pollux romains que les Nautes parisiens ont voulu représenter avec le caractère mixte que leur donnait la religion de leurs maîtres. Les Gallo-Romains en faisaient si bien la différence, qu'une inscription de Vienne en Dauphiné, parlant de statues qu'on avait consacrées à ces dieux, observe expressément qu'ils sont accompagnés de leurs chevaux, *signa cum equis*⁴.

LXV. Passons à Strabon.

N. B. Mais, avant de poursuivre l'examen des cultes divers qui régnaient sur notre littoral atlantique, je prie le lecteur de me permettre d'intercaler ici une note importante pour l'appréciation de mes recherches. Toute cette partie de mon ouvrage était écrite dès le printemps de l'année 1868, quand j'eus connaissance de la brochure du Dr Scherrer, *Die Gallier und ihre verfassung*, publiée à Heidelberg, en 1865. Elle m'intéressa d'autant plus que j'étais alors précisément occupé, dans la 5^e section, des questions qu'il avait traitées avec la sérieuse érudition d'un savant allemand. Le docteur touchait aussi au Druidisme, et je dus, comme le lecteur a pu s'en apercevoir, revenir sur mes pas pour relever ce qui me paraissait erroné dans quelques-unes de ses assertions. Mais nous nous sommes tout à fait rencontrés sur l'origine phénicienne des divinités dont parle Strabon, et sur l'existence, dans l'ouest de la Gaule, d'une race préceltique à laquelle il donne, comme je l'ai fait, le nom de Ligures. Je ne prétends certes pas qu'il n'ait pu arriver sans moi à ce double résultat de ses propres recherches, mais j'ai du moins le droit d'affirmer que je n'avais aucune connaissance de son opinion sur nos divinités punico-ligures. Je le puis d'autant plus nettement que mes *Types gaulois*, où j'ai démontré l'extension de la race ligurienne dans notre Occident avant l'arrivée des Celtes, datent de 1861; et que le Dr Scherrer m'a fait l'honneur de citer, dans sa brochure même, le tome précédent de mon *Ethnogénie*, c'est-à-dire le *Glossaire*, où se trouvent positivement annoncées les études

⁴ D. Martin, *Relig. des Gaul.* t. II, p. 83^o.

physiologiques qui devaient être l'objet du volume suivant, celui des *Types gaulois*.

Je reviens à Strabon. Après avoir traité de fable l'histoire des corbeaux divins d'Artémidore, il accorde, dit-il (p. 165, *Did.*), plus de croyance à ce que cet écrivain rapportait (un siècle environ avant notre ère) des sacrifices qu'on faisait à Cérès et à Proserpine dans une île voisine de la Bretagne, avec des rites semblables à ceux de Samothrace. Dom Martin trouve cela fort naturel, puisque Proserpine devait être, comme femme de Pluton, la mère des Gaulois¹. Nous croyons que la chose est un peu moins simple, et qu'aucun de nos ancêtres n'a jamais songé à une pareille grand'mère. Cette similitude de rites, qui avait frappé quelque navigateur grec, peut-être Artémidore lui-même², nous ramène encore aux Phéniciens. Eux seuls ont pu, du fond de la mer Égée, apporter sur nos rivages ou dans nos îles le culte de ces déesses pélasgiques, culte mêlé à celui des Cabires³, et dont les marchands de Tyr et de Sidon jugèrent utile à leurs relations commerciales, de protéger et d'adopter même les formes et les mystères révévés dans toute la Grèce maritime. Rien, dans tout ce qui précède et dans tout ce que nous apprendrons encore sur le Druidisme, n'offre un rapport quelconque avec Cérès ou avec sa fille, et il faut descendre jusqu'à nos jours pour voir l'antique Déméter identifiée par les apôtres des mystères bardiques du moyen âge avec leur déesse Cérïdwen. Nous pouvons d'autant plus librement restituer ces sacrifices à quelque établissement d'origine punique, qu'il n'est pas question des Celtes dans le passage d'Artémidore cité par Strabon, et qu'il s'agit en définitive d'une île britannique dans laquelle on a voulu reconnaître l'Irlande.

¹ *Relig. des Gaul.* t. 1^{er}, p. 320.

² Voy. le Périple de Ménip., *Petits géog. grecs*, *Did.*, t. 1^{er}, p. 566.

³ Voy. Pausan. IX-25.

Un rapprochement assez curieux vient à l'appui de notre opinion pour ce qui concerne les antiquités phéniciennes de la Grande-Bretagne, c'est celui du titre de Κοός ou Κοός que portait dans les mystères de Samothrace le prêtre des Cabires chargé de purifier les meurtriers (*Hésych*), — et du nom de *Coéfi* ou *Coifi* que Bède¹ donne au chef des prêtres d'Edwin, roi des Northumbres au VII^e siècle. Il faut seulement ne pas oublier, comme l'ont fait plusieurs celtistes, qu'Edwin et son peuple étaient des Anglo-Saxons tout à fait étrangers au Druidisme, et qu'on s'est singulièrement mépris en faisant de ce mot de *Coéfi* (qui pouvait être resté jusqu'au temps de Bède en usage chez les Bretons pour désigner un prêtre) le nom ou le titre d'un chef des Druides à cette époque et chez des adorateurs d'Odin.

LXVI. Strabon parle encore — peut-être d'après Posidonius² — d'une autre île également sanctifiée par un culte oriental. Elle était petite, située non loin de notre littoral en face de l'embouchure de la Loire, et habitée par des femmes de la nation gauloise des Namnètes³, lesquelles, vouées à Bacchus, y célébraient ses mystères et accomplissaient d'autres rites en l'honneur de ce dieu. Les hommes ne pouvaient mettre le pied dans cette île, et celles de ces femmes qui voulaient revoir leurs maris devaient traverser le bras de mer qui les séparait d'eux, et revenir ensuite dans leur solitude. Denis le Périégète rapporte qu'elles célébraient leurs fêtes la nuit et couronnées de lierre, en poussant des clameurs aussi bruyantes que les hurlements des Thraces ou des femmes de l'Inde aux bords du Gange⁴. Eustathe ajoute

¹ *Hist. angl. sax.* II-13.

² On n'est pas sûr du φησιν, dit-il, que porte le texte, et en place duquel on trouve aussi φασιν, dit-on.

³ C'est le nom auquel il faut rapporter ceux de Σαμνιτῶν et δ'Αμνιτῶν, qu'on lit dans Strabon et dans Denis le Pér.

⁴ Denis le Pér. v. 570 et suiv. On a voulu, par une double erreur étymolo-

dans son commentaire qu'elles dansaient en bondissant comme des folles. Mais ni lui ni le Périégète ne parlent du temple dont ces femmes, au dire de Strabon, défaisaient et reconstruisaient tous les ans le toit dans la même journée, avec des matériaux que chacune avait apportés. Cette œuvre devait être terminée avant le coucher du soleil, et la malheureuse qui laissait tomber à terre une partie de son fardeau était mise en pièces par ses compagnes, qui portaient autour du temple ses membres déchirés, en courant et en poussant de grands cris jusqu'à ce que leur frénésie fût calmée. Il ne se passait point d'année où il ne pérît quelque victime. Strabon n'a pas l'air d'ajouter une grande foi à ce récit, quoique les fêtes bachiques de la Grèce aient été quelquefois ensanglantées par d'aussi monstrueuses atrocités. Y a-t-il des crimes ou des actes de démente dont on doive s'étonner de la part du fanatisme religieux ?

Le fait est donc possible, mais ce qui ne l'est certainement pas, c'est qu'une pareille coutume ait jamais appartenu à la religion druidique ou aux mœurs nationales des Celtes. Elle a pu exister sur le territoire des Namnètes et se maintenir sous leur domination, mais elle était incontestablement d'origine étrangère et importée des pays où pouvait régner le dieu du vin. Comment son culte et ses fêtes auraient-ils pris naissance dans notre Gaule qui n'avait pas encore de vignes, et où les dons de Bacchus, longtemps inconnus, n'arrivaient qu'à grands frais sur la table des riches, à l'époque même où écrivaient les auteurs que consultait Diodore (voy. sect. 2, n° V) ? Une autre raison non moins péremptoire, c'est que les temples ou lieux consacrés des Celtes et des Druides n'avaient ni toitures ni murailles (ci-dessus, n° XIV). Je pense aussi que cette existence isolée, à

gique et géographique dont nous reparlerons, ranger cette île parmi les Oestrymnides, ce nom préceltique pouvant signifier en grec *les îles des hymnes frénétiques*, *Οἱ ἱμνος*.

laquelle se vouaient des femmes mariées, n'était nullement dans les mœurs des nations septentrionales où les épouses, à mesure qu'on remonte vers des temps plus anciens, se montrent de plus en plus, et jusque dans la mort, les compagnes inséparables de leurs maris. Ce Bacchus et ses mystères, exclusivement célébrés par des femmes, comme en Laconie (Paus. III-20), venaient donc de l'Orient, et nous nous retrouvons encore une fois en présence des Phéniciens auxquels, sans nul doute, le port voisin de Corbilon devait son antique importance commerciale.

Nous n'avons point affaire dès lors au simple Bacchus thébain; et si nous demandons quel pouvait être celui de notre île namnète, Hérodote nous répondra, II-49, que ce dieu avait une origine phénicienne. On lui avait, dans le principe, sacrifié des hommes et même des enfants en Grèce et dans les îles de la mer Égée; et, similitude frappante! dans celle de Chios, la victime était pareillement déchirée en morceaux¹. Aussi Movers reconnaît-il dans ce Bacchus original, surtout avec son surnom de *Milichus*, le terrible Moloch², que nous avons déjà vu sur nos rivages confondu avec le vieux Saturne. Car il ne faut pas prendre au pied de la lettre les assimilations que les voyageurs grecs faisaient de ces rites et de ces solennités barbares avec les cérémonies religieuses ou les mystères de leur pays. Chacun en parlait à son retour suivant ses impressions personnelles, et telle ou telle analogie qui l'avait le plus frappé. C'est ainsi, par exemple, que le Zamolxis des Gètes fut pris pour Mars et pour Saturne, et Bélus assimilé tantôt à ce même Saturne, tantôt à Jupiter ou au Soleil. Ces rapprochements contradictoires avaient lieu d'autant plus facilement que, dans la Grèce elle-même, les cultes des dieux sortis quelquefois d'origines très-diver-

¹ Eusèb. *Præpar. ev.* IV, ch. 16.

² Voy. *Die Phœnix*, t. 1^{er}, p. 325, 372, etc.

ses, se confondaient souvent, en tout ou en partie, les uns avec les autres, comme celui de Cérès avec les mystères des Cabires, ou de Bacchus lui-même avec ceux d'Éleusis¹. Jusque dans les images qui le représentaient, ce dieu offrait une preuve manifeste de ces confusions, tantôt figuré comme un jeune homme d'une beauté ravissante, tantôt avec des cornes ou une longue barbe comme un vieillard. Il les devait alors à des Bacchus orientaux bien plus anciens que le fils de Sémélé, nous dit Diodore, qui nomme l'un Sabazius, un autre Lenæus ou l'Indien, et fait d'un troisième le fils d'Ammon de Libye². C'est précisément avec ces appendices étrangers qu'il était le plus souvent représenté par les Gallo-Romains, affublé, soit d'une paire de cornes, comme dans le temple qui lui était consacré près de l'embouchure de la Garonne³; — soit d'une longue barbe, ainsi que le montrait une statue du poète Ausone⁴; — soit enfin avec l'une et l'autre, comme le *Cernunnos* du monument de N.-D. de Paris, — ou les dieux cornus dont la figure a été reproduite par Montfaucon, pl. 190 du t. II de l'*Antiq.*, etc., 2^e part., éd. de 1722.

LXVII. Nous croyons en effet que *Cernunnos* était le nom celtique de ce Bacchus maritime ou punice-ligure dont nous a parlé Strabon, et que les Nautes parisiens auraient associé avec les Dioscures, aux dieux qu'ils avaient rassemblés autour du Jupiter très-bon et très-grand de leurs maîtres. Ce vieillard à cornes de cerf, auxquelles sont accrochés deux anneaux, n'est point une idole grecque ou romaine, et ne peut être d'origine celtique, puisque les Celtes ne donnaient dans le principe aucune figure humaine à leurs divinités. Ils trouvèrent donc ce culte établi dans notre Gaule avant leur

¹ Voy. M. Maury, *Rel. de la Grèce*, t. II, p. 361, 366.

² Voy. III-63, 64 et 73, IV-4; Cicér. *de Nat. Deor.* III-22.

³ Sid. Apollin. *Carm.* XXII, v. 25.

⁴ Son *Myobardum*, Epigram. 30.

arrivée, et, frappés sans nul doute de ces cornes dont l'imagination orientale avait orné la tête de ce dieu, ils lui donnèrent dans leur langue le nom de Cornu, car telle est au fond la signification du mot Cernunnos ¹. C'est Leibnitz qui l'a reconnu le premier pour un Bacchus gaulois, et Eckhard voulait même qu'il fût le dieu spécial de la bière ², lui appliquant une épigramme de l'empereur Julien contre cette puante boisson ³. Dom Martin, qui s'est donné beaucoup de peine pour réfuter l'opinion de ces savants allemands, prétendait au contraire que Cernunnos était le dieu de la chasse, se fondant principalement sur la diversité des cornes dont on le coiffait, lui donnant tantôt celles d'un taureau, tantôt celles d'un cerf ou d'un élan, suivant le genre de vénerie pour lequel on voulait gagner ses bonnes grâces ⁴. L'objection ne laisse pas d'être embarrassante, car il est peu vraisemblable que les artistes aient osé, en figurant des Bacchus, substituer leurs fantaisies au type consacré des cornes de taureau ou de bélier que devait porter le dieu. Aucun ancien n'ayant parlé de ce Cernunnos, la question reste pendante. Les deux opinions, après tout, ne sont pas inconciliables, et il n'existe aucune incompatibilité d'attributions entre un dieu qui domptait les bêtes féroces, et celui qu'on aurait invoqué pour obtenir d'heureuses chasses. L'origine maritime de ce dernier n'aurait d'ailleurs rien d'étrange, puisque son collègue italien, Faune, était aussi une divinité protectrice des marins (Virg. *Æn.* XII, v. 766). Dans tous les cas, l'opinion de Dom Martin n'affecte en rien celle que nous avons émise sur le caractère oriental et nullement celtique du culte dont Strabon vient de nous occuper.

¹ Voy. le *Glossaire gaul.* n° 283; peut-être littéralement cornes de taureau, *Kern-ounn*, Armor.

² Voy. Leibn. *Collect. étymol.* avec la préf. d'Eckhard, etc.

³ *Anthol.* liv. 1^{re}, ch. 59, n° 5.

⁴ *Rel. des Gaul.* t. II, p. 102^e.

LXVIII. Pour en finir avec le monument des Nautes parisiens, et ne pas laisser en arrière des textes qui appartiennent encore à l'époque druidique, nous examinerons ici les deux bas-reliefs de l'homme au serpent et du taureau aux trois grues; celui-ci dont l'inscription *Tarvos trigaranos* a précisément cette signification dans les langues celtiques¹; — celui-là avec une autre inscription à moitié effacée, et qu'on épelait à grand'peine, SEVI.RI.OS, lecture qui n'est plus possible aujourd'hui, car il n'en reste que la trace des quatre lettres du milieu. C'était assurément le nom d'une divinité, comme sur les trois autres faces de la même pierre, où sont représentés Castor, Pollux et Cernunnos. Le bas-relief qui est au-dessous nous montre un homme dans l'action de frapper, avec une arme qui ressemble le plus à une massue, un serpent dressé devant lui. Cet homme a les cheveux courts et la barbe entière, à l'inverse de la noblesse gauloise, d'après le témoignage de Diodore. Aussi serais-je assez disposé à voir en lui Hercule tuant l'hydre de Lerne, sans vouloir pour cela changer en *Ogmios* ou *Ormios* avec Leibnitz, Eckhard et Banier², une partie du mot *Sevi.ri.os*. Ce bas-relief n'a évidemment rien de commun avec l'Hercule gaulois de Lucien, et s'il représente réellement, sous un autre nom celtique, l'exterminateur des monstres et le premier civilisateur des Gaules, c'est d'après les croyances romaines que les Nautes ont fait exécuter sa figure. Rappelons-nous que la religion gauloise, qui avait si longtemps repoussé toute image de la divinité, ne possédait aucun type national de ses dieux.

Mais on a donné de ce bas-relief une autre explication qui serait fort séduisante, si l'artiste s'était un peu mieux conformé au programme de Pline, et s'il était vraisemblable qu'un Druides eût pris ici la place d'un dieu. Nous aurions sous les

¹ *Glossaire gaulois*, n° 229.

² Leibnitz et Eckhard, *ibid.* et *al.* — Ban. *Mythol.* t. V, in-8°, p. 452.

yeux la conquête de l'œuf druidique ou du célèbre *inguinum* formé de la bave des serpents, et qu'un homme leur enlevait au péril de sa vie, en fuyant ensuite de toute la vitesse de son cheval (Plin. XXIX-12). Dom' Martin s'est bien vainement efforcé de suppléer, par des suppositions puérides, à tout ce qui lui faisait défaut dans cette mise en scène, l'œuf qui en est l'objet principal, le sagma tendu pour le recevoir, le cheval qui doit sauver l'audacieux ravisseur, etc. Je crains donc de m'être trop facilement rangé à cette opinion dans mon *Glossaire gaulois*, au n° 231, préoccupé que j'étais surtout de la présence, qui semblait démonstrative, du radical celtique *vi*, œuf, dans l'inscription *sevi..ri..os*. Je ne puis cependant me prononcer tout à fait pour l'Hercule classique, les Nautas ayant laissé leurs noms latins, Volcanus, etc., aux dieux qu'ils faisaient représenter à la manière romaine, et les bas-reliefs de la pierre correspondante étant également répartis entre ces dieux et les divinités gauloises, il est très-probable que celle-ci l'était pareillement entre Castor et Pollux d'une part, Cernunnos et un *Sevi..ri..os* celtique de l'autre. Nous resterons ainsi en suspens, aucun ancien auteur ne venant à notre aide pour résoudre cette énigme.

LXIX. Peut-être serons-nous plus heureux pour la suivante, celle du *Tarvos trigaranos*. Cette inscription, sur laquelle tous les savants sont d'accord, surmonte un bas-relief où l'on voit, au milieu d'une forêt, un taureau sur lequel sont posés trois oiseaux que le sens du mot *trigaranos* nous dit être trois grues. Nous avons évidemment sous les yeux non plus l'image, mais l'emblème d'une divinité telle qu'Esus, Jovis et Volcanus qui occupent les trois autres faces de cette pierre. Cet emblème ne pouvait matériellement remonter qu'à une époque fort récente, puisque les Celtes n'admettaient que depuis peu de temps des représentations anthropomorphiques de leurs dieux, à plus forte raison des images bestiales. Mais cette double symbolisation du taureau et des

grues devait être en fait aussi ancienne que les grandes migrations de nos pères. Ces animaux représentaient naturellement dans le style figuré des bardes et des chants populaires, le premier : le transport matériel de la famille, et les seconds : la pensée dirigeante, la providence de leurs longues pérégrinations. Le puissant quadrupède attelé au chariot de voyage s'avance patiemment en franchissant les obstacles de la route qu'on ouvrait devant lui, tandis que le vol des grues apprenait aux émigrants à s'orienter dans d'immenses solitudes, à poursuivre leur marche avec intelligence pendant le jour, et à se garder avec vigilance pendant les nuits. Car tel est l'instinct tout à fait remarquable de ces oiseaux¹ que nos pères durent voir bien souvent passer sur leurs têtes en leur montrant, à défaut de boussole, la direction du nord ou celle du midi. Aussi étaient-ils devenus pour les Celtes des symboles, et ceux-ci les faisaient-ils souvent dessiner sur leurs boucliers². Mais que les Gaulois eussent donné leur nom aux Druides, et le titre de *Garanhir*, ou la grande grue, au chef suprême de leur ordre; — ou bien que les trois grues de notre bas-relief représentent des Druides campés sur le taureau de Hu-Gadarn, le dieu des Kymmrys, ce sont là de ces assertions, qu'il faut, pensé-je, laisser dormir dans les livres d'Ed. Davies et de Mone. J'en dirai autant de la crédulité de Dom Martin qui veut que ce soit à l'imitation de ces oiseaux³, que les Gaulois punissaient de mort celui d'entre eux qui arrivait le dernier aux assemblées politiques où ils étaient convoqués.

J'ai rencontré dans le volume d'Eckermann, sur la religion des Druides⁴, une autre explication qui se rapprocherait de

¹ Voy. le *Diction. des sciences natur.* de Ch. d'Orbigny, art. *Grue*.

² Voy. sur l'arc de triomphe d'Orange, les *Typ. gaul.* p. 118, n° 2.

³ On attribuait aux grues de mettre en pièces, à chaque départ, celle qui arrivait la dernière au rendez-vous général.

⁴ *Lehrbuch der rel. Geschichte*, etc., t. III, p. 255.

la mienne; mais qui ne peut pas encore être la vraie. Suivant lui, les grues désignent la nation même des Celtes conduits comme des oiseaux de passage, vers les demeures qui doivent les abriter, par Hu, lui-même sous la forme d'un taureau victorieux des vents et des tempêtes. Cette sculpture serait ainsi la représentation hiéroglyphique d'un fait, au lieu d'être, comme l'exigent les autres figures de la même pierre, la personnification d'une divinité placée sur le même rang que Jovis et Esus. Cette personnification emblématique empruntée, avons-nous dit, à défaut de type national consacré par le temps, aux plus anciennes métaphores des Bardes, ne peut avoir représenté que le dieu protecteur et conducteur des grandes migrations, le Mercure gaulois, Teutatès, qui devait certainement avoir sa place marquée à côté des deux autres membres de la grande triade druidique. N'avons-nous pas vu que les Gaulois lui élevaient déjà des statues avant l'arrivée de César? Cette symbolisation du taureau qui fut quelquefois poussée jusqu'à son apothéose, était du reste si naturelle aux peuples émigrants, que nous la retrouvons dans le veau d'or des Israélites comme chez les Kymmrys de Hu-Gadarn, et dans le Caïomorz des Perses de même que chez les Cimbres. Ces derniers prêtaient leurs serments sur un taureau d'airain¹, qu'ils emportaient dans leurs expéditions, et dont quelques savants ont fait, bien à tort, cadeau aux Gaulois.

LXX. Après Strabon et les Nautes parisiens, nous ne possédons plus sur le polythéisme gaulois aucun texte à la fois net et authentique, qu'on puisse dire avec certitude contemporain de l'époque druidique, si ce n'est une invocation des

¹ Piatarq. *Mar.* 23. Observons cependant que ce fameux taureau pourrait bien n'avoir été qu'une grande cuve, comme la marmite sacrée, λέθηρα, que les Cimbres envoyèrent à Auguste. Voy. Pelloutier, t. II, p. 225, citant à ce sujet l'*Ochskopf*, ou Tête de bœuf des Allemands, sorte de barrique ou grand vaisseau pour les liquides.

Rémois, adressée à Mars Camulus pour la santé de l'empereur Claude I^{er}. Nous avons parlé en son lieu de ce surnom qui, plus tard, prit souvent la place du nom proscrit d'Esus. Je ne sais si l'on réclamerait pour cette même époque l'inscription votive de la druidesse Arété aux Nymphes et au dieu Silvanus¹; mais je ne pourrais partager cette opinion. J'en suis détourné d'abord par l'invocation de ces divinités tout à fait latines, quelques rapports qui aient pu s'établir plus tard entre leur culte et celui de Suléianus ou des petites déesses gallo-romaines de la classe des Sulèves. Il était si peu gaulois d'origine, que Silvanus reçut de nos pères le surnom ou le nom celtique de *Sinquatus*². Celui d'Arété me paraît en second lieu bien grec pour une druidesse *pur sang*, surtout dans le nord des Gaules. Cette femme était sans doute une de ces devineresses dont il est plusieurs fois question dans l'Histoire auguste, et que la crédulité populaire continuait à décorer d'un titre révérend. Au surplus, l'authenticité de cette inscription n'est pas assez certaine pour s'arrêter plus longtemps à cette discussion. On pourrait m'opposer avec plus d'assurance le passage de Sénèque relatif au vent Circius³, mais alors ce serait le texte qui manquerait de netteté. En effet, le philosophe ne dit point, quoiqu'on l'ait souvent répété, que les Gaulois avaient divinisé ce terrible *Cers*, qui est toujours le fléau du bas-Languedoc et du Roussillon, comme le Mistral est celui de la Provence — mais que les habitants de la Gaule (Narbonnaise) lui rendaient, malgré sa désastreuse violence, des actions de grâces, *gratias agunt*, pour la salubrité qu'il entretenait dans leur pays. Sénèque ajoute, il est vrai, qu'Auguste qui fit un long séjour à Narbonne, érigea un temple à ce vent, mais cette déification avait

¹ *Silvano sacr. et Nymphis loci Arété druis antistita, etc.*, à Metz. Gruter, p. LXII. Orelli, n° 2200.

² Henzen, n° 7,416 et 7,417.

³ *Natur. quæst.* V, 17.

dans la religion grecque ou romaine de nombreux précédents, tandis qu'on n'en connaît point, que je sache, d'exemple chez les Celtes, malgré l'origine bien aryane de ce genre de divinités. Je n'en pourrais même signaler qu'un seul chez les Gallo-Romains; c'est une inscription votive trouvée à Auch : *INGENVA VENTIS V. S. L. M.* (Henzen, n° 5946.) Dans tous les cas, les honneurs divins qu'on rendit à *Circius* ne franchirent point les limites dans lesquelles s'exerçait sa puissance, et demeurèrent, pensé-je, toujours étrangers au reste de la Gaule et au Druidisme.

Enfin l'*Epona* de Juvénal, cette déesse des chevaux, des mulets et de leurs palefreniers, illustrée par un vers du *Satirique* et par les invectives de Tertullien¹, n'appartenait pas davantage à la sombre et cruelle sans doute, mais assurément noble et majestueuse religion des Druides. Il est incontestable que ce nom d'*Epona*, qu'on a bien mal à propos voulu greciser en *Hippona*, est purement celtique², mais aucun texte ne rattache le culte de cette déesse à notre Gaule plus qu'à telle ou telle partie de l'empire romain, et les monuments épigraphiques où elle est nommée ont été recueillis à Rome, en Italie, dans la Grande-Bretagne et dans la Germanie impériale aussi bien que dans notre Transalpine. La plus curieuse de ces inscriptions est celle où *Epona* dont les chevaux venaient sans doute de décider quelque succès militaire, se trouve avec les déesses champêtres, associée par un centurion aux quatre divinités guerrières, Mars, Minerve, Hercule et la Victoire³. Apulée nous montre ce culte florissant jusque dans les écuries de la Thessalie (*Métam.* III, *ad calc.*), et les auteurs qui font naître cette divinité de bas étage du commerce de son père avec une jument, lui attri-

¹ *Juv. Sar.* VIII, v. 187 et son Schol.—*Tert. Apolog.* 16; *Ad nation.* I, etc

² Voy. le *Glossaire gaul.* n° 290.

³ Orelli, n° 1355, Wright, *The Celt.*, etc. Le nom d'Hercule écrit en abrégé peut sembler douteux à première vue, mais le sens ne l'est pas.

buent en fait une origine italique, si ce n'est même tout à fait romaine¹. Aussi croirai-je volontiers, d'après cette impure légende et le nom celtique donné à cette mule d'un nouveau genre, que son culte prit naissance dans la Gaule cisalpine.

LXXI. Une autre pierre inscrite, dont la date remonte à l'an 82 ou 83 de notre ère, nous apprend qu'on adorait dans la Gaule romaine une Diane *Arduinna*². Un monument votif trouvé en Italie, mais dédié par un légionnaire rémois³, nous montre que ce surnom, tout à fait celtique, était un nom propre porté par une divinité chasserresse qui, d'après la date précédente, avait été certainement contemporaine du Druidisme, et finalement confondue avec la Diane classique. Elle figure, en effet, sur ce bas-relief avec les attributs de cette dernière, et associée à quatre autres divinités, Camulus, Jupiter, Mercure et Hercule. Je n'hésite point à reconnaître dans cette *Arduinna* ou *Ardoïna*, l'*Artémis* gauloise, dont Arrien a parlé⁴ au II^e siècle, en bornant ce qu'il rapportait de son culte, à quelques cantons de la Gaule qu'il n'a pas désignés. On peut en induire déjà que cette déesse de la chasse, oubliée ou négligée par la plupart des savants qui se sont occupés du polythéisme gaulois, n'était point pour nos pères une divinité nationale ; et la fête annuelle des chiens qui faisait partie de son culte, lui enlève, ce me semble, tout caractère druidique ou même romain. Je la croirai donc d'origine ligure, malgré le nom d'*Arduinna*, que lui auront donné les Celtes, et qui se rapporte si évidemment à l'antique forêt des Ardennes ou la *très-sombre*⁵, déjà cé-

¹ Agéailas, auteur d'*Italiques*, et Plutarq. qui le cite, *Parall. gr. et rom.* 29.

² Nous en sommes informés par un de ses propres prêtres, Q. Atilianus (Gruter, p. 40.)

³ M. Quartinius (Gruter, p. 40 ; Orelli, n° 1960).

⁴ *Cynég.* 33. On ne peut douter que les *Kelttoi* dont il est plusieurs fois question dans ce traité ne soient nos Gaulois.

⁵ Voy. le *Gloss. gaul.* n° 303.

lèbre du temps de César. Elle en était, sans nul doute, la divinité topique, et c'est chez les populations de cette partie sauvage des Gaules, voisine de la cité rémoise, qu'il faut placer le culte local décrit par Arrien. Tous les ans, dit-il, quelques peuples gaulois célèbrent la naissance de Diane par un sacrifice, aux frais duquel chacun a contribué suivant la valeur des pièces de gibier qu'il a tuées. On achète avec cet argent une victime qui est immolée en l'honneur de la déesse, et mangée joyeusement en compagnie des chiens couronnés de fleurs pour montrer qu'ils sont les véritables héros de cette fête. Naïf témoignage de la reconnaissance de ces peuples encore enfants pour des animaux auxquels ils devaient en grande partie les succès de leurs chasses et leur subsistance journalière. La même déesse, adorée dans la Forêt-Noire, de l'autre côté du Rhin, y avait également reçu le surnom topique d'*Abnoba*¹. Gardons-nous au surplus de confondre cette Diane avec celle qui était, suivant Plutarque et Polyen², la grande divinité des Galates, et dont l'illustre Camma fut la prêtresse héréditaire. Je ne puis voir dans celle-ci qu'une de ces Artémis orientales, dont les cultes divers s'étaient de temps immémorial répandus dans toute l'Asie mineure, et que les Gaulois du Danube, auxquels le Druidisme était tout à fait étranger, adoptèrent sans doute en s'établissant dans ce pays.

LXXII. Une autre divinité, qui appartient également aux temps druidiques, quoique son existence ne nous soit révélée que beaucoup plus tard, et seulement dans la Grande-Bretagne, c'est Andrasté ou Andaté, la déesse de la Victoire, invoquée par la reine Boadicée quand elle se révolta contre Néron. Dion est le seul auteur qui nous la fasse connaître, LXII-6 et 7; et son nom présente dans le texte de cet histo-

¹ Orelli, *Inscript.* n° 1986, etc.

² Plut. *Vertus des Femm.* 20, *Erot.*, 22. Polyen, VIII-39.

rien des variantes, qui n'empêchent pas toutefois d'en retrouver dans les langues celtiques, la signification radicale, mettre en désordre, chasser, expulser (*Gloss. gaul.*, n° 114). Les Bretons avaient pour le culte de cette déesse une grande ferveur et le célébraient dans des bocages qui lui étaient consacrés. Mais il n'est rapporté nulle part qu'on lui sacrifiait des victimes humaines. Les *vêpres britanniques* ordonnées par la reine Boadicée égorgèrent, il est vrai, les Romains dans les lieux consacrés, soit à Andarté, soit à d'autres dieux, mais Dion ne dit point, LXII-7, qu'ils lui furent immolés, et encore moins que de tels sacrifices appartenissent au culte qu'on lui rendait. C'est d'après son importance, sans doute, que les apôtres de la Cambrie donnèrent le nom d'*Andras* au démon. Nous avons pensé, d'après le rapport de ses attributions guerrières avec celles de Bélisama ou la Minerve gauloise, qu'elle devait être la même divinité; et des inscriptions gallo-romaines ou cisalpines invoquent effectivement une *Dea Andarta* ou *Andata*, dont le nom se rapproche beaucoup de celui d'Andrasté ou Andaté. Il se pourrait, néanmoins, comme l'a conjecturé Mone, que ce fussent deux déesses différentes, ces inscriptions ne s'étant rencontrées qu'au pied des Alpes, et ne jetant sur les attributions d'Andarté aucune autre lumière que celle qui dérive de son nom même (Erse) : *Adarth*, progrès. Cette étymologie indigène repoussait bien loin, à mon avis, celle qu'on a voulu tirer du nom de la déesse phénicienne Astarté; mais cette dernière vient de regagner du terrain par la découverte d'une autre divinité syrienne, l'*Antaria* du pays de Chet, sur les monuments de l'Égypte¹. Diefenbach nous rappelle, en outre, que Strabon cite une divinité subalterne des Perses et des Cappadociens nommée *Anandatis*. (*Orig. europ.*, p. 230).

LXXIII. Nous ne pouvons accorder à l'Hercule *Ogmios* de

¹ M. de Rougé, *Traité de Ramsès, etc.*, *Rev. archéol.*, avril 1866, p. 273.

Lucien, comme divinité des temps druidiques, la même réalité historique qu'à la Diane gauloise d'Arrien et à l'Andrasté de Dion. Nous serions même tenté de faire exclusivement honneur de cette belle allégorie à l'imagination d'un auteur aussi ingénieux, si cette conjecture ne devenait pas trop hardie en présence des médailles gauloises décrites par M. Hucher dans la *Revue numismatique*, année 1850, p. 106, et suiv. Lucien raconte¹ (vers l'an 170 de J.-C.) que voyageant dans les Gaules, il y vit un tableau représentant un vieillard chauve et décrépît, avec les attributs distinctifs d'Hercule, la peau de lion, l'arc, les flèches et la massue. Sa peau ridée et brûlée par le soleil lui donnait tout l'air d'un vieux marinier. De la langue de ce singulier Hercule partaient de petites chaînes d'or et d'ambre fort légères, lesquelles retenaient par les oreilles une foule empressée à suivre le dieu qui la conduisait avec un gracieux sourire. Le spirituel touriste ne savait que penser de cette figure, quand un Gaulois fort lettré lui en donna l'explication. C'était bien un Hercule, mais un Hercule celtique, dieu de l'Eloquence, et représenté comme un vieillard, parce que cette faculté se montre d'ordinaire avec le plus de puissance chez les hommes déjà avancés en âge. Et nous croyons en outre, ajoutait ce Gaulois, que ce fut par la force et le charme de sa parole, qu'Hercule accomplit tous ses exploits. Une pareille croyance, tout à fait étrangère à l'ancien hellénisme, n'a jamais pu se rapporter à l'Hercule thébain, personnification de la force physique et toujours représenté dans la vigueur de l'âge viril. Notre Ogmios, car tel était son nom, n'est donc pas, malgré tout son attirail classique, un bâtard du polythéisme grec, dont Marseille et ses colonies auraient pu répandre quelques idées plastiques dans la Gaule méridionale. Il n'a pu davantage appartenir au culte druidique, aussi longtemps que ses

¹ Dans son *Hercule*, 1 à 6, éd. Teubner, t. III.

dogmes conservèrent leur intégrité primitive, puisqu'ils n'admettaient point l'anthropomorphisme des Dieux. Il faut donc, si l'on veut maintenir son origine gauloise, reconnaître que cette figure ne fut, dans le principe, qu'un emblème purement idéal, et traditionnellement conservé dans les métaphores de l'enseignement oral ou de la poésie. Les médailles de M. Hucher offrent en effet quelque différence avec la description de Lucien. La plus importante, c'est que plusieurs de ces monnaies donnent au dieu de l'Éloquence une figure jeune. Les chainettes d'or partent, non de sa langue ou du moins de sa bouche, mais de son front, siège de la pensée, ou bien de l'occiput. Enfin la foule des auditeurs qui ne pouvait entrer dans le champ si étroit des médailles, y est représentée par de petites têtes que les chainettes vont saisir par derrière. Ces différences indiqueraient suffisamment l'absence d'un type consacré par la religion ¹, mais la principale peut s'expliquer au point de vue grec, par la confusion que M. Hucher démontre, avec son habileté ordinaire, des mythes solaires d'Hercule et d'Apollon.

Maintenant cet ensemble se rapportait-il réellement à un Hercule celtique? Aucun autre texte ne parle de ce dieu, et l'on a soutenu que Lucien s'était trompé, que son vieillard était un Mercure ². Volontaire ou non, cette erreur me paraît fort peu vraisemblable. J'aurais pensé plutôt à Hu-Gadarn, le conducteur et le civilisateur des Kymmrys, si le culte de ce héros national remontait à une antiquité suffisante et plus authentique. Au défaut de Hu, j'incline à voir dans cette figure, dont les attributs compliqués frappèrent si vivement notre voyageur, et qu'on lui donna expressément pour un

¹ On voit de pareilles têtes enchainées à la gueule et à la nuque d'un cheval marin, sur un médaillon gaul. n° 796, de Duchalais. Dans l'*Art gaulois* de M. Hucher, cet hippocampe est placé au-dessus de la tête du droit.

² D. Martin, *Rel. d. Gaul.* t. I^{er}, p. 307. Voy. J. Reynaud, *Esprit de la Gaule*. p. 110; *Encycl. univ. allem.*, art. *Druiden*.

Hercule, une mystérieuse personnification du Druidisme lui-même ¹, du *Verbe* gaulois, maître des intelligences par la parole, ou triomphant des forces brutales par la massue, l'arc et la peau du lion empruntés, non au fils d'Alcmène, mais à l'Hercule tyrien. Car celui-ci les portait officiellement comme son émule ou sa contrefaçon hellénique, et il avait de plus la renommée d'un législateur et d'un inventeur des arts ². C'est évidemment à lui que revient, dans la *Bibliothèque historique* de Diodore, IV-17 et 19, la gloire d'avoir conquis la Libye et les Gaules, et d'y avoir apporté les premières semences de la civilisation. Le culte et les idoles de ce troisième Baal, *Baal-Melkarth*, ont certainement, comme ses deux aînés, régné dans nos ports atlantiques, ainsi qu'à Carthagène, à Cadix, etc., et le Druidisme a pu y prendre l'idée première de cet emblème d'Ogmios, qu'il aura ensuite ingénieusement complété en associant à l'image de la force physique, celle qui symbolisait la puissance de sa parole et de son enseignement. De là cette apparence si singulière d'un marin donnée au dieu de l'Éloquence. La signification même que, d'après ses analogies celtiques, devait avoir son nom gaulois (qu'on a voulu bien à tort corriger de plusieurs manières), nous mettait sur la voie de notre conclusion, Irl. *Oighim*, je regarde, j'examine, *Oigheam*, obéissance, *Okmil*, disciple. A quoi j'ajouterai, pour valoir jusqu'à un certain point, que les Irlandais nomment leur ancien alphabet *Ogham* ou *Ogum*, et *Ogma* celui qui doit l'avoir inventé ³.

Si nous doutons de la réalité d'un Hercule druidique, nous devons reconnaître d'un autre côté que le culte de l'Hercule romain se répandit assez généralement dans la Gaule impériale, où il est constaté par les monuments épigraphiques avec des surnoms très-variés de ce dieu. Il figure

¹ Allégorie soupçonnée aussi par Scherrer.

² M. Alf. Maury, *Relig. de la Grèce*, t. III, p. 239 et 241.

³ O'Donovan, *Irish grammar*, p. XXVIII, n. et al.

entre autres sur une médaille célèbre des Ségusiaves avec un enfant que l'on prend pour le Télésphore grec.

LXXIV. Après Lucien, nous sommes forcés de descendre jusqu'au v^e siècle pour rencontrer dans nos auteurs un seul et dernier texte qui concerne le polythéisme gaulois. C'est dans la *Cité de Dieu* de saint Augustin, liv. XV-23, où il est question de l'impudicité des Sylvains, des Satyres et des Faunes, et des attentats contre les femmes que commettaient pareillement certains démons nommés *Dusii* par les Gaulois¹. Nous n'en savons pas davantage sur ces impures divinités, confondues par la suite avec les Faunes classiques (Papias); et dont notre Bretagne a conservé jusqu'à nos jours la crainte et le nom, *Duz*, de même qu'elle appelle *Teuz* les lutins et les fantômes. Ces superstitions populaires, ces croyances à des êtres surnaturels, bons ou malfaisants, qui hantent nos habitations, nos champs, les voies publiques, les sources, les bois, les montagnes, remplissaient, à en juger par le grand nombre des inscriptions votives qui nous sont parvenues, les imaginations gallo-romaines, et avaient peuplé notre Gaule de Sulèves et de Sulfes, de déesses Maires ou de Matrones, de *Nehæ*, de Proximes ou bonnes voisines, de Fates ou fées, de *Divones*, etc., sans compter les divinités des fleuves², celles des villes, et les Génies des diverses peuplades, *Dea Bibracte*, *Tutela Vesunnæ*, *Dui civitatis Brigantum*, etc. Toutes ces créations de nos cerveaux malades qui personnifient nos terreurs, nos désirs et nos espérances, et qui, sous différents noms, se retrouvent à peu près chez tous les peuples, ne présentent rien qui soit particulier au génie gaulois, ou qui les rattache directement au Druidisme. Nous avons, à l'occasion de notre Minerve, comme protectrice du

¹ Texte copié par Isid. de Sév., *Orig.* VIII-11. Conf. Hincmar, *De div. Lotharii*.

² Entre autres le Rhin, *DEO RHENO*, encore aujourd'hui le *Vater Rhein* de nos voisins.

foyer domestique, indiqué au n° LXII, l'origine probable d'une partie de ces infimes divinités. Celles-ci peuvent donc revendiquer une origine celtique. Les autres sont, ou des contre-façons des Pénates, des Génies, des Nymphes, des Satyres classiques, ou bien étaient restées, comme quelques-unes le sont encore, attachées au sol même où les avait enfantées l'imagination des peuples ligures ou pré-celtiques. Nous en avons un curieux exemple dans le *Niton* du lac de Genève. Ce rocher que l'on croit généralement, et non sans quelque apparence de raison, avoir gardé le nom du *Neptunus* latin auquel il aurait été consacré, portait réellement celui d'une divinité guerrière, *Neton*, que nous retrouvons au fond de l'Espagne chez les *Accitani*¹, dont la ville principale, *Acci*, reproduisait en même temps d'une manière non moins frappante, le nom même sous lequel le lac de Genève fut primitivement connu des voyageurs grecs, *Accion*². Remarquons en outre que le Mars irlandais s'appelait *Neith*. Or, les *Accitani*, tribu bastétane, n'étaient point des Celtes, mais des Ibères; et comme ces derniers paraissent n'avoir jamais occupé ni la Suisse ni les Alpes allobrogiques, les noms de *Niton* ou de *Neith*, d'*Acci* et d'*Accion* ne peuvent être que des termes d'origine ligure, ou du moins pré-celtiques aussi bien que pré-ibériques, et passés dans les idiomes des conquérants.

C'est dans cette catégorie de divinités indigènes, que je rangerais notamment les montagnes déifiées, *DIS MONTIBUS*, telles que le *Vosegus*³, etc., dont j'ai déjà parlé au n° LIV, et dont il existe d'ailleurs très-peu d'exemples bien constatés chez les peuples d'origine indo-européenne; — le

¹ *Accitani simulacrum Martis Neton vocantes*, Macrob. *Sat.* 1-19. G. de Humboldt a oublié ce nom dans ses *Recherches sur l'ancienne Espagne Basque*.

² *Quam vetus mos Græcia vocitavit Accion*, Avien. *Or. mar.* v. 676.

³ Voy. Orelli, *Inscript.* n° 2107, 2072; Henzen, n° 5944.

dieu des chemins, *Marunus*¹, petite doublure du Mercure gaulois de César, et auquel s'adressait très-probablement ce vœu d'un voyageur breton et reconnaissant : *Deo qui vias et semitas commentus est*²; — et avec ce dieu, les déesses des sentiers et les divinités des carrefours, ces Lares des voies publiques³, *Biviæ*, *Triviæ*, *Quadriviæ*, *Sexarbor*, etc., — et enfin cette foule d'autres déités locales, aux noms plus baroques les uns que les autres, ni latins, ni grecs, ni celtiques pour une grande part, et dont les monuments épigraphiques du midi de la France et de la Grande-Bretagne nous apprennent l'existence, mais rien de plus.

LXXV. Je me suis demandé si je devais placer aussi dans cette catégorie les fameuses déesses *Maires* (ou Gardiennes, Protectrices) des inscriptions gallo-romaines, à cause de leur grande analogie avec les déesses Mères de la Crète et de la Sicile, qui élevèrent le jeune Jupiter. Mais tout bien considéré, je me suis convaincu de plus en plus qu'une ressemblance purement fortuite et l'ignorance de la langue gauloise avaient seules amené la confusion latine de leurs noms respectifs, à commencer par leurs datifs pluriels : *Matribus* (de *Matres*) et *Mairabus*, ainsi latinisé par les Gallo-Romains, puis corrompu par un affreux barbarisme, en *Matrabus*, d'où l'on tire le nominatif *Matræ*. Toutefois, poussée jusqu'à ce point, cette faute est rare, la plupart des inscriptions qui nous occupent ayant du moins, dans leur erreur, employé le terme véritablement latin, *Matronis*. Mais nos *Mairæ* n'avaient au fond rien à démêler ni avec les *Moirai* ou Parques des Grecs, ni avec les nourricières de Jupiter, et une pierre votive datée du règne de Septime-Sévère prouve que tout le monde ne les confondait pas avec les Déesses Mères, car elle

¹ Voy. le *Glossaire gaul.* n° 297.

² Orelli, *Inscript.* n° 2073; Wrigth, *The Celt.* etc., p. 274.

³ *Laribus competalibus*, Orelli, n° 1664; Déesses *Semitatrices*, id. n° 4989.

s'adresse à la fois aux *Matronis aufaniis* des Gaules¹ et aux *Matribus* dont les Romains avaient importé le culte dans la Pannonie et dans la Dalmatie. Nos Gardiennes n'étaient autres que des Sulèves, la petite monnaie, avons-nous dit au n° LXII, de Minerve Sulivia ou Sulis. Leur culte, auquel s'étaient mêlées des idées d'origines si diverses, en acquit d'autant plus de vogue et plus d'étendue. Chaque village, chaque chaumière eut ses protectrices champêtres, qu'on voit sur quelques bas-reliefs portant des fruits en profusion. La naïve superstition de nos aïeux alla jusqu'à les charger, comme les farfadets de nos paysans, des soins de ménage, *sulfis suis qui nostram curam agunt*, disent Banira et ses frères dans une curieuse inscription helvétique². Quant au nombre de trois attribué le plus souvent aux Maires, il tenait à la fois sans doute à la popularité mystique dont ce nombre était entouré chez les Celtes, et à l'emploi que le polythéisme classique en avait fait lui-même pour ses déesses mères, pour les Parques, etc.

LXXVI. Depuis plus de deux siècles, l'épigraphie votive avait seule la parole sur cette multitude de divinités gallo-romaines, dont nous avons déjà entretenu le lecteur, et par le fait de l'invasion des Barbares, cette parole expire sur ses lèvres de pierre en même temps que le passage de saint Augustin, que nous venons de commenter, projetait une dernière et fugitive lueur sur le polythéisme gaulois. Nous avons expliqué pour quelles raisons nous laissons en dehors de nos recherches tous ces obscurs *déticules*, nés d'une foule de superstitions populaires, quelques-unes enracinées dans le sol primitif des Gaules, et la plupart des autres importées

¹ Et non d'Ofen, comme on l'a tant de fois répété. Conf. Orelli, *Inscript.*, n° 2106, 2079 de Nimègue, Henzen, n° 5930, de Cologne, et Steiner, *Dan. et Rhen.* n° 1194, de Burgel.

² Orelli, *Inscript. lat.* 327, Muratori, etc., *Antiq.* p. 1987, ont lu NOSTRAM. Mommsen a conservé VESTRAM.

avec les dieux romains, de toutes les provinces de l'empire, comme l'adoration d'Isis, l'Anubis du Querolus, ou les mystères de Mithras. Les noms celtiques ne nous garantissent même pas la nationalité de telle ou telle divinité adoptée par la vogue du jour, *Cautus Patis* par exemple, qui n'est autre que ce même Mithras¹. Et s'il en est un fort petit nombre qu'on peut croire d'origine vraiment nationale, ce n'est qu'en hésitant que nous nous y arrêterons un moment. Que savons-nous d'ailleurs, que pouvons-nous dire de l'*Onuava* de Scaliger, si énigmatique sous tous les rapports; du dieu *Bugius*, du *Verjugodumnus* d'Amiens, de la déesse *Rosmerta* qui accompagne quelquefois Mercure, etc., etc. ? Celle de ces divinités qui m'inspire le plus de confiance est *Sirona*, en qui je crois pouvoir reconnaître la déesse lunaire des Celtes. Ce n'est pas que nous sachions s'ils avaient réellement divinisé cet astre; le Védisme nous offre même cette singularité du rôle presque entièrement effacé de la lune à côté de l'adoration constante, non-seulement du soleil, mais des aurores. Cependant *Tchandramas* finit par obtenir des Aryas une part dans les honneurs divins²; et il me paraît presque impossible que les Celtes, ceux au moins du deuxième courant qui défièrent l'astre du jour, n'aient rien fait de semblable pour la reine des nuits, à laquelle ils devaient si souvent la sécurité de leur repos, ou la sûreté de leurs marches nocturnes. Les Druides n'avaient-ils pas réglé, sur les périodes successives de son cours, leurs divisions du temps et la célébration de leurs rites les plus solennels. Peut-être leur doctrine secrète ne vit-elle dans cet astre que l'*orbis alius* où allaient habiter nos âmes immortelles; mais je suis persuadé que le vulgaire ne tarda pas à l'adorer comme il avait fait du soleil. D. Martin s'est efforcé de démontrer qu'elle

¹ D. I. M. (Deo invicto Mithræ), Steiner, *Dan. et Rhén.* n° 195, etc.

² *Rig-Veda*, de Langlois, section VIII, au t. 4°, p. 280 et 322.

était la divinité inconnue des prêtresses de l'île de Sain, dont il a été question au n° XLIV. Pour moi, je m'en tiendrai aux inscriptions qui nous ont fait connaître depuis une déesse Sirona, quelquefois seule, mais plus souvent associée au soleil (Apollon ou Grannus), dans les Gaules, en Germanie, en Dacie et même à Rome. On leur érigeait des temples communs, *Apollini et Sironæ sacrum; ædem*¹, etc; et les ruines découvertes à Luxeu, ainsi qu'à Nierstein, sur le Rhin², prouvent que les eaux thermales étaient aussi placées quelquefois sous leur double protection. Les Allemands, qui ont relevé ce dernier établissement, n'ont pas manqué de lui donner le nom érudit de *Sironabad*.

Cette déesse partageait donc avec Apollon, comme l'a si justement reconnu la sagacité de M. Maury³, le pouvoir de nous guérir dans nos maladies; ce qui, d'une part, la rapproche beaucoup de la Diane lunaire, sœur de ce Dieu, laquelle avait aussi, dans ses attributions primitives, celle d'écarter les maux, surtout ceux qui menaçaient les femmes en couches et les enfants. D'un autre côté, les antiquités superstitieuses de la médecine de nos pères avaient jusqu'à ces derniers temps conservé à la lune, qui fut si tardivement⁴ dépouillée de sa divinité par le christianisme, toute son influence matérielle sur le traitement des maladies. Sirona me parait donc avoir été notre Diane céleste, tout à fait distincte de l'Arduinna des bois et des chasseurs, et tenant de beaucoup plus près à notre religion nationale. Elle était en un mot, comme le dit expressément son nom (quelque loin qu'on ait été en chercher la signification), la reine des astres : Kymmr. 1° *Ser*, collect. les étoiles; *Seron*, le système stellaire; *Seirenn*, un astre. 2° *On*, ce qui est élevé,

¹ Orell, n° 2001 et 2047.

² *Rev. archéol.* mai 1858; Steiner, *Inscrip. rhen.* n° 305 et al.]

³ *Rev. archéol.* janv. 1860, p. 59.

⁴ Voy. Grég. de Tours, les *Décrets* de Burchard, etc.

très-supérieur, etc. Faut-il maintenant distinguer de cette Sirona, une *Dirona* ou *Deirona*, dont on a trouvé des inscriptions à Saint-Avoid et à Trèves? Le professeur Léo, dans ses *Gloses malbergiques*, en fait, d'après l'Irlandais, deux divinités différentes : celle des nobles, *Saor*, et celle des esclaves, *Daor*. Nous ne croyons ni à l'une ni à l'autre, tout disposé au contraire à ne voir ici que deux variantes d'un même nom, variantes qui tenaient peut-être à quelque prononciation sifflante du D gaulois, de même qu'en certaines parties de l'Espagne on prononce *Cidz* et *Madridz*.

Sirona n'était pas au surplus demeurée avec Apollon, la seule divinité des eaux thermales. Nous avons vu dans notre *Glossaire*, n^o 292 et 293, que les Gallo-Romains, suivant l'esprit d'analyse et de décomposition des vieux polythéismes, invoquaient encore *Borvo* ou *Bormo*, la bouillonnante; *Tamona*, la brûlante, etc. C'est par ce procédé que les Romains avaient si prodigieusement multiplié le nombre de leurs dieux.

LXXVII. Observons en dernier lieu, relativement à l'épigraphie religieuse de la Gaule impériale, que les colonies létiques et les invasions des Barbares y introduisirent aussi un certain nombre de divinités germaniques. Sans parler du très-douteux Krutzmanna de Strasbourg, Grimm réclame positivement pour le polythéisme du nord la déesse *Hludana* d'une inscription du pays de Clèves. *Hlodyn*, qui peut signifier aussi : foyer, et indiquer une Vesta, est effectivement, suivant la remarque de Schutze, un nom mystique de la terre dans l'Edda¹. Une autre déesse, beaucoup plus connue par de nombreuses pierres votives et par la diversité des attributs dont l'entourent leurs bas-reliefs, c'est Néhalennia, que Grimm, *ibid.*, p. 236, revendique aussi comme frisonne ou du moins comme spécialement belge. Et en réalité, quoiqu'on

¹ Voy. Orelli, *Inscrip.* n^o 2014. Grimm, *Deut. Mythol.* 2^e éd., p. 235.

ait cru la reconnaître dans une mosaïque de Nîmes, son culte, dont on a retrouvé quelques traces sur les bords de la Moselle et du Rhin, ne se montre avec ferveur que dans l'ancienne Frise et en Batavie ¹. La diversité de ses attributs, les cornes d'abondance et les paniers remplis de fruits ou de poissons, les tronçons de colonne sur lesquels se pose son pied, le chien, la proue de navire, qui aurait dû depuis longtemps faire penser à la prétendue Isis des Suèves (Tac. *Germ.* 9) ; le chasseur et d'autres dieux, — le plus souvent Neptune, — dont les figures sont ordinairement sculptées sur les deux côtés des pierres votives qu'on lui consacrait, ont soulevé beaucoup de discussions sur la véritable nature de cette divinité. Dom Martin, entre autres, a soutenu qu'elle était la lune à la fois vieille et nouvelle, *ἡνὴ καὶ νέα*, et la déesse qui présidait aux oracles des vierges de Sain. Mais Pougens a démontré qu'elle était la protectrice du commerce des denrées ², dont, ajouterai-je, la chasse, l'agriculture, la pêche et les relations maritimes avec l'île de Bretagne approvisionnaient les marchés du nord de la Belgique. Ainsi se trouvent expliqués ces attributs si divers de paniers de fruits et de poissons, du chien et de la proue, en présence des deux inscriptions votives de Calvisius Secundinus, *ob meliores actus*, et de Secundus Silvanus (remarquez le rapport de ces deux noms Secundus et Secundinus), *ob merces rite conservatas* ³. De toute manière cette déesse reste en dehors du Druidisme tel que nous le connaissons ; et les éléments celtiques ⁴ du nom qu'elle portait sur nos frontières septentrionales, ne peuvent prévaloir contre les faits qui indiquent l'origine étrangère de son culte.

¹ Voy. Orelli, *id.* n^{os} 2029, 2030, 2774, Steiner, *Dan. et Rhen.* 1499, etc.

² *Mém. de l'Acad. celt.* t. 1^{er}.

³ Orelli, *Inscript.* n^{os} 2030 et 2029.

⁴ Voy. le *Gloss.* n^o 302.

LXXVIII. Nous terminerons cette longue discussion sur les dogmes et les divinités du Druidisme, par un résumé des faits que nous croyons avoir établis : 1° Que la religion primitive des Celtes ne connaissait qu'un être suprême, Ésus, et que ce monothéisme se conserva très-longtemps parmi ceux qui formèrent le premier courant de leurs migrations successives, et qui ne trouvèrent qu'en Espagne le terme de leurs pérégrinations.

2° Que cette religion simple et pure dégénéra en un deminaturalisme chez les Celtes du deuxième courant qui se partagèrent entre la Gaule transalpine et l'Italie. Ceux-ci associèrent à Ésus, devenu leur dieu de la guerre, le soleil et le feu, puis un Mars féminin que les Romains prirent pour Minerve, et qui fut peut-être dans le principe la lune adorée avec le soleil.

3° Que le Druidisme qui prit naissance et n'exista que chez les Celtes de la dernière migration, ceux de la Gaule et de l'île de Bretagne, ne se constitua définitivement que dans le cours du VI^e siècle avant J.-C. ; — mais qu'une partie de ses principaux dogmes remontait jusqu'au berceau de cette race indo-européenne.

4° Que leur ancien monothéisme qui resta néanmoins, suivant beaucoup de probabilité, le fond de la doctrine secrète des Druides, s'était transformé pour le vulgaire en une triade divine : Ésus, le dieu des combats ; Teutatès, le père et le conducteur de la nation, et Taranis, le dieu du tonnerre ; — triade à laquelle nos Gaulois transalpins ajoutèrent successivement d'autres divinités appartenant, soit aux précédentes nations celtiques (Bélénus et Bélisama, l'Apollon et la Minerve de César), soit aux populations indigènes ou aux comptoirs phéniciens.

5° Que longtemps fidèles cependant aux formes extérieures du culte de leurs ancêtres d'Orient, ils n'élevèrent que très-tardivement à leurs dieux des temples ou des statues.

6° Qu'ils conservèrent en outre toujours intacte, leur profonde conviction de l'immortalité des âmes qui, sans perdre la mémoire de leur précédente existence terrestre, — croyance inconciliable avec les diverses sortes de métempsycoses grecques ou romaines, — allaient animer d'autres corps dans un monde différent qui doit avoir été le globe lunaire. Les méchants y expiaient du moins pendant un certain temps les méfaits de leur vie passée.

7° Qu'ils gardèrent la même fidélité à d'autres croyances ou d'autres rites de leurs pères, tels que les renouvellements futurs du monde par le feu ou par l'eau, et une confiance sans bornes dans la puissance et les mérites d'une plante sacrée, qui pour eux était le gui du rouvre.

8° Qu'ils pensaient que les dieux communiquaient aux hommes par des moyens mystérieux, mais connus de leurs prêtres, la connaissance des choses futures. Toutefois cette croyance, commune à presque tous les peuples de l'antiquité, ne caractérise en rien le génie de nos pères.

9° Que s'il est vrai qu'au temps de César les Gaulois aient pensé qu'un homme pouvait racheter sa vie en sacrifiant aux dieux celle d'un autre homme, ce dogme inspiré par la crainte de la mort, et contraire par conséquent à l'enseignement général des Druides, atteste dès cette époque la double décadence de la religion nationale et de leur suprématie politique.

10° Enfin qu'après la proscription de leur culte, leurs disciples paraissent être revenus, dans les forêts de la Gaule occidentale où ils cachèrent leur doctrine, au monothéisme d'Ésus, le Jupiter de Maxime de Tyr, et dont les seuls simulacres étaient de grands chênes. Ainsi le véritable Druidisme, au lieu de se perdre comme la religion du vulgaire dans le polythéisme romain, dut à la persécution et à l'exil de vivre encore plusieurs siècles en remontant vers ses dogmes primitifs, et de n'être enfin absorbé que par une croyance plus

élevée que la sienne, et déjà victorieuse de celle qui l'avait proscrit.

J'ai laissé jusqu'à présent et je laisserai de côté jusqu'à la section suivante ce qui concerne la magie des Druides, sur laquelle revient souvent la crédulité de Pline. Les pratiques et les secrets de cet art n'appartiennent plus à la religion, mais aux artifices et au charlatanisme de ses ministres.

Maintenant, si quelque lecteur songeait à m'interroger sur le *Dracontisme* des Druides, c'est-à-dire leur adoration du serpent représenté; suivant Stukeley, par les grands cercles et les longues avenues mégalithiques d'Abury, etc.; — ou sur leur culte particulier pour le soleil et les planètes dont les révolutions annuelles étaient figurées, d'après Duke, par l'ensemble des temples celtiques du Wiltshire; — je répondrais que ce sont là des systèmes dont la double conception, si ingénieuse qu'elle puisse être, est étrangère à tous les documents que les Anciens nous ont laissés sur la religion druidique. L'emblème de l'aigle vainqueur du serpent, qui se rencontre si souvent sur les médailles gauloises, serait même tout à fait contraire à la thèse du *Dracontisme*. Aucun Ancien n'a dit ou fait entendre que le serpent fût un *emblème mystique* du Druides, et c'est, à mon sens, exagérer grandement l'importance des sortilèges de l'*Anguinum*, que d'attribuer pour ce fait un grand rôle à ce reptile dans les rites du Druidisme. Quant au *Phénicianisme* outré de Nilsson, qui traite la religion de nos pères de *simple dégénération du culte de Baal*, j'en appelle à tout ce qui précède d'un jugement aussi superficiel du savant suédois.

LXXIX. Nous passerons ainsi des dieux gaulois aux rites de leurs cultes et aux sacrifices qu'on leur offrait. Nous avons déjà, quand ces détails nous ont paru nécessaires, fait connaître occasionnellement quelques rites particuliers. Ce que nous savons des autres en général ne roule guère que sur trois points l'immolation des victimes humaines, les trésors

consacrés à ces dieux mêmes et la cueillette du gui. La religion gauloise possédait sans doute beaucoup d'autres cérémonies, et ses prescriptions devaient être nombreuses, d'après ce qu'affirme César, VI-16, que cette nation était extrêmement adonnée aux pratiques de dévotion. Tite-Live, Diodore, Strabon, Méla attestent comme lui l'esprit religieux des Gaulois, qui leur faisait respecter jusqu'aux actes de piété qu'accomplissaient leurs ennemis¹. Élien nous a même entretenus, au n° XLIII, des saints mystères et des orgies sacrées que célébraient les Celtes, de leurs *innocents* sacrifices et des purifications auxquelles ils étaient astreints. Je ne sais jusqu'à quel point nous devons croire à l'existence d'aussi mystiques institutions chez un peuple tel que nos farouches aïeux, à moins que l'unique auteur de qui nous tenons des détails aussi curieux n'ait fait allusion à quelques parties secrètes de l'enseignement des Druides. Il se peut aussi que les sacrifices dont il parlait fussent de ceux que César, VI-13, a nommés *privata* ou particuliers, par opposition aux *publica* qui concernaient la chose publique. Quoi qu'il en soit, tous ces témoignages n'en prouvent pas moins combien nous avons raison de protester, dans les premières pages de ce volume, contre ces furibondes accusations d'impunité sous lesquelles le grand orateur romain pensait écraser les Gaulois, quand il s'efforçait de réfuter les plaintes de ce peuple opprimé par son client Fontéius. Les Druides auraient eu beau jeu pour répondre à Cicéron, eux qui avaient précisément fondé leur suprématie civile et politique sur la ferveur religieuse des Gaulois, et sans lesquels ceux-ci n'auraient pas offert le moindre sacrifice². Comme ils les croyaient, nous explique Diodore, mieux informés de la nature des dieux, et conversant pour ainsi dire avec eux, ils pensaient que

¹ T.-Liv. V-46; Diod. V-27 et 3; Strab., 164, *Did. Mél.* III-2.

² Diod. et Strab. *ibid.*

toutes leurs prières devaient passer par la bouche de ces prêtres pour être favorablement accueillies par la divinité (*ibid.*).

On peut lire en effet dans Lucain (III, v. 398 et suiv.) de quelle profonde et prestigieuse horreur leur culte l'avait entourée. Ils lui choisissaient pour principaux sanctuaires des forêts ténébreuses où de sinistres autels étaient dressés à des dieux homicides, et dont les arbres, rougis par les flots de sang humain, inspiraient une sombre et mystérieuse terreur. Des troncs dégrossis sans aucun art, informes et revêtus par le temps d'une couleur livide, étaient les seuls et mornes simulacres de ces dieux, dont n'approchait jamais la foule épouvantée, et que leurs prêtres eux-mêmes n'abordaient point sans pâlir à la pensée de se trouver devant eux. Telle était, en écartant le merveilleux dont Lucain a orné sa terrible description, la forêt sacrée qu'il a placée près de Marseille; et l'on peut déduire en outre de son récit que, suivant le rituel, un Druide allait deux fois chaque jour, à l'heure de midi et au milieu de la nuit, prier dans ces affreux sanctuaires.

LXXX. Nous avons aussi relevé l'étrangeté des déclamations que les écrivains de la Grèce et de Rome lancèrent, du haut de leur civilisation, contre la plus abominable des impiétés gauloises, contre le crime dont nos pères souillaient, en leur sacrifiant des victimes humaines, le culte qu'ils rendaient à leurs dieux¹. Divitiacus a peut-être fait remarquer à Cicéron ce qu'il y avait de contradictoire entre ce fait trop certain et l'accusation d'impiété dont il était le couronnement; car si les hommes ont eu presque partout l'exécration pensée d'immoler d'autres hommes aux dieux qu'ils s'étaient créés, c'était, sans nul doute, pour leur offrir ce qui avait le plus de prix à leurs propres yeux, c'est-à-dire la vie dont ils

¹ Cicér. *Pro Font.* Diod. V-32, etc.

privaient leurs semblables, *ut optimam et gratissimam diis victimam*, nous l'explique Méla, III-2. Tous les peuples de l'Antiquité portent au front cette tache sanglante. Ces crimes du fanatisme ne sont donc pas plus gaulois que grecs ou romains, phéniciens ou ibériques¹. Seulement l'exécution en devint, chez nos aïeux, horriblement caractéristique et barbare. Elle avait lieu de plusieurs manières. Il faut d'abord distinguer les victimes qu'on sacrifiait simplement, soit pour rendre aux dieux des actions de grâces, soit pour implorer leur protection ou apaiser leur courroux, — et celles qu'on leur immolait pour les interroger sur les choses futures ou cachées, — nous avons, au n° XLIII, expliqué de quelle abominable façon. Parmi les premières, César nous apprend, VI-16, que ces homicides avaient quelquefois lieu uniquement pour la guérison d'un malade, ou bien quand un Gaulois voulait assurer son existence contre les périls des combats ou d'une entreprise aventureuse, la vie d'un homme pouvant seule racheter la vie d'un autre et apaiser les dieux. Dogme d'une époque de décadence guerrière non moins que religieuse, et sur lequel nous nous sommes expliqué au n° XLII.

Il paraît que ces sacrifices n'étaient point publics, puisque les Commentaires parlent ensuite de ceux qui l'étaient légalement, *publice instituta*. Quelques peuples gaulois, car l'*aléi* du texte indique bien que cette coutume n'était pas générale, faisaient confectionner en osier des statues colossales dans l'intérieur desquelles on enfermait, pour les livrer aux flammes, des hommes tout vivants. Nous avons vu, au n° XLVII, que cette monstruosité était d'origine phénicienne. Strabon la décrit un peu différemment, p. 164, *Did.* Suivant lui, les colosses étaient faits de bois et de foin, et l'on y entassait à

¹ Les Vascons sacrifiaient aussi des hommes, et pensaient (croyance phénicienne) que leurs victimes allaient prendre rang parmi les dieux. Prudent, *Hymn. gr. Hémit.* v. 193.

la fois des hommes, des bestiaux et des animaux sauvages qu'on y brûlait tous ensemble. Le géographe cite après cela deux autres sortes d'*anthrothusies* gauloises où les victimes étaient mises en croix ou tuées à coups de flèches dans l'intérieur des lieux consacrés. Diodore nous ramène aux holocaustes vivants, pour lesquels il indique, V-32, une manière de procéder encore plus barbare. Après avoir subi une détention de cinq ans, — sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure, — les criminels condamnés à mort étaient empaillés pour être offerts aux dieux et consumés sur de vastes bûchers, avec un grand nombre de prémices, ἀπαρχῶν, ce qui doit s'entendre probablement des animaux dont a parlé Strabon. Cette transformation si remarquable des exécutions judiciaires en sacrifices religieux ¹, — confusion de la justice et de la religion dont les Druides étaient également les ministres, — nous était déjà signalée par César, suivant qui les Gaulois regardaient comme particulièrement agréables aux dieux les supplices des voleurs et des brigands ou d'autres criminels. Mais, continue l'auteur des Commentaires, quand ils manquaient de victimes de ce genre, ils se décidaient à sacrifier des innocents. Diodore dit des prisonniers de guerre, et ajoute qu'on les immolait d'une manière ou d'une autre, ou qu'on les brûlait, quelquefois avec tous les animaux pris à l'ennemi.

LXXXI. Ceci nous conduit à examiner, au point de vue religieux, ces massacres impitoyables dont quelques auteurs ont fait une coutume générale et constante de nos ancêtres. Nous avons déjà, au n° XXIII de la section précédente, passablement rabattu, dans leur ensemble historique, de ces exagérations populaires. Reprenons-les sur ce nouveau terrain. Diodore ne dit point que ces tueries d'hommes comprenaient tous les prisonniers que les Gaulois faisaient dans

¹ Elle n'avait lieu qu'exceptionnellement à Athènes ainsi qu'à Rome.

chaque bataille, ni qu'elles fussent l'accomplissement d'aucun vœu. Il n'en est question, comme coutume religieuse, que dans les Commentaires. Les Gaulois, nous a déjà dit César, vouent ordinairement à Mars, avant de combattre, tout le butin qu'ils pourront enlever à l'ennemi. Les animaux étaient immédiatement sacrifiés, etc. Faut-il entendre par le mot *animalia*, tous les êtres vivants, ou seulement les animaux proprement dits? telle est la question. Ce terme peut certainement comprendre aussi les hommes, mais il n'est pas souvent employé dans un sens aussi général; et c'est dans sa signification restreinte et habituelle que l'ont pris plusieurs traducteurs des Commentaires, autorisés par l'auteur lui-même au par. 19 qui suit, et par Tacite, qui oppose justement *animalibus* à *humanis hostiis* au 9^e par. de la *Germania*. Il serait ensuite assez singulier que César eût parlé des victimes humaines comme uniquement sacrifiées à Mars (ou Esus), quand nous sommes certains qu'on en immolait également à Teutatès et à Taranis ¹, qu'il a nommés Mercure et Jupiter. Nous répéterons en outre que, d'après ses propres mémoires et les histoires de T.-Live et de Florus, ces massacres de prisonniers en masse devaient être des faits très-exceptionnels. César n'en fournit pas un seul exemple dans tous les combats que lui livrèrent les Gaulois; et les Insubres d'Italie, à la veille d'une grande bataille contre leurs ennemis les plus acharnés, les Romains, ne vouèrent à leur dieu de la guerre, *Marti suo*, qu'un collier de la valeur du butin que leur vaudrait la victoire (Flor. II-4). Orose, qui raconte d'une manière effrayante l'accomplissement dans notre Gaule, d'un de ces vœux d'extermination générale, l'attribue aux Cimbres et à leurs alliés, et qualifie ce fait exécrable de chose nouvelle et extraordinaire, *nova quidem atque insolita exsecratione*, V-16.

¹ Lucain, I, v. 444, etc., Lactant, I-21.

Ces vœux d'hécatombes humaines, qui se répétèrent chez les Germains¹, ne faisaient donc point partie de l'ancienne religion druidique. Le seul pendant que je connaisse au point de vue *anthropothusique* et comme gaulois, au récit d'Orose, nous est donné par Diodore, XXXI-13, et il appartient aux Celtes orientaux. Ceux-ci paraissent d'abord, *sans prendre* à la lettre les évidentes exagérations de Pausanias, X-22, s'être montrés, dans leur expédition de Delphes, beaucoup plus barbares que les Gaulois qui prirent Rome, et c'est d'une de leurs armées passée en Asie que le Sicilien rapporte un de ces forfaits monstrueux auquel, cependant, l'influence poétique de la Grèce a déjà mêlé quelque chose de gracieux à la férocité des hommes du nord. Ils couronnèrent de fleurs les plus jeunes et les plus beaux de leurs captifs, et les sacrifièrent à leurs dieux. Les autres furent tués à coups de traits, sans aucune exception pour ceux que pouvaient leur recommander une ancienne amitié ou des liens d'hospitalité. Mais, dans ce massacre encore, il n'est question ni de vœu préliminaire, ni de coutume, et Diodore ne le rapporte pas avec moins d'étonnement et d'horreur qu'Orose n'en a montré pour l'abominable action des Cimbres. C'est toutefois d'après cet horrible souvenir que les Grecs, comme Athénée et Eustathe², se sont probablement persuadés que c'était une coutume générale chez les Celtes de sacrifier aux dieux tous leurs prisonniers de guerre. Mais les Romains riaient déjà de ces terribles vœux avant l'époque de César, puisque, dans la comédie atellane des *Galli transalpini* de Pomponius de Bologne, un des personnages de la pièce ne vœue à Mars, s'il revient sain et sauf du combat, qu'un porc de deux ans³!

Les Cimbres ayant entraîné avec eux plusieurs peuples gaulois, nous ne quitterons pas le texte d'Orose sans y

¹ Voy. Tac. *Ann.* XIII-57.

² Athen. IV-16. Eust. II. XXIII, v. 166. Conf. T.-Liv. XXXVIII-47.

³ Macrob. *Sat.* VI-9.

relever deux particularités qui peuvent nous intéresser : la première que les prisonniers romains ne furent point massacrés, mais pendus aux arbres voisins du champ de bataille; la seconde, que les chevaux furent précipités dans le Rhône. Ce genre de mort appartenait-il à quelque rite celtique, nous l'ignorons¹, mais il paraît que l'usage se conserva longtemps à Lyon, de jeter pour la *fête des merveilles*, de jeunes taureaux du haut d'un pont dans la Saône². Il est très-remarquable que des sacrifices du même genre, mais dont les victimes étaient des hommes, aient eu lieu dans le Tibre, du temps des Aborigènes, suivant Denys d'Halicarnasse, I-38.

LXXXII. Le lecteur n'aura pas oublié, j'ose l'espérer, que dans notre opinion, les Druides ne sacrifiaient des victimes humaines qu'aux Dieux de leur triade suprême, ceux dont nous venons de répéter les noms, Teutatès, Ésus et Taranis. Nous avons repoussé l'objection qu'on pouvait nous faire à propos de Saturne, et simplement écarté comme dénuées de preuves les allégations qui leur adjoignaient Bélénus et Andarté. Quant à Camul, il n'était autre que Mars lui-même, ou Ésus. Il nous reste à dissiper un dernier doute que pourrait faire naître un texte peu connu, mais très-positif, du commentateur de Stace, Placide Lactance. Ce texte, qui a échappé à D. Martin, porte que c'est, — *gallicus mos est*, — une coutume gauloise de sacrifier un homme pour accomplir la purification religieuse d'une ville. A cet effet, on décidait, par de grandes récompenses, un citoyen des plus pauvres de la cité à se dévouer comme victime. Il était, pendant une année, parfaitement nourri aux frais du trésor public, et au jour fixé pour la solennité, on le promenait par toute la ville, après quoi il était lapidé en dehors de son enceinte par le

¹ Le fils de Pompée, sacrifiant à Neptune, fit jeter dans la mer des chevaux et, dit-on, des hommes. Dion Cass. XLVIII-48.

² Voy. l'*Hist. de Lyon*, par Clerjon, t. I^{er}.

peuple assemblé¹. Quelle divinité présidait à ces lustrations homicides? Lactance ne la nomme pas, et je crois qu'il aurait été embarrassé de le faire, car de pareils sacrifices, quoiqu'il en parle comme contemporain, n'avaient certainement plus lieu depuis longtemps à l'époque où il écrivait. En rapprochant néanmoins ce texte du bas-relief d'*Ésus* que nous avons décrit parmi ceux du monument des Nautes parisiens, on pourrait se demander de nouveau si ce dieu qu'on y voit défrichant une forêt ne joignait pas réellement la protection de l'agriculture à ses attributions guerrières. Il est toutefois plus probable que ce soin regardait Teutatès, le Mercure de César, qui avait dans son divin département tout ce qui concernait le commerce et l'industrie. Mais il y a bien plus d'apparence que ces anthropothusies lustrales ne s'adressaient ni à l'un ni à l'autre, ni même à aucune divinité druidique, et que le commentateur n'a employé le mot *gallicus* que dans son sens géographique², car cette prétendue coutume gauloise était au fond simplement marseillaise, c'est-à-dire grecque. En effet, Pétrone raconte, à la fin de son *Satyricon*, que Marseille recourait à de pareils sacrifices volontaires, quand elle était désolée par quelque épidémie. Les préliminaires étaient les mêmes, le genre de mort diffère seul dans les deux récits; la victime marseillaise était précipitée du haut d'un rocher au lieu d'être lapidée. Lactance, dont nous ignorons la patrie et qui écrivait en tout cas sans savoir comment les choses se passaient de son temps dans notre pays, doit avoir confondu cette ancienne coutume de la cité phocéenne avec les lustrations arvaies qui avaient réellement lieu dans quelques parties de la Gaule romaine, comme nous l'apprennent Sulpice-Sévère et Grégoire de

¹ Sur la *Thebaïde*, ch. X, v. 793 des nouv. édit.

² De même que Servius, à propos de la même coutume marseillaise, avait dit : *ex more Gallorum*, *Æn.* III-57.

Tours¹. M. Contzen les attribue aux Druides, à la fin d'un pot-pourri de citations erronées et de faits embrouillés les uns dans les autres², après lesquels il arrive à faire de leurs idoles des pantins que ces prêtres faisaient mouvoir en cachette pour appuyer leurs prédictions. Et les auteurs qui doivent avoir dit cela sont Pline, XXVIII-5, et Athénée, IV-36. L'académie allemande qui a couronné son livre n'a guère vérifié l'exactitude de ses citations. En somme, ces processions gallo-romaines se rattachaient tellement au culte grec, que la déesse qu'on y promenait sur un char n'était autre que Bérécyntia ou Cybèle. C'est Grégoire de Tours qui la nomme ainsi, sans même penser à Hertha, la Cybèle du nord, à qui ses prêtres faisaient parcourir de la même manière les campagnes de la Germanie. (Tac. *Germ.* 40.)

Ces lustrations champêtres devenues, par l'habile institution de S. Mamert, nos innocentes Rogations, n'ont donc rien à démêler avec le Druidisme, et le sang humain dont on les aurait souillées ne crierait point contre ses ministres. Il serait cependant possible qu'ils eussent institué quelque fête périodique analogue aux lustrations de Marseille et de l'Italie, car nous venons de lire dans Diodore que les criminels, qui devaient servir de victimes, attendaient en prison pendant cinq ans le jour de leur exécution. Nous ne pensons pas qu'il faille entendre par là qu'un aussi long délai fût intégralement accordé à chaque victime, mais seulement que les criminels qui étaient condamnés pendant cet espace de temps, *κατὰ πενταετηρίδα*, n'étaient sacrifiés qu'au retour de quelque grande fête peut-être lustrale, qui avait lieu tous les cinq ans. Voilà ce qui résulterait de plus clair pour nous, de la confrontation des trois passages de ce Lactance, de Pétrone et de Diodore.

¹ Sulp. *Vit. S. Martini*, 12. Grég. *de glor. Confess.* 77.

² Die wander. d. Kelt. p. 91.

LXXXIII. Dans tous les cas, nous sommes certain, répéterons-nous, que ces immolations de victimes humaines étaient depuis longtemps abolies dans les Gaules à l'époque où écrivait le commentateur de Stace. Dès le temps de Strabon, le gouvernement romain avait déjà réussi en grande partie à faire tomber en désuétude cette horrible *coutume*. Méla nous apprend par quel biais le Druidisme, qui allait être définitivement proscrit par Claude I^{er}, s'efforçait de concilier ses rites sanguinaires avec les premières prohibitions des empereurs. Ses prêtres, n'osant plus immoler des hommes, amenaient du moins leurs victimes près de l'autel, et y faisaient couler son sang par une légère blessure¹. Remarquons les termes de cet auteur, *altaribus admovere*. C'est peut-être avec un passage de Tacite sur les Druides bretons, le seul texte qui établisse l'existence d'autels gaulois, autels qu'on a longtemps cru reconnaître dans les innombrables dolmens de la France et de la Grande-Bretagne. Il semble en lisant Diodore que les dieux druidiques, qui n'avaient point de temples (dans l'acception ordinaire de ce mot), n'avaient aussi dans le principe d'autres autels que les bûchers mêmes où l'on brûlait leurs victimes².

LXXXIV. L'aruspiscine gauloise nous présentera des scènes encore plus horribles peut-être. L'un des fléaux les plus meurtriers, et malheureusement aussi l'un des plus opiniâtres de ceux qui désolent l'humanité, la superstition, ne se contenta pas de ces sacrifices de victimes humaines. Il fallut en outre que les Druides,

Environnés d'une foule cruelle,
Déchirassent leur sein, et d'un œil curieux
Dans leur cœur palpitant consultassent les dieux !

On peut douter, malgré les éloquentes terreurs de la mère

¹ Strab. p. 164. *Did.* Méla, III-2. Pline, XXX-4 et VII-2; Suét. *Claud.* 25.

² *Ann.* XIV-30; Diod. V-32.

d'Iphigénie, que les Grecs aient jamais dépecé les entrailles de leurs semblables, pour y chercher le secret des choses futures ; mais il est trop certain que les Gaulois le faisaient dans des circonstances importantes. Les Druides, avon-nous dit (nous ne reviendrons pas sur les idylles religieuses d'Élien), frappaient alors la victime avec une épée au-dessus du diaphragme, et annonçaient l'avenir d'après la manière dont elle était tombée, celle dont s'écoulait son sang et les mouvements convulsifs de ses membres. Leur confiance, dans ces interprétations dont les principes nous sont inconnus, était fondée, observe Diodore, sur une suite d'observations qui remontaient à une grande antiquité¹. Strabon confirme le témoignage de cet historien, en ajoutant que les victimes vouées à ce genre de mort étaient frappées par derrière. Les Cimbres enchérissaient sur ces abominables cruautés, car chez eux c'étaient des femmes qui égorgaient les captifs et fouillaient de leurs propres mains les entrailles palpitantes. (Strab. p. 244, *Did.*) Ce n'est qu'en confondant la religion germanique avec celle de nos pères, ou les Cimbres avec les Celtes, qu'on a attribué les mêmes fonctions à nos Druidesses. Nous avons déjà observé que les Gaulois ne sacrifiaient point des femmes, et rien n'autorise d'autre part à dire que leurs prêtresses remplissaient un aussi affreux ministère.

L'aruspiscine des Celtes ne recourait pas toujours à ces pratiques sanglantes pour interroger l'avenir. Dion nous en fait connaître, LXI-6, une assez curieuse, mais très-inoffensive, qui consistait à faire courir un lièvre devant la foule. Les incidents de cette course servaient de pronostics. C'est ainsi qu'avant d'invoquer le secours de la déesse Andraste, la reine bretonne Boadicée lança devant son peuple un de ces timides animaux qu'elle avait caché dans les plis de ses

¹ Strab. *ibid.* Diod. V-31 ; Tac. *ibid.*

vêtements. Il représentait probablement, dans cette espèce de divination, l'ennemi que devaient mettre en fuite les Bretons, et ce rôle fatidique est peut-être la cause pour laquelle ils s'abstenaient de manger de la chair de lièvre. *Cés.* V-12.

LXXXV. Pour passer de ces rites sanglants aux consécra-tions de trésors qui du moins ne font plus frémir l'humanité, nous devons revenir encore une fois au par. 16 du 6^e livre des Commentaires, où César nous a déjà parlé du butin que les Gaulois, pour s'assurer la victoire, vouaient ordinairement d'avance à leur Mars. Il ajoute que, dans ce cas, toutes les dépouilles des vaincus étaient déposées dans les lieux consacrés, et qu'on pouvait voir dans beaucoup de cités les richesses amoncelées par cette dévotion nationale. Il arrivait rarement, observe-t-il, qu'un Gaulois osât, au mépris de sa religion, détourner clandestinement une partie de ce butin, ou dérober un objet quelconque à ces dépôts sacrés. La mort la plus cruelle, avec toutes ses tortures, était le châ-timent d'un pareil sacrilège. Diodore et Strabon attestent aussi ce respect général que les Celtes, malgré toute leur rapacité, conservaient pour les trésors qui avaient été offerts à leurs dieux et qui gisaient sur le sol des temples ou des enceintes sacrées¹. Le géographe semble distinguer en outre, d'après Posidonius, ces offrandes purement religieuses des dépôts particuliers pour lesquels les Gaulois ne comptaient pas aussi fermement sur la sauvegarde de la piété publique. Car, dit-il, la Gaule étant un pays riche en or et ses habitants non moins économes que superstitieux, ils avaient l'habitude d'enfouir une grande partie de leurs richesses. Ils choisissaient pour cela, comme offrant plus de sûreté aux dépositaires, des lacs ou des marais au fond desquels ils cachaient des lingots d'or ou d'argent. Les Romains y trouvèrent, après la conquête, des masses considérables de ce

¹ Diod. V-27 ; Strab., p. 156. *Did.*

dernier métal. — Parmi ces lacs, celui de Toulouse, qui a complètement disparu, était devenu le plus célèbre et donna lieu au dicton proverbial *aurum tolosanum*, pour désigner des richesses fatales à leurs possesseurs ; le consul Cœpion, qui avait enlevé son trésor ayant péri d'une manière très-malheureuse, ainsi que ses enfants et même l'armée qu'il commandait. Ce trésor montait, suivant quelques Anciens, à des sommes fabuleuses ; mais ils n'admettent pas généralement que ce fût celui du temple de Delphes, que les Tectosages auraient rapporté dans leur pays et consacré à leurs propres dieux. Ce fut, selon Justin, d'après l'ordre de leurs prêtres, et pour obtenir la fin d'une épidémie cruelle, qu'ils jetèrent tout cet or dans le lac de leur ville ¹. Orose affirme, V-15, qu'il était déposé dans le temple d'Apollon. Suivant Posidonius, qui ne croyait point à l'origine delphique de ce trésor, il était partagé entre le lac et plusieurs enceintes consacrées dans la cité Toulousaine. Strabon parle en outre d'un *hiéron* de cette ville tellement vénéré que les populations d'alentour y avaient accumulé de nombreuses offrandes, p. 156, *Did.* C'était sans doute celui qu'Orose vient de désigner.

Quelques-uns de ces lacs auxquels on confiait l'or et les matières précieuses vouées aux divinités druidiques ou placées sous leur garde, finirent par recevoir pour leur propre compte, sous l'empire du polythéisme gallo-romain, les dons de toute nature que leur offrait la superstition des campagnes environnantes. Grégoire de Tours cite particulièrement dans le *pagus Gabalitanus* (l'évêché de Mende) le lac du mont Hélanus, où une foule considérable venait tous les ans jeter comme offrande une grande quantité d'objets divers, soit du linge, des vêtements d'hommes, ou des toisons entières, soit des fromages, de la cire ou du pain, chacun suivant les res-

¹ Voy. A.-Gelle, III-9, Strab., p. 156, *Didot*, Justin., XXXII-3.

sources de son petit avoir. La fête durait trois jours, pendant lesquels, après avoir sacrifié des animaux au dieu lacustre, on banquetait en son honneur avec les provisions qu'on avait apportées. Pauvres gens, auxquels ce dieu brutal envoyait ensuite, pour les récompenser de leur dévotion, un gros orage qui leur faisait quelquefois courir de véritables dangers en retournant chez eux ! (Glor. Confess. 2.)

LXXXVI. Nous arrivons maintenant à cette grande solennité, dont nous avons annoncé la description au n^o XLVI, celle que les Druides avaient instituée pour cueillir le gui du rouver. Pline est entré à ce sujet dans des détails dont nous avons trop souvent à regretter la fâcheuse absence, dans les passages des Anciens qui concernent les Gaulois. « Il fallait avant tout, dit-il, XVI-95, que le gui fût cueilli le sixième jour de la lune, jour où commencent les mois des Druides, ainsi que leur année, etc., et auquel l'astre, sans être encore au milieu de son cours, jette déjà beaucoup de clarté. Tout étant suivant les rites, préparé sous le rouver pour les sacrifices et le repas qui doit suivre, on fait approcher deux taureaux blancs dont les cornes sont assujetties pour la première fois. Le prêtre vêtu de blanc monte sur l'arbre, et coupe avec une serpe d'or, *aureâ*, le gui qu'on reçoit sur une saie blanche. On immole ensuite les taureaux, en priant le dieu de rendre son présent propice à ceux auxquels il l'a fait. »

Voilà tout ce que Pline nous apprend sur cette cérémonie religieuse dont il ne rattache la célébration ni au renouvellement de l'année, ni au solstice d'hiver, ni à la fin de cette saison. Qu'elle s'accomplît au sixième jour d'une lune, telle était la volonté des Druides, mais le texte ne dit rien de plus. Le Naturaliste revenant au livre XXIX, par. 6, sur les propriétés du gui en général, se contente même d'indiquer pour le cueillir, l'époque de la nouvelle lune, *prima luna*, en observant simplement qu'il ne doit pas être coupé avec le fer. Aussi, l'or ne pouvant guère trancher cette plante ligneuse,

a-t-on proposé de changer la serpe de ce métal en une serpe de bronze, *œréa* ¹. En définitive, il n'est question, ni dans l'un ni dans l'autre passage, soit d'étrennes, soit de distribution du *gui*, soit de réjouissances qui complétaient cette journée. Autant de suppositions données tellement à tort pour des faits positifs, que plusieurs ne s'accordent point avec notre auteur, ou se contredisent mutuellement, de même que MM. Am. Thierry, Gat. Arnould, Em. Souvestre, etc. ², au sujet du fameux cri d'*Au gui l'an neuf!* que les enfants faisaient entendre, le premier jour de l'année, en frappant aux portes des maisons. Devons-nous croire que ce cri du bon vieux temps, qui sollicite encore, nous dit-on, des étrennes dans quelques parties de la France, soit une réminiscence populaire d'une cérémonie druidique périmée depuis quinze ou dix-huit siècles, par le christianisme et le polythéisme romain? Em. Souvestre est allé trop loin en demandant si les Celtes parlaient français. La signification de ce cri peut s'être conservée à travers les variations du langage, dont il est lui-même un curieux exemple, car on l'écrit, suivant les localités, *Hoguilanneuf, A-gui-lanné, Agui-lan-lé, Aiguitable, Eguina-né, Gui-laneu, Gui-loun-néou, Guil-lou-né, Guignoleux*. Je vois bien là quelque chose qui peut se rapporter à l'an nouveau, et nos années françaises du moyen âge ont commencé les unes le 1^{er} mars, aussi bien que les autres à Pâques ou à Noël, etc. ³, mais le sens de la première moitié de la phrase me paraît néanmoins plus que douteux. *Eghinad* signifie simplement étrennes en breton léonais; et suivant M. de La Villemarqué, l'ancienne et véritable leçon en dialecte cornique était *Eghinan-eff*; étrennes à moi ⁴! Toutefois

¹ *Cronica britanica*, p. 118.

² *Hist. d. Gaul.* t. II, p. 83, 3^e édit. — *Philos. en Fr., pér. gaul.*, p. 153. *Dern. Bretons*, p. V, édit. 1845.

³ *Art de vérifier les dates dep. J.-C.*, t. 1^{er}, p. 3, éd. St-Allais.

⁴ *Dict. bret. franc. de Legonidec*; édit. de La Villemarqué.

l'interprétation vulgaire peut se prévaloir aussi d'un âge assez respectable, car c'est à elle qu'on doit vraisemblablement ce prétendu vers d'Ovide, qu'on a si souvent cité sans aller voir dans ses œuvres les plus complètes s'il y était réellement :

Ad viscum, Druidæ ! Druidæ cantare solebant.

Quant à l'*Enghin-an-eit* (le blé germe) d'Em. Souvestre qui interprète ainsi le cri d'*Eguina-né*, son breton ne me paraît pas cette fois d'un très-bon aloi et son interprétation n'a certes pas le mérite d'une grande vraisemblance. Je laisse au surplus le lecteur choisir entre ces diverses opinions.

LXXXVII. Nous n'avons plus, pour terminer cette étude sur la religion des Druides, qu'à glaner quelques renseignements brefs et isolés qu'on rencontre, pour ainsi dire, par hasard dans les écrits des Anciens. Ainsi Elien a parlé au n° XLIII des *orgies* sacrées des Celtes, et Jamblique au n° LIX, des *mystères* qui leur étaient communs avec les Ibères; termes grecs probablement vides de sens pour la religion de nos pères, à moins qu'ils ne se rapportassent aux cultes punico-ligures dont il a été question sous les noms de Cérès et de Bacchus. Toutefois ce n'est point à eux que nous les avons rattachés précédemment. Nous avons aussi lu dans Pline, XVI-95, que les Gaulois préféraient le rouvre à tous les autres arbres, en choisissant dans les forêts¹ l'emplacement de leurs bois sacrés. Il ajoute que les Druides n'accomplissaient aucune cérémonie religieuse sans porter de son feuillage; et un bas-relief d'Autun gravé et décrit par Montfaucon², nous montre effectivement, suivant toute probabilité, deux de ces prêtres, dont l'un est couronné de feuilles de chêne. L'autre tient à la main un croissant, tel qu'il est au sixième jour de la

¹ *Nemora alta remotis lucis*, dit Lucain, I-v. 448.

² *Antiq. expl.* t. II, part. 2, pl. 193, éd. 1722.

lune, jour auquel nous savons que se faisait la cueillette solennelle du gui. Nous avons déjà remarqué ces croissants sur les boucliers gaulois de l'arc de triomphe d'Orange¹. Nous savons encore que dans cette solennité (ainsi que dans d'autres occasions), les Druides devaient être vêtus de blanc. Dans quelques cérémonies religieuses de la Grande-Bretagne au contraire, les femmes et les filles², qui devaient y paraître complètement nues, se teignaient tout le corps en noir avec du pastel; singulière coutume qui semblerait avoir quelque rapport avec les traditions africaines des Ligures d'Albion. C'est encore le même auteur qui nous fait connaître cette particularité, que les Gaulois pour saluer avec respect, *in adorando*, tournaient leur corps vers la gauche, regardant cette révérence comme plus religieuse que celle des Romains qui se tournaient vers la droite, XXVIII-4. D. Martin a prétendu assez étourdiment, ce me semble, que Lucain avait fait allusion à cet usage druidique dans ces vers : *Et vos barbaricos ritus moremque sinistrum sacrorum repetistis, etc.*, 1^{er}, 450, et il s'est donné beaucoup de peine pour accorder ce poète et Pline avec Posidonius, qui affirme au contraire que les Gaulois adoraient leurs dieux en se tournant à droite³. Observons simplement que l'auteur grec vient de décrire leurs repas, et qu'il s'agit peut-être d'une sorte particulière d'actions de grâces qui les terminait dévotement. Quoi qu'il en soit, la contradiction existe, et nous ne pouvons que la constater sans l'expliquer d'une manière satisfaisante⁴. D. Martin voulait aussi que les Gaulois fissent d'abord, en s'asseyant pour manger, de pieuses libations à leurs dieux, mais nous

¹ *Typ. gaul.* p. 118, n.

² C'est ainsi que M. Littré a traduit *conjuges nurusque*, XXII-2.

³ *Athén.* IV, p. 152.

⁴ M. Ad. Pictet, ne la trouve qu'apparente, mais les deux textes, le grec et le latin, me paraissent trop expressément contradictoires pour admettre son explication. *Voy. Orig. ind. europ.*, t. II, p. 501.

avons remarqué, dans la section précédente, qu'il fallait lire dans le texte *τροφῆς* et non *χορῆς*.

D'un autre côté, Solin nous a parlé des feux perpétuellement allumés devant la Minerve bretonne; et nous rappellerons au lecteur que nous avons, au n° LXXIX, déduit d'un passage de la célèbre description d'une forêt sacrée par Lucain, que les Druides devaient s'acquitter deux fois par jour, dans leurs sanctuaires de certains offices religieux, à midi et sans doute au milieu de la nuit d'après ces vers :

*Medio cum Phœbus in axe est.
Aur̄ cœlum nox atra tenet.* (III-y. 433.)

La sombre et énergique peinture dans laquelle s'est complu l'auteur de la *Pharsale*, a pour pendant le tableau où Tacite nous représente, dans l'île de Mona, ces mêmes Druides lançant, les bras tendus vers le ciel, d'horribles imprécations contre l'armée romaine, tandis que des femmes, vêtues de robes funèbres, les cheveux épars et des torches dans les mains, parcouraient, semblables à des furies, les rangs de leurs défenseurs, *Ann.* XIV-30. On n'a point encore remarqué combien cette fantasmagorie a de rapports avec celle qui valut en Étrurie aux Falisques et aux Tarquiniens, une victoire sur les Romains. (T.-Liv. VII-17.)

On lit enfin dans Parthénius, *Erot.* 8, qu'un Gaulois qui reconduisait son hôte Xanthus de Milet à une certaine distance par la route de Marseille, avait donné l'ordre d'emmener une victime pour l'immoler à l'endroit de la montagne où le Grec et lui devaient se séparer. Il ne paraît point que ce fût pour rendre à cette montagne un culte habituel. Était-ce donc une touchante coutume de l'hospitalité de nos pères que d'invoquer encore au dernier moment les dieux, pour qu'ils protégeassent le retour du voyageur dans ses propres foyers? Il serait dommage que ce ne fût qu'une

fiction de l'auteur grec, au récit duquel il manque dans tous les cas un Druide.

Notons seulement, pour ne rien omettre de ce qui peut se rattacher à notre sujet, que, d'après un fragment de Jules Africain cité par l'abbé Fénel, les Gallo-Romains plaçaient leurs temples à l'orient de leurs villes¹.

Le lecteur aura remarqué sans doute que nous n'avons admis, soit parmi les dogmes, soit parmi les rites druidiques, ni les fables répandues sur l'*ovum anguinum*, cet œuf dans lequel on a voulu, avec tant d'exagération, reconnaître le fameux emblème oriental du monde, et qui n'était qu'une imposture à reléguer dans le domaine de la magie, ni les pratiques charlatanesques exigées par la médecine gauloise pour cueillir le *sétage* et le *samolus*. Nous renverrons le tout à la section suivante, en terminant celle-ci par cette importante observation, que l'austère religion des Druides n'avait, autant que nous puissions l'affirmer, ni rites, ni prières pour la naissance, le mariage ou les funérailles de nos ancêtres.

¹ *Rel. des anc. Gaul.* dans les *Mém. de l'Acad. des Inscript.*

SECTION QUATRIÈME

**SUITE DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DES GAULOIS : LES
DRUIDES, LEURS FONCTIONS RELIGIEUSES ET CIVILES, LEUR
HIÉRARCHIE ET LEUR ENSEIGNEMENT.**

I. Nous avons vu combien étaient grandes dans l'Antiquité, la célébrité des Druides, et la réputation de sagesse dont ils jouissaient. Aristote et d'autres auteurs grecs, des Pères mêmes de l'Église, ont rendu hommage à leur enseignement philosophique; et loin de croire que les Sages de la Gaule eussent été les disciples de Pythagore, ils pensaient, au contraire, que la Grèce avait reçu d'eux, ainsi que des Mages de la Perse et des Gymnosophistes de l'Inde, etc., les premières notions de philosophie. Quelques Anciens prétendirent même, pour expliquer les rapports qu'ils remarquaient entre la vie presque cénobitique des Druides et quelques-unes des institutions pythagoriciennes, que le fondateur de l'école italique avait, dans ses longs voyages, puisé chez les prêtres des Celtes une partie de sa doctrine. Cette dernière opinion du moins s'accordait mieux avec les données chronologiques qui méritent le plus de confiance; mais la question déjà posée dans la section précédente (n° VI), n'intéresse plus notre sujet. Nos Druides, pensons-nous, n'ont pas eu d'autres maîtres, après leurs premiers pères les Aryas, que les plus anciens mages de la Bactriane, et peut-être quelques-uns de ces prêtres cimmériens qui se dérobaient aux regards de la foule dans des demeures souterraines, et dont les célèbres

nécromantions attestaient, partout où se fixa ce peuple mystérieux, sa constante fidélité au dogme national de l'immortalité de l'âme.

Nous avons également vu dans la section précédente, au n° III, que les noms sous lesquels les Grecs apprirent à connaître les philosophes des Celtes et des Galates, sont ceux de *Druides* et de *Semnothées*. Nous ne reviendrons pas sur cette distinction apparente entre deux peuples qui ne sont autres, ainsi que les ont nommés Diodore et Strabon, que les Gaulois du nord et ceux du midi de notre Transalpine. Suidas qui a visiblement tiré de Diogène Laërte sa définition du mot *Δρυΐδαι*, l'a si bien compris de cette manière, qu'il a jugé inutile d'y conserver le nom des Celtes. Ceux de *Druides* et de *Semnothées* ne se rapportent donc pas à deux sortes de philosophes appartenant à deux nations différentes. Ils désignent l'un et l'autre les Sages, les théologiens, les prêtres de la Gaule en général. On peut néanmoins présumer que la partie méridionale de cette vaste contrée ayant été réduite en province romaine plus de 60 ans avant l'arrivée de César, la religion druidique déjà repoussée du littoral de la Méditerranée par l'hellénisme, céda, sinon tout à fait, du moins ostensiblement la place aux dieux des vainqueurs, et que ses prêtres, dépouillés de leur puissance, y perdirent toute position officielle et politique. Il n'existe en effet aucun souvenir, aucune trace ni des *Druides*, ni de leur nom dans toute la province conquise par les prédécesseurs de César. Mais les croyances nationales s'y maintinrent encore pendant un temps plus ou moins long, et c'est à cette époque de transition et au ministre d'un culte déchu, qu'il faut probablement rapporter les mots grecisés ou traduits en langue grecque de *Saronides* (les astronomes), de *Théologiens* et de *Celtes philosophants*¹, qualifications modestes qui convenaient

¹ Voy. Diod. V, 31, et au n° III de la sect. préc. Alex. Polyhistor, qui vécut précisément à l'époque que nous indiquons.

mieux que le nom redouté des Druides à la nouvelle condition de leurs humbles successeurs. *Théologien* est toutefois l'un des sens qu'on pourrait, avec un peu de complaisance pour un savant tel que Fréret, attribuer à ce nom¹, surtout en lui conservant la forme qu'il a dans le texte de Diogène Laërte, *Δροῦδαυ*. Mais il est plus probable, étymologiquement parlant, que ce mot, en Kymmryque *Derwydd* ou *Derouiz*, vient, soit des chênes qui composaient les bois sacrés des Druides, soit de leur haute réputation de science et de sagesse². Une chose curieuse, c'est que la langue grecque fournissait elle-même, aussi bien que le celtique, la première de ces deux étymologies, et que la variante *Drysidæ* d'Amm. Marcellin, XV-9, représente à la fois la racine hellénique indiquée par Pline, XXI-95, *Δρῦς*, un chêne, et la prononciation actuelle du mot kymmryque. Le deuxième nom connu d'Aristote, et qui sous la forme grecque, *Semnotheoi*, signifierait dans cette langue les *dieux vénérables*, avait réellement dans le celtique un sens analogue, les Anciens ou les Grands-Pères³. Je n'ai pu découvrir nulle part le kymmryque *Semnos*, auquel Richter prête la signification d'*explorateur de l'avenir*⁴. Enfin par une continuation de similitudes vraiment remarquable, le *Saronides* de Diodore qu'on a pris quelquefois pour une grosse faute de copiste, pourrait nous ramener encore à l'étymologie grecque de *Druidai*, *Σαρωνίς* signifiant un vieux chêne. Mais ce terme est purement celtique, *Seronydd*, et désigne toujours, dans le kymmryque actuel comme dans les anciennes triades galloises, un astro-

¹ Il est dérivé, suivant Fréret, de l'irl. *De*, et *Rhoid*, parlant. *De* est en effet le gén. de *Dia*, mais *Rhoid*, qui me paraît moins sûr, serait le participe prés. du verbe irl. *Raidhim*, parler; en erse *Bruidhim*.

² *Deri-wydd*, les sages des chênes; *Dar-wydd*, les très-sages ou savants. Voy. le *Gloss. gaul.* n° 22. Il y a encore un assez grand nombre d'autres étymologies.

³ Voy. le *Gloss. gaul.* n° 86.

⁴ *Encyclop. univ. allem.* Voy. *Druiden*.

nome¹. L'observation des astres était effectivement, nous disent César et Méla, une des principales études des Druides. (Cés. VI-14; Méla, III-2).

II. Voilà pour les noms généraux du clergé gaulois, parmi lesquels je ne compte pas celui de Mages, qui ne fut donné à ses ministres que par assimilation. Chaque classe avait ensuite son nom particulier. Il est bien singulier que César qui s'est longuement étendu sur les Druides, sur leurs attributions et sur leurs privilèges, n'ait fait aucune mention des trois classes dont se composait leur ordre, et que Strabon et d'autres auteurs ont si nettement distinguées. Il dit simplement, VI-13, que des trois parties qui constituaient l'ensemble de la nation gauloise, les Druides et les chevaliers, *equites*, formaient les deux premières, et le peuple presque réduit à la condition des esclaves, la troisième. Les Druides, continue César, gouvernaient et réglaient tout ce qui se rapportait à la religion, accomplissaient tous les sacrifices qu'offraient aux dieux l'Etat ou les particuliers, et instruisaient la jeunesse qui accourait en foule à leurs leçons. Ils décidaient en outre de toutes les contestations civiles, publiques ou privées, jugeaient les crimes et les procès, et décernaient souverainement les peines et les récompenses. Ces prêtres, ces professeurs, ces juges, ces censeurs souverains étaient en outre (id. 14) les astronomes, les physiciens, les géomètres, les théologiens de la nation. Méla, qui n'a connu les Druides que dépourvus de toute leur puissance judiciaire et civile, réunit encore sous leur nom seul les philosophes, les instituteurs de la jeunesse, les observateurs de la nature et des astres, et les interprètes de la volonté des dieux, III-2. Cependant des fonctions si diverses, des attributions aussi étendues, qui surpassaient même celles du clergés du moyen

¹ Voy. *Gloss. gaul.* n° 96. Rac. Ser, les étoiles; *Seron*, le système stellaire.

âge, avaient forcément amené la division des pouvoirs, et par suite un classement hiérarchique, dont Diodore nous donne le premier une idée confuse, V-31, en distinguant, — après avoir nommé les Bardes ou poètes musiciens et chanteurs, — les philosophes et les théologiens dits *Saronides*, des devins, μάντις, qui prédisaient l'avenir. Strabon achève cette ébauche en nous apprenant, p. 164, *Did.*, qu'il existait dans presque toute la Gaule, trois classes d'hommes particulièrement entourés d'une haute considération, les Bardes, les Οἰάταις et les Druides. Les premiers étaient à la fois poètes et chanteurs; les seconds étaient chargés des sacrifices et étudiaient les sciences naturelles, Φυσιολόγοι¹; les troisièmes ajoutaient à cette étude celle de la philosophie et de la morale. Il ressort évidemment de ce passage, comparé avec ce que César nous a dit du tiers-état de la Gaule, et ce qu'il nous dira de sa noblesse, que les Bardes dont a parlé Strabon, faisaient partie du clergé gaulois. Si Pline n'a pas voulu désigner cette triade religieuse par ces mots : *Druidas et hoc genus vatum medicorumque*, il a pour le moins distingué les Druides proprement dits des devins (ou poètes?) et des médecins (XXX-4). Trois siècles plus tard, Amm. Marcellin répète pour son compte, XV-9, que les Gauls durent le commencement de leur civilisation aux Bardes, qui chantaient dans leurs vers et sur la lyre les grandes actions des héros; — aux *Eubages* (al. *Euhages*) qui étudiaient et s'efforçaient d'expliquer l'enchaînement des phénomènes de la nature; — et aux Druides qui, poursuivant des recherches encore plus élevées, approfondissaient les questions les plus sublimes et les plus obscures que peut embrasser l'esprit humain.

Le lecteur conclura sans doute de ces dernières citations, et des passages de César et de Méla rapportés plus haut :

¹ Naturæ rationem quam physiologiam Græci appellant. (Cic. de *Divin.* I-41.)

1° que le nom de Druides désignait spécialement la première classe du clergé gaulois, celle que ses études philosophiques avaient rendue la plus célèbre; et 2° que cette célébrité même, en absorbant le nom des deux autres classes, avait étendu à toutes les trois celui de la première. C'est ainsi que l'auteur des *Commentaires* et Méla, qui ne disent rien des Bardes, et après eux Lucain qui leur adresse de si beaux vers, ont confondu sous la même dénomination les Eubages et les véritables Druides. Il en est résulté pour quelques-unes de leurs attributions respectives, une certaine confusion qu'il sera facile toutefois de dissiper. Quant aux noms des deux classes secondaires, nous avons résumé dans le Glossaire gaulois, n° 44, ce qui concerne la signification et l'origine incontestablement celtique de celui de Bardes, passé avec une si grande popularité dans presque toutes les langues de l'Europe. Restent l'*Ouateis* de Strabon et l'*Eubages* ou *Euha-ges* d'Amm. Marcellin, termes en place desquels Diodore a simplement employé le mot grec $\mu\acute{\alpha}\nu\tau\epsilon\iota\varsigma$, devins. On a interprété généralement *Ouateis* comme une transcription hellénique du latin *Vates*, prophète. D'autres savants ont protesté, et ont maintenu comme celtique ce terme qu'ils ont francisé, les uns en *Vaties* ou *Vacies*, les autres en *Ovates*. Le nom véritable, suivant Ed. Davies, serait le kymmryque *Ofydd* ou *Ovydd*, vocable d'une antiquité douteuse, et que l'auteur des *Celtic researches* tirait de *Go-wydd*, sages inférieurs, par opposition à *Dar-wydd*, sage supérieur ou Druide proprement dit. *Eubages* a reçu le contre-coup de ces prétentions, on a voulu pour le rapprocher d'*Ouateis*, tantôt le corriger en *Eubates*, tantôt changer à son tour le grec de Strabon en *Ouageis* et même *Eubageis*. Tout cela n'est que de la fantaisie. Le plus sûr est de s'en tenir d'abord, malgré l'incertitude où nous sommes de sa véritable leçon, au nom qu'indique Am. Marcellin; puis aux racines étymologiques que fournissent pour ce mot, soit le kymmryque *Hebu*, ré-

véler, préférer, qui fait à la 3^e personne singulière du 1^{er} futur (employé comme présent de l'indicatif) *Heba* ou *Hebai*; soit l'érse *Eubh*, cri, crier, *Eubhach*, cri. On peut aussi faire valoir *Faidh* ou *Falgh*, qui signifie prophète en irlandais.

III. Les prêtres gaulois, de même que les *Magés*, étaient donc divisés en trois classes. Si les *Druides* proprement dits formaient évidemment la classe la plus élevée, il est probable que les *Eubages*, c'est-à-dire les devins et les sacrificateurs plus spécialement chargés des offices religieux, composaient la seconde, et les *Bardes*, malgré la réclamation de K. Barth¹, la troisième. Nous ignorons si les membres de ces deux classes pouvaient d'une manière quelconque, passer par avancement de l'une à l'autre, puis dans la première; — ou s'ils devaient rester toute leur vie enfermés dans celle où ils avaient obtenu d'entrer. Il est vraisemblable, d'après les longues études qu'une partie de la jeunesse gauloise poursuivait jusqu'à l'âge mûr, que les *Eubages* au moins pouvaient s'élever au rang des *Druides*. On peut encore tirer cette conséquence du fait que chez ces derniers, l'étude des sciences naturelles, particulièrement imposée aux *Eubages*, avait, comme nous le savons, — et *Divitiacus* en est un exemple², — précédé celle des sciences morales. Dans ce cas, l'avancement et l'admission même des candidats dans la classe la moins élevée avaient sans doute lieu à la suite d'un ou plusieurs examens ou peut-être d'un concours solennel. Car il résulte clairement du paragraphe des *Commentaires* (VI-14), sur l'enseignement des *Druides*, qu'ils ne constituaient point, ainsi qu'on l'a répété³, une caste héréditaire comme les *Brahmés*, par exemple, mais simplement et de même que les *Magés* chez les Perses, un clergé ouvert à quiconque méritait d'y

¹ *Ueber die Druiden*, p. 30.

² *Voy. Clé. de Divin.* I-41,

³ *Voy. Prichard, Natural hist. of man. Dan. Wilson, The archaeol. of Scotland.*

entrer. César dit en effet, après avoir énuméré (*ibid.*) tous les privilèges des Druides, — exempts du service militaire, des impôts et de toutes les contributions qui pesaient sur le reste de la nation, — que beaucoup de Gaulois séduits par d'aussi grandes récompenses, *tantis exitiis prœmissis*, venaient de leur propre mouvement ou envoyés par leurs familles, suivre les cours professés par ces prêtres. La science ouvrait donc à leurs élèves la porte de leur ordre, et il n'est écrit nulle part que la naissance ou un titre quelconque d'hérédité conférassent aucun droit pour en franchir le seuil. Le privilège aristocratique qu'on pourrait supposer d'après le *nobilissimos gentis* de Méla, III-2, n'était qu'un résultat naturel de la déchéance du Druidisme déjà réduit par les Empereurs à cacher son enseignement, *clam docent*. Enfin si le sens équivoque du mot *ἱερός*, employé par Etienne de Byzance; *ἱεράδαι*, pouvait donner l'idée d'une caste, nous verrons qu'il est à peu près certain que les véritables Druides vivaient dans le célibat.

IV. L'ordre entier obéissait à un chef suprême et inamovible dont, par une autre singularité, aucun Ancien n'a dit un seul mot, si ce n'est César. Cet *Archidruide*, comme il a plu à plusieurs écrivains modernes de l'appeler, ajoute encore un trait de plus aux ressemblances que nous avons remarquées entre le clergé druidique et celui des Perses, également soumis à un grand pontife que l'on a aussi décoré du titre analogue d'*Archi-mage*. Quand le nôtre, qui était l'arbitre souverain de toute la nation gauloise, venait à mourir, il avait pour successeur le *Druide* le plus élevé en dignité après lui; ou si plusieurs concurrents présentaient des titres égaux, on procédait à une élection souvent disputée les armes à la main (Cés. VI-13). J'emploie ce pronom indéfini, parce qu'il est impossible de décider si les trois classes de l'ordre concouraient à cette élection; ou, ce qui me paraît plus vraisemblable, si elle était faite par la première seule-

ment. Le texte de César, trop succinct pour satisfaire bien des curiosités, a été amplifié tantôt par des erreurs, tantôt par des fables ou des impostures pareilles à cette fraude célèbre du XVII^e siècle, qui osa produire dans une ville aussi lettrée que Dijon le prétendu tombeau d'un chef des Druides, Chyndonax, inhumé dans le *bocage de Mithra*¹. L'absurde couronnant l'impudence d'un faussaire! Et l'amour-propre de clocher s'en mêlant, Dijon devint bientôt, pour les dupes de Guénébaud, la résidence du grand-prêtre de toute la nation gauloise. Je ne sais à quelle distance de cette coupable mystification je dois placer le titre de *Garanhir* ou la longue grue (la *Grue sublime*, traduit un mythologiste allemand) qu'aurait porté, suivant Ed. Davies², le chef des Druides bretons. Un autre titre, attribué à ce même pontife, avait du moins une ombre de garantie historique. C'est celui de *Coifi*, et j'ai relevé au n° LXV qui précède, la méprise trop souvent répétée dont ce nom d'un prêtre d'Odin a été l'objet. On lui a même donné une tournure irlandaise, *Coibhi Druid*; et Richter cite à ce sujet un touchant et pittoresque proverbe qui aurait, à ce qu'il prétend (j'ignore d'après quelle grave autorité), eu cours chez nos Gaulois : Les rochers ne sont pas plus près de la terre que l'assistance du grand-prêtre l'est du malheureux qui a besoin de son secours³.

V. Tous les ans, continue César, les Druides s'assemblaient à une époque fixe, dans un *lieu consacré* sur la limite du pays des Carnutes qui passe pour le centre de toute la Gaule. Leur capitale était Chartres, mais le territoire de ce peuple s'étendant jusqu'à la Loire, il est probable que ces grandes réunions avaient lieu dans les environs de leur port de com-

¹ Voy. le *Réveil de Chyndonax*, prince des Vacles, druides celtiques dijonnais, 1627.

² *Mythol. of the Brit. Druids*, p. 132.

³ Encyclop. univ. allem. art. *Druiden*, p. 488.

merce, Genabum (Orléans), sur lequel devaient converger à cette époque, comme plus tard sous la domination romaine, plusieurs des principales voies qui reliaient entre elles les différentes parties de notre Transalpine. Un certain rapport entre les deux noms de Druides et de Dreux avait fait croire ¹ que cette ville était le lieu où se tenaient ces assemblées solennelles. C'était bien à tort, car elle doit tout simplement son nom, — en latin du moyen âge, *Drocæ* ou *Durcassinum castrum*, — à ses anciens habitants les Durocasses. Devant ces synodes annuels, plutôt judiciaires que religieux, comparaissaient, suivant César, tous ceux qui avaient des procès à faire juger. Tous se soumettaient aux arrêts ou aux décisions des Druides, soit qu'ils tranchassent une simple question d'héritage ou de limites contestées, soit que leur sentence concernât un prévenu de meurtre ou de quelque autre crime. A s'en tenir au texte des Commentaires, tous les prêtres gaulois, quelles que fussent leurs fonctions, auraient pris part à ces assemblées. Ainsi Bardes, Eubages et Druides proprement dits, formant une multitude sans doute considérable, s'y seraient rendus chaque année de tous les points de la Gaule, abandonnant tous à la fois leurs offices divers et leurs ministères religieux. La chose est fort peu vraisemblable et le serait encore moins si ces convocations périodiques avaient lieu plusieurs fois par an, ainsi que divers savants ont interprété le *certo anni tempore* de César. Aussi Strabon nous apprend-il que les véritables Druides composaient seuls ces grandes cours de justice, puisque c'était à eux, — dont l'équité inspirait la plus grande confiance, — qu'appartenaient exclusivement toutes les affaires judiciaires publiques ou privées, et principalement celles où il s'agissait d'un meurtre, p. 164, *Did.* Le géographe semble ajouter que,

¹ On s'appuyait aussi, à cause des *Senani* de N.-D. de Paris, sur le nom d'un village voisin, *Sénantes*, mais il y a en France d'autres lieux nommés *Sénantes* ou *Sénon*.

dans l'opinion des Gaulois, plus le nombre de ces dernières était grand, plus les récoltes étaient abondantes. Ce sens vraiment étrange, après ce que l'auteur vient de dire de la haute réputation d'équité dont jouissaient universellement les Druides, a révolté entre autres les traducteurs français de Strabon (Laporte du Theil et Coray) qui ne pouvaient admettre que des hommes dont la sévère justice poursuivait tous les meurtriers, eussent laissé régner ou même s'établir un pareil préjugé. Ils ont donc pensé, — ce que permet l'amphibologie de cette phrase, probablement incomplète d'ailleurs, — que leur auteur a voulu parler de l'affluence plus ou moins nombreuse des Druides à ces *grands jours* des Gaules que l'on a assez improprement nommés des *Parlements druidiques*. Une autre interprétation, beaucoup plus libre il est vrai, est celle de D. Martin, copiée par M. Gat. Arnoult; que l'abondance des récoltes était en proportion de ce qu'on avait donné à ces prêtres¹. Mais, suivant l'un des derniers et des plus habiles éditeurs de Strabon, M. Ch. Muller, qui rappelle à propos un passage correspondant de César, VI-16, ce texte signifie tout naturellement que, dans la croyance populaire, les dieux récompensaient ainsi la vigilance qu'avaient déployée leurs ministres. (*Strab. Did.* p. 164.)

Aucun auteur n'a désigné l'emplacement où se tenaient ces imposantes assemblées. C'était vraisemblablement dans un de ces endroits consacrés qui tenaient lieu de temples à nos ancêtres, et sous l'ombrage de quelques vieux chênes, comme nous l'apprendrons dans un instant. Nous ignorons en outre si les Druides de chaque cité avaient des réunions particulières où se traitaient les affaires qui ne pouvaient, pour une cause ou pour une autre, attendre leur convocation annuelle. L'exemple de l'helvète Orgétorix qui fut mis

¹ Voy. *Rel. des Gaul.* t. 1^{er}. p. 58; M. Arn. p. 163.

en jugement devant le tribunal de sa nation, *Cés. I-4*, me ferait pencher pour l'affirmative et croire, avec M. Toubin, que chaque peuple gaulois avait son champ ou *centre sacré* appelé *Mediolanum*¹.

C'est, pensé-je dans ces synodes judiciaires, qu'il ne faut peut-être pas confondre avec les assemblées générales de la nation, qu'étaient fulminées ou du moins portées à la connaissance de tous, les excommunications dont César, *ibid.* décrit les terribles effets. S'il arrivait qu'un Gaulois, personnage public² ou simple particulier, refusât de se soumettre à une sentence des Druides, ils lui interdisaient les sacrifices, *sacrificiis interdicut*. Cette interdiction était pour nos ancêtres la peine la plus grave. Elle rejetait parmi les scélérats et les impies ceux qui en étaient frappés. Chacun s'éloignait d'eux, fuyait leur approche et tout entretien avec eux, de peur d'être atteint par la contagion de leur criminalité. Ils étaient privés de tout honneur, et même de tout recours à la justice, ce qui signifie qu'on pouvait impunément attenter à leur liberté, à leurs biens et peut-être à leur vie.

Cette arme dont les prêtres du moyen âge devaient faire un si terrible usage, fut-elle donc forgée par le génie gaulois ?

Nous avons vu comment l'exécution des criminels se confondait avec les sacrifices des victimes humaines. C'est ainsi qu'Orgétorix qui conspirait pour s'emparer de la royauté, devait être condamné au supplice du feu. (*Cés. I-4*.) Voilà tout ce que nous pourrions ajouter à ce paragraphe sur la justice gauloise, si la comédie tardive du *Querolus* ne nous fournissait, à la fin du VI^e siècle, deux indications curieuses, dans lesquelles se retrouvent probablement des usages druidiques. Elles nous apprennent que, parmi les populations,

¹ *Étude sur les champs sacrés de la Gaule, etc.*

² Quelques mss. disent même un peuple, *populus* au lieu de *publicus*.

qui avaient caché leur indépendance ou leurs brigandages dans les vastes forêts riveraines de la Loire, les sentences de mort étaient prononcées sous des chênes et écrites sur des ossements : *Ibi sententiæ capitales de robore proferuntur et scribuntur in ossibus* ; genre de tablettes tout à fait convenable pour de pareils arrêts. Que les jugements des *Druides* se rendissent pareillement sous des chênes, c'est d'autant plus facile à croire, d'après la vénération dont ces arbres étaient l'objet, que les *Grands jours* des Gaulois asiatiques, se tenaient dans une chênaie consacrée, suivant la signification la plus vraisemblable du mot *Drynemeton*¹.

VI. On voit quelle était d'après César, dans la société civile aussi bien que dans les affaires religieuses, l'omnipotence presque absolue des *Druides*, ceux de la première classe bien entendu, entre les mains desquels toute cette puissance était concentrée. D'un autre côté, la science les plaçait, par la force des choses, à la tête des finances et des travaux publics de chaque cité. Un mot jeté en courant dans le VII^e livre des *Commentaires*, 33, nous apprend en outre que ces prêtres, *sacerdotes*, réunis aux magistrats civils, — ou peut-être même sans leur concours², — évisaient chez les *Éduens* leur *Vergobret* ou dictateur annuel. Diodore et Strabon nous en donnent une idée encore plus haute, quand ils rapportent qu'on les avait vus dans les guerres intestines de la nation se jeter quelquefois entre deux armées prêtes à en venir aux mains, et les arrêter en se portant les arbitres de leur querelle³. Diodore leur associe dans cette œuvre d'apaisement les *Bardes*, qui calmaient par leurs accords, ainsi qu'on charme les bêtes féroces, la fureur guerrière des deux parties. Tellement,

¹ Strab. XII, p. 485, *Did. Voy. le Gloss. gaul.* n° 218.

² Le désaccord des mss. rend l'un ou l'autre sens fort incertain, les uns portant *intromissis* et les autres *intermissis magistratibus*, leçon qui paraît la plus autorisée.

³ Diod. V-33. Strab. p. 164. *Did.*

ajoute l'historien, chez les peuples les plus barbares, la colère est encore domptée par la sagesse et Mars respecte les Muses ! Un siècle plus tard, Dion Chrysostome s'exprimait en termes encore plus magnifiques sur l'ancienne puissance des Druides. « Les Celtes, disait-il, nomment ainsi ceux qui se consacrent à l'étude de la sagesse et de la divination. Il n'était pas permis aux rois d'agir ou de délibérer sans leur participation, de sorte que ces philosophes régnaient véritablement, les rois n'étant que les ministres et les serviteurs de leurs volontés, quoiqu'ils siégeassent sur des trônes d'or, dans de vastes demeures, et qu'on leur servît les repas les plus somptueux. » (*Orat.* XLIX.)

Ainsi la main de ces prêtres avait pétri les cœurs et l'esprit de nos ancêtres ; ces bouillants courages, ces superbes orgueils obéissaient comme une cire molle aux doigts sacrés qui les maniaient. Comment ce clergé que nous avons vu dans la section précédente, au n° XXV, naître et grandir obscurément pendant les longues migrations des Celtes, avait-il élevé son pouvoir souverain sur les ruines de l'organisation patriarcale et militaire des clans ? Nous l'expliquerons peut-être dans la section suivante. Mais si honteux que soit pour le génie gaulois ce triomphe absolu de la superstition, nous devons reconnaître qu'il eut sa grandeur et son utilité, puisque lui seul put donner, en deçà des Alpes, à tant de fractions qui se seraient de plus en plus détachées les unes des autres, quelque unité politique et en faire une nation. Ici se présente une autre question. N'est-il pas étrange en effet, qu'après avoir établi théoriquement sur des témoignages aussi positifs et aussi concordants, l'omnipotence de cette oligarchie sacerdotale, on ne rencontre dans les faits qui nous sont connus de l'histoire des Gaules, sauf les élections des Vergobrets éduens, aucune trace du pouvoir ou de l'action que ces prêtres exerçaient sur les affaires de la nation ou des simples particuliers ? Dans les Commentaires mêmes

du conquérant, pendant ces huit années de guerres continues et de révolutions intestines, de conspirations, de révoltes et d'engagements violés aussitôt qu'arrachés aux vaincus, n'apparaissent nulle part ni le nom, ni la main, ni la parole d'un Druide. Il n'est pas même question d'eux dans la grande conjuration du 7^e livre, où il est certain néanmoins qu'il faut les comprendre parmi ces *principes Galliae*, qui préparèrent dans les bois et dans les lieux écartés le soulèvement général de la nation, *par. I.* M'opposera-t-on Divitiacus? Cette illustre dupe ne se montre ou n'agit partout où le nomme César, qu'en simple laïque, et sans une phrase fortuite de Cicéron, nous ignorerions complètement son titre et sa dignité pontificale, qui ne le soutinrent point, remarquez-le bien, contre les menées ambitieuses de son frère Dumnorix. Tacite seul, et une seule fois! a mis les Druides en scène comme pour exhaler le dernier soupir de l'indépendance gauloise, un instant ranimée pendant la guerre civile d'Othon et de Vitellius. (Hist. IV-54.) Quant à ceux de Mona, ils ne firent autre chose que défendre avec la population bretonne de cette île, leurs autels et leurs propres foyers. Il y a donc tout lieu de penser, avec plusieurs savants, que la domination politique de ces prêtres, contre laquelle devaient à la fin réagir l'orgueil et l'ambition des chefs militaires, était déjà en pleine décadence à l'arrivée de César, ce qui ressort d'ailleurs de la différence de ses observations personnelles avec le témoignage rétrospectif de Dion Chrysostome. C'est un fait que démontre non-seulement la manière dont Orgétorix parvint à empêcher ses juges de le condamner, mais l'exercice même du pouvoir judiciaire qu'avaient repris les cités gauloises. (Voyez sect. suiv. n^o XXII.) On serait presque tenté de croire que toujours pressé d'agir, le grand capitaine a pris dans quelque auteur qui l'avait précédé d'un ou deux siècles, ce qu'il a écrit sur le pouvoir des Druides, et même, verrons-nous plus tard, sur la condition presque servile de

la plus grande partie de la nation. Nos prêtres avaient néanmoins conservé encore trop d'influence pour ne pas inquiéter les héritiers de leur vainqueur, et leur proscription hypocritement décrétée par des tyrans au nom de l'humanité outragée, n'est qu'une dernière attestation de la puissance et du prestige qui les avaient entourés.

VII. Ce prestige, ils l'avaient encore grandi, si nous prenons au pied de la lettre une poétique apostrophe de Lucain, en n'habitant que les forêts profondes, où étaient cachés leurs bois sacrés¹. L'auteur de la Pharsale réunit ici sous le nom de Druides les deux premières classes de nos prêtres, car il ne dit rien des Eubages après avoir fait une mention expresse des Bardes. Son assertion, ainsi généralisée, n'en devient que plus difficile à concilier avec les obligations d'un culte officiel et rempli, nous a fait entendre César, de pratiques dévotieuses. Les Druides ne devaient-ils pas présider à tous les sacrifices que multipliaient les superstitions publiques ou particulières? Ni l'auteur des Commentaires, ni Strabon ne nous permettent, au moins pour leurs époques respectives, de prendre au pied de la lettre l'affirmation de Lucain. Ni l'un, ni l'autre n'attribuent aux Druides un genre de vie aussi profondément retiré, et comment la foule qui suivait assidûment leurs leçons, aurait-elle pu se procurer au milieu des forêts tout ce qui était nécessaire à sa subsistance? Il est vrai que Méla paraît confirmer jusqu'à un certain point le témoignage du poète en disant, sans faire aucune distinction de classes, que ces prêtres cachaient leur enseignement dans les cavernes et dans les clairières les plus ignorées, III-2. Mais cet auteur avait certainement en vue l'état de choses qui existait de son temps², à la suite des prohibitions de plus en plus sévères des empereurs, et quand l'élite de la noblesse gauloise,

¹ *Nemora alta remotis Incolitis lucis*, I, v. 448.

² *Manent vestigia feritatis*, etc.

nobilissimos, restait seule fidèle à cet enseignement national qui attirait un si grand nombre de disciples du temps de César. Nous devons penser, tout en faisant la part de l'exagération poétique, qu'il faut entendre de la même manière ce passage de Lucain, ou qu'il a du moins supposé quelque chose de semblable immédiatement après la dernière victoire du conquérant ; ce qui semble indiqué d'ailleurs par les vers précédents : *Et vos barbaricos ritus... positis repetistis ab armis*, I-445. Autrement nous serons obligés de recourir à une autre supposition qui diviserait les véritables Druides en deux catégories, l'une de philosophes, dont parle peut-être Ammien Marcellin, et qui se vouaient dans de profondes retraites à l'étude des sciences spéculatives ; et l'autre de ministres du culte, de professeurs et de magistrats judiciaires, que leurs fonctions obligeaient d'habiter près des centres de population, pour être toujours à portée de leurs auditeurs ou de prêter journellement leurs concours soit aux actes religieux, soit aux instructions criminelles. Les premiers se dérobaient aux regards des profanes, auraient donc vécu dans l'obscurité des bois, comme pour imiter les prêtres cimmériens de la Campanie, cachés dans les ténèbres de leurs demeures souterraines ? Question qui appartient à une autre série de nos recherches. Quelle que soit en attendant l'opinion du lecteur, les mêmes raisons lui feront assurément repousser l'étrange interprétation d'une phrase de César, d'après laquelle on a voulu interner tous nos prêtres dans le pays des Carnutes, en leur accordant tout au plus des résidences d'été autour d'Autun¹. Cette concession même, faite au nom seul du *Mont-Dru* (ou Montagne des Druides ?) auprès de cette ville, passait sous silence la part qu'ils prenaient chaque année à l'élection des Vergobrets éduens. La belle querelle qu'Autun et Dijon pouvaient ensuite avoir au sujet de ces villégiatures, l'an-

¹ Duclos, *Mém. sur les Druides*.

cienne petite ville lingone faisant valoir son fameux tombeau de Chindonax, etc. ! Ne faut-il pas en vérité manquer de sens historique pour supposer que ces prêtres auraient pu d'un seul point, Chartres ou Autun, dominer si longtemps toutes les autres nations gauloises, abandonnées ainsi à elles-mêmes et à l'influence rivale de la noblesse dans chaque cité.

Autre considération d'une nature moins élevée, mais aussi puissante peut-être. Quoiqu'il ne soit jamais question des richesses de leur ordre, on ne peut pas douter qu'elles ne fussent très-grandes ; et comme ils ne pouvaient disposer des trésors consacrés aux dieux, elles devaient principalement consister en vastes domaines dont l'administration exigeait sans doute qu'une partie d'entre eux résidât chez les peuples sur le territoire desquels ils étaient situés.

VIII. Nous avons vu quelles étaient en général les attributions distinctives des trois classes du clergé gaulois. Il nous reste à déterminer d'une manière plus précise celles qui étaient spéciales à chacune d'elles. Les véritables Druides, les Druides proprement dits, qui composaient la première, étaient donc les seuls¹ et suprêmes interprètes de la religion et des lois, et quoique Strabon ait particulièrement compris les sacrifices dans les attributions des *Ouates* ou Eubages, il observe un peu plus loin qu'on n'en accomplissait aucun sans la présence d'un Druide. Il n'a fait que confirmer en cela le témoignage de Diodore, V-31, et l'on pourrait en conclure tout naturellement que ces Eubages n'étaient en réalité chargés que des soins matériels du culte, tandis que leurs supérieurs s'en étaient réservé la partie la plus élevée, c'est-à-dire les prières et les actions de grâces. Mais Diodore a devancé cette conclusion en nous apprenant que dans la croyance des Gaulois, toutes leurs prières devaient passer par la bouche de leurs *théologiens* ou philosophes pour être favorablement accueillies par les dieux. Telle était aussi la prétention des

¹ C'est à eux qu'il faut appliquer le *solis nosse deos* de Lucain, l^{er}, v. 452.

Mages¹. A plus forte raison doit-on croire que ces mêmes Eubages, malgré le titre de devins que leur donnent officiellement ces deux auteurs, n'étaient dans leurs prédictions que les organes des Druides, leurs maîtres sans doute en aruspicine, et dans l'art augural, puisque dans la hiérarchie de leurs longues études, ils devaient achever celle des sciences naturelles, avant d'aborder les sciences morales. Le seul dont le nom soit parvenu jusqu'à nous, Divitiacus, ne prétendait-il pas être fort habile dans la divination? Ces pontifes étaient en même temps, surtout au criminel, les seuls juges de la nation. C'est du moins ce que nous ont affirmé plus haut César et Strabon, quoique les Commentaires nous parlent ensuite, VI-19, des réunions de parents qui jugeaient les veuves soupçonnées d'avoir attenté aux jours de leurs maris. C'était sans doute une conséquence du droit primitif de vie et de mort sur leurs femmes et leurs enfants que le clergé gaulois avait respecté dans la personne de nos chefs de famille. Il y a bien aussi quelque contradiction au moins apparente pour les affaires civiles, entre le *ferè omnibus* du paragraphe 13, qui laisse une porte ouverte à des exceptions dévolues sans doute, comme l'indiquent la force des choses et le bon sens, aux magistrats inférieurs des villes et des cantons; — et une phrase qui, un peu plus loin, évoque tous les procès devant les synodes annuels des Druides². Les deux affirmations peuvent se concilier toutefois, en supposant que la seconde comprend de plus que la première les appels que tous les plaideurs auraient eu le droit de porter devant ces grandes assemblées. Les Commentaires se sont donné, au sujet des crimes d'État, des démentis plus positifs que nous relèverons dans la section suivante.

Enfin c'est encore aux véritables Druides qu'appartenait,

¹ Dialog. Laërte, *préf.* 6.

² *Illic omnes undique qui controversias habent, etc.*

sinon l'instruction publique tout entière, du moins son plus haut enseignement, celui de la morale et de la philosophie. Il n'est pas douteux d'ailleurs que les parties scientifiques ou littéraires professées par les Eubages, et peut-être par les Bardes, ne l'étaient que sous la surveillance et la direction générale des chefs de leur ordre.

IX. Les véritables Druides portaient-ils des insignes distinctifs de leur haute dignité? Avaient-ils un costume particulier? Double question à laquelle des écrivains modernes, trop imbus des idées de leur temps et doués d'un esprit inventif, ont répondu non-seulement d'une manière affirmative, mais en entrant quelquefois dans des détails aussi minutieux qu'imaginaires. La première de ces affirmations, c'est que le blanc était la couleur exclusivement réservée au costume des Druides. Elle a été suggérée par le passage où Pline décrit la cueillette solennelle du gui, cérémonie pour laquelle il nous a dit que le principal officiant, *sacerdos*, devait être vêtu d'un habit blanc, *candida veste*, ce qui ne peut guère s'entendre d'une robe quand il s'agit d'atteindre le haut d'un chêne. Cette couleur était aussi prescrite pour cueillir le *sélage* (id. XXIV-62), mais Pline ne dit point qu'il fallait être Druides ou prêtres pour s'emparer de cette plante. Voilà tout ce qu'on trouve sur ce sujet dans les Anciens. C'est du moins quelque chose, et le blanc était véritablement la couleur des mages¹; mais pour les bandes de pourpre qui rayaient² les robes blanches de nos Druides, pour les ornements ou les broderies en or, dont elles étaient parées, etc., ce sont autant de suppositions fondées les unes sur des citations inexactes, les autres sur les bas-reliefs ou des statues souvent aussi peu druidiques que les figures du

¹ Diog. Laërte, *préf.* 7.

² D. Martin cite à l'appui, t. I^{er}, p. 91, sans en indiquer la place, un passage du *Scholiaste* de Juvénal, que je n'ai pu découvrir dans l'édition de Schrévélius, non plus que dans le *Schol.* de Perse, même volume.

prétendu temple gaulois de Montmorillon. Nous savons en premier lieu que ces ornements en or, ainsi que les colliers, les bracelets, etc., étaient portés par tous les Gaulois élevés en dignité. Il faut ensuite laisser aux prêtresses des Cimbres, dont Strabon nous a décrit le costume quand elles immolaient des victimes humaines¹, — si ce n'est tout à fait leurs robes blanches, — du moins leurs ceintures de bronze et leurs manteaux de lin agrafés sur les épaules. Nous n'admettons point, même sous la forme du doute avec les auteurs des *Crania britannica*, que les Cimbres puissent avoir été des Gaulois, et que l'auteur grec ait donné sciemment à ces femmes aux pieds nus le costume de nos Druides. Quant aux figures sculptées sur tels ou tels monuments, Schoepflin a fait remarquer, d'une manière quelquefois trop absolue au sujet des antiquités de Framont², combien il était peu vraisemblable que des bas-reliefs ou des statues de l'époque gallo-romaine, représentassent des prêtres proscrits par les empereurs. Ils ne l'ont été définitivement qu'un siècle après la conquête. Mais je ne puis que lui donner complètement raison pour s'être abstenu, même de toute allusion à ces prétendus Druides dont les figures colossales décoraient la porte d'une église d'Allemagne (à Wichtelberg dans le Voigtland), et que Conr. Celles et Bulæus ont décrites comme ayant la tête couverte, des manteaux grecs, et chacune un livre à la main.

D'autres savants ont avancé qu'on distinguait encore sur quelques monuments, où ils croyaient reconnaître des ministres de notre ancien culte, les six couleurs dont la réunion annonçait leur dignité sacerdotale, les laïques du rang le plus élevé n'en pouvant porter que quatre, et les rois n'en ayant adopté sept qu'après la décadence politique de ces orgueilleux pontifes. Quelques-uns, parmi ceux qui sont restés

¹ P. 224, *Did.* liv. VII.

² *Alsac. illustr.* t. 1^{er}, p. 85.

fidèles à la couleur blanche des Druides de la première classe, ont attribué la verte aux Eubages, et aux Bardes le bleu céleste comme emblème de paix et de sincérité. Il en est aussi qui, trompés sans doute par une fausse étymologie du mot *Bardo-cucullus*, ont voué ces prêtres au brun comme des capucins. Puis viennent des insignes de nature très-diverse, le bâton blanc, des sceptres avec la main de justice, des cornes d'abondance marquées d'un croissant, des boutons dont la différence indiquait peut-être les degrés de la hiérarchie sacrée, des imitations en or ou en pierres de différentes couleurs du fameux *anguinum* (l'œuf de serpent), les souliers à cinq pointes ou *pentalpha* dont nous avons parlé dans la 2^e section, etc. ¹; véritables *œgri somnia*, où l'abus d'un passage de Pline se rencontre avec les décorations chinoises et des prescriptions somptuaires de législateurs gallois ou irlandais ². Il suffit, pour faire apprécier à leur juste valeur la plupart de ces assertions, de relever ce qu'on rapporte de ces absurdes *pentalpha* dans lesquels on veut bien, depuis Schédius, ne plus voir la forme des chaussures druidiques, mais un simple ornement. Ils portaient, nous dit-on, inscrits dans leurs angles externes les lettres du mot grec ὕγεια, santé, et dans les angles internes les lettres de son équivalent latin, *salus*, nos Druides, chaussés au fond de leur vieille Gaule avec du grec et du latin ³ ! Et leur *souverain pontife*, que j'oubliais, coiffé par Duclos d'un bonnet blanc avec une houpe de laine et deux bandes d'étoffe pendantes par derrière comme aux mitres des évêques !

¹ Voy. Eckermann, t. III, p. 11. *Encyclop. univ. allem.* art. *Druiden* ; Mone, *Nord. Heiden th.*, t. II, p. 463 ; Duclos, *Mém. s. l. Druides* (Acad. d. Inscript.) t. XIX, in-4°. Owen Pugh, *Welsh. Engl. Dict.*, v° *Glain*, etc.

² Voy. Logan, *The Scott. Gael.*, t. 1^{er}, p. 231, et II, p. 349. Borlase, *Antiq. of Cornwall*, p. 125, etc.

³ Notez que le *pentalpha* se rencontre quelquefois, comme signe monétaire, sur les médailles gauloises. Voyez au surplus, sur ce *signum salutis*, Keyser, p. 503.

Le seul de leurs insignes dont nous ayons une connaissance positive, c'est le feuillage du rouver sans lequel, nous a dit Pline, ils n'accomplissaient aucune cérémonie religieuse. Je n'ai trouvé nulle part qu'ils portassent aussi, comme on l'a souvent répété, des couronnes de verveine, la plante prophétique ¹, dont il est néanmoins très-possible qu'ils ceignissent leurs fronts dans certaines circonstances. Ce sont les couronnes de chêne qui ont fait positivement reconnaître un véritable Druides dans un bas-relief à deux personnages découvert à Autun ², et auquel n'avait sans doute pas songé Schœpflin que je citais tout à l'heure. Je veux parler de l'homme qui porte de la main gauche une sorte de sceptre, et dont la tête à cheveux courts et barbue, contrairement à l'usage de la noblesse gauloise, est entourée d'une tempe à l'autre, en guise d'auréole, de feuilles de chêne qui se dressent comme des rayons. Ce personnage à figure sévère est vêtu d'une très-longue robe et d'un manteau à grands plis qui descend jusqu'aux pieds. Son compagnon, habillé de même, tient à la main droite un croissant qui doit représenter, non la faucille d'or qui servait à cueillir le gui, mais la lune elle-même au sixième jour de son renouvellement, jour auquel recommençaient les mois druidiques. Ce prêtre, qui n'est point couronné de feuilles de chêne, est vraisemblablement un Eubage chargé des observations astronomiques. Laureau a décrit dans son *Histoire de France avant Clovis*, t. I, p. 401, deux autres personnages vêtus de la même manière, et la tête ceinte à la fois d'une couronne de chêne et d'un bandeau. Ceux-ci avaient été trouvés au Mont-Dru (Mont des Druides), près de la même ville, et l'on serait tenté de les prendre pour les précédents,

¹ Voy. la sect. précéd. n° XLV.

² Voy. Montfauc. *Antiquit.* 2^e édit., t. II, pl. 193. On a prouvé la fausseté des monuments de ce genre, a dit le savant antiquaire suisse Keller, mais en parlant, je pense, de ceux de l'Allemagne.

mais l'auteur ne leur met à la main ni sceptre ni croissant.

X. Voilà donc comment le lecteur peut se figurer avec le plus de confiance ces terribles Druides. Il peut en outre donner à leurs vêtements la couleur blanche qui a été l'objet d'un acquiescement d'autant plus général qu'elle était celle des Pythagoriciens¹. Cela n'a point empêché quelques érudits de vouloir reconnaître nos prêtres gaulois dans ces habitants des îles Cassitérides, qu'on voyait, couverts sous leurs manteaux noirs, de longues tuniques descendant jusqu'aux talons, se promener avec des bâtons ou plutôt des rameaux, *βάλλον*, et semblables aux Furies de la scène tragique. (Strabon, p. 145, *Did.*) La singularité de cette comparaison a fait douter de l'intégrité du texte : τὰς τραγικαῖς πόιναις, que l'on a voulu changer en Τράγοις τὰς ὑπήναις : avec des barbes comme celles des boucs²; sens qui n'est guère plus vraisemblable, car de longues barbes n'avaient rien de remarquable pour les anciens. Il est d'ailleurs certain, par la citation de ce passage du Géographe, dans les Scholies d'Eustathe sur Denys le Périégète, v. 561, que le texte de son manuscrit de Strabon était en cet endroit pareil à celui de nos éditions. Nous avons en outre remarqué dans la 2^e section, n^o XVII, la ressemblance de l'habillement de ces insulaires avec celui des Ibères, décrit par Athénée qui se sert justement du même terme *τραγικαῖς*, pour donner une idée des *stoles* que ces derniers revêtaient par-dessus leurs longues tuniques. Il est possible que les rameaux portés et agités peut-être par les Cassitéridiens à l'arrivée des bâtiments de commerce qui fréquentaient leurs îles³, rappelaient aux navigateurs grecs les fouets ou les coulevres que brandissaient les Furies. Quoi qu'il en soit, l'importance de ce passage consiste pour notre sujet dans l'impression

¹ Dlog. Laërte, *Pythag.* 19 et 33.

² Voy. *Crania Britann.*, p. 14.

³ Pour leurs mines d'étain, en grec *κασσίτερος*.

religieuse que causait l'aspect de ces hommes noirs, impression conforme aux traditions que nous avons rapportées sur les prophètes de l'île de Silura et sur les personnages sacrés qui habitaient l'une des îles britanniques. D'autre part, ce qu'il y a d'un peu fantastique dans le portrait de ces Cassitéridiens est tout à fait en harmonie avec le sombre tableau dans lequel Tacite a mis sous nos yeux les femmes et les Druides de Mona, chargeant d'imprécations l'armée romaine qui les attaquait, *Ann.* XIV-30. Il était donc assez naturel de penser que tous les insulaires entourés d'un pareil prestige avaient appartenu au clergé druidique ; mais voici venir une puissante objection : c'est leur origine ibérique, ou suivant nous ligure. Celle des Silures nous est connue¹ ; elle nous est indiquée, pour les Cassitéridiens, par la couleur même de leurs manteaux, le noir étant la couleur nationale des Lusitains et d'autres nations hispaniques². Cet indice est pleinement confirmé par un passage d'*Aviénus* (*Ora. marit.*, v. 91 à 155), où cet antiquaire des races primitives de notre Occident nous apprend que le petit Archipel des Cassitérides avait porté le nom d'*Îles Oestrymnides*, d'après celui d'un peuple, qui s'étendait jadis des îles Baléares au golfe *Oestrymnicus* en dehors des colonnes d'Hercule. On peut croire qu'il était le même que les Silures ; car le véritable nom de ces îles fut ensuite *Silinæ* ou *Sylinæ*³, aujourd'hui les Scilly. Tout bien considéré, nous revenons ainsi à penser, comme au n° XXXVIII de la section précédente, qu'une grande partie de ces traditions et de ces impressions religieuses opiniâtrément attachées aux derniers rivages de l'occident, remontaient à quelque religion pré-celtique qui régnait sur leurs premiers habitants ; religion d'origine peut-être indigène, mais probablement développée

¹ Voy. les *Types gaul.* p. 265 et suiv.

² *Strab.* III, p. 128 et 136 ; *Diod.* V-33.

³ *Sulp. Sév. Hist. Sacra*, II-51.

dans le sens de leurs propres croyances et de leurs intérêts, par ces habiles exploiters, les marchands phéniciens.

XI. Revenons à nos Druides, ainsi qu'à un passage d'Ammien Marcellin, d'autant plus remarquable que cet auteur est le seul qui nous apprenne, trois siècles après leur disparition, que ceux de nos prêtres qu'il désigne particulièrement sous ce nom, vivaient en communautés, soumises à une règle générale, *ut auctoritas Pythagoræ decrevit, sodalitiis adstricti consortiis*, XV-9. Aucun de leurs contemporains, autant que nous le sachions (ou du moins que je sache), n'a parlé de cette vie cénobitique dans les ouvrages qui sont parvenus jusqu'à nous. L'affirmation d'Ammien n'en garde pas moins une grande importance, parce qu'il a puisé ce qu'il rapporte des antiquités gauloises dans les livres de Timagènes, contemporain d'Auguste, lequel avait consulté, non-seulement un grand nombre d'auteurs, mais encore les traditions druidiques, *Drysidæ memorant*. Abstraction faite de l'origine pythagoricienne qu'Ammien, abusé par la vanité hellénique, attribue à leurs statuts, il reste toujours ce fait considérable que les Druides proprement dits vivaient conventuellement, ce qui me paraît exclure absolument, dans la pensée d'Ammien et même des Anciens en général, la présence des femmes et tout lien conjugal. L'humanité devait attendre encore vingt siècles l'invention des phalanstères. D'un autre côté, quoiqu'il soit assez souvent question des Druidesses dans nos livres modernes, — beaucoup plus que dans ceux des Anciens, — je n'ai pas rencontré dans toute l'Antiquité un seul exemple de Druide marié ou d'une femme de Druide. D. Martin, qui s'occupe même de leurs ménages¹, a oublié de nous dire où il avait trouvé ces intéressants détails. K. Barth, qui décide aussi que les Druides étaient mariés², ne cite pas en réalité d'autre garant qu'Au-

¹ *Rel. de Gaul.* t. 1^{er}, p. 207.

² *Ueber d. Druid.*, p. 32.

sone, car l'autre poète qu'il met également en avant, Prudence, n'a nommé que les Bardes qui sont en dehors de cette discussion. Prétendra-t-on, parce qu'il s'agit dans ses vers d'éducation religieuse¹, que le mot *Bardus* représente les Druides? Mais il y avait bien longtemps que leurs écoles et leur discipline avaient disparu ainsi que les Eubages, et des trois classes du clergé gaulois, il ne restait, pour continuer l'enseignement des traditions nationales, que des poètes ou des chanteurs populaires qui avaient obscurément gardé l'antique nom de Bardes.

Où ne peut donc opposer à la conséquence que nous tirons du passage d'Ammien, que les prétentions des professeurs bordelais dont Ausone semble admettre la généalogie druidique². Mais le nom des Druides n'embrassait-il pas dans un sens général tous les prêtres gaulois? (Phœbitius et son fils Patera pouvaient donc être tout bonnement descendus de quelque Eubage; ce que je croirais d'autant plus volontiers que leur famille, devenue tout à fait gallo-romaine, s'était attachée au culte spécial de Bélénus, dans une humble position³ plus vraisemblable pour de simples sacrificateurs que pour les philosophes et les pontifes de l'ancienne religion. En résumé, les obscures prétentions de ces deux professeurs et l'acquiescement qu'y donnait un poète de leurs amis, doivent-ils l'emporter sur la conséquence qui résulte forcément de l'assertion d'un historien aussi instruit de nos antiquités gauloises qu'Ammien Marcellin?

XII. L'on a remarqué sans doute que les attributions spéciales des Druides et celles des Eubages différaient surtout par la nature et les applications de leurs études respectives. Nous avons vu les premiers : théologiens, pontifes, législa-

¹ Prudence veut désigner celle qu'auraient reçue des Gaulois : *quem non Bardus pater aut avus augur... Rem docuere Dei* (Apoth. v. 303).

² *Stirpe Druidarum satus; stirpe satus Druidum, Prof. carm. IV et X.*

³ Celle de sacristain, *Belenti œdituus, Prof. X.*

teurs et juges ; les seconds , renfermés dans l'observation des phénomènes physiques , et dans l'exploitation des sciences naturelles au profit de la domination religieuse de leur ordre , étaient astronomes , physiciens et géomètres ¹ , ou bien sacrificateurs , devins et médecins ou magiciens. Nous avons avancé plus haut que dans ces différentes fonctions , surtout dans celle d'augures ou d'aruspices et de professeurs chargés d'une partie de l'enseignement national , ils agissaient ou parlaient conformément aux instructions de leurs chefs , les Druides proprement dits. A part cette subordination dont on ne peut douter , c'est aux Eubages qu'il faut généralement appliquer le titre de prophète donné quelquefois aux prêtres gaulois , et le nom particulier de *Saronides* ou d'astronomes que Diodore attribue par confusion à la classe des philosophes et des théologiens. Aussi sommes-nous convaincus que le personnage qui accompagne un Druides dans le bas-relief d'Autun , cité au n° IX , et qui au lieu d'une couronne de chêne sur la tête , porte à la main droite un croissant , ne peut être qu'un Eubage. Il est beaucoup moins certain que le marbre de l'église de Beaujeu , dont une planche de D. Martin reproduit les figures , t. I^{er} , p. 103 , représente des sacrificateurs de notre culte. Ce bas-relief , dont un personnage porte un porc ou un sanglier , n'a rien de caractéristique au point de vue du Druidisme , tellement que D. Martin a pris la peine d'établir que les Gaulois d'une condition inférieure n'étant pas assez riches pour se procurer des victimes humaines , sacrifiaient simplement des animaux. Nous sommes allés plus loin en soutenant que les anthropousies n'avaient lieu qu'en l'honneur des trois grandes divinités druidiques , et nous tenons de Pline que , dans la fête nationale du gui , entre autres , on n'immolait que des taureaux. Les person-

¹ Multa... de mundi ac terrarum magnitudine , de rerum natura disputant , *Cés.* VI-14 ; *Méla* , III- 2.

nages du bas-relief de Beaujeu peuvent donc être des Eubages, si l'on veut, aussi bien que des *popæ* et des *victimarii* gallo-romains, mais je ne vois point de raison pour soutenir la première de ces opinions plutôt que l'autre.

Nous ignorons de quelle manière nos prêtres *secondaires* s'acquittaient de leurs fonctions scientifiques comme astronomes ; ils étaient sans doute chargés d'observer officiellement le cours de la lune sur qui se réglaient les mois, les années et les fêtes de la nation. Il est probable qu'en qualité de géomètres ils avaient sous leur surveillance les travaux des villes, le bornage des propriétés, le tracé et l'entretien des routes, etc. Leur théocratie n'aurait pas laissé en dehors du réseau où elle avait enlacé toute la vie civile et religieuse de nos ancêtres, de pareils moyens d'action qui lui donnaient la haute main sur l'administration et les finances de chaque cité, de même que les chefs de leur ordre s'étaient emparés du jugement de tous les procès territoriaux, de *hæreditate* ou de *finibus controversiæ*. (Cés. VI-13.) Comme ministres subalternes du culte et comme devins, le rôle des Eubages n'était que trop marqué dans ces abominables tueries d'hommes et dans la hideuse observation des circonstances de leurs agonies dont nous avons fait le récit. C'est à eux aussi qu'on devait s'adresser pour consulter les sorts, ou tenter les épreuves, si toutefois ce dernier genre de superstition appartenait à la religion druidique.

XIII. Enfin il est à croire que, dans leurs fonctions médicales, ces prêtres ne laissaient point à des mains profanes le soin de recueillir les plantes pour lesquelles, afin de mieux captiver les imaginations populaires, ils avaient prescrit certaines pratiques superstitieuses. Pline nous a conservé deux de ces prescriptions, celles qui concernaient le *sélage* et le *samolus*⁴. Pour cueillir la première de ces plantes qui

⁴ XXIV 62 et 63, éd. et trad. de M. Littré.

ressemblait à la sabine, il fallait d'abord faire un sacrifice de pain et de vin, ce qui n'était déjà pas trop facile pour les Gaulois des classes inférieures, à cause de l'excessive cherté de cette boisson¹. Il fallait ensuite être vêtu de blanc, avec les pieds nus et bien lavés, et s'être muni d'une serviette blanche dans laquelle on emportait le sélage après l'avoir arraché sans employer le fer, avec la main droite passée dans l'ouverture gauche de la tunique, comme si l'on commettait un vol. La médecine druidique brûlait cette plante dont la fumée, prétendait-elle, était bonne pour toutes les maladies des yeux. Quant au Samolus qui se plaisait dans les lieux humides, il devait être cueilli de la main gauche par une personne à jeun et sans qu'on osât le regarder. Il ne pouvait être déposé ailleurs que dans l'auge où il était broyé pour être mangé par les bœufs et les porcs qu'il préservait de maladie. M. Littré identifie ces deux plantes, la première au *Lycopodium selago*, et la seconde au *samolus venerandi* de la botanique moderne, mais nos traditions populaires ne sont point d'accord avec lui. Nos Bretons entre autres veulent que le sélage soit leur Herbe d'or, *Aourgeoten*, plante médicinale que l'on arrache encore aujourd'hui avec des précautions à peu près semblables; mais il n'y a que les saintes gens qui puissent la trouver². Aussi n'est-on pas très-sûr de sa véritable espèce. Suivant Em. Souvestre, ce serait une camphorate³ (ou camphrée?). Deux autres traditions analogues se disputent le samolus. L'une, galloise, qui prétend reconnaître ses vertus dans celles du *Symwol*, sorte de primèvre dont le nom anglais *cowslip* indique vaguement l'utilité pour les vaches; — et l'autre française, d'après laquelle ce samolus serait la barbarée, plante marécageuse

¹ Voy. la 2^e section.

² M. de La Villemarqué, *Chants popul. bret.* t. 1^{er}, éd. 4^e, p. 102.]

³ *Le Foyer Breton*, p. 48, Ed. Davies dit une *Gratia Dei*, Eckermann le *Sedum telephium*.

comme lui, et que l'on cueille encore avec la même superstition dans quelques provinces de France, quand vient la fête de Saint-Roch⁴.

Pline apporte en outre, dans plusieurs endroits de son histoire naturelle, d'assez nombreuses croyances ou pratiques des Mages, les unes médicales, les autres magiques ou simplement superstitieuses; et l'on pourrait, d'après l'application qu'il a faite quelquefois du nom de ces prêtres à ceux de la Gaule, charger la mémoire de ces derniers d'une partie de toutes ces sottises. Toutefois, en y regardant de près, on peut s'assurer que dans presque tous les passages, où l'on a quelque motif pour se prononcer dans un sens ou dans l'autre, il est réellement question des Perses, même au sujet de la verveine; voy. la sect. précéd. n° XLV. Je remarque bien au par. 12 du XXVIII^e livre, que la corde de pendu dont on s'entourait les tempes guérissait le mal de tête, ce qui se rapproche beaucoup de l'une des plus populaires de nos vieilles superstitions. Mais cela ne suffit pas pour porter au compte de nos ancêtres toutes les inepties énumérées dans cette page si humiliante pour l'esprit humain. Il y a encore le 59^e du livre XXXVII que nous retrouverons dans un instant, non plus sur le terrain de la médecine, mais sur celui de la magie. Nous devons auparavant, pour en finir avec la manière dont les Eubages exerçaient leurs fonctions médicales, dire quelques mots des formules *marcelliques* dont nous nous sommes déjà occupés dans le Glossaire gaulois, au point de vue philologique. On se souvient qu'elles se trouvent dans une sorte de *Codex* pharmaceutique composé vers la fin du IV^e siècle, par Marcellus de Bordeaux, sous le titre de *De Medicamentis*. Elles consistent dans des mots ou des phrases qu'il fallait prononcer une ou plusieurs fois,

⁴ Ow. Pugh. *Welsh engl. Dictionn.* Fée, notes du Plin *Panckouke*. Davies et J. Grimm veulent que le *samolus* soit l'anémone puisatile, nommée encore *samiola* dans le Bolonais.

ou bien écrire et porter sur soi, les uns pour aider à l'effet d'un remède, les autres pour en tenir entièrement lieu. J. Grimm et M. Ad. Pictet ont, les premiers, reconnu dans ces formules, regardées longtemps comme inintelligibles, un assez grand nombre d'éléments celtiques. Il est, d'après cela, naturel de penser qu'elles se rattachent à l'ancienne médecine gauloise. Ce genre de remèdes était, dans tous les cas, bien connu des temps des Druides, puisque Caton nous a conservé trois formules italiques, qui guérissaient les luxations¹. Du reste, nous n'en parlons pas pour en faire honneur au génie druidique, car il est difficile de rencontrer quelque chose de plus misérable, en fait de crédulité, que ces prescriptions dans toutes lesquelles, soit simplement superstitieuses, soit tenant de la magie, se confondent l'extravagance et la niaiserie les plus outrées. D'un autre côté, elles ne caractérisent point, si ce n'est peut-être par leur grand nombre, une faiblesse particulière de notre esprit, puisque les Perses, les Grecs et les Romains, y compris le grand César, s'étaient pareillement soumis à ces absurdes pratiques².

XIV. Chez presque tous les peuples, l'art médical ne pouvant, à ses débuts, s'appuyer que sur l'empirisme, se confondit presque aussitôt avec la plus grossière sorcellerie, laquelle, s'élevant ensuite peu à peu par l'expérience et par l'observation, devient de la magie, c'est-à-dire quelque chose de moins abject, et dont le charlatanisme toujours méprisable finit par exiger une certaine étude des sciences naturelles. Paraisse alors chez un peuple heureusement doué, le génie aussi probe que puissant d'un Hippocrate, et la médecine, sortant de ses misérables langes, prend tout à coup un admirable essor. Il semble malheureusement trop certain

¹ De R. R. 160; Conf. Pline, XVII-47.

² Voy. le fameux *Abacadabra*; Pline, XXVIII-75, XXVII-4 et 5, etc.

surtout préconisé comme un talisman qui assurait le gain des procès et un accès facile auprès des rois ; véritable illusion, car l'empereur Claude fit précisément mourir un chevalier romain du pays des Vôconces (en Dauphiné), parce qu'il portait, pendant un procès, un de ces œufs dans son sein. Enfin Pline rapporte que celui qu'il avait eu l'occasion de voir avait la grosseur d'une pomme ronde ordinaire, et la coque cartilagineuse avec de nombreuses sinuosités semblables à celles que présentent les bras des poulpes, *velut acetabulis brachiorum polypi crebris*.

Cette obscure description ouvrait une large porte aux conjectures des modernes, sur ce que pouvait être cet œuf merveilleux dont aucun autre Ancien n'a parlé. Un bas-relief qui décorait une tombe antique en Italie, représente en la simplifiant la narration de Pline, la formation de l'Anguinum. Les serpents n'y sont plus qu'au nombre de deux, dressés sur leurs queues et affrontés, comme on s'exprime en termes de blason. L'un d'eux tient dans sa gueule l'œuf que l'autre achève de façonner avec sa hache¹. Chorier affirme que les entortillements de reptiles tels que les a décrits notre auteur, ont toujours lieu en Dauphiné pendant les grandes chaleurs de l'été, principalement auprès de la Montagne de la Rochette, sur la frontière de Savoie². Mais cela ne nous apprend pas ce que c'était au juste que l'Anguinum. On a mis en avant l'œuf codrille ou de coq, rond, gros et blanc, marqué d'un point jaune. Un serpent le dérobe et le cache dans quelque endroit où la chaleur du soleil et la vapeur de la terre le font éclore. Il en sort, racontaient nos compatriotes du midi, un serpent si venimeux qu'on ne peut le regarder sans être frappé de mort. Mais l'opinion la plus générale est qu'on avait montré à Pline une espèce d'ammonite, coquillage fossile,

¹ Voy. l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon.

² *Hist. du Dauphiné*, liv. II.

ou une pétrification d'oursin, mollusque dont la croûte osseuse présente des rangées de pores et de tentacules qu'on peut comparer à ceux des poulpes. Il me semble toutefois que cet échinite est trop commun sur notre littoral de Provence, pour que le charlatanisme ait jamais songé à en faire une chose aussi merveilleuse. D'autres ont pensé que cet œuf était artificiel et fabriqué par nos prêtres mêmes¹. Au surplus quelques Modernes ne se sont pas fait faute d'ajouter des suppositions toutes gratuites au récit déjà fabuleux de Pline ; ils ont élevé l'Anguinum des Druides à la hauteur des grandes idées cosmogoniques et veulent retrouver dans ce misérable talisman l'œuf orphique du monde, l'emblème de la vie, etc. Ils ont enfin pris, je ne sais où, que ces prêtres le suspendaient aux étendards de nos ancêtres. Passons à des faits plus positifs.

XV. Des Bardes ou poètes chanteurs composaient la 3^e classe du clergé druidique, la 3^e, répétons-nous, parce que, si populaires et si révérees que fussent ensemble la poésie et la musique, il n'est pas vraisemblable que leurs ministres aient été, dans une hiérarchie sacerdotale et chez un peuple aussi superstitieux, placés au-dessus des sacrificateurs, des prophètes et des magiciens. L'office des Bardes consistait, suivant Diodore et Strabon, à composer des chants religieux², des poésies lyriques, μελῶν, dans lesquelles ils dispensaient aux uns les louanges, aux autres les reproches ou les injures, βλασφημοῦσιν. Ces diffamations officielles en vers, comprises, sans doute, dans ce que César nous a dit des Druides, qu'ils distribuaient les peines et les récompenses, sont, à mon avis, l'un des traits les plus caractéristiques du génie gaulois. Ces prêtres avaient pressenti la puissance de l'opinion publique et s'en étaient emparés, la préparant ainsi à sanctionner

¹ J. Hughes, *Horæ britannicæ*, t. 1^{er}, p. 316.

² ὕμνηται, dit Strabon, p. 164, *Did. Diod.* x-31.

toutes leurs sentences et leurs redoutables excommunications. C'était le dernier des liens avec lesquels ils avaient garrotté une nation aussi fière. Diodore est, du reste, le seul Ancien qui nous ait signalé ce droit de diffamation attaché au ministère des Bardes. Lucaïn et Ammien Marcellin, ainsi qu'Élien, ne parlent que des nombreux poèmes où ils assureraient un long avenir de gloire aux braves qui avaient péri dans les combats :

Vos quoque fortes animas, belloque peremptas
Laudibus in longum, vates, demittitis ævum,
Plurima securi fudistis carmina, Bardi !

Ces poèmes, ils les chantaient eux-mêmes, remarquent Diodore et Ammien, en s'accompagnant avec un instrument qui ressemblait à la lyre des Grecs. Aussi Festus et Hésychius s'accordent-ils pour donner au nom des Bardes la signification de chanteurs. Leurs plus belles compositions volaient rapidement de bouches en bouches; déjà, chez les Celtes d'Italie, Tite-Live nous représente la campagne de Rome retentissant des chants sauvages de ses envahisseurs. (V-37, etc.) Ces membres inférieurs du clergé gaulois exerçaient ainsi, par le triple pouvoir des vers, de la musique et du chant, un grand empire sur les esprits, et il n'est pas étonnant que les Druides les aient employés quelquefois dans les guerres civiles, pour arrêter et réconcilier par leurs hymnes pacifiques des armées prêtes à en venir aux mains. (Diod., *ibid.*) Chaque parti les respectait et les craignait comme les dispensateurs d'une bonne renommée ou du déshonneur. Mais je n'ai vu dans aucun de nos classiques que leur personne fût sacrée, et qu'ils pussent, sans avoir aucun péril à courir, se jeter par exemple au milieu des combattants. Le *securi* des vers de Lucaïn que nous venons de citer, se rapporte uniquement à

¹ Phars. I, v. 442-445; voy. Marcel. XV-9; Élien, Var. XII-23.

la liberté que le départ de César rendait à leurs chants guerriers et insurrectionnels, ainsi qu'au culte homicide des Druides ¹. Ce n'est pas que je veuille nier l'inviolabilité qui les protégeait probablement au milieu des armées gauloises, ne fût-ce qu'en leur qualité de prêtres ²; mais autre chose est de présumer qu'ils possédaient un privilège aussi vraisemblable, ou d'affirmer positivement ce fait, en les confondant avec les Bardes gallois ou irlandais.

Ou peut croire encore plus hardiment, d'après la nature de leurs fonctions, qu'ils étaient, de même que ces derniers, les généalogistes et les historiens de la nation, ou, pour nous exprimer plus simplement et avec plus d'exactitude, les dépositaires successifs des légendes et des traditions héroïques de nos pères. Les plus aptes d'entre eux étaient sans doute chargés de cette partie du professorat général des Druides, ainsi que de l'enseignement de la musique et de la poésie. Aussi Ammien nomme-t-il ces chanteurs parmi ces anciens défricheurs des intelligences humaines auxquels la Gaule dut, comme la Grèce à ses Orphées, les premiers éléments de sa civilisation.

XVI. Les Bardes dont nous venons de nous occuper étaient entourés d'une haute considération ; Strabon l'affirme particulièrement de la manière la plus expresse. Comment donc a-t-on pu les confondre avec ceux qu'Appien et Athénée nous montrent dans une position tout à fait subalterne, à la suite des grands, ou descendus jusqu'à mendier de viles gratifications ³? Ne devait-on pas comprendre à première vue que ce terme général de Bardes ou de chanteurs s'appliquait chez les Grecs et les Romains à deux classes très-distinctes de la société gauloise, savoir : des poètes sacerdotaux, personnages

¹ Voy. les vers suivants de Lucain.

² Ou de hérauts, comme chez les Gètes, *Athén.* IV, p. 627.

³ *App. Gall.*, II, *Did.* Athén. IV, p. 152.

officiels et respectés qui ne couraient certainement pas après le char d'un prince pour obtenir de lui quelque largesse ; — puis d'autres poètes qui gagnaient servilement leur vie en chantant les exploits ou les vertus de ceux qui les nourrissaient. C'était la coutume, dit Appien, que les ambassadeurs des rois de la Gaule emmenassent avec eux quelqu'un de ces musiciens, μουσικὸς, pour célébrer, dans les grandes occasions, d'abord la noblesse, la vaillance et les richesses du prince que représentait cet envoyé ; puis celles de la nation à laquelle ils appartenaient, et en dernier lieu l'ambassadeur lui-même. Posidonius, cité par Athénée, VI, p. 246, fait mention d'un usage beaucoup plus général chez les Gaulois ; ils emmenaient avec eux, en partant pour la guerre, des compagnons de table, qu'ils nommaient *Parasitoi*, et dont l'emploi consistait à faire l'éloge de leur hôte dans toutes les réunions où ils se trouvaient, et même individuellement à toutes les personnes qui voulaient les écouter. Il y avait en outre (c'est du moins ainsi que je comprends ce passage un peu obscur d'Athénée) des poètes appelés Bardes, dont les chansons, composées en l'honneur de tel ou tel guerrier, recevaient aussi leurs récompenses. Or, à l'époque où Posidonius visita nos ancêtres, le clergé druidique était assurément trop fier et encore trop puissant pour qu'aucun de ses membres entrât dans la domesticité des nobles gaulois, ou qu'étât de porte en porte le prix de ses banales adulations. D'un autre côté, ces Bardes ne sont certainement pas les mêmes, quoiqu'on les ait souvent confondus ensemble, que ces prôneurs de bon appétit auxquels Posidonius vient de donner le nom également celtique, malgré sa physionomie grecque, mais essentiellement différent, de *Parasitoi*, ceux qui s'assoient autour du pain¹.

¹ *Bara*, pain, dans les trois idlomes kymmr. *Bar*, en iri.-K. *Sedda*, s'asseoir; E. *suidh.* Voy. au *Glossaire gaul.* n° 93 et p. 31, ce terme employé par un hagiographe breton du VIII^e siècle.

Il fallait à l'insatiable vanité de nos pères, à tout propos et à toute heure, des louanges en vers ou en prose, chantées au foyer domestique ou colportées dans les rues et dans les places publiques. Leurs prêtres les dominant encore par ce faible, leur décernaient les éloges ou les blâmes officiels, et consacraient par leurs hymnes la gloire des grandes familles et des grandes actions; en même temps qu'une tourbe de chanteurs et d'hommes besogneux s'ingéniait à vivre aux dépens de ceux qu'elle repaissait de flatteries. Ces derniers seuls auraient pu composer ces honteuses *Vallemachiæ*, dont on a voulu, sans aucune raison que je sache, faire un genre de poésie bardique ou gaulois, genre qu'Isidore de Séville a flétri en le définissant¹. Tout ce que je pourrais admettre, c'est que la puissance ombrageuse des Druides plaçait, sous prétexte de leur faire honneur, chez les rois et les chefs de la noblesse, des Bardes de leur ordre, chargés à la fois de les louer et de les surveiller; Bardes de cour dont l'institution traversa les siècles, et devint un trait caractéristique des mœurs galloises et irlandaises du moyen âge.

Quant à ceux qu'on nous a montrés entonnant, au moment d'attaquer l'ennemi, un chant de guerre, comme Taillefer à la bataille d'Hastings, je n'en ai pas rencontré un seul exemple qui appartienne aux Gaulois, quoiqu'il soit assez souvent question dans nos auteurs de leurs cris ou de leurs chansons de combat. Cet usage, ou du moins des faits de ce genre peuvent cependant avoir existé, car il était naturel que les Bardes de toutes les classes, imbus des plus chères traditions et des souvenirs de gloire de la nation, fissent profession de patriotisme et en donnassent fréquemment l'exemple, avec ce courage qui, plus tard, illustra les Bardes gallois. Ceux qui appartenaient au clergé druidique disparurent probablement avec leur ordre, ou se confondirent avec les

¹ *Gloss. et Exc. Pytheana*, dans les *Auct. L. L.* de Godefroid, éd. 1602.

chanteurs populaires, auxquels ils communiquèrent une partie de leur érudition historique et de la considération qui les entourait. Devenus de cette manière les héritiers communs du Druidisme, ils en conservèrent, autant et aussi longtemps qu'ils le purent, les doctrines expirantes, et prirent peu à peu dans l'opinion des populations celtiques la place toutefois bien amoindrie des anciens Druides, jusqu'au jour où définitivement vaincu par le christianisme, ce fantôme de la religion nationale disparut dans la plus profonde obscurité. Ses poètes et ses chanteurs furent entraînés avec lui, même dans l'Armorique et dans le pays de Galles. L'Irlande et sa colonie écossaise furent les seuls pays où ils continuèrent à jouer un rôle historique, et quand le *Bardisme*, ainsi qu'on le nomme aujourd'hui, reparut sur la scène, au milieu des populations cambriennes, ce fut après une éclipse trop longue pour que nous puissions accepter, sans d'irréfragables preuves, un prétendu néo-druidisme daté du XI^e siècle.

XVII. Nous avons pu, dans tout ce qui précède, nous faire d'avance une idée du nombre et de la variété des sciences que cultivait le clergé gaulois : la théologie et la connaissance des lois, l'astronomie et la cosmogonie, la physique, la géométrie, l'histoire nationale, la musique et la poésie. Nous avons vu ses prêtres comme devins et magiciens, pratiquer l'anatomie planchnologique et la médecine, pour laquelle ils étudiaient les vertus des plantes. Ils s'appliquaient aussi à connaître la forme et la grandeur du monde⁴ ; c'est-à-dire à la géographie. Enfin les Druides proprement dits approfondissaient les hautes questions de la morale et de la philosophie, de sorte que l'ensemble de leur science et de leur enseignement constituait une véritable encyclopédie

⁴ *Multa præterea de mundi ac terrarum magnitudine, de rerum natura... disputant. Cés. VII-14. Terræ mundique magnitudinem et formam... scribere profitentur. Mém. III-2.*

et un cours complet d'instruction et d'éloquence universitaires¹. A en juger par cette simple énumération, les Grecs, si fiers de toutes leurs écoles philosophiques, ne savaient pas plus de choses que ce clergé barbare. Malheureusement il nous est impossible d'apprécier, dans aucune de ses parties, si ce n'est dans la théologie et par quelques pratiques médicales assez peu édifiantes, l'exécution et le développement d'un si riche programme. Nous ne savons presque rien de leur morale, de leur législation et de leurs connaissances astronomiques ; à peine quelques mots de leurs traditions historiques et de leur cosmogonie, et pas un seul sur tout le reste. Nous ne possédons pas même, comme fragment ou comme spécimen de leur poésie, de leur versification ou de leur musique, un seul vers, une seule note de tous ces chants si populaires qui faisaient la joie de leurs festins ou qui les enflammaient pour les combats. Les Druides s'étaient fait une loi de ne confier à l'écriture aucun point de leurs doctrines ou de leurs leçons, et les Anciens ne nous ont transmis à cet égard que des renseignements recueillis de vive voix, plus ou moins véridiques, plus ou moins obscurs et erronés.

XVIII. Prenons pour exemple l'astronomie, l'une des sciences qu'ils paraissent avoir le plus cultivées. Pline cite les Gaules, avec l'Espagne et l'Afrique, comme des pays où personne n'avait publié d'observations sur le lever des astres². Ce reproche s'adresse directement aux Druides, qui cependant, nous affirment César et Méla, étudiaient avec soin leurs diverses révolutions³. Si l'on s'en rapportait au peu de mots que le naturaliste latin nous en a dits, à propos de la solennité du gui, on pourrait croire que leurs années étaient exclusivement lunaires. Nous avons cependant une dou-

¹ *Habent tamen facundiam suam magistrosque sapientiæ. Mél. ibid.*

² *Nemo enim observavit in his qui siderum proderet ortus, XVIII-57.*

³ *Multa... de sideribus atque eorum motu... disputant, Cés. ibid. Motus cœli atque siderum... scire profitentur. Mél. ibid.*

ble raison pour penser le contraire. Pline nous fournit lui-même la première dans le passage que nous citons. C'est, nous apprend-il, au 6^e jour de la lune, auquel l'astre, sans être arrivé au milieu de son cours, a déjà beaucoup de force, que les Druides avaient fixé le commencement de leurs mois, de leurs années, et de leurs siècles qui se renouvelaient au bout de trente ans, *principia mensium annorumque, et seculi post tricesimum annum*, XVI-95. Il est donc incontestable que les mois gaulois étaient lunaires, et que les années étaient composées de mois de cette espèce, dont la mesure exacte est de 29 jours 12 heures 44 minutes et près de 3 secondes. Elles en comprirent d'abord uniformément 12, suivant les premières observations que les hommes firent généralement sur le retour périodique des mêmes saisons. Mais l'on s'aperçut bientôt que les 354 jours et un peu plus d'un tiers que donnaient ces 12 mois, restaient en arrière de la véritable révolution de la terre d'à peu près 11 jours. Les anciens peuples cherchèrent alors, chacun suivant les progrès qu'il avait faits en astronomie, à mettre d'accord leur année de 12 mois lunaires, — mois qu'ils n'étaient point encore en mesure ou en disposition de changer, — avec le mouvement apparent du soleil. *A priori*, l'on ne peut douter que les Druides aient, d'une manière ou d'une autre, fait ce premier pas. Leur siècle trentenaire vient fortifier cette conviction. Il ne s'agit point ici d'un de ces siècles naturels que Censorin distingue des siècles civils, c'est-à-dire de l'évaluation variable de la durée d'une génération humaine (tantôt 25 ans, tantôt 30 ou 33) ou de la plus longue existence que l'homme puisse atteindre, 100 ou 110 ans, etc¹. Pline parle évidemment d'un siècle civil ou d'une mesure de temps aussi précise dans sa durée, et d'un renouvellement non moins régulier que les mois et les années dont elle était composée. D'où vient alors

¹ Censorin. *de Die natali*, 17. Serv. *Æn.* VIII, v. 508. etc.

que les Druides adoptèrent, par leur plus longue division du temps, ce nombre de 30 années, si inférieur à l'idée de *cent hivers* que les Aryas se faisaient déjà d'un siècle¹? C'est qu'il représentait à leurs yeux la plus longue révolution sidérale qui leur fût connue, celle de la planète de Saturne, à laquelle les Anciens assignaient généralement cette durée (Pline, II-6). Plutarque va nous en donner implicitement la preuve.

Le lecteur se souvient des renseignements très-confus, mais précieux, que cet infatigable polygraphe avait recueillis sur les îles de l'Occident et sur ces colonies d'Hercule qui adoraient Saturne de l'autre côté de l'Océan. Tous les 30 ans, dit-il, elles célébraient, par un sacrifice solennel, le retour de sa planète dans le signe du Taureau², et un nouveau collège sacerdotal prenait la direction de son culte. Il y a, ce me semble, une corrélation frappante entre cette coutume du *Far-west*, dont parle Plutarque, et la longueur du siècle druidique. Cela étant, nous pouvons nous faire une idée approximative de l'année qui formait la 30^e partie de ce cycle. Nous savons que Saturne fait sa révolution en 29 des nôtres et un peu plus de 5 mois et demi, ou, d'après l'Annuaire du Bureau des Longitudes (1863), en 10,759 jours et près de 5 heures. Si nous prenons 30 années exclusivement lunaires (354 j. 8 h. 48 m. 1/2), nous n'arriverons qu'à un total de 10,631 jours, c'est-à-dire 128 de moins, ou environ 4 lunes et 10 jours, différence trop sensible pour n'avoir pas été immédiatement remarquée, puisqu'elle avançait presque d'une saison et demie le renouvellement du siècle et transportait, par exemple, au commencement de l'hiver des jours fériés du printemps. Les Druides ont donc nécessairement dû intercaler les 128 jours de différence dans leur siècle saturnien. De quelle manière? Nous l'ignorons. Mais, soit qu'ils aient allongé chaque année lunaire par 4 ou 5 jours com-

¹ M. Ad. Pictet, *Orig. indo-europ.*, t. II, p. 605.

² De la face de la lune, 26.

plémentaires, soit qu'ils aient ajouté un 13^e mois aux années 7, 14, 21 et 28 du cycle, et 10 jours à la dernière, ou bien imaginé quelque autre combinaison, ils avaient certainement corrigé cette mesure primitive et grossière du temps, et adopté des années mixtes ou luni-solaires, comme ont fait les Grecs, les Juifs et par conséquent, suivant toute probabilité, les Phéniciens dont l'Antiquité vantait les connaissances astronomiques.

XIX. Il était d'ailleurs difficile aux Druides de faire autrement dès le IV^e siècle avant J.-C., puisque, — et c'est la deuxième raison que j'ai promise, — les Hyperboréens de la Bretagne avaient déjà connaissance du cycle luni-solaire de 19 ans. Nous en avons la preuve dans ce passage d'Hécatée que nous avons cité au n^o LX de la section précédente, et suivant lequel Apollon revenait visiter son peuple sacré tous les 19 ans, *quand les astres se retrouvaient à la même place après avoir accompli leurs révolutions respectives*. Que signifient ces paroles, si ce n'est que le renouvellement de la lune se rencontrait avec le mouvement apparent du soleil au même jour que 19 ans auparavant, ce qui ne pouvait avoir lieu qu'en égalant par des intercalations la durée de ce nombre d'années lunaires avec celle d'autant d'années solaires. Les Grecs y étaient à peu près arrivés par le fameux cycle de Méton, composé en effet de 19 années, dont 7 avaient 13 mois. Que ce cycle, adopté officiellement à Athènes, un siècle avant l'époque où écrivait Hécatée d'Abdère, ait été dans l'île britannique une importation marseillaise ou peut-être phénicienne, ou bien, par quelque combinaison particulière, une invention indigène, il n'en fonctionnait pas moins sous les yeux de nos Druides, et la correction des années exclusivement lunaires sur laquelle il reposait était trop utile pour que nos prêtres se refusassent à l'adopter, s'ils n'avaient point encore imaginé pour leur compte quelque chose de semblable.

XX. Telle était donc, dans son principe, la constitution des années et des siècles druidiques. Complétons cette démonstration en rappelant que les unes et les autres, ainsi que les mois, commençaient au 6^e jour de la lune, et probablement à l'apparition même de l'astre après le coucher du soleil, puisque chez nos pères, comme César l'a observé dans leur manière de dater les naissances et d'autres événements, la nuit qui précédait une journée formait avec elle ce que nous appelons le jour *civil*. D'où il résultait que, dans toutes leurs supputations du temps, ils comptaient non par jours, mais par nuits, VI-18. L'auteur des Commentaires donne de cet usage une raison des plus contestables, quand il avance que les Gaulois l'avaient adopté en souvenir de leur origine, comme descendants de Dispatier ou Pluton. A part l'identité que nous croyons certaine de ce prétendu Pluton avec notre Teutatès, n'y avait-il pas, et en assez grand nombre, d'autres peuples qui comptaient par nuits, de même que les Gaulois, sans avoir aucune prétention d'être les fils du roi des enfers? Les Athéniens d'abord, ce dont le réformateur de l'année romaine devait avoir connaissance; puis les Germains chez qui, dit pittoresquement Tacite, la nuit semblait amener le jour¹. Enfin, si nous n'opposons pas à un Ancien nos premiers ancêtres de l'Inde et de l'Iran², nous pouvons lui rappeler les Numides, peuple qui appartenait à cette race berbère chez laquelle nous avons déjà remarqué, au sujet des oracles des morts, une autre coutume analogue à celle des Celtes. Nicolas de Damas nous apprend qu'ils calculaient aussi le temps par les nuits, et non par les jours³. Ainsi faisaient les Anglo-Saxons⁴, et c'est ce que font encore assez

¹ Plin. II-70. Tac. *Germ.* 11. Dans la cosmogonie scandinave, le jour est le fils de la Nuit.

² Voy. M. Ad. Pictet, *Orig. indo-europ.* t. II, p. 388.

³ *Fragm.* 139, dans les *Hist. græc. fr.* Did. t. III.

⁴ Diefenbach, *Orig. europ.*, p. 185.

souvent les Anglais, quand ils disent *sennight* pour une huitaine de jours, et *fortnight* pour une quinzaine. Enfin, les Romains n'avaient-ils pas conservé en quelque sorte cet antique usage indo-européen, en faisant commencer le jour civil à minuit, comme nous faisons nous-mêmes, et *Le Boyer*, auteur d'un *Traité complet du Calendrier*, 1822, affirme que les paysans de quelques provinces de France disent encore à *nuit* pour aujourd'hui.

XXI. Nous aurions voulu joindre à la démonstration qui précède, celle du commencement solaire des années gauloises, mais il nous a été impossible d'arriver à un résultat positif. Nous sommes mieux informés sur le cycle des Hyperboréens, Diodore nous ayant du moins appris qu'il parlait d'un équinoxe du printemps¹. En l'absence de tout renseignement explicite de la part des Anciens, nous pensions recourir à ce retour périodique de Saturne dans la constellation du Taureau ; mais Plutarque, moins attentif que Diodore, a négligé de nous dire dans quel mois ou dans quelle saison avait lieu la fête qui célébrait le renouvellement de cette évolution sidérale. Il y aurait peut-être à poser d'abord cette question préjudicielle : si les Gaulois connaissaient la division du cours annuel du soleil en 12 signes, autrement dite le Zodiaque ? Il nous semble qu'on peut, sans hésiter, répondre affirmativement, car l'étude comparative de l'année lunaire et de ses douze mois avec la marche du soleil a conduit naturellement tous les peuples instruits de l'Antiquité à se créer, sous des noms quelconques, ces sortes de mois solaires. L'invention du Zodiaque en Grèce et en Égypte se perd dans la nuit des temps, et la grande Ourse, ainsi que d'autres astérismes, brillent déjà dans les poèmes d'Homère. D'après cela, les Druides ont dû certainement reconnaître des constellations d'équinoxes et de solstices,

¹ La grande fête du retour d'Apollon durait, nous dit-il, depuis cet équinoxe jusqu'au lever des Pléiades (vers le 10 mai, Plin. XVIII-66).

puis celles des autres mois de l'année, et l'une d'elles répondre plus ou moins exactement au Taureau des astronomes grecs. En raisonnant d'après celui-ci, nous remarquons d'abord qu'il brille sur nos têtes pendant les nuits d'hiver et du printemps, et que le retour d'une planète aussi peu resplendissante que Saturne ne pouvait guère être observé, au 6^e jour de la lune, qu'après le coucher de notre satellite, et quand le Taureau était assez élevé au-dessus de l'horizon. L'astronome Francœur, dans un de ses ouvrages, place l'arrivée de celui-ci, au méridien de Paris, à 9 heures du soir, le 1^{er} janvier de chaque année. On en peut déduire, ce me semble, que le siècle druidique, et par conséquent les années qui le composaient, devaient se renouveler assez près du solstice d'hiver, ou, pour parler plus hardiment, au solstice même, cette époque si remarquable de l'année solaire. Viennent à l'appui de cette conjecture : 1^o Que les Aryas et d'anciens peuples germaniques étendaient le nom de l'hiver à l'année entière; les premiers se servaient même de ce nom pour définir un siècle, *çatam himás*, les cent hivers¹. — 2^o Que dans leurs cosmogonies respectives, c'était du sein des ténèbres que sortait la lumière, et nous venons de lire que les Celtes avaient, à leur exemple, continué de placer la nuit avant le jour. Par une conséquence toute naturelle, les ténèbres de l'hiver ne devaient-elles pas précéder les journées lumineuses de l'été, surtout pour ceux de ces peuples, entre autres les Scandinaves et les Anglo-Saxons, qui ne partageaient encore l'année qu'en ces deux saisons²? — 3^o Que ces mêmes Anglo-Saxons et Scandinaves avaient en fait fixé au solstice d'hiver le renouvellement de leur année et qu'ils donnaient à la nuit par laquelle ils la commençaient

¹ M. Ad. Pictet, *id.* p. 605.

² Strinnholm, *Wikingszüge der alt. Scandin.* t. II, p. 177; Turner, *Angl.-Sax.* liv. II, ch. III et IV. Les Germains en comptaient trois. Tac. *Germ.* 26.

le nom de *Nuit-mère*. C'était pour eux une très-grande fête, celle du retour du soleil, le *Jul* devenu le saint jour de Noël pour leurs descendants. — 4° Enfin, que les Gallois et les Gaëls écossais, suivant Owen Pughe et Logan¹, célébraient également ce jour comme le premier de leur année.

On peut objecter toutefois, sinon au renouvellement hivernal de l'année druidique, du moins à l'époque précise que nous indiquons, que les Irlandais célébraient une fête de ce genre au commencement de novembre. Elle répondait à leur *Belltène* du 1^{er} mai, et nous retrouvons là le partage de l'année dans les deux saisons de l'hiver et de l'été. Ce serait peut-être une raison pour placer de préférence à ce 1^{er} novembre le nouvel an gaulois, si les brumes de ce mois et des derniers jours d'octobre ne rendaient pas trop incertaine, dans nos climats septentrionaux, l'observation exacte d'un phénomène céleste tel que la rentrée de Saturne dans la constellation du Taureau. C'est ici que m'attendait la principale difficulté de mon sujet. Les raisonnements qui précèdent supposent que les Druides attribuaient réellement à la révolution de Saturne la durée de 30 années complètes donnée par Plutarque et par Pline; mais il s'en faut de plus de 6 mois qu'elle atteigne ce terme, et les renouvellements du siècle druidique devaient astronomiquement alterner de l'hiver à l'été. Cette conséquence, nous ne pouvons l'admettre pour les divisions civiles du temps, à cause de l'instabilité qu'elle eut, non moins que la période primitive des 12 mois lunaires, communiquée à l'année gauloise. Il faut croire qu'après avoir une fois fixé leur point de départ, nos prêtres ne se seront plus préoccupés du retour bien exact de Saturne dans le signe du Taureau (où il revenait d'ailleurs, à peu de jours près, tous les 59 ans), — de même que nous continuons de placer dans le Bélier l'équinoxe du printemps,

¹ Owen, v^o *Jonawr* (janvier); Logan, *the scot. Gael*, t. II, p. 350.

quoiqu'il soit depuis longtemps sorti de cette constellation.

Revenons à notre *nouvel an* gaulois. Quelques lecteurs penseront peut-être que j'ai été chercher bien loin ce que j'avais sous la main, dans un passage des Commentaires où César nous fait entendre, VII-32, que les élections annuelles des Vergobrets ou magistrats suprêmes des Éduens, avaient lieu vers la fin de l'hiver. Il en résulterait assez naturellement qu'ils possédaient pour le moins une année civile, dont il est vraisemblable que le renouvellement était fixé à l'équinoxe de mars, comme celui du cycle hyperboréen des Bretons. Mais il nous a semblé, peut-être à tort, que cette interprétation d'un texte assez vague d'ailleurs ne pouvait, en tout cas, se concilier *druidiquement* avec les observations astronomiques qui dominent la question, et les faits historiques qui les appuient. *Sub judice lis sit.*

XXII. En attendant, il est du moins certain que la date du 1^{er} novembre conviendrait mieux à la probabilité que nous avons reconnue du partage de l'année gauloise en deux saisons seulement. Nos auteurs ne nous offrent, dans tout cas, aucune trace d'une subdivision par quarts, où le printemps et l'automne auraient dédoublé, comme chez les Romains, l'hiver et l'été. D'un autre côté, nous ignorons complètement si les Celtes avaient adopté cette division du mois en petits cycles de 7 jours que nous nommons semaines, et qui répondait à peu près, dans le principe, aux quartiers de la lune. C'est peu probable, puisqu'ils avaient fixé le commencement de leurs mois à la 6^e nuit de la lune nouvelle, et non à la 8^e. Nous ne savons pas davantage s'ils avaient une manière de partager les jours, soit par heures, soit par quarts diurnes et nocturnes, soit par huitaines, division particulière dont on retrouve la trace chez plusieurs peuples indo-européens, à commencer par les *yamas* des Aryas. Les Romains partageaient la nuit en quatre *veilles*, et les Scandinaves nommaient *Otta* le temps compris entre nos trois et

six heures du matin¹. Il est donc très-vraisemblable, par la nature même de nos besoins physiques et de nos relations mutuelles dans tout état social, ou par les simples exigences du service militaire, que les Celtes avaient aussi distingué par des noms spéciaux les différentes parties du jour, soit visible, soit astronomique.

Enfin, nous n'avons aucune connaissance de ceux que nos pères avaient donnés à leurs mois et à leurs jours. Les langues néo-celtiques ne nous fournissent, à cet égard, aucun renseignement valable. Les noms qu'elles ont imposés aux mois sont si disparates, les uns visiblement latins, d'autres simplement ordinaires, janvier, par exemple, que l'Erse appelle tout bonnement le 1^{er} mois de l'année; quelques-uns vraiment irlandais, gallois ou armoricains, mais variant d'un idiome à l'autre, et parfois composés d'une petite phrase descriptive. Deux seulement, pensé-je, pourraient se rattacher à des souvenirs, sinon positivement celtiques, du moins hiberniens, ce sont ceux de *Beltaine*, mai, et de *Samhain*, novembre, qui rappellent le culte punique de Baal (plutôt que celui de Bélénus) et une obscure divinité irlandaise. Encore ce dernier nom paraît-il plus exactement désigner le 1^{er} jour de novembre, et non le mois entier².

XXIII. Nous ne quitterons pas l'astronomie des Druides sans faire remarquer la place assez considérable que des figures évidemment stellaires occupent dans la numismatique gauloise, quelle que soit la part que l'on fasse à l'imagination dans le système de M. Fillieux³. Ce qui me paraît au moins certain, c'est que les astérismes druidiques devaient être pour la plupart différents de ceux des Grecs qu'il croit reconnaître sur nos anciennes médailles; et qu'il est fort peu

¹ Voy. sur ces divisions du jour M. Ad. Pictet, *id.* p. 591.

² Voy. ces noms dans le *Dictionn. iri. angl.* d'O'Reilly, qui nomme cette divinité *Samhuin*.

³ *Nouvel essai d'interprét. des monn. gaul.* 1867.

vraisemblable, quand rien de pareil ne nous est indiqué chez les Aryas, que nos prêtres aient placé dans leur zodiaque l'Érigone classique ou un animal qu'ils devaient aussi peu connaître que le lion. Enfin nous relèverons à notre tour une dernière assertion, aussi curieuse qu'énigmatique, de ce même Hécátée d'Abdère, dans ce fameux passage de Diodore tiré de l'histoire des Hyperboréens. Voici comment s'exprime le Sicilien, II-47 : On rapporte aussi que la lune est parfaitement vue de cette île (la Bretagne, avons-nous démontré), dont elle se trouve à une si petite distance qu'on y distingue nettement des éminences de terre, τὴν σελήνην ἐκ ταύτης τῆς νήσου φαίνεσθαι παντελῶς ὀλίγον ἀπέχουσαν τῆς γῆς, καὶ τινὰς ἐξοχὰς γεώδεις ἔχουσαν ἐν αὐτῇ φανεράς. Il n'est pas question dans ce texte de montagnes semblables aux nôtres, ainsi que traduit Terrasson, préoccupé sans doute des rêveries de quelques anciens philosophes ; — mais l'assertion de l'auteur grec est d'autant plus remarquable, qu'il n'a parlé, dans son exagération, que de simples élévations du sol ou de tumulus. Assez longtemps négligée, elle a fini par gagner de l'importance à mesure que nos instruments d'astronomie, grandissant toujours davantage la portée de notre vue⁴, démontraient de plus en plus la vraisemblance de cette double observation attribuée aux Hyperboréens, le rapprochement apparent de la lune et la reconnaissance des inégalités que présente effectivement sa surface. On s'est demandé si ce rapprochement, qui avait paru un trait de l'exagération habituelle des voyageurs grecs, n'indiquait pas une véritable découverte d'optique, et des savants modernes en ont conclu que les Druides devaient s'être servis d'une sorte de télescope. Il me semble difficile de repousser cette consé-

⁴ Le fameux télescope de lord Ross rapproche la lune à quinze lieues, dit M. Flammarion, et l'on pourrait y distinguer des troupeaux de grands herbivores si elle en nourrissait.

quence par une simple fin de non-recevoir, pour laquelle il faudrait admettre que, par un hasard encore moins croyable, Hécatee ou tout autre voyageur grec aurait inventé dans ses hableries, — indépendamment des systèmes philosophiques d'Anaxagore et de Xénophanes¹, — deux faits aussi merveilleux pour son époque, et devenus, grâce à nos lunettes astronomiques, si vrais pour la nôtre.

La funeste aversion des Druides pour tout enseignement écrit, le secret dont ils entouraient au moins les parties les plus importantes de leurs études, et leur proscription finale ont très-bien pu faire tomber dans l'oubli une aussi belle découverte, et les frustrer d'une gloire qu'ils avaient si bien méritée. Nos pères, nous le verrons, étaient doués d'un esprit remarquablement inventif. Il est donc fort possible qu'une invention du télescope ait eu lieu en Bretagne, il y a plus de vingt-deux siècles, et peut-être rencontrerons-nous tout à l'heure, dans une triade d'Ausone, une vague réminiscence d'un fait aussi surprenant. Après tout, les Anciens étaient sur la voie d'une pareille conquête, à en juger par deux passages de Sénèque et de Macrobe² sur les effets grossissants du verre, et Strabon a peut-être parlé de tubes qui amplifiaient les objets (p. 114, *Did.*), dans une phrase où l'on ne sait s'il faut lire : *ἀλωῶν*, tubes, ou *ὕαλων* verres³. En tous cas, il resterait à prouver que les Hyperboréens bretons étaient des Druides ou pour le moins des Celtes. Or, c'est un fait qu'il est plus facile de supposer avec un certain degré de vraisemblance superficielle, que d'établir d'une manière

¹ L'un et l'autre voulaient que la lune eût, comme notre terre, des montagnes et des habitants. *Diog. Laërt.* II-8; *Cicér. Q. Académ.* IV-39.

² *Sén. Quest. nat.* I-6; *Macr. Saturn.* VII-14.

³ *Voy. Caylus, Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XXVII, p. 62; *Bailly, Hist. de l'Astron. anc.* p. 82, n. Je laisse de côté ces curiosités en verre ou en cristal, nommées *boutons de Druides*, et qui ont jusqu'à 1 pouce 1/2 de diam., dit K. Barth, *Ub. die Druiden*, p. 39.

solide. Nous avons traité cette question au n° LXI de la section précédente, et nous sommes arrivés à cette conclusion que ni la nation, ni le culte des Hyperboréens bretons n'étaient d'origine celtique, mais qu'ils eurent au iv^e siècle avant notre ère, pour voisins, pour dominateurs peut-être des *Britanni* ou des Belges, dont les Druides auraient érigé sur leur frontière, pour rivaliser avec le temple et les fêtes d'Abury, le magnifique monument de Stonehenge. Les auteurs grecs ont vraisemblablement confondu les deux édifices et les nationalités, car il est bien présumable que les découvertes astronomiques dont nous sommes si frappés appartenaient plutôt à un corps de savants et d'astronomes, tel que les Druides, qu'à un peuple de chanteurs et de musiciens. Stonehenge peut très-bien avoir été à la fois un temple et un observatoire druidiques. Stukeley prétendait même tirer de son orientation et de celle des grands cercles d'Abury la preuve que les prêtres celto-bretons connaissaient l'usage de la boussole, fantaisie du grand antiquaire qui n'a pas trouvé beaucoup d'échos. Encore moins la supposition de Richter, que les Druides auraient découvert la véritable forme de la terre et l'existence des antipodes démontrées par Macrobe¹ !

XXIV. Nous n'avons pas le plus petit mot à dire de leur physique et de leur chimie, quoiqu'il ait plu à Higgins de conclure des illuminations subites de la forêt sacrée de Marseille (voy. Lucain, III) et d'autres indices encore plus faibles, qu'ils avaient *inventé la poudre*². D'un autre côté, nous ne reviendrons pas sur leur cosmogonie, ni sur leur science médicale. De la première nous ne savons qu'une seule chose déjà connue du lecteur; et il importe peu à notre sujet, que nous ajoutions à ce que nous avons dit de la seconde les

¹ Encyclop. allem. art. *Druiden*.

² *The Celtic Druids*, p. 115 et suiv. Logan, *the scott. Gael*, t. II, p. 348.

noms de quelques autres plantes plus ou moins incertaines admises dans leur pharmacopée, l'*Exacon* et le *Limeum*, purgatives, l'*Halus* bonne pour les blessures¹, etc. Observons cependant que leurs études botaniques leur avaient appris à utiliser, à la chasse ou contre leurs ennemis, les propriétés vénéneuses de plusieurs herbes; nous nous en occuperons ailleurs. Nous parlerons aussi de leur législation dans la section suivante. Restent donc de tout leur programme leur enseignement moral et leurs traditions historiques sur le fond desquels nous pouvons nous arrêter un instant, grâce à quelques lignes de Diogène Laërte et d'Ammien Marcellin qui l'éclairent d'une vive mais bien courte lumière. L'auteur grec nous donne, *préf.* 6, pour base de leur morale ces trois préceptes, triade dont il fait en même temps honneur aux Gymnosophistes de l'Inde : *Révérer les Dieux, ne peut point faire le mal, et agir en brave*, — ou, si l'on préfère cet autre sens dont il était, dans le fait, plus important de bien pénétrer des esprits qui se laissaient trop facilement abattre dans l'adversité : *montrer un courage toujours viril*, Σέβειν θεούς καὶ μηδὲν κακὸν ἔργον καὶ ἀνδρείαν ἀσκεῖν. Ces trois commandements font certainement honneur à la philosophie d'un peuple barbare et aux maîtres qui l'enseignaient²; nous en retrouvons même d'analogues et pour le fond et pour la forme, dans la législation athénienne et dans la bouche des pythagoriciens. Il est seulement à remarquer, en les comparant avec les faits de leur histoire, que les Gaulois devaient avoir une façon très-élastique de comprendre le second, celui de ne pas faire le mal. Ils observaient beaucoup mieux les deux autres, en prenant dans son premier sens le troisième, que les Druides, on s'en souvient, avaient fondé sur le dogme national de l'immortalité de l'âme. On sait avec

¹ Une centaurée? l'ellébore? et une consoude? Voy. Pline, XXV-3, XXVII-16, XXVI-26, etc.

² *Magistros sapientiae*, ainsi les nomme Méla, III-2.

quelle foi profonde, pénétrés de cette noble croyance, ils prêtaient à leurs amis des sommes d'argent remboursables dans le monde des morts, dit Val. Maxime, qui traite à ce sujet d'*avare et d'usurière* leur philosophie, dont il ne comprenait pas le principe fondamental et l'empire qu'il exerçait sur toutes les actions de nos pères. (Voyez la section précédente, n° XXXII.)

Quelques auteurs modernes, Taillepied, Boxborn, madame Élisabeth Voïart, etc., leur ont prêté depuis le xvi^e siècle jusqu'à nos jours d'autres sentences ou prescriptions morales, un code en vingt articles, des proverbes et des maximes, dont on a même produit en vers latins une collection nombreuse, et tout cela sans indiquer jamais les endroits où ils avaient trouvé tous ces débris de l'antique sagesse des Druides. Erudition fantastique, qui a trop souvent abusé ceux qui empruntent à d'autres leur science de seconde ou de troisième main.

On a pareillement avancé en citant Strabon que ces prêtres enseignaient le droit naturel, puis les constitutions et les lois particulières des États. J'ai vainement cherché dans tous nos auteurs l'indication de cet enseignement, probable sans doute, mais rien de plus.

XXV. Une chose difficile à comprendre, c'est le peu d'attention que la plupart de nos érudits avaient accordé à ce qui faisait, suivant Am. Marcellin, le fond de leur enseignement historique. A lire presque toutes les histoires de France antérieures à l'époque contemporaine, les Celtes, en arrivant dans l'Occident, auraient trouvé notre Gaule entièrement déserte, et en furent, de par Moïse, les premiers habitants. Cependant les Druides eux-mêmes professaient le contraire, car ils enseignaient qu'une partie seulement des Gaulois était indigène, et que les autres étaient successivement venus d'îles lointaines ou des contrées d'outre-Rhin, chassés de leurs demeures par de terribles inondations maritimes, ou

refoulés de proche en proche par des guerres incessantes en deçà de ce fleuve et des Alpes; *Drysidæ memorant revera fuisse populi partem indigenam, sed alios quoque ab insulis extimis confluisse, et tractibus transrhenanis, etc.*; XV-9. Cette courte phrase où il ne peut être question de l'arrivée des Belges postérieure aux traditions druidiques, — met en deux lignes sous nos yeux le résumé de nos propres recherches, et ce que promettent de confirmer de plus en plus les progrès de la science ethnologique, savoir : la Gaule peuplée dans le principe par une race pré-celtique, qu'Ammien qualifie d'indigène, et recevant ensuite à diverses reprises, *confluisse*, des populations émigrées du nord-est de l'Europe; c'est-à-dire les Celtes des trois courants, que nous avons distingués, et qui devinrent par leur fusion avec les anciens habitants, — sauf ceux qui passèrent en Espagne et en Italie, — les ancêtres successifs des Gaulois transalpins. L'historien nous avertit cependant que la tradition druidique n'était pas celle qui dominait dans la Gaule. Une grande partie de la nation prétendait, et Ammien l'avait vu lui-même gravé sur ses monuments, que ses différents peuples descendaient des fils qu'Hercule avait eus de plusieurs femmes indigènes. Cet Hercule, qui venait d'affranchir l'Espagne et la Gaule des tyrans Géryon et Tauriscus (le montagnard), était, disait-on, le fils d'Alcmène; mais nous reconnaissons là une *hellénisation* de la tradition primitive, qui remontait à l'Hercule phénicien, nom sous lequel nous entendons les colonisations puniques au sud et au nord des Pyrénées. On voit que, d'une manière comme de l'autre, nous sommes ramenés à des populations pré-celtiques. Ammien nous indique avec la même impartialité les autres origines doriennes, troyennes, etc., qu'on attribuait aux Gaulois. Combien, encore une fois, devons-nous regretter la perte de l'ouvrage de Timagènes qui avait fait, à l'époque où le Druidisme existait encore, tant de recherches sur l'histoire de nos pères,

recherches dont Ammien ne nous a transmis qu'un bien maigre, mais précieux résumé.

XXVI. La méthode d'enseignement des Druides n'était pas moins célèbre que leur science, à cause des étranges conditions, auxquelles ils soumettaient les nombreux disciples qui accouraient à leurs leçons. Cet enseignement était entièrement oral¹, et il était défendu d'en confier à l'écriture aucune partie. César, qui nous rapporte ce fait, VI-14, l'explique par deux raisons ; l'une était que leurs auditeurs, ne pouvant recourir à des livres ou aux notes qui rendent la mémoire paresseuse, conservassent toujours la puissance et la sûreté de la leur ; — et l'autre, d'empêcher que leurs doctrines ne fussent connues du vulgaire. Toutefois il ne dit point, et j'ignore où M. Contzen a pris que leurs disciples devaient, avant d'être admis à leurs leçons, s'engager solennellement à n'en rien révéler au dehors². Ils n'en observaient pas moins une très-grande discrétion à cet égard, s'il faut en croire Méla quand il nous assure qu'une seule de leurs doctrines, *unum ex his quæ præcipiunt*, III-2, s'était répandue dans toute la nation. C'était celle de l'immortalité de l'âme, à laquelle ils avaient donné une grande publicité afin, dit pareillement César, de rendre les Gaulois de plus en plus courageux en leur inspirant le mépris de la mort. Mais l'auteur des Commentaires est loin d'être aussi affirmatif que le géographe romain au sujet du mystère qui aurait enveloppé les leçons des Druides, données, suivant ce dernier, secrètement dans le fond des forêts. Nous avons fait remarquer au lecteur l'in vraisemblance de cette assertion pour l'époque où régnait le Druidisme, et nous répétons que Méla ne peut avoir écrit cette page qu'après la proscription de nos prêtres nationaux.

¹ Celui des Pythagoriciens aussi, Plut. *Numa*, 22.

² Die wanderung. d. Kelter, p. 84.

Il est certain dans tous les cas qu'ils ne pouvaient cacher au peuple dont ils étaient les seuls instituteurs, la partie de leur enseignement qui concernait les préceptes religieux, la législation et les connaissances pratiques nécessaires à la vie sociale. Le secret ne commençait donc qu'avec l'instruction graduelle exclusivement réservée aux candidats qui se présentaient pour les deux classes inférieures du clergé gaulois; secret qui ne pouvait être bien absolu, livré qu'il était à un si grand nombre d'auditeurs. Mais nous avons tout lieu de croire que le fond des doctrines druidiques était entouré de beaucoup plus de mystère, et révélé seulement, soit à des initiés, soit à ceux qui devaient parvenir à la première classe de leur ordre, celle des Druides proprement dits. C'est surtout pour la théologie que nous croyons à ces deux degrés d'enseignement, et nous en avons dans la section précédente, n° XIII et LIV¹, signalé un indice frappant dans la persistance latente de l'ancien monothéisme des Celtes. Nous rappellerons encore ces vers célèbres de Lucain, que nous avons déjà cités à l'appui de notre opinion :

Solis nosse deos et cœli nomina vobis,
Aut solis nescire datum.

Ces vers où le poète semble avoir volontairement voilé sa pensée, n'ont au fond d'autre sens raisonnable que celui-ci : c'est à vous seuls, ô Druides ! qu'il est donné de connaître les dieux (dans l'exercice public de votre ministère), ou de nier leur existence (dans vos enseignements secrets).

XXVII. Une conséquence forcée de ce système d'instruction exclusivement oral, avec un programme aussi chargé que celui des études druidiques, puisqu'il embrassait toutes les sciences dont il vient d'être question², — était leur ex-

¹ Voyez aussi les n° XLIX et LII. Borlase voulait que cette doctrine secrète fût le Magisme, *Antiq. of Cornwall*, ch. XXII.

² Voy. César, VI-14; multa præterea... juventuti tradunt.

cessive longueur, qui exigeait, de la part des élèves, une constance vraiment héroïque. César et Méla parlent de vingt années qu'il fallait quelquefois pour en achever le cours. Les Druides avaient cependant cherché les moyens de soulager la mémoire de leurs auditeurs. Une grande partie de leurs leçons, affirme le premier de ces auteurs, était en vers, preuve de la part qui revenait aux Bardes dans le professorat général de leur ordre. Un autre moyen fut l'emploi des *triades*, dans lesquelles les Druides réunissaient trois par trois et rédigés en termes aussi concis que possible, leurs préceptes de morale, les principaux points de leurs doctrines, leurs traditions historiques, etc. Aucun Ancien ne nous a instruits de ce fait, mais on n'en peut douter : 1° d'après l'existence d'une des triades philosophiques que nous a conservée Diogène Laërte, et que nous avons citée tout à l'heure ; 2° en voyant cette forme toute particulière adoptée par Pythagore, dont l'enseignement, au dire des Anciens, avait de si nombreux rapports avec celui des Druides ; 3° parce qu'un poète gallo-romain, dans une pièce de vers où il célèbre le nombre *trois*¹, nous a donné un certain nombre de triades, je ne dirai pas druidiques, — car plusieurs ont été visiblement composées par lui pour prendre place dans cette rapsodie, — mais en partie inspirées par un tour d'esprit pareil à celui des Bardes gallois, c'est-à-dire tout à fait celtique ; 4° enfin parce qu'elle était la méthode d'enseignement employée par ces derniers chez un peuple demeuré si longtemps fidèle à ses coutumes celto-bretonnes, méthode dont l'antiquité se perd dans les origines de la littérature kymmryque ; littérature, mais non poésie, car les triades galloises, historiques, morales ou doctrinales, etc., ne sont point en vers, et rien n'indique, quoique ce soit assez probable, que celles des Druides aient été jetées dans

¹ Voy. la XI^e idylle d'Ausone.

le moule d'une versification quelconque¹. Nous aurions encore une autre raison, mais indirecte, à faire valoir à l'appui de notre opinion, c'est l'antiquité orientale de cette forme de prescriptions religieuses ou pédagogiques. *Penser le bien, parler selon le bien, faire le bien*; tel est le résumé des commandements qu'Ormuzd ordonne à Zoroastre d'enseigner à ses disciples. O homme ! dit l'inscription royale de Naksh-i-Rustan, *ne quitte pas la voie juste, ne pèche pas, ne tue pas*². L'éducation des jeunes Perses, nous apprend d'autre part Hérodote, I-137, se résumait aussi dans trois points : *monter à cheval, tirer de l'arc et dire toujours la vérité*. Ces triades ne sont-elles point, pour le ton et pour la forme, proches parentes de celle des Druides, *honorer les Dieux, ne pas faire le mal et agir en brave*.

La Grèce des temps héroïques avait même conservé dans ses prescriptions législatives un spécimen de ces tercets orientaux. Triptolème, que l'on a confondu quelquefois avec l'Athénien Bouzygès, commandait *d'honorer ses parents, d'offrir aux dieux les prémices de la terre, de ne point faire du mal aux animaux*, ou, suivant saint Jérôme, *de ne point se nourrir de leur chair*³. Soit à l'imitation de ces lois primitives, dont celles des Douze Tables nous ont renvoyé peut-être un dernier écho⁴, soit qu'il ait emprunté cette forme aux Gymnosophistes de l'Inde, ou plutôt à nos Druides, Pythagore, l'*Apollon hyperboréen*, comme on l'avait surnommé suivant Aristote⁵, rédigea en triades une partie de ses plus importants préceptes. Diogène Laërte, les *Vers dorés*, Her-

¹ Inutile de chercher quel moule, l'altération, la rime, etc., puisqu'il n'existe aucun renseignement sur ce sujet.

² M. Mich. Nicolas, *le Parsisme*, Rev. german., oct. 1859, p. 89.

³ Porphyr. *de Abst.* IV-22; S. Jér. *Adv. Jovinian*, II.

⁴ *Ad divos adeunto caste, pietatem adhibento, opes amovento*. Je n'ai pu retrouver cette triade dans les éditions de ces lois que j'ai consultées, J. Godefrol, etc.

⁵ Ellen, *Var.* II-26. Conf. Diogèn. L. *Pythag.* 11.

nippe et Suidas nous en ont conservé quelques-unes¹. Toutes n'ont pas la simplicité naturelle du genre tel que nous le font connaître les exemples qui précèdent. Le chef de l'école italique leur a donné parfois un tour symbolique qui en fait de véritables énigmes et qui rappelle précisément ce que Diogène Laërte rapporte des Gymnosophistes et des Druides : qu'ils s'exprimaient en termes énigmatiques et sententieux, *prœm.* 6. Ainsi, la première des triades que rapporte cet auteur défend *de remuer le feu avec l'épée, de passer par-dessus la balance et de s'asseoir sur le chœnix* (sorte de boisseau). Ces trois préceptes avaient certes besoin d'un commentaire; Diogène les explique ainsi : *N'attisez pas la colère des hommes puissants ou déjà irrités; ne transgressez point la justice ou l'équité; ne négligez point le soin de l'avenir*, le chœnix étant la mesure de ce qu'il fallait chaque jour à un homme pour se nourrir.

Les triades d'Ausone sont au contraire d'une simplicité qui touche parfois à la niaiserie. Nous croyons en reconnaître néanmoins quatre ou cinq pour druidiques d'origine : en physique, trois principes, *Dieu, la matière et la forme*, pensée monothéiste d'une part, et d'accord en même temps avec l'éternité du monde et ses rénovations enseignées par la cosmogonie celtique. — Dans la médecine, trois manières de traiter un malade, d'après la parole du maître, suivant la méthode ou d'après l'expérimentation. La médecine même a trois buts : conserver la santé, prévenir le mal ou le guérir. — En astronomie, trois choses à observer dans les astres : *la position, la distance et la forme*. — Cette importance donnée à l'observation de leurs distances respectives, si elle appartenait réellement aux Druides, serait surprenante à une époque où l'astronomie grecque ne possédait encore aucun moyen scientifique d'apprécier ces différences. J'y

¹ *Diog. Pythag.* 17 et 21. *Suid.* v° *Pythag.* 5°. 6d. Kuster, etc.

verrai volontiers une allusion directe à cette mystérieuse invention du télescope, dont nous avons parlé quelques pages plus haut, allusion qui confirmerait l'origine druidique de cette triade, en lui donnant quatre siècles au moins d'antériorité sur l'époque où Ausone la transcrivait, sans en comprendre vraisemblablement toute la signification. — Enfin le Dieu unique, dit-il, est trois, *tres deus unus*, v. 88; expression à laquelle on a voulu, malgré de nombreuses preuves du contraire, reconnaître un poète chrétien, et qui n'était peut-être qu'une réminiscence de l'Ésus druidique, devenu triple, comme nous l'avons expliqué dans la section précédente.

XXVIII. Il y a dans le recueil des Chants populaires de notre Bretagne, publié par M. de La Villemarqué¹, une pièce qui paraît fort ancienne et qui est, dans tous les cas, fort curieuse par l'originalité de la forme. Elle nous révèle peut-être la méthode particulière que les Druides, qui repoussaient tout enseignement écrit, employaient avec les enfants. Mais en déduire, ainsi que du verbe *disputant* qu'on lit dans César, que leurs leçons étaient en forme de dialogues, c'est une conclusion à la fois trop affirmative et trop générale pour des prémisses qui manquent, soit d'une ampleur suffisante pour la soutenir, soit de la certitude nécessaire, le verbe latin ayant dans le texte cité plutôt la signification de discourir que celle de discuter ensemble. Les triades, ce me semble, ne s'accommoderaient d'ailleurs point d'une forme dialoguée. Le chant qui nous occupe a le titre d'*Ar-rannou*, les séries, et met en scène un Druide qui instruit un enfant. Il lui apprend, dans les termes les plus concis, la série des choses dont on a rattaché le souvenir à chaque nombre, depuis un jusqu'à douze, une seule pour le premier, deux pour le second, trois pour le troisième, et ainsi de

¹ Voy. la 4^e éd. t. I^{er}, 1846.

suite, en lui faisant répéter à chaque fois toutes les séries des nombres précédents. Cet exercice devait sans doute, pour atteindre son but, — celui de bien graver dans la mémoire toutes ces séries successives, — faire revenir ensuite l'enfant du nombre douze au nombre un, sans quoi les séries les plus chargées, qui étaient les dernières, auraient été répétées moins souvent que les premières ou les plus faciles. *L'enfant blanc du Druide* apprenait ainsi que le nombre un, c'était la mort, la *nécessité* qu'aucune autre n'égale ; le nombre deux la paire de bœufs attelés, etc. La plupart de ces séries sont devenues pour nous des faisceaux d'obscures énigmes qui concernent la mythologie bretonne, la cosmogonie, l'astronomie, et d'anciens faits de guerre. Au nombre douze se rattachent les douze mois de l'année et les douze signes du zodiaque, dont le Sagittaire, suivant la traduction de M. de La Villemarqué, est l'avant-dernier. Ce serait ainsi le Capricorne qui fermait alors l'année, et le Verseau qui commençait. Cela me fait soupçonner quelque faute dans le texte breton, le soleil n'entrant, — toujours suivant les calendriers ordinaires, — que le 20 janvier dans le signe du Verseau. Cette mention de l'avant-dernier de ces signes au lieu du dernier est en outre peu naturelle, et s'accorde mal avec l'image de la Vache noire qui reçoit dans la poitrine la flèche du Sagittaire, emblème de l'année frappée à mort. Ce signe était donc nommé dans le véritable texte comme le dernier, et c'était le Capricorne qui ouvrait l'année justement au solstice d'hiver, comme nous l'avons présumé pour les années gauloises. Ce nom de Sagittaire prouve d'ailleurs que ce chant ne peut remonter plus haut qu'à l'époque gallo-romaine, ou qu'il a été remanié en passant d'un idiome dans l'autre, car il est fort peu probable que les Druides aient jamais adopté les noms du zodiaque classique. Mais ce n'est point là ce qui nous touche le plus ; ce qui nous intéresse particulièrement dans cette pièce, c'est ce spéci-

men d'une méthode qui peut avoir été employée par eux.

N. B. — Je suis obligé d'avertir ici le lecteur que ce chant *des séries* vient d'être, après cinq ou six éditions du *Barzas-Breiz*, l'un des chefs d'une accusation fort grave lancée contre son auteur par M. Le Men, le nouvel éditeur du Vieux Dictionnaire breton-français-latin de Lagadeuc. Suivant *lui*, cette leçon d'un Druide ne serait qu'une falsification poétique et philosophique d'une sorte de pot-pourri populaire nommé *Gousperou ar raned*, les Vêpres des Grenouilles, et composé de phrases banales et sans liaison, traduites par M. D'Arbois de Jubainville dans la *Revue critique* du 23 novembre 1867, d'après un texte publié comme le véritable dans les Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord, t. V, 1^{re} livraison, 1867. Je crois néanmoins devoir conserver le paragraphe qui précède, en attendant que la lumière se fasse sur cette accusation si tardivement soulevée.

XXIX. Nous n'avons pas posé jusqu'ici la question de l'écriture particulière des Druides, et nous ne pensons pas nous y arrêter longtemps, malgré les prétentions de quelques Celtistes, des Irlandais entre autres, au sujet de leurs alphabets, botanique, oghamique, etc. Ceux que des lexicographes bretons avaient composés d'après quelques grossières et plus ou moins douteuses inscriptions de notre vieille Armorique, ont été repoussés par la critique moderne; et ni le brave amiral Thévenard qui montait à l'assaut de nos antiquités celtiques ¹ avec autant de témérité que son illustre compatriote La Tour d'Auvergne, — ni les recherches de Duchatellier ² parmi les ruines du château de Lezarscoet et ses pierres employées à la construction de celui de Moellien, — ni le jugement des derniers éditeurs d'Ogée ³ sur les caractères

¹ *Mémoires relatifs à la marine*, 1800, t. II, p. 117 et suiv.

² *Des Alphabets celtiques*, brochure, 1841.

³ *Dict. hist. et géogr. de la Bretagne*, 1845, t. II, p. 348.

druidiques de l'ermitage de S. Ildud en Angleterre ¹, n'ont pu ressusciter cette question déjà presque enterrée par Fréminville ². D'autres inscriptions qu'on disait exister sur des tablettes de plomb trouvées dans un tombeau des Corbières, et que devait, annonçait l'amiral, publier prochainement M. Viguier de Narbonne, n'ont jamais, que je sache, été mises sous les yeux du public. Une seule ligne de César aurait du prévenir ou étouffer à leur naissance toutes ces fantaisies. Après avoir dit que les Druides ne permettaient pas d'écrire leurs leçons, il ajoute, VI-14, que du reste, dans presque toutes les affaires publiques et privées, ils se servaient des lettres grecques ³. Cette assertion est confirmée par un fait qu'il rapporte au premier livre de ses Commentaires, 29, savoir : qu'on trouva dans le camp des Helvètes des registres où était inscrit en caractères grecs le dénombrement de toute leur multitude. Les Druides ni les Gaulois n'avaient donc point d'alphabet qui leur fût propre, ni runique, ni autre. Tout au plus admettrais-je qu'ils ont pu se servir en premier lieu des lettres phéniciennes, avant que Marseille ne leur eût fait connaître celles de l'Ionie, qui n'en étaient, sauf un bien petit nombre, que d'élégantes altérations. Qu'après cela, César ait néanmoins écrit en grec un billet dont il voulait cacher le contenu aux Gaulois ⁴, ce fait montre seulement que comprendre une langue est une autre chose que savoir lire les caractères qu'emploient ceux qui la parlent. Divitiacus lui-même, ce Druide dont Cicéron vante la science, n'entendait point le grec ⁵. Soixante ans plus tard, le grand capitaine n'eût peut-être plus risqué de cette ma-

¹ Voy. la *Britannia* de Camden, *Brechnock-shire*.

² *Antiq. des Côtes-du-Nord*, p. 341 et suiv.

³ Le *Græcis* du texte qui existe dans la plupart des mss. est encore attesté par la traduction grecque.

⁴ V-48; et Dion, XL-9.

⁵ Voy. *Cés.*, I^{er}-19, il ne parlait pas même le latin, du moins à cette époque.

nière le secret de ses opérations, quand l'usage de cette langue s'était tellement répandu parmi les Gaulois méridionaux, qu'ils l'employaient dans la rédaction de leurs contrats. (Strab. p. 150. *Did.*)

J'achevais d'écrire ces lignes quand m'arrivèrent les dessins des nombreux *signes* sculptés qu'on a depuis quelque temps découverts¹ sur les monuments regardés comme celtiques. La plupart de ces signes ne sont évidemment, comme à Gavr'innis, qu'une affaire d'ornementation. Tout au plus pourrait-on soupçonner que, par telle ou telle raison, quelques-uns avaient peut-être une signification symbolique. Mais il en est d'autres, en petit nombre, qui présentent quelque analogie avec des caractères d'écriture ou des hiéroglyphes. Les plus remarquables sont ceux d'une pierre du *Manné-er-hroëk* à Lokmariaker, sur laquelle on distingue un véritable cartouche à la manière des noms propres égyptiens. Mais quand on acquerrait un jour la conviction que ces signes sont des lettres, de même que les caractères *cunéiformes*, il faudrait ensuite démontrer que les monuments qui les portent sont l'œuvre des Celtes, ce qui devient de jour en jour plus improbable. Enfin, ce qui réplique à tout, comment n'a-t-on rencontré jusqu'à présent, malgré l'éveil donné par le marquis de Lagoy, aucune trace de leur alphabet sur les médailles gauloises et dans nos inscriptions celtiques, qui, les unes et les autres, n'offrent à nos yeux que des lettres ou des monogrammes grecs ou latins, bien déformés quelquefois, mais toujours reconnus ?

XXX. Il nous reste à parler des Druidesses auxquelles notre littérature moderne a prêté tout à coup un vif éclat, et que M. Gat. Arnoult a imaginé de diviser en trois classes correspondantes à celle des hommes², tandis que MM. Am.

¹ Recueil de signes sculptés sur les mon. mégalith. du Morbihan, par M. de Cussé. — *Rev. archéol.*, sept. 1866.

² *Hist. de la philos. en Fr., pér. gaul.*, 142.

Thierry et Michelet leur dénie les prérogatives de ces derniers. Diefenbach pense qu'elles n'appartenaient qu'indirectement à l'ordre sacerdotal (*Orig. europ.*, p. 315). Pour mon compte, je ne crois pas plus à leur existence pendant l'époque druidique qu'à l'alphabet particulier des Druides, et mon incrédulité sera toujours moins hardie que le paradoxe d'un critique anglais, tout porté à changer en une communauté de femmes ces terribles ministres de nos dieux¹. J'ai déjà fait remarquer, au n° XI, qu'il n'est pas une seule fois question dans les ouvrages des Anciens, soit d'un Druides marié, soit d'une femme de Druides, non plus, ajouterai-je, que d'aucune prêtresse druidique. Aucune Gauloise n'apparaît dans l'histoire avec le caractère sacré ou les fonctions de la Velléda de Chateaubriand. Les femmes des Cimbres sont en dehors de notre sujet, ainsi que l'héroïque Gamma, qui desservait le temple d'une Diane asiatique. Deux autres, que Plutarque nous montre occupées à des sacrifices pour Spartacus, étaient sans doute la prêtresse de Bacchus qu'il avait épousée, et une compagne thrace comme elle et comme lui². J'ai en outre montré dans la section précédente que les Vierges de Séna et les prêtresses de l'île des Namnètes n'appartenaient point au Druidisme, et qu'on ne pouvait accorder aucune confiance à l'inscription votive de la Druidesse en chef, Arété³. Ce n'est que fort longtemps après la proscription du culte national que les écrivains de l'Histoire auguste nous parlent, au III^e siècle de notre ère, de Druidesses qu'ils nous présentent, non comme des prêtresses, mais comme de simples diseuses de bonne aventure⁴ auxquelles, avons-nous

¹ Voy. dans l'Édinb. Review, juill. 1863, l'article *Druids and Bards*, p. 46 et suiv.

² Les esclaves gaulois l'avaient déjà quitté. Plut. *Crass.* 8, 9 et 11. App. *G. civ.* I-17.

³ Voy. sect. précéd. n° XLIV, LXVI et LXX.

⁴ Voy. *Alex. Sév.* 59, *Auréli.* 43, *Numér.* 14.

dit, la crédulité populaire avait donné un nom consacré par les souvenirs religieux. L'une de ces femmes rencontre Alexandre Sévère sur un grand chemin et lui crie de se défilier de ses soldats; une autre n'est qu'une simple cabaretière, qui avait pris en *pension bourgeoise* Dioclétien, encore ignoré dans les rangs subalternes de l'armée. Celles que *consulta ensemble*¹ Aurélien, soit qu'il les eût réunies, soient qu'elles fussent associées d'une manière quelconque, peuvent avoir été de moins basse condition, mais on l'ignore, et ces trois circonstances sont les seules où l'histoire fasse mention de ces prétendues Druidesses. Il est à remarquer que la première se montre à nous près des bords du Rhin, et que la seconde habitait Tongres, pays occupés dès longtemps par des populations d'origine germanique. Aussi serais-je tenté de croire que ces obscures devineresses procédaient plutôt des anciennes prophétesses germanes que des institutions druidiques. C'est du moins à leur pays, pensé-je, que MM. Am. Thierry et Michelet ont emprunté ces prétendues *Druidesses vierges* qu'il fallait violer pour leur arracher leurs oracles.

Vous ne tenez donc, me demandera-t-on sans doute, aucun compte des femmes bretonnes, qui défendirent, avec les Druides, les bois sacrés de l'île de Mona, ou qui annoncèrent à la même époque (en 61 de J.-C.), dans la ville de Camulodunum, la chute imminente de la domination romaine²? Je ne les ai point oubliées; mais veuillez remarquer que Tacite, qui parle en même temps, ou qui vient de parler des Druides, ne donne à ces femmes aucune qualification religieuse. Les unes peuvent avoir été simplement des habitantes de Mona, dont le fanatisme surexcitait encore l'instinct belliqueux des femmes de leur race. Peut-être étaient-elles, j'y consens, les épouses, les sœurs, les filles des prêtres réunis en grand

¹ Dicebat... gallicanas consuluisse Druidas.

² Tac. Ann. XIV-30 et 32.

nombre dans ce sanctuaire de la Grande-Bretagne; mais cela ne vous autorise pas à forcer le texte de Tacite pour en faire des Druidesses effectives, couronnées de verveine et immolant des victimes. Quant aux insurgées de Camulodunum, je vois bien que leur exaltation leur fit prendre le rôle de prophétesses, *in furore turbatæ canebant*, mais l'historien n'ajoute pas un mot sur leur caractère officiel ou leur profession. La prétention de prédire les choses futures n'a d'ailleurs rien d'extraordinaire dans ces îles britanniques, où des populations entières se vantaient de posséder cette merveilleuse faculté. Le don de *seconde vue* n'était-il pas, naguère encore, une des croyances superstitieuses de l'Écosse? Du reste, je ne prétends pas nier que les femmes bretonnes prennent quelquefois part aux cérémonies religieuses de leur pays. Pline nous en a fourni un curieux exemple¹, mais je n'en connais pas un seul dans toute la Gaule druidique, et l'on conviendra que des femmes nues et peintes en noir ressemblent fort peu aux idées que nous nous faisons de l'amante d'Eudore et de Norma.

XXXI. Nous avons, dans le cours de ces recherches, entrevu plusieurs fois la proscription des Druides comme un dénoûment fatal auquel nous devions arriver. C'est au règne de Claude I^{er}, vers l'an 50 de notre ère, que nous fixons la date de ce dernier coup porté à la nationalité gauloise. Je me suis toujours étonné qu'on ait pris tant de peine pour mettre Pline et Suétone d'accord sur ce point. Il est évident que la politique romaine regarda toujours le Druidisme, soutien naturel de l'indépendance nationale, comme un ennemi dangereux pour sa domination. Nous avons remarqué, en passant, qu'elle l'avait d'une manière ou d'une autre fait rapidement disparaître de la Gaule narbonnaise, et que s'il fallait prendre à la lettre les vers de Lucain, César aurait

¹ Voy. sect. précéd. n° LXXXVII.

déjà interdit ses barbares sacrifices, *barbaricos ritus*, etc. Dans tous les cas, les guerres civiles rendirent promptement aux Druides la liberté de leur culte. Auguste, le second conquérant de la Transalpine qui avait en grande partie repris son indépendance, se contente de défendre aux citoyens romains déjà nombreux dans les Gaules, de pratiquer cette religion homicide (Suét. *Claud.* 25.). Pline paraît attribuer à Tibère l'honneur de sa complète abolition : *ad nostram memoriam... Tiberii Cæsaris principatus sustulit Druidas et hoc genus vatumque medicorumque*. Et dans le fait, si l'on peut nier que ce soit lui qui abolit ces sacrifices humains en Afrique, il n'est pas douteux qu'il persécuta les astrologues et les devins⁴. Mais le Druidisme lui survécut incontestablement dans la Gaule, puisqu'il y souffla encore la révolte pendant les guerres civiles qui suivirent la mort de Néron. Deux historiens romains, Suétone et Aur. Victor, s'accordent en outre pour donner à Claude la gloire de ce service rendu à l'humanité. *Penitus abolevit*, dit le premier de ces auteurs (*ibid.*) en termes non moins absolus que ceux dont Pline s'est servi au sujet de Tibère. Aussi bon nombre de savants pensent-ils que le nom de Claude, *Tiberii Claudii*, a été oublié dans la phrase du Naturaliste rapportée ci-dessus. Ils auraient pu faire valoir le mot *nuperrime*, qu'il a employé lui-même au livre VII-2, pour affirmer que naguère on sacrifiait encore des victimes humaines au delà des Alpes. Ce superlatif nous reporte naturellement au règne de Claude plutôt qu'à celui de Tibère. Mais la critique peut aussi bien admettre que ces empereurs ont l'un et l'autre lancé des édits contre le Druidisme. Si ce dernier ne parvint point à l'abolir, Claude n'y réussit pas encore d'une manière définitive, puisque, seize ans après sa mort, les Druides, sortant de leurs obs-

⁴ Voy. Plin. XXX-4; Tertull. *Apolog.* 9, et D. Martin, t. 1^{er}, p. 230; observez que Tertullien, dans cet endroit, ne parle que de l'Afrique et non de la Gaule; Tac. *Ann.* II-36.

cures retraites, annonçaient de nouveau la chute de la domination romaine. C'est leur dernière apparition dans l'histoire, 70 ans après J.-C.

La pacification de l'empire par Vespasien avança beaucoup l'œuvre de ses prédécesseurs. Le Druidisme, sur lequel Pline s'exprime encore comme un contemporain, acheva promptement de s'éteindre au milieu de la civilisation gallo-romaine ; mais il prolongea longtemps sa mystérieuse existence dans les forêts profondes de l'Armorique, où la comédie du *Querolus* nous a fait retrouver sa trace à la fin du IV^e siècle. Quelques savants, D. Martin entre autres, ont prétendu qu'il avait continué d'exister pendant ce long espace de temps comme un culte public et avoué. Ils ont mis en avant, pour soutenir leur opinion : 1^o les Druidesses de l'Histoire auguste que nous pensons avoir, sinon dépouillées du titre que leur avait donné la superstition populaire, du moins remises à leur véritable place dans les rangs infimes de la population germano-romaine. — 2^o Dion Chrysostome (II^e siècle), sans s'apercevoir qu'il parlait évidemment d'un temps passé, 457, et qu'il était absurde de supposer dans notre Gaule sous la domination impériale, des Druides tout-puissants et des rois assis sur des trônes d'or en face de Domitien ou de Trajan. — 3^o Solin (III^e siècle), qui n'a parlé ni du Druidisme, ni d'aucun prêtre gaulois, et qui répète seulement, ch. 22, d'après des on dit, *ut aiunt*, et sans prendre la responsabilité d'une pareille assertion, qu'on immolait encore des victimes humaines dans l'ancienne Transalpine. — 4^o Enfin Sulpice-Sévère (V^e siècle), qui nous montre S. Martin aux prises avec le paganisme des paysans gallo-romains, paganisme dont on n'établit pas le caractère druidique et qui présente au contraire ceux du polythéisme classique¹. D. Martin s'appuie en outre sur Eusèbe, en prenant

¹ Voy. sect. précéd. LXXIX.

étourdimement pour le texte même de cet auteur un passage de Denys d'Halicarnasse¹. Il fausse ensuite le témoignage d'Ausone concernant les professeurs de Bordeaux, issus, disait-on, des Druides, *et qui l'étaient eux-mêmes ou qui l'avaient été*, lui platt-il d'ajouter². Pour couronner l'œuvre, il confond volontairement avec les anciennes *anthropothusies* gauloises, les sacrifices de femmes et d'enfants des Goths dont Procope accuse les Francs de Théodebert (*Goth.* II-25). Je ne relève point ces fautes ou ces bévues accumulées dans deux pages pour offenser la mémoire du laborieux bénédictin, mais pour mettre sur leurs gardes ces écrivains qui, trop pressés d'achever leurs ouvrages, empruntent, sans rien vérifier, aux savants qui les ont précédés, une érudition toute faite et trop souvent de mauvais aloi.

Il est sans doute très-vraisemblable que l'existence du Druidisme se prolongea dans certaines parties de la Grande-Bretagne plus longtemps que dans la Gaule; c'est un argument dont les Néo-druidistes n'ont pas manqué de s'emparer. Mais s'il existait encore dans la Cambrie au temps de Gildas, comment se fait-il que ce Jérémie breton, ce Juvénal barbare dont les terribles indignations foudroient toutes les perversités et toutes les abominations de ses compatriotes, rois, prêtres et peuple, ne dise pas un seul mot des Druides? Son biographe raconte, à la vérité, qu'il fut instruit dans les lettres par des *vates*, ou bardes; mais ces *vates* étaient chrétiens³. Nous sommes plus certains, par la vie de S. Colomba, que les Druides, qui y figurent sous leur nom hagiographique de Mages, formaient encore le clergé païen des Pictes au VII^e siècle, où ils furent vaincus par cet apôtre de l'Écosse⁴.

¹ Voy. la *Préparat. évang.* IV-16.

² *Relig. des Gaul.* t. I^{er}, p. 231.

³ Par. 1^{er}, *Nennius et Gildas*, éd. San-Marthe. Nennius ne parle pas davantage de Druides cambriens.

⁴ Voy. sa *Vie*, par Adamnan, I-21, II-21 et 23, éd. Migne.

C'est, je crois, la dernière trace historique de leur existence dans les Iles britanniques, car le Druidisme dont nous avons, dans la 1^{re} partie de cette introduction, constaté la présence en Irlande avant l'arrivée de S. Patrice, y avait été promptement abattu par la parole triomphante du célèbre missionnaire et de ses disciples. Nous rappellerons seulement, avant de finir, que ses prêtres y étaient pareillement divisés en trois classes : les *Magi* ou Druides proprement dits, les *Aruspices*, qui sont les Eubages, et les *Incantatores*, qui doivent être les Bardes, d'après la suite de la phrase, *præcinebant in modum cantici*, etc. Toutefois la Vie de S. Kiéran, qui indique la même division, donne à ces derniers le nom moins équivoque de *Cytharistæ*¹.

¹ Probus, par. 26, dans la *Trias* de Colgan, et *Acta SS. Hibern.* du même, 5 mars, p. 17.

SECTION CINQUIÈME

INSTITUTIONS CIVILES, POLITIQUES ET MILITAIRES
DES GAULOIS

I. Sous ce titre qui promettrait un gros volume, je pourrai à peine réunir quelques pages, tant est malheureusement grande la pénurie de nos renseignements. Nous débutons en outre par un problème peut-être insoluble que nous posent encore une fois l'extrême concision et, ce me semble, de nouvelles contradictions de César, dont les *Mémoires* deviennent plus que jamais notre principal, pour ne pas dire notre unique recours. Il s'agit de l'état d'abjection dans lequel, d'après un passage de ses Commentaires, serait tombée sous les pieds des Druides et de la noblesse, la grande majorité de la nation. On se souvient qu'elle était dans son ensemble divisée en trois classes que le conquérant nomme les Druides, les *Equites* ou les Chevaliers, et la plèbe, moule social où furent jetées plus tard toutes les nations de l'occident, clergé, noblesse et tiers-état. Le lecteur connaît les fonctions, les privilèges et l'ancienne puissance de la première de ces classes, qui avait établi dans notre Gaule une sorte de théocratie. César s'est beaucoup moins étendu sur la seconde, et ne dit même rien des rapports particuliers ou des rivalités qui ont dû exister entre cette aristocratie militaire et les Druides, dont elle était certainement parvenue à restreindre l'omnipotence primitive. Quant à la troisième, ou ce tiers-

état qui n'était rien suivant lui, et qui va nous sembler peut-être quelque chose de plus qu'il ne l'a dit, voici ses propres expressions : *Plebes pene servorum habetur loco, quæ per se nihil audet et nullo adhibetur consilio*, VI-13. « Le peuple est à peu près réduit à la condition des esclaves ; il n'ose rien par lui-même et n'est admis dans aucune assemblée politique. » L'auteur ajoute : « Le plus grand nombre, accablé de dettes ou par l'énormité des impôts, ou bien exposé à toutes les violences des grands, entre au service des nobles qui prennent dès lors sur eux tous les droits d'un maître sur ses esclaves. » Telle aurait été la misérable condition de ce vaillant peuple gaulois, condition pareille à l'état de servitude dans lequel tombèrent, dix siècles plus tard, ses malheureux descendants. Mêmes effets, même cause. Cet asservissement de toute une nation par une petite minorité est presque toujours le résultat d'une conquête violente. Les Celtes, refoulés dans l'occident, subjuguèrent et dépouillèrent l'ancienne population de la Gaule, comme les conquérants germaniques la population gallo-romaine. Puis des guerres ou des troubles continuels et toutes les chances de la vie sociale, favorables aux uns, contraires aux autres, firent peu à peu descendre au niveau des vaincus la plupart des vainqueurs ; tandis que les richesses et la puissance du petit nombre grandissant à proportion, les plus habiles ou les plus heureux restèrent, au bout de quelques générations, à peu près les seuls bénéficiaires de ces deux invasions.

II. Est-il vrai, cependant, que cette plèbe gauloise, composée d'hommes si orgueilleux et si turbulents, fût absolument privée de toute influence et de toute initiative politiques ? Nous pouvons en douter. César, préoccupé sans doute des souvenirs du Forum, est le seul auteur qui la dégrade à ce point ; ni Diodore, ni Strabon ne font même soupçonner une telle prostration, et déjà nous voyons à la page suivante des Commentaires, par. 20, qu'on avait, par une loi générale,

pris dans les cités les mieux constituées suivant l'auteur, des précautions contre les entraînements et les résolutions subites de la multitude, et défendu de s'entretenir des affaires publiques en dehors du conseil d'État. Ailleurs, V-27, c'est Ambiorix, un prince des Eburons, qui explique la part qu'il a prise à leur révolte contre les Romains par la dépendance où il était de cette multitude, qui avait constitutionnellement, nous fait-il comprendre, autant de pouvoir sur lui qu'il en avait sur elle¹. Le terme *multitude* ne désigne certes pas la seule noblesse éburone, mais bien le peuple tout entier, et Ambiorix ne se fût pas couvert d'une telle excuse si elle n'avait pas pour le moins un certain degré de vraisemblance. — Mais les Eburons étaient des Germains! — Soit! César, qui nous l'apprend, n'a toutefois signalé nulle part la moindre différence entre les mœurs politiques et les institutions des anciens peuples de la Gaule et celles des derniers venus, tellement *celtisés*, qu'Ambiorix, dans le même discours, les nomme des Gaulois, *non facile Gallos Gallis negare potuisse*, et que César en fait autant de son côté, en parlant, un peu plus loin, des Germains de la Belgique, *par. 45, 49, 56*, etc. Cherchons néanmoins d'autres exemples. Nous verrons : 1° dans Strabon, p. 164. *Did.* un fait décisif, c'est que le général des troupes de chaque cité était, chaque année, élu par le peuple, *πληθους*; — 2° chez les Eduens, le sénat et le peuple divisés chacun entre deux prétendants à la suprême magistrature, et César lui-même reconnaître l'influence que pouvait avoir la foule, *vulgus*, sur la conduite de la cité, VII-32 et 43; — 3° chez les Bellovaques, la multitude se prononcer pour la guerre contre les Romains, et dicter à ses chefs un plan de campagne contre leur invincible général; c'est elle aussi qu'ils accusent devant lui comme ayant été du vivant de

¹ *Suaque esse ejus modi imperia, ut non minus haberet juris in multitudine, quam ipse in multitudinem.*

Corrée, plus puissante que le sénat, VIII-7 et 21; — 4° enfin chez les Helvètes, Orgétorix et la noblesse qu'il avait gagnée à ses projets, demander l'assentiment de la cité, et celle-ci, éclairée plus tard sur ses menées ambitieuses, le mettre en jugement, et lever parmi les habitants des campagnes des troupes contre lui, I-2 à 4. Les nobles n'avaient donc point, seuls avec les Druides, la direction des affaires publiques, et le peuple, comme l'a très-bien observé Diefenbach¹, n'était donc pas entièrement dans leurs mains. Remarquez en outre, sans attacher trop d'importance à cette observation, qu'il n'est aucunement question des Druides dans les mesures que les Helvètes prirent contre leur Catilina; et que celui-ci, quoiqu'il s'agit pour lui de la peine capitale, ne fut point cité devant une de ces grandes assemblées judiciaires qui se tenaient tous les jours chez les Carnutes; mais devant le tribunal de sa nation.

III. Voilà, pour ne point en abuser, suffisamment de citations². On peut répondre que dans toutes ces agitations populaires c'étaient encore des nobles qui soulevaient les multitudes, et que, dans un sens ou dans l'autre, celles-ci se mettaient toujours à la remorque de leurs intérêts ou de leurs passions. Que les foules ne s'ébranlent point sans avoir des meneurs à leur tête, c'est un fait qu'on ne peut contester; mais il ne paraît pas du tout que dans l'affaire d'Orgétorix, par exemple, les meneurs qui firent échouer ses projets subversifs appartenissent à la noblesse. Puis les hommes qui composaient ces multitudes avaient au moins le choix de leurs chefs, et possédaient par conséquent un certain degré d'indépendance personnelle et de liberté politique, — car nous lisons dans les mémoires du conquérant qu'il existait des factions, non-seulement dans chaque cité, dans chaque

¹ *Orig. europ.* p. 179.

² Le VII-63 et le VIII-34, entre autres, se rapportent à des circonstances exceptionnelles.

bourg et dans chaque canton de la Gaule, mais aussi dans presque toutes les familles, VI-11. Leurs membres étaient donc libres de se donner à tel ou tel parti, ce qui exclut de prime abord toute idée de clan ou de dépendance héréditaire. En outre, ces factions prenaient pour chef ceux qui, dans leur opinion, *eorum iudicio*, jouissaient de la plus grande considération, principe essentiellement démocratique. Cet état de discorde perpétuel, où chaque cité gauloise était divisée au moins en deux partis (*ibid.*), avait cependant, nous dit César, sa raison d'être, qui remontait à une époque fort ancienne, et en avait fait une sorte d'institution nationale, *antiquitus institutum... in summa totius Galliae*. Cette raison, assurément fort remarquable, surtout à notre point de vue, était d'empêcher qu'aucun homme du peuple restât sans protection contre quiconque était plus puissant que lui, *ne quis ex plebe contra potentiores auxilium egeret*. Il avait donc le droit d'en choisir un autre, s'il était opprimé par celui qu'il s'était donné, mais ce cas devait être fort rare, puisque le crédit et la puissance de chaque noble se mesuraient uniquement¹ au nombre de ses clients et de ses *ambactes*, ou serviteurs de condition libre. Aussi pas un de ces chevaliers n'eût souffert qu'on opprimât ou qu'on voulût tourmenter un homme qui s'était mis sous sa protection; autrement il eût perdu toute son autorité sur ses clients, VI-11. A plus forte raison était-il de leur intérêt de les traiter avec justice pour les conserver. Ces engagements différaient donc entièrement par leurs effets, des *recommandations* illusoires que la déplorable situation de l'empire rendit si générales au v^e siècle, et par lesquelles, écrit un écrivain contemporain, les Gaulois, privés de tout appui légal, livrèrent leurs personnes et leurs biens aux puissants et aux riches pour acheter leur avide et oppressive protection².

¹ *Hanc unam gratiam potentiamque venerant*, VI-15.

² Voy. Salvien, *de gubern. Dei*, liv. V; Perreclot, *de l'état républicain des per-*

Rien de tout cela, non plus que l'élection populaire de Vercingétorix, VII-4, et l'existence des grandes villes gauloises telles qu'Avaricum, Bibracte, etc., ne ressemble encore une fois aux clans de l'Écosse, que plusieurs de nos historiens modernes ont voulu implanter dans notre Transalpine, et dont l'organisation, exclusivement patriarcale sous des chefs de famille héréditaires, ne fut peut-être qu'un résultat de la conquête des montagnes de la Calédonie par les Scots de l'Irlande. Nous ne contestons pas cependant que tel fut, chez la plupart des peuples en voie de se former, ou de se rajeunir par la conquête d'une nouvelle patrie, le premier élément de leur agrégation. Le *clan*, c'est-à-dire la famille de plus en plus étendue par ses générations successives, se montre souvent dans nos auteurs sous le nom classique de tribu, et les 112 que Caton attribuait aux Boïens (Pline, III-20), n'étaient pas assurément autre chose. Nous pouvons y reconnaître, si l'on veut, l'ancienne organisation des Celtes à l'époque de leurs migrations, mais elle avait disparu depuis longtemps dans la Gaule historique; l'influence prépondérante qu'avait prise le Druidisme devant naturellement tendre à désagréger ces vastes parentés, sur lesquelles était fondée la puissance peu facile à discipliner de la noblesse et des chefs militaires. Cette ancienne institution des discordes intestines observée par César n'eut certainement pas d'autre but, ni d'autre auteur que le machiavélisme du clergé gaulois.

La constitution générale des peuples transalpins foncièrement théocratique, puis aristocratique, n'était donc pas aussi oppressive pour les plébéiens que l'a prétendu leur vainqueur, dans un paragraphe que contredisent, au moins implicitement, ceux que nous lui avons opposés. Elle avait son côté démocratique, et à défaut de tribuns du peuple, elle

avait consacré pour lui ce qu'on pourrait nommer *un droit à l'anarchie*, droit étrange qui ne pouvait convenir qu'à des esprits aussi querelleurs, et d'autant plus dangereux pour la paix publique que le caractère national, nous a dit Strabon, poussait chaque Gaulois à prendre fait et cause pour son voisin, s'il éprouvait quelque injustice ; autre preuve de l'indépendance personnelle¹ dont ils jouissaient généralement.

IV. Mais au-dessus de cette indépendance plébéienne pauvre et trop souvent écrasée par ses dettes, planait une aristocratie toute guerrière, très-puissante par ses richesses et par les souvenirs de la gloire nationale. La plupart, *plerique*, des hommes libres attirés, les uns sous sa protection qui les cautionnait contre les poursuites du fisc ou les défendait contre toute oppression ;—les autres par l'esprit d'aventures qui les attachait à des chefs hardis et entreprenants, ou bien séduits par leurs prodigalités, s'engageaient volontairement, soit dans la clientèle, soit au service des nobles. Les derniers formaient ce que César nomme leur *famille*, I-4, et dont il distingue expressément les *clients* qui, conservant dans leur propre maison leur liberté domestique, accouraient à l'appel du patron dans toutes les circonstances où il avait besoin de leur appui. C'est ainsi que la ville entière d'Uxellodunum avait été la cliente de Lucterius, VIII-32. Les autres, auxquels César donne dans un livre suivant, VI-15 et 30, les noms de *familiares* et d'*ambacti* ou serviteurs, en les distinguant chaque fois des *clientes* ou *comites* (compagnons), avaient aliéné à leur chef toute leur indépendance. Il devenait leur maître, et quoiqu'ils conservassent pour eux et leurs enfants la qualité d'hommes libres, ils étaient obligés envers lui à la même obéissance que ses esclaves².

¹ Ἀυθέκαστον, p. 162, Did.

² In hos eadem omnia sunt jura quæ dominis in servos, Cés. VI-13.

Le nom d'*ambactus* avait même tout à fait pris cette signification chez les Cisalpins, mais Diodore nous prouve qu'il n'avait de ce côté-ci des Alpes que celle de serviteur ¹. Les Gaulois (il veut dire des nobles) emmènent avec eux à la guerre des servants de condition libre, *θεράποντας ελευθέρους*, qu'ils choisissent parmi les pauvres, et qu'ils emploient comme cochers et comme gardes attachés à leur personne, V-29. Nous savons déjà, par Posidonius, qu'ils ne les congédiaient pas tous en temps de paix, car ils en amenaient toujours quelques-uns aux festins où ils étaient invités, et où la table de leurs guerriers était dressée en face de celle des chefs et servie de la même manière. Les grands, tels que Dumnorix, le frère de Divitiacus, entretenaient même pour leur service de nombreuses troupes de cavaliers (*Cés.* I-18 et *al.*). Polybe avait observé la même coutume chez les Gaulois d'Italie, et l'on retrouve dans son histoire, II-17, la même phrase que dans César. Le plus puissant est celui qui peut s'entourer du plus grand nombre d'hommes dévoués à sa fortune et à sa volonté, et former avec eux ce que l'auteur grec nomme une *hétairie* ou confraternité. Le Brennus de Delphes avait aussi attaché à sa personne une troupe d'élite, choisie parmi les hommes les plus beaux et les plus forts de son armée (Pausan. X-23). Ces serviteurs de condition libre existaient également chez les Celtes d'Illyrie (T.-Liv. XLVIII-5). C'est donc à tort que le docteur Scherrer a contesté à notre éminent juriste Laferrière, en forçant les textes de César, que les Ambactes conservaient leur liberté personnelle ; et qu'il les rejette dans un véritable servage, *Leibeigenschaft* ². On voit bien d'ailleurs que cette antique domesticité n'était point une coutume particulière de nos ancêtres, non plus, — quoiqu'il leur fasse pareillement un très-grand honneur, — que

¹ Voy. le *Glossaire gaul.*, n° 1.

² *Die Gallier*, etc., p. 36 et suiv.

le dévouement absolu de tous ces hommes pour leur chef, car cette vertu était aussi un trait saillant du caractère national des Galates d'Asie, des Celtibères et des Germains¹. Les mœurs gauloises, rapporte César, font un crime à des clients d'abandonner leur patron, même dans la situation la plus désespérée, VII-40; et Dumnorix, atteint par les soldats qui avaient ordre de le tuer, invoqua, en se défendant, la fidélité que lui devait son escorte, V-7. Commius fit de même en pareille circonstance, VIII-48.

V. Cependant, je ne crois pas qu'on doive confondre avec ces mœurs gauloises, une coutume aquitanique dont parle César, ainsi que Nicolas de Damas dans Athénée². Le premier écrit que le prince des Sotiates, Adcantuan, avait une garde de 600 hommes dévoués qu'on nommait *soldurii*. Ces hommes jouissaient, avec le chef auquel ils s'étaient engagés par un vœu d'amitié, *quorum se amicitia dederint*, de tout le bien-être que lui donnaient son rang et ses richesses; ils devaient en retour lui consacrer leur existence, périr avec lui s'il succombait sur un champ de bataille, ou se tuer pour ne pas lui survivre. Il était sans exemple qu'un de ces Dévoués eût jamais manqué à cet engagement. Nicolas ajoute qu'il comprenait même les cas de mort naturelle ou accidentelle du chef. Cette institution était tout à fait ibérique d'après l'affirmation de Plutarque³, et, dans tous les cas, hispanique plutôt que gauloise, puisque César et Méla nous assurent que les clients et les serviteurs les plus aimés d'un mort ou qui lui étaient le plus attachés, le suivaient seuls dans la tombe. Valère Maxime nous a parlé de ce dévouement comme d'une vertu particulière des Celtibériens. Il est difficile néan-

¹ Voy. sect. I^{re}, n° XIII.

² Cés. III-22; Athén. VI-13; il les nomme *Silodounoi*; voy. le *Gloss. gaul.* n° 2.

³ *Sertor.* 14. Les traducteurs fr. de Strabon ont transcrit, p. 437 de leur

moins de ne pas reconnaître, dans les *hétairies* des Gaulois cisalpins, une grande ressemblance avec ces *amitiés des Solderii*.

VI. Après les clients et les ambactes, se joignaient en certaines circonstances au cortège des Grands, une foule de leurs *obœrati* ou débiteurs hors d'état de les payer, et les insolvable qu'ils avaient, d'une manière ou d'une autre, mis à l'abri des poursuites de leurs créanciers ou du fisc, dès lors comme partout et toujours collecteur impitoyable des impôts qui lui sont dus. Ces malheureux se livraient eux-mêmes à la servitude, nous a dit César, mais ce n'était pas encore l'esclavage légal, puisqu'il les nomme en dehors de la famille ainsi que les clients, I-4. Leur condition, pensé-je, différait de celle des ambactes, en ce que ceux-ci n'étaient retenus au service de leur chef que par leur seule volonté, ou du moins par un engagement dont ils avaient pu débattre la durée, tandis que les *obœrati* ne pouvaient s'affranchir qu'en s'acquittant envers leurs créanciers. Il en résulte, me me semble, que leur insolvabilité judiciairement constatée les aurait condamnés à une condition encore pire, c'est-à-dire, à perdre en droit comme en fait leur liberté native, et à devenir complètement esclaves avec leurs femmes et leurs enfants. S'il en était ainsi, demandera-t-on, quel intérêt avaient ces nobles à suspendre ou à entraver l'action de la loi qui leur assurait un tel dédommagement ? Je l'expliquerais tout à l'heure. En attendant, n'oublions point qu'à côté de tous ces hommes du peuple, *plerique*, qui se donnaient aux nobles, ou leur vendaient une part plus ou moins grande de leur liberté, il en restait toujours un certain nombre qui conservaient leur pauvre mais complète indépendance, et

tome I^{er}, in-4^o, une très-belle épitaphe des Dévoués de Sertorius, rapportée par Swinburne, d'après les *Annal. de Catalogne*, et plus poétique peut-être qu'authentique.

perpétuaient la preuve irréfragable des anciennes franchises plébéiennes.

VII. En descendant ainsi jusqu'au bas de l'échelle, nous y trouvons les véritables esclaves dont il est fort peu question dans les livres des Anciens, tellement que plusieurs savants parmi ceux qui ont étudié notre état social avant la conquête romaine, les ont tout à fait oubliés¹. Scherrer doute même que l'esclavage proprement dit ait jamais eu, dans toute la Gaule et en dehors de l'influence des Romains, une existence légale². Il n'a pas fait attention à un passage de Pline, XVI-31, suivant lequel la coutume, si ce n'est une loi positive, assignait aux vêtements des esclaves gaulois une couleur particulière qui n'était rien moins qu'une sorte de pourpre! César, si j'ai bien cherché, n'en fait mention que deux fois; la première à laquelle nous reviendrons dans un instant, et la seconde où il dit qu'aux funérailles de leurs maîtres, on brûlait autrefois avec eux les esclaves qu'ils avaient le plus aimés, VI-19. Le *servilem modum*, qu'on lit quelques lignes plus haut, fait simplement allusion à la loi romaine, qui ne soumettait à la torture que les personnes de condition servile. Strabon ne s'est pas occupé de ces misérables, et Diodore ne s'est souvenu d'eux qu'en parlant du haut prix auquel les Gaulois achetaient les vins qu'on leur apportait d'Italie, et dont une seule mesure, *κεράμιον*, s'échangeait quelquefois contre un jeune garçon, V-26. Parthénius de Nicée raconte, chap. 8, la dramatique histoire d'une Milésienne enlevée dans une de leurs expéditions, et qu'ils avaient emmenée avec d'autres captives dans notre pays. Mais Hirtius est le seul auteur qui donne quelque importance à leurs esclaves, quand il rapporte que le chef sénonais Drappès les avait, dans l'insurrection générale de la Gaule contre les Romains, ap-

¹ Perreclot, M. Koenigswarter, etc.

² *Die Gallier*, p. 31.

pelés à prendre les armes avec lui en leur promettant la liberté. (*De bell. gall.*, VIII-30.) La loi les dispensait donc, ou plutôt les excluait du service militaire comme chez la plupart des peuples de l'Antiquité; et tel était, à mon avis, le motif qui portait les nobles à ne pas priver de leurs droits d'hommes libres les débiteurs insolubles qui pouvaient grossir au besoin le cortège d'hommes de guerre dont ils cherchaient toujours à s'entourer. A cette exclusion près, nous ignorons si la condition des esclaves gaulois différait en quelques points de ce qu'elle était en Grèce et chez les Romains. Il est très-probable qu'elle se réduisait pour la plupart à une servitude simplement agricole, de même que chez les Germains où le service intérieur de chaque maison était fait par la femme et les enfants. C'étaient aussi, nous l'avons vu, des enfants de l'un ou de l'autre sexe qui servaient à table dans les festins de nos ancêtres. Probablement ceux des ambactes, car Posidonius les appelle simplement, non des esclaves, mais des serviteurs, διακονοῦντες. Ce n'est que très-rarement qu'on aperçoit auprès d'un riche ou d'un noble quelque individu de condition véritablement servile attaché à son service personnel, comme les jeunes garçons que nous venons de citer, ou cet esclave nervien qui avait suivi son maître dans le camp de Q. Cicéron (*Cés.*, V-45.)

Quoi qu'il en soit, ils devaient former une classe assez nombreuse, puisque la Gaule produisait en général beaucoup de blés, et qu'elle n'était cultivée ni par les nobles qui faisaient presque continuellement la guerre (*Cés.*, VI-15), ni par ces plébéiens, qui s'attachaient à leur fortune et les suivaient dans leurs expéditions. Ceux qui avaient conservé leur pleine indépendance n'étaient pas moins amoureux de batailles et de conquêtes. Quelle population avaient-ils donc attachée à la glèbe pour les nourrir des travaux de leurs bras? Leurs femmes et leurs enfants? C'est peu supposable pour ceux-ci, et je ne puis croire que la phrase de Strabon (p. 164, *Did.*)

sur l'interversion qui avait lieu dans la Gaule pour les travaux ordinaires des deux sexes, ait une aussi large signification. Le sexe le plus faible n'aurait évidemment pu supporter presque seul tout le fardeau de l'agriculture¹ ajouté à ses devoirs maternels et à tous les travaux domestiques. Nous voyons d'ailleurs au livre III-17, une multitude de laboureurs et d'artisans accourir de toutes les parties de la Gaule pour prendre part à l'insurrection et au pillage. D'un autre côté, je doute fort que leurs prisonniers de guerre et les criminels que les condamnations judiciaires dégradaient de leur liberté, aient pu suffire pour recruter un aussi grand nombre de serfs. Étaient-ils donc les descendants des anciennes tribus pré-celtiques? Ce serait, à notre point de vue des origines gauloises, une question fort intéressante à traiter, que celle de l'établissement de nos ancêtres parmi les populations qu'ils vainquirent, s'il nous restait au moins de cette révolution quelques faibles souvenirs, à la lueur desquels on pût distinguer les traces d'un arrangement quelconque avec les vaincus. Nous disons *arrangement*, parce que nos recherches nous ont prouvé, dans le volume précédent, la fusion qui s'était faite entre les deux races, ce qui repousse l'idée que l'une fût devenue complètement l'esclave de l'autre. Peut-être firent-elles, — à peu près comme les Gallo-Romains de la première Lyonnaise avec les Burgundes, — un partage du sol, les anciens habitants gardant une partie de leurs champs, à condition de cultiver pour les nouveaux venus celle qu'ils étaient obligés de leur céder. Une transaction de ce genre conservait, jusqu'à un certain point, entre les deux populations des rapports d'égalité individuelle, et permettait entre elles, d'une manière générale, des mariages qui ne pouvaient avoir lieu entre des maîtres et des esclaves, mariages que les Visigoths, dix siècles plus tard, furent bientôt contraints par la force des choses, à autoriser législativement

¹ Quelque Strabon l'affirme pour les femmes de l'Espagne, p. 137. *Id.*

entre eux et les Hispano-Romains. (Loix Visig., tit. II, ch. 2.)

VIII. Nous ne quitterons pas nos plébéiens, sans prévenir le lecteur que nous aurons peu l'occasion d'en reparler dans les recherches qui suivront, sur la famille, le mariage et les funérailles de nos ancêtres. Tout ce que nous apprendront sur ces divers sujets Posidonius ou Strabon, Diodore ou César, ne concerne évidemment, à très-peu d'exceptions près, que les riches ou les nobles dans lesquels on croirait vraiment que, sauf les Druides, ils ont vu tout le peuple gaulois. Et cependant il ne nous reste que peu de choses à dire de ces *Chevaliers*, puisque tel est le nom romain que les Commentaires donnent à cette noblesse évidemment héréditaire¹. Scherrer pense que la chevalerie gauloise ouvrait ses rangs aux riches comme aux nobles, et se fonde² sur deux textes, dont le premier, tiré de César, lui paraît même douteux, *quisque est genere copiosus amplissimus*, VI-15. Douteux ! mais il saute aux yeux que, pour se faire accompagner d'une nombreuse suite d'hommes de guerre, il ne suffisait pas d'une haute naissance, et qu'il fallait en outre posséder une fortune considérable. Le second texte est emprunté à cette description des festins de nos ancêtres où Posidonius rapporte (Athen. IV, p. 151) que la place d'honneur était toujours donnée à celui qui l'emportait sur les autres, soit en réputation militaire, soit par sa naissance ou par ses richesses. Mais cette dernière condition n'est point ici exclusive de la noblesse, et entre *gentilshommes* du même rang, la fortune de celui qui possédait la plus grande clientèle devait lui valoir la première place. En effet, nous savons déjà, par leurs rapports avec les plébéiens, que leur crédit et leur puissance se mesuraient positivement au nombre de clients et de serviteurs libres qu'ils pouvaient réunir pour la guerre, ou de

¹ Cés. donne souvent à ses membres les qualifications de *summo loco natus*, *antiquissima* ou *amplissima familia*, et *generis summam nobilitatem*, VII-45.

² Die Gallier, etc., p. 21.

ceux qu'ils attachaient à leur personne et qu'ils devaient, pour conserver sur eux leur autorité, protéger contre toute injustice ou toute vexation. Nous avons cité Polybe donnant à ces associations, chez les Gaulois d'Italie, le nom à la fois expressif et poétique d'*hétairie*. Ces hommes formaient dans la cité leur suite ordinaire; leur garde au milieu des troubles intérieurs que suscitaient continuellement leur turbulence et leurs rivalités. Les nobles les plus puissants allaient jusqu'à entretenir des troupes de cavalerie, ou à s'entourer d'une véritable armée, comme le fit Orgétorix quand il se présenta, accompagné de plus de dix mille hommes, devant le tribunal qui devait le juger (Cés. I-4). C'est ainsi qu'ils se mettaient au-dessus des lois et des pouvoirs constitués, arrêtant l'action de la justice, entravant l'exécution des mesures qui leur déplaisaient ou usurpant ouvertement l'autorité des premiers magistrats de la cité¹, — conséquences de ce funeste droit à l'anarchie dont l'histoire d'une autre branche de leur race devait offrir en Irlande, pendant plusieurs siècles, le long et triste enchaînement. Voilà comment les peuples les plus braves, en se livrant à de continuelles et imprévoyantes discordes intestines, sont fatalement arrivés à jeter sur leur dernier champ de bataille ce cri du désespoir : *Finis Polonicae!... Galliae!... Hiberniae!*

Comme une sorte de compensation à tout le mal que cette noblesse si factieuse faisait à son pays, elle lui donnait tout son sang et une grande partie de ses richesses. En effet, guerre défensive ou offensive, il fallait, de même que nos barons du moyen âge, que tous ses membres prissent aussitôt les armes, et si âgés qu'ils fussent, marchassent à la tête de leurs guerriers contre l'ennemi (Cés. VI-15, VIII-12). Il est clair, d'après ce qui précède et la manière dont s'exprime César², que ces levées d'hommes et les dépenses de leur en-

¹ Cés. I-4, 17, 18, VII-4, 33 et *al.*

² *Quisque est genere copiosus amplissimus, ita plurimos circum se habet.*

tretien ou de leur nourriture, étaient à la charge des chefs qui les avaient engagés. Ceux de ces nobles à qui leur modique fortune ne permettait pas de réunir une troupe quelconque, partaient pour leur compte, mais toujours, pensés-je, à leurs frais. Cette noblesse n'était d'ailleurs exempte ni des impôts ni des contributions de tout genre, puisque cette exemption était un des privilèges particuliers des Druides.

IX. Elle était au surplus bien obligée de supporter la plus grande part des charges de l'État, puisque, d'après le tableau que César nous a fait de la pauvreté des plébéiens, elle seule possédait, — avec ces mêmes Druides, — presque toutes les richesses du pays. Les principaux de ses membres devaient en avoir acquis d'immenses pour faire face à toutes les dépenses dont nous avons parlé, et aux profusions dont nous avons cité des exemples incroyables. Aussi quelques-uns s'y ruinaient complètement et laissaient après eux des enfants aussi pauvres que ces mêmes plébéiens, comme l'étaient ces deux frères allobroges Ægus et Roscillus, dont le père avait été le prince de sa nation, et qui trahirent honteusement César leur bienfaiteur (*Bell. civ.* III-59). Cette différence dans la fortune des nobles nous indique peut-être le véritable sens d'une phrase de César diversement interprétée par ses traducteurs. Les Eduens, dit-il, perdirent dans deux combats toute leur noblesse, tout leur sénat, toute leur cavalerie ou bien tous leurs chevaliers, *equitatum*¹. Faut-il comprendre ce mot comme impliquant dans cette signification restreinte une espèce de cens ou un état de richesses nécessaires à un noble pour avoir le titre de chevalier? Nous ne savons. Les sources de ces richesses ne pouvaient être, sauf des cas particuliers, que des mines ou de vastes propriétés territoriales, car la Gaule n'avait guère d'autre grande industrie et d'autre commerce que l'agriculture et ses produits, et nous avons

¹ I-31. Voy. à ce sujet, Moke, *la Belgique ancienne*, p. 55.

appris que le butin fait à la guerre était fort souvent consacré aux dieux. Les mines nous reviendront dans la section suivante ; et nous n'aurions à discuter pour le moment que la possession des terres et les conditions de la propriété, si les Anciens nous avaient au moins laissé quelques mots pour nous renseigner à cet égard. Mais je n'ai pas rencontré dans leurs ouvrages un seul texte sur lequel on puisse asseoir une opinion quelconque, et mes devanciers n'avaient pas été plus heureux, car les plus ingénieux ou les plus opiniâtres dans leurs recherches, n'ont eu recours, pour combler les grandes lacunes que nous avons déjà laissées forcément et que nous laisserons encore dans cette section, qu'à des similitudes supposées entre les institutions civiles des Gaulois et celles des Bretons, des Gallois ou des Germains. Ils ont appelé à leur secours jusqu'aux lois romaines. Il est possible, même probable, reconnaitrai-je, qu'ils ont rencontré juste sur plusieurs points, notamment pour les deux premières de ces législations. Mais qui peut nous en assurer ? Qui peut répondre qu'on ne se soit pas trompé, ou qu'on ne soit point allé trop loin dans ces rapprochements, d'un grand intérêt sans doute, mais sans garantie, — et que telle loi, tel usage, telle constitution de la propriété, par exemple, aient été gaulois par cela seul qu'on les trouve dans les coutumes de notre Bretagne ou dans les lois de Dyfnwel Moëlmud et d'Hoël le Bon ? N'a-t-on pas été en sens contraire, jusqu'à nier, avec une exagération encore plus grande, qu'il existât aucune identité nationale entre les Gallois et nos ancêtres ?

Que dans le principe la propriété du sol n'ait pas été irrévocable, ou qu'elle ait appartenu en bloc à la famille ou au clan qui la répartissait tous les ans entre ses membres, c'est possible, mais il n'en était plus ainsi dans la Gaule historique. Ces anciennes mutations de la propriété, annuelles,

¹ Voy. les *Études hist. sur l. orig. d. droit franç.* par Valroger.

septénaires ou à plus longues périodes, sont également inconciliables, soit avec les procès qui avaient lieu, rapportent les Commentaires, VI-13, pour les héritages et les délimitations de propriétés, soit avec la confiscation des biens, *bona*, de Cingétorix, V-56, soit enfin avec l'opulence générale de l'ordre équestre, et les immenses richesses que possédaient ses principaux membres. Cette instabilité ne se concilierait pas davantage, ni avec l'existence des grandes villes que nous avons citées, ni avec la manière dont les Gaulois dispersaient leurs habitations aux bords des bois et des rivières (Cés. VI-30); car l'on ne prétendra pas que leurs maisons, grandes ou petites, passaient aussi, avec le sol, d'un maître à l'autre, à chaque renouvellement des lots. S'il en était ainsi chez les Germains, César nous l'explique précisément par ce motif, — entre plusieurs autres, — que ces peuples, encore à demi nomades et qui redoutaient les conséquences de la civilisation, ne voulaient point s'amollir en se bâtissant des demeures, où ils seraient trop à l'abri des rigueurs de l'hiver ou des ardeurs de l'été¹. Enfin, ces mutations continuelles des propriétés sont démenties par la constitution dotale des époux, telle que va nous l'expliquer César.

Nous pensons donc que les propriétaires gaulois, nobles ou plébéiens, possédaient leurs champs comme les Romains et la plupart des Grecs, qui n'ont fait, en parlant de nos ancêtres, aucune remarque à ce sujet. Ni les uns ni les autres n'ont parlé de ces communautés des bourgs ou des villages auxquelles aurait foncièrement appartenu tout le territoire réparti entre les familles qui les avaient fondés. Scherrer qui l'affirme nie en conséquence que les particuliers aient pu légalement vendre les terres, qu'à défaut de garanties hypothécaires dont on ne trouve point de trace chez les Gaulois, ils engageaient à leurs créanciers, en réservant sans doute

¹ Cés. VI-22. Conf. Tac. *German.* 16, 26 et 31.

pour leurs enfants le droit d'hériter de leur père¹, etc. Conjectures certainement intéressantes pour les lecteurs, mais rien de plus. Ce qui est positif, c'est que les cités mêmes étaient quelquefois propriétaires de vastes territoires où elles pouvaient établir des peuplades entières (Cés. I-28). Ce qu'on peut ensuite admettre avec confiance, c'est que l'homme du peuple, avant d'acheter le patronage d'un noble par le sacrifice de son indépendance personnelle, devait lui avoir aliéné d'abord, en tout ou en partie, pour un temps plus ou moins long, le produit ou la nue propriété de son pauvre patrimoine, et que telle fut l'origine de ces funestes *recommandations*, qui aboutirent, pendant la longue agonie du pouvoir impérial, à la ruine et à la servitude de la plus grande partie de la population gallo-romaine.

X. Nous sommes moins à court de renseignements, malgré les contradictions qui vont nous embarrasser sur la constitution de la famille gauloise, au sujet de laquelle s'élèvent des questions fort intéressantes. Avait-elle pour fondement ruineux la polygamie, ou bien reposait-elle sur l'union librement consentie de la femme avec l'homme, qui l'avait choisie pour être sa compagne fidèle et l'unique mère de ses enfants ? Nos historiens et nos légistes ne sont pas encore parvenus à fixer l'opinion qui demeure incertaine à cet égard. Quelques-uns des plus habiles ont soutenu que tous les Gaulois, sans exception, n'avaient légalement qu'une seule femme, et ont apporté plusieurs raisons pour combattre ou corriger ce malheureux pluriel de *uxoribus*, qui domine la phrase où César affirme qu'à la mort d'un grand personnage, si la famille réunie soupçonne qu'elle a été le résultat d'un crime, *ses femmes* sont mises à la question comme des esclaves, VI-19. Il faut d'abord remarquer, a-t-on justement observé,

¹ *Die Gallier*, etc., p. 18, 35, etc., d'après les lois galloises et irlandaises, p. 61.

que la polygamie n'y est attribuée qu'à la haute noblesse gauloise, de même qu'elle n'existait chez les Germains que dans les familles dont l'illustration faisait rechercher l'alliance. (Tac., *Germ.* 18.) Puis, il est certain que dans un autre endroit des Commentaires, VII-66, il n'est plus question pour chaque Gaulois que de revoir sa femme, *uxorem*, sous le toit domestique où elle est restée avec ses enfants. Il est donc très-probable que la polygamie, si elle a existé chez nos ancêtres, avait été, avant l'époque de César, répudiée par la grande majorité de la nation.

Cette conclusion partielle ne suffit point à J. Reynaud, qui nie la pluralité des femmes à tous les degrés de la société gauloise¹. Le pluriel *uxoribus*, en rapport avec le singulier *paterfamilias*, n'est, pense-t-il, qu'un défaut de rectitude grammaticale dans la phrase de César, supposition commode justement repoussée par M. Kœnigswarter. L'auteur de *l'Esprit de la Gaule* s'était appuyé sur un meilleur argument, quand il avait d'abord prétendu, p. 291, que la communauté des dots apportées par les deux époux prouvait à elle seule que les lois de nos pères n'admettaient pas d'autre union conjugale que la monogamie. Cette conséquence n'était cependant pas incontestable, et le savant légiste Laferrière, qui a embrassé la même opinion, n'a point, que je sache, évoqué pour la soutenir, l'incompatibilité de la polygamie avec cette communauté². M. Kœnigswarter, qui s'est rallié à l'opinion contraire d'autres légistes non moins érudits, Berlier et Giraud, rappelle fort à propos qu'une communauté d'un autre genre, celle des femmes elles-mêmes, existait chez les Bretons insulaires³. Cet argument, auquel il n'a pas donné toute sa force, est d'autant plus sérieux que la

¹ *Esprit de la Gaule*, p. 292.

² *Hist. du droit français*, t. II, p. 69 et suiv. *Hist. du droit civil de Rome*, t. II, liv. II, ch. 3.

³ *Hist. de l'organisation de la famille en France*, 1851, p. 32.

partie méridionale de leur île (l'un des principaux foyers du Druidisme), avait pour habitants des colonies belges qui s'y étaient assez récemment établies, en gardant les noms de leurs métropoles respectives. (Cés., V-12 et 14.) On peut toutefois répondre qu'il n'est pas exact que ces colonies aient occupé tout le littoral qui leur est attribué par César ; — qu'aucun des peuples dont il cite les noms, ne portait celui d'une nation belge, — et qu'il a remarqué lui-même⁴ combien les coutumes bretonnes ressemblaient à celles de la Gaule, que ne déshonora jamais la communauté des femmes. Aussi ne doutons-nous point qu'il n'a voulu désigner dans la phrase où il en parle, que les Bretons de l'intérieur, les Trinobantes, par exemple, anciens Celtes peut-être corrompus par leurs relations avec les populations de la race brune, encore plus arriérées en civilisation que celles de la Transalpine. En somme, pour des raisons qui vont suivre non moins que pour celles qui précèdent, nous proposerions un troisième sentiment, savoir : que tout Gaulois, quel que fût son rang, n'avait légalement qu'une seule femme, sauf le privilège que les plus nobles, par politique ou par ostentation, avaient conservé ou s'étaient arrogé de se donner en outre des épouses subalternes. Nous irons plus loin. Ne seraient-ce pas ces dernières seulement que César, pressé d'arriver à la fin de cette digression, a désignées par le pluriel hâtif d'*uxoribus*, comme pouvant être mises à la torture par la famille de leur mari ? Ce qui suit (au n° XIII) confirmera peut-être cette supposition.

XI. Nous ignorons absolument quels étaient les préliminaires et les formalités des mariages gaulois. M. Laferrière présume, d'après quelques indications des coutumes armoricaines ou galloises qui constatent l'intervention des Bardes,

⁴ *Ibid.* Conf. Tacit., Agric. 12.

que ces unions recevaient une consécration religieuse¹. C'est possible, mais le silence absolu des Anciens nous fait croire le contraire. On a aussi répété cent fois, d'après la gracieuse légende de la fondation de Marseille, que les jeunes filles des Celtes avaient le droit de choisir leurs maris, et qu'elles révélèrent ce choix à la fin du repas que le père donnait aux prétendants, en présentant une coupe à celui qu'elles préféraient. On n'a point fait attention que Gyptis, qui épousa de cette manière le chef des Phocéens, était ligurienne. Ce fait ressort incontestablement du récit de l'entreprise que son propre frère tenta plus tard pour étouffer dans son berceau cette colonie, dont les progrès rapides excitaient les inquiétudes et la jalousie des Ligures, sur lesquels il régnait comme avait régné son père. *Mortuo rege Nanno Segobrigiorum quo locus acceptus condendæ civitatis fuerat, quum regno filius ejus Comanus successisset, affirmat Ligur quidam... Patefactis insidiis, cuncti Ligures comprehenduntur*, etc. (Justin, XLIII-4.) Notez que ce récit est tiré de la grande histoire qu'avait composée un savant gaulois, Trogue Pompée, dont les ancêtres habitaient une partie de la province romaine, peu éloignée de Marseille. Il est vrai qu'il donne aux sujets de Comanus le nom tout à fait celtique de *Segobrigii*, mais notre auteur ne pouvant être tombé sur un fait aussi notoire dans une pareille contradiction avec lui-même, il faut seulement en conclure que ce n'était point leur nom national, mais celui que les Gaulois, après s'être emparés de ce littoral, donnèrent soit à ces rusés montagnards, soit aux cimes arides et presque inaccessibles qui protégeaient leur liberté². La présentation de la coupe n'était donc point une coutume celtique, mais nous n'en croyons pas moins, d'après ce que nous savons des usages des anciens peuples septentrionaux,

¹ *Hist. du droit franç.* t. II, p. 64 et suiv. 1852.

² *Segobrigii* peut avoir l'un ou l'autre sens. *Glossaire gaul.* n^o: 255 et 261.

que nos aïeules jouissaient en général d'une assez grande liberté dans le choix de leurs maris, quoique la politique ou l'intérêt des chefs les plus ambitieux décidassent quelquefois des mariages qu'elles contractaient. La double conspiration d'Orgetorix et de Dumnorix, nous en fournit à la fois plusieurs exemples (Cés., I-3 et 18), et ce dernier, — chose assurément étrange! — déjà chef d'un parti puissant chez les Eduens, fit en outre épouser à sa vieille mère un noble Biturige dont il voulait se ménager l'appui. Ces exceptions peuvent, à la vérité, et contrairement à notre opinion, être prises pour la règle, mais elles prouvent du moins que les Gauloises n'étaient point dénuées de toute influence sur leurs maris, comme Aristote l'a prétendu pour les femmes des Celtes en général.

XII. On a regardé comme une autre preuve de la position plus relevée que l'épouse occupait dans la famille gauloise, la communauté de biens qui existait entre elle et son mari pour leurs apports matrimoniaux, et l'égalité qui en résultait entre les conjoints pour la succession du prédécédé. Effectivement, de quelque manière que l'on entende ce passage de César, VI-19, qui embarrasse encore ses traducteurs et les légistes, il atteste, dans la condition des femmes gauloises comparées à celles des autres peuples de l'Antiquité, un progrès remarquable et qui fait grand honneur au génie particulier de leur nation. C'est le plus grand ennemi de nos ancêtres qui nous apprend qu'elles n'étaient en se mariant ni achetées ni vendues, mais qu'elles apportaient une dot, à laquelle le mari joignait une valeur équivalente prise d'après estimation sur ses propres biens. Ces deux apports constituaient ainsi une propriété commune dont on dressait conjointement l'inventaire, et à laquelle s'ajoutaient chaque année, jusqu'à la mort de l'un des époux, les fruits qu'elle pouvait produire; le tout appartenait de plein droit au survivant. On voit qu'il s'agit toujours des riches ou des nobles; les familles pauvres

ou peu favorisées de la fortune n^e pouvant certainement pas se priver, pendant toute la durée de l'union conjugale, d'une partie de leur faible revenu.

Cette remarque faite, que doit-on entendre par ces termes : *fructus servantur, et fructibus superiorum temporum* ? M. Laboulaie les regarderait comme incompréhensibles s'ils devaient, dans l'état social de la Gaule à cette époque, indiquer une sorte de mainmorte établie sur cette part commune pendant toute la durée du mariage avec la séquestration des produits. Dans l'opinion du savant juriste, *fructus* ne signifierait ici que les fruits vivants des troupeaux et les esclaves dont on ne pouvait plus se défaire. Mais c'est le principe de la communauté de biens entre les époux qui est surtout l'objet du dissentiment des légistes. Admis par quelques-uns des plus habiles, Berlier, Pardessus¹, M. Mignet, etc., J. Reynaud en tira cette conséquence qui sautait à pieds joints par-dessus la phrase suivante de César, que la femme était réellement chez nos aïeux, en vertu du principe de justice et de solidarité qui doit régner dans le mariage, l'associée de son époux². On peut au moins induire de ce passage des Commentaires que le mariage gaulois n'était point sujet au divorce, puisque leur auteur n'y indique pas d'autre cause de dissolution pour la communauté qu'il nous fait connaître, que la mort de l'un des conjoints. Ce serait une exception fort remarquable et peu vraisemblable, j'en conviens, au droit de répudiation que s'étaient donné les maris chez presque tous les peuples de l'Antiquité. Aussi M. Laferrière n'est-il pas disposé à l'admettre. M. Kœnigswarter et lui ont nié cette communauté de biens, celui-ci ne voyant dans le texte de César qu'un simple *gain de survie*,

¹ Dans ses premières études ; son opinion s'est modifiée dans la suite, *Loi salique*, 13^e dissertat.

² *Esprit de la Gaule*, p. 139.

par donation égale et mutuelle¹; celui-là remarquant d'abord qu'il n'y avait pas même de véritable dot, les deux apports ne servant aucunement à défrayer le ménage dont le mari seul supportait évidemment toutes les charges. L'apport de la femme n'était, suivant M. Kœnigswarter, que cette part quelconque de l'héritage paternel qui lui était accordée, même chez les races les moins avancées en civilisation; et ce qu'y ajoutait le mari n'était autre chose que l'ancien prix d'achat transformé en douaire, etc. Il s'attaque même à nos plus ardents kymmrystes, en prétendant que, dans le cas contraire, la famille celtique aurait subi un *inconcevable mouvement rétrograde* dans les siècles suivants: « puisque le régime des biens entre époux, dans les coutumes galloises « d'Hoël le Bon, se rapproche beaucoup plus des rudiments « premiers du mariage chez les peuples primitifs, que celui « qui est décrit dans les Commentaires de César². » — Jugement qui ne me paraît pas, quant au droit de propriété reconnu à la femme, exempt d'exagération³. En dernier lieu, le Dr Scherrer a repoussé à la fois et l'idée de douaire qui n'eût donné à la veuve qu'un simple usufruit, et celle de la communauté de biens dont il revendique l'honneur pour l'Allemagne, où l'ancien droit germanique aurait le premier posé en principe l'unité de la propriété, *gutereinheit*, entre les époux. Néanmoins je doute fort qu'il en soit question dans la *Germania* de Tacite; voyez son paragraphe 18.

XIII. Je n'aurai certes pas la présomption d'intervenir comme juge dans un débat qui a partagé d'aussi éminentes autorités, auxquelles nous devons joindre MM. Giraud et Troplong. M. G. Humbert, de l'académie de Metz, en a fait le résumé dans une dissertation sur le régime nuptial des Gau-

¹ *Hist. du droit franç.* t. I^{er}, p. 81.

² *Hist. de l'organisation de la famille en Fr.* p. 35 et 36.

³ Voy. les *Ancient Laws of Wales*, ou le résumé de Ferd. Walter dans *Das alte Wales*, ch. XX.

lois, dans laquelle il s'appuie entre autres, pour soutenir sa propre opinion, sur le *peculium* ou revenu particulier de leurs biens que les femmes gallo-romaines pouvaient, d'après Ulpien, conserver en se mariant¹. Pour nous, quel que puisse être un jour le résultat de cette discussion séculaire, il nous suffit d'avoir montré, comme conséquence à peu près incontestée du texte de César, une réhabilitation sociale de la femme gauloise, et de relever en même temps ce qu'il y a d'inconciliable, à mon sens, entre la constitution, soit d'une communauté de biens partielle, soit d'un gain de survie, — et ce qu'ajoute immédiatement l'auteur des Commentaires : 1° que les maris ont droit de vie et de mort sur leurs femmes comme sur leurs enfants ; 2° que si quelque soupçon venait à planer sur la mort d'un grand personnage, ses parents se réunissaient et faisaient mettre ses femmes à la torture, ainsi qu'on le fait pour des esclaves. Les coupables, s'il y en avait de reconnues, étaient brûlées après avoir souffert les plus cruels tourments. En présence de pareils droits d'un mari ou de sa famille, quelle garantie, quelle défense restait-il donc à la femme contre l'avarice de l'époux qui convoitait leurs apports communs, ou contre la cupidité des parents auxquels un soupçon toujours facile à répandre pouvait assurer un complément de succession ? Cette double question que nous ne pouvons résoudre qu'en supposant un profond changement dans les coutumes ou dans la législation gauloise, ne démontre-t-elle pas la précipitation avec laquelle César a rédigé toute cette partie de ses mémoires, en mêlant à ses observations personnelles ce qu'il avait appris d'un passé plus ou moins éloigné ? Lui-même, au surplus, nous met sur la piste de ce changement, quand il parle ensuite des funérailles où l'on immolait, pour les brûler avec les morts, les êtres qu'il avait le plus aimés, y compris, jusqu'à

¹ *Mém. de l'acad. de Metz*, 1858, p. 438. •

une époque encore peu ancienne, *paulo supra hanc memoriam*, des esclaves et des clients; à plus forte raison, devons-nous penser, leurs femmes, ce que confirmeraient les squelettes féminins quelquefois découverts avec ceux des hommes dans nos tumuli. Certes, il n'était question alors ni de communauté des apports au profit de la veuve, ni de gain de survie. Ces conventions matrimoniales ne pouvaient pas plus exister, — hormis peut-être certains cas où le crime de l'épouse était évident, — pour celles dont la vie eût été constamment à la merci d'un mari, ou exposée par sa mort aux soupçons intéressés de sa famille.

Cette impossibilité nous ramène au sens d'épouses subalternes, en dehors de la légalité gauloise, que nous avons donnée au pluriel *uxoribus* employé par César. C'étaient uniquement celles-ci, — de race ligure sans doute ou étrangères pour la plupart, — que menaçaient dans leur absolutisme des droits aussi redoutables. Cette conjecture a d'autant plus de vraisemblance à nos yeux que le droit des parents me paraît avoir été d'origine ligure plutôt que celtique. Autrement il serait fort singulier de ne retrouver qu'en Corse, terre ligurienne où n'abordèrent jamais les Celtes, l'usage barbare qui autorisait la famille d'un mort à faire subir à sa veuve des mauvais traitements¹. Je ne vois pas d'autre moyen que cette polygamie aristocratique et extralégale pour expliquer ces désaccords de César avec lui-même, non-seulement dans ce paragraphe, mais aussi dans les termes du serment par lesquels chaque cavalier de l'armée de Vercingétorix s'engagea, rapporte son vainqueur, à ne plus rentrer sous son toit et à ne plus revoir ses parents, sa femme, *uxorem*, et ses enfants, s'il ne traversait pas deux fois les rangs de l'ennemi, VII-66. *Uxorem!* ce singulier, qui était le cri du cœur, n'éclaire-t-il pas d'un rayon de lumière toute la législation matrimoniale de nos pères?

¹ Laferrère, *Hist. du droit franç.* t. II, p. 75.

XIV. Il éclaire aussi d'un jour moins sombre l'intérieur de nos familles gauloises, où plusieurs de nos historiens ne veulent toujours voir qu'un maître disposant, au gré de ses emportements ou de ses caprices, de la vie de sa femme et de ses enfants. C'est, à la vérité, ce qu'affirme César, et ce qu'on peut induire d'un passage de Gaius, *Institut.* I-55, relatif aux Galates d'Asie. Mais le serment que nous venons de citer, ne prouve-t-il pas que ces objets de nos plus vives tendresses étaient aussi chers à nos yeux qu'ils peuvent l'être aux maris les plus civilisés? Leur terrible droit fut donc de plus en plus limité par les progrès de la société gauloise, et par l'influence qu'avaient su prendre les femmes, comme le démontrent les mariages politiques dont nous avons parlé. Nous savons combien elles étaient bonnes mères, ce qui devait, dès l'enfance, inspirer à leurs fils d'autant plus d'affection pour leur sexe, qu'ils restaient fort longtemps sous leur garde, les pères tenant pour une chose honteuse que leurs enfants parussent en public devant eux, avant qu'ils ne fussent en âge de prendre place parmi les guerriers, Cés. VI-18.

Le commencement de réhabilitation sociale de la femme chez nos rudes aïeux, ne l'affranchissait pas, nous a dit Strabon, des travaux auxquels elle était assujettie comme chez les peuples barbares, et que la civilisation grecque et romaine avait fini par réserver aux hommes. Nous nous sommes déjà plaint du laconisme avec lequel il nous a transmis ce fait, et de l'obscurité de sa phrase, dont on pourrait conclure que les Gaulois s'étaient en revanche chargés des occupations ordinaires de l'autre sexe; ce qui n'était assurément pas dans sa pensée. Elle n'est pas plus claire à l'endroit des femmes. Lui qui nous les a présentées comme d'excellentes nourrices et élevant si bien leurs enfants, n'a certes pas voulu nous faire entendre qu'elles abattaient en même temps des arbres ou construisaient leurs rustiques habitations. Peut-être dans les absences prolongées de leurs belliqueux

époux, quelques-unes conduisaient-elles la charrue et faisaient-elles la moisson. C'en était assez pour échauffer l'imagination des voyageurs grecs. Mais ne hasardons pas d'autre conjecture; suivons plutôt le précepte d'Horace;

Et quæ
Desperat tractata nitescere posse, relinquit.

Je laisse au docteur Scherrer la responsabilité de ce tribunal de famille, *judicium propinquorum*, qu'il établit en amplifiant le texte de César, à côté de la puissance absolue du père et du mari, pour juger les crimes commis contre lui par sa femme, ou par ses enfants contre les auteurs de leurs jours; — et celle de l'expulsion de l'épouse adultère dont il n'est question dans aucun de nos auteurs grecs ou romains, etc. (Voy. *die Gallier*, p. 61.)

XV. Nos légistes se sont aussi occupés de la transmission légale de la propriété dans la famille gauloise, mais ils n'ont rien trouvé dans les Anciens de relatif aux successions, en dehors des apports matrimoniaux, si ce n'est un mot bien tardif de Symmaque qui écrivait à Ausone, au iv^e siècle de notre ère, que dans la Gaule les héritiers étaient, non pas institués, mais engendrés¹. On en a conclu que les coutumes celtiques comme celles des Germains, n'admettaient point de testament, et que les biens d'un mort passaient de plein droit à ses héritiers naturels. C'est du reste conforme à la définition que Cicéron nous a laissée, *Topic. 6*, du terme *hæreditas*, dont César s'est servi, en rangeant parmi les attributions des Druides, en cas de contestation, les partages à faire entre les héritiers, et la délimitation des propriétés. Nous n'avons aucune connaissance d'un droit ou d'une préférence habituelle accordés à un fils plutôt qu'à un autre, et s'il exista entre eux quelque privilège, ce fut plutôt en faveur

¹ *Gignuntur hæredes, et non scribuntur. Epist. XV.*

du dernier né, conjecture suggérée par les lois celtiques du moyen âge, qui témoignent d'une tendre sollicitude pour le *juveigneur*, ou le fils le plus jeune, ainsi protégé par une inspiration touchante du génie national. Quant aux filles, celles qui, mariées, avaient en conséquence reçu leur dot, ne pouvaient, selon toute apparence, plus rien prétendre à la succession de leurs pères ; mais quelle part revenait-il à celles qui n'étaient point encore établies ? Nous l'ignorons. C'était, nous dit-on, une part du mobilier, mais cela pouvait-il suffire, sauf de rares exceptions, pour leur assurer de quoi vivre ?

XVI. Nous ne connaissons pas davantage les formalités qui accompagnaient la naissance d'un enfant, et son admission dans la famille gauloise, car le passage de Julien sur l'épreuve qu'on faisait subir aux nouveau-nés dans les eaux du Rhin ne constate qu'une coutume locale, et nous avons cru devoir la restituer aux peuplades germaniques riveraines de la source du fleuve, ou de la partie supérieure de son cours. Nous sommes mieux renseignés sur les funérailles de nos aïeux, du moins pour celles des chefs de famille d'un certain rang, car l'antiquité est muette sur celles des femmes et des Gaulois de qualité inférieure. Ainsi César nous apprend qu'elles étaient, par rapport à leur état de civilisation, magnifiques et somptueuses. Tout ce qu'on croyait avoir été le plus cher aux morts, même les animaux, était jeté dans les flammes ou déposé dans leurs tombeaux ; et naguère encore, ajoute l'écrivain, les clients et les esclaves qu'ils avaient le plus aimés, étaient brûlés avec eux pour achever de leur rendre convenablement les derniers devoirs ¹. Leur maître ou leur patron les emmenait avec lui dans le monde nouveau qu'il allait habiter. Conséquence fatale du dogme prédomi-

¹ Una cremabantur. Cés. IV-19 ; cum mortuis cremant, Méla, III-2. Nous reviendrons tout à l'heure sur ces deux textes.

nant de l'immortalité de l'âme et d'une autre existence humaine, pour laquelle il n'est pas douteux que, dans cet ordre d'idées, les femmes n'aient comme chez les Thraces et les Gètes, dû suivre aussi leurs maris. Cette horrible coutume était tombée en désuétude avant l'arrivée de César, mais les homicides qu'elle consacrait, lui donnent l'importance d'une institution nationale, et c'est pourquoi nous avons placé les funérailles de nos ancêtres dans cette section plutôt que dans la seconde. Nous ne reviendrons pas sur les lettres que l'on confiait aux morts pour les remettre aux amis que l'on avait perdus; nous rappellerons seulement que leurs proches se précipitaient quelquefois de leur propre mouvement sur le bûcher pour les accompagner dans l'autre vie.

Cette profonde conviction qu'avaient les Gaulois de leur résurrection immédiate dans un autre monde, devait tarir promptement leurs larmes, s'ils en accordaient aux morts, et laisser peu de durée aux témoignages extérieurs de leur deuil. Il en était effectivement ainsi chez les Germains, *Ger.* 27. Quelques peuples celtes étaient encore plus austères, car ceux qui envahirent la Grèce n'avaient pour leurs morts, d'après Pausanias, X-21, ni pleurs, ni lamentations. Plutarque dit la même chose des Celtes et des Galates, *Cons. ad Apoll.* 22. Il donne cependant à penser le contraire pour les Ambrons alliés des Cimbres, quand il rapporte que ces Barbares vaincus par Marius remplirent toute la nuit suivante leur camp de hurlements de douleur et de menaces furieuses. Mais quelle en était précisément la cause? La honte de leur défaite ou les regrets pour les compagnons d'armes qu'ils avaient perdus? L'historien ne s'explique point à cet égard. Puis, qu'était-ce que les Ambrons? Des Celtes, des Germains ou des Ligures? Leur nationalité est encore fort incertaine, et Zeuss¹, pour son compte, inclinait à les croire de race germanique.

¹ *Die Deutschen und ihre Nachbarn.*

César, Méla, Diodore s'accordent sur ce fait, que nos Gaulois brûlaient leurs morts. C'est du moins ainsi qu'on avait compris jusqu'à présent les textes que nous avons cités. L'archéologie élève aujourd'hui la voix contre cette croyance générale. La réunion qui a souvent lieu dans les mêmes dolmens ou tumuli, de squelettes et d'ossements incinérés, lui fait soupçonner qu'on ne brûlait que les esclaves, les animaux et les objets chers au mort, tandis que le chef de la famille était toujours inhumé¹. Question des plus intéressantes, mais pour laquelle il faudrait d'abord, en présence de ces textes, établir péremptoirement la nationalité de ces tombeaux. En présence de ces textes, disons-nous, parce que l'*una cremabantur* de César, le *cum mortuis* de Méla et surtout ce que rapporte Diodore V-28, des lettres qu'on jetait dans le bûcher εἰς τὴν πύραν, à l'adresse]des parents antérieurement décédés, sont, à mon avis, positivement contraires à cette nouvelle opinion. Un fait incontesté, c'est que la crémation des corps était encore en usage dans la Gaule à une époque assez rapprochée de Sidoine Apollinaire, quoiqu'elle eût été, suivant Macrobe, généralement abandonnée dès le commencement du même siècle². Mais il n'est pas moins certain que cette coutume n'était pas très-ancienne chez les Celtes, puisqu'elle n'existait ni chez les Cisalpins, qui prirent Rome; ceux-ci inhumaient simplement leurs morts (Tit.-Liv. V-48); — ni chez les Gaulois qui assiégèrent Delphes et qui abandonnaient les leurs aux bêtes carnassières et aux oiseaux (Pausan. *ibid.*). D'un autre côté, les squelettes et les urnes cinéraires que l'on trouve dans nos dolmens et dans nos tumuli ne peuvent aider à résoudre le problème de leur nationalité, car il est très-possible que les deux coutumes aient pendant un assez long espace de temps, régné à la fois dans la Tran-

¹ Voy. la *Rev. des Soc. sav.* avril 1862, p. 319 et mai 1864, p. 582.

² Sid. *Epist.* III-12. *Macr. Sat.* VII-7.

salpine, de même qu'à Rome et chez les peuples Latins¹. Nous reviendrons plus tard sur ce sujet.

XVII. Aucun autre rite funéraire n'est parvenu à notre connaissance, à moins qu'on ne regarde comme un usage anciennement gaulois, celui dont parle Sulpice-Sévère, de couvrir avec des draps blancs les corps que l'on transportait à leur tombeau ou sur le bûcher². Arrivé à ce terme fatal, nous n'avons pas rencontré dans tous nos classiques le moindre renseignement sur la forme, la matière ou la construction de l'un ou de l'autre, pas un mot qui fasse seulement allusion aux tombeaux de nos pères, non plus qu'aux dolmens ou aux tumuli qu'on leur attribue. Un seul de ces monuments nous est garanti par son épitaphe en partie gauloise; c'est le *cairn* de Todi en Italie. Les tombes des Gallo-Romains ne nous sont même connues que par les inscriptions qui attestent leur nationalité, et ne révèlent aucun trait particulier du génie gaulois. Car nous ne reconnaissons point comme telles les fameuses dédicaces *sub Ascia*, qu'on rencontre si souvent sur ces tombeaux dans la 1^{re} Lyonnaise. Toute l'autorité qui s'attachait si justement aux travaux de l'abbé Lebeuf et ses étymologies celtiques, n'ont pu convaincre les savants que l'*Ascia sepulcrale* fût une ancre et un emblème gaulois du repos de la tombe, où les morts étaient placés sous la protection d'As ou Esus. On ferait encore un ou deux volumes comme le Recueil de Mazzocchi avec toutes les dissertations qui, se combattant entre elles, s'accordent, sauf bien peu d'exceptions, pour repousser ou laisser de côté toute interprétation celtique; — y compris celle que M. de Nolhac a tirée de la mythologie scandinave, qu'il associe au Druidisme, pour transformer l'*ascia* en une hache, dont il fait l'attribut distinctif d'un

¹ Loi des Douze Tables; Virg. *Æn.* XI-204. Voy. à ce sujet, Troyon, *Habit. Jacustres*, p. 299.

² Vit. St. Martini, 12.

Mercure conducteur des ombres gauloises. En somme, il nous paraît démontré par l'ensemble de toutes ces discussions, — sans même recourir à l'outil auquel la loi des Douze Tables donnait le même nom, — que l'origine de ce mystérieux emblème, houe, doloire ou truelle était véritablement romaine. Maintenant, quel rapport encore plus mystérieux peut-il avoir avec les haches de pierre dites celtiques, qu'on rencontre si souvent dans nos tumuli ou nos dolmens, — ou bien avec la hache dessinée sur la paroi intérieure de l'un de ces monuments à Lokmariaker¹; c'est une autre énigme dont il faut laisser la solution, si elle devient jamais possible, aux progrès futurs de l'Archéologie. D'autant plus que parmi nos contemporains, des antiquaires et des savants persistent à refuser tout caractère religieux à ce symbole ou à la formule de l'ascia, et n'y voient qu'une annonce de l'obligation civile d'entretenir le tombeau, ou celle d'une *concession à perpétuité*². L'une ou l'autre de ces explications mettrait également hors de cause les rites funéraires romains ou gallo-romains, sur le terrain desquels le débat peut se résumer en deux opinions directement opposées, savoir : 1° celle de M. Rossignol de l'Académie de Dijon, qui rattache la formule et le symbole de l'Ascias au rituel pontifical des inhumations, rituel dont les antiques formalités donnaient seules à la tombe un caractère sacré et la plaçaient sous la protection des lois; cette consécration n'existait pas pour la simple incinération des cadavres, coutume qui ne devint général chez les Romains qu'après l'expulsion des rois³; — 2° et celle de M. Sansas, de Bordeaux, qui voit dans l'ascias des tombeaux une forme convenue de la croix des chrétiens adoptée pendant les persécutions de l'Église, par

¹ Voy. la *Rev. des Soc. sav.* mars 1859, p. 305.

² Voy. les *Bulletins de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 2^e trim. 1865, p. 151 et suiv.

³ *Mém. de l'Acad. de Dijon*, part. 1^{re}, 1849.

ceux qui voulaient, sans provoquer les outrages du paganisme, appeler sur leur pierre sépulcrale les secrètes prières des fidèles¹. Tout aussi peu celtiques d'origine sont très-probablement la coupe, le gobelet allongé et, suivant quelques savants bourguignons, le rouleau que portent fréquemment les personnages des bas-reliefs funéraires trouvés dans la même province².

Nous n'avons pas besoin sans doute de rappeler au lecteur que les Gaulois connaissaient et pratiquaient, pour conserver les têtes qu'ils avaient coupées à leurs ennemis, une sorte d'embaumement avec la résine du cèdre, nous a dit Posidonius (voy. la 2^e sect. n^o XXIV). Peut-être en faisaient-ils, à une époque antérieure, également usage pour l'inhumation de leurs parents ou de leurs concitoyens, mais la coutume de l'incinération ayant généralement prévalu dans la suite, il n'en est resté aucun souvenir. C'est une question que je laisse à débattre aux antiquaires, s'ils veulent un jour reprendre celle des momies dites gauloises, trouvées en Auvergne dans le siècle dernier et déposées au cabinet d'anatomie du jardin des plantes³. Elles ne portaient toutefois les traces d'aucune préparation balsamique, et rien, autant que je sache, n'autorisait la supposition peu vraisemblable de leur origine celtique.

XVIII. Si de la constitution de la famille, nous passons à celle des trois ou quatre cents peuples ou cités, *civitates*, dont se composait, nous assure-t-on, la nation gauloise, cette étude n'ajoutera que bien peu de traits caractéristiques au type intellectuel et moral que nous cherchons à compléter. En effet, des royautes plus ou moins souveraines, électives ou héréditaires; des républiques aristocratiques avec

¹ Prem. traces du christian. à Bordeaux; symbol. de l'Ascla, 1867.

² Voy. D. Martin, *Rel. des Gaul.* t. II, 289. Legouz-Gerland, *Dissert. sur l'origine de Dijon*, etc.

³ Voy. le *Résum. d'archéol.* de Champollion-Figeac, t. I^{er}, 1825, p. 105.

des sénats et des chefs suprêmes élus pour un temps fort limité, et des multitudes souvent séditiieuses ; cela s'est vu partout et se rencontrait en même temps d'une cité à l'autre et en face de l'ancienne omnipotence sacerdotale des Druides, dans toute la Gaule transalpine. Aussi quelques historiens modernes, étonnés de cette bigarrure politique, se sont-ils demandé laquelle de ces formes si diverses de gouvernement, théocratie, république ou royauté, avait été primitivement adoptée par nos pères et se trouvait, par conséquent, la plus conforme à leur esprit national. Perreciot regarde la démocratie comme l'état primitif de la société gauloise ; il n'admet que des royautés de circonstances, quelquefois viagères, mais sans hérédité¹. M. Am. Thierry donne la priorité au gouvernement des Druides contre lequel s'insurgèrent enfin les familles souveraines des tribus. Après avoir brisé une partie de l'ancien joug, elles établirent une aristocratie militaire indépendante, du sein de laquelle s'élevèrent, par le sabre, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, des monarchies éphémères que renversaient ou remplaçaient de nouveau les républiques patriciennes². Nous pensons au contraire que la royauté, peut-être élective mais entourée de chefs de clans héréditaires, fut la première forme du gouvernement des nations celtiques, quand elles prirent possession de la Gaule. C'est la seule qui convienne à des peuples en quête d'une patrie et qui veulent assurer leurs conquêtes. Aussi la voyons-nous établie chez les Gaulois dès leur première apparition sur la scène de l'histoire. Bellovèse, le fondateur des colonies cisalpines, était le neveu du roi des Bituriges. Ce titre, que les Anciens donnent assez souvent à nos *Brenn* ou généraux, est ici très-réel sous la plume de Tite-Live, *ii regem Celtico dabant*, V-34, ainsi qu'au livre XXI-31.

¹ *Etat civil des personn. dans la Gaule, etc.*, 2^e éd. t. I^{er}, p. 5 et suiv.

² *Hist. d. Gaul.* 3^e éd. t. II, p. 99 et suiv.

César, Polybe, Strabon, etc., font en outre mention, à diverses reprises, d'anciens rois et de royautes héréditaires¹, avec lesquels il ne faut pas confondre ceux des Ligures nommés par Justin, ni cet Atépomarus, d'une époque inconnue, à qui l'on attribue la fondation primitive de Lyon. Les colonies celtiques de la Bretagne, chez qui le voisinage des Romains ou des Grecs de Marseille n'avait point encore fait infiltrer des idées républicaines, ne connaissaient pas d'autre gouvernement². Il n'en était plus ainsi du temps de Tacite où les querelles de la noblesse avaient fini par remplir le pays de troubles et de factions. *Agr.* 12. On peut s'assurer néanmoins, IV-27 des Commentaires, que la multitude n'était pas entièrement privée d'initiative dès le temps de César. Quant aux démocraties calédoniennes de Dion Cassius, LXXVI-12, elles ne sont point une exception pour nous qui les croyons des colonies germaniques.

Il n'en était pas de même sur le continent. Les anciennes royautes militaires du temps de la conquête ne s'y relevèrent de l'abaissement où les avait fait tomber l'ascendant religieux des Druides³, que pour se voir à leur tour attaquées par la noblesse non moins jalouse de son affranchissement, et par l'instinct démocratique des populations que le commerce avait rassemblées dans les villes. Ce n'est pas que je veuille, comme M. Am. Thierry, transporter au II^e ou III^e siècle avant notre ère⁴ l'histoire des Communes du moyen âge, et antidater leurs luttes avec la lance et l'épée féodales. Mais il est incontestable qu'avant l'arrivée de César la royauté avait, dans la plupart des cités gauloises, fait place à des gouvernements aristocratiques. Elle avait succombé chez les Arvernes, auxquels cependant elle avait donné

¹ Cés. V-25, 54 ; Polyb. III-49, conf. 44 ; Strab. IV, p. 189, *Did.* etc.

² Cés. liv. V. Diod. V-21. Strab. p. 166, *id.* Méla, III-6.

³ Voy. ci-dessus, n° III.

⁴ *Hist. des Gaul.* *id.* p. 103 et suiv.

l'empire de la Gaule méridionale ; chez les Carnutes, chez les Séquanes ¹, etc. Mais les anciennes familles s'efforçaient encore de la ressaisir quand l'occasion leur paraissait favorable, et l'appui de César ne manqua jamais aux Tasgetius et aux Cavarinus dont il faisait ses instruments. Dans l'aristocratie même, il se rencontrait souvent des ambitieux qui se retournaient contre elle et tentaient d'usurper le pouvoir suprême ; pour ceux-là, César affirme que sa politique leur fut toujours contraire, II-1. Enfin, chez les Éburons, peuple d'origine germanique, il est vrai, l'autorité souveraine était exercée par deux rois comme à Sparte, mais la multitude avait, on se le rappelle, autant de pouvoir sur eux qu'ils en avaient sur elle.

La Gaule nous montre donc successivement en perspective dans cet obscur lointain des temps anti-historiques, trois physionomies politiques, premièrement sous ses chefs de guerre et d'établissements militaires appelés des rois, puis sous la domination absolue de ses prêtres, telle que l'ont décrite César et Dyon Chrysostome ; et en dernier lieu, sous des institutions généralement aristocratiques, mais limitées en temps de guerre, nous apprend Strabon, p. 164, *Did.*, par l'élection populaire du général qui devait commander l'armée. C'est, à ma connaissance, la seule porte légale qui fût, dans le gouvernement de ces républiques, ouverte à la *pure démocratie*, et M. Am. Thierry me parait s'être beaucoup aventuré avec ces deux mots, p. 107, en étendant à un certain nombre de cités gauloises, ce que nous venons de dire des Eburons, et surtout en attribuant au peuple le droit *d'élire ses sénateurs et ses magistrats ou ses rois*. Il fallait au moins faire une exception pour les Vergobrets éduens ; puis, des élections séditeuses n'établissent point un droit légal, et Vercingétorix lui-même dut sa royauté à une insurrection patriotique, nullement à un vote constitutionnel (Cés., VII-4).

¹ Cés. VII-4 ; V-25 ; 1-3, etc.

XIX. Le pouvoir régulier dont il est le plus souvent question dans les Commentaires, ce sont les sénats des différentes cités qui ont eu particulièrement affaire à César, tels que les Eduens, les Vénètes, les Bellovaques¹, etc. Nous ignorons toutefois comment étaient constitués ces grands conseils qui dirigeaient les affaires publiques, et de quelle manière on procédait au choix de leurs membres. Les nobles seuls, devons-nous penser d'après tout ce qui précède, pouvaient en faire partie; cependant Strabon semblerait, p. 164, *id.*, admettre pour quelques cités une exception qui me paraît fort peu probable, quoiqu'un plébéien² soit devenu, avec l'appui de César, le chef d'un parti dans la république éduenne. Quant aux Druides, tout le sénat de cette même république ayant péri dans les deux batailles qu'elle perdit contre Arioviste, I-34, il est à croire que ces prêtres, exempts du service militaire, ne siégeaient pas dans ces assemblées. La constitution des Eduens défendait que deux membres de la même famille fussent en même temps sénateurs, VII-33; c'est peut-être à cette loi, vraisemblablement générale, que César fait allusion au troisième livre de *Bello civili*, 59, où il confesse qu'il fit entrer illégalement dans le sénat des Allobroges, *extra ordinem legendos curaverat*, deux frères qu'il protégeait. Il se peut aussi qu'il ait parlé d'un tableau ou d'un ordre déterminé, d'après lequel chaque noble venait à son rang d'âge ou de services rendus à l'État, prendre place dans le conseil de sa nation. Nous avons, dans tous les cas, la certitude que tous les chevaliers n'étaient pas de plein droit membres du sénat de leur cité, car les Commentaires font en plusieurs endroits mention de l'un en même temps que des autres, notamment dans celui qui nous a fait douter que tous les nobles fussent chevaliers, I-34. Le nombre des sé-

¹ I-34; II-5; VII-32, III-16 et 17, etc.

² Viridomarus, *genere dispari..... ex humili loco*, etc. VII-39.

nateurs variait sans doute d'après l'importance de chaque population, mais on peut supposer qu'il était toujours assez considérable, en voyant qu'il s'élevait à six cents pour le petit peuple des Nerviens, II-28.

C'était dans ces assemblées seulement qu'on pouvait parler des affaires publiques; et les cités qui passaient pour les mieux constituées, avaient, par une loi formelle, défendu à tout citoyen de communiquer à nul autre qu'aux magistrats, toute nouvelle intéressant la chose publique qu'il pouvait avoir apprise chez un peuple voisin, fût-ce par la rumeur générale. Ces faibles gouvernements, toujours en crainte d'effervescences populaires qui pouvaient les entraîner à des résolutions précipitées, cachaient ce qu'ils croyaient dangereux de divulguer, et ne publiaient que ce qu'ils jugeaient utile à leurs vues ou sans inconvénients, VI-20. Ainsi, la presse n'existant pas encore, nos ancêtres n'avaient pas même la liberté de la parole! Une exception avait lieu cependant pour les nouvelles d'une très-haute importance, qui étaient officiellement portées avec une extrême rapidité par des cris répétés de proche en proche, dans toutes les campagnes jusqu'aux extrémités du pays, VII-3, et V-53.

Le prétendu Scymnus de Chio nous a déjà raconté que les Celtes, voisins des colonies grecques de l'Occident, employaient les accords de la musique pour convoquer leurs assemblées. Les Gaulois du nord recouraient simplement aux sons de la trompette. (Comment. VIII-20.) Les uns et les autres s'y rendaient tout armés, suivant Tite-Live et Nicolas de Damas¹, mais le conseil dont parle le Padouan, et dans lequel se trouvaient un assez grand nombre de jeunes gens, me paraît avoir été plutôt un de ces *concilia armata*, comme les qualifie expressément César, qui se tenaient au commencement d'une guerre, V-56, et qui fixeront plus tard notre

¹ T.-Live, XXI-20; Nicol. *Fragm.* 105; *Hist. grec. Did.* t. III.

attention. Cette qualification indiquerait même que nous devons distinguer dans les constitutions gauloises deux sortes d'assemblées politiques, confondues par les historiens, celles qui ne s'occupaient que des questions militaires, et celles qui traitaient toutes les affaires civiles de l'État.

Quelle part les premiers magistrats des cités prenaient-ils aux délibérations de leurs sénats, et jusqu'à quel point les décisions de nos *Pères conscrits* obligeaient-elles le pouvoir exécutif? C'est ce qu'il nous est impossible de déterminer théoriquement, et ce qui devait étrangement varier dans l'état d'anarchie organisée où l'on se rappelle que César trouva toutes les nations gauloises, l'esprit de parti divisant non-seulement chaque cité, chaque canton ou chaque bourgade, mais encore presque toutes les familles, si nous en croyons l'habile proconsul qui sut si bien profiter de leurs discordes, VI-11. Il existait, ajoute-t-il, dans toutes les cités deux grands partis, qu'il ne désigne pas d'une manière plus précise, mais que l'ensemble de ses Commentaires nous indique, tantôt comme ceux de l'aristocratie et de la royauté, tantôt comme ceux des nobles et du peuple. Car nous avons déjà remarqué, contrairement à l'affirmation générale de notre auteur, la puissante intervention de la multitude, soit chez les Eduens, soit chez les Bellovaques, etc., et quand elle était par trop excitée, sa colère l'emportait quelquefois jusqu'à faire des *quatre-vingt-treize en masse*, comme chez les Lexoviens qui massacrèrent d'un seul coup tout leur sénat, III-17. A ces causes permanentes de troubles et de querelles, se mêlaient occasionnellement, comme dans les républiques italiennes du moyen âge, les haines et les ambitions individuelles; et l'on peut dès lors se figurer combien étaient turbulentes ou orageuses les séances de ces assemblées. Un procédé fort peu parlementaire, rapporté par Strabon et dont il relève l'étrangeté, p. 164, *Did.*, donnait cependant aux présidents un moyen d'y maintenir l'ordre. Si quelque mem-

bre interrompait ou troublait l'orateur, un huissier tirant son glaive et s'approchant de l'interrupteur, lui enjoignait avec menaces de garder le silence, et s'il ne se taisait point après un second avertissement, cet huissier lui coupait un pan de son sagma, de manière que ce vêtement ne pût lui servir par la suite.

XX. Passons au pouvoir exécutif. Il ne paraît pas avoir été constitué d'une manière uniforme dans nos républiques gauloises. Anciennement, dit Strabon, p. 164., *Did.*, les aristocraties qui les gouvernaient pour la plupart, choisissaient tous les ans leur premier magistrat, que le Géographe désigne par le titre grec d'*hégémon*. Mais en temps de guerre c'était le peuple qui élisait son général. Cette dualité cependant ne se montre guère dans les Commentaires de César. On ne peut alléguer comme exemple celle qui existait chez les Eburons, quelque démocratique que fût leur constitution, puisque les deux chefs qui les commandaient régnèrent chacun sur la moitié de ce peuple, *Catuvolcus rex dimidiæ partis Eburonum*¹. Mais elle se présente réellement chez les Rèmes où, probablement à cause de son grand âge, leur *princeps civitatis*, Vertiscus, n'avait reçu, au lieu du commandement général de l'armée, que celui de la cavalerie, VIII-12. Partout ailleurs, si je ne me trompe, nous voyons les cités n'avoir régulièrement à leur tête qu'un seul homme. Il est certain, néanmoins, que le principe de la division du pouvoir civil et du pouvoir militaire, posé par Strabon, existait encore en théorie, sinon en fait, dans quelques-unes de ces républiques. César s'exprime très-clairement à cet égard. Quand il eut vaincu les Trévires, il rendit à son protégé Cingétorix le *principatus et imperium*, VI-8, la suprême magistrature et le commandement de l'armée. Ces deux pouvoirs sont encore distincts dans la personne de Sedullus, *dux et*

¹ Voy. Cés. V-24, 27, 31.

princeps Lemovicum, VII-88. Le lecteur remarquera le sens particulier que les Commentaires attachent dans ces citations au mot *princeps*, celui de chef civil de l'État. Il garde au pluriel sa signification générale, et les *principes civitatis* du VII-38 désignent simplement deux personnages très-influents de la république éduenne, deux chefs de parti.

Chez ce peuple dont nous connaissons le moins imparfaitement la constitution, tout le pouvoir était, depuis un temps fort ancien, concentré dans les mains d'un magistrat suprême, appelé le *Vergobret*, investi non-seulement de l'autorité royale, mais en outre du droit de vie et de mort sur ses concitoyens¹, atteinte flagrante au droit de haute justice, qui appartenait exclusivement aux Druides. Il est vrai qu'un auteur allemand lève cette difficulté en avançant, à tout hasard, que le Vergobret n'était que l'exécuteur de leurs sentences². Mais ce terrible contre-poids que les Eduens avaient fini par opposer au *droit à l'anarchie* si malheureusement établi chez nos ancêtres, prouve au contraire combien ces prêtres avaient, à l'époque de César, perdu de leur puissance politique. La dictature du Vergobret était du reste contenue par des lois fortement restrictives. Elle était annuelle; et celui qui en était revêtu ne pouvait sortir du territoire de la cité, ce qui le privait par le fait du commandement de l'armée aussitôt qu'elle en avait franchi la frontière. Voyez à ce sujet le VII^e livre des Commentaires, 37. L'élection de ce chef suprême de l'État, qui avait lieu vers la fin de l'hiver, *id.* 32, appartenait soit aux autres magistrats et aux Druides éduens, si l'on adopte pour le texte du paragraphe 33 la leçon : *intromissis magistratibus*, soit uniquement à ces prêtres, si on lit *intermissis*³. M. Richter simplifiait encore

¹ *Regiam potestatem*, VII-32 ; *Vita necisque in suos potestatem*, I-16.

² *Encycl. univ. allem. art. Druiden* ; p. 496.

³ Nipperdei n'a fait dans son éd. de Cés. aucune observation sur ces deux

davantage cette élection en réservant au grand Druide seul la nomination du Vergobret, fantaisie qu'il a oubliée lui-même dans une autre page de sa mauvaise compilation¹. Le docteur Scherrer complique au contraire ce mouvement électoral par un double vote, celui du Sénat, qu'il emprunte sans doute à Strabon et qu'il soumet ensuite à l'appréciation des Druides². Il n'est aucunement question de votes successifs dans le paragraphe de César sur lequel il s'appuie, à moins qu'il n'ait détourné dans ce sens tout à fait improbable, à mon avis, la signification naturelle de la seconde leçon que nous avons citée, *intermissis magistratibus*. Elle ne m'inspire d'ailleurs aucune confiance, parce qu'elle attribuerait subitement aux Druides, qu'on ne voit agir dans aucun autre endroit des Commentaires, une intervention exclusive dans une affaire aussi importante ; — et en second lieu, parce qu'elle suppose que tous les autres magistrats de la cité cessant leurs fonctions en même temps que le Vergobret, l'auraient livrée chaque année à un aussi dangereux *inter-règne*, ainsi qu'ont précisément traduit deux interprètes de César, M. Alexandre Bertrand et le général Creuly. Lui-même s'est d'ailleurs servi au paragraphe 67 du même livre, en rappelant la lutte électorale qui avait eu lieu entre les deux candidats à la suprême magistrature des Eduens, d'un terme romain, *proximis comitiis*, dont l'interprétation la plus restreinte ne pourrait encore, à mon avis, désigner une élection faite uniquement par quelques prêtres. Enfin, le choix des électeurs, quels qu'ils fussent, devait être proclamé dans un lieu et dans un temps fixés par la constitution. C'était, à ce qu'il semble, le dernier acte officiel du Vergobret sortant, et elle défendait qu'aucun membre de sa famille fût, aussi

leçons, et n'a pas même admis dans ses notes l'*intromissis*, défendu par Lemaire et appuyé par la version grecque, *παρόντων τῶν ἀρχόντων*.

¹ Encyclop. univ. allem., *id.* p. 488 et 496.

² *Die Gallier*, p. 12. Nous venons de citer le passage de Strabon.

longtemps qu'il vivrait, élevé à la **suprême magistrature**, VII-33, d'où l'on peut conclure **que lui-même ne pouvait jamais être réélu**.

On a vu dans notre *Glossaire*, n° 3, combien était encore obscure la signification de ce titre, que des médailles donnent aussi au premier magistrat des Lexoviens. Ajoutons que des baguettes de bouleau **constituaient les insignes de cette dignité**. Plin. XVI-30.

XI. Le chef civil de chaque cité avait nécessairement sous ses ordres des magistrats inférieurs, dont César fait mention quelquefois d'une manière générale¹, sans jamais entrer dans aucun détail sur la nature **et la durée** de leurs fonctions ou sur leur hiérarchie. On peut croire d'après la levée que ceux des Helvètes firent dans les campagnes pour résister au parti d'Orgétorix, qu'il en existait dans chaque canton ou *pagus*, division de la cité, qui est indiquée dans les Commentaires, VI-11, avec ses propres subdivisions désignées sous le nom latin de *partes* dans quelques éditions. En assimilant les 4 *pagi* des Helvètes, I-12, aux 4 royautes du Cantium breton, V-22, et aux 4 **tétrarchies** de chacun des peuples galates (Strab. XII, p. 485, *Did.*), on est arrivé beaucoup trop vite, ce me semble, à poser comme une des bases de l'organisation des cités gauloises, la division quaternaire de leur territoire. Puis les 12 *oppida* des Helvètes, I-5, ainsi que des Snessions, II-4, comparés avec les 12 **tétrarchies** que formaient les trois nations galates, ont fait faire un pas de plus à nos organisateurs, qui ont ensuite pris texte des quatre cents villages de ces mêmes Helvètes, I-5, pour établir une troisième distribution du sol en centénies analogues aux *contrefi* des Gallois. C'est assez d'avoir donné au lecteur une idée de ces ingénieux rapprochements dont on ne peut rien conclure de fixe ou de certain. Ces nombres

¹ I-4 et 17; VII-33 et al.

même ne s'encadrent pas tous les uns dans les autres et de la même manière ; les Bituriges de Bourges avaient plus de vingt villes (*urbes*, VII-15).

On a prétendu que les magistrats secondaires de chacune de ces républiques et les chefs des cantons étaient choisis par le peuple, et qu'ils étaient renouvelés tous les ans ; — qu'ils étaient les *principes* des cités si souvent mentionnés par César, et qu'ils formaient, en se réunissant, les sénats de leurs nations respectives, etc. Il peut y avoir du vrai dans tout cela, mais ce ne sont après tout que des suppositions. Ce qui est plus certain, d'après les affirmations réitérées de César, c'est que leurs fonctions officielles ne donnaient à ces magistrats qu'une autorité précaire, au-dessus de laquelle s'élevaient trop souvent, — devons-nous répéter, — l'indiscipline et les prétentions des hommes influents et des chefs de parti, ceux que le proconsul a nommés *principes factionum*. C'est, nous dit-il expressément, VI-11, à ces chefs que se choisissent les différents partis, que revient en définitive la décision de toutes les affaires de l'État, *ad arbitrium iudiciumque summa omnium rerum consiliorumque redeat*. Ils étaient véritablement, qu'ils fussent ou non sénateurs ou investis de fonctions plus ou moins élevées, les principaux personnages de chaque cité, ceux qu'elles envoyaient de préférence aux grandes assemblées fédérales, et dont s'assurait particulièrement César, en les emmenant avec lui dans ses expéditions en Bretagne ou loin de leur pays, V-5, etc.

Je ne comprends pas très-bien ce que le docteur Scherrer entend par l'indépendance héréditaire et provinciale des *pagi* ou cantons, *Ga uselbständigkeit*, dont il n'est question ni dans le 3^e par. du livre II, ni dans le 17^e du livre VII, qu'il cite à l'appui de son opinion, *Die Gall.* p. 9. Les Suessions et les Boïens qui y sont nommés n'étaient point des *gau*, mais des peuples distincts des Rèmes et des Eduens. Le docteur avait sous la main un meilleur argument ; c'est la guerre

qu'un seul des quatre cantons des Helvètes fit pour son compte au peuple romain pendant l'invasion des Cimbres (1^{er}, 7 et 12). Mais au lieu de voir dans ce fait l'indépendance générale des pagi par rapport à leurs cités respectives, indépendance qui en eût fait en réalité autant de cités différentes, — j'aimerais mieux en conclure, n'en déplaise à César, que les Helvètes étaient plutôt une confédération intime de quatre peuples, qu'une simple et unique *civitas*. Que les pagi aient au moins joui d'une certaine autonomie administrative, c'est possible, mais nos conjectures ne peuvent aller plus loin, à mon avis.

XXII. Nous avons, dans la section précédente, répété, d'après César et Strabon, que les Druides étaient les seuls juges de la nation, et que toutes les affaires civiles et criminelles leur étaient soumises pendant les réunions générales qui avaient lieu tous les ans. Nous avons en même temps relevé certaines contradictions, ou du moins des exceptions qui résultaient de plusieurs passages des Commentaires, notamment celle que pose le *ferre de omnibus controversiis* du par. 13-VI, dont nous avons déduit l'existence d'une juridiction inférieure dans les villes et dans les cantons, pour les petits démêlés de la vie ordinaire. Les constitutions gauloises nous font reconnaître d'autres et plus importantes contradictions dans le domaine politique. D'abord, comme nous l'avons déjà remarqué, le droit de vie et de mort dont étaient investis les Vergobrets éduens. Viennent ensuite les condamnations prononcées, — plus ou moins légalement, peut-on m'objecter, — par les sénats, *concilio publico*, et par les conseils de guerre, *concilia armata*, des cités. En effet, sans insister sur l'exemple d'Orgétorix, qui peut à toute force avoir été appelé devant les Druides des Helvètes, ce fut un sénat qui condamna à la peine de mort Cavarinus, roi des Senons, V-54, et un jugement des autorités éduennes qui ordonna la confiscation des biens de Litavicus, VII-43. Un

conseil de guerre des Trévires rendit un arrêt semblable contre Cingétorix, qui fut en outre déclaré ennemi de l'État, V-56. Je ne parle point, comme de raison, des assemblées convoquées militairement par le proconsul victorieux, pour y faire juger les patriotes gaulois, et interdire à ceux qu'il n'avait pu atteindre, *le feu et l'eau*, suivant la formule romaine employée pour les bannissements, VI-44. Dans toutes ces affaires, d'une si grande importance pour chacune de ces cités, pas un seul mot des Druides, pas une allusion à leur droit exclusif de haute justice, non plus qu'aux réunions annuelles devant lesquelles auraient dû comparaitre tous ces accusés. Aussi, pensons-nous que la plupart de ces petits États avaient reconquis sur le clergé, soit par l'affranchissement de l'autorité des rois, soit par leurs transformations républicaines, le jugement des procès politiques.

Du reste, nous ne savons presque rien de la procédure et des formes de l'action judiciaire en usage chez nos ancêtres, et le peu que nous en connaissons se rapporte à des faits que nous avons déjà cités sous d'autres points de vue. Par exemple, qu'on jetait en prison, — et peut-être y chargeait-on de fers, *ex vinculis causam dicere* (Cés. I-4), — un accusé de crime d'État; qu'on employait en certains cas la torture, comme moyen d'instruction criminelle; et que l'exécution des condamnés à mort était souvent différée jusqu'à la célébration de quelque grande fête religieuse, retard qui pouvait durer cinq ans, si nous en croyons Diodore, V-32. Était-ce par humanité? Il n'est que trop permis d'en douter, car la mort jouait un très-grand rôle dans le système pénal de nos pères; quelquefois simple, soit à coups de flèches ou par le feu, soit par le pal ou sur la croix; d'autrefois, précédée ou accompagnée de cruels tourments, pour lui rendre sans doute ce terrible *aiguillon* dont le Druidisme l'avait dépouillée. Nous l'avons rencontrée sous différentes formes dans la législation civile et dans les immolations religieuses. Elle

frappait non-seulement le vol des objets consacrés, mais encore le vol domestique, fort rare dans les Gaules, et le brigandage à main armée, VI-17 et 16. A plus forte raison la retrouverons-nous dans la législation militaire. Le feu, notamment, était le supplice destiné aux ambitieux qui voulaient dans ces jeunes républiques s'emparer de la royauté. *Cés. I-4.* Mais il semble qu'à part cette prétention tout à fait aggravante, les chefs de parti qui tentaient seulement d'usurper la première magistrature, telle que l'avait limitée la constitution de chaque cité, n'étaient punis que par la confiscation de leurs biens, et une sentence qui les déclarait ennemis de l'État. C'est du moins ce que nous venons de lire au sujet de Gingétorix, et cette sentence entraînait sans doute le bannissement du condamné. Une distinction analogue existait dans le châtement infligé à celui qui avait tué un de ses concitoyens ou bien un étranger. Dans ce dernier cas, il était puni de mort; dans le premier, de l'exil seulement¹; d'où l'on peut induire que la peine du talion, le prix du sang, le rachat d'un meurtre, n'existaient pas dans notre ancienne législation. Les amendes faisaient néanmoins partie du système des pénalités gauloises, si toutefois nous donnons un sens aussi précis au mot ζῆμιόσθαι dont se sert Strabon, p. 165, *Did.*, en parlant de l'ancienne loi qui punissait l'obésité chez les jeunes gens. Chacun d'eux avait sa mesure que le tour de son ventre ne devait pas dépasser. Nicolas de Damas, *fr.* 102, attribue une loi pareille aux Ibères, qui tenaient à déshonneur un certain degré d'embonpoint.

Nous ne pouvons, avec le docteur Scherrer, ranger parmi les formalités judiciaires, et encore moins regarder comme des *ordalies* ou jugements de Dieu dans le sens que le moyen âge donnait à ces mots, l'exposition des enfants nouveaux-nés sur les flots du Rhin, non plus que les gâteaux offerts

¹ Nicol. de Damas, *fr.* 105, *Hist. grec. Did.* t. III.

aux corbeaux d'Artémidore. (Voy. la sect. 3°). Quant aux duels, au fer rouge, à l'eau bouillante des véritables ordures, aux serments déferés à l'accusé ainsi qu'à ses témoins, etc. ; que ces institutions ou ces expédients barbares aient fait partie des législations galloises ou germaniques¹, c'est encore une fois un genre de preuves qui n'a rien de convaincant devant le silence absolu que les Anciens ont gardé sur tous ces points relativement aux Gaulois.

XXIII. Nous sommes dans une pénurie de textes encore plus grande pour tout ce qui concerne les finances et l'administration de leurs nombreuses cités. Nous savons cependant que nos heureux ancêtres connaissaient déjà, comme primeurs de leur naissante civilisation, des impôts lourds et variés, *magnitudine tributorum*, Cés. VI-13; *reliquaque omnia vectigalia*, I-18, et des charges ordinaires ou extraordinaires dont étaient exempts les Druides, *neque tributa pendunt, omniumque rerum habent immunitatem*, VI-14. Ils avaient à payer des droits de péage sur leurs rivières (*Strab.* p. 160, *Did.*), de passage par les cols des montagnes, Cés. III-4, et d'entrée dans les ports des cités maritimes, III-8. Leurs alliances ou leurs confédérations leur imposaient en outre des subsides, VI-12, et des prestations en nature, I-17, VII-4, etc. Les exigences de leurs fisci étaient d'autant plus dures, que les sources du revenu public étaient affermées par les grands, lesquels abusaient de leur pouvoir pour écarter toute concurrence et se les faire adjudger à bas prix, I-18. D'autres fois, au contraire, ces grands, plus puissants que les magistrats, empêchaient par leurs discours et leurs menées séditienses, le peuple de payer ou de fournir les prestations dont le motif contrariait leur politique ou leurs passions, I-17. En somme, nous n'avons de ce côté sous les yeux qu'une perspective obscure où se distinguent à peine,

Scherrer, *Die Gallier*, p. 70 et suiv. — Laferrière, *Hist. du droit fr.*, etc.

sur un fond d'anarchie et de misères populaires, quelques traits confus auxquels l'archéologie peut ajouter, comme souvenirs historiques, ou comme traces encore visibles de nos administrations autonomes, l'existence de quelques ponts (VII-11, 19, etc.), de tronçons de voies celtiques, et des ruines d'*oppida* de refuge ou de fortifications. Voilà tout ce qui nous est authentiquement resté de leurs monuments nationaux. Nous examinerons plus tard les prétentions des Dolmens et des Menhirs.

Nous avons ci-dessus dit quelques mots des propriétés territoriales, quelquefois très-vastes, que possédaient les cités gauloises. Nicolas de Damas nous apprend, *Fr.* 105, *Did.*, qu'elles décernaient leurs plus grands honneurs à ceux qui accroissaient d'une manière quelconque ces domaines publics, où les plus riches d'entre elles pouvaient accorder à des peuples fugitifs une magnifique et permanente hospitalité. Ces nouveaux venus jouissaient promptement des mêmes droits et de la même liberté que les citoyens de la nation qui les avait reçus, magnanimité dont les Eduens donnèrent, *Cés.* I-28, un exemple inouï, si je ne me trompe, dans l'histoire des républiques grecques. Ce n'est pas cependant que les nôtres sentissent le besoin d'accroître leur population. Les Anciens, Cicéron, Pausanias, Strabon, Végèce, etc., affirment d'un commun accord que la vieille Gaule était extrêmement peuplée. C'est même à cette cause que T.-Live, Justin et Plutarque¹ attribuent les émigrations gauloises en Italie et dans l'Orient. L'illustre biographe et Appien rapportent que César nous prit de force plus de huit cents villes². Elles appartenaient, dit Plutarque, à plus de trois cents peuples; Josèphe en compte trois cents cinq, et Appien quatre cents (*ibid.*, *ibid.*); mais on voit, au livre II

¹ T.-Liv. V-34; Just. XXIV-4, XXV-2; Plut. *Cam.* 15.

² Plut. *Cés.* 15. App. *B. Gall.* I. *Did.* — Josèphe en donne à la Gaule romaine près de 1,200. *E. Jud.* II-16.

des *Guerras civiles*, 150, qu'il comprenait dans ce nombre des Espagnols et des Bretons. En se tenant au chiffre le plus précis, celui de Josèphe, il nous serait impossible d'énumérer tous ces peuples; l'histoire n'en connaît pas le tiers, et dans le siècle même de l'historien juif, Strabon et Tacite réduisent à une soixantaine le nombre des cités transalpines. L'administration romaine avait *médiatisé* toutes celles qui n'avaient que peu d'importance, en les réunissant aux grandes; car elles différaient beaucoup entre elles par le chiffre de leur population. Les plus considérables comptaient, suivant Diodore, V-25, jusqu'à 200,000 hommes, ἀνδρῶν, et les moindres 50,000 seulement. Mais ces chiffres sont démentis par les dénombrements officiels que nous a transmis César. Ainsi, liv. I-29, la nation entière des Rauraques ne comprenait que 23,000 individus, *capita*, et celle des Latobriges (probablement Germains) 14,000. Au livre II-4, il porte à 100,000 le nombre des hommes de guerre que pouvaient réunir les Bellovaques, ce qui, d'après la proportion qu'il a indiquée au paragraphe visé plus haut, donne à cette cité belge une population au moins quadruple, ou plus de 400,000 habitants. Mais je n'insiste aucunement sur tous ces chiffres, et j'abandonne à la critique militaire les centaines de milliers d'Arvernes et les millions des Gaulois combattus ou tués par César, suivant Strabon, Plutarque et Appien,

XXIV. Cette grande inégalité de forces et de puissance avait créé dans la vaste confédération transalpine, dont la triple unité d'origine, d'idiome et de religion avait absorbé jusqu'aux conquérants de race germanique déjà établis sur son territoire¹, — cette inégalité, dis-je, avait créé dans cette foule d'États, tantôt des rapports particuliers de protection et de clientèle, tantôt d'intimes alliances, ou,—ce qui

¹ Rappelons-nous qu'Amblorix nomme ses Germains des Gaulois, V-27, et que César fait de même dans plusieurs endroits. Voy. aussi II-15, *Reliquos Belgas* par rapport aux Nerviens.

était plus nuisible à l'intérêt général si elles ont réellement existé, — des sous-confédérations, véritables *Sonderbunde*, qui devaient en ce cas remonter aux établissements successifs de la nation sur le sol des Gaules. Ces trois sortes de rapports intérieurs méritent d'être examinés chacun à son tour. Le premier et le plus curieux est celui qui reliait aux grandes cités celles que leur faiblesse avait rangées sous la protection de leurs voisins les plus puissants. Il en résultait, de part et d'autre, des devoirs analogues à ceux des clients et de leurs patrons dans la vie privée, les uns tenus de secourir, les autres de protéger ceux avec lesquels ils s'étaient liés *in fide*, suivant l'expression de César. Aussi donne-t-il à ces cités qui avaient aliéné leur autonomie extérieure, le nom de *clientes*, V-39; VI-12; VII-75, etc., et il nomme en partie celles qui s'étaient groupées autour des Nerviens, des Arvernes et des Éduens. Une longue continuité de services réciproques avait cimenté ces clientèles, et il fallait, pour les rompre, que le peuple patronnant abusât beaucoup de son pouvoir, ou qu'une guerre désastreuse lui enlevât ses clients et les contraignît à contracter d'autres engagements. Ce qui arriva entre autres aux Éduens quand les Séquanes, soutenus par Arloviste, les eurent défaits dans deux grandes batailles. Mais César (voy. VI-12) les rétablit dans leur ancienne puissance, qui était très-grande, car ils ne tenaient pas seulement sous leur hégémonie cinq ou six petits peuples nommés par les Anciens, mais des cités aussi considérables que celle des Sénonis, VI-4, et celle des Bituriges, VII-5, qui avaient régné sur toute la Gaule. Je ne leur adjoints pas les Bellovaques, quoique César emploie aussi à leur égard le terme *in fide*, II-14, il est d'abord expliqué par celui d'*amicitia* qui le précède; puis il n'est pas supposable que les plus puissants et les plus fiers des Belges aient jamais accepté dans une alliance permanente cette position subalterne. Les peuples clients joignaient sans aucun doute leurs contin-

gents de guerre aux troupes de leurs protecteurs, et nous admettons volontiers qu'ils les aidaient en outre par des contributions en argent ou en nature ; mais il ne faut pas en voir la preuve dans les tributs qu'Arloviste ou d'autres vainqueurs, suivant l'universelle loi du plus fort, imposaient aux vaincus, ni créer, en forçant le sens naturel des textes, des catégories de *populi Vectigales, tributarii* ou *stipendiarii*.

Le second genre des rapports internationaux dont nous nous occupons est celui de l'alliance intime qui s'établissait parfois sur le pied de l'égalité, entre deux peuples voisins. Les Commentaires en fournissent un exemple curieux, — mais auquel la concision de l'auteur n'a pas donné toute la clarté désirable, — dans l'union des Rèmes et des Suessions, peuples d'origine fraternelle, soumis aux mêmes lois, au même commandement militaire et aux mêmes magistrats, II-3. Après quoi l'on est un peu surpris de lire au paragraphe suivant, que les Suessions avaient pour leur compte un roi qui jouissait d'une haute réputation de prudence et d'équité. Il y a là, ce me semble, pour le moins une apparence de contradiction. Une étroite et ancienne alliance liait aussi les Parisiens et les Senons, VI-3.

Enfin les confédérations particulières, d'égal à égal, dont plusieurs de nos historiens ont peut-être, avec trop de facilité, reconnu l'existence ou multiplié le nombre, étaient principalement celle des cités *armoricaines* ou maritimes, V-53, VII-75, etc., et celle des quatre ou cinq peuples dits *Germant* (II-4, VI-32), de souche tudesque, mais devenus politiquement gaulois, de même que leurs frères d'origine les Aduatiques, les Nerviens et les Trévires. On a parlé aussi de la confédération belge ; mais, pour celle-ci comme pour les précédentes, je n'ai trouvé aucun texte (pas même le *communi concilio Belgarum*, II-4), qui donne positivement à ces noms, l'un purement géographique, les deux autres ethnologiques, la signification qu'on leur attribue. Il y a plus, deux des

peuples dits *Germani*, les Éburons et les Condruses, étaient compris dans la clientèle des Trévires, IV-6. Les Belges appartenaient en outre à deux races différentes, et il faudrait au moins restreindre leur confédération aux peuples du *Belgium* qui peuvent, en effet, s'être unis plus étroitement pour résister aux hordes germaniques qui s'étaient emparées de la Belgique orientale. Telle serait même, pensé-je, l'explication la plus naturelle de ce nom particulier de *Belgium*, et de ce texte qui a soulevé encore plus de discussions, *plerosque Belgas ortos ab Germanis*; *Belgas* n'ayant ici qu'un sens géographique, celui d'habitants de la Belgique. Mais, dans les circonstances graves qui les réunissaient contre un ennemi commun, les uns et les autres se regardaient réciproquement comme Belges ou comme Gaulois, et prenaient ensemble, dans des conseils de guerre communs, — le *communi concilio*, cité tout à l'heure, — les mesures qu'ils jugeaient nécessaires pour leur défense. Celle qu'ils prenaient toujours la première, non contre l'ennemi, mais contre leur propre inconstance, était de se donner mutuellement des otages, ratification indispensable de tous leurs traités. Quelquefois aussi l'alliance était jurée sur les étendards réunis, ce qui, dans les mœurs gauloises, constituait leur engagement le plus solennel, VII-2. On voit ces ligues se reformer d'année en année dans les Commentaires du vainqueur, et toujours avec aussi peu de succès, grâce particulièrement à l'égoïsme et aux trahisons des Éduens, des Lingons et des Rèmes.

XXV. Au surplus, la nation tout entière, nous a dit César, était elle-même partagée en deux grandes ligues ou *factions*, dont il n'indique ni l'origine ni les dissidences. Était-ce l'opposition de leurs intérêts respectifs? Il nous est impossible d'en avoir une idée assez nette pour répondre d'une manière ou d'une autre à cette question; nous observerons seulement que l'affirmative offre peu de probabilité au point de civilisation où la Gaule s'était arrêtée. Était-ce l'antagonisme

de leurs principes politiques ou de leurs croyances religieuses ? Non, car les cités qui étaient à la tête de ces deux grands partis, les Éduens et les Arvernes, étaient l'une et l'autre des républiques, et elles avaient toutes le même culte. L'origine de cette fatale division ne fut peut-être qu'une rivalité d'ambition entre ces deux peuples, nés probablement de l'énorme puissance à laquelle parvinrent les Arvernes au II^e siècle avant notre ère (Strab. p. 159, *Did.*), et qui obligea sans doute leurs voisins les Bituriges, les anciens dominateurs de la Gaule, à demander la protection des Éduens, VII-5. Luer-nius ou ses successeurs durent alors rechercher l'alliance des Séquanes, qui depuis longtemps disputaient à ces derniers les péages de la Saône, *id.* p. 160. Plus tard, on vit les deux cités rivales briguer concurremment, sous le honteux prétexte d'une fabuleuse parenté avec les Romains¹, l'amitié des loups qui devaient les dévorer. D'un autre côté, les Belges d'origine celtique, tels que les Bellovaques et les Rèmes, pressés par les invasions germaniques, se lièrent étroitement avec les Éduens, II-14, ou s'attachèrent comme clients des peuples particulièrement gaulois comme les Carnutes, VI-4 ; tandis que les Séquanes appelaient à leurs secours ces mêmes Germains qui leur donnèrent momentanément l'hégémonie du parti arverne, VI-12. C'est ainsi que nous nous expliquons, d'après une rapide revue des textes qui concernent les principales factions de la Gaule, l'état de ce malheureux pays avant l'arrivée de César. La fortune favorisait tantôt l'une, tantôt l'autre, donnant quelquefois au chef de celle qui triomphait momentanément la direction de toutes les affaires de la Gaule, *principatum totius Galliæ*, VII-4, puissance fatale à ceux qui tentaient, comme le père de Vercingétorix, de la changer en souveraineté monarchique.

¹ Pour les Eduens, voy. Cés. I-33 et *al.* ; Cicéron, *ad. Attic.*, I-19. Strabon, etc. Pour les Arvernes, Lucain, I, v. 427 ; Sid. Apollin. etc.

XXVI. Ces partis, ces corps de clientèle, quelquefois la nation entière convoquaient, dans les circonstances qui les intéressaient généralement, des assemblées extraordinaires auxquelles chaque peuple envoyait ses *principes* ou principaux citoyens, c'est-à-dire les chefs de partis qui, suivant César, VI-11, décidaient en définitive de toutes les affaires de l'État. N'oublions pas que, dans plusieurs de ces républiques, la constitution défendait au premier magistrat de sortir du territoire de la cité. Les Commentaires nous font connaître deux de ces grandes assemblées qui représentaient parfois l'unité nationale, l'une au I^{er} livre, 30 et 31, pour demander à César son secours contre Arioviste, l'autre au VII-63, pour confirmer les pouvoirs de Vercingétorix. Je ne compte point celle qui fut convoquée par les généraux gaulois, VII-75, ni d'autres qui ne furent également que des conseils de guerre où les confédérés combinaient leurs plans d'attaque contre l'ennemi commun. D'autre part, les assemblées générales que j'ai en vue, ne doivent être confondues, ni avec les synodes judiciaires des Druides, ni avec celles que le conquérant réunissait chaque année au printemps, pour les besoins de son administration, comme c'était l'usage dans sa province proconsulaire de la Cisalpine. Ces dernières étaient le couronnement de son édifice, c'est-à-dire de l'assujettissement de notre Gaule, et il regardait comme un acte de rébellion qu'on s'abstînt d'y prendre part, V-24, VI-3. Les autres, au contraire, étaient des congrès nationaux dont on trouve la trace dès le règne d'Ambigat, quand fut décidée la double expédition de ses neveux de l'autre côté des Alpes et en Germanie (T.-Liv. V-35).

XXVII. C'est ici que trouve sa place un des traits les plus singuliers du génie gaulois, trait qui annonce en quelque sorte l'esprit caractéristique de la chevalerie française, le respect des femmes, et l'autorité qu'elles devaient prendre dans la suite sur leurs *poursuivants d'amour*, ces rudes et

violents guerriers du moyen âge. Il est fâcheux qu'un fait aussi remarquable n'ait pour garant de son authenticité qu'un seul historien, qui écrivait à plusieurs siècles de distance, car je ne compte point Polyen qui n'a fait que répéter à peu près le récit de Plutarque. Aussi, quelques critiques en ont-ils révoqué en doute la réalité, mais la singularité même du fait ne prouve-t-elle pas qu'il doit avoir quelque chose d'historique? Ces deux écrivains rapportent donc¹, qu'avant la conquête de la Cisalpine par les Gaulois, une guerre civile ayant éclaté parmi eux, leurs femmes se jetèrent au milieu des combattants, et parvinrent par leur adresse et l'impartialité de leurs propositions, à rétablir la paix et une admirable concorde dans toutes les familles et dans toutes les cités. La coutume s'établit dès lors d'appeler les femmes aux délibérations qui avaient pour objet la paix ou la guerre, et de soumettre à leur arbitrage les différends qui s'élevaient avec des peuples alliés. Cette coutume existait encore au temps d'Annibal, car suivant les termes d'un traité qu'il avait conclu avec les Celtes, si ceux-ci avaient à se plaindre des Carthaginois, l'affaire devait être jugée par les généraux ou les gouverneurs de ces derniers en Espagne, tandis que si c'étaient les Carthaginois qui se plaignaient de leurs alliés, la cause était remise au jugement des femmes celtes. L'établissement de ce tribunal féminin (dont il n'y a pas trace dans T.-Live) remonterait à une époque fort rapprochée des commencements du Druidisme, et s'il existait encore au temps d'Annibal, ce serait une raison de plus pour penser que les Druides n'acquirent jamais une grande puissance dans le sud de la Transalpine, où ils n'ont laissé, avons-nous observé, aucun souvenir. On croirait, au contraire, que la tradition de ces femmes juges et diplomates, inconnue dans le nord de la Gaule, ne s'éteignit jamais entiè-

¹ Plutarque. Du Courage des femmes, 6. Polyen, VII-50.

rement dans le midi, où leurs tribunaux, avec une tout autre compétence, il est vrai, passaient pour avoir reparu quinze siècles plus tard, sous le nom poétique de *Cours d'amour*.

XXVIII. Abordons maintenant les institutions militaires. Leur principe fondamental était que tout Gaulois, excepté les Druides, naissait pour être homme de guerre. César l'affirme non-seulement pour la noblesse, VI-15, mais pour toute la nation, puisque, suivant ses Mémoires, V-56, toute guerre avait pour prélude la convocation d'une assemblée générale de la cité, *concilium armatum*, où chaque homme arrivé à l'âge de la puberté, *omnes puberes*, devait se présenter avec ses armes, — et la loi punissait immédiatement d'une mort, accompagnée de cruels tourments, celui qui avait le malheur d'arriver le dernier. Personne, que je sache, n'a protesté contre l'in vraisemblance d'une sévérité aussi draconienne, qui devait le plus souvent frapper à l'aveugle; la rapidité du style de César lui a fait oublier, sans nul doute, de nous dire dans quelles conditions de retard la loi infligeait un pareil châtiment. Ces grands conseils de guerre jugeaient aussi les accusés de crime contre l'État. (Voy. ci-dessus, n° XXII.) Nos pères ne connaissaient ni remplacements, ni exonérations, même pour la vieillesse ou les infirmités. Vertiscus, le chef des Rèmes, chargé d'années et pouvant à peine se tenir sur son cheval, vint néanmoins, *consuetudine Gallorum*, prendre sa place parmi les combattants, VIII-12. Ces levées en masse avaient lieu presque tous les ans avant l'arrivée de César, soit pour défendre le territoire de la cité, soit pour attaquer un peuple voisin. Quelques auteurs, parmi ceux qui confondent les Celtes et les Cimbres, ont voulu, mais à tort, que nos pères aient eu, comme Plutarque le rapporte de ces derniers, *Mar. 11*, leurs émigrations annuelles qui avaient lieu au printemps. Leurs expéditions, si nombreuses qu'elles furent par toute l'Europe, n'eurent jamais ce caractère obligatoire qui en eût fait une sorte de *ver sacrum* perpétuel. Amm.

Marcellin nous affirme que les Gaulois de son temps étaient dans l'usage de n'entrer en campagne qu'au mois de juillet, XVIII-8. Quelque surprenante que soit cette assertion, si peu croyable sous l'empire de la discipline romaine, il faut cependant (la leçon *mensem julium*, autant que je sache, n'étant pas contestée), y voir une tradition peu favorable au système des expéditions printanières.

XXIX. L'armée gauloise était généralement composée, comme celles des autres peuples, d'infanterie et de cavalerie qui avaient chacune leur chef, choisi, pourrait-on croire d'après deux passages des Commentaires, par les *principes* de chaque cité réunis en conseils de guerre particuliers ¹. Cependant, le *Brenn* ou général en chef était dans la plupart de ces républiques, nous a dit Strabon, élu tous les ans par le peuple, ou, plus exactement, pensé-je, par l'armée elle-même. La confiance qu'un homme chargé d'une aussi grande responsabilité, devait avant tout inspirer à ceux qu'il conduisait au triomphe ou à la mort, avait sans doute arraché aux nobles cette concession démocratique. Dans la grande insurrection, les troupes qui vinrent secourir Vercingétorix, furent mises sous le commandement de quatre généraux assistés d'un conseil, dont les membres, élus par les cités insurgées, VII-76, paraissent avoir rempli l'office des représentants du peuple auprès de nos armées de 1793. Elles se composaient d'environ 240,000 hommes d'infanterie et de 8,000 cavaliers ou chevaliers, car il n'est pas toujours possible de préciser le sens que César donne au mot *equitatus*, et il n'est guère vraisemblable que les Gaulois n'aient pas eu d'autre cavalerie que leurs chevaliers ². Cette proportion du trentième est assurément très-faible, mais Vercingétorix avait déjà appelé 45,000 hommes de cette arme auprès de lui, *id.*, 64, et c'était, nous dit César, la partie de ses troupes qui lui inspi-

¹ Voy. d'abord VII-66 et VIII-12, puis VII-37 et 67.

² Voy. Cés. I-18, pour les cavaliers de Dumnorix.

rait le plus de confiance. Il avait effectivement pris un soin particulier de leur organisation, VII-4 et 68. Lucain vante la cavalerie des Séquanes, I-v. 425 ; et celle des Aquitains formait la principale force de leurs armées¹. Aussi Strabon n'a-t-il pas craint d'avancer, p. 163, *Did.*, que les Gaulois combattaient mieux à cheval qu'à pied. Plutarque émet la même opinion dans la vie de Marcellus, 6. Sur quoi il faut observer que Tacite dit positivement le contraire des Bretons, *Agr.* 12 ; et que les Nerviens, peuple d'origine germanique à la vérité, n'avaient que de l'infanterie. *Cés.*, II-17 ; une infanterie armée à la légère, et qui pouvait compter parmi les meilleures troupes gauloises, V-34.

Quelques écrivains modernes ont voulu que la célèbre *Trimarkisia* de Pausanias, X-19, fût, comme dans l'armée des Celtes qui envahirent la Grèce, un élément constitutif de notre cavalerie. César, T.-Live et tous les historiens romains ont gardé sur ce fait un silence que je crois absolument négatif. Cependant, la *Trimarkisia* se retrouve sur une plus grande échelle dans nos *Lances* du moyen âge. On sait qu'elle consistait en un cavalier en titre, suivi de deux serviteurs montés qui restaient en arrière de la ligne de bataille, mais dont l'un était toujours prêt à remplacer son patron blessé ou tué. T.-Live signale une institution du même genre chez les Gaulois du Danube². Elles me paraissent avoir servi de transition entre l'infanterie, arme essentiellement démocratique, et l'institution d'une classe distincte et privilégiée, ou noblesse, que les combattants à cheval cherchèrent toujours à constituer au-dessus du pauvre peuple qui combattait à pied. Du reste, l'organisation des armées gauloises nous est inconnue. Leur tactique l'est un peu moins. Végèce nous apprend, II-2, qu'elles se divisaient ré-

¹ III-20 ; Conf. *De bello civ.* 1-39.

² XLIV-26, et César chez les Germains, I-48.

galièrement en *catervæ* ou corps de 6,000 hommes, dans lesquelles nous ignorons s'il faut comprendre un certain nombre de cavaliers. Si l'on pouvait, avec quelque sécurité, appliquer à nos Transalpins ce que Lucien rapporte des Galates d'Asie, *Zeux.* 8, ces corps n'auraient été composés que d'infanterie, car dans la fatale journée qu'ils perdirent contre Antiochus, leur cavalerie était placée aux deux ailes de leur ligne de bataille formée sur 24 hommes de profondeur, donnant précisément un front de 250 files par *caterva*. Nous sommes plus certains d'une disposition inverse, car nous lisons dans les Commentaires, III-18 et *al.*, que les Gaulois mêlaient à leurs escadrons des fantassins armés à la légère et habitués à combattre au milieu des chevaux, tactique commune aux Gaulois d'Italie et aux Germains¹. Nos Transalpins entremêlaient encore dans leur cavalerie des archers, *sagittarii*, dont la profession était très-répandue dans la Gaule, VIII-31, 36, 80. Dion Cassius observe cependant que les Vénètes de l'Armorique ne faisaient point usage des flèches pour combattre, XXXIX-43. Arrien nous décrit, d'un autre côté², quelques exercices des cavaliers gaulois que les Romains avaient empruntés avec leurs noms barbares, pour l'instruction de leurs propres troupes. Mais les Celtes dont il parle ainsi que des Sarmates, au chap. 44, sont, à mon avis, des Germains.

Revenons à notre infanterie. Les Gaulois utilisaient encore leurs fantassins légers pour éclairer la marche des troupes, et reconnaître les positions de l'ennemi, *exploratores*, VII-61. Ils ne devaient point faire partie de ces corps de bataille que Végèce nous a nommés, de ces puissantes *catervæ* dont le choc était si terrible, mais l'impétuosité si promptement épuisée. Quoique toutes les nations celtiques aient eu, d'après

¹ Plutarq. *Marcel*, 7; Cés. VII-65.

² *Tactiq.* 37, 42 et 43.

les récits de l'Antiquité, la même manière de combattre, je ne pense pas que les caterves cisalpines eussent ordinairement la même profondeur que les corps de l'armée galate formés peut-être sur le modèle de la phalange macédonienne. Les charges impétueuses pour lesquelles les Gaulois de l'occident étaient si redoutés, exigeaient une grande souplesse de mouvements dans toutes les parties du corps assaillant, souplesse qui ne pouvait guère être le fait de masses aussi épaisses que celles dont a parlé Lucien, car elles se désunissent forcément dès que leur marche s'accélère, ou par les inégalités du terrain qu'elles parcourent. Un ordre aussi profond ne conviendrait à notre infanterie que dans les cas où elle recevait à son tour le choc des légions romaines, l'attendant de pied ferme et couverte de ses grands boucliers hermétiquement serrés les uns contre les autres. Ce n'était plus la *tortue* horizontale sous laquelle ils montèrent à l'assaut du Capitole. T.-Live, qui nous a parlé de celle-ci au V-43, nous fait aussi connaître, X-29, l'autre manière dont je ne me rappelle point qu'il soit question dans César. Ses Mémoires nous apprennent seulement, VII-28, que l'infanterie gauloise savait se former d'elle-même en coin, *cuneatim*, partout où elle trouvait assez d'espace pour opposer cette défense à l'ennemi.

XXX. Outre ces trois armes, l'infanterie pesante ou légère, la cavalerie et les archers, plusieurs nations celtiques en avaient adopté une quatrième, celle des chars de guerre, non pas isolés comme dans l'Iliade, mais réunis et chargeant avec un ensemble terrible les lignes qu'ils avaient devant eux. L'armée galate que défit Antochius (Lucien, *ibid.*), en comptait 160, placés au centre de son front de bataille; la moitié, attelée de deux chevaux seulement, ne portait¹ que leur conducteur avec un seul combattant. Les quatre-vingts

¹ D'après Diodore, que nous citerons plus loin.

autres chars étaient de plus armés de faux, avec lesquelles ils moissonnaient les rangs ennemis qu'ils enfonçaient. C'était pour l'effet meurtrier une véritable artillerie dont chaque pièce exigeait un attelage de quatre chevaux, *quadrigis*. C'est le terme qu'emploie Frontin, II-3-18, en nous apprenant de quelle manière César sut arrêter dans leurs courses les chars des Gaulois; et Lucain attribue en effet aux Belges¹ l'usage de ces *covini*; tel était leur nom celtique, dit aussi Méla, III-6. Diodore ne fait mention, V-29, que des chars à deux chevaux, les mêmes dont on se servait pour les voyages, et dont l'unique combattant, arrivé près de l'ennemi, lançait le *saunion* et se précipitait à terre pour en venir aux mains. Mais cet usage, général suivant cet historien, est restreint dans Strabon, p. 166, *Did.*, à quelques peuples transalpins. Ces quatre auteurs sont, — malgré le fragment de César, que le scholiaste Philargyre rapporte à ces chars de guerre gaulois, *Georg.*, III-v. 204, — formellement contredits par le conquérant qui témoigne lui-même en deux endroits de la terreur que les Romains éprouvèrent en Bretagne devant ce nouveau genre de combat, *novo genere pugnae perterritis*, IV-24 et VI-15. T.-Live s'exprime précisément de la même manière, X-28, en racontant la fameuse défaite des Sénons cisalpins à Sentinum en 295 av. J.-C. Leurs chars étaient de plusieurs sortes, *essedis carrisque*, mais l'historien, non plus que César, ne parle aucunement de faux. Je crois qu'on peut déduire de cette date et de ces contradictions d'une part, — et de l'autre, de l'existence des simples chars de guerre et des chars armés de faux chez les Galates et les Celto-Bretons, peuple d'origine également belge: 1° que ces terribles machines de combat, d'invention orientale ou peut-être africaine²,

¹ Lucain, t. I^{er}, v. 426. Conf. Virg. *Georg.* III, v. 204. Une fantaisie poétique de Stace lui a fait prêter un de ces chars armés de faux à l'un des guerriers qui assiégeaient Thèbes; *Théb.* X, v. 544, *Nis.*

² Voy. Strab., p. 703, *Did.*

furent introduites dans la Gaule par le dernier flot des invasions celtiques; 2° que les simples chars furent ensuite adoptés par ceux des Gaulois que ce flot, qui s'avancait de plus en plus, acheva de refouler en Italie; 3° et qu'enfin les graves inconvénients de ces engins destructeurs, souvent plus nuisibles à ceux qui s'en servaient qu'à l'ennemi qui savait s'en garantir¹, en firent abandonner l'usage à mesure que nos Gaulois firent des progrès dans l'art de la guerre. Les Bretons seuls, isolés dans leur île, les avaient conservés. On peut lire dans les Commentaires, IV-33, la vive description des charges qu'exécutaient leurs chars (qui, évidemment, n'étaient plus armés de faux), et avec quelle agilité les *essédaires* couraient sur le timon ou se tenaient fermes sur le joug, pour lancer leurs traits et sauter ensuite à l'encontre de l'ennemi, tandis que les conducteurs, ramenant les chars en arrière, en formaient une sorte de retranchements, où les combattants se retiraient s'ils étaient repoussés.

Tel fut en dernier lieu, sur le continent, l'emploi militaire, moins théâtral, mais plus assuré, de ces moyens de transports, à peu près rendus à leur première et pacifique destination. Ils servirent, avec les chariots de bagage, de clôture défensive aux troupes qui, les attachant et les enchevêtrant l'un dans l'autre, en formaient autour de leurs camps des enceintes circulaires, *in orbem* (Végèce, III-10), que l'ennemi ne pouvait assaillir qu'à travers une grêle de dards et de javelots. Parapets mobiles, dont les Gaulois d'Italie couvraient aussi les flancs de leur ligne de bataille², et que ceux de la Transalpine improvisaient à l'occasion avec d'autant plus de facilité qu'ils traînaient toujours après eux une grande quantité de chariots de bagages. (Cés. *De Bello civ.* I-51. *De Bell. gall.* VIII-14.)

XXXI. Enfin nos pères s'étaient (ainsi que d'autres peu-

¹ Voy. Lucien, *ibid.*; Frontin, *ibid.*; Tac. *Ag.* 36

² Poly. II-28; Cés. I-26; conf. Plutarq. *Cés.* 18.

ples grecs ou barbares) fait de redoutables auxiliaires des grands chiens de la Gaule et des excellents chiens de chasse de la Bretagne. C'est une assertion rétrospective de Strabon, p. 166, *Did.*, car il n'en est plus question dans César. Elle est implicitement confirmée par Appien, qui donne au roi des Arvernes Bituitus une garde composée de ces animaux pour lesquels l'armée romaine devait n'être qu'une bouchée : *vix ad escam canibus quos in agmine habebat*, s'était écrié ce malheureux prince à la vue du petit nombre d'hommes qui la composaient. Mot où se révélait déjà la forfanterie gasconne ! (Voy. *App. Gall.* XII ; *Orose*, V-14.)

XXXII. Ces forces combinées, auxquelles une nombreuse et vaillante population pouvait donner une si grande puissance, étaient bien affaiblies, d'un côté par l'indiscipline et l'imprévoyance des nations gauloises, et de l'autre par le manque d'énergie physique, par leur pitoyable escrime et la mauvaise qualité de leurs armes. Nous nous sommes suffisamment étendus dans nos précédentes recherches, sur les funestes imperfections de leur nature et de leur esprit qui faisaient souvent succéder à l'impétuosité surhumaine de leurs attaques ou à la témérité de leurs subites résolutions, une mollesse plus que féminine (*Flor.* II-4), ou une déplorable versatilité. Nous avons également parlé, section 1^{re}, n° XVIII, des ruses de guerre que leur suggérait parfois leur esprit inventif. Il s'agit présentement de leur manière de combattre, tellement semblable chez tous les anciens Celtes, sur les bords du Rhône ou du Sperchius, en Italie ou dans l'Asie mineure, qu'elle fait véritablement partie de leur type ethnologique. Exceptons seulement ces combats singuliers où leurs chefs prodiguaient follement leur bravoure et leur vie contre le premier des ennemis qui voulait bien relever leurs défis et leurs bruyantes fanfaronnades. Cette coutume, dont on retrouve d'ailleurs des exemples chez d'autres nations, semble avoir été plus particulièrement cisalpine, telle-

ment que nos cousins d'Italie, s'il faut en croire un vieil historien romain, se présentaient à ces combats avec deux épées, quoiqu'ils eussent le bras gauche chargé d'un énorme bouclier¹. Pour tout le reste, que l'on confère l'un avec l'autre, Polybe, II-28 à 33, et III-114; T.-Live, XXI-28, XXXVIII-17 et 21, etc.; Denys d'Halicarnasse, XIV-15 à 17 (Tauchnitz); Appien, *Gall.* VIII; Pausanias, X-20; Plutarque, *Camil.* 41; Dion Cassius, XXXIX-43; Polyen, VIII-7, etc.; tous leurs récits de batailles se résumeront en ceci : Que les peuples gaulois se servant peu des armes de jet, entonnaient d'abord, — en secouant avec des trépignements leurs boucliers sur leurs têtes et en les frappant à grand bruit, — un chant de guerre qui se terminait par d'affreux hurlements; puis, au milieu de ce vacarme que grossissaient encore leurs clairons et leurs trompettes, ils s'élançaient sur l'ennemi, brandissant en l'air leurs minces et longs sabres de fer, et ne portant d'autres armes défensives qu'un casque et un bouclier qui, long et étroit, protégeait mal leurs grands corps presque nus. Ils perdaient de précieux moments à frapper comme des bûcherons du taillant² de leurs sabres sans pointe³ sur les soldats romains, qui, après les avoir criblés de traits, recevaient leur choc à la pointe de leurs glaives courts et solides, et leur faisaient de profondes ou mortelles blessures; tandis que ceux des Gaulois mal trempés s'émoûssaient du premier coup et se recourbaient⁴ sur les armures de fer qui couvraient leurs ennemis. Souvent ils étaient obligés, ces terribles pourfendeurs, d'interrompre leurs coups pour redresser avec le pied leurs mauvaises lames; d'autres fois, leurs boucliers, chargés des traits qui s'y étaient fixés, deve-

¹ Voy. A.—Gelle, IX-13.

² *Genus ferendi gallicanum*, dit Serv. *Æn.* IX-749.

³ Polybe, II-33; *sine mucronibus*, T.—Live, XXII-46; Tac. *Agr.* 36.

⁴ Ce que n'eût pas fait le bronze, qui se casserait plutôt que de ployer ainsi. (*Cran. britann.* Déc. III, p. 88.)

naient si pesants qu'ils les jetaient à terre avec rage ; et l'on vit ces grands enfants chercher sur le sol, à défaut des dards qui leur manquaient, des pierres qu'ils lançaient contre les soldats romains.

Pendant deux ou trois siècles, de terribles défaites détruisirent plusieurs de leurs armées, sans qu'ils songeassent à changer leur manière de combattre ou un armement aussi défectueux, et sans qu'on aperçoive chez eux d'autres progrès, que l'adoption par les Galates des cuirasses de bronze que leur donne Lucien dans son *Zeuxis*, à l'endroit que nous avons cité. Les Bretons, s'il faut en croire Tacite, *Ann.* XII-35, n'avaient encore du temps de Claude, ni casques, ni cuirasses. Celle, *θήρανα*, que portait le roi des Gæsates tué par Marcellus trois ans après la bataille de Télamon, où les Gaulois combattirent encore, les uns presque nus, les autres couverts de leurs simples sagums, me paraît une chose fort douteuse, et dans tous les cas une exception de luxe, d'après la description qu'en fait Plutarque, *Marcel.* 7. Peut-être l'invention des cottes de mailles, dont Varron semble faire honneur aux Gaulois (*Ling. Lat.* 116, *Nis.*), remonte-t-elle à cette époque ? Sur quoi l'on peut observer d'abord que les Gæsates étaient des Transalpins. Nous verrons tout à l'heure ce que Diodore dit à ce sujet.

XXXIII. C'est en effet chez nos ancêtres que les mémoires de César constatent enfin, malgré quelques manques de soins ou de vigilance¹, des progrès sensibles dans la discipline et dans l'art militaire, et leur vainqueur reconnaît en plusieurs endroits qu'ils commençaient à profiter de ses rudes leçons, V-52 ; VII-22 ; VIII-8 et *al.* Ils se montrent d'abord moins imprévoyants sous le rapport des approvisionnements de toute espèce, I-5, III-9, VII-4 et 75, etc., et ne se livrent plus, sans aucune précaution, à leur intempérance et au

¹ III-18, I-22 et *al.*

sommeil. Une loi plus que sévère dont nous avons remarqué l'évidente exagération, imposait à tous une rigoureuse exactitude. Ils ne provoquent nulle part les Romains à des combats singuliers, et l'on ne voit plus leurs foules tumultueuses et désordonnées accourant pour se battre avec des chants de guerre et de sauvages hurlements. Enfin, Vercingétorix établit d'emblée dans les troupes que lui fournit la grande insurrection, une discipline draconienne, VII-4, mais dans les prescriptions de laquelle il ne faut pas voir, avec M. Am. Thierry, tout un Code pénal militaire en usage chez les Gaulois. Que la mort, accompagnée de tortures, ou la peine du feu aient ordinairement puni des fautes très-graves, c'est possible; mais crever les yeux ou couper les oreilles pour des fautes légères, *leviore de causâ*, n'ont pu être que des châtimens exceptionnels, commandés par la gravité des circonstances. Les mœurs militaires n'avaient point perdu toute leur turbulence démocratique. Les généraux avaient toujours à compter avec elles. L'armée approuvait ou désapprouvait les harangues du chef qu'elle s'était choisi. Dans le premier cas, elle témoignait sa satisfaction par des cris poussés simultanément et accompagnés du cliquetis des armes, VII-21. Elle lui imposait quelquefois ses plans de campagne, III-18, VIII-7. Dans certaines circonstances, les soldats s'engageaient de leur côté par des sermens particuliers, dont l'ancienne indiscipline avait fait sentir l'utilité. Les Commentaires en fournissent un exemple remarquable, VII-66, quand chaque cavalier de l'armée de Vercingétorix s'engagea par ce qu'il avait de plus sacré à ne plus revoir ses parents, sa femme et ses enfants, s'il ne traversait par deux fois les rangs de l'armée romaine. Ces sermens prenaient ainsi tout le caractère d'un vœu religieux, et souvent une forme chevaleresque, d'après ce que rapporte notamment Florus, II-4, que les Insubres d'Italie jurèrent de ne pas délier leurs baudriers avant qu'ils n'eussent escaladé

le Capitole. Il y avait aussi des vœux simplement personnels, comme celui de Civilis (Tac. *Hist.* IV-61).

XXXIV. Il est à remarquer aussi que César ne fait point, à moins qu'elle ne m'ait échappé, d'observation sur les armes des Gaulois. Les avaient-ils enfin perfectionnées? Le fait est très-probable. Ils essayèrent du moins, si l'on s'en rapporte à M. de Reffye sur l'origine des sabres trouvés sous les murs d'Alise¹, d'y suppléer par des tranchants en fer doux, qu'ils soudaient de chaque côté au corps de la lame. Écrouis ensuite au marteau, dit le juge compétent d'un pareil travail, ils pouvaient, après le combat, être réparés par le martelage de la même manière que des faux ébréchées. Dans tous les cas, il est fort étrange que les Cisalpins d'une part, et les Bretons de l'autre, aient conservé si longtemps des sabres tels que nous venons de les décrire, quand les épées de leurs cousins les Celtibères étaient déjà renommées par leur trempe, et si bien conditionnées que les Romains en adoptèrent le modèle court, solide et pointu à double tranchant². Nous pouvons au surplus nous appuyer sur Diodore de Sicile et Strabon³, qui donnent aux Transalpins un armement beaucoup plus complet que celui des autres nations celtiques, à en juger par les récits de bataille que nous avons résumés. Il se composait, d'après le Sicilien : 1° de ce long sabre qu'il nomme *Spatha* (voy. le *Gloss. gaul.* n° 217) et dont il cherche à préciser la longueur, en la comparant d'une manière fort peu claire, — si le texte n'est pas altéré, — avec celles de la lance et du *saunion*, qui vont venir à leur tour. Ce sabre était suspendu au côté droit par une chaîne de fer ou de cuivre, *χαλκῆς* et quelquefois par un ceinturon orné de plaques d'or ou d'argent, qui serrait en même temps

¹ *Revue archéol.*, nov. 1864.

² Polyb. VII-23, et *Fr. hist.* 14, *Did.* T.-Liv. *ibid.*

³ *Diod.* V-29 et 30; *Str.* p. 163, *Did.*

la tunique; ou bien, d'après nos médailles, par un baudrier comme chez les Cisalpins. Ces mêmes médailles confirment encore notre opinion sur l'amélioration de nos armes gauloises, car elles nous montrent, au lieu du long sabre de Diodore, des épées très larges près de la poignée, et se terminant en pointe très-allongée avec une côte longitudinale au milieu de la lame, pour lui donner plus de rigidité. Je ne connais aucun texte relatif à leurs fourreaux, mais les fouilles d'Alise nous apprennent qu'il en existait en fer, ce qui n'empêche pas de présumer qu'un grand nombre était en bois. — 2° D'un bouclier de la hauteur d'un homme, dont la forme variait au gré de chacun; — nos médailles l'attestent, car ceux qu'elles nous présentent sont, les uns en losanges, les autres ovales ou tout à fait ronds, et alors beaucoup moins grands. Ils étaient taillés en longs hexagones sur les pierres de *N.-D. de Paris*. Leur forme la plus commune était néanmoins celle d'un rectangle fort allongé, à surface plate, *plana*, et pouvant, selon Pausanias, X-20, servir en guise de radeaux, pour traverser des rivières. Diodore¹ ajoute qu'ils représentaient assez souvent, en cuivre ou en bronze, *χαλκῶν*, travaillé avec beaucoup d'art, des formes d'animaux, qui servaient à la fois de défense et d'ornement. Un traducteur français a cru que son auteur parlait de *cottes d'airain* dont le texte ne dit mot; il n'arrive aux cuirasses qu'un peu plus loin. Je conviendrais cependant que la numismatique gauloise ne s'accorderait guère, en ce cas, avec le passage de Diodore, car l'ornementation des boucliers y consiste généralement en cercles concentriques, en losanges, en cannelures, en images de la foudre, etc. Ils portent sur l'arc de triomphe d'Orange, des croissants et des grues, mais les figures des animaux se sont retrouvées sur les longs boucliers qu'on a découverts récemment en Angleterre¹. Silius

¹ M. Keller, *Pfahlbauten*, 6^e mém. p. 304. Voy. sur un riche bouclier trouvé dans la Tamise, les *Crania britann.* déc. III. p. 95.

décore celui de Crixus de figures qui représentaient le mont Tarpéien et la capitulation du Capitole, VI-153. Il est à noter enfin que les Gaulois se servaient aussi de boucliers légers (κούφοις, *Diod.* V-33) et que ceux des Bretons septentrionaux étaient encore de fort petites dimensions au temps d'Agri-*cola*, *Tac.* 36, nouvel indice de leur différence d'origine avec les Celtes. — 3° D'un casque toujours du même métal, γαλκᾶ, avec un cimier élevé, qui grandissait l'aspect du guerrier, et d'où sortaient en outre des cornes ou des figures de quadrupèdes ou d'oiseaux. Les casques de nos médailles ressemblent assez peu, pour la plupart, à cette description; ils consistent le plus souvent en une calotte entourée d'un large rebord, figure qui pourrait aussi bien, avons-nous dit, représenter un chapeau¹. Quelques-uns portent, au lieu de cimier, une sorte de grand crochet qu'on croirait fait pour les suspendre aux poutres des maisons. — 4° De cuirasses en mailles de fer, dont une partie seulement des Gaulois avaient adopté l'usage; les autres continuant, suivant *Diodore*, à combattre presque nus, ce qui appuie notre conjecture sur la nouveauté de cette invention, dont il serait assez singulier que l'honneur appartint réellement à un peuple autrefois si fier d'offrir son corps à découvert aux coups de l'ennemi.

Passons aux armes de jet, προβάλλονται. D'abord : 5° celle qu'on nommait en gaulois lance, Δαγκίαις (voy. le *Gloss. gaul.* n° 95), et dont le fer avait près d'une coudée de long et le bois un peu plus. La longueur totale était donc de deux coudées, environ un mètre; la largeur, de deux palmes ou plus de 15 centimètres. Il n'est guère supposable que *Diodore* ait voulu dire : sur chaque côté, quoique *Appien* nous apprenne que ces *courtes lances*, dont *Pausanias* fait aussi

¹ Les casques de bronze du musée de Falaise, que l'on dit être gaulois, et qui sont pointus comme les casques de l'armée prussienne, diffèrent beaucoup de ces deux modèles. Voy. la *Rev. archéol.* avril 1866.

mention, VIII-50, étaient de forme carré, le bois comme le fer, celui-ci peu rigide, *μυλακοῦ*, sauf la pointe, *Gall. VIII. Π* en résultait que l'arme, lancée avec force, s'enfonçait par cette pointe dans les boucliers, et que le poids du manche faisant plier le restant du fer, elle pendait de manière à devenir un poids fort incommode pour le combattant qu'elle avait atteint. Tel était du moins, d'après César, I-25, l'effet du *pilum* romain auquel Appien compare l'arme gauloise qui en était vraisemblablement une contre-çon. Les courtes lances des Calédoniens se distinguaient par une autre particularité; elles portaient près de la pointe une boule de cuivre qui rendait, quand elle frappait l'ennemi, un son terrifiant. (Dion Cassius, LXXVI-12.) Strabon seul donne aux lances de nos aïeux une longueur proportionnée à celle de leurs boucliers. Nos médailles confirment néanmoins son assertion, non-seulement pour les cavaliers qu'elles représentent, mais pour des personnages qui sont à pied ¹. — 6° Vient enfin une autre arme de jet, le *saunion*, qu'on dardait du haut des chars pendant qu'ils couraient sur l'ennemi. Elle était quelquefois droite, et d'autres fois forgée en spirale, *ἐλικωειδῆ*, une partie de la pointe recourbée en hameçon, Diod. V-34, afin de déchirer la plaie quand on l'en retirait. Le *saunion* toutefois n'était point une arme exclusivement gauloise. Strabon en indique deux autres du même genre : l'une tonte en bois, pareille aussi au *pilum* romain, et qu'on lançait avec la main sans faire usage de courroie; elle portait aussi loin qu'une flèche et servait à la chasse aux oiseaux; l'autre arme, que le géographe nomme *Madaris* ², ressemblait, suivant lui, à la *Tragula*, projectile qui appartenait à la balistique romaine. Cependant César les met l'une comme l'autre aux mains des Helvètes, I-26, et T.-Live cite la *Mataris* comme simple arme de jet des Cisalpins, VII-24.

¹ Voy. l'*Art gaulois*, de M. Hucher.

² *Al. Mataris*, etc. Voy. le *Gloss. gaul.* n° 184.

Chose singulière ! ni Diodore, ni Strabon, ni Florus, qui caractérise par leur grandeur, *ingentibus armis*, les armes de nos pères, ne nomment celle qui, d'après Virgile, *Æn.* VIII, v. 662, était la plus nationale, le *Gæsum*. C'est ainsi du moins que l'a entendu Servius et qu'en parle T.-Live¹ ; mais elle fut de bonne heure adoptée par les Romains (T.-Live, VIII-8) et par les autres peuples de l'Italie. Il me paraît difficile de préciser en quoi elle différait des armes précédentes, car c'était aussi une arme de jet². Elle devait être sensiblement plus mince que la *lankia* de Diodore, puisqu'on en portait habituellement, selon Virgile et Varron, deux à la main. Peut-être est-ce de ces doubles *gæsa* au lieu d'épées, qu'a voulu parler le vieil historien romain que nous avons cité plus haut ; Servius nous autoriserait à le penser, d'après une sorte de confusion, dont il rapporte quelques exemples, entre les mots *telum* et *gladius*. (*Æn.* IX, v. 747.) Ce scholiaste nous fait connaître aussi comme gauloise une arme de trait italienne que Virgile avait désignée par un nom celtique, *Cateia*³, et qu'on lançait avec une courroie au moyen de laquelle on la ramenait ensuite dans sa main. Longue d'une coudée ou d'un demi-mètre, elle était faite d'un bois très-flexible entièrement garni de clous de fer qui lui donnaient une puissance de choc très-destructive, *quo pervenit omnia perfringit*.

Strabon mentionne encore parmi les armes gauloises l'arc et la fronde. Celle-ci, autant que mes souvenirs soient exacts, n'intervient dans aucune de nos batailles racontées par les Anciens, si ce n'est dans le combat où les Éburons défirent Sabinus, *Cés.* V-35. Nous avons vu au contraire que l'arc y jouait un rôle important. Hâtons-nous d'ajouter que les flèches destinées à l'ennemi n'étaient point empoisonnées

¹ Serv. *Æn.* VII, v. 664. T.-Liv. IX-36.

² *Grave jactum*, Festus. Voy. *Cés.* III-4.

³ *Æn.*, VIII, v. 741. Voy. le *Gloss. gaul.*, n° 206.

comme celles dont on se servait pour la chasse¹, car aucun historien n'a entaché de cette espèce de trahison la loyauté militaire de nos ancêtres.

XXXV. J'ai le vif regret de n'avoir pu me procurer à Paris, ni à la Bibliothèque impériale, ni chez les libraires, les deux mémoires du marquis de Lagoy sur les armes et les enseignes des Gaulois. Les études spéciales de ce savant numismatiste m'auraient sans doute facilité des descriptions à la fois plus complètes et plus sûres de ces différents objets. Je ne puis que signaler au lecteur l'existence de ces deux mémoires, en lui souhaitant d'être plus heureux que moi s'il tient à en prendre connaissance. Il s'étonnera peut-être que je ne fasse pas d'autre appel aux découvertes modernes de l'Archéologie, qui prétend posséder tant d'épées, de poignards, de fers de lances ou de flèches celtiques, etc. En agissant d'une autre manière, j'aurais, comme on le fait trop souvent, interverti nos rôles. C'est à l'Archéologie à prouver, soit par les descriptions qu'en ont faites les Anciens, soit par les figures que leurs monuments mettent encore sous nos yeux, ou par la certitude absolue de sa provenance, que tel ou tel objet qu'elle classe sous le nom d'un peuple quelconque, lui a véritablement appartenu. L'Histoire, qui ne peut s'arrêter à la discussion de cette infinité de détails, où les Antiquaires déploient souvent tant de science et de sagacité; l'Histoire, dis-je, ne doit venir qu'après l'établissement de cette preuve, affirmer que ce peuple s'était réellement servi de cette épée, de ce bouclier, ou de toute autre arme faite de telle façon. Or, c'est une conviction que nous n'avons pas encore acquise en général pour celles des Gaulois; d'abord à cause de l'incertitude qui grandit chaque jour sur la véritable nationalité des monuments ou des tombeaux sous lesquels on a trouvé ces épées, ces couteaux, ces pointes de flè-

¹ Voy. section suivante.

ches, etc., à quelque âge qu'ils appartiennent, celui de la pierre, ou du bronze, ou du fer. Nous avons ensuite d'autres motifs de doutes tirés de la forme ou de la nature de ces antiquités; des épées, par exemple, dont les poignées souvent fort petites ont fait dire par des archéologues, et répéter même par quelques anthropologistes, qu'un des caractères physiologiques des Celtes était la petitesse de la main. Un fait aussi peu vraisemblable pour leur haute stature¹, et pour les énormes sabres dont ils persistaient à se servir, me détermine précisément à croire que ces armes à petites poignées ne sont point celtiques, et qu'elles ont appartenu à une autre population, probablement celle que tant de preuves diverses nous ont montrée comme ayant, par son mélange avec la race blonde, formé notre nation gauloise.

Telles étaient naguère, et telles sont encore les incertitudes de la science, que deux antiquaires aussi expérimentés que MM. Jahn et G. de Bonstetten attribuaient le vaste amas d'antiquités militaires, véritable musée souterrain, déterré à Tiefenau près de Berne, l'un aux anciens Helvètes, l'autre aux Germains du IV^e siècle. M. J. Quicherat voudrait pareillement germaniser les armes romaines trouvées autour d'Alise Sainte-Reine, et décrites comme gauloises par M. de Reffye². Les *chevaux* cornus d'un fourreau de sabre retiré des palafittes de la Tène (lac de Neuchâtel), et que M. Desor regarde comme un emblème caractéristique de la nation transalpine³, sont des chevreuils pour M. Keller, qui les avait déjà vus sur des monuments du nord de l'Europe et dans des miniatures anglo-saxonnes⁴. Cependant la ressemblance des

¹ Aussi M. G. de Bonstetten, sautant à pieds joints par-dessus tous les témoignages de l'Antiquité, en a-t-il conclu que les Celtes n'étaient point d'une forte stature. *Rec. d'antiq. suiss.* 1855, fol., p. 27.

² Voir la *Rev. archéol.* nov. 1864 et fév. 1865.

³ Palafittes du lac de Neuchâtel, 1865, p. 85.

⁴ *Pfahlbauten*, 6^e mém. 1866, p. 296.

armes de la Tène avec celles d'Alise a vaincu la longue incertitude de l'habile et ardent explorateur de la Suisse, et il les tient, les unes et les autres, avec une conviction presque entière, pour décidément gauloises¹. Celles d'Alise sont déposées au Musée de Saint-Germain, où j'ai reconnu, mais en très-petit nombre, parmi de longs sabres à lame mince et au bout plus ou moins arrondi, les fortes et courtes épées pointues qui figurent sur nos médailles. Peut-être étaient-elles encore des armes trop chères pour que nos plébéiens pussent se les procurer.

Un autre objet fort intéressant de ce Musée, c'est le moulage, exécuté par ordre de l'Empereur, d'une statue presque colossale qui était oubliée à Avignon, et qui représente évidemment un guerrier gaulois. L'obligeant et zélé directeur, M. Al. Bertrand, en a publié la gravure avec une savante notice dans la *Revue archéologique*, juillet 1867. La tête manque malheureusement; mais le sujet est déjà reconnaissable au bracelet, à la tunique et au sagum attaché sur l'épaule droite. Il porte en outre, suspendu à un ceinturon et attaché du même côté, un sabre dont on ne voit que la poignée; et son vaste bouclier de forme ovale très-allongée, l'extrémité supérieure coupée horizontalement, le couvre depuis le creux de l'estomac jusqu'aux pieds. *L'umbo* est renflé et renforcé par une arcade dont les ailes paraissent de chaque côté fortement clouées sur la surface antérieure du bouclier. On a trouvé dans plusieurs tombeaux de ces arcades en fer, avec les revêtements du même métal, mais fort étroits, des bords de l'arme dont le reste était en bois, etc.

XXXVI. Nous ne reviendrons pas sur la passion qu'avaient nos ancêtres pour la richesse et la beauté de leurs armes; nous avons traité ce sujet dans la 2^e section, au n^o XX. Partout les peuples enfants semblent avoir attaché moins d'im-

¹ Voy. le 2^e mém. des *Pfahlbaut*. 1858, p. 51 et suiv. et le 6^e, p. 304 et al.

portance à leur bonté qu'aux ornements dont elles étaient chargées, en argent, en or ou en corail. Cette passion générale des Gaulois pour le luxe ou le gigantesque s'étendait à leurs enseignes et aux instruments de leur musique guerrière. Il suffit de rappeler pour les premiers les étendards d'or des Insubres de Milan. Nous n'en connaissons pas d'aussi magnifiques chez nos Transalpins. M. de la Saussaie nous a appris que leur principale enseigne était une figure de sanglier, l'ancien symbole de la nation gauloise, dit M. Hucher qui en fait de plus un emblème de victoire¹. Effectivement nos anciennes médailles présentent assez souvent l'effigie de cet animal portée sur une traverse, de même que les aigles romaines sur leurs hampes. On y voit aussi figurer d'autres objets que l'on a également pris quelquefois pour des enseignes ou des drapeaux, entre autres le fameux quadrilatère aux diagonales croisées : mais la science numismatique ne me paraît pas encore sortie des controverses auxquelles ces symboles ont donné lieu. Je ne puis donc qu'imiter sur ce sujet le silence des Anciens. J'observerai seulement qu'il ne faut pas prendre pour un étendard gaulois le *Signum* que tient d'un air si triomphant un guerrier armé de toutes pièces², à qui l'avvers de cette médaille donne le nom d'*Epad...* (Voy. l'Art. gaulois). Cette hampe, chargée de deux disques surmontés d'un croissant, est une enseigne que la vaillance de ce chef a enlevée aux Romains.

Les Celtes accompagnaient leurs attaques de tout le vacarme qu'ils jugeaient le plus propre à effrayer l'ennemi. Ils joignaient donc à leurs hurlements de guerre, et aux coups qu'ils frappaient sur leurs boucliers, les éclats retentissants d'un très-grand nombre de trompettes, tellement que la terre

¹ Voy. la *Rev. numism.* 1852, p. 191, et 1855, p. 160.

² Même de jambières, dont aucun auteur n'a mentionné l'usage chez les Gaulois.

elle-même où l'on allait s'égorger semblait, dit Polybe, 11-29, pousser d'épouvantables clameurs. Il désigne par deux termes grecs, βυκανητῶν καὶ σαλπικτῶν, les instruments de cette effroyable musique, comme la qualifie Diodore. Celui-ci ne fait mention que d'une seule espèce de trompette gauloise, dont Hésychius et Eustathe nous ont conservé le nom national, *Karnon* ou *Karnux*. (Voy. le *Gloss. gaul.* n° 177.) L'historien rapporte simplement qu'elles sont d'un genre barbare; le commentateur d'Homère nous donne plus de détails; il les décrit comme n'étant pas très-grandes, faites de métal fondu, avec une embouchure de plomb, et rendant des sons très-aigus par leurs pavillons, contournés de manière à imiter la forme de quelque animal sauvage. *Il.* XVIII, v. 219.

XXXVII. Il va de soi que la bravoure impétueuse, mais sans persévérance des Gaulois les rendait peu propres à l'attaque des places et aux pénibles travaux des sièges. Tite-Live en fait la remarque, XXI-25, et Vercingétorix avoue leur ignorance à cet égard, *Cés.* VII-29. Celui-ci nous explique¹ que toute leur science se bornait, après avoir entièrement cerné avec leurs troupes la ville qu'ils voulaient prendre, à chasser par une grêle de traits et de pierres, les assiégés de leurs remparts, puis à s'approcher couverts d'une tortue pour incendier les portes ou saper le pied des murailles. Ces traits étaient quelquefois enflammés, et les pierres accompagnées de boules d'argile brûlantes lancées avec la fronde, V-43. Nos Transalpins n'avaient aucune idée des tours que l'on construisait en bois et qu'on traînait ensuite près de ces murs pour dominer leur hauteur; mais ils firent dans cette partie de l'art militaire de si rapides progrès qu'ils étonnèrent César lui-même, V-42 et 52. Il rend, dans un autre endroit, pleine justice à la vive intelligence avec laquelle ils savaient imiter et s'approprier toutes les inventions étrangères, VII-22.

¹ II-6. Conf. III-4, VII-81.

C'est à propos de leur belle défense d'Avaricum qu'il fait cette observation, et nous pouvons en effet juger qu'ils y employèrent presque tous les moyens dont disposait alors la science des Romains. Ils avaient en outre, pour les travaux souterrains, un avantage que reconnaît leur vainqueur, VII-22 et *al.*, celui d'être familiarisés avec ces travaux par les nombreuses exploitations de mines qui existaient dans la Gaule.

Du reste, quoiqu'ils se gardassent encore avec trop peu de vigilance¹, ils savaient déjà, dès le temps de l'invasion des Cimbres, VII-77, défendre assez bien leurs villes et tirer parti des obstacles que la nature des lieux pouvait opposer aux attaques de l'ennemi. Ils avaient leurs fortifications de campagne et leurs fortifications permanentes. Les premières consistaient, soit dans ces enchevêtrements de chariots dont nous avons dit qu'ils entouraient leurs campements, soit dans les abattis d'arbres et les palissades dont ils couvraient leurs positions. Les Nerviens avaient fait de leur pays un fourré presque impraticable en plantant de jeunes arbres dont ils taillaient et dirigeaient les branches de manière que leurs innombrables pousses, entremêlées de ronces et d'épines, formaient des haies vives à travers lesquelles on ne pouvait, non plus qu'au travers d'un mur, ni passer ni rien voir, II-17. Les Morins, les Ménapiens, qui n'avaient encore ni villes, ni villages², les Atrébates, les Eburons usaient des mêmes moyens de défense. Les Bretons eux-mêmes savaient au besoin se couvrir d'un rempart de terre ou de pierres amoncelées pour livrer bataille sur le terrain qu'ils avaient choisi. (Tac. *Ann.* XII-31 et 35.)

Les fortifications permanentes des Gaulois consistaient dans des forts, *castella*, dans les murs et les fossés qui enfermaient leurs villes, II-12, et dans les *oppida* de refuge où se reti-

¹ Voy. après T.-Live, liv. XXI, et Polybe, liv. III, Cés. I-22, VII-27.

² Dion Cass. XXXIX-44; Strab. p. 161, *Did.*

raient, en cas d'invasion, leurs familles et leurs troupeaux. Ces *oppida*, qui exigeaient de vastes emplacements, étaient généralement situés sur des hauteurs ou dans des lieux de difficile accès. On y rencontre assez souvent des restes de murailles et de remparts formant quelquefois une double ou même une triple enceinte, comme à Sandouville et à Boudenville sur la Seine¹, et qui peuvent effectivement être, ainsi qu'on l'a souvent répété, d'anciennes fortifications celtiques. De simples *castella* toutefois plus souvent que d'*oppida* de refuge, car, d'après la vaste étendue de ces derniers, de pareils travaux n'étaient guère exécutés que pour relier entre elles les défenses naturelles qui avaient fait choisir leur emplacement, telles que des presqu'îles formées par des rivières profondes, des marais, des escarpements de rochers, etc. Nous avons aussi, pour notre compte, prouvé dans notre 2^e section que l'on avait à tort confondu avec ces sauvages retraites les oppida constamment habités, et qui étaient par conséquent de véritables villes, telles qu'Avaricum, Genabum, Samarobriva, etc., encore subsistantes aujourd'hui, quoique transformées de fond en comble par notre civilisation. C'est au prétendu *camp de César*, nommé la *Cité de Limes*, près de Dieppe, qu'il faut aller pour retrouver, bien effacée, il est vrai, l'ombre de l'une de nos anciennes villes gauloises. On y reconnaît le tracé des remparts avec leurs fossés extérieurs; et sur plusieurs points à l'intérieur, et le long de ces remparts, un autre fossé au fond duquel on remarque, ce qui est assez singulier, des vestiges d'habitations. Il en existe aussi dans quelques autres parties de cette enceinte². Ce fossé intérieur se montre encore dans le *Trou au Loup* de Servière (Auvergne), *castellum* dont l'enceinte avec un tumulus d'ob-

¹ Voy. le *Cours d'antiq. monum.* de M. de Caumont, t. I^{er}, p. 190 et suiv.

² *Idem*, p. 188 et suiv.

servation et des vestiges d'habitations du même genre, n'est pas encore suffisamment étudiée¹.

Tous ces restes de fortifications celtiques ne nous apprennent rien de plus sur le système généralement adopté par les ingénieurs qui en ont entouré nos villes. Nous connaissons par César, VII-23, le genre de bâtisse qu'ils employaient pour leurs murailles défensives. D'énormes poutres de bois qui avaient quelquefois 40 pieds de longueur, étaient posées de deux pieds en deux pieds sur le sol, transversalement à la direction que devait avoir le mur. On les reliait l'un à l'autre par des traverses dont les intervalles étaient remplis de terre, sauf le revêtement formé de blocs de pierre bien ajustés entre les poutres. Sur cette rangée on en posait successivement jusqu'à la hauteur qu'on voulait atteindre, d'autres toutes pareilles, de manière cependant que les madriers, soutenus par les blocs de pierre et le remblai intérieur, n'eussent entre eux aucun contact. Ces couches alternatives avaient, suivant César, ce grand avantage que l'incendie n'avait que peu de prise sur les parties en bois, et le bélier sur les pierres. L'élévation de ces murailles variait suivant les circonstances; celles de Gergovie n'avaient sur un point que 8 à 9 pieds de hauteur, VII-47. En cas d'urgence, on se hâta d'en élever en simples pierres sèches avec un fossé, VIII-69. Les murailles régulières étaient de distance en distance surmontées de tours en bois qu'on couvrait de peaux fraîches, et dont on pouvait au besoin augmenter la hauteur au moyen d'autres poutres qu'on adaptait solidement aux anciennes, VII-22. Les assiégés lançaient du haut de ces ouvrages sur les assaillants des pierres, des pieux durcis au feu, des pots et des tonneaux remplis de poix ou de suif enflammés, etc. Ils avaient aussi des machines avec lesquelles ils arrachaient, après les avoir saisies avec des nœuds

¹ Voy. la *Revue archéolog.* décemb. 1884 p. 481.

coulants, les faux *murales* des Romains. Ils se servirent eux-mêmes de ces faux, ainsi que des *musculi* ou mantelets d'assauts pour attaquer leurs retranchements pendant le siège d'Alise, VII-84 et 86.

XXXVIII. Les Bretons, beaucoup moins avancés que nos ancêtres au temps de la conquête romaine, n'avaient pour oppida de refuge que des clairières pratiquées au fond de leurs forêts, et entourées d'un rempart de terre ou d'abattis d'arbres avec un fossé. (Cés. V-21 ; Strab., p. 166, *Did.*) Les Calédoniens, encore plus arriérés que leurs voisins les Brigantes¹, ne possédaient encore, à l'époque de Dion, LXXVI-12, ni forts, ni villes. Si l'on s'en rapporte à cet historien, les fameux forts vitrifiés de l'Écosse n'existaient donc pas alors, et il faudrait rejeter l'origine celtique qu'on a réclamée pour les restes de ce genre si curieux de fortifications, dont on a reconnu des vestiges dans notre Gaule, à Sainte-Suzanne (Mayenne), et à Péran, près de Saint-Brieuc. En dehors de l'opinion peu acceptable, qui ne voit qu'un effet du hasard dans les vitrifications dont ces murailles sont couvertes, l'incertitude qui plane sur leur antiquité, et fait flotter à cet égard les suppositions des modernes depuis le temps des Celtes jusqu'au cœur du moyen âge ; cette incertitude, dis-je, nous dispense d'en parler plus longuement². La même raison nous fait passer par-dessus les refuges souterrains qu'on a découverts en quelques endroits de l'Angleterre et de notre pays, notamment en Picardie³, et dont la première trace nous apparaît historiquement en Germanie (Tac. *Germ.* 16). Nous attachons plus d'importance, à notre point de vue, aux chemins *couverts*, c'est-à-dire protégés de chaque côté contre les regards de l'ennemi par un remblai pendant tout

¹ *Castella Brigantum*, Juvén. XIV, v. 196.

² Voy. les *Mém. des Antiq. de France*, t. XVIII ; Wilson, *Archæol. of Scotland*, etc. Il est question d'un fort de verre dans Nennius, par. 13.

³ Voy. M. de Caumont, *ibid.* p. 168.

leurs parcours, quelquefois assez long. Ils existent encore sur certains points de l'Angleterre, conduisant des vestiges d'un ancien village breton aux vestiges d'un autre, comme le célèbre antiquaire Hoare s'en est assuré lui-même dans ses infatigables explorations archéologiques du Wiltshire¹. Il y a reconnu aussi de très-longues levées de terre qui ne sont point doubles comme les précédentes, et qui doivent avoir été des limites territoriales. La France a conservé, mais sur une petite échelle, quelques-uns de ces chemins couverts, que M. de Caumont nomme *des rues cavées*, et qui servaient à sortir sans être vu des places fortifiées².

XXXIX. Notons pour finir quelques usages militaires qui n'ont point d'autres rapports les uns avec les autres, et que nous sommes obligés de grouper dans un même paragraphe. Il en est dont nous avons fait mention, tels que celui de s'asseoir, étant formés en ligne de bataille et en attendant le moment d'agir, sur des fagots de branchages; — ou celui de couper les têtes des ennemis tués, etc. Nous n'y reviendrons pas, non plus que sur les massacres des prisonniers de guerre. Les Gaulois victorieux avaient un cri particulier, *suo more*, pour proclamer leur triomphe, V-37, et ils entassaient en monceaux les armes des vaincus (T.-Live, V-39). Élien se plaît à voir dans ces amoncèlements des trophées érigés à la manière des Grecs, pour immortaliser les exploits des vainqueurs, *Var.* XII-23. Nos peuples du Midi, chez qui fleurissait l'olivier, annonçaient, en présentant des rameaux de cet arbre ou des couronnes, leurs dispositions pacifiques (Polybe, III-52). Ceux du Nord, privés de ce symbole de paix, poussaient de certains cris, encore *suo more*, pour faire comprendre à l'ennemi leur intention de parlementer, Cés.-26. Étaient-ils entrés en accommodement, leurs troupes marchaient l'épaule droite découverte, VII-50.

¹ Voy. *The ancient Wiltshire*, t. I^{er}, p. 19, et II, p. 109.

² Voy. M. de Caumont, *ibid.* p. 191 et 193.

Voilà tout ce que j'ai pu glaner pour compléter mes recherches, si ce n'est que nous avons jusqu'ici laissé entièrement de côté les Hiberni de Solin, 23, *Panck*. Les traits de barbarie qu'il rapporte de ces insulaires me semblent caractériser plutôt la race pré-celtique que celle des Britanni sortis de notre Gaule. Cependant leurs coutumes militaires pouvant, jusqu'à un certain point, avoir été communes aux Celtes établis en Irlande, nous citerons les suivantes. Chez ces peuples aussi belliqueux qu'inhospitaliers, et qui mettaient leur principale gloire dans la beauté de leurs armes, les vainqueurs buvaient le sang de leurs ennemis et s'en barbouillaient le visage. Les mères donnaient à leurs fils leurs premiers aliments à la pointe du glaive, et exprimaient le vœu propre à leur nation qu'ils ne mourussent que sur un champ de bataille.

XL. Nous rattacherons naturellement à cette partie de nos études ce qui concerne la marine de guerre des Gaulois. Il n'en est guère question que dans la campagne de César contre les cités armoricaines. T. -Live rapporte même que les Gaulois orientaux ne supportaient pas la mer, non-seulement quand elle était agitée, mais étant calme, XLIV-28. Les peuples riverains du Rhône possédaient, suivant cet historien, un grand nombre de barques et de nacelles pour les communications journalières d'une rive du fleuve avec l'autre. Ce nombre ne suffisant pas au prompt passage de l'armée d'Annibal, les Volques s'empressèrent d'en fabriquer d'autres en creusant des troncs d'arbres¹, la pirogue du sauvage. Les cités du littoral atlantique, les Pictons, les Santons, les Vénètes, avaient au contraire de grands et de redoutables navires, surtout ces derniers, qui surpassaient tous les autres dans l'art et la pratique de la navigation; Cés. III-6 et 11. Strabon et lui nous ont laissé chacun² une description de

¹ XXI-26; Polyb. III-42.

² Cés. III-13; Strab. p. 162, *Did. Conf. Dion Cass. XXXIX-41.*

leurs vaisseaux construits tout en chêne, à carènes plus plates que ceux des Romains, pour avoir moins à craindre les bas-fonds et le reflux. Poupes et proues étaient très-élevées pour dominer les vagues d'une mer tempétueuse, et leurs flancs reliés par des traverses d'un pied d'épaisseur, que fixaient d'énormes clous, bravaient tous les chocs des vaisseaux ennemis. Strabon ajoute que les planches de chêne, étant de leur nature promptes à se dessécher quand on avait tiré les navires sur le rivage, n'étaient point hermétiquement jointes, mais que l'on conservait entre elles des interstices bouchés avec des algues marines, dont l'humidité est beaucoup plus persistante. Des chaînes de fer au lieu de câbles retenaient les ancres, et, suivant l'auteur grec, remplaçaient aussi les cordages pour tendre les voiles. Celles-ci n'étaient point faites de toiles de lin qui ne résistaient pas assez puissamment à la violence des vents de l'Atlantique, mais avec des peaux et des cuirs légèrement tannés qu'on jugeait plus solides pour gouverner d'aussi lourds vaisseaux. Les Bretons employaient aussi des peaux de bœufs pour la fabrication de leurs petits navires, comme nous le verrons dans la section suivante.

SECTION SIXIÈME

INDUSTRIE ET COMMERCE DES GAULOIS D'APRÈS LES ANCIENS

I. *D'après les Anciens*, disons-nous, premièrement, pour ne pas nous lancer dans le champ beaucoup trop vaste des antiquités dites celtiques, et ne pas nous mêler à toutes les discussions dont elles sont ou peuvent devenir l'objet. Elles rempliraient à elles seules plus d'un autre volume. Notre seconde raison, nous l'avons déjà donnée à propos des armes que l'on regarde comme gauloises; c'est l'incertitude où nous sommes de l'origine réelle de la plupart de ces objets. En troisième lieu, comment y reconnaître, en dehors des renseignements que nous ont transmis les Anciens, ce qui peut véritablement appartenir au génie particulier de nos aïeux indo-européens, mêlés aux peuples pré-celtiques qui avaient eux-mêmes, on n'en peut douter, reçu des colonies ibériques, phéniciennes et grecques, des notions et des procédés artistiques ignorés avant les apparitions successives de ces étrangers? Surtout quand nous sommes en présence d'un fait qui, au point de vue de l'industrie, caractérise indubitablement le génie gaulois, c'est-à-dire la puissance intellectuelle née de la fusion de l'active et intelligente race brune avec les épais conquérants du nord; ce fait, c'est l'étonnante facilité avec laquelle les Transalpins s'approprièrent, de l'aveu de César et de Strabon, toutes les inventions étrangères et les progrès de la civilisation grecque

ou romaine¹. Mais, si précieuse que soit cette faculté pour l'industrie d'un peuple, elle ne peut nous intéresser et nous faire apprécier le génie de nos ancêtres au même degré que les inventions qui leur sont propres, et qui sont attestées par les Anciens. Aussi nous en occuperons-nous principalement dans les recherches qui vont suivre.

II. Commençons par l'agriculture, sujet dont Reynier, autant que je sache, s'est occupé le premier d'une manière spéciale quant aux Gaulois, dans son livre de l'*Économie publique et rurale des Celtes, des Germains, etc.*, Genève, 1818. Deux autres écrivains ont publié depuis deux ouvrages² qui semblaient, d'après leurs titres, devoir être encore plus spéciaux, et qu'ils ont remplis de banalités souvent erronées et de faits vrais ou faux, la plupart étrangers au sujet qu'ils avaient annoncé. L'un et l'autre comblaient ainsi, dans leurs ambitieux in-8, le vide auquel notre pénurie de renseignements sur l'agriculture gauloise avait condamné d'avance le plus grand nombre de leurs pages. En fait, nous ignorons comment elle naquit ou fut enseignée à nos pères, restés, suivant toute apparence, à peu près nomades jusqu'à leur établissement dans la Gaule. L'art de cultiver la terre y était dans tous les cas fort ancien, puisque T.-Live parle de sa fertilité comme d'un fait général, dès le commencement du vi^e siècle avant J.-C., V-34. La lecture des Commentaires nous montre qu'elle y était très-florissante du temps de César, et nous savons qu'à une époque bien antérieure, Annibal se procura tout le blé dont il avait besoin dans le pays des Volques et des Allobroges. Nous sommes mieux informés des différences que leurs procédés agricoles présentaient avec ceux des Grecs et des Romains. La plupart sont préci-

¹ Cés. VIII-22. Strab. p. 150, 55 et al. *Did. Conf. Scymnus.*

² *Hist. de l'agricult. des Gaul.* par Rougier de la Bergerie, 1829. — *Hist. de l'agricult. jusqu'à la mort de Charlemagne*, par M. Cancalon, 1857.

sément des inventions gauloises dont Pline, entre autres, nous a conservé le souvenir. La plus importante, dont nous partageons l'honneur avec les Bretons, si toutefois ce ne sont point les colonies belges qui l'ont portée dans leur île, est celle d'engraisser, *alendi terram*, les terres mises en culture avec celle qui se nommait dans leur langue *Marga*, la marne, et dont on ne connut pendant longtemps que deux espèces. On l'employait pour les céréales, et Pline est entré, XVII-4, dans de grands détails sur les différentes manières de se procurer cet engrais et de l'utiliser, ainsi que la craie, *alba creta*. Les Éduens et les Pictons, continue le naturaliste latin, donnaient, avec de la chaux, une grande fertilité à leurs champs. Varron parle aussi de la craie blanche employée dans le même but comme fumier, *stercorarent*, R. R. I-7. Dans la Cisalpine du nord du Pô, on préférait pour certaines terres les cendres du fumier au fumier même, Pline XVII-5. Les Ubiens se contentaient, par un procédé qui leur était propre, d'extraire du sol, à trois pieds de profondeur, la terre qu'ils y rencontraient, et de couvrir d'un pied de cet humus les champs qu'ils cultivaient. Enfin le hasard apprit aux Salasses des Alpes à labourer le blé en herbe, et les Trévires eurent les premiers l'idée, du temps même de Pline, d'ensemencer de nouveau leurs champs où les blés avaient gelé par un hiver très-rigoureux; XVII-4 et XVIII-49.

Parmi les céréales que produisaient ces diverses sortes de culture, quelques-unes étaient ou avaient été particulières à la Gaule, telles que le *Bracté*, ou froment blanché, très-blanc et donnant beaucoup de pain, et l'*Ariaca* (*triticum hibernum*), dont on faisait des pains très-savoureux. L'orge à deux rangs, ou escourgeon, devait sans doute à son origine le nom de *galatique*, que lui donne Columelle, II-9. Le *siligo*, variété du *triticum hibernum*, excellent en Italie, dégénérait en deçà des Alpes, partout ailleurs que dans le territoire des Allobroges et des Mémines (Carpentras). Le blé de trois mois, ou

blé de mars, réussissait au contraire fort bien dans les provinces septentrionales. La Gaule cultivait aussi, les Aquitains surtout, le millet et le panic (*holcus sorghum*), pour en faire soit des bouillies, soit du pain. Du reste, ses blés étaient généralement très-légers, comme le pain qu'on mangeait, ce que Pline attribuait à l'emploi de la levure de bière quand elle s'est concrétée¹. Suivant lui, c'est à l'Égypte et aux peuples de notre occident qu'appartenait la fabrication première de cette boisson, tirée des céréales dont on faisait fermenter les grains dans l'eau. Nos pères en fabriquaient de plusieurs sortes par des procédés divers que l'encyclopédiste romain ne nous fait pas connaître². En fait, nous ne pouvons affirmer aujourd'hui que la bière soit une invention gauloise plutôt que germanique ou scythique, ainsi que l'hydromel dont parle aussi Diodore, V-26.

Après les engrais, nous voyons l'industrie gauloise se tourner vers le perfectionnement des instruments de labour nécessaires pour la moisson. Seulement l'archaïsme géographique de Pline désigne quelquefois la Cisalpine sous le nom de *Gallia*, et l'on ne démêle pas toujours de quelle Gaule il a voulu parler. L'incertitude de son texte, dans l'un de ses endroits les plus importants³ pour le sujet que nous traitons en ce moment, complique encore cette difficulté relativement à la charrue à quatre roues. Qu'il y soit question d'une *Rhétie de la Gaule*⁴ ou des Gaules en général, c'est toujours au génie gaulois qu'est due l'invention qui ajouta deux petites roues, c'est-à-dire les deux roues de devant à la charrue primitive. La nouvelle portait dans le pays même un nom sou-

¹ Voy. Plin. XVIII-11, 12, 19, 20, 25 et 72; éd. et trad. de M. Littré.

² Voy. id. XIV-29; XVIII-12; XXII-82.

³ *Inventum in Rhetia Gallia ut duas addiderunt abii rotulas*, ou bien *ino. in Rhetia. Gallia addiderunt tali rotulas*, XVIII-48.

⁴ Qui serait le Véronais d'après le III-23, dont le texte n'est pas non plus très-certain.

vent défiguré par les copistes, mais dont les éléments n'en restent pas moins celtiques, *Planarati*. (Voy. le *Gloss. gaul.* n° 33.) La pointe du soc avait la figure d'une pelle; aussitôt la motte retournée, on jetait la semence, et l'on traînait par-dessus des herses. Cette manière de semer dispensait du sarclage, parce que les bords tranchants du soc qui ouvrait la terre coupaient les racines des herbes qu'il fallait extirper. Reynier, p. 414, — et M. Cancalon, paraît être entièrement de cette opinion, — prétend, mais en s'appuyant sur de fausses citations de Pline (qui fait même entendre le contraire, XVIII-50), que les herses, *crates dentatæ*, sont aussi d'invention gauloise. Ce qu'il ajoute : que ce terme est d'origine celtique, est du moins plus exact : Arm. *Karza*, racler; Kymr. *Karth* (th sifflant), ce qui est pelé, dépouillé. Reynier et M. Cancalon veulent aussi que le repos biennal de la terre et l'alternement des cultures, recommandés par le grand poète cisalpin des Géorgiques, soient des inventions gauloises¹. Observons enfin que les bœufs n'étaient point attelés partout de la même manière; dans les Alpes ils étaient attelés par la tête et non par le cou, Plin. VIII-70.

III. Voilà pour le labour, et nous passons immédiatement aux récoltes. Reynier affirme de son chef, et l'on peut effectivement croire avec lui que les Celtes se servaient communément de faucilles pour moissonner. Toutefois Pline observe, XVIII-72, que dans les grands domaines de la Gaule, — et dans les terrains plats, ajoute Palladius, — nos pères employaient une sorte de tombereau à deux roues, dont ce dernier agronome nous a laissé, VII-2, une description plus détaillée. Ce tombereau, qu'un bœuf poussait devant lui, avait une forme évasée par le haut, et le bord antérieur, plus bas que les trois autres, était armé de petites dents recourbées qui arrachaient les épis et les faisaient tomber dans le coffre à mesure que le

¹ Reyn. p. 416; Cancal. p. XIX et *al.*

bœuf avançait. Le millet et le panic étaient recueillis à la main, épi par épi, avec un peigne, *pectine*. Un traducteur français de Diodore lui fait dire, V-21, que les Bretons conservaient leurs grains dans des silos ; mais il est très-douteux que tel soit le véritable sens du texte, et ce ne serait point, dans tous les cas, une invention exclusivement celtique. Pour faucher les prés d'une vaste étendue, les Gaulois avaient une faux qui leur était particulière et bien plus expéditive que celle des Italiens, car en coupant l'herbe par le milieu elle ne touchait pas à celle qui était encore courte, Plin. XVIII-67. Reynier, qui a mal lu ce passage de Pline, p. 437, prend pour un défaut ce que cet auteur regarde comme un avantage. Les Gaulois avaient en outre découvert pour leurs outils tranchants une pierre qui les affilait à l'eau, et qu'ils nommaient *Passernices*, XXXVI-47. Une autre invention, que l'encyclopédiste romain leur attribue encore, celle des tamis faits de crins de cheval, remonte aux Aryas, qui fabriquaient déjà, avec des poils de vaches, des cribles très-serrés¹.

IV. La culture des fruits et des légumes de la Gaule n'offre, excepté celle de la vigne, qu'une seule particularité, celle des pommes privées de pepins, que les Belges nommaient *Spadonia*, Pline, XV-15. Quant à la vigne, quelque tardivement qu'elle se soit étendue sur notre sol, comme ses progrès furent très-rapides, elle eut sa part dans les inventions de l'industrie transalpine. Ainsi, dans la Narbonnaise, on saupoudrait les raisins qui commençaient à mûrir avec de la poussière qu'on répandait aussi sur le pied des céps et des arbres, pensant qu'elle hâtait et assurait la maturité des fruits, *id.*, XVII-5. On faisait encore dans cette province une espèce de vin doux en laissant longtemps sur pied le raisin de la vigne *helvénaque* (ou helvienne ?), après avoir tordu le pédicule de la grappe, XIV-11. Pline note également, XVII-36, diverses

¹ Rig. Véda, trad. de Langlois, t. I^{er}, p. 332.

façons gauloises de tailler et d'étayer les vignes, mais elles appartiennent, pensé-je, à la Cisalpine plutôt qu'à notre pays. Je ne dirai pas la même chose de la tarière, qu'il nomme *gallica*, et que les Romains adoptèrent de son temps pour leurs greffes, parce qu'elle perceait sans brûler, suivant les propres termes des naturalistes, XVII-25. M. Cancalon, p. 29, pense que cette tarière est le vilebrequin. Nos viticulteurs voisins des Alpes trouvèrent en outre le moyen de conserver le vin dans des vases de bois cerclés, XIV-27, c'est-à-dire des tonneaux, et ils allumaient des feux pour le défendre contre les grands froids de leurs hivers. L'usage de ces tonneaux s'était répandu au loin dans la Gaule, car les habitants d'Uxellodunum, assiégés par César, en remplirent de suif et de poix enflammés pour les jeter sur ses soldats, *Com.* VIII-42.

La Gaule impériale fournit de très-bonne heure des vins à l'Italie. Pline et d'autres Anciens en citent déjà plusieurs qui sont devenus depuis si célèbres. Les vignes de Bordeaux avaient fondé leur réputation dès le milieu du 1^{er} siècle de notre ère, époque où écrivait Columelle qui fait en plusieurs endroits leur éloge, disant qu'elles n'étaient connues que depuis peu de temps en Italie, et qu'elles venaient d'une province éloignée¹. Deux siècles et demi plus tard, les vins du pays de Bourgogne étaient loués dans un discours officiel par Romain-Jules, le panégyriste des Empereurs. (*Pan.* VIII.) Mais au temps de Pline, c'était la Viennoise qui produisait les plus recherchés, préférence que leur valait, prétend l'auteur latin, le goût de poix qu'ils avaient naturellement, XIV-3. Les voisins de ces vignobles se mirent en conséquence à poisser leurs vins, procédés que Reynier a regardé à tort comme emprunté aux Romains, et par suite reproché aux Gaulois que leurs

¹ III-9. *Biturica* peut d'autant moins se rapporter aux Bituriges du Berry, que la province à laquelle Columelle fait allusion doit avoir été, d'après le paragraphe 2, voisine de l'Espagne.

tonneaux de bois dispensaient d'une précaution imposée, suivant cet agronome, aux Italiens par la perméabilité des vases non vernissés où ils gardaient leurs vins (p. 481 et suiv.). Les Anciens nous ont laissé deux explications de ce procédé, lesquelles impliquent l'une et l'autre son origine transalpine. Plutarque dit que la poix donnait aux vins de la Viennoise une odeur agréable, et les bonifiait en absorbant leurs parties aqueuses. Discoride pense de son côté que la résine les empêchait de s'aigrir par les grands froids¹. De plus, Columelle n'attribue cette coutume qu'aux Allobroges, XII-23; mais Plutarque nous apprend, *ibid.*, que les Cisalpins des bords du Pô mêlaient pareillement de la résine à leurs vins. Reynier se trompait encore en citant l'épigramme 77 du 3^e livre de Martial, pour prouver que les Gaulois *fumaient* aussi les leurs, à l'imitation des Italiens. Le dédain que montre le poète s'adresse, sans qu'il fasse mention de leur origine, à ceux qu'on avait *résinés*. Malheureusement nos pères se rendirent coupables d'autres sophistications, non-seulement en employant l'aloès pour donner aux vins une amertume recherchée par un goût dépravé, mais en recourant même à des herbes ou à des substances nuisibles (Voy. Plin. XIV-8); fraudes criminelles qui entachaient dès lors notre vieille loyauté nationale, et qui, en s'étendant de nos jours à toutes les marchandises falsifiables, déshonorent de plus en plus le commerce français!

Le naturaliste parle aussi de deux espèces de vin qu'on faisait avec le nard gaulois, notre *Valeriana celtica*, ou bien avec le lentisque, XIV-19.

Après les céréales et la vigne, n'ayant aucune remarque à faire sur la culture du lin très-répandu dans la Transalpine, Plin. XIX-2, n'oublions pas un arbre forestier dont la Gaule savait tirer un triple parti : le bouleau, qui lui fournissait par

¹ Plut. *Sympos.* V.-3. Diosc. V-30, ou 43.

la cuisson une sorte de bitume, lui servait à confectionner des cercles et des corbeilles, et dont les rameaux composaient les redoutables insignes de ses magistrats, *id.*, XVI-30.

V. Passons maintenant aux animaux élevés sous le toit domestique. Le chien, compagnon de chasse et de guerre des Gaulois et garde du corps de leurs princes¹, avait droit le premier à notre attention, mais ce qui le concerne encore se rapportant à la chasse, nous aurons tout à l'heure une meilleure occasion de nous occuper de lui. Viennent donc les chevaux. Nos pères étaient trop amoureux du luxe de toute espèce pour ne pas rechercher, même à grand prix, les plus beaux qu'ils pouvaient se procurer, *Cés.* IV-2. Cette noble émulation leur était commune avec les Gaulois du Danube, qui avaient laissé dans l'Orient une race si renommée de juments celtiques², dont on a mal à propos gratifié notre pays. Ces animaux étaient sans doute l'objet de beaucoup de soins, puisque les Romains avaient donné le nom d'un de ces peuples, les Scordisques, aux housses dont ils apprirent à couvrir leurs chevaux³. J'ignore où M. Cancalon a lu que ceux de la Belgique et de la Bretagne étaient surtout estimés, même antérieurement à la conquête de César. Une renommée qui appartenait plus réellement à la Gaule, comme elle existe encore pour le Poitou, était celle de ses mules⁴. Claudien n'a pas dédaigné de célébrer dans ses vers l'éducation qu'elles recevaient sur le bord du Rhône, et qui les rendait si obéissantes à la voix de leurs maîtres.

Il est difficile, quoique Hérodote fasse mention d'une coutume semblable chez un peuple lacustre de la Thrace, V-16, de croire avec Elien, *Anim.* XV-25, que les Celtes nourris-

¹ Voy. la sect. préc. n° XXXI.

² *Equarum celticarum*, *Hist. aug. Claud.* 9.

³ *Scordiscum*, *Vég. Véter.* III, 60; faites souvent de simples peaux ou de cuir cru.

⁴ *Plutarq. Amour des richess.* 2; Claudien, *Epigr.* I, *Nis.*

saient de poissons leurs chevaux et leurs bœufs. Columelle assure, II-10, que les raves entraient pour une grande part dans l'alimentation de nos bestiaux, ce qui est du moins plus raisonnable. Varron et Pline ont fait l'éloge des races que nous élevions¹. Ils ne parlent point de notre beurre, quoique nous ayons certainement su, de même que tous les barbares septentrionaux (Pline, XI-96, XXVIII-35), tirer du lait cette espèce d'*huile*, comme l'appelaient les Grecs. En revanche, nos fromages étaient fort recherchés à Rome; Pline cite en première ligne ceux de Nîmes, de la Lozère, du Gévaudan, qui ne se conservaient pas longtemps, et le *Vatusique* fabriqué par les Ceutrones des Alpes, XI-97. Ceux de lait de chèvre plaisaient moins, parce qu'ils avaient un goût de médicament, *ibid.* Les moutons de nos provinces méridionales voyageaient chaque année, comme en Espagne, pour venir même de très-loin chercher le thym qui abondait dans les *champs pierreux* de la Narbonnaise (*la Crau*), XXI-31. Les brebis gauloises étaient les plus estimées, au dire de Columelle, VII-2, et Horace, ainsi que Martial, ont vanté la richesse de leurs toisons². Il faut excepter toutefois celles des moutons de Pézénas qui ressemblent plus à du poil qu'à de la laine, suivant Pline, VIII-73, et ne pas oublier que Strabon accusait la laine de notre pays d'être naturellement rude, p. 163, *Did.*

Les porcs, dont la chair formait jusque dans le moyen âge la principale nourriture de nos populations, n'étaient ni moins renommés ni moins soignés, en deçà comme au delà des Alpes. Un très-grave historien, Polybe, interrompt ses récits de politique et de guerre pour raconter que leurs gardiens avaient su dresser ces stupides et indociles animaux à reconnaître le son de leurs trompes respectives, de manière à rejoindre chacun leurs maîtres, quand plusieurs troupeaux

¹ Varr. R. R. II-5; Plin. VIII-70.

² Hor. Od. III-16; Mart. XIV-159.

s'étaient mêlés en pâturant. La Transalpine, où leur espèce avait atteint une taille et une force remarquables, faisait un grand commerce de salaisons, pour lesquelles les Séquanes excellaient du temps de Strabon¹. Les meilleurs jambons venaient de la Gaule, suivant Athénée, XIV, p. 657, et d'après Martial, XIII-54, du pays des Ménapiens. Varron nous dit qu'on faisait le plus grand cas de la charcuterie des Gauls, R. R. II-4.

En fait d'oiseaux de basse-cour, les Anciens ne nomment que les oies, qu'on menait de la Morinie jusqu'à Rome, les plus fatiguées étant mises en avant des autres, qui les poussent naturellement à marcher, Plin. X-27. Les pauvres bêtes devaient être bien maigres à leur arrivée. C'est, du reste, le dernier renseignement que nos auteurs m'aient fourni sur notre industrie agricole. Nous pourrions, en nous écartant de leur grand chemin pour suivre M. Pictet sur le terrain de la philologie comparée, recueillir encore dans ses *Origines indo-européennes* quelques indications d'un grand intérêt sur notre agriculture primitive comme sur toute l'industrie des Celtes; mais ce ne sont, après tout, que des présomptions dont le point de départ est même antérieur à la naissance de notre nationalité et du génie gaulois. Le lecteur désireux de les connaître nous permettra de le renvoyer à ce livre, qui a péremptoirement achevé d'établir notre état civil trop longtemps méconnu par nos frères *indo-germaniques*.

VI. Les Gaulois déployèrent aussi pour la chasse et la pêche, quoique d'une façon moins remarquable, leurs facultés inventives. Arrien les cite en plusieurs endroits de ses *Cynégétiques* comme d'habiles chasseurs, ch. 19, 21, etc. Ils avaient trouvé le moyen d'utiliser à la fois, pour purger leurs bœufs et pour empoisonner leurs flèches, le suc d'une plante qu'ils nommaient *Limeum*². Ces flèches ne servaient que

¹ Strab. p. 160 et 163, *Did.* Poiyb. XII-4,

² Plin. XXVII-76. Conf. A.-Gel. XXV-15.

pour la chasse, et le suc était en conséquence nommé le *poison du cerf*. Les commentateurs et les traducteurs de Pline ne sont point d'accord sur la plante que le naturaliste a voulu désigner. Il me semble pourtant qu'il l'a indiquée très-clairement au livre XXV-25, où il avait rapporté que les chasseurs gaulois empoisonnaient leurs flèches avec le suc de l'ellébore blanc, prenant soin de couper autour de la blessure la chair des animaux qu'ils avaient tués. Le reste en devenait plus tendre, disaient-ils. Il faut néanmoins observer que Strabon donne à la plante qui servait à cet usage, l'apparence d'un figuier, p. 165, *Did.* C'était son fruit qui renfermait ce mortel poison. Mais le géographe n'attachait pas une grande certitude au fait qu'il nous a transmis, et l'annotateur du Pline Panckoucke, M. Fée, regardait comme à peu près fabuleuse la plante dont il s'agit. Je penserais plutôt que sa puissance vénéneuse a été simplement exagérée, car il était, longtemps avant le 1^{er} siècle de notre ère, déjà question de ces flèches empoisonnées dans le livre des Narrations merveilleuses qui porte le nom d'Aristote, et dans lequel on indique en même temps le contre-poison, tiré d'une écorce de chêne ou d'une certaine feuille nommée *Korakion* (petit corbeau ou pareille au corbeau), 86, *Arist. Did.* t. IV. Les Gaulois, nous assure encore l'auteur latin, VIII-61, faisaient couvrir leurs chiennes par des loups, afin d'en obtenir des métis, qu'ils donnaient pour chefs et pour guides à leurs meutes, les autres chiens suivant ceux-ci et leur obéissant. Du reste, ceux de la Gaule étaient depuis longtemps en grande réputation, écrit Arrien qui cite la race ségusienne et les *Vertragoi*, ainsi nommés d'après leur vitesse à la course, *Cynég.* 3. Ces chiens, les mêmes dont parle Ovide, également vantés par Martial et par Gratius¹, étaient, d'après les documents qui les concernent jusque dans le

¹ Métam. I v. 1533. Mart. III-47 et XIV-200. Grat., v. 203.

IX^e siècle, nos grands lévriers (voy. le *Gloss. gaul.* n° 109). Le dernier de ces poètes célèbre à plusieurs reprises le mérite et la gloire des chiens celtes, et cite particulièrement ceux des Morins et des Bretons (v. 156, 174, etc., *Nis.*). Nous connaissons déjà la fête que quelques-uns de nos ancêtres avaient par reconnaissance instituée en leur honneur; c'est l'un des traits les plus originaux de leur nature primitive. Arrien, qui nous a rapporté ce fait, remarque en outre que les Gaulois n'employaient point de filets pour la chasse, dans laquelle ils ne cherchaient qu'un plaisir et non un moyen d'alimentation; désintéressement peu croyable, en vérité.

Ils se servaient pour atteindre les oiseaux, nous a dit Strabon, d'une sorte de dard tout en bois qu'ils lançaient plus loin qu'une flèche, avec la main et sans l'aide d'une courroie. On peut croire avec Reynier qu'ils ont, sinon inventé, du moins importé dans notre Gaule l'art de la fauconnerie pratiqué par un peuple thrace au temps de Pline, qui en parle comme d'une chose inconnue aux Romains, X-10. Il n'en est effectivement question ni dans Grattius, contemporain d'Ovide, ni dans le *Traité d'Arrien*, ni dans le poème de Némésien, vers la fin du III^e siècle de notre ère; tandis que plusieurs passages de Sidoine Apollinaire¹ prouvent que nos aïeux devaient être depuis longtemps familiarisés avec ce genre de chasse au milieu du V^e siècle.

VII. Après s'être associés dans leurs guerres contre les animaux, les chiens et les oiseaux de proie, ils s'étaient fait, si nous en croyons Pline, XI-9, des alliés jusqu'au sein des mers, où les dauphins les aidaient à prendre les muges du littoral de la Méditerranée. Ces auxiliaires recevaient leur part de la pêche et, de plus, du pain trempé dans le vin. Le récit du naturaliste y met de niveau l'intelligence du poisson

¹ *Epist.* III-3, IV-9 et *al.*

et l'esprit d'observation dont les Celtes auraient été doués. Leurs autres inventions relatives à la pêche concernent la navigation en général. Nous n'y comprendrons pas cette industrie presque universelle de creuser des troncs d'arbre pour en faire des barques, dont il est question dans T.-Live, XXI-26. Mais nos cousins de la Cisalpine fabriquaient des voiles pour leurs bateaux avec des joncs des marais du Pô, propres à faire des nattes (*Pline*, XVI-70), tandis que les Vénètes de l'Armorique, ainsi que nous l'avons vu à la fin de la section précédente, employaient pour le même usage des peaux de bœufs. Les Bretons se construisaient des barques avec des osiers qu'ils recouvraient de cuir⁴. Ces barques étaient encore en usage chez les Hiberni du temps de Solin (et même beaucoup plus tard), et ces insulaires, assure-t-il, ch. 23, s'abstenaient de toute nourriture aussi longtemps que durait leur navigation. Enfin les Belges tiraient parti des roseaux de leurs vastes marécages, en faisant de leurs panicules, après les avoir pilés, des étoupes avec lesquelles ils bouchaient les joints de leurs navires mieux qu'avec la colle et la poix, *Pline*, XVI-64.

VIII. L'architecture gauloise était restée fort en arrière de l'agriculture. Le lecteur se rappellera (voy. sect. 2^e, n^o II) qu'au temps même de Strabon, 80 ans, dis-je, après la conquête romaine, les maisons de nos pères n'étaient encore que de grandes cabanes faites de planches et de claies d'osier. Sauf les roseaux qui remplaçaient l'osier, Diodore a décrit de même les habitations bretonnes, qui étaient à peu près semblables aux nôtres, suivant les Commentaires de César. A ces pauvres matériaux, Vitruve en substitue qui n'étaient pas moins misérables, de la paille ou des bardeaux de chêne, — affaire de préférence personnelle ou de ressources locales ; — et c'est ainsi, ajoute-t-il, que sont cons-

⁴ Plin. IV-30 d'après Timée, et al. ; Lucain, IV, v. 134. Invention qu'avaient apportée les Oestriniques d'Espagne (Av. *Oramar*, v. 106).

truites la plupart des maisons de l'Aquitaine et de l'Espagne, II-1. A une époque antérieure, ces cabanes d'osier, de paille ou de roseaux, faites aussi de branches d'arbres, étaient enduites d'une boue argileuse, *lutum*¹. Quant aux bardeaux, ils descendaient, sans doute superposés les uns sur les autres par leur extrémité inférieure comme des ardoises, tels qu'on en voit encore dans certaines provinces de France, tenir lieu de murailles à quelques pauvres habitations. Les châteaux de l'Écosse et de l'Irlande, les palais mêmes des rois gallois, nous assure Logan², n'étaient pas, au XII^e siècle, autrement bâtis que les demeures bretonnes dont a parlé Diodore. C'est aussi, d'après Strabon, de chaume ou de roseaux qu'étaient faites les épaisses toitures dont les Gaulois couvraient leurs maisons, et comme le choix de ces matériaux dépendait évidemment, ainsi que Pline le fait entendre³, des ressources de chaque localité, il est inutile pour nous de rechercher le sens précis du terme dont s'est servi le géographe, *δροπον*, en place duquel César a employé celui de *stramentis*, c'est-à-dire de la paille, V-43. Ces toitures devaient en outre, comme celles des peuples septentrionaux qui duraient des siècles suivant la remarque de Pline, avoir des faites élevés, *tecta alta*, pour que la neige et la glace séjournassent le moins de temps possible sur leurs pentes fortement inclinées. Vitruve nous fait connaître, *ibid.*, un troisième genre de toitures tout aussi misérables, en usage même à Marseille et composées de terre pétrie avec de la paille, *subacta cum paleis*. Enfin Pline rapporte, — et cela seul en fait de bâtisse pourrait passer pour une invention gauloise, — que les Belges utilisaient, pour en faire des tuiles ou des faitières, une pierre blanche qui se laissait scier comme

¹ Conf. Vitruve, *id.* et T.-Live, XXI-11.

² *The Scottish Gaël*, t. III. Conf. Béda, *Hist. eccl.* III-25, sur une église ainsi construite, *mores Scotorum*.

³ Conf. XVI-64 avec XVIII-72.

du bois et dont on pouvait si bien assortir les différentes nuances que les toits, faits de cette matière, en avaient reçu le nom de *pavonacea* ou pareils à des queues de paon, XXXVI-44. Des savants ont pensé qu'il s'agissait de la *Pierre blanche* dont on couvre encore, dans quelques parties de la France, les maisons et les églises.

Des cabanes construites en bois, en paille ou en osier ne pouvaient laisser au-dessus du sol aucune trace durable de leur existence. Mais l'on croit avoir reconnu dans le sol même, en plusieurs endroits, des vestiges de leurs fondations, qui ne sont autres que des excavations de forme ronde ou ovale, voisines l'une de l'autre et en certain nombre, comme le sont, avec plus ou moins de proximité, les maisons d'un village. Cette conjecture était fondée sur un mot de Strabon, *θολοειδέϊς*, p. 164, *Did.*, d'après lequel les habitations gauloises, suivant l'interprétation ordinaire, auraient été de forme ronde. Tous les traducteurs n'ont cependant pas compris ce terme de la même manière, la version française de Laporte du Theil, entre autres, l'a interprété : *terminé par un cintre*. A ne considérer que la racine *θολος*, le mot grec signifie réellement en forme de dôme ou de coupole; mais cette espèce de toiture convient elle-même à des cabanes rondes plus naturellement qu'à toute autre. Telles sont effectivement celles des Barbares représentées sur la colonne d'Antonin avec leurs toits en voûte ou coniques, pareilles, observe Montfaucon¹, aux habitations gauloises. Je crois cependant, comme elles ne reçoivent de jour que par la porte, que les nôtres devaient être moins primitives, et ne pas ressembler autant, par l'absence de toute autre ouverture, à de simples huttes de sauvages. On pense, et c'est très-probable, qu'elles n'avaient qu'un étage.

La réunion la plus importante dans son ensemble des ex-

¹ Antiq. 2^e édit. supplém. t. III, p. 63.

cavations dont nous venons de parler, est, à ma connaissance, celle qui porte le nom de *Cité de Lime*, près de Dieppe, ancien oppidum dont nous avons déjà entretenu le lecteur. Mais elles sont loin d'y être régulièrement rondes ou même ovales. M. de Caumont assigne à la plupart de ces cavités une largeur de 7 pieds sur 27 à peu près de longueur. L'aire se trouve généralement à 5 ou 6 pieds au-dessous du sol environnant. Elles se rencontrent sur divers points dans l'intérieur de l'oppidum, et au fond d'un fossé assez large qui existe encore en partie le long du rempart. Des fouilles qui ont été pratiquées ont mis à découvert des cailloux mêlés avec des charbons, des instruments de cuivre, des fragments de poterie et un très-grand nombre d'écaillés d'huitres, ainsi que des ossements d'animaux¹. Remarquez l'absence du fer. Ce sont bien là des vestiges d'habitations humaines; mais, pour être décidément gauloises, il faudrait que ces excavations, creusées pour les recevoir et leur donner un appui, présentassent du moins à peu près cette forme circulaire qu'on attribue en principe aux demeures de nos pères. Elle se reconnaît bien mieux en Angleterre dans ces anciens *settlements* de villages bretons, que l'infatigable antiquaire sir Richard Hoare a découverts le premier dans le Wiltshire, à peu de distance des fameux monuments de Stonehenge et d'Abury. Ces traces d'habitations creusées non-seulement dans la terre meuble, mais dans le calcaire ou dans le roc, appartenaient visiblement à des cabanes rondes, qui avaient pour foyer un simple trou, et quelquefois une pierre d'âtre. Quelquefois aussi de minces dalles cachaient la terre nue, mais il est fort rare d'y rencontrer des restes de constructions en pierres, tandis qu'on en découvre assez fréquemment, dit le savant baronnet, dans le pays de Galles, où ils présentent pareillement une forme circulaire avec une pierre

¹ *Cours d'antiq. monum.* t. 1^{er}, p. 160, 188, etc.

au centre pour supporter le toit. King, dans ses *Munimenta antiqua*, et Rowland, — celui-ci pour l'île d'Anglesey¹, — avaient aussi remarqué des fondations de cabanes rondes ou ovales, en pierres brutes sans ciment, dont l'irrégularité paraît attester la haute antiquité. Quant aux simples cavités, les deux auteurs des *Crania britannica* nient qu'il y existe aucun indice de pierres taillées ou de mortier. Ils leur donnent une profondeur de 2 à 5 pieds, avec un diamètre quelquefois de 5 à 6 pieds seulement, mais pour l'ordinaire de 10 à 20 et jusqu'à 30. Des villages entiers, des réservoirs pour conserver l'eau, sont encore reconnaissables, et l'on peut constater que les habitations étaient rangées sur des lignes parallèles séparées par des rues. Les portes étaient tournées du côté le plus abrité ou le mieux exposé aux rayons du soleil².

Quelques antiquaires anglais ont aussi porté leur attention sur les vestiges de petites forteresses qui étaient ordinairement situées sur des éminences de terrain, et défendues par un, deux et jusqu'à trois fossés. Ils ont en outre reconnu dans l'intérieur, et en plus grand nombre autour de ces faibles retranchements, des traces d'habitations de forme ronde ou ovale. C'étaient, ont-il pensé, les manoirs des chefs ou des riches qui y vivaient au milieu des cabanes particulières de leurs serviteurs et de leur clan, ces dernières en dehors des enceintes seigneuriales. De pareils restes de fortifications, éminences factices et fossés dont l'origine est complètement ignorée, ont été pareillement remarqués en France dans plusieurs localités, principalement dans des forêts³.

IX. Notre pays possède encore d'autres genres de cavités

¹ *Mona antiqua*, 2^e édit. 1786, p. 27; conf. Bas. Jones. *Vestig. of the Gaels*, 1851, et Chalmers, *Caledonia*, t. 1^{er}, p. 96.

² Hoare, *Ancient Wiltsh.* t. 1^{er}, p. 85, 107, et II, p. 105, 106, etc. *Crania britann.* II^e déc., p. 71, 73.

³ M. de Caumont, *id.* p. 359; King, *Munimenta ant.* t. 1^{er}; p. 77.

circulaires où l'on a cru, toujours d'après cette forme, reconnaître la main des Celtes. Ce sont les *mares* des Vosges et les *mardelles* ou *margelles*, vastes fosses profondément creusées en entonnoir qu'on a remarquées surtout dans la Franche-Comté, la Champagne et le Berry. Les mares, dont le diamètre varie de 10 à 30 mètres avec une profondeur d'environ 3 pieds, se trouvent presque toujours sur des hauteurs et sur le parcours des anciennes voies romaines dont un assez grand nombre avaient été ébauchées par nos ancêtres. M. Maud'heux, auteur d'un mémoire spécial sur ces excavations artificielles, les regarde comme de simples réservoirs d'eau, opinion trop exclusive suivant M. Paul Lacroix, qui pense que la plupart ont servi d'habitations, étant couvertes d'abris en bois. On a trouvé dans la vase de ces mares des armes, des poteries, des ustensiles, des débris d'animaux qui témoignent d'un très-ancien séjour de l'homme, au moins sur leurs bords. On a de plus découvert au fond de l'une d'elles, près de Bleurville, des espèces de pilotis qui font penser aux cabanes lacustres de la Suisse. Une autre, à Sandaucourt, présente encore des restes d'un pavé de briques qui portent des traces évidentes de l'action du feu⁴. La présence d'une semblable construction en pareil lieu rappelle les fameux briquetages de Marsal et de Moyenvic, sur lesquels ces deux villes ont été fondées dans des marais, on ignore à quelle époque et par quelle population.

Pour les mardelles qu'il ne faut pas confondre, comme l'a fait un antiquaire distingué de la Suisse, avec les excavations produites par l'écoulement des eaux, il en existe, non-seulement dans ce pays ainsi qu'en France, mais aussi en Allemagne et en Angleterre, où elles sont communément nommées *pennpits*. Elles passaient pour avoir servi de demeures à d'anciennes populations bretonnes ou germani-

⁴ *Rev. des soc. sav. sept.* 1862, p. 291 et suiv.

ques, longtemps avant que M. de Lavillegille les signalât, le premier parmi nous, comme des habitations celtiques dans lesquelles il avait reconnu les traces du séjour de leurs anciens habitants. Elles sont ordinairement très-rapprochées les unes des autres dans les lieux où elles se trouvent, et souvent en très-grand nombre, comme dans le canton de Bâle et à la *Ville-Carrée*, près de Loisia, département du Jura. Celles-ci sont en outre voisines d'une agglomération symétrique d'autres cavités pareillement circulaires, et creusées en cône très-profondément dans un sol rocailleux¹. On a remarqué en Allemagne que les mardelles étaient presque toujours accouplées, ce qui a fait présumer que l'une servait d'habitation et l'autre de grange ou de silo. Elles varient beaucoup dans ce pays de grandeur et de profondeur, les plus vastes ont jusqu'à 300 pieds de tour, et les plus profondes jusqu'à 40 pieds d'excavation. Les parois, solidement disposées en talus praticables, ont été quelquefois revêtues de terre argileuse, mais toujours construites de manière à empêcher les eaux d'y entretenir de l'humidité. On a rencontré aussi des mardelles entourées d'une sorte de rempart en terre ou d'un mur de pierres sèches. La circonférence de leur orifice est souvent interrompue par une large coupure destinée à faciliter, a-t-on pensé, l'établissement d'un plancher qui les divisait en deux compartiments, la cave et l'habitation. On voit encore dans quelques-unes des témoins qu'on avait laissés pour soutenir les poutres. Le tout était abrité par des planches recouvertes avec de la terre glaise, de la paille ou du fumier². Tout cela est en grande partie justifié pour nos voisins d'outre-Rhin : 1° par le texte de Tacite sur les demeures souterraines des Germains. *Solent et subterraneos specus aperire, eosque multo insuper fino one-*

¹ *Rev. des soc. sav.* fév. 1863, p. 158.

² Keferstein, *Keltis. Alterthümer*, t. I^{er}, p. 149, 192, 293 et suiv. — M. de Gobineau, *Inégal. des rac. hum.* t. III, p. 108.

rant, suffugium hiemi et receptaculum frugibus (Germ. 16); — et 2°, par le grand nombre de débris ou d'objets à l'usage de l'homme et d'une grande antiquité, qu'on a également découverts dans la plupart de ces cavités. De semblables découvertes ont eu lieu dans les mardelles françaises, et la quantité d'objets en fer qui en faisaient partie leur assigne pour date une époque celtique. L'auteur de la *Germania* explique en partie cette coutume des habitations à demi souterraines par le besoin de s'abriter contre les rigueurs de l'hiver. Le même motif a sans doute, en sens inverse, fait couvrir de terres amoncelées en tumuli ces agglomérations circulaires de grandes salles construites en pierres ¹, et que les Écossais nomment les *Maisons des Pictes*. Des réunions de chambres ou de cellules du même genre, mais tout à fait souterraines, existent en France et dans la Grande-Bretagne, mais leur destination évidente était simplement de cacher les habitants des campagnes effrayés par une subite invasion, et l'on n'est aucunement d'accord sur les époques plus ou moins anciennes auxquelles il faut les rapporter ².

Les antiquaires anglais ont expliqué de la même manière l'existence de larges trous creusés profondément en forme de puits dans des terrains sans eau. Nous avons aussi en France de ces puits *secs*, mais leur destination paraît avoir été uniquement funéraire d'après les ossements d'animaux et les squelettes humains qu'on y a trouvés, quelquefois pêle-mêle, — fait important à noter, — avec des fragments de poteries romaines. Voyez, sur ceux de Troussepoil (Vendée), la *Revue des Sociétés savantes*, 1861, p. 263; 1863, p. 138 et *al.*, ainsi que les rapports de l'abbé Baudry.

Il me semble résulter de tout ce qui précède, que les cons-

¹ Voy. Lubbock, *l'Homme avant l'hist.* trad. franç. p. 93, et les ouvrages de Dan. Wilson, d'Innes, etc.

² Voy. M. de Caumont, *id.* p. 164 et suiv.

tructions en pierres et de forme carrée ou triangulaire que l'on a récemment découvertes dans notre pays, n'appartiennent point à d'anciennes habitations gauloises. Nous faisons principalement allusion à une lettre de M. Contejean, publiée il y a trois ans (août 1864) dans la *Revue archéologique*, et dans laquelle il décrivait une vaste agglomération de ruines, nommée le *camp des Sarrazins* ou des *Chazaloux*, qui existe auprès de Pontgibaud sur la lisière du bois de la Cheire. Ce sont des murs en pierres sèches d'une grande épaisseur, formant une multitude de cases particulières, généralement contiguës, et dont l'ensemble occupe un espace de 250 mètres en longueur sur 160 environ de largeur. Les dimensions de ces cases varient depuis 1^m,50 sur 2 mètres jusqu'à 13 mètres carrés. Presque aucune trace de porte ni d'ouverture quelconque dans les murailles, ce qui fait penser à M. Contejean que les habitants communiquaient entre eux par leurs toits et le haut de ces murs. Le fait n'est guère vraisemblable, et, ceux-ci ayant perdu beaucoup de leur hauteur, il est plus naturel de croire que les portes étaient fort élevées au-dessus du sol. Cette découverte d'une Pompéii dans les montagnes de l'Auvergne est certainement fort intéressante, comme celle des ruines de construction et de forme à peu près semblables qui existent aux Chataillons d'Alaise, mais nous ne pouvons y reconnaître avec l'honorable professeur de Clermont des *vici* gaulois. Je n'ai pas même appris que le monde savant ait prêté à sa lettre l'attention qu'elle paraissait mériter.

X. Il s'est au contraire vivement intéressé à une autre découverte contemporaine, celle de ces mystérieux villages qui existaient sur pilotis dans les lacs de la Suisse, à une époque où les plus épaisses ténèbres recouvrent nos origines pré-celtiques. Ces habitations *lacustres* se sont soudainement montrées comme un intermédiaire entre les migrations indo-européennes et les hommes antédiluviens de M. Boucher

de Perthes. Nous parlons de leurs fondations primitives, et non de leur durée qui a traversé l'âge de bronze, et s'est prolongée peut-être, grâce sans doute à des circonstances toutes particulières, jusque dans les premiers temps de l'âge de fer. D'actives recherches ont étendu cette découverte hors de la Suisse, dans les lacs de la Savoie, de la haute Italie, de la Bavière et dans le nord de l'Allemagne; et le double témoignage d'Hérodote et d'Hippocrate l'a rattachée naturellement aux cabanes aquatiques des Pœoniens de la Thrace et des Colches du Phase¹. Le moyen âge et les temps modernes ont vu, entre autres, les pêcheurs du lac d'Apamée en Syrie et les Cosaques du Don renouveler ce genre d'habitations, qui n'est donc point exclusivement propre aux anciennes populations sauvages de notre occident. Si le premier explorateur, aujourd'hui célèbre, de ces curieuses ruines, M. Keller, leur a donné dans le principe le nom très-hasardé de *Keltische Pfahlbauten*, on a promptement distingué dans les antiquités lacustres des provenances d'époques différentes, et Troyon n'attribuait plus aux Celtes que ceux de ces pilotis autour desquels se sont révélés la possession et l'usage du bronze. M. Desor, aujourd'hui, ne leur adjuge plus que la station de la Tène (lac de Neufchâtel), la seule qui ait produit en certaine quantité des armes ou des objets en fer, et qu'il présume avoir été le tardif refuge de quelque peuplade celtique². Ces villages aquatiques de l'occident, absolument inconnus des Anciens, ne peuvent donc être considérés comme des monuments du génie gaulois, quoique l'Irlande ait possédé, dans les *crannoges* de ses lacs, des habitations à peu près semblables, mais d'une époque bien postérieure; — mêmes précautions du faible contre les mêmes dangers.

XI. Nous ignorons quels pouvaient être les dispositions

¹ Hérod. V-16; Hippocr. *des Airs, des Eaux*, etc., 83.

² Troyon, *Habit. lac.* p. 303, 419 et al. Desor, *Palafittes*, p. 76 et 125 et suiv.

intérieures et le genre de décoration que présentaient, — au moins chez les riches, — les grandes cabanes de nos pères. Il est présumable qu'elles n'étaient point en arrière des premiers rudiments de la civilisation germanique, dont les chefs ornaient leurs rustiques demeures d'un enduit tellement brillant qu'il imitait la peinture et les dessins que produit la variété des couleurs. Cette espèce de stuc était faite avec une terre que Tacite qualifie de *pura ac splendente*. (*Germ.* 16.) Vient ensuite l'ameublement aussi misérable que les habitations ; le lecteur a pu en juger aux n^{os} IV et suivants de la 2^e section. Il faut ajouter toutefois que les riches se donnaient sans doute le luxe des tapis de laine, puisque les Gaulois avaient, au dire de Pline, VIII-73, une manière de les broder qui leur était particulière. Quant à leur vaisselle, nous remarquerons seulement pour les antiquaires qui se préoccupent si fort dans leurs fouilles, de ce qu'ils nomment la poterie gauloise, qu'aucun Ancien n'a fait, si je ne me trompe, la moindre allusion aux caractères distinctifs de notre céramique en général, ou de l'un quelconque de ses produits. Posidonius est le seul¹ qui fasse mention de nos vases de terre ; car, dans le passage de Strabon où il peut en être question, p. 128, *Did.*², on lit encore généralement, malgré la correction adoptée par Laporte du Theil, au lieu de vases de cire des vases de bois. C'est en effet de cette matière ou d'osier qu'étaient ordinairement faits, quand la fortune de nos ancêtres ne leur permettait pas le bronze ou l'argent, les plats dont ils se servaient. La poterie, dans son enfance ou dans ses progrès, avec telle ou telle espèce d'ornementation, est un art qu'on retrouve presque chez tous les peuples. Mais où le génie industriel de nos pères reparait avec éclat, c'est dans l'éminent service qu'ils ont rendu au genre humain, en trouvant par l'étamage le moyen d'écartier dans la cuisson

¹ Dans Athèn. Voy. ci-dessus, sect. 2^e, n^o VII.

² Si ce n'est pas de sagums de laine. (Trad. de M. Tardieu, t. I, p. 251.)

des aliments, tous les dangers du cuivre. Ils s'y rendirent tellement habiles, qu'on pouvait à peine, suivant Pline, XXIV-48, distinguer leurs étamures de l'argent, métal qu'ils employèrent d'ailleurs par la suite au même usage que l'étain. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Nous avons déjà relevé le contraste de l'ancienne rudesse des coutumes celtiques avec les molles inventions dont Pline donne l'honneur aux Gaulois, les matelas, *culcitæ*, et les lits rembourrés, *tomenta*, noms que nous avons même empruntés à leur langue, remarque expressément cet auteur¹. Il est vrai qu'une partie des confortables innovations qu'il leur attribue, est peut-être due aux Gallo-Romains, car il y avait plus d'un siècle, à l'époque où il écrivait, que la Gaulé s'était jetée avec sa fougue ordinaire dans les bras de la civilisation romaine. Quoi qu'il en soit, nous retrouvons particulièrement ici et dans les objets de toilette et d'habillement cet esprit inventif qui distigüe toujours leur postérité. Nous avons déjà mis en relief leur passion pour la parure et leur instinct de propreté. Ils s'étaient fait une lessive de chaux pour laver leur chevelure, et ils avaient imaginé plusieurs préparations pour lui donner une couleur rouge plus éclatante. (*Diod.* V-28.) C'est ainsi qu'on leur est redevable de la précieuse invention du savon qu'ils fabriquèrent d'abord, soit mou, soit liquide, avec du suif et des cendres. (*Pline*, XXVIII-51.) Nos rudes aïeules recueillaient, de leur côté, l'écume de la bière, pour entretenir la fraîcheur de leur teint, *id.*, XXII-82. Nous préparions aussi, avec la *Valeriana celtica*, un parfum appelé le nard gaulois, et Pline signale encore à ce sujet une falsification du commerce transalpin. On se servait en outre de cette plante pour aromatiser les vins, à part celui qu'on faisait avec elle, avons-nous dit plus haut.

¹ Conf. VIII-73 et XIX-2.

XII. Pour ce qui concerne l'habillement, c'est la Gaule qui, la première, a tissé les étoffes à carreaux, *id.*, VIII-74, et le lecteur peut se rappeler la discussion soulevée dans la 2^e section, n^o IX, au sujet de leurs couleurs croisées que Diodore comparait à des fleurs. L'industrie gauloise, disions-nous avec Logan, ne pouvait être, à cette époque, arrivée au point de les représenter véritablement dans les tissus qu'elle fabriquait. Nous avons vu néanmoins qu'elle savait broder ses tapis, et par conséquent aussi les tuniques et les sagums, ces derniers, faits de laine à poil ras pour l'été, à longs poils pour l'hiver. Reynier et M. Cancalon après lui ont prétendu, en s'appuyant sur Strabon, que le costume des Druides était brodé d'or, et ils en ont déduit que l'art de tirer en fil les métaux était connu des Gaulois. C'est possible; un passage de Sil. Italicus que nous avons cité dans la 2^e section, n^o XIX, favoriserait cette opinion ¹.

Toutefois, l'auteur grec n'a parlé, p. 164, *Did.*, ni de Druides, ni de broderies, mais simplement des personnes élevées en dignité dont les vêtements étaient semés d'or, χρυσοπάστους, c'est-à-dire lamés ou pailletés avec ce métal. Ces étoffes à carreaux prouvent du moins une certaine habileté dans l'art de la teinture. En effet, nous avons extrait du *vaccinium* (l'airelle) une couleur purpurine, et de l'hyacinthe une écarlate nommée *hyssinum* ². Les Transalpins, ajoute notre auteur, savent en outre tirer des plantes toutes les autres couleurs. Les Bretons avaient obtenu du pastel une sorte de bleu noirâtre avec lequel ils se tatouaient ou se peignaient tout le corps. Mais je n'ai trouvé ni dans Pline, ni dans Strabon, ce que M. Cancalon, p. 279, fait dire à ce dernier, que les Aquitains mêlaient la garance au pastel pour avoir des couleurs violettes, et que

¹ On a trouvé *Crania britanna*. déc. 2^e, p. 77, des fils d'or et d'autres métaux dans un coffre monoxyle, d'époque celtique? à Stowborough (Dorset).

² Pline, XXI-97. On emploie encore, dit Reynier, p. 317 et suiv., ces deux teintures dans quelques provinces, mais elles sont peu solides.

les Atrébates teignaient avec sa racine des étoffes renommées pour leur éclat. Les écrivains de l'*histoire auguste* nous apprennent seulement que les sagums et les mantelets d'Arras furent très-estimés dans les siècles suivants, comme du temps de Martial les *cuculli* et les *bardocuculli* de Santes et de Langres¹. Voy. la 2^e section, n^o XII et XIII.

La Gaule tissait beaucoup de lin, et il est curieux d'entendre Pline se fâcher en vérité de ce que des Barbares aient si bien réussi dans une pareille industrie, XIX-2. Il est presque scandalisé d'avoir à nommer, parmi les toiles les plus estimées, celles des Cadurciens, des Ruthènes, des Bituriges, des Galètes et des Morins. Les premières, citées également par Strabon, p. 158, *Did.*, étaient surtout recherchées pour les matelas, les autres pour servir de voiles aux navires.

XIII. Dans l'adolescence des peuples, vêtement et passion de la parure marchent de compagnie, comme chez les femmes de tous les temps. Les Gaulois payaient, on s'en souvient, un large tribut à cette faiblesse de notre nature, mais tout ce que nous en avons rapporté au n^o XIX de la 2^e section, ne prouve guère qu'un goût prédominant pour les ornements métalliques, et la richesse de ces bijoux qui étaient généralement, suivant le dire des Anciens, en or massif. Des cercles de métal, torques, ceintures ou bracelets, tels qu'on les retrouve dans les fouilles si nombreuses de nos jours, soit en lames, soit en tiges cylindriques d'une seule pièce, amincies aux deux extrémités, ou bien en cordons entortillés ou roulés en spirale, — non plus que des colliers composés de plusieurs pièces plates ou sphériques en or, en corail, etc., n'exigeaient ni grands frais d'imagination, ni beaucoup d'habileté de la part des ouvriers. Il en est autrement pour le luxe de nos armes défensives, tel que l'ont décrit les auteurs dont nous avons rassemblé les témoignages au n^o XX, *id.*,

¹ *Hist. aug.* Gallien. 6; Carus. 20, etc. *Mart.* I-51, XIV-128; Juvénal, VIII, v. 145, etc.

et XXXIV et XXXVI de la section précédente. Il en résulte que si l'éloquence ou la poésie n'ont pas prêté aux Gaulois des siècles antérieurs le savoir-faire de leur temps, ceux-ci possédaient des ouvriers capables de ciseler sur les casques, les cuirasses ou les boucliers des ornements en or ou en argent; de décorer les armes de brillantes peintures et d'y représenter enfin avec un véritable talent, selon Diodore, en simples reliefs ou en ronde bossè, des figures de bêtes et d'oiseaux, formes qu'ils donnaient en outre à leurs effroyables trompettes. Ils savaient également fixer sur les casques, les boucliers et la poignée des sabres, des ornements d'une nature plus délicate, tels que le corail. Le luxe de nos ancêtres s'étendait à l'équipement de leurs chevaux, à leurs chars et jus qu'aux harnais de leurs bêtes de somme ou de labour. S'ils n'y plaçaient pas des plaques d'or ou d'argent comme sur leurs propres ceinturons, ils étamaient du moins avec ce dernier métal les ornements de cuivre, dont ils les décoraient. Ce fut dans la célèbre ville d'Alésia qu'ils firent la première application de ce progrès dans l'art gaulois de l'étamage, progrès dont l'honneur appartient cependant aux Bituriges. La connaissance de ce procédé réduit peut-être à sa juste valeur l'incroyable magnificence du fameux char d'argent de Bituitus. Voy. Pline, XXXIV-48.

Nous avons déjà fait remarquer au lecteur que tout ce luxe et la pratique des arts qu'il suppose, révélaient une civilisation plus avancée qu'on ne se l'était figuré jusqu'à présent. Que, dans le principe, les artistes gaulois doués, nous le savons, d'une si grande faculté d'imitation, aient eu pour maîtres des ouvriers étrangers attirés des colonies grecques ou de l'Italie par le goût inné de la race celtique pour la parure et le faste, nous le croyons volontiers, mais la satisfaction continue de ces goûts, — qui constituent déjà un progrès mental, — n'a point lieu sans en amener de plus grands dans la civilisation d'un peuple, et sans élever de plus en plus ses

sentiments et ses idées. Toutefois, ce vernis des classes supérieures, ou, si j'ose m'exprimer ainsi, cette sorte d'étamage intellectuel qui recouvrait un fond toujours subsistant d'ignorance et de grossièreté barbares, formait avec elles d'inconcevables contrastes, comme ceux que présentaient, par exemple, en face de ce luxe tout personnel, la misérable enfance des habitations, et sous les riches ciselures qui ornaient les armes gauloises, la mauvaise qualité du fer dont elles étaient faites. Plusieurs antiquaires, enthousiasmés de la beauté du travail de telle ou telle arme à laquelle ils donnaient cette qualification, ont loué sans réserve le talent des armuriers transalpins, oubliant de se demander comment d'aussi habiles ouvriers ne s'étaient pas occupés, avant tout, de donner une meilleure trempe à leur fer ? Comment d'un autre côté les artistes qui exécutaient ces ciselures et dont les sculptures étaient dignes de l'approbation des Grecs, pouvaient-ils être, chez le même peuple, contemporains de ces monnaies anépigraphes, tellement dégénérées de leurs modèles helléniques qu'on ne reconnaît plus fort souvent quels objets le grossier monétaire a voulu représenter ?

XIV. Je ne leur opposerai point comme un autre contraste une dernière invention, la plus belle du génie gaulois au simple point de vue de l'art, parce que le silence de Pline à son égard me fait penser qu'elle est postérieure à l'époque où il composait son vaste répertoire de la science romaine. Cette invention, c'est celle d'une véritable sorte d'émaillerie, dont un auteur grec, qui écrivait un siècle après lui, cède tout l'honneur aux Barbares, qui habitent le long de l'Océan ou dans l'une de ses fles, ἐν ὠκεανῶ, ce qui donnerait avec bien peu de vraisemblance cette gloire aux Bretons. D'un autre côté, je n'ai pas connaissance que l'Espagne l'ait jamais revendiquée ; elle reste par conséquent à nous seuls. Philostrate nous apprend donc dans ses *Descriptions de tableaux*, I-27, que ces Barbares, — expression toutefois sin-

gulière pour désigner des Gaulois qui faisaient depuis s longtemps partie de l'empire romain, — que ces Barbares, dis-je, enrichissaient délicatement avec de l'or ou de l'argent des plaques de cuivre sur lesquelles ils appliquaient, à l'aide du feu, des couleurs qui y restaient adhérentes en conservant intactes toutes les figures qu'on y avait tracées. Il s'agit dans ce passage de chevaux représentés avec leurs robes diverses et leurs ornements d'or ou d'argent. M. Ferdinand de Lasteyrie n'hésite pas dans son *Mémoire sur les émaux* à rapporter à cette émaillerie gauloise l'origine de l'art qui a donné à notre ville de Limoges une si ancienne célébrité.

Nous venons de passer en revue une longue et riche série d'inventions en tous genres, auxquelles il faut joindre celles dont il a été question dans la section précédente, telles que les cottes de mailles, le genre de construction de leurs remparts, etc. Certes, au milieu des opinions contradictoires émises par les Anciens sur les facultés intellectuelles des Gaulois, elles peuvent répondre victorieusement à ceux qui les ont accusés de paresse d'esprit et de peu d'entendement. Je ne sais, en vérité, si leurs orgueilleux vainqueurs pourraient se glorifier d'un aussi grand nombre de découvertes pratiques ou de perfectionnements.

XV. Une autre conséquence à tirer de tout ce luxe que nous avons mis sous les yeux du lecteur, c'est la très-grande richesse de la Gaule. Tous nos auteurs grecs ou romains s'accordent sur ce point, depuis le règne d'Ambigat, au commencement du VI^e siècle avant notre ère (Tite-Live), jusqu'au temps de la domination impériale et de son premier historien, Tacite¹. La renommée de cette richesse et la *très-grande prospérité qu'elle répandit sur le monde entier*, s'étaient étendues jusqu'en Asie². Un seul écrivain nous a

¹ Voy. *Hist.* IV-74, *Ann.* XI-18 et al. Suéton. *Cés.* Athén. IV, p. 151 ; Manlius, IV, v. 690 et 786 ; Strabon, Diodore, Plutarque, *Cés.*, etc.

² Josèphe, *Guerre des Juifs*, II-16.

présenté la province romaine comme écrasée de dettes, probablement causées par les exactions de ces prêteurs ou de ces proconsuls pour la défense desquels son éloquence foudroyait ensuite les peuples qu'ils avaient ruinés. (Cicér. *Pro Fonteio*, 4.) Cette opulence de la Transalpine provenait à la fois de trois sources : la fertilité de son sol, ses mines et son commerce. Il nous reste à examiner ces deux dernières.

L'or que la Gaule possédait en abondance (Diod. V-27) n'était qu'en très-faible partie dû au butin que ses belliqueux enfants rapportaient de leurs expéditions lointaines. Elle le tirait principalement de ses mines, et aussi pour une certaine part, du lit de quelques-uns de ses fleuves ou de ses rivières qui charriaient des parcelles de ce métal, le Rhin entre autres et le Tarn ¹. Les torrents des Alpes en roulaient, suivant Posidonius ², une assez grande quantité que recueillaient les femmes et les hommes infirmes ; et c'est ainsi que les Helvétiens s'étaient sans doute procuré pacifiquement l'or qu'ils possédaient avant l'arrivée des Cimbres (Strab., p. 160, *Did.*). Les mines des Tarbelles, au pays de Dax, devaient être fort riches, d'après les détails dans lesquels est entré le géographe. On y trouvait, sans avoir besoin de creuser beaucoup, des pépites dont le volume remplissait la main. Pline néanmoins plaçait au premier rang celle qu'on nommait *Albicrate* dans laquelle l'or n'était mêlé que d'un trentesixième d'argent, XXXIII-23. Il ne dit point où elle était située, mais les Gaulois vantaient comme l'or le plus pur celui qu'ils retiraient des Cévennes (Strab. p. 121, *Did.*), il est vraisemblable qu'elle appartenait à quelqu'une de ces montagnes. Pour ce qui est de l'argent, Diodore de Sicile a nié qu'il existât naturellement dans la Gaule et il a donné à l'Espagne seule les ruisseaux de ce métal, fondu par le grand

¹ Voy. pour le Tarn, Ausque, *Novell.* v. 165.

² Dans Athén. VI, p. 233. Conf. Diod. V-27.

incendie des Pyrénées, V-35. Athénée les rend à notre pays, *loc. cit.*, et nous ne devons pas oublier les vaiselles d'argent des riches Transalpins, et la profusion avec laquelle les rois arvernes employaient fastueusement ce métal, longtemps avant l'époque où écrivait le Sicilien. Strabon cite d'ailleurs expressément les mines de leurs voisins les Gabales et les Ruthènes, p. 138, *Did.* Celles de fer étaient fort nombreuses, et César nous a dit que l'habitude de leurs travaux souterrains faisait de nos ancêtres des sapeurs redoutables pour l'attaque et la défense des places. Ils possédaient aussi du cuivre de bonne qualité dans l'Aquitaine, chez les Ceutrons des Alpes et en d'autres endroits, mais ils ne savaient pas, suivant la remarque de Pline, le traiter convenablement¹. Le plomb se trouvait dans toute la Gaule (*id.* XXXIV-49), mais la nature lui avait refusé l'étain. La *Celtique*, qui en exportait à Tartesse par son fleuve (Scymnus, v. 165), était évidemment le pays des Celtici d'Espagne. Pour cette sorte d'étain qui se liquéfiait dans l'eau et dont nous gratifiait le pseudo-Aristote des *Narrations merveilleuses*, le naturaliste romain n'a pas daigné s'en occuper.

A ces richesses métalliques nous devons joindre d'autres produits de notre sol. D'abord le *sil.* On nommait ainsi une terre limoneuse que Pline dit exister dans les mines d'or et d'argent, et dont les peintres se servaient pour exprimer les clairs. Celui de la Gaule, car il y en avait de plusieurs espèces, était distingué par le surnom de brillant, *lucidum.* XXXIII-56. En second lieu, le corail que l'on pêchait autour des Iles Stœchades (près de Marseille) et qui était le plus estimé, *id.* XXXII-11. Troisièmement les salines que les Gaulois exploitaient, suivant notre auteur², en versant l'eau-mère sur des bois enflammés. Reynier remarque, p. 327, que le sel ne

¹ Voy. Cés. III-21 ; Pline, XXXIV-2 et 30.

² Pline, XXXI-39 ; d'après Varron?

pouvant être cristallisé de cette manière, il est vraisemblable que le savant romain s'est trompé avec Varron, et qu'il s'agissait, dans cette opération mal observée, de fabriquer de la potasse, fabrication qui serait encore, dans ce cas, une invention gauloise. Nous ne pourrions élever une prétention semblable pour nos verreries, Pline nous affirmant qu'on y suivait les procédés italiens, XXXVI-66. Enfin viennent nos eaux minérales dont quelques-unes étaient célèbres dès le premier siècle de la domination romaine. Le naturaliste cite, XXXI-2 et 8, celles d'Aix en Provence, les plus anciennement connues, puis celles des Tarbelles à Dax et de la cité de Tongres (c'est-à-dire de Spa).

Ce n'est pas tout. La Gaule avait aussi ses pierres précieuses. Je crois, du moins, me rappeler avoir lu dans Théophraste qu'elle produisait des *escarboucles*, sorte de grenat dont elle faisait le commerce dès le temps d'Alexandre le Grand. Je ne puis vérifier le fait, n'ayant pas sous la main, dans la ville où je réside actuellement, le traité *des Pierres* de cet auteur.

XVI. Le commerce, telle était la troisième source des richesses de la Gaule, si l'on excepte les Belges qui repoussaient encore les trafiquants étrangers à l'époque de César, I-4. C'est un côté peu connu du génie celtique, que cette aptitude commerciale qui cependant avait déjà frappé les Anciens, quand Cicéron faisait cette curieuse remarque : *Insuber, id est mercator et præco*¹, un Insubre, c'est-à-dire un marchand ou un crieur public. Ce trait, resté si longtemps dans l'ombre, est peut-être celui que les Cisalpins du moyen âge, si décriés dans notre histoire sous le nom de Lombards, avaient le plus fidèlement conservé de leur ancienne physionomie nationale. Le commerce de notre Gaule était déjà fort actif sur les bords de la Méditerranée à l'époque d'An-

¹ *Ascon. Fragm. in Pison. Cicér. Græcius, t. III, 1^{re} part. p. 592.*

nibal (*Polyb.* III-42). Les marchandises s'y rendaient en descendant le Rhône, ou bien le remontaient sur un grand nombre de bateaux. Marseille était naturellement le centre de ce mouvement, qui rayonna plus tard autour de la colonie romaine de Narbonne¹. La Transalpine avait en outre sur l'Océan, à l'embouchure de la Loire, un port très-fréquenté du temps des Phéniciens et des Carthaginois, auxquels le fleuve apportait les denrées de l'intérieur. Genabum (Orléans?) paraît en avoir été l'entrepôt central, d'après l'affluence des négociants qui s'y réunissaient par une habitude prise sans aucun doute avant les guerres de César, VII-3. La prospérité de ce port de Corbilon, — ainsi le nommait Pythéas (*Strab.* p. 158, *Did.*), — tomba pour ne plus se relever avec la puissance de Carthage, et ce fut par les Venètes de Vannes que se fit dans la suite la plus grande partie du commerce de la Gaule avec les îles Britanniques, *Cés.* III-8 et 9. Strabon indique néanmoins Bordeaux, voisin de l'embouchure de la Garonne, p. 157, comme ayant principalement hérité de l'importance de Corbilon. Dans l'est, une quatrième voie fluviale servait particulièrement au transport des blés du nord et des salaisons de la Séquanie; c'était la Saône avec son double entrepôt à Châlon et à Mâcon², et ses droits de péage continuellement disputés par les Séquanes et les Éduens. Strabon, qui était vivement frappé de l'heureuse configuration de la Gaule et de ses fleuves, décrit encore, à partir de la Saône ou de Narbonne, d'autres routes commerciales par le Doubs ou la Seine et par la Garonne, mais elles furent vraisemblablement ouvertes par les Romains, de même que les grandes voies lyonnaises construites par Agrippa. Nous avons pour le penser une double raison: la première, que Diodore n'a connu, pour le transit de l'étain

¹ Voy. *Strab.* p. 158, *Did.* *Diod.* V-38.

² Voy. *Cés.* I-16; VII-42 et 90.

des îles Britanniques, qu'un transport par bêtes de somme, qui se faisait directement en trente jours du littoral de la Manche à l'embouchure du Rhône, V-22, ou bien, dit-il un peu plus loin, par. 38, jusqu'à Marseille ou Narbonne. La seconde raison est qu'un P. Crassus (probablement le lieutenant de César en Aquitaine), ayant enfin reconnu les îles Cassitérides, enseigna aux Romains pour le même commerce la voie de Cadix, quoiqu'elle fût plus longue, observe Strabon, p. 146, *Did.* que la route de terre. Celle-ci, traversant des contrées presque toujours en état de guerre, offrait peut-être encore plus de dangers.

Nous avons déjà signalé en passant quelques-unes des principales exportations de la Gaule, ses laines, ses fromages et surtout ses salaisons, dont la quantité était si grande que les Italiens en faisaient des provisions de 3 à 4 mille pièces de lard, qu'ils conservaient dans des fosses. C'est Varron qui l'atteste dans son *Traité d'agriculture*, II-4, en citant Caton; mais le Censeur entendait-il que tout ce lard provenait de la Transalpine, plutôt que de la Gaule italique? J'en doute¹. La superstition qui attachait au corail, indépendamment de sa beauté naturelle, quelques vertus merveilleuses, enlevait rapidement tout celui qu'on pêchait dans les eaux de Marseille, *Plin.* XXXII-11; mais ce trafic auquel il faut joindre les saumures d'Antibes, *id.* XXXI-43, appartenait certainement au commerce de ces colonies grecques, comme l'ambre des Celtes à celui de nos cousins des bords du Pô². Nous sommes malheureusement dans l'impossibilité de compléter ces trop courts renseignements, et d'indiquer même les importations que la Gaule devait recevoir en échange, sauf, autant que je me le rappelle, des vins et des chevaux de prix. *Cés.* IV-2.

XVII. Il en sera à peu près de même pour les voies et

¹ Strabon le donnerait cependant à entendre, p. 164, *Did.*

² Voy. Denys le Périég. v. 292 et suiv.

moyens de communications que nos pères avaient établis soit entre les hommes, soit pour les marchandises. Ce qui précède nous a fait connaître le parti qu'ils tiraient de ces chemins qui marchent, les grands cours d'eaux dont la nature avait si bien doté leur pays. Leur batellerie était considérable; le Rhône, la Saône, et même le Doubs, suivant Strabon, p. 456, *Did.* portaient des bâtiments d'un fort tonnage. Leurs routes n'avaient guère attiré jusqu'à ce jour l'attention des antiquaires; on ne s'en occupait pas plus que des ponts gaulois dont nous avons constaté l'existence à Genabum, à Samarobriva, etc., et dont il n'est resté aucun vestige. Ils n'étaient construits qu'en bois, pensons-nous, et c'était assurément pour des Barbares une œuvre déjà savante et hardie que d'en jeter de pareils sur des fleuves aussi considérables que la Somme et la Loire. Mais poursuivons. Quelques tronçons de chemins antiques, d'une construction différente des voies romaines, devinrent enfin l'objet d'un examen particulier, puis de recherches intéressantes dont l'initiative, si je ne me trompe, fut prise par M. Peigné Delacour. Les Commentaires de César nous montrent que les routes gauloises étaient nombreuses, et pouvaient suffire dans toutes les directions aux mouvements des troupes en campagne. La plus anciennement connue, attribuée à l'Hercule phénicien, de qui elle avait pris le nom de *voie Herculeenne*, allait d'Italie en Espagne par le littoral à travers le pays des Celto-Ligures et des Ibères, et le commerce y était sous la protection d'une convention internationale fort remarquable pour ces temps de barbarie, car elle rendait chaque peuplade responsable des dommages que les voyageurs avaient éprouvés en traversant son territoire¹. Aussi tous les habitants se faisaient-ils un devoir de veiller à leur sûreté, devoir assez difficile à remplir avec des voisins tels

¹ Ps. Arist. *Narrat. mercell.* 85. Arist. *Did.* t. IV.

que les Ligures, dont les Romains eurent si souvent à punir l'incorrigible brigandage. D'autres routes traversaient les Alpes valaisiennes, où les Sédunes et les Véragnes faisaient payer aux marchands des droits très-onéreux. *Ces.* III-1.

Diodore n'a fait mention comme moyen de transport sur la grande voie qui conduisait de la Manche à l'embouchure du Rhône, que de bêtes de somme, mais les marchandises étaient aussi transportées, quand il était nécessaire, d'un fleuve à l'autre sur des chariots couverts que Strabon nomme en grec *harmamaxai*, et qui devaient être les *bennes* gauloises de Festus, avec leur grand panier figuré sur un bas-relief de Dijon. Elles avaient quatre roues de même que les *pelorrita*, autre sorte de char gaulois différent de l'*essedum*, qui n'en avait que deux. Celui-ci, dont Servius rapporte l'invention aux Belges (*Géorg.* III, v. 204), était un char d'honneur qui servait notamment aux chefs pour leurs étapes de guerre ou bien dans les combats¹.

Les transactions commerciales des Celtes durent avoir lieu dans le principe, comme chez tous les peuples, au moyen d'échange dont Diodore nous a offert un exemple dans ces honteux marchés où nos pères donnaient un jeune esclave pour un quartaut de vin. Les nations plus avancées du midi leur apprirent l'usage des métaux monnayés. Deux siècles avant notre ère, les Insubres d'Italie frappaient des *bigati* d'argent au type du char à deux chevaux. (*T.-Live*, XXXIII-23, 37 et *al.*) Nos Transalpins, auxquels on a attribué pour monnaies primitives des anneaux et des rouelles², imitèrent d'abord les pièces grecques qu'ils rapportaient de leurs expéditions dans l'Orient; puis celles des Romains. D'une manière ou d'une autre, cet art leur fut toujours enseigné par des étrangers, et n'offre rien qui soit propre au

¹ Voy. le *Glossaire gaul.* n° 5, 15, 45 et 72.

² Voy. l'ouvrage de M. de Widranges qui porte ce titre, 1861, etc.

généie gaulois, si ce n'est peut-être quelques détails dont l'appréciation appartient à la science numismatique.

XVIII. Il a été fort peu question des beaux-arts dans cette revue des aptitudes industrielles et des inventions de nos ancêtres, et nous craignons bien que les Anciens eux-mêmes n'aient pas eu, la musique exceptée, l'occasion d'en parler davantage quand ils s'occupaient des Gaulois. La peinture et la sculpture semblent n'avoir eu pour objet chez ces derniers que le luxe de leurs armes, et n'avoir été que des procédés à l'usage d'ouvriers plus ou moins habiles dans cette spécialité. Les dessins et les figures tracées sur les pierres de quelques monuments dits celtiques, ne prouveront le contraire qu'autant que l'origine de ces monuments sera devenue aussi certaine qu'elle est douteuse aujourd'hui. Alors seulement nous devons reconnaître et apprécier ce qu'on nomme si prématurément le *style celtique*, dont nous aurons l'occasion de reparler dans la section suivante.

Le sentiment de la musique était, en revanche, très-vif chez les nations celtiques, mêlées aux Ligures, que l'Antiquité nous montre comme une race de dilettanti. Nous n'avons pas à revenir sur la célébrité de nos bardes, non plus que sur la puissance de leurs chants et de leurs accords, mais à regretter que nos auteurs ne nous aient laissé aucune description de l'instrument dont ils s'accompagnaient. Diodore dit simplement qu'il était semblable à la lyre, V-31; les modernes ont préféré le nommer une harpe. En fait, c'est la première que les numismatistes ont reconnue parmi les signes monétaires que portent les médailles gauloises. L'une autant que l'autre diffèrent beaucoup, d'après la description qu'en fait Owen Pughe¹, de l'instrument que les Gallois appellent *krowth*, et que la similitude des noms invite à confondre avec la *chrotta* des anciens Bretons, dont a parlé

¹ Diction. Welsh-English, h. v.

Fortinat, liv. VII-8. Celle-ci aurait alors été une sorte de violon, quoique un terme presque semblable, *kruit*, désigne véritablement une harpe en irlandais et dans la langue erse. Voyez le *Glossaire gaulois*, n° 207. Le défaut de tout autre renseignement coupe court aux discussions qu'on voudrait renouveler sur la musique des bardes et la nature de leur instrument. D'un autre côté, Coelius Rhodigianus n'ayant appuyé sur aucune citation le présent d'une flûte de roseaux, qu'il lui a plu de faire aux Celtes et aux Bretons, *ex calamis; fistula utuntur*, nous ne pouvons vérifier où il a pris ce fait que je n'ai vu relaté nulle part, si ce n'est dans ses *Lectiones antiquæ*, IX-7.

De l'architecture gauloise, pas un mot, ni chez les Grecs, ni chez les Romains. Et de fait, des nations qui ne pensaient qu'à guerroyer, qui n'élevaient point de temples à leurs dieux, et n'avaient pour habitations que des cabanes, ne devaient guère songer à construire des monuments dignes de l'attention des étrangers ou de l'admiration de la postérité. Nous en éprouvons un profond regret, car, de tous les beaux arts, l'architecture monumentale ou religieuse est celui qui, dans ses magnificences classiques ou dans ses grandeurs barbares, témoigne le plus sûrement de la puissance industrielle d'un peuple et du degré de civilisation où il est parvenu. Et les monuments celtiques ? s'écrieront un grand nombre de lecteurs. Posons donc la question ; c'est la dernière que nous ayons à traiter, et voyons si, malgré le silence absolu de toute l'Antiquité, l'on peut, ou l'on doit encore rapporter l'honneur de ces œuvres gigantesques au génie gaulois.

SECTION SEPTIÈME

LES MONUMENTS DITS CELTIQUES OU DRUIDIQUES APPARTIENNENT-ILS AU GÉNIE GAULOIS ?

I. Il faut, avant de répondre affirmativement, prouver d'abord que ces monuments qui, sauf une seule exception, ne consistent, — c'est leur caractère propre, — qu'en pierres énormes et entièrement brutes, ont été véritablement construits ou érigés par les Gaulois; — et, en second lieu, que ce genre d'architecture primitive, souvent grandiose, mais toujours barbare, leur était particulier et non pas commun avec d'autres peuples auxquels ils l'auraient emprunté, ou qui, par une ambition pareille, auraient aussi fait de leur côté, contre les résistances que leur opposait la nature, ces premiers et gigantesques essais de leurs forces coopératives. Les peuples doués d'instincts généreux ont souvent eu, dans leur enfance ou dans les premiers temps de leur jeunesse, cette ambition de dompter la matière et de vaincre ou de remuer les grandes masses qui s'offraient à leurs regards. Ainsi, les Pélasges s'attaquèrent pareillement aux rochers, mais ils les dégrossirent avant de les mettre en œuvre, ce qui fit faire un second pas à l'architecture monumentale. Les Indiens creusèrent dans le roc vif des temples immenses, et les Égyptiens enlevèrent dans les airs, pour les entablements de leurs palais, des pierres dont le volume et le poids effrayent encore aujourd'hui nos sciences mécaniques. Les Cimbres, nous raconte Plutarque (*Marius*, 23), arrachent les

arbres, les rochers et les montagnes pour combler les fleuves qu'ils avaient à franchir. Il ne faudrait donc pas s'étonner si cette disposition naturelle de l'esprit humain avait, à leur sortie du berceau, inspiré en même temps à des peuples divers et tout à fait étrangers les uns aux autres, la pensée de monuments *mégalithiques* dont nous allons nous occuper. Tel est le nouveau nom qu'on a proposé de leur donner, depuis que des doutes de plus en plus fondés ont remplacé la confiance absolue qu'on avait conservée jusqu'à nos jours dans les vieilles dénominations qui préjugeaient leur origine. Ce qualificatif est vague et incomplet, parce qu'il ne tient compte que de la grandeur des pierres, condition que remplissent un grand nombre de monuments tout différents, ceux du Karnak de Thèbes, par exemple, et les obélisques de l'Égypte qui sont aussi mégalithiques que nos plus grands menhirs ou les *Allées* de notre Carnac breton. Mais les uns sont en pierre taillée, et les matériaux des autres sont bruts, différence caractéristique qu'on ne devait point négliger. Je voudrais donc, si le mot n'en devenait pas trop long, qu'on nommât ceux-ci *argo-mégalithiques* (ἀργος, brut, non travaillé).

II. La question ainsi posée sous ses deux faces, aurait, il y a peu d'années, grandement surpris l'opinion publique et nos vieux antiquaires, de même qu'elle aurait au commencement de ce siècle véritablement scandalisé les Cambry, les Higgins et tous les zélés continuateurs des patientes et patriotiques études de Keysler, de Rowland, de Borlase et de Stukeley. Le grand pionnier du Wiltshire est peut-être le premier qui ait émis quelques doutes sur l'origine de ces monuments que l'on avait si longtemps crus exclusivement celtiques. Sir Richard Hoare avouait, en 1812, et répétait encore sept ans plus tard¹, qu'après dix ans d'études assidues il ne pouvait rien avancer de certain sur les populations qui avaient cou-

¹ *Ancient Wiltshire*, t. 1^{er}, p. 20, et t. II, p. 109 et 111.

vert de leurs tumulus cette partie de l'Angleterre. Mais quoiqu'il eût remarqué lui-même qu'il n'avait ni rencontré ni menhirs, ni dolmens dans tout ce comté où ces monticules funéraires se pressent par centaines, avec des formes si variées, autour des centres sacrés d'Abury et de Stonehenge (*id.*, t. II, p. 114), — la pensée ne lui vint pas, que cette multitude de monuments si divers qu'on attribuait aux Celtes ou aux Druides, pouvaient ne pas tous appartenir à un seul peuple, à une seule et même ébauche de civilisation. Le doute élevé par le célèbre antiquaire ne gagna que lentement du terrain dans le monde savant, et M. de Caumont ne lui donna aucune place dans son cours d'antiquités. Cependant, dès 1828, M. Am. Thierry avait, dans son *Histoire des Gaulois*, gardé un silence prudent, mais significatif sur tous ces monuments qui devaient leur avoir servi de temples, d'autels ou de tombeaux. Ce furent, si je ne me trompe, l'illustre Biot et le grand géographe Ritter, qui ouvrirent décidément, l'un parmi nous, l'autre en Allemagne, cette porte à la critique historique en nous montrant les tumulus gigantesques, les menhirs, les cromlechs et les dolmens répandus jusque dans l'Inde sur la surface de l'Asie¹. La question s'agrandit avec M. de Gobineau², et se posa enfin devant l'Académie des inscriptions qui la mit au concours pour l'un des prix qu'elle avait à décerner en 1862. Il fut remporté par Alexandre Bertrand, aujourd'hui conservateur du musée de Saint-Germain et directeur de la *Revue archéologique*. Les conclusions de son Mémoire publiées dans cette revue au mois d'avril 1863, étaient absolument contraires à l'ancienne opinion, et soulevèrent naturellement une polémique à laquelle prirent part le *Bulletin monumental* et quelques sociétés savantes des départements. M. Bertrand leur répondit, dans sa Revue (août

¹ Voy. let. XIX des *Mém. d'Antiq. de France*, et l'Asie de Ritter, t. I et II.

² *Essai sur l'inégalité des races humaines*, 1853-1855.

1864), par une note suivie d'une carte sur la *distribution des dolmens* dans les diverses parties de la France, et M. A. de Bonstetten vint l'année suivante fortifier encore ses conclusions par un *Essai sur les dolmens*, accompagné aussi d'une grande carte qui indique leurs gisements dans toute l'Europe occidentale et méridionale, ainsi qu'en Afrique. Ces trois assauts n'ont point encore triomphé des convictions de la vieille école, et MM. H. Martin et de La Villemarqué saisirent l'occasion de les défendre publiquement dans le congrès international des Celtistes de France et des Iles britanniques, qui s'est tenu à Saint-Brieuc au mois d'octobre 1867. Ces honorables membres n'y ont point, que je sache, trouvé de contradicteur; mais M. Bertrand a itérativement annoncé dans la *Revue archéologique*¹, en y reproduisant les deux mémoires de M. H. Martin et de M. de La Villemarqué, qu'il leur ferait une nouvelle réponse. Malheureusement, je ne puis attendre qu'elle ait paru, et appuyer mes raisons sur celles que lui fourniront encore son expérience et sa sagacité. Poursuivons donc notre chemin, il nous rejoindra peut-être avant que nous soyons arrivés.

III. Commençons par en écarter les *Pierres et les textes celtiques* de M. de La Villemarqué. Nous observerons d'abord qu'à l'exception de Stonehenge, il est fort peu question, dans ce mémoire, des monuments mégalithiques, parmi lesquels il range², par une confusion inadmissible, les simples tumulus en terre, γειλοφοι, dont Camille fit recouvrir les cendres des Gaulois qu'il avait vaincus³. Ni la Bretagne, ni la Cambrie, ni la verte Érin (l'Écosse est absente), ne parlent dans les textes qu'on a produits, de leurs grands menhirs ou des Allées de Carnac, ni de leurs grands cromlechs comme les cercles d'Abury ou de Biscawen, ni du fameux tumulus de

¹ Décembre 1867 et février 1868.

² *Rev. arch.*, février 1868, p. 161.

³ *Procop. Goth.* IV-29; conf. Varron, LL. V-157, *Nis.*

New-Grange. Et pour Stonehenge, s'il fallait tenir compte des fables galloises dont il est l'objet, on arriverait à l'une ou à l'autre de ces deux conclusions : — que sa translation d'Afrique en Irlande, tradition devant laquelle n'a pas reculé Duke¹, dénote au moins que ce fameux monument ne fut pas l'œuvre des Celtes, mais d'un peuple d'origine méridionale ; — ou bien, que sa construction pour servir de mausolée aux chefs bretons égorgés par les Saxons, est postérieure de plusieurs siècles à la conquête de la Grande-Bretagne par les Romains et à la chute du Druidisme. Ces fables ne figurent d'ailleurs que dans des textes relativement peu anciens. Les autres ne désignent d'une manière précise, en fait de constructions dolméniques, que les deux *Kist-vaens* de Brangien et des dragons de Merlin et les *grottes des Fées* de notre Bretagne. Le *Bed-pedryval* de Madawc et celui d'Urien ne sont pas nécessairement des dolmens ; le caveau de Sainte-Triphine n'en est point un, et sa pyramide *taillée à 18 pans*, encore moins un menhir des anciens temps. Que reste-t-il après ce triage à M. de La Villemarqué ? Rien que des tertres funéraires formés de pierres amoncelées que les Antiquaires nomment tantôt *cairns*, tantôt *galgals*, etc. ; et sur lesquels était assez souvent placée, comme une honorable distinction, une autre pierre plus grande, quelquefois debout, et figurant alors un petit menhir. Un grand nombre se dressent encore d'après le témoignage d'O'Curry, que cite M. de La Villemarqué, dans la fameuse plaine de Moytura en Irlande.

Je n'entends certes pas, comme on pourrait aussi m'en accuser, *disputer* leurs tombeaux à nos anciens Bretons, aux Gallois et aux Irlandais. Mais tous les textes qu'on ira chercher dans leurs vieux livres ne parviendront point à donner à leurs cairns un caractère particulièrement celtique. Nous

¹ *Druidical temples*, 1846, p. 171 et 175.

les retrouverons premièrement chez les Hébreux ¹, puis en Afrique dans l'ancienne Numidie, où ils ont généralement une forme régulière, celle d'une petite tour ronde, souvent construite avec des pierres plates rustiquement taillées ². D'un autre côté, ils ne diffèrent point de ces tertres de pierres que les Grecs, nous dit Pausanias, II-36, nommaient en général *Bolaioi*, ce qui a été jeté (en tas). Le célèbre touriste avait remarqué entre autres celui de Laios, X-5 et ceux qui servaient de tombes aux Orchoméniens tués dans une bataille en Arcadie, VIII-13. Tel fut aussi le tombeau d'Hector (II. XXIV, v. 795). Il en existe encore de pareils en France, et les montagnards du Dauphiné, qui passent auprès de ces monticules funéraires, y ajoutent pieusement une pierre ³, coutume qu'avaient aussi les Highlanders de l'Écosse. Toutefois ces cairns étaient plus souvent élevés par les Anciens pour perpétuer, ainsi que chez les Hébreux, le souvenir d'un événement ⁴, ou bien en l'honneur de quelque divinité, Apollon par exemple, ou plus ordinairement Mercure, protecteur des chemins et dont ils portaient alors le nom, *Hermaia* ou *Hermakes*, en latin *acervi Mercurii* ⁵. Il est question de ces monceaux de pierres placés sur le bord des routes, et auxquels chaque voyageur devait aussi ajouter la sienne, jusque dans les *Proverbes* de Salomon, du moins suivant la Vulgate, XXVI-8. Nous reviendrons plus tard sur cette citation. Quant à la pierre qu'on dressait sur les cairns de l'Irlande et de la Cambrie, elle n'avait pas davantage de caractère national. Jacob en fit ériger ⁶ une sur la tombe de Rachel, et un oracle ordonna d'honorer de la même manière

¹ Josué, VII-26; VIII-29; Rois, II, 18, v. 17.

² *Recueil de la Soc. archéol. de Constantine*, 1863, p. 159, 163 et 225.

³ Cambry, *Monum. celtiq.*, p. 251; Wilson, *Archæology of Scotl.*, etc.

⁴ Apollon, Rhod. I, v. 403 et *al.*

⁵ Strab., p. 694, *Did. Isid. de Sæv. Gloss.*; Eustathe, *Odyss.*, III, etc.

⁶ Σαφάη, trad. des LXX; Genèse, XXXV-20.

le simple tumulus de Car, fils de Phoronée (Pausan. I-44), fait qui nous reporte aux premiers âges de la Grèce, et qui se reproduisit des milliers de fois dans les cippes et les stèles de l'Antiquité classique. Nous allons les retrouver avec des proportions très-différentes sur des tumulus de peuples tout à fait étrangers les uns aux autres, mais la pensée première, celle d'une distinction commémorative, sera partout la même. Il est donc fort peu certain que ce genre de tombes, c'est-à-dire les cairns, avec ou sans pierre debout, ait originairement appartenu aux populations celtiques établies dans l'occident, quoique celle qui portait l'inscription bilingue de Todi (si toutefois c'était bien un *lapidum congeries*) soit pour nous authentiquement gauloise. (Voy. la *Revue archéol.* août 1867, p. 124 et suiv.)

IV. Telle est la conclusion que j'oppose pour mon compte au mémoire de M. de la Villemarqué et d'une manière encore plus nette pour les simples tumulus que nous n'avons touchés qu'en passant. Ils ne renfermaient, ou ne supportaient point de constructions en grandes pierres brutes, et ne doivent par conséquent point être classés parmi les monuments mégalithiques. Ce sont, pour la plupart, — car il s'en trouve qui n'offrent aucune trace de sépulture, — des monticules funéraires comme les cairns, mais élevés simplement en terre ou quelquefois avec de la terre et des pierres rangées plus ou moins régulièrement. Mais quelles qu'aient été leurs différentes destinations, que les uns aient servi de tombeaux, et les autres de limites ou de buttes commémoratives ; que leur forme soit conique ou aplatie, ronde ou allongée, ils restent par la nature de leurs matériaux et leur extrême simplicité en dehors de notre sujet, aussi bien que de toute conception artistique. Ils se trouvent à toutes les époques de l'histoire répandus en tant de contrées, qu'ils attestent par cette sorte d'ubiquité, — depuis l'humble tombelle de nos cimetières de villages jusqu'à l'énorme butte de Silbury-Hill

près d'Abury, — des pensées tellement naturelles à tous les hommes, qu'on ne peut dire d'aucun peuple que des monuments aussi primitifs aient été sa propriété particulière et servent à caractériser son génie national. Comme tombeaux, ils remontent jusqu'à l'âge de pierre, puisqu'on n'a trouvé dans un très-grand nombre que des armes et des ustensiles de cette époque, en silex, en os, etc. Les Troyens et les Grecs en avaient élevé de semblables sur les bords du Scamandre avant le siècle d'Homère, et les Cimmériens ainsi que les Scythes et les Thraces, longtemps avant celui d'Hérodote¹. Athènes couvrit de nombreux tumulus les restes des héros de Marathon, et Rome, nous venons de le dire, ceux des Gaulois vaincus par Camille. Alexandre et Germanicus réunirent, chacun sous un seul, les ossements des Macédoniens défaits dans la Bactriane et ceux des légions de Varus². L'Amérique du nord a les siens comme la Scandinavie, et les steppes immenses de la Russie asiatique n'en comptent pas moins que la France ou l'Angleterre. On en rencontre enfin jusqu'en Afrique, et Lubbock a remarqué avec beaucoup de raison que les Pyramides ne sont que le plus admirable développement de la même pensée. (*L'homme avant l'histoire*, chap. IV.)

Nous n'avons pas à entrer dans les détails fort variés de la construction de ces tumulus, et des formes diverses qu'on leur donnait ainsi qu'aux *dolménitiques*, surtout dans le nord de l'Europe où ces monticules, ordinairement ronds ou ovales parmi nous, devenaient carrés, triangulaires³, etc., au gré des parents du mort. La place ou l'abri qu'on y ménageait, — ce qui n'avait pas toujours lieu, — pour son corps

¹ *Iliad.* VII-86 et 336, XIV-114, XXIII-256; *Od.* XXIV-80, etc.; Hérod. IV-11 et 76, V-8. Voy. pour l'Italie primitive, Virg. *Æn.* XI. v. 212.

² Pausan., I-22; conf., VI-1; Q. Curt., VII-9; Tac., *Ann.* I-62.

³ Voy. Worsaae, *Zur altherth. des nordens*, p. 20 et pl. VIII, le plan de la nécropole d'Hjortchammr.

ou pour ses cendres, n'étaient pas constamment les mêmes. Non-seulement on y rencontre ces deux modes de sépulture, l'incinération et la simple inhumation ; mais celle-ci ne donnait pas toujours au cadavre la même position. Les squelettes se montrent — ainsi que dans les dolmens, — tantôt couchés, tantôt assis, tantôt repliés, les bras croisés sur la poitrine et le menton sur les genoux. Ceux qui sont étendus sur le sol, ont la tête placée, ici du côté de l'orient, là vers le nord ou l'ouest. Ces particularités fort intéressantes pour les Antiquaires et pour l'ethnologie, n'empêchent pas que tous ces monuments appartiennent partout à une même conception primitive des hommes du nord aussi bien que du midi. Les grands tumulus sans dolmen et les cairns ont quelquefois pour supports à leurs bases, une ceinture de grosses pierres destinées à maintenir l'amoncellement des terres ou des cailloux. D'autres fois, en Angleterre, par exemple, et dans la Scandinavie, ils n'en sont entourés qu'à une certaine distance. C'est évidemment une marque d'honneur pour le tombeau du mort, de même que les menhirs qui ont été plantés sur quelques-unes de ces buttes funéraires. On peut alors, suivant la grandeur de ces accessoires, les ranger parmi les monuments mégalithiques. Mais elles ne perdent pas pour cela leur nature cosmopolite, puisque nous avons vu tout à l'heure que les Grecs et les Hébreux plaçaient aussi des monolithes debout sur leurs tombeaux ; et qu'on lit dans Pausanias, VIII-16 et IX-19, que le tumulus en terre de l'Arcadien *Æpytius*, déjà célèbre du temps d'Homère, et celui des Epigones, près des ruines de Glisas, étaient entourés d'un cercle de pierres, *ἐν κύκλῳ*, comme le sont encore aujourd'hui d'anciens tertres funéraires des îles Baléares¹, dont la population ligure, telle que la décrit Diodore, V-17 et 18, ne se mêla jamais avec les Celtes. Enfin l'on a, dans ces der-

¹ Dans celle de Minorque, Kéferstein, t. I^{er}, p. 211.

nières années, fait de semblables découvertes en Algérie¹, où l'on peut encore plus sûrement faire la même observation par rapport aux Numides ou aux Libyens.

V. Nous arrivons ainsi aux monuments sur lesquels la discussion doit uniquement porter. Les plus simples sont les *Peulvans* et les *Menhirs* que l'on confond habituellement sous ce dernier nom, quoique la signification de ces deux termes² indique la différence qu'on doit établir entre ces grands monolithes : les premiers étant d'énormes pierres à surfaces plus ou moins plates, et posées isolément d'une manière quelconque, de champ ou sur un de leurs angles comme des piliers ; et les autres des roches de forme très-allongée, dont une partie est enfoncée dans le sol pour les maintenir debout. Il en existe encore de très-remarquables dans notre Bretagne, et l'on se demande, en les regardant avec une sorte de stupeur, comment on est parvenu à dresser ces masses gigantesques. Le magnifique menhir fuselé qui gît, brisé en deux morceaux, dans un champ près de Lokmariaker, n'avait pas moins de 23 mètres. C'était pour le plus grand nombre, suivant toute apparence, à commencer par la pierre que s'érigea Absalon, et celle qu'éleva Samuel après le combat de Masphath³, des monuments commémoratifs, et leur conception artistique n'offre, sauf leur état brut, aucune différence avec les obélisques égyptiens, ou les colonnes grecques élevées dans le même but. Ils paraissent aussi n'avoir été parfois que des bornes séparant de vastes domaines ou des territoires. Ainsi la pierre que fit poser Jacob entre ses pâturages et ceux de Laban (*Genèse*, XXXI-52) et la colonne érigée par Thésée, dans l'isthme de Corinthe pour fixer la limite du Péloponèse et de l'Ionie. Les

¹ Voy. le *Recueil de la Soc. de Constantine*, 1863.

² Arm. *Peul*, pilier, *Man*, façon, apparence ; et *Men*, pierre, *Hir*, long. On nomme encore les menhirs *Pierres debout*, *Pierres fichées*, etc.

³ *Rois*, II-18, v. 18 et I-7, v. 12.

Anciens nous parlent en plusieurs endroits de limites territoriales marquées par des monolithes, entre autres dans la Bactriane, où les *bornes de Bacchus* consistaient en un certain nombre de pierres monumentales rangées près à près, *lapides crebris intervallis dispositi* (Q.-Curce, VII-9), un alignement de peulvans ou de menhirs.

Nous avons vu qu'on plantait aussi ces derniers comme marques d'honneur sur les cairns, — quelquefois au centre même du tertre, — et sur les tumulus où ils sont ordinairement seuls, figurant des cippes gigantesques. Il existe cependant des monticules funéraires, qui en portent deux ou même trois, assure-t-on, mais c'est fort rare. Ils sont plutôt placés en vedettes auprès du tumulus, comme les deux peulvans qui gardaient en Phocide, autre terre assurément étrangère aux Celtes, le tombeau de Tityus, *Pausan*, X-4. Les menhirs font alors quelquefois partie des cercles de grosses pierres dont nous avons parlé, ou bien plantés en plus grand nombre, ils les remplacent tout à fait. La France a conservé à peine quelques faibles spécimens de ces tombes imposantes, mais les îles britanniques, l'Allemagne septentrionale, les États scandinaves, l'Afrique, etc., en possèdent qui rivalisent entre elles de grandeur sauvage. Les premières sont assez connues, nous ne citerons en conséquence que celles de l'Algérie qui, à notre point de vue, ont beaucoup plus d'importance pour nous. Ce sont les dolmens de Djelfa à ceinture ou double ceinture de menhirs, dit M. A. de Bonstetten. Quelques-uns de ceux que M. Féraud nous a fait connaître dans la province de Constantine, près des sources du Bou-Merzoug, n'en ont modestement qu'un seul, placé à l'un des angles de l'enceinte carrée en blocs de roche dont ils sont entourés¹. Des pierres levées de petite dimension se comp-

¹ Bonst., *Essai sur les dolmens*, p. 60. Féraud, *Recueil de la Soc. archéol. de Constantine*, années 1863, p. 217 et 218, et pl. 3.

tent, au surplus, par milliers dans la Medjana, subdivision de Sétif¹. Elles y représentent, pour emprunter l'expression pittoresque de Keferstein, ces forêts de menhirs, qui marquent dans la Suède, suivant les Antiquaires scandinaves, l'emplacement des grandes batailles de son âge héroïque. Des centaines de ces arbres de pierre y sont plantés sans ordre², ainsi que les blocs de rochers qui les suppléent au besoin dans beaucoup de circonstances; et c'est principalement par cette absence de toute régularité que ces vastes agglomérations diffèrent de la majestueuse ordonnance des *Allées* de Carnac, érigées peut-être dans le même but. Une forêt encore plus grande de petites pyramides existerait dans les montagnes de l'Arabie, auprès d'Angoura, suivant le voyageur Paul Lucas, cité par Cambry. Nous retrouvons de même en Algérie ces alignements solitaires dont la pensée n'est plus comprise dans notre occident, mais qui complétaient parfois dans l'Inde la décoration de certains monuments, comme les cinquante-deux menhirs qui entourent le temple d'Anajapoura dans l'île de Ceylan³, d'où l'on ne peut non plus supposer que soient sortis nos ancêtres. A mesure que nous avancerons dans notre travail, nous insisterons davantage sur cette étonnante découverte d'un si grand nombre de monuments prétendus celtiques dans l'ancienne patrie des Gétules et des Numides, découverte qui est venue jeter sur la question, mais dans un sens inverse à celui que suppose M. H. Martin, un rayon de lumière aussi vif qu'inattendu. L'Afrique, — nous reprendrons tout à l'heure ce nouveau sujet de discussion, — n'a jamais connu d'autres Celtes que les bandes mercenaires qui faisaient passagèrement partie des armées carthagoises.

¹ Voy. *Matériaux sur l'hist. de l'homme*, par M. de Mortillet, t. 1^{er}, 1865, p. 368.

² Keferstein, t. 1^{er}, p. 231 et 268.

³ M. de Bonstetten, *Essai sur les dolmens*, p. 26.

Enfin des menhirs qu'un jeu de la nature paraît avoir quelquefois improvisés, ont peut-être, par leur forme élançée et la hardiesse de leur pose verticale, attiré l'admiration des peuples primitifs qui les ont consacrés à leurs dieux ou les ont adorés, fondant ainsi le culte des pierres si répandu dans l'antiquité, et dont la Grèce fut elle-même infatuée. Elle avait entre autres érigé en Laconie, suivant un antique usage, observe Pausanias, III-20, sept peulvans, *Kéoves*, en l'honneur des sept planètes, et placé autour de la statue de Mercure, à Phares en Arcadie, trente pierres carrées, mais brutes, dont chacune était le simulacre d'une divinité, *id.* VII-22. Une autre représentait Hercule, IX-24, etc.

VI. Après les simples monolithes viennent les monuments *dilitiques* (composés de deux pierres) parmi lesquels nous ne comprenons pas les menhirs accouplés qui ont été dressés au centre de quelques cromlechs. Ces monuments sont beaucoup moins communs et se présentent néanmoins sous trois formes différentes. Tantôt c'est une *Pierre debout*, sur laquelle on en a placé une autre en guise de chapiteau¹, ou bien une pierre posée de champ qui supporte une large table, comme dans l'île de Minorque²; tantôt une énorme roche si parfaitement en équilibre sur celle qui lui sert de socle, que la simple pression de la main ou du doigt suffit pour la faire osciller dans un sens, tandis que les efforts de plusieurs hommes réunis ne pourraient la mettre en mouvement dans toute autre direction. Ces dernières sont les fameuses pierres *branlantes* ou *roulantes*, ces prétendus oracles druidiques dont le merveilleux équilibre est regardé par d'habiles géologues comme un accident naturel, un résultat fortuit de quelque grande commotion du sol, ou d'une

¹ Cambry, *Monum. celtiq.*, p. 251 et pl. VII, fig. b, d'après Hélicast de Thury.

² *Idem*, *ibid.*, p. 204, d'après le voyageur anglais Armstrong. Bonotottan, *ibid.*, p. 3.

désagrégation granitique. La position de quelques-unes de ces pierres, celles de Golcar, par exemple, dans l'Yorkshire, ou le *Great-upon-little* du comté de Sussex ¹, rend cette supposition peu vraisemblable. D'un autre côté, il n'est pas moins difficile, la plupart du temps, de comprendre que ces prodiges de statique soient l'œuvre de la volonté humaine. Quoi qu'il en soit, si les pierres branlantes qui émerveillent les touristes en Bretagne, en Dauphiné, auprès de Nontron, etc., sont une invention des Druides, il semblerait que la pensée en est assez originale pour en faire exclusivement honneur au génie gaulois. Cependant l'antiquité avait déjà remarqué ces pierres mouvantes dans des lieux où nous ne connaissons aucun établissement celtique. Pline nous signale en Carie, auprès de la ville d'Harpasa, II-98, une énorme roche qui résistait à tous les efforts qu'on faisait pour l'ébranler autrement qu'en la poussant du doigt, *uno digito mobilis*. Une aussi faible pression ébranlait de même celle qui existait près du promontoire de l'Iapygie, rapporte l'auteur des *Narrations merveilleuses* qui nous sont parvenues sous le nom d'Aristote (*chap.* 98, éd. Westerm). Il nous importe donc peu, pour le moment, que Strabon ait ou n'ait pas fait mention de pareilles pierres dans sa description de l'Espagne ², et que Ptolémée Héphæstion, liv. III, ait donné plus certainement à l'une d'elles le nom de *Gigonia*.

VII. Les roches branlantes ne sont pas toujours posées uniquement sur une autre; elles s'appuient quelquefois sur deux, comme la *Pierre-Martine* de Livernon (Lot), et forment alors des *trilithes*. On nomme ainsi, ou bien *Lichaven*, un monument composé de trois pierres dont deux d'égale

¹ Voy. Cambry, *ibid.*, pl. V et p. X; M. de Caumont, *Cours d'Antiq.*, 1^{re} part., pl. 3^e.

² P. 114, *Did.* Texte fort débattu; il s'agit de pierres, objets d'un culte local, qui tournent, ou qu'on fait changer de place en accomplissant les rites prescrits.

hauteur en supportent une troisième. Autant que nous ayons pu en juger par nous-mêmes et contrairement aux affirmations de Kéferstein, ce genre de construction mégalithique se rencontre rarement seul, mais il compose comme un ordre particulier d'architecture tout le grand cercle ou péristyle du temple de Stonehenge. Les lichavens peu élevés peuvent avoir été des autels, ainsi que le prétendent quelques antiquaires, mais ils sont plutôt à mon avis des essais de dolmens ou des dolmens inachevés, et celui qu'Héricart de Thury vit dans l'Oisans en Dauphiné, auprès du lac Blanc, est en effet nommé le *Tombeau du prince*¹. Les deux termes bretons ont en outre la même signification², et ce qu'on nomme quelquefois un demi-dolmen n'est la plupart du temps qu'un lichaven dont la table à moitié dressée pose encore en partie sur le sol. Je ne connais point de pendants à nos trilithes dans les écrits des Anciens, et en dehors de l'Europe septentrionale, si ce n'est le prétendu tombeau de la mère de Mahomet dans l'île de Chypre³. Mais la Palestine en possédait jadis, si nous en croyons un rabbin, R. Nathan, cité par Cambry⁴, et qui décrit précisément comme des lichavens les entassements de pierres que les Hébreux nommaient *Merkoles*. C'est au sujet des monceaux, *acervi*, dédiés à Mercure, et dont il est question dans les *Proverbes* de Salomon, suivant la Vulgate, avons-nous dit plus haut. Car les Septante ont traduit fort différemment ce verset, et n'y ont vu qu'une fronde dans laquelle on placerait une pierre. Ni l'une ni l'autre interprétation n'est conforme au commentaire de Nathan, dont l'explication est néanmoins confirmée par un autre rabbin, si nous nous en rapportons encore à

¹ Cambry, *Monum. celtiq.*, p. 243.

² Arm. *Lec'h*, lieu ou table; *Dol* pour *Taol*, table; *Ven* pour *Men*, pierre. Le mot même de lichaven n'est pas dans Legonidec.

³ Lebrun, voyageur cité par Cambry, *id.*, p. 170.

⁴ *Idem*, p. 191 et suiv.

Cambry. Je n'ai point ces livres à ma disposition, et ne puis malheureusement, en présence du grand nombre de citations fausses ou erronées qui gâtent son intéressant ouvrage sur les *Monuments celtiques*, me fier tout à fait pour celles-ci à notre aventureux celtophile, auquel il est arrivé de prendre des Dryades pour des Druides. (Voy. les additions, à l'errata.)

Nous avons cependant un motif pour lui accorder plus de confiance dans cette occasion, c'est l'existence des dolmens que l'on a récemment découverts dans la Palestine.

VIII. Les dolmens, le type le plus commun et le plus célèbre de l'architecture mégalithique brute, sont composés communément de quatre ou cinq roches, soit au moins deux supports avec une table par-dessus et une quatrième pierre qui forme le troisième côté de cette espèce de cellule. Les Anglais s'obstinent à leur donner mal à propos le nom de *Cromlech*, qui implique une tout autre idée, ainsi qu'on le verra plus loin. Quelques antiquaires nomment encore ces monuments *Kist-vaen*, ou coffres de pierres, quand ils sont fermés sur leurs quatre faces, et qu'ils ont pour fond une roche plus ou moins plate qui sert de dalle; mais nous pensons qu'il ne faut désigner ainsi que les caveaux mortuaires dont toutes les pierres ne laissent aucune ouverture. Les dolmens ont plus ou moins d'élévation intérieure; ils sont plus ou moins allongés suivant le nombre de leurs supports et des tables qui les couvrent. Quand ils atteignent certaines dimensions, on les nomme *Allées couvertes*, *Grottes des fées*, etc. Maintenant qu'il est reconnu que les dolmens sont généralement des tombeaux, et non des autels de sacrifices, l'on veut que les Allées couvertes, qui n'en diffèrent que par leur grandeur, aient eu la même destination. Cela ne nous paraît pas également certain pour toutes, surtout quand elles sont aussi exhaussées que celle de Bagneux près de Saumur, qu'on croirait être plutôt une salle de réunions officielles.

Les dolmens, à part le très-petit nombre de ceux qui ont été construits de prime abord dans le sol, sont ou ont été pour la plupart recouverts d'un tumulus en terre ou en pierres, dans lequel on pratiquait au besoin des galeries pour arriver à ces chambres des morts. Ceux qui sont apparents couronnent pour l'ordinaire des éminences naturelles ou artificielles, au sommet desquelles, loin de vouloir les cacher, on semble avoir cherché à les mettre en vue de tous. Étaient-ce alors par exception, des autels ou des postes d'observation? C'est fort douteux pour nos dolmens, car ceux de l'Algérie sont bien des tombeaux. Ils sont aussi plus constamment qu'en Europe, entourés d'une ou deux, et jusqu'à trois ou quatre enceintes soit de menhirs, soit de peulvans ou simplement de gros blocs comme les tumulus sans dolmen dont nous avons parlé. Ces enceintes sont, de même, communément circulaires ou carrées.

Les grands tumulus renferment souvent plusieurs cellules mortuaires, et quelquefois un assez grand nombre de morts, qui ont été tantôt brûlés, tantôt inhumés dans des positions et des orientations diverses, et entourés d'armes ou d'objets qui appartiennent bien plus généralement aux deux âges de la pierre qu'à ceux du bronze et du fer.

Ces quelques lignes suffisent pour donner aux lecteurs qui, par hasard, n'auraient jamais vu de dolmens, une idée de ces tombeaux qui atteignent parfois, surtout dans le nord de l'Europe, des proportions colossales. Quant aux modes assez variés de leur construction et aux détails qui s'y rattachent, ainsi qu'à leurs classifications, c'est l'affaire des auteurs spéciaux pour ce genre d'architecture, MM. de Caumont, Kéferstein, Alex. Bertrand, Carro, A. et G. de Bontetten, etc. La nôtre est d'examiner s'il est véritablement celtique. Or, nous retrouvons à faire ici, et presque en aussi grand nombre, les mêmes rapprochements que pour les autres monuments mégalithiques, entre ceux qui existent

dans les contrées qu'ont possédées les Celtes, ou qu'ils peuvent avoir habitées, et ceux qu'on a découverts au loin, dans des régions qu'ils n'ont jamais occupées. Ces rapprochements ont été faits plusieurs fois, mais la plupart du temps avec cet esprit de système qui voulait *celtiser* les trois quarts du monde connu des Anciens. C'est dans une tout autre pensée que M. A. de Bonstetten, dans l'ouvrage que nous avons cité¹, a dressé la table des pays à dolmens. Nous avons déjà, en dehors des contrées celtiques, nommé la Palestine, qui en compte une cinquantaine près d'Hésebou, vingt-sept non loin du Jourdain, et deux à quelque distance de Tyr. Ils sont très-nombreux dans l'Inde méridionale. Norden en vit en Égypte² d'autres que celui dont Cambry a copié, p. 194, la prétendue description dans Strabon (p. 694, *Did.*), et qui n'était qu'une pile de roches basaltiques. Le Péloponèse en a conservé deux, l'un à Mycènes et l'autre en Laconie, près d'Amyclées³. Je ne suis pas certain qu'il en existe dans les îles de Malte et de Gozzo, et dans les Baléares, qui possèdent les unes et les autres des monuments mégalithiques, mais on n'en peut douter pour la Corse, où ils sont appelés *Stazzone*⁴. Si nous traversons la Méditerranée, nous en retrouverons par centaines dans l'Afrique septentrionale. Ceux de la régence de Tripoli et de la Tunisie sont peu connus; mais ils formaient dans toute l'Algérie, où les colons européens en ont déjà beaucoup détruit, des groupes nombreux à Guyotville, à Bainam chez les Chéragas, à Djelfa et principalement dans les subdivisions de Constantine et de Batna, où ils occupent toujours des étendues de terrains con-

¹ M. A. de Bonstetten, *Essai sur les dolm.*, p. 60.

² Pl. 121, 122 de son *Voyage*, d'après Cambry, p. 197.

³ M. A. de Bonstetten, *id.*, p. 41; Fourmont, *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XV, p. 402, in-4°.

⁴ M. A. de Bonstetten, *id.*, p. 57; Kéferstein, *Keltisch. Alterth.*, t. I^{er}, p. 220.

sidérables. M. Féraud a exploré entre autres, auprès des sources du Bou-Merzoug, une vaste nécropole, qui ne présente peut-être pas l'aspect grandiose de celle d'Hjortehammar dans la Blekingie¹ (Suède), mais où règne dans l'ensemble beaucoup plus de régularité. Les dolmens, généralement apparents sur leurs tumulus, y sont rangés symétriquement en lignes droites, et reliés les uns aux autres avec les enceintes de blocs de pierre ou de menhirs qui les entourent, par des allées ou de triples alignements du même genre, comme dans notre Bretagne, observe M. Bertrand, les cercles de Malestroit sur les landes de Cojoux, entre Rennes et Redon². M. Féraud compare ces longues lignes, qui rattachent ensemble et à perte de vue toutes ces tombes numides, au fil qui réunit les grains d'un chapelet.

IX. Elles nous présentent ainsi la combinaison dont il existe fort peu de spécimens dans notre pays, du tumulus, du dolmen et des alignements mégalithiques avec les Cromlechs ou cercles de pierres³, qui n'en font partie que comme décoration tumulaire. Cette destination exclusive ne répond guère à l'idée qu'on s'était faite en France de ces enceintes, qu'on n'y rencontre qu'assez rarement aujourd'hui, et presque toujours indépendantes de tout autre monument. On peut même affirmer, à l'inverse de l'opinion qui ne voit dans tous ces cercles que des bases d'anciens monticules funéraires⁴, qu'un grand nombre n'entourait en Europe ni dolmens, ni tumulus, car leur centre y est souvent marqué par un simple bloc ou un menhir, quelquefois deux. Les pierres qui les forment sont ordinairement placées à

¹ Worsæ, *Zur Alterth. des nordens*, pl. VIII et p. 20.

² *Recueil de la Soc. de Constantine*, pl. 8 et 9, p. 216 à 218. *Matériaux pour l'hist. de l'homme*, par M. de Mortillet, p. 360. M. Carro, *Mém. sur les monum. celtiq.*, p. 36, etc.

³ Arm. Kroumm, courbe, cercle, *lec'h*, pierre.

⁴ Voy. Wright, *The Celt, the Roman, etc.*, 1852, p. 56 et suiv.

quelques pas de distance les unes des autres. Parfois elles sont elles-mêmes, comme on le voit dans les plus beaux cromlechs des Iles britanniques, des menhirs aussi grands qu'on a pu les trouver¹. Leur nombre est très-variable, et par conséquent la grandeur même des cromlechs, qui se composent quelquefois de deux cercles concentriques, ou qui en renferment plusieurs petits. On en voit aussi qui sont entourés d'un fossé, ou qui ne consistent qu'en une simple levée de terre. Ces enceintes sans dolmen ne sont pas toujours circulaires. Il y en a d'ovales, de carrées, etc. On a proposé de donner à celles-ci le nom grec de *Temènes* ou d'enclos sacrés, parce que la plupart de nos antiquaires regardaient les cromlechs en général comme des lieux de réunions politiques ou religieuses. Quelques-uns les nommaient avec un peu d'emphase, des temples druidiques, ou les reconnaissaient pour les *loci consecrati* de César. D'autres prétendent qu'ils servaient aussi aux assemblées judiciaires. Enfin l'on en a fait des figures astronomiques, etc. Quoi qu'il en soit de ces hypothèses que domine la destination incontestablement funéraire d'un grand nombre de cromlechs, les cercles de la Phénicie² et de l'Algérie, ceux que Pausanias nous a montrés dans la Grèce et d'autres qui existent dans l'Inde méridionale, prouvent que ce genre de monuments n'est pas plus gaulois d'origine que tous ceux dont nous avons parlé dans les pages précédentes. Et, de nos jours encore, les Khasias de l'Himalaya érigent comme monuments funéraires des rangées de peulvans et des cromlechs dont les pierres grossières, dit le docteur Hooker³, rivalisent en dimension avec celles de Stonehenge.

X. Nous passons sans nous arrêter à côté des *roches à bassins*, des piles de rochers qu'on a nommées *Sièges des Druides*.

¹ Voy. *l'Itiner. curiosum* de Stukeley, 2^e éd. 1776.

² Lubbock, *l'Homme av. l'hist.*, trad. franç., p. 60.

³ *Himalayan Jour* n^o 1 : cité par Lubbock, *id.*, p. 59.

des, et d'autres singularités qui sont en général comme celles que je viens d'indiquer, des accidents naturels plutôt que l'ouvrage des hommes. Nous arriverons ainsi aux œuvres magistrales de l'architecture argo-mégalithique, en commençant par les Allées de Carnac et d'Ardeven dans le Morbihan. Ce terme d'architecture paraîtra peut-être inexact à leur égard, car elles ne se composent que d'énormes peulvans rangés à perte de vue sur des lignes parallèles. Celles de Carnac, au nombre de onze, occupent en largeur près de 100 mètres, et en longueur actuelle plus de 1,500. On a évalué à 4,000 le nombre des monolithes qui ont dû en faire partie ; mais elles présentent aujourd'hui de nombreuses lacunes. Ce ne sont que des pierres isolées, il est vrai, mais la pensée qui a présidé à leur érection en fait un des monuments les plus remarquables et auquel on ne peut contester, quel que soit le peuple qui l'a élevé, un caractère vraiment national. Le prétendu temple de Classerness, dans l'île écossaise de Lewis, a quelque chose de plus architectural, quoiqu'il ne soit aussi composé que de peulvans ou de menhirs, mais ils sont disposés d'une manière plus artistique¹. C'est autour d'un superbe menhir un grand cromlech, dont les quarts de cercles sont marqués à l'extérieur par trois ailerons ou courtes lignes d'autres menhirs, et par une avenue de pareilles pierres, longue de 40 mètres, qui aboutit à un peulvan placé comme pour en fermer l'entrée.

Une autre conception beaucoup plus grandiose, mais qui n'est pas sans analogie avec les enchaînements de cromlechs et de dolmens que nous avons vus en Algérie, c'était l'ensemble des cercles et des longues avenues d'Abury, avec leur énorme tumulus de Silbury, le plus grand qui soit connu. Il y a deux siècles seulement que les diverses parties de ce vaste ensemble, aujourd'hui presque entièrement détruit,

¹ Stukeley, *id.*

ont été, pour ainsi dire, découvertes dans le comté de Wilt, au nord de Salisbury. Il consistait d'après les plans d'Hoare, et la description qu'il en a faite¹, en 650 pierres, formant : 1° un très-grand cromlech de 60 peulvans entouré d'un fossé avec remblai extérieur, *vallum*, qui avait, de diamètre 1,260 pieds anglais de l'est à l'ouest, et 1,170 du nord au sud (environ 385 mètres sur 358) ; 2° dans l'intérieur, deux doubles cercles, dits *les Temples*, dont les centres étaient occupés, dans celui du nord par un menhir très-élevé, et dans celui du sud par trois autres inclinés de manière à former par leur groupe une sorte de grotte, et non un dolmen, comme on le prétend aujourd'hui, puisque Hoare n'en a pas vu un seul dans le Wiltshire ; 3° deux longues avenues sinueuses, chacune de 200 peulvans sur une longueur d'environ 2 kilom. ; l'une partant de l'entrée occidentale du *vallum* et l'autre de l'entrée du sud, mais en se dirigeant vers l'est. Elles s'étendaient ainsi comme des aîles (suivant l'expression grecque, *temple ailé*) à droite et à gauche du grand cercle et du magnifique tumulus qui le domine au midi. La première de ces avenues conduisait à un groupe de *barrows* ou tumulus ; et la seconde : 4° à un dernier cromlech double situé sur une hauteur voisine du village de Kennet, et près duquel sont groupés d'autres *barrows*. Hoare, qui fit ouvrir à peu près tous ceux de la plaine d'Abury, fut frappé de la pauvreté que l'intérieur de ces tombeaux révélait chez les populations qui les avaient élevés, preuve, suivant lui, de leur haute antiquité. On n'y a trouvé, dit-il, t. II, p. 91, aucun objet de luxe, ni jais, ni ambre, ni or ; les poteries étaient des plus grossières, la plupart des armes et des outils faits avec des os, ce qui nous reporterait effectivement à l'âge de pierre. Cependant le bronze s'y est montré assez souvent ; et cette pauvreté n'était pas si géné-

¹ *Anc. Wiltsh.*, t. II, p. 60 et suiv. Conf. Stukeley, *Abury*, MM. de Caumont, Cauro, etc.

rale que l'habile explorateur n'ait recueilli lui-même, un peu plus loin du grand cercle, quelques parures en jais, etc. (Voy. ses pages suivantes.) Mais sa remarque subsiste, quant à l'antériorité des monuments d'Abury sur celui de Stonehenge et sur les tumulus qui l'entourent, lesquels ont livré à ses recherches beaucoup d'objets précieux.

XI. Ce contraste est d'autant plus remarquable que ces deux merveilles des constructions mégalithiques sont peu éloignées l'une de l'autre, et que la dernière porte enfin sur quelques-unes de ses pierres colossales, des preuves que l'art avait commencé dès lors à façonner ces rudes matériaux. Nous sommes au milieu des ruines de Stonehenge (les *pierres suspendues*), en pleine architecture, dans toute la force du mot. Hoare est parvenu par ses propres études et en s'aidant des travaux de ses devanciers, à reconstruire en idée ce temple si célèbre. L'*astronome* Duke a rectifié sur quelques points sa description¹, dont il résulte que le monument se composait de deux cercles à peu près concentriques, et de deux ovales qu'on avait d'abord nommés des hexagones. Le cercle extérieur entouré lui-même à la distance de 30 mètres, d'un fossé et d'un vallum dont l'entrée paraît avoir été décorée de deux grands menhirs, — avait près de 100 mètres de circonférence. Il était formé par des trilithes contigus, dont les trente supports, irrégulièrement équarris, avaient un peu plus de 4 mètres de haut sur 2 environ de largeur. Leurs extrémités supérieures étaient taillées à deux tenons pour entrer dans les doubles mortaises pratiquées à chaque bout des pierres horizontales de 1 mètre d'épaisseur, qui servaient d'entablement. Le cercle intérieur, en retraite d'à peu près 2 mètres et demi sur le précédent, se composait de trente à quarante pierres isolées plus petites et

¹ Hoare, t. 1^{er}, p. 143 et suiv. Duke, *Druidical temples of Wiltsh.* 1846. Conf. MM. de Caumont, Carro, etc.

presque brutes. Puis venaient les cinq ou sept trilithes, non plus contigus, du grand ovale ; le plus élevé placé derrière l'autel, en face de l'entrée, dominait tout l'édifice par sa hauteur de 6 mètres et demi. Les autres, placés à droite et à gauche, perdaient de leur élévation à mesure qu'ils s'éloignaient de cette espèce de dôme, et les derniers ne dépassaient plus celle de l'entablement du cercle extérieur. Entre ces trilithes et l'autel se dressaient les dix-neuf petits menhirs de l'ovale intérieur qui n'avaient que 2 mètres et demi de haut et dont la largeur, 60 centimètres, allait en diminuant de la base à l'extrémité supérieure. Enfin, ce qu'on nomme l'autel, est une longue dalle de 4 mètres et demi, posée sur le sol.

Tel devait être, d'après l'état de ses ruines, ce temple circulaire et sans toit (*hypæthre*), comme celui des Hyperboréens insulaires d'Hésychius et d'Hécatee. On y remarque avec étonnement cette superfétation d'un cercle et d'un ovale internes, en pierres inférieures pour la qualité non moins que par leurs dimensions, et qui n'ajoutent rien ou nuisent plutôt à la grandeur de l'ensemble. Hoare et d'autres antiquaires en ont conclu que ce monument n'avait pas été construit en une seule fois, mais ils ne s'accordent point sur l'antiquité relative des trilithes d'une part, et des simples menhirs de l'autre. Peut-être ceux-ci servaient-ils, comme dans nos églises, de balustrades pour marquer aux jours de grande affluence les places réservées d'abord aux prêtres autour de l'autel, puis successivement aux chefs, seuls admis dans l'intérieur du grand ovale, aux simples guerriers et au reste de la population.

Stonehenge était certainement un centre religieux ; les fouilles qu'on y a pratiquées ont fait découvrir en grand nombre des ossements d'animaux brûlés, ceux des victimes qu'on y avait sacrifiées. La plaine où il est situé non loin d'Amesbury, est jonchée de tumulus sans dolmen que Hoare a fait ouvrir pour la plupart. On y a trouvé les restes hu-

mains tantôt incinérés, tantôt à l'état de squelettes, avec des armes et des objets divers, les uns en os ou en pierres, les autres en bronze. Quelques morceaux de fer, qu'on a rencontrés dans le sol, n'y étaient visiblement que par hasard, et c'est à tort qu'on avait cru en reconnaître dans les constructions mêmes du temple. Il appartient donc, au moins pour sa partie la plus récente, à l'âge de bronze, mais à une époque de richesse relative, car les tumulus qui l'environnent recélaient des parures et des ornements dont la matière était l'ambre, le jais, l'or, etc. N'étant par conséquent point romain, comme l'avaient prétendu les premiers antiquaires qui l'étudièrent au xvii^e siècle, il était encore moins danois comme l'a soutenu Keysler¹. Il n'est pas davantage l'œuvre des Bretons du v^e siècle, et le tombeau de leur roi peu historique Ambroise-Anrèle, ou de leurs chefs égorgés par les Saxons; quoique les Triades dont M. de La Villemarqué a oublié le témoignage, appuient la première de ces traditions en comptant le monument d'*Emrys* (Ambroise), parmi les trois grandes œuvres de l'île de Bretagne². Il n'y a pas longtemps qu'un écrivain du *Quarterly review* avait la fantaisie de la soutenir encore (juillet 1850). Il ne faut pour l'admettre qu'oublier l'état de guerres intestines et d'invasions étrangères, qui rendait impossible pour les malheureux Bretons de cette époque, l'exécution d'une pareille entreprise; ou bien accepter l'intervention magique de Merlin qui aurait transporté d'Irlande dans le Wiltshire ces pierres colossales, que les Géants avaient déjà apportées d'Afrique dans la fabuleuse Hibernie. En somme, Stonehenge ne peut être que celtique, pré-celtique ou phénicien. Ce dernier sentiment³ n'a pas fait fortune, ce qui n'empêcha pas le savant⁴ néo-Scandinave Nilsson d'attribuer, il y a peu d'années, la même origine aux

¹ *Antiquit. septentr. et celticæ*, 1720.

² *Triade*, 88, trad. angl. de Probert.

³ Sammes, *Britan. antiq. illustr.*, 1675.

fameuses sculptures de Kiwik dans son pays¹. Comme celtique, on a fait honneur d'une partie du temple du Wiltshire aux Britanni, et pour l'autre, celle des trilithes, aux conquérants belges, et l'on a fait valoir à l'appui de cette opinion qu'il était réellement placé sur la frontière de ces derniers, comme pour rivaliser avec les cromlechs sacrés d'Abury. Tel ne peut être notre sentiment parce que les Belges n'étaient probablement pas encore établis en Bretagne à l'époque d'Hécatee², et que le culte et les mœurs de ses Hyperboréens ne ressemblaient en rien au Druidisme. (Voy. ci-dessus, n° LXI.) Quoi qu'il en soit, Girald le Gallois avoue lui-même qu'un monument semblable, — Merlin l'avait-il donc reconstruit ? — existait en Irlande où il le vit en 1186 dans le comté de Kildare. (*Topogr. Hibern.*, ch. 18.) D'un autre côté Keysler affirme, p. 5, que d'énormes trilithes étaient groupés d'une manière tout à fait analogue en Allemagne, sur les confins du Drenthe et de l'Ost-Frise. Lubbock cite³ comme encore existante une grande rotonde trilithique du même genre à Sanchee dans l'Inde, et dernièrement, dit M. A. de Bonstetten, un voyageur, le P. Kohen, a découvert en Arabie, dans le district de Kasim, près de Khabb, trois vastes cercles de pierres pareils à celui de Stonehenge et composés chacun de groupes de trilithes d'une grande élévation. Que la *Chorea gigantum* du Kildare fût une œuvre celtique, c'est possible; les pierres du Drenthe, passe encore; mais les cercles mégalithiques de l'Arabie, s'ils existent réellement, c'est tout autre chose. On voit du moins que Stonehenge n'était pas unique dans son genre, ainsi qu'on s'est plu à le répéter.

XII. Nous pensons avoir démontré l'impossibilité de remplir l'une des conditions de notre programme, celle de prouver que les monuments mégalithiques ne peuvent être attri-

¹ *Ureinwohner des Scand. nordens.*

² Environ 330 av. J.-C. Voy. César, II-4 et V-12.

³ Lubb., *idém.*, p. 58; M. de Bonst., *Essai sur les dolmens*, p. 27.

bués qu'à des mains celtiques, et sont, par conséquent, des œuvres de notre génie national. Nous sommes d'autant plus assurés d'y avoir réussi que M. H. Martin lui-même, dans le *Mémoire*¹ où il prend la défense de l'ancien préjugé, fait à la nouvelle école des concessions qui devraient nous mettre d'accord sur les points les plus importants. Il reconnaît : 1° p. 395, que les dolmens de la Palestine appartiennent aux races sémitiques, et non à nos ancêtres ; et de plus que ceux qu'on a découverts dans l'Inde et en diverses contrées de l'Asie et de l'Amérique peuvent provenir de races diverses ; — 2° que ces monuments simples et puissants caractérisent non pas exclusivement le génie d'un peuple, mais un certain âge de la vie des peuples, et un certain ordre d'idées religieuses, etc. ; — 3° p. 381 et 392, que la distinction, nouvellement introduite entre les grands tumulus à dolmen, — y compris généralement les dolmens couverts et découverts, — et les petits tumulus, lui parait admissible malgré la conséquence qu'on en a tirée, savoir que ceux-ci étant maintenant regardés par d'habiles antiquaires comme les tombeaux réels des Gaulois, ceux-là peuvent appartenir à une race antérieure et à un autre âge, celui de la *pierre polie* ; — 4° enfin, p. 383, qu'il n'est plus douteux que les Finnois et les Ligures ont précédé les Celtes dans l'Occident.

Ces concessions faites spontanément par la sincérité de M. H. Martin, la partie me semblait presque gagnée d'avance telle que j'avais toujours eu dessein de l'engager, mais les vieux errements² ayant aussitôt repris le dessus dans les

¹ *Sur l'orig. des monum. mégalith.*, dans la *Rev. archéol.*, décembre 1867.

² Parmi lesquels je signaleral en passant, p. 379, *ces raisons historiques si fortes* de croire que les Cimbres étaient des Celtes, et p. 394, des Cimmériens, raisons dont je nie encore une fois la valeur en opposant à cette confusion faite par les Grecs, les écrivains romains, incontestablement mieux informés, que j'ai déjà cités dans mes *Types gaulois*, p. 250 : Plin., IV-28 ; Tac. *Germ.* 37 ; Vell. Pat. 11-12 ; Sénèq., *Consol. ad Helv.* 6, et l'inscription d'Ancyre. Conf. encore Orose, V-16.

convictions patriotiques de l'historien, il s'est retourné tout à coup contre les conséquences naturelles de ces mêmes concessions. Mettant hors de cause par des fins de non-recevoir beaucoup trop hâtives dans leur généralité, les populations pré-celtiques dont il a reconnu l'existence, il arrive à cette conclusion, sur le fond de laquelle roule précisément toute la discussion : — Que tout ce qu'on voudrait substituer aux Celtes *dans l'occident*, s'évanouit comme un nuage à mesure qu'on en approche, p. 385. Puis reprenant la question des grands tumulus et des dolmens, il tente de prouver, qu'ils peuvent aussi, quoiqu'ils ne renferment qu'exceptionnellement un fort petit nombre d'objets en métal, être des tombes celtiques. Il explique, p. 389, cette absence générale du bronze incontestablement connu des Celtes, quand ils s'établirent dans les Gaules, par des considérations religieuses analogues à celles qui firent conserver si longtemps aux Romains l'emploi exclusif de ce métal dans les rites de leur propre religion. Mais ce n'est là qu'une supposition d'autant moins conclusive qu'aucun texte ancien ne fait même soupçonner qu'il existât chez nos ancêtres des rites funéraires quelconques, à moins qu'on ne regarde comme telle la coutume d'enterrer affectueusement avec les morts ce qu'ils avaient de plus cher et les objets les plus utiles à leur seconde existence, *apta viventibus*¹, parmi lesquels il n'est pas douteux que leurs armes ne fussent en première ligne. M. H. Martin est-il même bien sûr que les premiers Gaëls, — puisqu'il lui plaît encore d'appliquer aux plus anciennes populations celtiques ce nom qui leur est tout à fait étranger², — que ces Gaëls, dis-je, aient eu seulement des tombeaux, quand nous savons que les Celtibères et les Gaulois du second Brennus abandonnaient comme les Perses, leurs morts aux bêtes et aux oiseaux? (Voy. la 3^e sect., n. XIX.)

¹ Voy. sur le sens de ce texte, la sect. 3^e, p. 173 et la n. 1.

² Voy. les *Types gaul.*, p. 277 et suiv., 299 et suiv.

Un meilleur argument serait celui que M. H. Martin a tiré, p. 387, de l'ornementation des pierres dolméniques, c'est-à-dire des lignes sinueuses et brisées en dents de scie, des cercles pointillés ou redoublés, des ellipses, des spirales, des croissants, etc., qu'on retrouve sur les armes, les poteries et les objets en bronze ou en fer des âges postérieurs, depuis les grands tumulus de la Bretagne et de l'Irlande jusqu'aux tombes celtiques les plus récentes. Il repousse absolument la supposition que les Gaulois auraient imité les monuments et le genre d'ornementations graphiques des populations qui les avaient précédés. Nous répondons aussitôt : que de pareils dessins existent sur les pierres assurément non celtiques de l'île de Gozzo (près de Malte), comme sur celles de Dowth et de New-Grange, et que Nilsson y voit précisément une preuve qu'ils ont été gravés par les Phéniciens¹. Puis, — et conformément aux résultats de nos recherches sur la fusion intellectuelle des deux races, les Celtes et les Ligures, — que les premiers n'étaient guère doués d'aptitudes artistiques, et que celles dont le génie gaulois fut doté par la suite, lui vinrent de la race brune à laquelle appartient l'unique spécimen de sculpture qui nous soit parvenu de l'époque anté-romaine, le monument des Salyes à Entremont². Nous ne confondons certainement pas les Ligures avec les hommes fossiles des cavernes, c'est néanmoins un fait digne d'attention que les dessins remarquables avec un si vif intérêt sur des ossements qu'on a recueillis dans celles du Périgord, n'aient point été vus jusqu'à présent sur les débris du même genre trouvés dans le nord de l'Europe³. Les pierres du magnifique temple de Stonehenge, certainement druidique sui-

¹ Voy. *Ureinwohner des Scandin. nord.*, 2^e éd., trad. allem., 1863, p. 19, 20, etc.

² Peuple Iigure, affirment positivement Strab., p. 169, *Did.* et Plin., III-7 et 5.

³ Lubbock, *L'homme av. l'hist.*, trad. franç., 1867, p. 253.

vant M. H. Martin, ne présentent pas la moindre trace d'ornementation, et celles du fameux dolmen de Kiwik en Scanie (Suède), qu'on pourrait mettre en avant, appartiennent non pas à l'âge de pierre, mais en plein à celui du bronze¹. Il est donc fort possible, il est même probable que les Gaulois ont imité dans leurs ornements les artistes primitifs de la race brune, si mieux l'on n'aime penser que des lignes sinueuses ou brisées, des cercles, des croissants, etc., sont des figures tellement rudimentaires que tous les peuples, chez lesquels se sont éveillées quelques vellétés d'ornementation, ont dû commencer par de pareils dessins, débiter par des emblèmes semblables.

XIII. Je reviens à cette conclusion excessive de M. H. Martin, qui, après avoir lestement écarté de son chemin les Finnois et les Ligures, les Phéniciens et les Ibères, ne voit plus d'autres constructeurs possibles des monuments mégalithiques de l'occident, que les Celtes. Je ne le chicanerai point sur la généralité d'une conclusion dans laquelle il comprend tous ces monuments, quand il n'a réellement discuté, sauf quelques lignes accordées aux menhirs et à Stonehenge, que la question des dolmens. Je prends donc cette partie de son mémoire comme une réponse faite d'avance à la première demande de mon programme, mais non comme la démonstration qui viendra clore le débat. En effet, l'éminent historien repousse la participation de chacun des peuples que nous avons nommés : premièrement, parce qu'on n'a rencontré aucune trace de dolmens en Phénicie, ni dans les pays d'Europe habités par les Finnois, ni chez les Ligures, ni dans les parties de l'Espagne où les Ibères ne se sont point mêlés avec les Celtes. L'argument est par trop facile à retorque. La Gaule cisalpine et la Galatie, une partie même de notre France, ne sont-elles pas tout aussi dépourvues de

¹ Nilsson, *Die Ureinwohner, etc.*, 2^e éd., trad. allem., p. 8 et suiv.

tombeaux de ce genre? De plus l'affirmation n'est pas complètement exacte pour la Phénicie, et l'est encore moins pour les Ligures qui peuvent assurément revendiquer les dolmens de la Corse où les Celtes n'ont jamais mis les pieds; et peut-être bien ceux des montagnes de la Provence, que ces derniers ne parvinrent point à conquérir avant l'arrivée des Romains. Enfin dans les Baléares, ces mêmes Ligures qu'il faut soigneusement distinguer des Ibères (voy. les *Types gaul.*¹, p. 264), ont aussi des droits sur les monuments mégalithiques de ces îles, que n'occupa point cette autre race de conquérants étrangers.

Secondement, continue M. H. Martin, parce que les populations finnoises, non plus que les Ibères ne possédaient point le sentiment de l'idéalisme, ni l'organisation religieuse, ni cette institution d'un sacerdoce puissant, ni même les grandes agglomérations d'hommes que supposent d'aussi vastes œuvres collectives. Rien d'un autre côté, dans la langue et les traditions basques, ne se rapporte aux monuments de *pierres vierges* (p. 384). Soit! c'est là une *raison morale* dont je ne méconnais point la valeur, quoique le grand antiquaire et anthropologiste suédois Nilsson reprenant les idées de l'anglais Sammes, prétende, quant aux peuples du nord, remplacer tous ces moyens d'action par la force matérielle et l'ascendant de la civilisation phénicienne. Mais je puis opposer aux clients de M. H. Martin un faisceau d'impossibilités encore plus fortes, et telles qu'à mon avis, c'est peut-être aux Celtes moins qu'à tout autre population anté-historique de l'occident, qu'on peut attribuer ces gigantesques constructions. Rappelons-nous² leur tempérament lymphatique, le manque d'énergie de leurs grands corps qui ne pouvaient supporter de longues fatigues, leur aversion enfin pour tout travail

¹ Joignez aux auteurs que j'y ai cités, Thucyd., VI-2, et ceux que je commenterai tout à l'heure.

² Voy. les *Types gaul.*, p. 65 et 70.

prolongé. Et quand vous aurez joint à cette *Φυγονία* (c'est le terme expressif de Polybe, III-79), cette inconstance d'esprit qui leur faisait si souvent abandonner leurs premières résolutions, est-ce avec de pareils hommes que vous entreprendrez des labeurs écrasants et de longue durée, tels que les allées de Carnac, les cercles et les avenues d'Abury, ou le temple de Stonehenge? Demandez-leur donc de s'épuiser de fatigue et de sueurs pour transporter, quelquefois à d'assez grandes distances, et dresser des menhirs de 15 à 20 mètres de longueur; pour poser en équilibre d'incroyables roches branlantes, ou pour construire incessamment d'énormes dolmens. Ceux que l'on croit, d'après les antiquités qui en proviennent, reconnaître pour des tombes gauloises, ne sont-ils pas précisément les plus petits, les plus simples de construction, et recouverts des moindres tumulus? Or, nous savons par Diodore, par Strabon et d'autres Anciens, que la race ligure avait au contraire un esprit tenace, les membres endurcis à toutes les fatigues, le corps sec et nerveux. Remarquez en outre que l'absence des grands dolmens dans une partie même du centre et dans le nord-est de la Gaule, ainsi qu'en d'autres contrées où les Celtes ont séjourné pendant des siècles, la Celtibérie, la Cisalpine, la Bohême, la haute Illyrie, la Thrace, la Galatie, nous fournit contre eux une preuve autrement décisive que la même observation faite au sujet des Finnois et des Ibères.

XIV. C'est aussi une remarque dont il faut tenir sérieusement compte, que celle de M. Alex. Bertrand sur la distribution des grands dolmens de France, le long des principaux fleuves qui servaient de voies commerciales avant l'arrivée des Romains. Les populations qui ont élevé ces monuments, n'auraient point été, suivant lui⁴, refoulées de l'est à l'ouest comme il était naturel de le supposer, par des conquérants

⁴ *Rév. archéol.*, août 1864, p. 159, 154, etc.

venus d'outre-Rhin. Elles ont plutôt pénétré dans la Gaule par les rivières ou vallées de l'ouest, à partir de l'Orne jusqu'à la Gironde; et leurs tombeaux appartiennent à l'âge de la pierre, sauf quelques apparitions du bronze. C'est encore dans la partie occidentale de la France qu'on rencontre les grands tumulus à chambres et à galeries intérieures qui participent pleinement de ces deux âges, et où le fer est encore très-rare. L'Est ne nous présente, au contraire, le long du Rhin franco-allemand et des montagnes du Jura, que des tumulus réduits à de moindres proportions, et qui ne renferment plus que de simples caveaux, avec du bronze et du fer¹. Entre les deux zones où se groupent ces trois sortes de monuments, le centre et le midi de la France, c'est-à-dire les pays essentiellement celtiques, sont presque entièrement dénués des uns comme des autres, tellement que les Celtes y restent isolés, et qu'il est impossible, conclut le directeur de la Revue archéologique², de les confondre avec les races de l'Est et de l'Ouest de la Gaule, qui à diverses reprises l'ont enveloppée sans jamais la pénétrer. Je ne crois point, après avoir comparé le travail de M. Bertrand avec l'ouvrage de M. A. de Bonstetten, qu'on puisse contester dans leur ensemble l'exactitude de ces recherches statistiques qui touchent au plus vif de la question. Nous examinerons dans un instant les conséquences que ces deux antiquaires en ont tirées.

XV. Enfin une dernière considération à laquelle j'attache une grande importance quoique personne ne s'en soit beaucoup préoccupé jusqu'ici, c'est celle du silence absolu que tous les Anciens ont gardé sur les monuments mégalithiques de la Gaule et de la Grande-Bretagne, à l'exception (peut-être contestable), du temple de Stonehenge, dont il n'est question

¹ *Revue archéol.*, avril 1863, p. 219.

² *Ibid.*, p. 237, et tirage à part de cet article, p. 21 et 24.

THE STATE OF TEXAS

IN SENATE,
January 10, 1901.

REPORT
OF THE
COMMISSIONER OF THE GENERAL LAND OFFICE,
FOR THE YEAR ENDING DECEMBER 31, 1900.

PREPARED BY
J. W. HAYES,
COMMISSIONER.

RECEIVED
JAN 11 1901

THE STATE OF TEXAS,
COMMISSIONER OF THE GENERAL LAND OFFICE,
DALLAS.

1901.

triane, etc. Et de nos monuments gaulois, pas un seul mot dans toute l'Antiquité ! Pline, qui cite une pierre branlante dans l'Asie mineure, ne connaît pas celles de notre Transalpine qu'il traversa plusieurs fois. Ausone, qui se plaisait à décrire les beaux sites de la Gaule, sa patrie ; Sidoine Apollinaire, qui parle des tombeaux de ses ancêtres ; le poète Fortunat, qui nous a conservé le nom du grand temple appelé *Vernemetis* ; même Sulpice Sévère et Grégoire de Tours, si occupés à combattre nos vieilles superstitions, n'ont pas songé un seul instant à ces monuments si pittoresques, qui devaient être entourés pour les uns de poétiques mystères, et pour les autres de traditions diaboliques. Faut-il donc penser, comme on l'a dit de Stonehenge, qu'ils n'existaient pas encore à la chute de la puissance romaine, et qu'ils sont les œuvres des générations qui lui ont succédé ? Non certes. Le mot de cette énigme, c'est qu'elles remontaient au contraire beaucoup trop loin dans le passé, c'est qu'au lieu d'être celtiques, elles appartenaient à une première couche de populations vaincues, qui avaient pendant le cours de plusieurs siècles perdu leurs dieux, leurs vieilles coutumes, tout souvenir de leur antique nationalité. Ces pierres, devenues peu à peu muettes et sans signification pour les Gaulois, passèrent donc sans souvenirs et sans prestige, sous la domination d'autres maîtres nullement occupés d'archéologie, et qui dans leur indifférence de conquérants étrangers, ne pensèrent pas plus que les Turcs au milieu des ruines de l'Égypte et de la Grèce, à se poser jamais l'éternelle question de nos antiquaires : *Quid sibi volunt isti lapides?*

On m'objectera peut-être que le nom des Druides se trouve quelquefois, dans les îles britanniques par exemple, attaché à ces vieux monuments. Ces qualifications populaires que je n'ai vues nulle part attestées par des témoignages d'une véritable antiquité, sont dues au souvenir de l'ancien culte des pierres mêlé à la vague connaissance que le clergé

des temps postérieurs acquit de l'existence d'une religion nationale, qui, vaincue chez nous par le polythéisme romain, lutta encore en Irlande et en Écosse contre les premiers apôtres du christianisme.

XVI. Telle est, en attendant la réponse de M. Alex. Bertrand, celle que pour mon compte j'ai cru pouvoir faire à M. H. Martin, et aux autres défenseurs de l'ancienne opinion sur l'origine des monuments mégalithiques. Mais la nouvelle école ne se contente pas de mettre les Celtes hors de concours, elle veut encore avec l'insatiable et souvent heureuse curiosité de la critique moderne, découvrir quel est le peuple qui a construit nos grands dolmens, et a mis les tombeaux de ses plus nobles enfants sous la protection des menhirs et des cromlechs dont ils étaient entourés. Peu certaine en dehors de la constatation de l'âge de pierre, des résultats de ses études archéologiques sur les points dont elle attendait le plus de lumière, l'inhumation ou la combustion des corps, es divers modes de conservation employés pour les cendres des morts ou les différentes positions qu'on avait données à leurs cadavres, elle eut recours à la crâniologie. Elle consulta même la chimie organique, dont les remarques sur la diminution croissante de la matière azotée des os, à mesure que leurs gisements remontaient à des temps plus reculés, pouvaient indiquer leur antiquité relative¹. Nous nous sommes expliqués dans la 4^e section des *Types gaulois et celtobretons*, sur les doutes que nous laissaient les décisions de la crâniologie, doutes fondés principalement sur les coutumes déformatrices du crâne pratiquées par des populations fort différentes les unes des autres, et sur les dissentiments qui s'étaient élevés entre les plus savants professeurs de cette science nouvelle. L'un des auteurs des *Crania britan-*

¹ Voy. une note de M. Ach. Delesse, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des sciences*, 1861 et son *Mémoire sur l'azote*, etc. *Annal. de Mines*, 1860.

nica, M. Davis, a constaté qu'une grande diversité existait certainement parmi les crânes des anciens insulaires de la Grande-Bretagne, et jusque dans la même tribu. (Voy. *Types gaulois*, p. 170.) Cependant la forme dominante des têtes parmi les populations dolméniques, étant au plus haut degré, suivant Lubbock¹, la forme ronde ou brachycéphalique avec les arcades sourcilières lourdes et épaisses comme chez les Lapons, plusieurs anthropologistes en ont conclu que les habitants pré-celtiques de notre occident appartenaient à la race finnoise ou touranienne. Cette conclusion semblait confirmée par les rapports lointains, qui existent entre le basque et les idiomes agglutinatifs de cette race, dont le physique est en général si éloigné de la taille et de la beauté de nos Ibères pyrénéens. Les crânes mêmes, autant que nous ayons pu en juger par les têtes de ces derniers, doivent être dissemblables. Nous en avons donné la raison dans le volume précédent², où j'ai fait observer aux adhérents de Nilsson et de Retzius combien étaient encore peu certaines quelques inductions des anthropologistes qui n'ont pu seulement se mettre d'accord sur la communauté d'origine des Lapons et des Finlandais.

M. A. de Bonstetten s'était déjà prononcé en faveur des Finnois; et partant de ce principe, p. 40 et suiv., que les dolmens ne peuvent avoir été construits par des peuples de races différentes, il les attribue tous à des tribus pastorales sorties du Malabar, entrées en Europe par le Caucase et se divisant ensuite en deux courants, l'un qui se dirigea au sud vers la Grèce et la Palestine et l'autre au nord, ou toujours poussées par le besoin de s'étendre, ces tribus s'avancèrent de proche en proche le long de la Baltique et des côtes de l'Océan, et parvinrent jusqu'en Afrique. Ce système, fondé sur

¹ *L'homme av. l'hist.*, trad. franç., p. 121. Voy. le grand ouvrage de Prichard, t. III et IV; les *Indigenous races*, p. 290, etc.

² Voy. les *Types gaulois*, p. 215 et 307.

a nationalité unique des dolmens, ne répond à aucune donnée historique, pas même au passage de Salluste, *Jug.* 18, que l'auteur cite pour l'étayer. Comment expliquer d'ailleurs que ce genre de tombeaux n'existe précisément pas dans les parties de l'Europe qu'habite encore la race finnoise ? N'est-il pas plus simple, en l'absence de tout indice qui rattache les populations pré-historiques de la Palestine à celles de la Baltique ou de l'Occident, de convenir avec M. H. Martin et Lubbock, p. 60, que les unes aussi bien que les autres ont pu, chacune de leur côté comme dans l'Inde et en Amérique, employer de la même manière les pierres et les rochers qu'elles avaient sous la main ?

Nous avons vu que M. Alex. Bertrand attribue les tombeaux prétendus celtiques à deux races différentes, et que suivant lui, celle des grands dolmens et des grands tumulus avait pénétré dans notre pays en remontant nos fleuves de l'Ouest. Celle qui construisit les petits tumulus de l'Est serait au contraire arrivée par les contrées danubiennes. Il n'admet pas qu'elle soit plus celtique que la précédente, et ses tombeaux par conséquent plus gaulois que les grands dolmens. Mais il ne prononce pas le nom des Finnois. Il n'affirme plus dans son deuxième mémoire (août 1864) que les populations dolménitiques sont venues des rives de la Baltique. Il maintient cependant qu'elles sont arrivées par mer ou le long du littoral. Je suis peu disposé à croire à ces invasions de Normands pré-celtiques, et cette distribution des dolmens me paraît plutôt favoriser l'hypothèse phénicienne de Nilsson. De même l'observation que voici : Une distraction de notre habile antiquaire qui comprend le Rhône parmi nos grands fleuves que n'ont point remontés, par exception, les dolmens, m'a fait remarquer que si l'on en compte effectivement très-peu sur sa rive orientale, ils sont

¹ Voy. Worsaae, *The prim. antiq. of Denmark*, trad. angl., p. 129 et suiv.

au contraire nombreux sur l'autre bord dans le Gard et dans l'Ardèche, comme si le Rhône avait marqué la limite de deux influences très-diverses, exercées sur les populations riveraines par les Phéniciens et par les Marseillais. On peut encore expliquer cette singularité, en se rappelant qu'il servait réellement de frontière aux Celto-Ligures et aux Ibéro-Ligures¹, et en observant que par une curieuse coïncidence, c'est précisément le côté celtique qui se trouve à peu près dépourvu de dolmens comme l'Est et le centre de la France.

M. Bertrand avait aussi adjugé à ses *Dolménites* de l'Ouest les grands alignements de la Bretagne, qui se retrouvent dans le nord de l'Europe, en répétant néanmoins, d'après Worsæ, qu'ils pouvaient être tout à fait indépendants des dolmens, puisqu'on en rencontre dans des contrées du nord où n'existe aucun de ces tombeaux, et où les tumulus datent de l'âge de fer. L'un et l'autre reconnaissent ainsi que des races différentes peuvent avoir élevé les monuments mégalithiques, et c'est peut-être la raison pour laquelle M. Bertrand a gardé le silence sur les dolmens de l'Algérie, malgré toute l'importance qu'ils ont prise dans la question.

XVII. M. H. Martin l'a bien sentie, et il croit pouvoir expliquer cette autre énigme historique en étendant jusqu'en Afrique les migrations primitives des Celtes qui avaient, suivant tous nos auteurs, trouvé leur terme le plus lointain sur le sol hispanique. Ce sont eux, présume-t-il, que les inscriptions hiéroglyphiques des Pharaons nomment *Tahennu* ou *Tamehu*, et représentent comme des hommes blonds avec des yeux bleus. Il appuie cette conjecture sur un texte des murailles de Karnak, dont M. de Rougé a publié la traduction dans la *Revue archéologique* (juillet et août 1867). Définissons d'abord les deux termes égyptiens. Il s'agit d'une victoire remportée par le pharaon Mérenptah sur les chefs

¹ Strab., p. 169, *Did.* Scylax, *Périple*, § 3, etc

du pays des Tahennu, confédérés avec les Tamèhu, nom sous lequel les inscriptions hiéroglyphiques désignent en effet des peuples à peau blanche, aux yeux le plus souvent bleus, et aux cheveux blonds ou bruns, quelquefois roux¹. Suivant M. de Rougé, ce nom embrassait non-seulement les Européens, mais aussi les populations de l'Afrique septentrionale à l'ouest de l'Égypte, les Tahennu, c'est-à-dire les Libyens qui se présentaient encore à cette époque sous l'aspect général d'une race blonde, *id.*, p. 83. J'avoue que je ne saurais me soumettre à cette dernière induction de l'illustre égyptologue. Elle est en opposition par trop grande avec l'ensemble des caractères physiques que les Anciens, Aristote, Pline, Galien, Vitruve, etc.², attribuaient en général aux peuples du midi, et de plus avec la ressemblance particulière de mœurs et d'aspect que présentaient entre eux tous les Barbares de la Libye, suivant la remarque expresse de Strabon, p. 703, *Did.* Or, d'après les lois naturelles qui président à la persistance des types, surtout dans les conditions d'isolement où se trouvait l'Afrique septentrionale³, ces caractères étaient les mêmes qu'au temps des premiers Ramsès; et d'un autre côté, le passage de Strabon que nous venons de citer, ne nous permet pas d'accorder à M. H. Martin que des hordes celtiques se soient établies dans la Libye, conjecture que n'appuie d'ailleurs aucune donnée historique. Ce sont au contraire les Libyens qui ont envoyé des colonies dans les îles et au nord de la Méditerranée, comme le prouvent les faits que rapportent les Anciens. M. de Rougé nous rappelle lui-même, p. 89, celles qui émigrèrent en Sardaigne, et dont la première y fut conduite par un fils de l'Hercule libyen nommé Sardus. D'autres enfants de l'Afrique vinrent le rejoindre plus tard avec une grande flotte. Ils occupèrent

¹ *Rev. archéol.*, août 1867; p. 82.

² *Voy. les Types gaul.*, *Réflex. prélim.*, n° VII.

³ *Voy. id.*, n° VIII et la 1^{re} section du même volume.

la Corse¹, d'où ils passèrent sur notre continent, car on ne peut douter que les Sardones ou Sordones qui se fixèrent sur notre littoral au pied des Pyrénées², ne fussent de la même souche. Leur nom l'indique, et nous allons en avoir la preuve. Une partie des côtes méridionales de l'Espagne, entre Tartesse et l'Atlantique, fut aussi occupée par les Libyens (Avién. *Ora mar.* v. 329).

XVIII. Les Grecs donnèrent à ces Africains, pour quelque raison qui nous est inconnue, le nom caucasien ou thrace de *Ligyès*, en latin *Ligures*, tellement rapproché du précédent, Ἀίγυες-Αἴγυες, que les Anciens les ont parfois employés l'un pour l'autre dans leurs écrits. Nous avons dans nos *Types gaulois et cello-bretons*, p. 263 et suiv., 301 et al., et — si l'on veut bien nous permettre de nous en flatter, — avec l'assentiment d'une partie au moins du monde savant, démontré la haute antiquité et la vaste extension géographique qu'ils avaient attribuées, dans l'occident, à cette race aux tribus innombrables, dit Apollonius de Rhodes, IV, v. 646, et demeuré néanmoins si peu célèbre dans l'histoire. Les monuments mégalithiques nous ramènent à cette démonstration que nous devons résumer ici pour le lecteur. Étienne de Byzance place précisément près de Tartesse, et parmi les Libyens dont nous venons de parler, une ville de *Ligystiné*, habitée par des Ligyès; et au III^e siècle avant J.-C., le savant Eratosthène nommait encore *Ligystique* toute la partie méridionale de l'Espagne, où se trouvait en outre un lac du même nom³. Ces Ligyès en possédèrent aussi la côte occidentale, jusqu'au jour où ils s'enfuirent vers le nord devant les invasions victorieuses des Cempses et des Sæfes⁴. Ceux-ci étaient, suivant toute probabilité, pareillement sortis de

¹ Pausan., X-17; Solin., 4 et 3; Sil. Italic., liv. XII.

² Méla, II-5. Conf. Avién. *Ora mar.*, v. 552 et 568.

³ Avién. *Ora mar.*, v. 284.

⁴ Id. *ibid.*, v. 195-200; *Descr. orbis*, v. 480; Den. *Périég.*, v. 338.

l'Afrique, puisqu'ils n'étaient point des Ibères, ce qui résulte positivement d'un passage de Polybe, où cet historien s'est instruit des affaires de son temps nous assure, III-17, que le nom de ces derniers ne comprenait encore que la partie orientale de la grande péninsule hispanique. Cette partie orientale avait aussi à une époque bien antérieure, suivant Thucydide, VI-2, appartenu aux Ligures qui s'étaient donc étendus sur toute l'Espagne, puis de proche en proche sur notre littoral méditerranéen depuis les Pyrénées jusqu'en Italie, d'où ils passèrent en Sicile. Aussi les Grecs contemporains d'Hésiode comprenaient-ils vaguement sous leur nom tous les peuples de l'occident¹, et les historiens citent dans presque toutes les armées carthagoises, des corps de troupes qui portent leur nom. Eux-mêmes se donnaient, généralement, suivant Plutarque, celui d'Ambrons, *Mar.* 19. Les Ligures avaient encore, nous apprend Solin, chap. III, habité les premiers la Corse, assertion qui nous fournit une autre preuve de leur origine africaine, puisque Pausanias vient de nous dire que cette île avait été primitivement colonisée par des Libyens. Son nom même était tiré de leur ancien idiome. D'un autre côté, Scylax confond également avec nos Ligures de l'ouest du Rhône les Sordones des Pyrénées orientales qui devaient, comme nous l'avons présumé, appartenir à la souche sardo-libyenne.

J'ajouterai à toutes ces indications ethnologiques, la ressemblance remarquée par Diefenbach du nom des Ligures avec celui du fleuve Lixus de Mauritanie, auquel se rapporte bien plus naturellement qu'à notre *Liger* (la Loire) ce qu'ont dit d'anciens géographes d'un fleuve *Ligus* auquel ce peuple devrait son nom². Peut-être faudrait-il aussi tenir compte de

¹ Hés. *Fragm.* 132. *Did.* De même que les Éthiopiens y désignent le midi et les Scythes le nord.

² Artémid., dans *Et. de Byz.* et Eustathe, sur *Den. Pérég.*, v. 76, quoique celui-ci réserve cette étymologie pour les Ligures voisins de l'Etrurie.

ces autres noms que l'on rencontre en Espagne et dans notre Ligurie gauloise, la *Libyca* des Cerrétans, la *Libya* des Bérans, les Libici ou Libui des Alpes, l'embouchure *libique* du Rhône, le nom même de Marseille (*Massilia*), etc. Enfin n'oublions pas les croyances ou les coutumes nationales communes à certains peuples du nord et du sud de la Méditerranée : les morts interrogés sur l'avenir au fond de leurs tombeaux (voy. sect. 3^e, n^o XLIII), leurs corps assis dans le caveau funéraire (Hérod. IV-90), l'usage des chars armés de faux, celui de compter le temps par les nuits et non par les jours, la coupe que les jeunes filles présentaient au prétendant qu'elles préféraient¹, la forme toute pareille des habitations numides (Sall. *Jug.* 18) et des cabanes de l'Irlande occidentale, etc.

Ces nombreux rapprochements sont confirmés par tous les portraits que les Anciens nous ont laissés de cette race brune des Ligures, aux cheveux crépus ou frisés, petite, maigre, mais singulièrement agile et vigoureuse, intelligente et rusée, aussi opiniâtre de caractère qu'aguerrie à toutes les fatigues et à tous les dangers². Ces portraits sont exactement les mêmes que celui des Barbares de la Libye, et cette ressemblance persistait encore au moyen âge (*Types gaul.*, p. 266) jusque dans les contrées du nord, où leurs migrations lointaines avaient amené ces enfants du midi, dont Tacite reconnut le premier, à leurs cheveux crépus et à leur teint basané, la descendance dans les Silures du pays de Galles. Nous pouvons en effet les y suivre le long de notre littoral atlantique, depuis les côtes occidentales de l'Espagne jusque dans les îles britanniques. Refoulés par les Cempses de l'autre côté des Pyrénées, ils se réfugièrent dans l'ouest de la Gaule, où nous les voyons sous le nom d'Aquitains, aussi astucieux que leurs frères des Alpes, et non moins différents,

¹ Nicol. Dam. *Frag.*, 136, *Did.*

² Voy. les *Types gaul.*, p. 135, 137, 266, 302, etc.

remarque Strabon, de la race celtique¹. Puis les Œstrimniques des Baléares, insulaires de la même race sans doute, qui vinrent occuper en dehors des colonnes d'Hercule les bords d'un golfe qui porta leur nom, et d'où ils passèrent dans d'autres îles riches en étain, que les Phéniciens nommèrent les Œstrymnides et les Grecs Cassitérides. Ce sont les Scilly des Anglais. Aviénus, qui avait trouvé ces précieux renseignements (*Ora mar.* v. 130-142) dans les livres des Carthaginois, ajoute qu'en continuant de naviguer vers le nord, on atteignait une terre d'où les Celtes avaient expulsé les Ligures, que nous rencontrons ainsi partout où nous portons nos regards dans l'Europe occidentale. Nous sommes évidemment ici dans les îles britanniques, et, répéterai-je, chez les *Lloegrwyr* ou Lloégiens des traditions galloises, nom qui, d'après une variante publiée par Zeuss (*Gramm. cell.*, p. 126), paraît avoir eu dans le principe une forme plus simple et vraiment démonstrative, *Lloygyr*.

XIX. C'est donc à tort qu'étrangers à la race gauloise (Strab. 106, *Did.*), les Ligures avaient été confondus avec les Ibères, qu'Aviénus nous présente comme les conquérants de l'Espagne, et qui n'en possédaient encore, peu de temps avant l'époque de Polybe, que la partie orientale. Scylax, Thucydide, Sénèque et Plutarque², auxquels nous pouvons maintenant joindre Pausanias³, ont absolument distingué les deux peuples que séparent non moins profondément les caractères physiologiques des Basques et des anciens Ligures⁴. L'établissement de ces derniers dans les Gaules et en Italie remontait à une si haute antiquité, que leur origine était in-

¹ Flor. III-11; Strab. conf. les p. 146 et 106, *Did.*

² Scyl., § 3; Thuc., VI-2; Sén., *Consol. ad. Helv.*, 8; Plut., *P. Emile*, 6. Conf. Strab., p. 115, *Did.*

³ A propos de la colonie ibérienne que Norax établit parmi les Libyens de la Sardaigne, X-17.

⁴ Voy. les *Types gaul.*, p. 146, 215 et 217.

connue, et qu'on ne savait plus laquelle des deux contrées était leur première patrie. Ces questions que s'étaient vainement posées le vieux Caton, Pline et Denys d'Halicarnasse (I-8, éd. 1586), nous venons de les résoudre par les témoignages d'autres Anciens suivant lesquels les Ligures, loin d'appartenir à la race finnoise, étaient des Africains, les frères des Numides et des Maures, c'est-à-dire des Berbères. J'ai cependant une objection à me faire au sujet de leur nom qu'on rencontre aussi au pied du Caucase, mais avec ceux de Libye et de Libistine, puis dans l'Asie mineure et la Thrace, comme si la source de leur race partagée entre l'Europe et l'Afrique, eût été cachée au pied de cette montagne où l'on a placé l'une des fontaines du genre humain. Quoi qu'il en soit, cette objection ne peut être mise en balance avec tous les textes qui prouvent, au moins pour l'occident, l'origine africaine des Ligures, et qu'appuient d'autre part quelques résultats positifs des études anthropologiques. Que Bory de Saint-Vincent, frappé de la ressemblance des Berbères avec une partie de notre population française (Voy. nos *Types gaul.*, p. 191 et 193), en ait déraisonnablement exagéré les conséquences, le fait n'en existe pas moins. Il a été aussi remarqué par M. d'Omalius pour les Bas-Bretons, les Gallois et les Gaëls de l'Irlande et de l'Écosse. Mais l'auteur qui a le plus insisté sur ce fait, d'après ses observations personnelles, pendant plusieurs années de résidence en Afrique, c'est le docteur Bodichon, un fils même de la vieille Armorique. « Les
 « personnes qui ont habité la Bretagne et qui viennent en
 « Algérie, sont frappées, dit-il, de la ressemblance des Ka-
 « byles et des Bas-Bretons de *pur sang*. C'est le même carac-
 « tère non-seulement physique, mais moral : crâne os-
 « seux, peau jaune pâle, teint bistré, cheveux noirs, les
 « yeux de la même couleur ou bruns ; formes trapues ; même
 « inflexion de la voix et même expression des sensations ;
 « même dureté à la fatigue et même entêtement ; même es-

« prit d'indépendance, et pareille malveillance instinctive « envers les étrangers¹. » La plupart de ces traits ne sont-ils pas ceux que nous avons reconnus chez les Ligures, et n'est-ce point à cette race énergique et opiniâtre qu'on peut et qu'on doit faire honneur des effrayants travaux qu'ont exigés les monuments mégalithiques? Leurs migrations successives le long de l'Océan depuis Cadix jusqu'aux îles britanniques ne répondent-elles pas aux conclusions de M. Alex. Bertrand, surtout si nous nous rappelons leurs anciennes expéditions maritimes dans la Méditerranée, et cette passion pour la mer qui en faisait de si hardis navigateurs et d'audacieux pirates? (Diód. V-39; Strab., p. 139, *Did.*)

Telle est pour notre compte la solution à laquelle nous a conduit notre étude consciencieuse de cette question qui intéresse à la fois nos origines nationales, l'histoire de l'art et l'ethnologie. Il nous reste cependant à prévenir encore deux objections : 1° il n'existe point de dolmens dans l'ancienne Ligurie italienne, et fort peu dans la Provence. Réponse : la construction de ces énormes tombeaux exigeait d'abord un temps que n'y pouvaient guère consacrer les montagnards des Alpes et des Apennins, qui arrachaient si pénibleme (Diodore, *ibid.*) une misérable existence aux rochers où les avaient confinés des invasions successives; — puis, une certaine tranquillité dont ils ne jouirent peut-être jamais, sans cesse occupés qu'ils étaient de courses maritimes et de brigandages sur les terres de leurs voisins. 2° Les Ligures ont-ils donc fait aussi le tour de l'Europe septentrionale, et construit les monuments de la Baltique et de la Scandinavie, séparés de ceux de la Gaule par toute la distance du Hanovre aux rives de l'Aube et de la Seine? Rappeler simplement au lecteur ce que nous avons dit avec Lubbock et M. H. Martin, que plusieurs races d'hommes ont pu avoir la pensée de ces grandes constructions; et faire observer que c'est juste-

¹ *Études sur l'Algérie*, 1847, p. 119 et suiv., 153, etc.

ment chez la population petite, maigre et brune des bords de la Meuse¹ près de Namur et dans le Luxembourg, que se trouvent les seuls dolmens qu'on rencontre exceptionnellement, dans cette large et significative solution de continuité entre les monuments mégalithiques du nord et de l'ouest de l'Europe².

¹ *Types gaul.*, p. 196, 205.

² Voy. l'*Essai sur les dolmens*, et la carte de M. A. de Bonstetten.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Nous pouvons enfin, après dix-sept années de recherches, soumettre au jugement du public le 3^e volume de l'Ethnogénie gauloise, qui complète nos études sur la langue, le type physique et le type moral de nos ancêtres indo-européens. Nous avons creusé, aussi profondément qu'il nous était donné de le faire, cette grande question de nos origines celtiques, obscurcie ou défigurée par un si grand nombre d'erreurs et d'allégations sans preuves, que nous avons eu continuellement à combattre pendant toute la durée de ce long travail, uniquement inspiré par un sentiment patriotique. Mais si opiniâtre est l'esprit de système, surtout quand il a réussi, grâce au talent de l'auteur ou par quelque chance heureuse, à surprendre la faveur du public ; — si commode est pour un grand nombre d'écrivains de se rallier au succès ou de se parer sans peine d'une fausse érudition, que non-seulement les démonstrations historiques, mais encore les preuves que fournissent matériellement les sciences naturelles, n'ont produit aucun changement dans les dernières éditions de certains ouvrages ; et que le *servum pecus* des routiniers et des plagiaires ne cesse point de répéter les erreurs qu'ils renferment. Il y a plus. Tel auteur, enorgueilli par le succès, paraîtra même n'avoir aucune connaissance de ses fautes ; il affectera de garder le plus profond silence sur des études favorablement accueillies par les juges les plus compétents,

— dont plusieurs journaux de la France et de l'étranger ont rendu compte de la manière la plus honorable, et dont le premier volume a été promptement enlevé chez les libraires qui l'avaient annoncé. Qu'on ne s'y trompe pas! Ce n'est point une plainte de mon amour-propre; c'est un blâme que j'exprime comme faisant partie du public, envers qui c'est manquer à son devoir d'historien que de continuer à lui présenter comme toujours vrais, toujours au-dessus de toute atteinte, un système et des faits que sont venus pour le moins ébranler, sur le terrain de l'Antiquité, des critiques péremptoires; — et d'un autre côté, les progrès de la science anthropologique qui ne permettent plus d'attribuer, en remontant à plus de vingt siècles, à une seule et même race d'hommes, sous les noms fantastiques de Galls et de Kymrmys, les têtes rondes aux cheveux noirs et crépus de nos aborigènes de petite taille, et les têtes allongées des Celtes à haute stature, aux chevelures longues et couleur de feu. Or, c'est ce que vient de faire encore M. Am. Thierry dans la 6^e édition de son *Histoire des Gaulois*, t. I^{er}, p. 117, en s'appuyant de nouveau sur W. Edwards qui le soutenait il y a quarante ans ¹!

En définitive, nous croyons avoir démontré dans les trois volumes de l'*Ethnogénie gauloise*, l'unité de la race celtique : 1^o par son idiome qu'on avait trop souvent confondu avec la langue germanique, et qui, sauf les altérations diverses que lui ont fait subir les siècles et les mélanges de populations d'origines différentes, est encore parlé dans le pays de Galles et dans notre Bretagne, en Irlande et par les montagnards de l'Écosse; 2^o par son type physique, sur lequel s'accordent tous les témoignages des Anciens, et tel que le représentent plusieurs monuments parvenus jusqu'à nous; 3^o enfin

¹ Dans sa fameuse brochure sur les *Caractères physiologiques des races humaines*, 1829. Voy. entre autres les p. 65 et suiv.

par son type moral et intellectuel dont les traits caractéristiques, dégagés de quelques exagérations malveillantes de leurs ennemis, se reconnaissent à première vue chez tous les peuples gaulois, et sont encore (ou étaient naguère) parfaitement distincts chez leurs descendants. Cette unité, une fois établie et nettement caractérisée, nous permettra d'aborder avec plus de confiance, et de résoudre peut-être les questions subsidiaires qui concernent d'autres peuples qu'on a rattachés à la race celtique, tels que les Cimmériens, les Ombres, etc., et d'affirmer enfin ou de nier leur ténébreuse parenté. Ces trois genres de preuves nous révèlent en outre que cette race était d'origine indo-européenne, et septentrionale par rapport aux Grecs et aux Romains qu'émerveillèrent si longtemps la haute taille, les cheveux rouges et la peau éclatante de blancheur de ces hommes du Nord, auxquels la profonde conviction de l'immortalité de l'âme inspirait pour la mort un tel mépris, qu'il frappait d'une admiration non moins grande les peuples aux croyances incertaines du Midi. Arrivées de l'Orient en Europe par migrations successives, leurs tribus s'y répandirent depuis les bords de la Baltique jusqu'aux rives de la Guadiana, et des bouches du Danube aux îles britanniques ; mais ce ne fut qu'en deçà du Rhin et des Alpes qu'elles purent enfin, par l'institution du Druidisme, environ cinq à six siècles avant notre ère, former une véritable nation, perpétuellement divisée toutefois par l'esprit d'anarchie inhérent à la race celtique. Leur religion, monothéiste dans son principe, n'eut pendant longtemps rien de commun avec celles du midi, et fut réellement une création du génie gaulois, quoiqu'elle eût conservé comme d'autres cultes sortis du même berceau, les principales croyances de nos premiers ancêtres, les Aryas.

La Gaule était occupée, quand les Celtes s'y établirent, par une population de type méridional, inférieure en force physique et par la nature de ses armes primitives, et qui, forcée

de subir le joug des vainqueurs, leur imposa par la supériorité du nombre et celle de l'intelligence, une fusion de laquelle sortit, au physique et au moral, un peuple mixte, celui des Gaulois transalpins, dont les vices et les vertus caractéristiques, les mœurs particulières et les facultés inventives nous ont révélé la double origine. Cette population pré-celtique à laquelle nous avons donné le nom historique de Ligures, aurait appartenu à la race finnoise, suivant quelques crâniologistes ; mais indépendamment des faits que nous avons recueillis plus haut, ce que les Anciens nous ont rapporté du caractère et de la vivacité d'esprit de ces turbulents montagnards, me paraît fort peu applicable aux peuples Tchoudes. Il faudra donc, avant de se prononcer définitivement, faire une double et consciencieuse comparaison de leurs crânes avec ceux des Berbères et ceux qu'on a trouvés dans nos grands dolmens ; — puis chercher dans laquelle des deux langues, finnoise et kabyle, se rencontreraient les rapprochements les plus nombreux et les plus concluants avec les noms propres et les mots ni celtiques, ni romains, ni grecs, ni phéniciens qui s'étaient conservés en Espagne, dans la Gaule et dans les îles britanniques. C'est une recherche que nous avons le désir de tenter nous-même, mais l'âge ne nous permet plus d'entreprendre une aussi longue et si difficile étude. J'abandonne à de plus jeunes esprits la solution de ce nouveau problème. Quelle qu'elle soit, c'est le peuple sorti du mélange des deux races qui fut conquis par César, et qui, gagné à la civilisation romaine, soutint, l'un des derniers, pendant la longue agonie de l'empire d'Occident, la puissance de ses maîtres et les lettres expirantes. C'est encore lui qui, rajeuni par l'élément germanique, devint notre glorieuse nation, celle qui sauva l'Europe du joug des Musulmans ; la France de Charlemagne, des Croisades, de Jeanne Darc et de Louis XIV, de 1789 et de Napoléon, et qui, toujours au premier rang dans l'histoire de l'humanité, mérite

par les services qu'elle a rendus au monde et à la liberté, qu'on inscrive sur l'ensemble de ses annales, ce beau titre inspiré déjà (sauf une légère variante¹) par une partie seulement de ses grandes actions : *Gesta Providentiæ per Francos*.

¹ *Gesta Dei per Francos*.

EXTRAIT DE NOTRE CATALOGUE DE LIVRES DE FONDS

- Charancey (H. de).** La langue basque et les idiomes de l'Oural. Structure grammaticale et déclinaison. Paris, 1867, in-8, br. 1 fr. 25
- Duvolsin.** Etude sur la déclinaison basque. Paris, 1866, in-8, br. 2 fr. 50
- Borring.** Dictionnaire français-danois et danois-français. 1853-56, 2 vol. in-12. 8 fr.
- Schram.** Principes de la langue danoise et norvégienne. 1867, in-8, br. 6 fr.
- Delègue.** Dictionnaire grec moderne français. Paris, 1 fort vol. in-12, de plus de 700 pages. 6 fr.
- Laas d'Aguen.** Nouveau dictionnaire français-grec moderne. Paris, 1858, in-12, de 950 pages à 2 colonnes. 10 fr.
- Ryckaewski (E.).** Grammaire polonaise. Paris, 1861, in-8, br. 6 fr.
- Reiff.** Grammaire française-russe. Troisième éd. Paris, 1860, in-8, br. 5 fr.
- English russian grammar. Paris, 1862, in-8, br. 6 fr.
- Deutsch-russische Sprachlehre. Paris, 1859, in-8, br. 5 fr.
- Petit manuel de la langue russe. Paris, 1868, in-12, br. 1 fr. 50
- Little manual of the russian language. Paris, 1868, in-12, br. 1 fr. 50
- Dictionnaires parallèles des langues russe, française, allemande et anglaise. Nouvelles éditions. 1868-69, 4 vol. in-12, br. 40 fr.
- (Chaque volume se vend séparément 10 fr.)
- Mircesco.** Grammaire de la langue roumaine précédée d'un aperçu historique sur la langue valaque, par UBICINI. Paris, 1863, in-12, br. 3 fr. 50
- Blondelli (B.).** Saggio sui dialetti gallo-italici. Milano, 1853, in-8, br. cart. 10 fr.
- Excellent travail philologique renfermant des notions grammaticales, des vocabulaires, la traduction de la parabole de l'enfant prodige dans plus de 80 dialectes italiens.
- Lanzi (Luigi).** Saggio di Lingua Etrusca e di altre antiche d'Italia, per servire alla storia de popoli, delle lingue e delle belle arti. Seconda edizione. Firenze, 1824-25, 3 vol. in-8, br. (30 fr.). 14 fr.
- L'ouvrage le plus classique qui existe sur les anciennes langues italiennes.
- Zeuss (J.-C.).** Grammatica celtica. E monumentis vetustis tam Hibernicæ linguæ quam Britanniæ, dialecti Cambricæ, Cornicæ, Armoricæ, nec non e Gallicæ prisicæ reliquis, construxit Zeuss. Editio secunda. (Pour paraître dans le courant de l'année.)
- Vaillant (J.-A.).** Grammaire, dialogues et vocabulaire de la langue des Béhémien ou Cigalus. Paris, 1868, in-8, br. 2 fr. 50
- Riale (G. de).** Projet d'enquête sur les patois français. Paris, 1868, in-8, br. 1 fr.
- Mattei (A.).** Proverbi, detti e massime Corse. Proverbes, locutions et maximes de la Corse précédés d'une étude sur le dialecte de cette île. Paris, 1867, in-12, br. 3 fr.
- Ring (M. de).** Essai sur la Rigsmal Saga, avec le texte islandais, et sur les trois classes de la Société germanique. Paris, 1854, in-12, br. 2 fr. 50
- Bartsch (K.).** Chrestomathie provençale, accompagnée d'une grammaire et d'un glossaire, 2^e éd. 1868, in-8, br., 574 pages. 6 fr.
- Baudrimont.** Histoire des Basques ou Escualdunals primitifs restaurés d'après la langue, les caractères ethnologiques et les mœurs des Basques actuels. Nouvelle édition. Paris, 1867, in-8, br. 6 fr.
- Molloy (J.-A.).** A Grammar of the Irish language. Dublin, 1867, in-12, cart. 7 fr. 50
- Edwards.** Recherches sur les langues celtiques. Paris, 1844, in-8, br. 12 fr.
- Foucaud.** Poésies en patois limousin. Nouvelle édition publiée par E. RUBEN. Paris, in-8, br. 7 fr. 50
- Van Eys.** Essai de grammaire de la langue basque. 1867, in-8, br. 7 fr. 50

ÉTUDES DE PHILOGIE COMPARÉE

- Balssac (J.).** De l'origine des dénominations ethniques dans la race Aryane. Etude de philologie et de mythologie comparés. Paris, 1868, in-8, br. 2 fr. 50

- Caix de Saint-Aymour.** La langue latine étudiée dans l'unité indo-européenne. Histoire, grammaire, lexique. Paris, 1867, in-8, br. 10 fr.
- Eichhoff (F.-G.)** Grammaire générale indo-européenne, ou comparaison des langues grecque, latine, française, gothique, allemande, anglaise et russe, entre elles et avec le sanscrit, suivie d'extraits de poésie indienne. Paris, 1867, un beau vol. in-8, de plus de 400 pages. 6 fr. 50
- Hovelacque (A.)** La théorie spéculative de Lautverschiebung. Paris, 1868, in-8, br. 1 fr.
- Revue de Linguistique et de Philologie comparée.** Abonnement : un an, Paris, 12 fr ; départements, 14 fr. ; étranger, le port en sus.
- Rosny (L. de)** Les Écritures figuratives et hiéroglyphiques des différents peuples anciens et modernes. Paris, 1864, in-4, br. Planches coloriées. 15 fr.

Ouvrages pour l'étude de la langue sanscrite.

- Burnouf et Lepoul.** Méthode pour étudier la langue sanscrite; ouvrage faisant suite aux Méthodes grecque et latine de J.-L. Burnouf. Deuxième édition. Nancy, 1861, in-8. 5 fr.
- Dictionnaire classique sanscrit-français où sont coordonnés, révisés et complétés les travaux de Bopp, Wilson, Westergaard, Johnson, etc., et contenant le devanâgari, sa transcription européenne, l'interprétation, les racines et de nombreux rapprochements philologiques. Paris, 1865, 1 beau vol. gr. in-8, de 781 pages à deux colonnes. 24 fr.
- Le dictionnaire de M. Burnouf, publié sous les auspices de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, est le premier lexique *sanscrit français* publié jusqu'à ce jour. Il est destiné à vulgariser en France l'étude de la langue sanscrite. Les mots y sont rangés, non par familles, mais par ordre alphabétique, en renvoyant toujours aux racines.
- Ayant acquis l'édition entière de cet ouvrage, nous vendrons encore 200 exemplaires au prix minime de 24 fr. l'exemplaire. Ce nombre écoulé, le prix de 28 fr., fixé par M. Burnouf pour les non-souscripteurs, sera rétabli.
- *Selectæ è sanscriticis scriptoribus paginæ.* Choix de morceaux sanscrits, les uns traduits, les autres annotés, par L. LEPPOL, avec la collaboration de E. BURNOUF. Paris, 1867. Un beau vol. in-8, imprimé avec soin. 6 fr.
- Avec la grammaire, le dictionnaire sanscrit-français et ce nouvel ouvrage, les personnes qui voudront apprendre le sanscrit, trouveront dans ces trois volumes les premiers éléments nécessaires pour l'étude de cette langue, en leur permettant de lire et de traduire en très-peu de temps.
- La Bhagavad-Gita, ou le chant du bienheureux, poème publié en sanscrit et traduit par E. BURNOUF. Paris, 1861, in-8, br. 5 fr.
- Chézy (A.)** Théorie du Sloka, ou mètre héroïque sanskrit. Paris, 1827, in-8, br. 2 fr.
- Desgranges.** Grammaire sanscrite-française. Paris, 1845-47, 2 vol. in-4, broché. (Publié à 40 fr.) 15 fr.
- Foë Koué Ki,** ou relation des royaumes bouddhiques. Voyage dans la Tartarie, dans l'Afghanistan et dans l'Inde, exécuté à la fin du 1^{er} siècle, par CHY FAHIAN, trad. du chinois et commenté par ABEL RÉMUSAT. Ouvrage posthume revu, complété et augmenté d'éclaircissements nouveaux par KLAPROTH et LANDRESSE. Paris, Imp. Royale, 1836, un beau vol. in-4, de LXVI, et 424 pp., orné de 5 cartes et figures. 9 fr.
- Très-beau volume publié à 25 fr. Précédé d'un aperçu des travaux de M. ABEL RÉMUSAT sur le Bouddhisme.
- Loiseleur Deslongchamps.** Essai sur les fables indiennes et sur leur introduction en Europe; suivi du *Roman des sept Sages de Rome* en prose, publié pour la première fois, d'après un mss. de la Biblioth. royale, avec une analyse et des extraits du *Dolopathos*, par LE ROUX DE Lincy; pour servir d'introduction aux fables des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, publiés par ROBERT. Paris, 1838, in-8, br. de 186, XIV et 298 pages. 7 fr. 50
- Ouvrage fort curieux et le complément indispensable de tous les recueils de fables. Il n'en reste plus qu'un petit nombre d'exemplaires.
- *Manava Dharma-Sastra.* Lois de Manou, publiées en sanscrit, avec des notes contenant un choix de variantes et de scholies. Paris, 1830, in-8, br. 20 fr.



the 1990s, the number of people in the UK who are aged 65 and over has increased from 10.5 million to 13.5 million (1990-2000).

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people in the UK. The Department of Health (2000) has published a strategy for older people, which sets out a vision for the future of health care for older people.

The strategy is based on the following principles:

- Older people should be able to live independently in their own homes for as long as possible.
- Older people should be able to access the services they need to live well.
- Older people should be able to participate in decisions about their care.

The strategy also sets out a number of key objectives for the future of health care for older people.

- To reduce the number of older people who are admitted to hospital.
- To reduce the length of stay of older people in hospital.
- To reduce the number of older people who are admitted to care homes.

The strategy also sets out a number of key actions for the future of health care for older people.

- To improve the quality of care for older people.
- To improve the access to services for older people.
- To improve the participation of older people in decisions about their care.

The strategy also sets out a number of key indicators for the future of health care for older people.

- The number of older people who are admitted to hospital.
- The length of stay of older people in hospital.
- The number of older people who are admitted to care homes.

The strategy also sets out a number of key messages for the future of health care for older people.

- Older people should be able to live independently in their own homes for as long as possible.
- Older people should be able to access the services they need to live well.
- Older people should be able to participate in decisions about their care.

The strategy also sets out a number of key actions for the future of health care for older people.

- To improve the quality of care for older people.
- To improve the access to services for older people.
- To improve the participation of older people in decisions about their care.

The strategy also sets out a number of key indicators for the future of health care for older people.

- The number of older people who are admitted to hospital.
- The length of stay of older people in hospital.
- The number of older people who are admitted to care homes.

The strategy also sets out a number of key messages for the future of health care for older people.

- Older people should be able to live independently in their own homes for as long as possible.
- Older people should be able to access the services they need to live well.
- Older people should be able to participate in decisions about their care.